D. Vallée
5404

REVUE

DE

MONTREAL

MONTRÉAL. — IMPRIMERIE DE J.-A. PLINGUET, 39, RUE ST-JEAN-BAPTISTE.

REVUE

DE

MONTREAL

THÉOLOGIE — PHILOSOPHIE — DROIT
POLITIQUE — SCIENCES — LETTRES — HISTOIRE
ÉDUCATION — BEAUX-ARTS

DEUXIÈME ANNÉE—TOME DEUXIÈME

Veritatem tantum et pacem diligite.

ZACHARIE, VIII, 19.

MONTRÉAL
IMPRIMERIE DE J.-A. PLINGUET
39, RUE ST-JEAN-BAPTISTE, 39

1878

AP
21
R44
t.2

LIBRARY
JUN 17 1965
UNIVERSITY OF TORONTO

988593

REVUE

DE

MONTREAL

IMPRESSION

DES OUVRAGES ET DES JOURNAUX

CANADIENS

II

5° *Le moins* (—). On emploie aujourd'hui très-fréquemment le *moins*, et nous croyons qu'on a raison. Il détache bien chaque partie d'un dialogue ; il remplace avantageusement les crochets, qui ne sont pas élégants, tant s'en faut. Employons-le donc, si nous le voulons, mais, de grâce, gardons-nous d'y joindre aucun signe de ponctuation, si la phrase placée entre deux *moins* ne le requiert par elle-même, ou si le *moins* ne sert pas à

Tome 2, 1ère livraison, janvier 1878.

distinguer les diverses parties d'un dialogue. De plus, ce qui est très-important, isolons le *moins* des mots qu'il sépare.

Rien de plus laid, de plus disgracieux à l'œil, que ce trait serré entre deux lettres et qui semble menacer de les pénétrer toutes les deux.

Voyez la différence qu'il y a, au point de vue de l'élégance typographique, entre ces deux manières d'introduire le *moins :*

Qu'est cela ? lui dit-il—Rien.—Quoi ! rien !—Peu de chose.
—Mais encore ?—Le collier dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause.

Plaçons maintenant le *moins* entre deux espaces :

Qu'est cela ? lui dit-il. — Rien. — Quoi ! rien ! — Peu de chose.
— Mais encore ? — Le collier dont je suis attaché
De ce que vous voyez est peut-être la cause.

6e *La parenthèse.* — La parenthèse est formée de deux crochets entre lesquels on renferme certains mots isolés. On remplace généralement aujourd'hui la parenthèse par deux virgules, quand il s'agit d'intercaler dans une phrase une réflexion incidente. Le *moins*, comme nous l'avons dit, remplace avantageusement les crochets. Quoi qu'il en soit, si on emploie les crochets, que l'on prenne garde à la ponctuation.

Si la parenthèse ne renferme que des mots isolés, complétement isolés, il n'y a pas lieu à employer de signes de ponctuation, puisque la fonction des crochets est précisément de signifier cet isolement. Il n'y a donc alors de signes de ponctuation que ceux que demandent soit la phrase mise entre parenthèse, soit la phrase qui la contient. Dans le premier cas, il faut mettre ces signes à la fin de l'incidente et en dedans du crochet, comme suit :

Un songe (me devrais-je occuper d'un songe ?)
Entretient dans mon cœur un chagrin qui le ronge.

Dans le second cas, c'est-à-dire si entre la partie de phrase qui précède la parenthèse et celle qui la suit, il faut, indépendamment de la parenthèse, un signe de ponctuation, on le mettra, mais après la parenthèse, non pas en dedans des crochets, ni en dehors du premier crochet, mais en dehors du der-

nier, afin de ne pas isoler la parenthèse du mot auquel elle se rapporte. On écrira donc :

La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
Capable de remplir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.

Cette règle est simple, bien facile à observer, et cependant on la viole à chaque instant, donnant par là à la phrase un tout autre sens que celui qu'elle doit avoir.

Ainsi, on écrira, et on a écrit :

" Un mantelet d'indienne, (calicot) un jupon d'étoffe du pays..."

Quel est le calicot, dans ce cas ? Ce n'est pas l'indienne, mais le jupon d'étoffe du pays. Il eût fallu écrire : " Un mantelet d'indienne (calicot), un jupon d'étoffe du pays..."

Nous extrayons cette phrase d'un livre qui contient mille fautes de ce genre, et qui est en usage et presque obligatoire dans toutes les écoles de la province.

Enfin, quand aucun signe de ponctuation n'est requis, ni par la proposition incidente, ni par la proposition principale, on n'en met point, c'est tout simple. Exemple :

On compte qu'un serpent voisin d'un horloger
(C'était pour l'horloger un mauvais voisinage)
Entra dans sa boutique, et cherchant à manger...

Ici, l'incidente ne demande par elle-même aucun signe de ponctuation ; donc il n'y en aura aucun en dedans des crochets. La phrase principale n'en demande pas, non plus, à l'endroit où viennent les crochets ; car, si on supprime la parenthèse, il restera :

On compte qu'un serpent voisin d'un horloger
Entra dans sa boutique et cherchant à manger...

Il n'y aura donc ici aucun signe de ponctuation, ni en dedans, ni en dehors des crochets.

Nous terminerons ce rapide travail par quelques observations.

Le métier de correcteur d'épreuves n'est pas attrayant ; mais si on veut l'exercer, toujours faut-il l'exercer honorablement,

non pas qu'on soit tenu de ne laisser passer aucune faute — ce qui est impossible, — mais on doit en diminuer sensiblement et la gravité et la quantité. Pour cela, il faut quatre choses : la science, l'habitude, le soin, et de bonnes épreuves.

Nous n'insisterons pas sur les deux premières conditions, qui vont de soi.

Quand on ne connaît pas les règles de la grammaire, il est certain qu'on ne les observera pas plus dans la correction des épreuves que dans ses écrits.

Il faut aussi l'habitude ; car, sans l'habitude, on ne fait jamais bien une chose, surtout si cette chose demande beaucoup d'application. Il faut que l'œil s'exerce.

Quant au soin, on peut bien dire qu'il n'est de trop nulle part ; mais ici il est absolument nécessaire. Nous lisions l'autre jour dans une revue française — LE FOYER — quelques articles bien écrits, signés : *Le capitaine* NEMO, sur le sujet suivant : *Comment se fait un journal.*

Nous voudrions les mettre en entier sous les yeux de certaines personnes qui ont l'air de s'imaginer qu'une revue ou un journal ne coûtent rien, et que, partant, le soin de les payer ponctuellement est au moins superflu ; mais nous ne le pouvons pas, et, d'ailleurs, ce ne sont pas nos abonnés, espérons-le, qu'il est nécessaire d'édifier sur ce point. Nous n'extrairons de ces pages que la partie qui regarde la correction des épreuves. On verra quel soin on y donne en France.

L'auteur suppose que l'on corrige d'abord le manuscrit et que l'on y supprime les fautes d'orthographe, " très-nombreuses, souvent," ajoute-t-il.

" Corrigés, les manuscrits s'en vont à l'imprimerie. Le *metteur en pages* s'en empare, les coupe en petits morceaux, les distribue aux *compositeurs*. Quand ils sont *composés*, on tire les *épreuves* en *placards* et on les envoie au gérant.

" Celui-ci, à son tour, les fait tenir aux auteurs, qui corrigent ces *épreuves* et les remettent ensuite au directeur, qui les corrige à son tour pour la troisième fois : la première est la correction typographique ; la seconde, la correction d'auteur ; la troisième, la correction d'ensemble.

" C'est alors le moment suprême de la mise en pages.....

" Les divisions indiquées, la mise en pages faite, le cadre de la livraison bien rempli, le directeur et le gérant revoient encore deux nouvelles épreuves, de telle sorte que votre livraison a

" été corrigée *cinq fois ;* ce qui n'empêche pas qu'elle ne con-
" tienne encore mainte faute.

" On donne alors le *bon à tirer*, après vérification soigneuse
" de la pagination, des rapports d'un article avec le précédent.
" L'épreuve du *bon à tirer* est enfin corrigée une sixième fois
" à l'imprimerie.

" Toutes ces opérations vous semblent sans doute bien com-
" pliquées, bien minutieuses : ce n'est rien encore."

Peut-être pour d'autres, mais c'est beaucoup pour nous. Il est bien rare qu'au Canada, avec un personnel peu nombreux et des moyens restreints, on puisse apporter tant de soin à la correction des épreuves, surtout y intéresser ainsi plusieurs personnes à la fois.

C'est un malheur.

D'ailleurs, nous n'avons pas ici, comme en France, des protes savants, expérimentés, en un mot des hommes spéciaux chargés de corriger les épreuves. Pourquoi ? Cela coûterait trop cher. Il nous semble pourtant qu'un éditeur, s'il voulait en faire les frais, serait amplement récompensé par un surcroît de clientèle.

Il nous faut des correcteurs d'épreuves ; les écrivains n'ont pas le temps de s'occuper de ces détails. Il ne manque pas de jeunes gens récemment sortis des colléges et même de professeurs remarquables, dont les connaissances grammaticales ne peuvent être révoquées en doute, qui seraient prêts, moyennant rétribution, à accepter cette besogne, laquelle, après tout, n'est pas si ingrate qu'on le suppose. On peut se passionner pour cet art tout autant que pour les mathématiques.

A nos futurs correcteurs d'épreuves, nous dirons — et c'est le dernier point qu'il nous reste à toucher : — C'est en vain que vous sauriez corriger les épreuves, que vous en auriez l'habitude, que vous y mettriez tout le soin imaginable, si les épreuves et les revises que l'on vous donne sont défectueuses. On vous apportera des épreuves, des revises indéchiffrables, sur mauvais papier, si mauvais qu'il ne porte pas l'encre et ne soutient pas l'action des caractères. Ces épreuves vous arriveront, par conséquent, déchirées, trouées ; aucune lettre n'y sera clairement tracée ; les mots s'y tiennent et se confondent : ce ne sont pas des mots, c'est une suite de taches. Vous ne pouvez rien y distinguer ; impossible d'y tracer vous-mêmes une seule lettre ; e on aura grand soin, cependant, de les enrouler l'une sur l'autre

lorsque l'encre est encore fraîche et le papier humide. Le moyen, avec un pareil système, de voir si une lettre est renversée, cassée, mise pour une autre, pourvue des accents qui lui conviennent, introduite en contrebande, si les déliés paraissent bien ?

En vérité, nos imprimeurs ne pourraient-ils pas se convaincre, une fois pour toutes, que les épreuves doivent être tirées sur bon papier ; qu'elles doivent être claires, nettes, plus claires, plus nettes, s'il est possible, que la dernière revise prise sur la presse, parce que, à l'heure où se tire cette dernière revise, on n'a plus ni le temps, ni le moyen de faire beaucoup de corrections.

Vous leur demanderez de meilleures épreuves ; ils vous en donneront une fois ou deux, mais dès que le démon de l'économie s'aperçoit de cette extravagance, il réclame et vous ramène forcément à l'ancien système.

C'est un fait d'expérience : au Canada, parmi tous les imprimeurs, il n'y a que l'exception, la très-petite exception, un sur vingt-cinq, qui parvienne à se convaincre que, pour être bien corrigées, il faut que les épreuves soient lisibles ; et un sur cent, qui, une fois convaincu de cette vérité, consente à se conduire en conséquence.

Quand on songe qu'il faut donner quinze jours, disons plutôt vingt sur trente, à la correction des épreuves, n'est-ce pas trois fois trop ?

C'est là une des causes qui rendent l'impression de nos livres et de nos journaux si pitoyable.

Or, comme il faut, pour guérir le mal, l'attaquer dans ses causes, n'oublions pas, en détruisant les autres, de faire disparaître aussi celle-là.

Alors nous pourrons espérer que l'impression de nos livres, de nos revues et de nos journaux, ne nous fera point déshonneur, ni aux yeux de nos compatriotes, ni aux yeux de l'étranger.

Nous terminerons, comme nous avons commencé, par une citation. Celle-ci est tirée du *Traité de la Typographie*, par Henri Fournier.

" De toutes les attributions de la typographie, la lecture des épreuves est sans contredit celle qui exige les soins les plus attentifs ; aussi la correction qui en résulte constitue-t-elle au plus haut point, et dans le sens le plus sérieux, le mérite d'un

livre [1]. Ses autres qualités, celles qui ont rapport à sa composition et à son tirage, peuvent être soumises à la diversité des goûts et des appréciations ; mais la valeur qu'il tire de la pureté de son texte ne saurait lui être contestée, puisqu'elle repose sur des principes universellement reconnus. La composition et le tirage, plus ou moins satisfaisants, n'intéressent le livre qu'au point de vue de la forme ; mais la correction est une question de fond, et la première de toutes. La meilleure édition est donc celle qui présente une entière conformité avec le modèle dont elle est la reproduction, et qu'en outre elle a su dégager des fautes évidentes qu'il pouvait contenir. Mais il est malheureusement vrai de dire que cette perfection n'a presque jamais été atteinte par l'imprimerie [2], et que le résultat de ses soins les plus zélés, les plus attentifs, n'a pu être qu'un acheminement plus ou moins avancé vers ce but idéal. Toutefois, si c'est une prétention chimérique que de vouloir donner à un livre une correction irréprochable, si nous sommes condamnés à désespérer de la réussite de nos efforts dans cette voie, faisons en sorte qu'on ne puisse imputer notre insuccès qu'à l'insuffisance de nos facultés, et non à notre insouciance, non à une incurie volontaire et inexcusable.

" Le rôle du *correcteur* (tel est le nom qu'on donne au lecteur d'épreuves) a donc dans l'imprimerie une importance capitale. C'est à ses lumières, à son jugement, à son attention constamment soutenue, nous pourrions ajouter à sa conscience, qu'est confiée une mission dont l'accomplissement exercera une influence décisive sur la renommée d'une édition et des presses qui l'ont produite. Il devra chercher à résoudre tous les doutes qui s'élèveront dans son esprit sur tel point d'orthographe ou de ponctuation, sur telle date, sur tel texte cité, sur tel mot étranger, etc., etc., qui se présenteront dans sa lecture. D'un autre côté, il devra être très-circonspect dans les changements qu'il

---

1 " La correction, la plus belle parure des livres." (CRAPELET.)

2 On peut justement lui appliquer la pensée exprimée par ces deux vers de Pope :

Whosoever thinks a faultless piece to see,
Thinks what ne'er was, nor is, nor e'er shall be.

" Croire qu'on verra une œuvre exempte de fautes, c'est croire ce qui n'a jamais été, ce qui n'existe pas, et ce qui ne sera jamais."

jugerait utile d'apporter à l'original. S'il se produit en lui quelque hésitation, il agira prudemment en se retranchant derrière le texte de la copie, comme dans un fort inexpugnable, et il pourra se tenir pour assuré que tel écrivain lui saura moins de gré de vingt solutions heureuses qu'il ne lui témoignera d'humeur pour une correction inopportune. Il devra donc s'abstenir, à moins qu'on ne lui ait laissé toute liberté à cet égard, de ces modifications non-seulement de pensée, mais même de style, qui l'exposeraient à se heurter contre un amour-propre d'auteur, dont la susceptibilité, souvent trop vive, est toujours respectable. Dans tous les cas, il doit être très-réservé, nous le répétons, ne rien livrer au hasard, et ne prendre parti qu'avec une entière certitude.

"Les premiers imprimeurs, dont une des principales tâches était de remédier au travail défectueux des scribes, s'adjoignirent pour la correction de leurs épreuves des érudits du premier ordre. Il s'agissait de rétablir, d'après les manuscrits primitifs, des textes qui avaient subi de nombreuses variantes et de notables altérations. Les hommes les plus savants de l'époque briguèrent souvent l'honneur de concourir à la publication des livres latins, grecs ou hébreux, que l'imprimerie naissante s'occupa de reproduire. Nous pourrions citer Josse Bade, Juste Lipse, Scaliger, Casaubon, Turnèbe et beaucoup d'autres. Depuis lors le zèle s'est bien refroidi, et la profession, en se propageant et en devenant un métier, a dû recruter pour le travail de la correction, soit des typographes, soit des grammairiens ou des humanistes; mais cette savante pléiade de linguistes et de philologues qui entourèrent le berceau de l'imprimerie ne devait plus désormais s'associer à ses œuvres.

"Ce n'est pas que la typographie n'ait rencontré parfois et ne rencontre encore des hommes d'élite se vouant avec ardeur à une tâche pénible et qui ne conduit pas à la renommée. Mais l'imprimerie, ou, comme on dit aujourd'hui, la presse, se trouve dans des conditions qui ne laissent plus au correcteur le temps nécessaire pour une lecture sérieuse. L'activité dévorante avec laquelle l'imprimeur est tenu de produire, et qu'il obtient avec la mécanique, se communique à tous les services de son établissement transformé en usine; force est au compositeur et au correcteur de suivre ce mouvement accéléré, comme si les facultés physiques et intellectuelles de l'homme pouvaient subir, à l'instar des organes de la machine, l'impulsion de la vapeur.

Aussi, quand on est témoin de la précipitation avec laquelle s'exécutent maintenant les impressions, on est surpris de ne pas apercevoir encore plus d'erreurs et de bévues qu'il n'en échappe à la lecture et à la correction des formes.

" Le *correcteur* doit posséder la connaissance imperturbable des principes de sa langue, celle de la langue latine et au moins quelques éléments de la langue grecque. Ce fonds d'instruction lui est rigoureusement nécessaire, et la plus longue expérience ne pourrait y suppléer que très-imparfaitement. S'il sait en outre quelques idiomes étrangers, s'il s'est livré à l'étude de quelque science d'un usage habituel, telle que celle du droit ou des mathématiques, il en recueillera le fruit ; il se convaincra, en un mot, que le domaine de ses connaissances ne saurait avoir trop d'étendue " [1].

L'abbé T.-A. Chandonnet.

---

1 Pour donner une idée de l'importance qu'on attachait autrefois aux fonctions du correcteur, et de la responsabilité qui pesait sur lui, nous citerons un édit de François Ier, du 31 août 1539, dont l'article 17 porte :

" Si les maistres imprimeurs des livres en latin ne sont savants et suffisants " pour corriger les livres qu'ils imprimeront, seront tenuz avoir correcteurs " suffisants, sur peine d'amende arbitraire ; et seront tenuz les dicts correc- " teurs bien et songneusement de corriger les livres, rendre leurs livres aux " heures accoutumées d'ancienneté, et en tout faire leur debvoir ; autrement " seront tenuz aux intérestz et dommages qui seroient encouruz par leur " faulte et coulpe."

Un autre édit de Louis XIV, daté du mois d'août 1686, renouvelle cette prescription dans les termes suivants :

" Les correcteurs sont tenus de bien et soigneusement corriger les livres ; " et au cas que par leur faute il y ait obligation de réimprimer les feuilles " qui leur auront été données pour corriger, elles seront réimprimées aux " dépens des correcteurs."

VERCINGETORIX

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

XI

DANS UN NÉMÈDE

La Gaule est bien mortellement blessée ; mais, comme le lion ou comme l'urus de ses forêts, qui emporte le trait dont il doit mourir, elle devait avoir des convulsions terribles et une agonie épouvantable avant d'expirer.

On devait encore la voir, longtemps, bondissant de montagne en montagne, ou franchissant les vallons, en traversant la plaine d'une course folle, rougissant de son sang les fleuves auxquels elle venait rafraîchir ses plaies, et remplissant la profondeur des bois de ces grands cris où la colère et la douleur se confondent, pour en faire des rugissements plus effrayants et plus solennels que le bruit du tonnerre.

Et puis, comme Niobé, elle devait s'arrêter au bord du ruisseau et pleurer ses valeureux fils ! Comme les filles de Sion, elle devait suspendre sa harpe éolienne aux rameaux des arbres, et, se voyant captive, elle devait baisser la tête, et laisser ses pleurs couler.

En effet, excepté les Édues et les Arvernes, aucun peuple gau-

lois ne mit bas les armes. Comprenant l'impossibilité de tenir en masse contre les Romains et les Germains, les Gaules essayèrent de lasser leurs ennemis en renouvelant la guerre sur un grand nombre de points différents. Mais César ne leur donna pas le temps de mûrir ce nouveau plan.

Il tomba à l'improviste chez les Bituriges, et des milliers de ces malheureux furent massacrés sans résistance, au milieu de leurs champs. La masse de la nation émigra chez les peuples voisins. César les y poursuivit, les traqua comme des bêtes fauves, et, après les avoir décimés, les obligea à retourner sur leurs terres. Dès que les Romains se furent éloignés, les Carnutes se jetèrent sur les Bituriges pour les punir d'avoir traité avec César. Le proconsul revint et saccagea le territoire des Carnutes. Ceux-ci émigrèrent à leur tour, mais ne revinrent pas. César ne put les poursuivre pour les ramener, parce qu'il apprit que les Bellovakes se levaient avec leurs voisins.

Ce peuple orgueilleux, qui avait refusé son concours à Vercingétorix, en déclarant qn'il entendait faire la guerre aux Romains pour son propre compte, tenait parole, et le faisait vaillamment. La levée en masse des Bellovakes [1], renforcés par les Ambiens [2], les Atrébates [3], les Calètes [4], les Aulerkes [5] et les Velocasses [6], se retrancha au fond des forêts, sur une colline entourée de marais, et tint longtemps en échec sept légions romaines, grossies des contingents rhèmes, lingons et autres. Le bellovake Corrée, et Comm, l'atrébate, dirigèrent habilement la défense. Les Rhèmes furent châtiés de leur opiniâtre attachement au destructeur de la Gaule : leur cavalerie, attirée dans une ambuscade, fut anéantie. Ce fut une dernière joie pour les patriotes gaulois !...

Peu de temps après, le brave chef des Bellovakes, Corrée, ayant quitté son camp avec sept mille hommes d'élite pour surprendre des fourrageurs romains, fut surpris lui-même et entouré par toute l'armée ennemie. Sa troupe fut écrasée ; mais lui, "plus fort que la fortune," ne voulant ni fuir ni se rendre, abattait à ses pieds tout ce qui osait l'approcher, jusqu'à ce qu'il obligeât les vainqueurs, saisis en même temps de colère et d'admiration, à l'accabler sous une grêle de traits.

---

1 Déjà désignés ci-devant. — 2 Pays de St-Brieuc. — 3 Déjà désignés. — 4 Pays de Caux. — 5 Pays d'Évreux. — 6 Vexin normand ; chef-lieu, *Rotomagus*, Rouen.

De même que Vercingétorix, Corrée avait poussé son peuple à la guerre malgré le sénat et les grands. La mort de ce héros fit tomber les armes des mains des Bellovakes, comme celles des Arvernes étaient tombées à la chute du Grand-Brenn. César alors extermina les derniers débris des Éburons [1].

Pendant ce temps, les Andes et les autres peuples de la basse Loire, conduits par l'ande Dumnac, avaient assailli dans Limonim (Poitiers) le chef des Pictons, Durat, ami des Romains. Les lieutenants de César, C. Caninius et C. Fabius, dégagèrent Durat, et Fabius tailla en pièces les Andes et leurs alliés, qui se retiraient sur la Loire.

Enfin, les indomptables Carnutes courbèrent alors la tête sous le joug, et toute l'Armorique après eux. Les Carnutes eurent aussi leur victime expiatoire, ce fut leur chef Guturvath, qui avait été le plus fervent instigateur de la guerre. Il fut livré aux Romains ; il fut *battu de verges*, *attaché à un poteau ;* ensuite décapité par les licteurs. Drapeth, qui avait joué le même rôle chez les Sénons, et qui avait armé dans son pays jusqu'aux esclaves, les affranchissant pour en faire des soldats, n'évita la hache du bourreau qu'en se tuant.

Le dernier peuple qui combattit pour l'indépendance fut le peuple carduke. Leur chef Lucter, l'ancien lieutenant et l'ami de Vercingétorix, vaincu sous les murs d'Uxellodun[2] par C. Caninius, tomba au pouvoir des Romains et fut mis à mort. Ce fut la dernière bataille de la liberté gauloise. Malgré le désastre de Lucter, deux mille Cardukes, renfermés dans Uxellodun, s'y défendirent si héroïquement qu'il fallut César lui-même pour les réduire, encore ne se rendirent-ils que faute d'eau. Voulant arrêter par la terreur ceux qui seraient tentés de les imiter, César fit couper les mains aux vaincus et les renvoya dans leurs foyers " pour servir d'exemple."

Dans d'autres temps, le sort des héros d'Uxellodun n'eût excité dans toutes les âmes que la soif de la vengeance ; mais la Gaule, épuisée de sang, n'avait plus la force de soulever sa grande épée.

Les Trévirs subjugués par Labiénus, la soumission de l'Aqui-

---

[1] Liégeois, et partie du Brabant : Belgique actuelle.

[2] *Uxel-dun*, la haute colline.

taine et de Comm l'atrébate, qui capitula à *la condition qu'on ne l'obligerait jamais à voir le visage d'un Romain*, couronnèrent l'œuvre de la conquête ; et lorsque César vint établir ses quartiers d'hiver à Nemetocenna (Arras), *la Gaule entière était pacifiée.*

Mais quelle paix !...quel calme !...quel silence, que celui qui suivit cette effroyable crise ! cette transformation violente de l'existence de toute une race humaine ! C'était l'atonie de la léthargie ou l'immobilité de la mort !..... .. ..

C'était vers la fin d'octobre — environ un mois et demi après le grand désastre d'Alezia, — Luern, Octavia et son fils se rendaient à Méadhon-lan, ainsi que Vercingétorix l'avait désiré. Ils avaient dépassé les ruines encore fumantes de Genabe ; Autrike même était loin derrière eux ; ils touchaient au territoire des Aulerkes-éburovickes ; ils allaient entrer sur la *terre sainte* du *milieu sacré :* c'est-à-dire que leur long voyage touchait à son terme.

Deux années seulement se sont écoulées depuis que la fille d'Apollonius est devenue la femme de Vercingétorix, et la belle créature est presque méconnaissable aujourd'hui. Elle possède bien toujours la chevelure d'ébène qui lui faisait un diadème que plus d'une reine eût envié ; ses yeux sont bien toujours noirs, grands et doux comme des yeux de gazelle ; sa bouche, son nez, son front ont bien conservé la pureté de lignes dont nous ne pouvons donner une idée qu'en rappelant la Vénus de Milo ou les profils admirables des camées antiques ; elle a bien toujours la démarche noble et le port de déesse qui ont autrefois séduit César ; mais aujourd'hui, ses cheveux noirs ne servent plus qu'à faire ressortir davantage la pâleur de son front ; ses beaux yeux sont entourés d'un cercle de bistre qui les fait peut-être paraître plus grands encore, mais l'expression en est toujours mortellement triste ; sa bouche, ses lèvres, jadis purpurines comme la fleur du grenadier, ont contracté une expression amère et sont devenues pâles ; ses narines roses sont devenues d'une blancheur quasi diaphane, et son front et ses joues ont, hélas ! à jamais perdu leur fraîcheur.

Son fils, au contraire, promet d'avoir la beauté de sa mère, unie à la haute taille et à la puissante constitution de son père et des hommes de sa race. Ses yeux noirs, vifs et brillants, empruntent un singulier éclat de ses longues boucles blondes ;

sa bouche rit constamment, et les fraîches couleurs de ses joues parlent d'avenir et de santé, comme les traits alanguis de sa mère parlent d'un passé douloureux, et peut-être... de mort prochaine.

Quant à Luern, les privations endurées à Alezia, la fièvre dont il avait souffert pendant plus d'un mois, et les fatigues de ses voyages, l'avaient aussi beaucoup changé ; mais les durs labeurs du guerrier, la maladie et la douleur, en enlevant à son visage le duvet et les contours arrondis de l'adolescence, semblaient en avoir fait prématurément un *homme*, dans le sens que les anciens donnaient à cette appellation. En effet, son regard a acquis une fermeté ; ses traits, une rigidité ; tous ses gestes, une décision, qui font que, malgré son visage imberbe, toute manifestation joyeuse ou juvénile étonnerait de lui comme d'un vieillard, parce qu'on devine en le regardant que cette sève, cette surabondance d'activité, cette vitalité expansive, particulières à la seconde jeunesse, sont éteintes en lui. Mais, nous le répétons, ce qu'il a perdu en jeunesse trop hâtivement dépensée dans les grandes luttes qu'il vient de soutenir, il l'a gagné en virilité, en sang-froid et en force. C'était, il y a deux ans, un jeune arbrisseau plein de promesse, mais livrant les feuilles vertes de ses rameaux à tous les souffles du vent, secouant éperdument la tête, se tordant désespéré dans les embrassements furieux de la tourmente déchaînée sur son pays ; aujourd'hui, c'est un jeune chêne qui pousse dans le sol des racines d'autant plus solides que les efforts de la tempête ont été plus violents et plus répétés. Il dresse fièrement vers le ciel, aujourd'hui, son tronc robuste et ses branches mutilées, mais leurs cicatrices, qui ressemblent à des muscles, donnent la mesure de sa force, et ne témoignent que de combats dans lesquels il a vaincu. Si l'ouragan doit enfin le briser, il tombera comme un grand arbre, comme un prince de la forêt, parce que Hésus-le-Terrible l'a doué de l'une de ces âmes d'élite que mûrit l'infortune, que fortifie la souffrance et que grandit la douleur.

Le crépuscule du soir succédait lentement aux clartés du jour quand ils arrivèrent à la lisière d'un grand bois, à travers lequel ils cheminaient depuis le matin. Les chevaux étaient fatigués et n'avançaient plus que fréquemment stimulés par Luern, désireux d'épargner à la jeune femme et à l'enfant la

fraîcheur de la nuit, et, spécialement à sa compagne, les appréhensions indéfinies et le sentiment d'inquiétude vague qui, dans ces temps troublés, envahissaient toutes les âmes, dès que l'ombre se faisait.

Il pressait donc son attelage pour gagner le village le plus voisin avant que les ténèbres fussent tout à fait venues, quand soudain il se rejeta en arrière, reprenant si brusquement ses chevaux, que les nobles bêtes plièrent sur leurs jarrets jusqu'à toucher le char.

Qu'y a-t-il ? demanda Octavia en serrant instinctivement son enfant contre sa poitrine, et en sortant de l'abstraction douloureuse où elle se plongeait avec une amère volupté, dès que son compagnon ne lui parlait plus.

Luern étendit le bras vers le couchant, et la jeune mère laissa échapper un cri de terreur, dès qu'elle vit le spectacle qu'il lui indiquait.

A moins d'un mille devant eux, assis au versant d'une colline, au milieu d'une campagne sans culture ou déjà dévastée, s'élevait le village qu'on leur avait indiqué à leur dernier gîte, et où ils comptaient passer la nuit. Mais le malheureux bourg était la proie des flammes !

Une gigantesque colonne de fumée s'élevait avec des ondulations de serpent, développant au ciel, comme d'immenses volutes et de fantastiques rinceaux, ses nuages noirs, à travers lesquels brillaient par intervalles, comme des âmes qui s'exhalaient, de grandes langues de feu, éteintes sitôt que nées ; on entendait, même à cette distance, des cris horribles sortant de ce brasier, autour duquel de nombreux cavaliers, de ces Numides qui formaient avec les Germains la cavalerie de César, galopaient, rejetant à l'incendie les infortunés, les femmes et les enfants qui cherchaient à fuir les vagues ardentes que la brise du soir roulait et déroulait au flanc du coteau comme les plis d'un grand manteau de pourpre.

On était au moment où, comme nous l'avons dit, César ravageait le pays des Carnutes ; au moment où l'homme du destin, remplaçant l'épée par la torche, suivi par le meurtre sanglant, par la famine livide et par la mort au front chauve, traversait ce pays, livrant les femmes à la licence de ses soldats, les hommes au glaive de ses licteurs, les enfants au bras homicide de ses Germains, et nos richesses à la fureur destructive de ses sombres cavaliers africains !

Au nord, à l'est, à l'ouest, derrière toutes les collines de l'horizon, s'étendaient de grandes lueurs rouges, qui disputaient aux ténèbres la fin de ce jour néfaste!

Luern tourna ses chevaux pour rentrer dans la forêt, le seul asile qui leur restât ouvert. Malheureusement les démons noirs de la vallée les avaient aperçus. Cinq des sauvages cavaliers s'élancèrent à fond de ce train sur leurs traces.

Alors commença une course folle, une poursuite effrénée des Numides et une fuite désespérée du char.

Le jeune Volke, penché sur son attelage déjà fatigué, le frappait sans cesse et l'excitait de la voix, tandis qu'Octavia, chancelant à chaque cahot, pressant son enfant dans ses bras, l'embrassant souvent — car elle se croyait perdue, — jetait en arrière des regards affolés de terreur.

Les cavaliers, courbés sur leurs chevaux barbes, les plus rapides du monde, dévoraient l'espace, et, s'apercevant qu'ils gagnaient sur les fugitifs, poussaient de temps en temps de rauques cris de victoire, qui glaçaient la pauvre mère d'épouvante.

Les arbres fuyaient avec une vitesse vertigineuse, le dôme de verdure sous lequel ils couraient semblait glisser au-dessus de leurs têtes, comme emporté par un vent impétueux. Pourtant, Luern se rendait parfaitement compte que leurs ennemis se rapprochaient de minute en minute; que le char, qui se heurtait à toutes les grosses pierres, à tous les troncs cachés sous les feuilles qui couvraient la route à cette époque de l'année, pouvait se briser à chaque instant; ses chevaux haletants avaient un galop nerveux, des hennissements sourds qui ressemblaient à des râles et qui lui faisaient présager une chute prochaine. Cependant il ne pouvait chercher un refuge en dehors du chemin: les bois qui s'élevaient à droite et à gauche étaient trop fourrés pour qu'il fût possible d'y lancer leur char.

La nuit était tout à fait venue. Luern ni Octavia ne pouvaient plus voir les cavaliers, mais ils entendaient le galop de leurs chevaux; les Numides, de leur côté, ne voyaient plus le char, mais ils en entendaient le roulement, qui dirigeait toujours leur poursuite. Et la distance qui les séparait diminuait sensiblement.

Tout à coup Luern s'arrêta. Il mit à terre Octavia et son enfant, les poussa sous le couvert, en recommandant à la jeune

femme de se bien cacher et de l'attendre, puis il arracha trois ou quatre larges touffes d'ajoncs, arbuste très-commun dans ces forêts, et dont les tiges, sans feuilles, ne sont couvertes que de fleurs d'or et d'épines longues et acérées, dures comme de l'acier ; il les jeta dans le char, s'y élança lui-même et repartit. La jeune mère était entrée dans le bois depuis quelques minutes à peine, quand les Africains passèrent devant les arbres qui la cachaient. Elle appuya ses lèvres glacées sur la bouche de son enfant pour empêcher qu'il ne poussât quelque vagissement dénonciateur au moment où l'ennemi passait devant eux, bondissant, menaçant et rapide comme l'avalanche ou la foudre.

Pendant ce temps, Luern, tout en poursuivant sa route, fixait sur la croupe de ses chevaux le faisceau d'ajoncs qu'il avait recueilli.

Durant une minute il examina attentivement l'effet de son expédient. Les épines, soulevées par la course de l'attelage, retombaient et s'enfonçaient de tout le poids de la gerbe aux flancs de ses chevaux, qui, arrivant en ce moment au sommet d'une longue rampe, commencèrent à la descendre avec une vitesse qu'augmentait l'allégement du char depuis la descente d'Octavia, et le délire douloureux où les jetaient les innombrables blessures de la gerbe.

Alors, le Volke s'élança sur le chemin et de là dans la forêt, où il se tint blotti derrière un arbre jusqu'à ce que les cavaliers le dépassassent, poursuivant le char vide, mais dont le roulement se faisait toujours entendre devant eux... Ils étaient loin quand il rejoignit Octavia.

Dès qu'ils furent réunis, ils se hâtèrent de s'éloigner, s'enfonçant sous le couvert, sans autre but, sans s'occuper d'autre soin que de mettre le plus de distance possible entre eux et leurs ennemis, et de dissimuler, autant qu'ils le pouvaient dans leur hâte, la trace de leur passage à travers les halliers. De temps à autre ils s'arrêtaient pour écouter, mais ils n'entendaient rien que le bruit particulier aux feuilles d'automne, qui dansent aux pointes des branches avant de s'en détacher, ou qui courent dans les buissons, chuchotant comme de jeunes oiseaux ; quelquefois c'était un battement d'ailes ou le croassement assoupi d'un corbeau, le roucoulement d'une tourterelle ou le pas furtif d'un fauve ; car les forêts gauloises étaient

pleines, à cette époque, de loups et d'ours. Après avoir écouté, ils reprenaient leur pénible route à travers les broussailles, Luern marchant en avant, son épée dans la main droite, écartant de la main gauche les basses branches qui auraient pu heurter la mère ou l'enfant, sur lesquels il veillait avec la sollicitude d'un ami affectueux et les égards d'un serviteur dévoué.

Ils marchèrent ainsi jusqu'à la fin de la première veille, c'est-à-dire plus de quatre heures. Octavia, malgré tout son courage et sa hâte de fuir, se sentait tellement accablée de lassitude qu'elle allait prier Luern de s'arrêter, quand ils débouchèrent dans une assez vaste clairière. Ils étaient en pleine forêt ; ils avaient surmonté des obstacles infranchissables pour des cavaliers : ils devaient enfin se croire sauvés.....

A cent pas d'eux, au milieu de la clairière, s'élevait une masse sombre qu'ils reconnurent pour un némède abandonné, quand ils s'en approchèrent. Mais le temple d'Hésus n'était peut-être pas définitivement abandonné, car il recélait encore des étendards, des casques, des boucliers, des armes de toutes sortes, des aigles romaines, trophées et dépouilles enlevés à l'ennemi, des lingots énormes d'or ou d'argent [1], enfin tous les trésors conquis à la guerre ou ravis aux flancs des montagnes ou aux lits des fleuves, que la dévotion des peuples consacrait aux puissances célestes, et sur lesquels ne se porta jamais une main sacrilége, bien que les monuments fussent toujours ouverts et accessibles à tous, le jour et la nuit.

Ce temple, comme tous les némèdes [2] et la plupart des dolmens, se composait seulement d'une grotte spacieuse formée de pierres brutes, car il était interdit à l'homme, suivant les enseignements des druides, de modifier par les combinaisons

---

[1] *Strabon*, IV, 188. — *César*, IV, 17.

[2] Les *nemneidhs*, du nom de Nemneidh, grande figure du premier âge, supposé le père des Gaëls et des Kimris. — Les *dolmens*, élevés en souvenir d'événements mémorables, ou sur la tombe de guerriers célèbres, contenaient, généralement, une grotte, qui était un sanctuaire. — Les *cromlekhs* étaient aussi des sanctuaires, mais disposés en cercle ; ils symbolisaient les cercles de l'existence dont nous avons parlé ci-devant. — Les *men-hirs* étaient des pierres isolées, mais quelquefois très-nombreuses. A Carnac, en Bretagne, on voit encore onze allées de men-hirs, restes d'une enceinte beaucoup plus vaste ; il y en a qui ont 20 pieds de haut, et on en compte plus de 2,000.

de son imagination les œuvres du Créateur, ou de représenter matériellement la puissance divine.

" Tu ne feras, dit Moïse, ni sculptures, ni images des choses qui sont dans le ciel, ou sur la terre, ou dans les eaux, ou sous la terre ; tu ne les adoreras pas et ne leur rendras aucun culte. "

" Si tu m'élèves un autel de pierres, tu ne le feras point avec des pierres taillées ; si tu y mets le fer, il sera souillé ! "

" Tu élèveras un autel au Seigneur ton Dieu,... avec des roches informes et non polies [1] ... "

Ces lois communes aux Hébreux et aux Gaulois, devinrent pour ces derniers une distinction dans l'antiquité classique, en raison de leur fidélité à les conserver en présence des cultes de l'art, de la forme et de l'imagination, qui constituent l'idolâtrie grecque, étrusque ou latine.

Luern, suivi d'Octavia portant son enfant, pénétra, mais en tremblant, dans le sanctuaire du terrible Inconnu (Diana) [2] Il l'explora, et quand il se fut assuré qu'il ne contenait ni Romain, ni Germain, ni Numide, ni reptile, ni bête fauve, il s'occupa d'y installer pour la nuit celle qu'il protégeait et l'enfant qu'il avait juré de dérober à Rome et à César.

Les nuits commençaient à devenir froides : il s'occupa donc d'abord d'allumer un grand feu au centre de la grotte, puis alla faire une ample provision de feuilles sèches et de mousse, avec lesquelles il prépara un lit pour la jeune mère. Ensuite, il sortit de nouveau, et fut si longtemps absent qu'Octavia était vivement inquiète, quand il rentra, porteur d'une large corbeille de feuillage pleine de baies et de fruits sauvages, qu'il était allé cueillir dans les halliers.

Pendant qu'elle mangeait, l'héroïque jeune homme, que son affection et la grandeur de ses devoirs rendaient prudent, ferma l'entrée du sanctuaire avec des roches et des branches, qu'il fixa aussi solidement que possible, car il les élevait contre des ennemis qu'il devait être seul à combattre, s'ils survenaient, quels que fussent leur force et leur nombre.

---

[1] Le bénédictin dom Martin, dans sa *Religion des Gaulois* (1727), a le premier étudié les rapports qui existent entre cette religion et les traditions patriarcales et bibliques ; mais il paraît les avoir exagérés.

[2] Était, on se le rappelle, un autre nom d'Hésus, le Dieu unique des Gaulois.

Quand il crut avoir pris toutes les précautions qu'il pouvait prendre, et rempli tous les soins qui devaient procurer plus de bien-être aux deux êtres faibles qu'il aimait et auxquels il s'était dévoué, il s'approcha du foyer. Octavia le remercia pour elle et pour son fils, en lui tendant l'enfant à caresser et en lui adressant un sourire triste, mais plein d'affectueuse reconnaissance. Luern baisa l'enfant et le rendit à sa mère, puis, songeant enfin à lui-même, il se mit à dévorer les baies et les fruits dont la corbeille était encore à moitié pleine.

Après ce repas éminemment frugal, mais suffisant pour apaiser sa faim, ils causèrent quelques instants des périls passés, du terme prochain de leur voyage ; puis il invita la jeune femme à se reposer, car de nouvelles fatigues, et peut-être de nouveaux dangers les attendaient le lendemain, et il alla se coucher entre le foyer et la barricade qu'il avait élevée à l'entrée de la grotte.

Quelques minutes plus tard, tous trois dormaient profondément.

Luern était exténué de fatigue, et il avait seize ans ! Il dormait donc comme on dort à cet âge, quand il fut réveillé par Octavia, qui, depuis plusieurs minutes, l'appelait et le secouait énergiquement, pour l'arracher à l'espèce de léthargie où il semblait plongé, tant son réveil fut difficile. Mais quand en ouvrant les yeux il vit, à la lueur du foyer, le visage de la jeune femme altéré par une terreur profonde, il porta vivement la main à sa ceinture pour y chercher son couteau, et se dressa d'un bond en disant : "Qu'y a-t-il ? "

— Écoute !... et regarde !...répondit Octavia, les yeux démesurément ouverts, la pupille dilatée et entourée de ce cercle blanc qu'y dessinent les grandes terreurs, tandis que son bras tendu et tout son être étaient agités d'un tremblement nerveux, dans lequel elle étouffait son enfant contre sa poitrine. Voici ce qu'entendit et ce que vit le jeune Volke.

Plus de cent loups jappaient devant le némède ; des ours, des renards, des sangliers, des cerfs, des élans, des chevreuils, des biches et des rennes, hurlant, glapissant ou bramant, remplissaient la clairière ; des mufles d'ours ou de loups bouchaient, en s'y appuyant, tous les interstices restés ouverts entre les branches et les rochers, dardant vers l'intérieur de la grotte leurs regards flamboyants, et faisant, pour entrer, des efforts

tellement puissants, qu'on pouvait craindre à tout instant que la barrière élevée par Luern ne vînt à s'écrouler !... Mais toutes ces prunelles ardentes, toutes ces gueules menaçantes, toutes ces pattes velues, toutes ces griffes contractées sur la pierre ou sur le bois, toutes ces dents blanches enchâssées dans des gencives sanglantes, toutes ces haleines fétides, n'étaient rien ; car, si nombreux qu'ils fussent, ces ennemis avaient un corps : on pouvait les combattre !... Ce qui était réellement terrifiant, ce qui devait glacer le plus fier courage, ce qu'on ne pouvait ni conjurer ni vaincre, c'était l'immense et terrible conflagration de la forêt entière ; c'était l'océan de flammes qui entourait la clairière de ses vagues tourmentées par le vent ; c'étaient les grondements lugubres, les grands soupirs de l'incendie, le crépitement des branches, la chute des troncs séculaires, la cendre, la fumée et les myriades d'étincelles qui jaillissaient jusqu'aux nuages, quand l'nn de ces grands cadavres s'abattait avec de sinistres craquements, projetant au loin sur la terre sa chevelure de flamme ! — Luern saisit la main d'Octavia, et, pendant plus d'une minute, il resta comme pétrifié par la stupeur. La jeune femme le regardait, toujours émue ; cependant — elle avait en son esprit et son courage une confiance si aveugle, que, maintenant qu'il était debout, il lui semblait voir le danger reculer, et sa pauvre âme s'ouvrait timidement à l'espérance ..

Elle avait raison : Luern était de ceux que le Très-Haut, des profondeurs infinies qu'il habite, distingue parmi les hommes, et qu'il marque du sceau qui fait ici-bas les héros, les martyrs ou les flambeaux des peuples ! Hélas ! ce sont des taureaux blancs, que leur beauté voue fatalement au sacrifice : héros, ils luttent pendant toute leur vie ; martyrs, ils s'éteignent dans les larmes, ou meurent aux mains des licteurs ; flambeaux, ils illuminent, mais ils se consument en éclairant leur temps : leur âme, ou seulement grande, ou grande et tendre, ou grande, tendre et lumineuse, connaît des angoisses, a des douleurs, souffre d'aspirations inconnues des autres, qui les proclament illustres après leur mort, si la Fortune les place sur le pavois de la renommée, qui les ignorent, s'il en est autrement ; mais, dans les deux cas, ils sont malheureux, parce que c'est toujours dans une heure de colère que le Seigneur fait flamboyer un glaive, fait couler des larmes ou briller un éclair !

Les attaques des fauves à l'entrée du némède rappelèrent

Luern à lui-même. C'était leur épouvante et non leur férocité qui les poussait vers la grotte, puisqu'on voyait des chevreuils, des cerfs, des biches avec leurs faons, mêlés aux loups, aux ours et aux sangliers, qui s'étaient réfugiés dans la clairière. Quoi qu'il en soit, le retranchement qui les protégeait paraissait près de s'écrouler. Aidé par Octavia, Luern traîna les blocs d'or et d'argent, et tous les objets qu'ils trouvèrent dans le temple propres à étayer ou à doubler les rochers et les branches qu'il avait dressés la veille. Mais la force et la patiente obstination des ours, les assauts impétueux des loups, qui se ruaient par troupe contre l'obstacle qu'ils sentaient trembler sous leurs chocs, auraient été victorieux de tout ce que Luern et sa compagne auraient pu faire, puisqu'ils ne pouvaient opposer que les obstacles que leur force leur permettait de mouvoir, et que les forces plus grandes des fauves devaient finir par repousser sur un point quelconque, quelque habile que fût leur disposition intérieure, si le Volke n'avait eu une inspiration, qui fut un trait de génie, dans les circonstances où ils se trouvaient. Le némède contenait, avons-nous dit, des armes et des trophées enlevés à tous les peuples ennemis. Il prit des glaives, des lances, des gèses, des piques, des javelots, des faux et des framées, et, les introduisant par les vides que laissait son rempart, il le garnit de pointes acérées, contre lesquelles les assaillants venaient se faire de larges blessures, mais qui avaient surtout pour effet d'empêcher ces formidables chocs auxquels la barricade semblait près de céder naguère.

Le péril était moindre, mais il était néanmoins toujours grand.

L'incendie entourait la clairière, mais ne menaçait pas l'asile où ils s'étaient réfugiés ; les arbres les plus hauts ne pouvaient pas y atteindre dans leur chute, et le némède était construit de ces blocs énormes, devant lesquels le voyageur s'arrête aujourd'hui, se demandant comment, aux premiers temps de notre société, nos pères ont pu les déplacer et les dresser. Quelquefois une grande rafale, l'un de ces coups de vent qui ressemblent à un coup d'aile immense, dont la force est proportionnée à l'étendue, jetait au-dessus de la clairière un grand rideau de flamme. Alors, à l'intérieur du némède, la chaleur devenait suffocante, l'air manquait absolument, mais cela ne durait que deux ou trois minutes : les flammes se redressaient avec le grondement sinistre des grandes conflagrations ; elles répandaient

une pluie de brandons enflammés, de cendre et d'étincelles; mais l'air et la clarté revenaient à la grotte.

A l'entrée, les bêtes féroces continuaient leurs efforts avec l'opiniâtreté et l'intelligence rudimentaire de l'instinct, ce qui obligeait Luern à une surveillance active et à un travail incessant, car les loups, les renards et les ours saisissaient avec leurs dents les fers qui les blessaient, mais ils les brisaient ou les arrachaient du retranchement, et, s'ils n'étaient pas aussitôt remplacés, rendus furieux par leurs blessures et la résistance qui leur était opposée, ils attaquaient le rempart avec une furie et une impétuosité toujours croissantes.

L'horrible lutte dura deux jours et une nuit, sans une heure d'intermittence. Luern était épuisé. Et la faim, la soif et la privation de sommeil, ces trois ennemis mortels comme le feu, implacables comme les loups, dont ni courage, ni intelligence, ni blocs d'or ou de granit, ni lances, ni framées, ne pouvaient les défendre, s'étaient silencieusement introduits dans le némède, et ils les sentaient comme de gigantesques reptiles, les prendre et les étreindre dans leurs inexorables anneaux.

Les lèvres sèches, le gosier aride, brûlants de soif tous deux, ils souffraient différemment de la faim : Octavia était plongée dans une sorte d'atonie, pendant laquelle ses larmes coulaient sur son sein, ou sur le visage pâle de son enfant, sans qu'elle en eût conscience; Luern, lui, avait les oreilles pleines de bruits étranges; il était pris de faiblesses subites, qui le jetaient sur ses genoux ou l'obligeaient à se retenir à la barricade pour ne pas tomber; à ces défaillances passagères succédaient parfois des éblouissements ou des douleurs aiguës et rapides, comme si une lame lui eût traversé le cerveau...

Enfin, au coucher du second soleil, la forêt s'éteignit.

Toute la nuit, les ténèbres roulèrent sur un immense brasier; mais le bois n'avait plus de flammes, et l'aurore du lendemain se leva sur une vaste plaine de cendres, du sein de laquelle s'élevaient çà et là de minces filets de fumée, et, de loin en loin, des troncs calcinés, semblables à des pèlerins noirs, arrêtés pensifs au milieu de ce désert, couverts deux jours auparavant d'ombrages verts, pleins de nids amoureux, de joyeux chants d'oiseaux quand l'aube se levait, de murmures et de chuchotements mystérieux quand le crépuscule descendait sous le couvert.

Aussitôt que l'espace s'était rouvert devant eux, les hôtes de-

la forêt avaient fui ce lieu d'épouvante et de désolation. Ce fut d'abord un cerf qui partit soudain, rapide comme une flèche ; une meute de loups s'élança à sa poursuite. Son départ devint comme un signal, auquel les daims, les biches, les rennes, les élans, enfin tous les êtres inoffensifs, fuirent les carnassiers, que la fin du fléau rendait à leurs instincts et qui s'éloignèrent du némède pour les poursuivre.

Dès que les bêtes fauves suspendirent leurs tentatives pour pénétrer dans la grotte, Luern céda à l'excès de ses fatigues, aux besoins et aux émotions que la grandeur et l'imminence du danger, c'est-à-dire que les nécessités de la défense avaient suspendus. Sans se rendre compte des causes qui mettaient fin aux attaques du dehors, n'étant plus appelé à agir par l'apparition d'un mufle menaçant, par les lueurs qui jaillissaient d'yeux étincelants de férocité, par un rugissement horrible ou l'ébranlement de son fort, il s'affaissa au pied de la barricade, dans un état d'épuisement physique et de torpeur mentale auxquels succéda bientôt un profond sommeil.

Plusieurs heures s'écoulèrent.

La grotte était pleine de ténèbres, et Octavia seule veillait. Plus nerveuse que le jeune homme, la faim, la soif, l'insomnie, ses frayeurs et ses angoisses pour son enfant, l'arrachaient à l'espèce de prostration qu'elle avait éprouvée d'abord, pour la rapprocher du délire.

Depuis le matin elle avait inutilement essayé d'allaiter son fils ; l'enfant altéré la sollicitait sans cesse par ses cris plaintifs, et vingt fois elle avait constaté qu'elle ne pouvait plus donner la force, transmettre la vie à la créature frêle dont les caresses et les vagissements lui brisaient le cœur ! — Car elle était mère ; cet enfant était le fils de Vercingétorix, et c'était la seule affection qui lui restât au monde !... Elle pressait sa poitrine avec colère, puis caraissait le pauvre petit être, le couvrait de baisers passionnés, lui donnait les noms les plus tendres ; mais, cruel sans le savoir, il ne répondait à son désespoir, à ses baisers et à ses caresses que par des cris et ces recherches du premier âge qui font sourire avec bonheur les jeunes mères heureuses de se prodiguer, mais qui doivent arracher les larmes de sang à l'infortunée qui voit échapper à sa tendresse le chérubin que le Seigneur lui a confié... Qui pourra concevoir et qui pourrait décrire les tortures de cette âme de mère ; comment dire,

de quel nom appeler les douleurs auxquelles elle était en proie dans les ténèbres de ce némède, naguère entouré de flamme, assailli par une armée de bêtes féroces, et maintenant envahi par le froid, et sombre, et silencieux comme un tombeau ?

Vers le milieu de la nuit, l'enfant, qui s'était assoupi, se réveilla ; ses pleurs et ses gestes implorèrent de nouveau celle qui ne pouvait rien lui donner. La malheureuse mère crut trouver ses petites mains défaillantes, sa voix altérée ; ses cris lui parurent plaintifs comme des gémissements suprêmes..... elle crut qu'il allait mourir... — Elle avait peut-être raison....

Alors, il lui vint une pensée héroïque, mais horrible : elle retira le poignard qui fixait ses longs cheveux [1] et se fit une profonde incision au bras ; puis, appliquant la bouche de son fils aux lèvres de sa blessure, elle lui donna son sang à boire, en l'appelant des noms les plus doux.....

L'enfant s'était rendormi, mais Octavia ne pouvait plus arrêter le sang qui coulait abondamment ; car l'infortunée, agissant sous l'impulsion d'un sentiment d'énergique décision, s'était fait une plaie si profonde qu'elle avait coupé l'artère.

Affaiblie, comme Luern, par la faim, la soif et l'insomnie, mais plus que lui par la pensée, elle comprit que ses efforts resteraient vains, car ses esprits lui échappaient, sa tête devenait lourde, ses yeux voyaient passer dans l'ombre d'étranges lueurs, et elle éprouvait une sensation indéfinissable : il lui semblait que l'air froid de la grotte se glissait dans ses veines et glaçait tout son corps. Elle se dit qu'elle allait s'évanouir ; mais son sang coulait !.....

Elle appela Luern. — Sa voix était si faible qu'elle en fut effrayée ! Elle l'appela encore deux fois, mais si bas que ce fut dans le némède comme un double soupir !... Et Luern dormait du sommeil de plomb qui suit les grands travaux et les grandes émotions.

A partir de ce moment, tout demeura silencieux dans le sanctuaire d'Hésus.....

— *A continuer.*

COMTE A. DE VERVINS.

---

[1] Les femmes du Transtévère, quartier excentrique de Rome actuelle, où l'on prétend que se trouvent les derniers descendants du peuple romain de l'antiquité, portent encore un poignard dans leurs cheveux. Ils sont généralement assez simples et à manche d'argent, cependant nous en avons remarqué de très-beaux.

REFORME DU TARIF[1]

Est-il nécessaire de changer notre système fiscal? telle est la question que les circonstances imposent à la plus sérieuse considération de tous ceux qui ont à cœur les intérêts du pays.

Nous traversons une période de crise. La dépression commerciale appelle un remède au mal dont les affaires souffrent depuis trois ans. Les grands travaux publics dont l'exécution se poursuit nous entraînent à des dépenses considérables, et, pour les rendre productifs, ou, du moins, pour les empêcher de devenir ruineux, il faut bien que nous trouvions moyen de développer nos immenses ressources et d'accroître promptement la population du pays. Et puisque nous dépensons beaucoup, il faut que nous produisions beaucoup, pour contrebalancer ces dépenses.

Que devons-nous faire pour rencontrer les exigences de cette situation difficile? Devons-nous escompter l'avenir et nous laisser aller au cours des événements? Il serait peu raisonnable de le soutenir.

Ainsi s'explique la pression toujours croissante qui s'exerce en faveur de la réforme du tarif. On croit qu'un système fiscal qui nous donnerait de nouveaux moyens de production obvierait à toutes les difficultés qui nous pressent et l'on demande un tarif protecteur, c'est-à-dire une législation fiscale qui assure et stimule le développement de l'industrie manufacturière dans le pays.

D'un autre côté, des hommes distingués et dont on ne saurait mettre le patriotisme en doute, soutiennent que le tarif est

---

1 Nous accueillons avec plaisir ce travail sur le tarif, sans vouloir toutefois formuler nous-même d'opinion sur ce point. Mais la *Revue de Montréal* aime à voir traiter, sérieusement et sans passion, toute question libre, et elle offre avec le même empressement un espace à quiconque penserait autrement que ses collaborateurs, et voudrait entreprendre à son tour, *servatis servandis*, de faire prévaloir son opinion. (La réd.)

suffisamment élevé, et qu'en l'élevant davantage on ruinerait immanquablement le pays, au lieu de l'aider et de le soulager. C'est assez dire que cette question se réduit à une dispute entre protectionnistes et libres-échangistes.

Quoi qu'il en soit, la question s'agitant entre la protection et le libre-échange, il faut bien l'étudier à ce point de vue et tâcher de constater dans quel sens elle doit être résolue : c'est précisément l'objet de cette étude

I

Le plus sûr moyen de bien apprécier un système, c'est d'en étudier les principes, d'en examiner les détails et d'en bien peser les conséquences. Suivons cette méthode pour établir la supériorité relative de la protection ou du libre-échange.

Le libre-échange, on l'a dit avec raison, se présente à la fois comme une doctrine philosophique cherchant à conquérir le monde des intelligences, et comme un système pratique demandant à s'établir dans le domaine des faits.

Comme doctrine philosophique, il promet au genre humain le bonheur parfait ; il prétend révéler des principes capables de rendre le commerce des peuples non-seulement plus libre qu'on ne l'a jamais vu, mais aussi libre qu'on peut l'imaginer. Comme fruit de cette liberté souveraine, il promet au genre humain une ère de bien-être et de perfection morale sans précédents dans l'histoire ; enfin, s'il se conforme aux règles de conduite qu'il expose, le monde doit devenir aussi libre, aussi heureux, et aussi civilisé que le plan de sa destinée le permet [1].

Pour arriver à ce beau résultat, le libre-échange part du principe que le commerce international étant le plus actif agent du bien-être et de la civilisation des peuples, tout ce qui gêne la liberté commerciale doit être supprimé ; l'univers, aujourd'hui partagé entre plusieurs nations jalouses les unes des autres, ne doit former qu'un domaine commun dont chaque partie sera exploitée par le peuple qui l'habitera, au grand avantage de tous les autres, et, comme l'a si bien dit l'auteur de

---

Gouraud.

La liberté du commerce des nations, l'industrie de tous les pays sera sur la surface entière du globe dénationalisée comme leur culture ; le monde, enfin, ne formera qu'un comptoir commun, où tous les climats comparaîtront librement avec toutes leurs richesses : la Chine y apportera la soie et le thé ; les Antilles, leur café et leur sucre ; l'Inde, ses épices et ses tissus ; l'Amérique, ses cotons, ses métaux et ses bois ; l'Angleterre, sa houille et son fer ; la France, ses vins et ses modes ; la Russie, ses céréales ; tous les peuples, enfin, les produits variés de leur agriculture, de leur industrie et de leurs arts ; et ils formeront entre eux une république commerciale universelle de l'étendue du monde même, dans le parcours entier de laquelle le transport et l'échange de toutes les marchandises seront absolument et irrévocablement libres.

Les conséquences économiques et financières d'une telle révolution sont incalculables : on ne sait jusqu'où s'étendra la facilité du mouvement des capitaux, du déplacement des travailleurs, etc. ; mais les conséquences morales sont encore plus merveilleuses. De même que l'univers ne formera plus qu'un territoire, l'humanité ne formera plus qu'une confédération, ou plutôt qu'une société de nations. L'unité de la race humaine si longtemps dispersée sera reconstituée. Au règne de fer de la vieille loi qui, répandant les hommes par toute la terre, les a, durant tant de siècles, opposés les uns aux autres, succèdera l'âge d'or d'une loi nouvelle qui les réunira autour du même foyer, comme les enfants prodigues de la même famille. Au lieu de verser des flots du plus pur de leur sang pour la conquête d'un village, ils se lieront tous entre eux par les chaînes de la fraternité et de la paix, et on les verra, au sein d'une concorde profonde, travailler en commun, dans la seule vue du bien-être universel, à la grande œuvre de la destinée humaine.

Il y a plus encore, ainsi que nous l'apprend notre auteur en continuant le développement de cette belle théorie. Le commerce, dit-il, rapproche les nations, et, en les rapprochant, il les éclaire. Elles commencent par trafiquer de leurs richesses, bientôt elles comparent leurs habitudes de travail ; un échange plus fructueux que celui des produits, l'échange des secrets et des forces de production, s'établit entre elles ; le commerce n'est plus seulement, alors, le nourricier et le facteur du globe, il devient l'école du genre humain. Une noble émula-

tion s'empare des esprits ; lès sciences et les arts, de toutes parts provoqués, font des efforts inconnus; de nouvelles conquêtes de l'humanité sur les mystères et les obstacles de la nature en sont le prix. Les mœurs éprouvent à leur tour les effets de ces progrès. Les nations, en s'empruntant leurs usages et en se communiquant leurs idées, apprennent à se connaître ; leurs préjugés diminuent, leurs antipathies s'émoussent, leurs rapports deviennent plus doux, et les mœurs se polissent en même temps que les lumières se répandent et que le bien-être augmente. Imaginez qu'un tel commerce soit interrompu ou supprimé, la perte morale du genre humain est plus grande encore que sa perte matérielle ; ce n'est pas seulement le meilleur instrument de sa prospérité qui lui manque, c'est l'un des ressorts les plus actifs de la civilisation générale qui se brise [1].

On conçoit facilement que, dans une époque travaillée comme la nôtre l'est par l'amour excessif de la liberté, une doctrine qui se présente sous des dehors aussi séduisants ait recruté de nombreux adeptes et de chauds partisans. Après Quesnay et Smith, Say, Bastiat et Chevalier, en France, Ricardo, Mills, McCulloch et plusieurs autres, en Angleterre, consacrèrent à la propagation de cette nouvelle doctrine la force de leurs convictions et l'éclat de leur talent. Il n'en fallait pas davantage pour populariser le libre-échange, et si, dans la pratique, il n'a été adopté qu'en Angleterre, et encore avec beaucoup de restrictions, il faut admettre qu'il est prôné dans tous les ouvrages en vogue d'économie politique. Les économistes anglais, avec ce sens pratique qui les caractérise, ont exposé la théorie libre-échangiste avec tant de force et de plausibilité, que, de prime abord, il semble absurde de ne pas se rendre à leur avis.

Ramenant, bien plus que les économistes français, la question dans le domaine des faits, ils en font en quelque sorte une question d'argent, *pounds and pence*, pour employer leur expression. Partant de ce principe, qu'il est dans le plus grand intérêt d'un pays que chaque citoyen puisse acheter et vendre sur les marchés les plus avantageux, ils demandent que le commerce et l'industrie soient livrés sans restriction aucune à la

---

[1] Gouraud. *Essai sur la liberté du commerce des nations.*

concurrence universelle, et que l'échange des produits entre les différents pays ne soit grevé à l'entrée d'aucune taxe fiscale qui puisse en élever le prix. De là la nécessité de supprimer les douanes et de faire disparaître tous les obstacles qui s'opposent au libre commerce des nations.

Il est évident qu'en dégrevant l'importation des produits étrangers, on en diminue le coût en faveur du consommateur ; mais la réduction de prix que demande le libre-échange s'opère encore d'une autre façon, si l'on suppose bien fondées les données sur lesquelles repose la théorie libre-échangiste, la quelle, outre les frais d'importation, veut aussi réduire les frais de production.

Voici comment :

Chaque pays possède telle richesse dont la présence est presque toujours exclusive d'une autre richesse qui se rencontre dans un autre pays, en sorte qu'il est rare que le territoire d'une nation suffise à tous les besoins de son existence. De là suit la nécessité du commerce international, au moyen duquel les divers peuples écoulent avec profit l'excès de leurs produits.

Mais l'existence de telle richesse dans un pays à l'exclusion de telle autre richesse qui se rencontre ailleurs, fait que les différentes nations jouissent respectivement de certains avantages particuliers, de certaines facilités naturelles, au moyen desquels elles peuvent produire certaines choses à meilleur marché que d'autres régions moins favorisées sous ce rapport, régions qui, de leur côté, ont pareillement leurs produits spéciaux. Ainsi la France, grâce aux circonstances particulières dont elle est favorisée, produit plus facilement et à plus bas prix que l'Angleterre les vins et les articles de mode, tandis que la Grande-Bretagne peut produire et vendre à beaucoup meilleur marché la houille et le fer ; il est donc avantageux au consommateur anglais d'acheter les vins et les articles de mode français, de même que le consommateur français a tout intérêt à acheter le fer et la houille venant d'Angleterre, où ces minéraux se produisent à moins de frais et doivent, par conséquent, coûter moins cher. Il devrait y avoir économie de part et d'autre dans ce commerce réciproque.

Il en est de même des produits fabriqués. L'Angleterre, par exemple, ayant la matière première et le combustible sur les

lieux, sans compter ses capitaux énormes, l'expérience et l'habileté de ses ouvriers et l'excellente position de ses usines, peut faire la quincaillerie à moins de frais que la Russie, qui ne jouit pas au même degré de tous ces avantages, bien que, à raison de circonstances qui lui sont particulièrement favorables, ce dernier pays produise à meilleur marché les cordages et les cuirs. Il y a donc, au point de vue du consommateur, avantage à ce que la Russie produise le cuir et les cordages qui s'emploient en Angleterre, et cette dernière la quincaillerie, qui se débite en Russie. Le fabricant russe bénéficie du marché anglais, où il écoule l'excédant de produit qui ne trouve pas d'écoulement dans son pays, et l'acheteur anglais trouve aussi son profit à se procurer ses cuirs et ses cordages en Russie, où ces articles se fabriquent et se vendent à meilleur marché qu'en Angleterre. Et les mêmes avantages sont offerts à l'acheteur de quincaillerie en Russie.

Ainsi s'explique le principe fondamental du libre-échange : liberté absolue d'acheter là où les prix sont les plus bas et de vendre là où ils sont les plus élevés.

La protection se présente sous des dehors moins séduisants, puisqu'elle repose apparemment sur un principe opposé. C'est elle qui fait peser sur l'importation des produits étrangers des taxes d'entrée, que les partisans du libre-échange regardent comme autant d'obstacles au libre commerce des nations et comme autant d'entraves au progrès de la civilisation.

L'institution des douanes a un double objet : 1° de procurer aux gouvernements les ressources nécessaires pour subvenir aux frais d'administration de la chose publique, et 2° de protéger l'industrie d'un peuple contre la concurrence de l'industrie rivale d'un autre peuple. Considérée à ce point de vue, c'est une institution, dit M. Gouraud, qui a pour but de protéger l'agriculture, l'industrie, le commerce, et, quand il y a lieu, la marine des nations qui se trouvent à tous ces égards, à plusieurs ou à l'un seulement d'entre eux, dans une infériorité naturelle ou accidentelle vis-à-vis des autres. La raison d'être de cette protection se découvre et se justifie d'elle-même. Si la Providence avait rendu la richesse et l'activité de tous les peuples égales ou équivalentes, la liberté du commerce du monde serait un fait de nature, et aucune institution de main d'homme n'eût été nécessaire pour l'établir. Mais il est visible

qu'il n'en est pas ainsi. Il suffit de jeter les yeux sur une mappemonde et sur l'histoire, pour constater la flagrante et permanente inégalité des nations. Telle possède en abondance les plus riches productions du globe, telle autre manque presque du nécessaire. Celle-ci produit un de ces objets de première nécessité, comme les céréales ou le fer, dont elle tire un avantage naturel d'échange immense sur celle-là, qui produit plutôt des objets de luxe ou de moindre nécessité, comme la dentelle, par exemple, ou la soie. La position de tel État sur tel point de l'univers plutôt que sur tel autre est encore une cause d'inégalité. Ainsi voilà une nation dont le territoire est admirablement doté, mais elle est sans communication facile avec le reste du genre humain ; une autre nation moins bien dotée, mais dont le territoire sera mieux situé, prendra d'abord le pas sur elle. Ajoutez la diversité du génie des peuples : celui-ci est né industriel ou marchand ; celui-là fait passer avant tout la politesse, le goût et les armes. Il est inévitable qu'il en résulte à la longue, dans le capital, c'est-à-dire dans la somme acquise des ressources de tout genre des deux peuples, une différence énorme, aussi redoutable au second qu'avantageuse au premier Enfin, car cette matière serait inépuisable, l'importance comparée de la richesse des peuples varie sans cesse avec le temps. La laine et les bois ont été, pendant des siècles, des articles d'échange d'une importance sans rivale ; ils sont primés aujourd'hui par le coton et par la houille, et peut-être la houille et le coton, un jour, perdront-ils le premier rang. L'inégalité des nations, en un mot, a mille causes, à tout moment agissantes, qui l'ont toujours entretenue et qui l'entretiendront toujours ; de telle sorte qu'il n'y a jamais eu d'époque et qu'on n'imagine pas qu'il puisse y en avoir jamais où tantôt une nation, tantôt une autre, ne se trouve commercialement la plus forte de l'univers.

Les douanes ont ainsi leur raison d'être dans la nature même des choses.

Mais quelles mesures emploient les douanes pour arriver à leur but ? Par quels moyens les nations faibles se trouvent-elles, dans ce système, protégées contre l'inévitable suprématie de la nation la plus forte ? Par des tarifs. La nation faible impose à l'entrée de son territoire les produits similaires étrangers de l'industrie qui, se trouvant sur son sol moins naturelle ou moins ancienne, est partant moins prospère.

L'établissement de ce péage ou de cet impôt a-t-il en soi quelque chose que la morale ou la raison réprouvent? Assurément non. Le droit naturel de chaque peuple, en effet, est d'exploiter du mieux qu'il peut son territoire, de tirer le plus grand parti possible tant du climat qu'il habite que du génie d'exploitation qui lui a été départi. Mais si la suprématie d'un de ses voisins l'empêche d'exercer un droit aussi favorable, en définitive, à l'augmentation du bien-être universel, comment l'adoption d'une mesure fiscale n'ayant d'autre objet que de le mettre en état de prendre sa place au grand soleil de l'industrie et du commerce, pourrait-elle être jugée ou déraisonnable ou inique? Il n'y a que justice, au contraire, s'il s'agit de peuples plus encore que s'il s'agit de particuliers — car alors les conséquences de l'oppression sont plus grandes, — à protéger le faible contre le fort, et la présence de cette protection, loin d'être un mal que le genre humain doive repousser, est un bienfait que sa prudence doit désirer, au contraire [1].

Enfin, la protection est le moyen le plus efficace, le seul moyen d'introduire dans un pays une industrie étrangère, et de faire entrer un peuple dans la voie du progrès industriel, sans compter que ce système, en opposant les nations les unes aux autres, au point de vue industriel, maintient l'équilibre entre elles et assure au monde les bons effets de la concurrence, qui, sans cela, serait mise à néant. C'est ainsi que la protection constitue le plus puissant obstacle qu'on puisse opposer au monopole du commerce et de l'industrie, qui, sans elle, serait exercé par deux ou trois pays mieux dotés que les autres.

Tel est, brièvement esquissé, l'ensemble du système protecteur.

Avant d'indiquer les tendances, les résultats respectifs de ce système, pour les comparer à ceux du libre-échange, jetons un coup d'œil rapide sur l'origine et l'histoire de l'une et l'autre théorie.

II

Ainsi que nous l'avons déjà vu, l'institution des douanes a un double objet : c'est-à-dire qu'elles sont établies ou dans le

---

Gouraud.

but de procurer aux gouvernements les moyens de subvenir aux besoins de l'État, ou pour assurer à l'industrie d'un pays la protection nécessaire contre la concurrence de l'industrie étrangère.

Comme mesure fiscale, l'institution des douanes date d'une haute antiquité. Elle existait chez les Grecs, qui taxaient jusqu'à l'importation des esclaves ; cette taxe équivalait au cinquantième de la valeur des marchandises étrangères importées en Grèce. Chez les Romains, la recette provenant des douanes (*portorium*) constituait une des principales sources du revenu public. Dans les commencements, le fisc prélevait le quarantième de la valeur des importations ; mais ce taux haussait suivant les circonstances et les besoins du trésor. Les douanes furent aussi établies en France, pour le même objet, avec la monarchie ; l'impôt se prélevait non-seulement à la frontière, mais encore sur les confins des différentes provinces, et cela en vertu d'une foule d'arrêts incohérents et de tarifs, les uns généraux, les autres locaux, qui en rendaient l'application odieuse, vexatoire et en même temps nuisible à l'agriculture et au commerce. Il résulte d'un mémoire adressé en 1659 au cardinal Mazarin qu'une balle de camelot de Lille pesant 232 livres payait sur divers points du territoire, pour arriver à Lyon, plus de 200 livres tournois, sans compter les droits de la douane de Valence et les six deniers par livre [1].

Comme encouragement donné à l'industrie, pour la protéger contre la concurrence des produits similaires venant de l'étranger, l'institution des douanes a été créée en France par Sully et par une ordonnance de Louis XIII en 1629. Mais ce fut Colbert qui, dans la fameuse ordonnance de 1664, organisa le système protecteur qui a toujours été en vigueur en France depuis cette époque, bien qu'il ait subi des modifications par les circonstances et les caprices des gouvernants.

En Angleterre, le système protecteur fut établi vers la fin du XIVe siècle, par Edouard III, qui accorda aux fabricants de draps, sous forme de droits d'entrée, les priviléges requis pour les mettre en lieu de soutenir la concurrence des Anséates. Le fameux acte de navigation de 1650 ajouta encore à ces priviléges, bien qu'il eût surtout pour objet de créer une marine

---

[1] *Dictionnaire du commerce et de la navigation.*

nationale. C'est de cet acte, dirigé à l'origine contre les Hollandais, alors les entrepositaires des marchandises du monde, que date la puissance commerciale et maritime de l'Angleterre.

Imitant Edouard III et Louis XIV, Pierre le Grand en Russie, Frédéric II en Prusse et plusieurs autres souverains s'efforcèrent d'introduire l'industrie manufacturière dans leurs États, au moyen de tarifs protecteurs, qui firent entrer ces pays dans une ère de progrès industriel qui a considérablement augmenté leur puissance. L'influence politique de ces peuples a grandi avec le développement de leur industrie.

Il faut dire qu'en Angleterre, l'*Acte de navigation* a été bien plus une mesure de prohibition qu'une mesure de protection ; et tous les statuts qui ont été faits pour l'amender, jusqu'au commencement de ce siècle, sont conçus dans le même esprit ; en sorte qu'il est vrai de dire qu'avant de proclamer le libre-échange, l'Angleterre a porté la première la protection à ses plus extrêmes limites, durant près de deux siècles. Non contente de taxer, de prohiber l'importation des marchandises étrangères, elle défendait l'exportation de ses propres produits, afin d'empêcher les autres nations de s'en servir pour lui faire concurrence. Un statut défendit, sous les peines les plus sévères, d'exporter la laine, et même de tondre les moutons à moins de cinq milles du littoral, crainte que les toisons ne fussent exportées en contrebande. En vertu du même statut, l'exportation des produits anglais était encouragée par des primes, destinées à contrebalancer les droits que ces mêmes produits avaient à acquitter dans les ports étrangers.

Les droits prélevés en Angleterre sur les produits venant de l'étranger étaient énormes. Le tarif, avant l'administration de Pitt, qui le baissa un peu, était de £50 à £67 10s pour 100 sur les laines, de £67 10s à £75 sur les cotonnades, de £40 à £180 sur la toile, de £75 sur la poterie, et £6 10s par tonneau sur la quincaillerie. On conçoit que, protégées par un tarif aussi exorbitant, ces industries s'établirent facilement en Angleterre, sans compter que les fabricants anglais trouvaient dans les colonies un écoulement d'autant plus avantageux, qu'ils avaient le monopole exclusif de ces marchés.

Des mesures presque aussi restrictives furent adoptées dans presque tous les pays de l'Europe, notamment en Prusse. Pour leur donner suite, Frédéric le Grand fit venir auprès de lui le

philosophe Helvétius, qui se rendit à Berlin avec une armée d'officiers de douane et d'accise, visiteurs, contrôleurs, jaugeurs, plombeurs, commis, etc., auxquels le peuple, exaspéré par les règlements vexatoires du fisc, donna le nom assez pittoresque de *rats de caves*.

On a prétendu que ces mesures de protection n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait, et qu'au contraire elles nuisirent au développement de l'industrie dans les pays qui les adoptèrent. Cette prétention semble directement opposée aux faits, car l'histoire est là pour dire que ce sont les réformes économiques de Frédéric II qui ont fait entrer la Prusse dans la voie du progrès matériel, et qui l'ont graduellement élevée au rang qu'elle occupe aujourd'hui dans l'échelle des nations. Le blocus continental et l'établissement de l'union douanière n'ont fait que continuer l'œuvre de Frédéric II, et si aujourd'hui l'Allemagne du Nord peut, en quelque sorte, imposer ses volontés capricieuses au monde, c'est grâce à la puissance matérielle que lui a donnée son tarif protecteur.

La Russie a pareillement bénéficié des mesures de protection adoptées par Catherine II, et si ce grand pays a pu donner un certain développement à son industrie manufacturière, c'est en se protégeant contre la concurrence des fabricants étrangers. Et qui ne sait que la France, sous Louis XIV, ne dut le développement de son commerce et de son industrie, l'amélioration de son agriculture et la création de sa marine qu'aux sages réformes de Colbert, qui réalisa tout ce progrès au moyen de la protection ? Quelqu'un ignore-t-il, dit un économiste français, qu'à la mort de Mazarin, l'industrie, le commerce, la navigation de la France ne comptaient pas dans le monde, et que Colbert, par la seule vertu d'un système de douanes, donna à notre pays marine marchande et militaire, pêcheries, colonies et manufactures, richesses matérielles qui furent la source d'une puissance politique immense ? Mais bientôt on délaissa les traditions de ce grand homme. La révocation de l'édit de Nantes porta un coup funeste à l'industrie française ; elle émigra en Allemagne. Le grand électeur et Frédéric II recueillirent la riche fugitive, et pour la fixer dans leurs États ils la protégèrent par un cercle de douanes. De là datent la puissance manufacturière et la plus grande partie de l'ascendant politique de la Prusse. Cependant le temps marche, la révolution éclate, Napoléon paraît. Il trouve l'industrie, comme

presque toutes choses alors en France, en décombres... La main réparatrice du premier consul relève les douanes; plus tard, la politique de l'empereur porte avec le blocus continental le système protecteur à son plus haut degré d'énergie. Aussitôt l'industrie française, rétablie, fait des progrès merveilleux, et l'Europe entière, à l'abri de cette puissante égide, se couvre de manufactures et décuple sa richesse.

— *A continuer.*

J.-C. Langelier.

HAMED LE COULOUGLI

SOUVENIR D'ALGER

PAR LE

COMTE ALFRED DE VERVINS

(1661-1663)

A MADAME JAMES CALHOUN

Chère Madame,

Quand un hasard, dont je me féliciterai toujours, car il m'a réconcilié avec le destin, m'a procuré l'honneur de vous voir, je fus surtout frappé de la distinction qui régnait dans toute votre personne ; la pâleur et la langueur un peu nonchalante que vous deviez à votre indisposition, ajoutaient à vos grâces.

Comme je venais d'écrire la nouvelle que je publie aujourd'hui, j'eus la pensée de vous la dédier, c'est-à-dire de placer l'épisode historique que je rappelle pour la gloire de la *noblesse*, sous le patronage de celle qui m'a paru la personnifier si poétiquement. On peut dire de la *noblesse*, que sa générosité a survécu à sa fortune, et comme vous lorsque vous souffriez, elle a pour tous un sourire fatigué, mais plein de charme ; comme vous encore, sous les ombrages de la villa Robertson, elle promène à travers le monde un front que la douleur a pâli, mais en l'entourant d'une auréole qui le signale aux respects.

Puisse le Seigneur, dans sa bonté pour les hommes, lui rendre la force et la vie, comme il vous a rendu la santé, par charité pour tous ceux qui vous aiment ; car elle est ici-bas la plus haute expression du droit et la personnification du devoir et de l'héroïsme, en France comme en Afrique, partout où elle existe ; sans cela elle ne serait pas la *noblesse !*

C'est ce que cette courte histoire tend à prouver. Si la pensée vous paraît haute et vraie, pardonnez à son auteur d'être resté au-dessous de la grandeur d'un sujet qu'il aurait voulu pouvoir traiter plus magistralement et plus poétiquement, pour que son offrande fût plus digne de vous.

En tous cas, voyez dans cette dédicace un hommage, et une preuve des sentiments d'affection respectueuse avec lesquels j'ai bien l'honneur de me dire,

Chère Madame,

Votre très-obéissant et très-dévoué serviteur,

Comte A. de Vervins.

St-Louis, 25 septembre 1877.

HAMED LE COLOUGLI

I

Mouette rapide, où t'emportent tes ailes ?

Hirondelle légère, qui t'éloigne avant le jour des blancs minarets de la ville ?

Brises embaumées de la nuit, pourquoi désertez-vous si tôt les jardins fleuris du dey ?

— Nous volons vers la rade, répondent mouettes, hirondelles et zéphyrs, parce qu'Hamed est arrivé cette nuit !...

— Et il aime me voir, dit la mouette, parce que je lui parle de tempêtes et d'ouragans, c'est-à-dire de victoires remportées par le hardi capitaine !

— Je m'empresse, dit l'hirondelle, parce que ma vue lui rappelle ses palais, son harem, ses coursiers, ses esclaves, les amis qui l'attendent sur le môle, et la glorieuse ville d'Alger !

— Je me hâte, dit la brise, parce qu'il aime les parfums dont je suis tout imprégnée, parce qu'il aime me sentir jouer dans les franges de son turban, et parce que je suis fière, moi, de baiser un front qui a toujours dominé le vent et la tourmente !

Qu'est donc Hamed, pour que la mouette au cri sinistre accoure joyeuse, pour que l'hirondelle au blanc corsage déserte la ville pour l'Océan, et pour que la brise inconstante, la brise elle-même, se souvienne ?

— Hamed, répondent mouettes, hirondelles et brises, en s'éloignant toujours, c'est le plus beau coulougli d'Alger, c'est le plus vaillant corsaire, c'est le plus habile raïs [1], le plus noble et le plus brave enfant d'Islam ; c'est le plus implacable ennemi des chrétiens, c'est l'épée d'Allah [2], c'est l'orgueil de la régence ; c'est celui que tous les hommes redoutent et celui dont toutes les femmes rêvent ! Enfin, c'est Hamed le coulougli !

II

C'était vrai ! Hamed était arrivé.

Après une croisière de six mois, pendant laquelle il avait combattu vingt fois, coulé cinq galères de Malte, incendié dix moutiers sur les côtes de Sicile, rempli sa caravelle de marchandises précieuses, Hamed était revenu au port, encore une fois couvert de gloire et chargé de butin.

Dans ce moment, c'est-à-dire, à l'heure où le jour va poindre, debout sur la rambade [3] de son vaisseau, Fatma, son esclave favorite, sa sultane, assise à ses pieds, il regarde la ville et attend impatiemment que le *raïs du port* en fasse abaisser la chaîne, pour que son navire puisse venir mouiller à l'abri du môle. Ses hommes se pressent sur le pont, murmurant entre eux du retard que la paresse du vieux capitaine leur impose ; car depuis plus d'une heure le port devrait être ouvert... S'il ne se hâte, qu'il prenne garde : les compagnons d'Hamed sont de fiers corsaires ; leur impatience est déjà redoutable, mais leur colère serait terrible !...

Soudain, le soleil surgit des flots et embrase l'Orient ; un rayon doré court sur la crête des vagues bleues, et déchire, comme un éclair, le voile gris qui dérobait au vaisseau les

---

[1] *Raïs*, capitaine. — [2] *Allah*, Dieu. — [3] *Rambade*, galerie.

minarets aériens, les murs blancs de la ville et la haute casbah [1].

Un cri qui est une imprécation échappe à tous les hommes du bord : — Que fait donc ce chien, ce renégat, qui doit faire baisser la chaîne du port ? Déjà toutes les cloches tintent, le muezzin appelle les croyants à la prière du haut de la mosquée.... Ah ! voici des janissaires sur la plate-forme ! voilà des hommes sur le môle ! la chaîne va s'abaisser !...

Non ! Le port restera fermé ! La casbah se couronnera trois fois de feu et de flamme, et, chaque fois, vingt boulets viendront frapper en plein bois ou rompre les agrès, abattre les mâts de la fière caravelle, qui va couler, vaincue par trahison, puisqu'il était écrit qu'elle ne pouvait être vaincue autrement, — car Hamed est coulougli [2], et Moharan a proscrit les coulouglis de la régence depuis trois mois. Et puis, comme honteuse de son crime, la vieille forteresse restera le front voilé de fumée !...

Mais les coulouglis sont fils d'Alger ! Ils en sont les plus riches et les plus nobles enfants !... C'est pour cela que les janissaires ont exigé leur proscription du dey, qu'ils dominent et qui les redoute. Mais Hamed, en course depuis six mois, ignorait l'édit infâme, qui n'a été rendu que depuis trois mois ! — C'est parce qu'il est infâme, qu'il doit s'exécuter ainsi. D'ailleurs, c'était écrit !

III

C'en est fait de la noble galère ! Le flot curieux, la vague avide, s'élancent par ses blessures béantes, envahissent la cale, courent dans le faux-pont, se précipitent dans les cabines tendues de velours et de brocart ; elles écument et glapissent comme des chacals, autour des canons mornes... Sur le pont, l'équipage, qui sent le vaisseau prêt à sombrer, a peur pour la première fois, et ne sait où se réfugier...

Alors Hamed, qui devine que lui seul est proscrit, élève la

---

1 *Casbah*, grande forteresse d'Alger.

2 Les *coulouglis*, descendants de ces poétiques chevaliers maures qui introduisirent la poésie et le culte des arts en Espagne, étaient les hommes les plus riches et la noblesse d'Alger.

voix plus haut que le bruit des flots, plus haut que toutes les rumeurs du bord ; il donne des ordres et le sauvetage s'organise. Les aïcks [1] sont mis à la mer, ils se remplissent de matelots, les amarres sont coupées, et les corsaires s'éloignent. La galère est perdue, mais l'équipage est sauvé !

Cependant Hamed est resté sur son vaisseau. Ses compagnons ne le remarquent qu'au moment où ils s'éloignent. Alors toutes les rames s'arrêtent pleurant sur les eaux, et cent voix émues l'appellent... Mais lui, il leur fait signe de s'éloigner ! Ils l'ont compris : il veut mourir avec sa chère caravelle ! Il l'aimait comme une maîtresse ! Elle était sculptée, guillochée comme un vase antique, incrustée de cuivre et d'argent comme l'armure d'un prince ; elle avait coûté la fortune d'un roi, et puis... ils avaient si souvent combattu ensemble !

Ils s'éloignent donc, et le vaisseau va s'engloutir. Hamed le sent frémir sous ses pieds. Ses gémissements plaintifs ont un douloureux écho dans son cœur, et il sent le désespoir l'envahir comme la mer envahit son navire. Alors, il étend vers Alger son bras naguère si redoutable, son bras maintenant impuissant ; il en appelle à Allah, et maudit son ingrate patrie !

Mais, dans ce moment, il entend un soupir, ou plutôt un sanglot étouffé qui semble s'élever du parquet de la rambade ; il abaisse les yeux et voit Fatma. — La pauvre enfant était restée pour mourir avec lui ! Fuir, c'est bon pour les hommes, mais la femme qui aime ne fuit pas, elle !

Allah est Dieu ! Allah est la justice suprême ! Aussi, la récompensera-t-il de son sacrifice, en suggérant au coulougli la pensée de vivre pour la sauver.

Mais le temps presse !... Hamed ne l'ignore pas. — Il se baisse, prend dans ses bras sa belle favorite, et il s'élance dans les flots.

IV

Un vieux marabout [2] qui se promenait sur le bord de la mer, vit le flot qui se retirait déposer sur la plage deux cadavres étroitement embrassés. Il accourut, car c'était un homme

---

[1] *Aïcks*, embarcations légères qui faisaient le service des vaisseaux.

Marabout, sorte d'ermite ou de solitaire musulman.

saint, qui savait et qui enseignait le Coran, le livre sacré qui prescrit la charité aux croyants.

Il fut frappé de la jeunesse et de la beauté du raïs et de son esclave, et il adressa une fervente prière au ciel pour qu'il fût encore possible de les sauver.

Le Prophète l'exauça. Ses soins parvinrent à les rappeler à la vie, et le soleil de midi les vit tous trois monter l'étroit sentier qui conduisait à la maison du vieux prêtre d'Allah.

V

Cependant, la population s'était émue de la cruauté de Moharan à l'égard d'Hamed ; car les mouettes, les hirondelles et la brise nous l'ont dit : Hamed était l'honneur et la gloire d'Alger. — Le peuple murmura donc, et les janissaires furent insultés dans les rues.

Moharan, timide comme tous les tyrans, réunit son divan, afin qu'une décision du conseil approuvât et sanctionnât l'ordre qu'il avait eu la lâcheté de donner, sur la demande des janissaires.

Lors de la réunion du conseil, voilà comment parla Mohammed-ben-Hassen, le plus vieux scheik de la régence, un homme sage et valeureux, dont le souvenir vit encore sous la tente des Arabes libres. — Il parla ainsi, quand Moharan eut exposé au divan l'objet de sa réunion :

" Moharan, fils d'Abd-Allah, j'ai connu ton père, et aussi le père de ton père. C'étaient de vrais croyants et de vaillants guerriers ; ils étaient surtout des hommes sages. Ils haïssaient l'étranger et chérissaient leur peuple ; ils s'appuyaient pour gouverner sur les *grands* de la nation. La régence était alors prospère, Alger était une cité glorieuse. Le chrétien maudit, le juif immonde, le turc insolent, les barbares du monde entier nous redoutaient. Oui ! telle était notre situation quand tu es monté sur le trône. Qu'as-tu fait de l'héritage de tes pères, Moharan ?

" Quand ils sortaient de ce palais, leur fière noblesse, les coulouglis, les escortaient, emplissant la rue du bruit de leurs armes, éclipsant la lumière du soleil de l'éclat de leurs broderies d'or rehaussées de diamants ; le peuple alors était or-

gueilleux de sa noblesse, fier de son souverain, qu'il aimait et qu'il admirait ! — Qu'as-tu fait de ta noblesse ? Qu'as-tu fait de l'orgueil et de l'amour de ton peuple, Moharan ?

" Nos pères ont vu la mer couverte de vaisseaux ; ces vaisseaux étaient chargés de guerriers [1] venant d'Occident pour nous asservir. — Abd-Allah, ton père, et avant lui, Yusuph-ben-Hasson, ton aïeul, ont réuni leurs braves Kabyles, leurs Maures héroïques dans les combats, leurs Berbères indomptés, et leurs coulouglis, ces fils aînés de la régence. Après une bataille sanglante, les chrétiens furent repoussés, contraints de remonter sur leurs vaisseaux et de fuir ; et ils furent encore poursuivis sur les flots par la colère du Prophète, qui souleva la mer et suscita une tempête, dans laquelle beaucoup périrent.

" Pareille chose est arrivée naguère : qu'as-tu fait dans cette circonstance, Moharan ?

" Tu as manqué de foi dans les hommes de la plaine comme dans ceux de la montagne ; tu as méconnu le courage et le patriotisme des hommes de la ville, et tu as appelé le Turc à ton secours ! — Et depuis qu'il est venu, c'en est fait de nos richesses, c'en est fait de notre honneur et de notre antique gloire, c'en est fait même de notre indépendance !... Il règne, gouverne et commande à Alger ! Nous, les Kabyles, les Maures, les Berbères, nous, les fils d'Alger, nous sommes le troupeau ! le peuple ! Nous, les enfants de la métidja [2] et de l'Atlas, nous ne sommes plus rien dans notre patrie ; les janissaires sont tout ! Les Turcs sont les maîtres, les *grands* de la régence ; car tu as remplacé tes *caïds*, tes *agas*, l'aristocratie et les officiers qui te respectaient, par des soldats étrangers qui te méprisent ! Tu as proscrit ta noblesse pour t'entourer de mercenaires, qui ... '

Vingt imprécations furieuses interrompirent ici le hardi vieillard. Moharan était pâle et sa main tourmentait la poignée de son glaive ; tous les membres du divan s'étaient levés et avaient tiré leur cimeterre du fourreau ; mais, Mohammed-ben-Hassen aussi était debout, et il les dominait tous de sa haute taille et de la majesté calme de son regard.

On ne peut pourtant prévoir ce qui fût arrivé, si dans ce

---

[1] Expédition de Charles-Quint contre Alger.

[2] La *métidja* est la plaine miraculeusement fertile qui entoure Alger.

moment la porte ne se fût ouverte pour donner passage à un janissaire qui, entrant impudemment dans la salle, marcha jusqu'au pied du trône ou, du moins, des gradins qui portaient les coussins sur lesquels Moharan était à demi couché, et dit au dey : " Moharan, hier, tu as cru faire justice d'Hamed, mais tu t'es trompé : Hamed a fui ! ..."

Le vieux scheik se retourna à demi et articula lentement, mais sans regarder le janissaire, comme on parle à un esclave : " Tu mens ! Aben-el-Zarrax ; Hamed n'a pas fui.

— Comment ! s'écria Aben-el-Zarrax furieux, je l'ai vu moi-même regagnant le *marabout* [1] du vieux Kaleb, chez qui il se cache !

— Hamed s'est peut-être retiré au marabout du vénérable Kaleb, qui est un homme juste, chéri du Prophète, mais Hamed ne fuit pas, Hamed ne se cache pas, parce que le lion ne peut pas fuir devant des chiens, se cacher devant des hyènes !...

— Assez ! exclama Moharan avec colère, assez, Mohammed ben-Hassen ! Ta barbe a blanchi, mais tu parles comme un enfant ou un insensé ! Les janissaires sont mes amis, ils ont sauvé la régence, ils soutiennent et défendent mon trône contre un peuple séditieux, et tu les insultes !... Je suis ton maître et ton seigneur, et tu oses, en plein divan, me dire que je ne suis que le fils dégénéré de pères qui furent grands ! — Tu as mérité la mort, et tu mourras !... "

Et se tournant vers le janissaire : — " Prends dix spahis, mon fidèle Aben-el-Zarrax, et va t'emparer d'Hamed, à qui tu feras trancher la tête ; après quoi, elle sera exposée sur la porte Bab-el-Oued pendant vingt jours, pour que le peuple apprenne et n'oublie pas que la justice de Moharan est inévitable ! "

Quand le janissaire fut sorti, Mohammed se tourna vers le dey, et il parla encore en ces termes : " Tu viens d'ordonner ma mort, c'est bien ! Allah est Dieu, et Dieu seul est grand ! Nous sommes dans sa main, toi, souverain ; moi, sujet ! Je suis soumis au destin parce que c'est Dieu qui le règle, et que sa volonté est toujours sage, grande et bonne. Donc, je vais mourir de la main du *chaoux* [2], moi qui avais rêvé de mourir dans un combat ! Je le répète : c'est bien, parce que ce qui

---

[1] *Marabout* désigne la maison qu'habitent les prêtres de ce nom.

[2] *Chaoux*, bourreau.

est écrit est écrit! Mais laisse-moi te parler encore, Moharan, pour te dire que tu es un mauvais prince, parce que tu es faible. Je vois la Tyrannie dressant derrière toi son visage aux traits hâves! je vois la Peur, aux regards effarés, qui se cache dans les plis de ton caftan!..." Et, comme Moharan eut un geste: "Ne le nie pas, dey d'Alger, reprit-il en étendant le bras, tu es un tyran et tu trembles! Et tu le sais comme moi!...Tu as proscrit ta noblesse, qui t'aimait; tu as asservi un peuple qui n'a plus le courage d'être séditieux, comme tu l'en accuses, parce que tu l'as rendu lâche en appelant les étrangers pour le défendre, des étrangers qui, maintenant, commandent en maîtres ici, qui siégent dans ce divan, tandis qu'ils sont à peine dignes d'en garder la porte! Et tu le sais... et tu te le dis dans le silence et dans l'ombre de tes nuits! Et tes femmes sont aujourd'hui sans attraits pour toi; tes jardins sont sans parfums et sans ombre; tes fontaines, sans murmure et sans fraîcheur! Et tu exiles les coulouglis, et tu livres à ton chaoux le vieil ami de ton père! Et par ces crimes, tu perds la régence, Moharan!...

"Allah! Allah! que vois-je!... Icosia [1] est la fille de la mer, et Alger est la fille d'Icosia: la grande casbah lui fait comme une couronne, et, assise au milieu des fleurs de la métidja, elle baigne son pied dans les flots bleus de la Méditerranée. Pendant qu'elle se mire dans l'onde, le monde entier la regarde et l'admire, car elle rayonne comme une étoile et tous les hommes la désirent! Mais elle appartient aux croyants, aux fils de Mahomet, qui leur en a confié la garde et la défense...!"—Il eut un cri, et l'œil égaré, comme parlant à Dieu, il poursuivit:

"Allah, pourquoi empoisonnes-tu ma dernière heure?....Quel crime ai-je commis contre mes frères ou contre toi-même, pour que tu me dévoiles l'avenir?" Et à demi-voix: "Qu'ai-je vu? La brune fille d'Icosia captive! sa couronne brisée, son épaule meurtrie par le bâton d'un maître cruel!... Les chrétiens maudits violant nos tombeaux, la croix remplaçant partout le croissant, nos mosquées profanées!... Ah! qu'ai-je vu...!"

—*A continuer.*

---

[1] Le véritable nom de l'ancienne Alger était *Icosium*; nous mettons ici *Icosia* par euphonie.

COLBERT ET LE CANADA [1]

Maintenant, nous allons compléter ce que nous avons dit sur l'administration de Colbert, en résumant ce qu'il a fait pour les lettres et les sciences.

Admirateur de Richelieu, Colbert estimait l'Académie française comme l'une des plus belles œuvres du grand ministre ; aussi la combla-t-il de faveurs ; mais il ne s'en tint pas là. Il voulut faire pour les arts et les sciences ce qui avait produit tant de bien pour les lettres, et il créa l'Académie des sciences, celle des inscriptions et médailles, celle de musique et d'architecture. Enfin il établit à Rome une institution des arts, à laqulle il donna le titre d'Académie de France. Il lui acheta un palais, et lui constitua un revenu. Toutes ces œuvres se soutenaient mutuellement et secondaient très-utilement les travaux des savants, des linguistes et des différents artistes. Après les avoir instituées, il voulut établir des trésors auxquels elles pourraient toujours recourir. En conséquence, il fonda des bibliothèques, des cabinets de médailles et d'estampes, des galeries de tableaux et de sculptures, sur le modèle de ce qu'il avait vu de plus riche et de plus précieux en Italie, dans un voyage où il avait visité les cours des princes et surtout les collections des souverains Pontifes.

Il avait un goût merveilleux pour toutes ces choses, et il prévoyait quelle supériorité elles donneraient à la France sur toutes les autres contrées dans les sciences, dans l'industrie, supériorité qu'il faut reconnaître encore après deux siècles.

Il faisait rechercher partout, en France et dans toute l'Europe, et acquérir un nombre considérable de livres rares, de manuscrits précieux, de tableaux et de sculptures célèbres. Les résultats de ces recherches sont remarquables : à l'entrée de Colbert au ministère, la bibliothèque royale renfermait 1,600

---

[1] Voir livraison de décembre 1877.

volumes ; au bout de 20 ans elle en avait 70,000. Le roi, en 1660, ne possédait que 200 tableaux ; à la mort de Colbert, on voyait 2,500 tableaux dans la galerie du Louvre, parmi lesquels 16 tableaux de Raphaël, 10 de Léonard de Vinci, 23 du Titien, etc.

Ces encouragements donnés aux sciences et aux arts eurent un avantage immédiat pour l'industrie. La France conquit le premier rang dans la texture et la teinture des étoffes de laine, de soie, les velours, et aussi dans le dessin et le relief des draps d'or et d'argent. C'est de Colbert que date la supériorité de Sédan et d'Elbeuf pour les draps ; de Lyon et de Tours pour les étoffes de soie ; de St-Maur pour les draps d'or. C'est lui qui a fondé la manufacture des Gobelins, la manufacture de la Savonnière et la manufacture de Sèvres. Il avait réuni aux Gobelins et à Sèvres une quantité de peintres, d'orfèvres et de sculpteurs. Pendant qu'il faisait exécuter les plus riches tapis, les plus belles porcelaines qu'on pût trouver dans toute l'Europe, les sculpteurs et les orfèvres fabriquaient ces meubles, ces cabinets merveilleux destinés aux résidences royales et que tous les souverains demandaient aux prix les plus élevés.

Il faisait pensionner le talent et la science autant que le trésor royal le permettait. Ses munificences ne se bornaient pas à la France ; elles allaient atteindre le mérite dans les différentes nations, même chez celles avec qui le roi était en guerre.

Nous n'avons fait que résumer cette suite d'œuvres merveilleuses, puisque ce n'est qu'une partie de notre sujet, mais nous en avons assez dit pour faire connaître l'homme d'État, le grand citoyen et le chrétien. Sous ce rapport, sa fin, arrivée en 1682, fut digne de tout ce qu'il y avait eu de plus exemplaire dans sa vie.

On sait que, par un zèle aveugle et un amour exagéré des prérogatives royales, il s'était laissé entraîner à des difficultés très-regrettables avec le saint-siége ; mais dans ses derniers jours il revint sur ces entraînements. Il avait choisi pour directeur de sa conscience un grand serviteur de Dieu, tout dévoué aux intérêts de l'Église, le P. Bourdaloue. Il est probable que celui-ci lui fit comprendre combien il devait déplorer ses tentatives téméraires contre l'autorité de l'Église. C'est ce que l'on peut induire des paroles qu'il répétait souvent en mourant : "Ah ! si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait

pour mon souverain, je serais sauvé deux fois, et je ne sais ce que je vais devenir."

Dans ce moment suprême, l'affection qu'il portait au roi avait tellement fait place à d'autres préoccupations, qu'ayant reçu une lettre de Louis XIV, il ne voulut pas prendre le temps de la lire : "Maintenant, dit-il, je ne peux plus entendre parler du roi ; c'est au roi des rois que j'ai à répondre."

Il en était de même de ses sentiments pour sa famille, qu'il avait tant aimée et pour laquelle il avait tant travaillé. Comme sa femme voulait l'entretenir d'intérêts temporels, il lui dit avec une certaine impatience : "Mais, madame, ne me laisserez-vous pas le temps de mourir ?"

Nous avons dit quelle sollicitude Colbert avait toujours eue pour les intérêts du peuple et pour le soulagement des malheureux : il trouva chez lui la seule récompense qu'il pouvait en attendre. Le peuple, qui avait fait une révolution pour le conseiller Broussel, un homme insignifiant et sans portée ; qui s'était donné pour chef le duc de Beaufort, un gentilhomme élégant et inutile ; qui avait blâmé la condamnation de Fouquet, ce déprédateur prodigue et concussionnaire ; le peuple poursuivit de ses préventions et de son ressentiment la mémoire de celui qui avait toujours été son bienfaiteur et le plus zélé de ses défenseurs. On n'osa célébrer les obsèques de Colbert qu'au milieu de la nuit, et l'on environna de gardes son cortége funèbre. Pendant plusieurs jours, des libelles furent répandus contre lui [1]. Ingratitude trop fréquente, hélas ! de la multitude, qui poursuit souvent ses bienfaiteurs de sa haine aveugle, mais implacable, jusque au-delà de la tombe.

Colbert était d'une taille ordinaire. Il avait une tête carrée et forte, le teint clair et mat, des traits grands et réguliers, relevés par une expression de résolution et d'énergie. L'œil était perçant sous des sourcils épais. Ordinairement il avait l'air grave et sérieux. Quand il le voulait, il savait prendre une expression remarquable de bonté et d'intérêt ; mais quand

---

[1] Voici un des quatrains qui se chantaient dans les rues :

Ci gît le père des impôts,
Dont chacun a l'âme ravie ;
Que Dieu lui donne le repos
Qu'il nous ôta pendant la vie.

il était contrarié et que quelque chose l'importunait, son regard devenait dur et sévère ; il fronçait le sourcil d'un air tellement redoutable, qu'il mettait en fuite les solliciteurs les plus audacieux.

Le roi le plaisantait parfois sur sa gravité dans les choses les plus ordinaires ; mais, en même temps, il lui témoignait une confiance entière et la plus grande déférence. Il lui reprochait, mais d'une manière affectueuse, sa tournure et ses façons bourgeoises : il disait aussi en souriant : " Voilà M. Colbert. Il va bientôt nous dire : *Ce grand cardinal Richelieu !* "

Son costume répondait à son apparence austère. Il était toujours vêtu de noir, d'un pourpoint long et d'un manteau ample ; il avait un collet blanc sans dentelles, un chapeau uni sans ornement.

Mais sous cet aspect simple, il y avait l'un des plus grands génies de ce grand siècle, et sous cette physionomie rude, une âme délicate et noble, qui savait comprendre les hommes et tout ce qu'il y a de plus élevé.

Nous avons fait connaître Colbert par ce qu'il a accompli en France ; il nous reste à montrer ce qu'il a réalisé au Canada. Ce n'est pas assurément la moindre de ses œuvres, que la part considérable qu'il a prise à l'établissement d'une si vaste contrée, et aux origines de cette nation, qui a grandi si vite et dont rien n'a encore pu ralentir la marche rapide dans les voies du progrès.

***

— *A continuer.*

REVUE EUROPÉENNE

Un nouveau coup de foudre vient de se faire entendre dans l'atmosphère politique de l'Europe. La mort de M. Thiers, au milieu des péripéties de la guerre d'Orient et au moment de l'appel fait à la France par le maréchal MacMahon, n'a guère causé plus d'étonnement et d'émotion que la mort de Victor-Emmanuel, arrivant au moment du triomphe de la Russie en Europe et en Asie, et au milieu des graves préoccupations que cause l'état de la santé de Pie IX.

Cavour, Napoléon III, Thiers, Guizot, Palmerston, Victor-Emmanuel, tous les hommes d'État qui ont joué un rôle pendant le grand pontificat de Pie IX, disparaissent de la scène avant lui, et la mort de Victor-Emmanuel, qui avait trente ans de moins que le pontife, arrivant au moment où l'on s'attendait plutôt à celle de Pie IX, n'est pas un des événements les moins remarquables de notre siècle.

Si l'on en croyait un singulier article de la *Capitale*, journal révolutionnaire de Rome, article qui a fait le tour de la presse européenne, Victor-Emmanuel aurait eu au Vatican, il y a quelques semaines, une entrevue secrète et nocturne avec le pape. N'y a-t-il pas au moins une singulière coïncidence entre cette rumeur et la mort inattendue du roi d'Italie, mort qui a été précédée de l'administration de tous les sacrements de l'Église ? Oubliant, comme on eût dit autrefois, le roi félon et rebelle, le pape n'aurait voulu voir que le chrétien mourant et repentant, et aurait agi à son égard avec la plus sublime et la plus tendre miséricorde. Telles sont les nouvelles que nous ont apportées les dépêches télégraphiques, et qui n'ont pas encore pu être contrôlées par les récits plus détaillés des journaux.

Victor-Emmanuel était né à Turin le 14 mars 1820. N'étant encore que duc de Savoie, il épousa en 1842 l'archiduchesse Adélaïde d'Autriche, et se distingua par sa bravoure à la désastreuse journée de Navarre. Charles-Emmanuel, qui

avait fait lui-même des prodiges de valeur, abdiqua, le soir même de la défaite, en faveur de son fils. Le nonveau souverain signa, le 6 août 1849, la paix avec l'Autriche; mais, par la haute protection qu'il donna aux idées libérales, il s'attira le déplaisir de la cour pontificale, et longtemps avant l'envahissement des États romains, il avait été frappé des foudres du Vatican. En 1855, une expédition de 17,000 hommes, commandée par le général La Marmora, se joignit aux armées de la France et de l'Angleterre contre la Russie, et l'on peut dire qu'elle rapporta avec elle l'indépendance de l'Italie, car ce fut à ce service, assez insignifiant comparé aux conséquences, que Victor-Emmanuel et Cavour durent la campagne d'Italie, où la France fit si magnifiquement les affaires de la maison de Savoie, pour être payée d'une si grande ingratitude. On assure cependant que Victor-Emmanuel avait une grande sympathie pour la France et un grand respect personnel pour le saint-père, et que les tendances prussiennes et anti-catholiques de son gouvernement ne venaient pas de lui. Sous ce rapport, il est très-possible qu'au Vatican et à Paris, le règne du nouveau souverain fasse regretter celui de l'ancien, quelque déplorable qu'il ait été pour les intérêts français et pour les intérêts catholiques.

Il paraît que l'on sonne le rappel là-haut. Les derniers mois de l'année 1877 ont vu disparaître un certain nombre d'hommes qui, comme M. Thiers et Victor-Emmanuel, avaient joué un grand rôle en Europe. C'est d'abord le général La Marmora, qui, en sa qualité d'homme de guerre et d'homme de cabinet, avait rendu tant de services au roi d'Italie; c'est ensuite le général d'Aurelle de Paladines, le vainqueur de Coulmiers, qui a donné à la pauvre France la seule victoire un peu importante qu'elle ait remportée sur les Prussiens; puis le général Cousin-Montauban, comte de Palikao, célèbre par la victoire de ce nom et la prise de Pékin, un des événements les plus extraordinaires de notre siècle. Le général eut de plus le funèbre honneur d'être le dernier premier ministre du second empire. Appelé à la tête des affaires au mois d'août 1870, il fut chassé par la révolution du 4 septembre. A ces militaires hommes d'État il faut ajouter M. Glais-Bizoin, avocat et député, qui a joué un rôle important sous le gouvernement de Louis-Philippe, et le fameux Raspail, aussi savant chimiste que démagogue échevelé. Ayant passé plusieurs années en prison sous l'empire, il a eu la

satisfaction, comme doyen d'âge, de présider à plusieurs reprises l'assemblée législative sous la république. Tous ces hommes étaient de beaucoup plus âgés que Victor-Emmanuel, à qui ils forment comme une sorte de cortége, ou plutôt d'avant-garde funèbre. Ils étaient âgés de 75 à 80 ans et même au-delà, et quelques-uns, comme on a pu le voir, ont figuré jusqu'au bout sur le théâtre de la politique ou de la guerre. C'est ce qui n'est point rare en Europe, et la dernière livraison du *Correspondant* nous fait un portrait très-amusant d'une de ces personnalités *invieillissables*, M. Émile de Girardin, qui lutte encore avec une vigueur étonnante dans la presse parisienne.

" M. Émile de Girardin, dit M. Victor Fournel, est redevenu l'homme du jour. Ce vieil Entelle du journalisme, qui avait cru déposer le ceste pour jamais, et qui l'a repris d'une main vigoureuse encore ; cet homme dont l'intelligence alerte a touché à tout, même à la littérature, au roman, au théâtre ; qui se vantait de semer une idée par jour, mais qui n'en a pas fait fructifier une seule ; qui a créé dix journaux, depuis le *Voleur*, la *Mode*, le *Journal des connaissances utiles*, le *Musée des familles*, jusqu'à la *Presse* et à la *Liberté*, et qui est parvenu à galvaniser le cadavre de la France ; qui a écrit des millions d'alinéas, des milliers d'articles, et des centaines de brochures sur toutes les questions de son temps ; qui était déjà presque célèbre à la fin de la restauration, et qui menait grand tapage dès 1836 ; ce transplanté chez nous du journalisme américain, qui pratique sa profession comme une industrie, traite une question de la même façon qu'il traiterait une affaire, nage dans le bruit comme dans son élément naturel ; qui voudrait réduire la politique à une opération commerciale et la morale à un système d'assurance mutuelle ; cet ambitieux toujours déçu, qui n'a jamais pu s'asseoir une minute au pouvoir, a été repris d'un nouvel et terrible accès. Il a voulu devenir, à soixante et quinze ans, député de Paris, comme M. Thiers voulait redevenir président à quatre-vingts, et il a triomphé sans combat, bien qu'il eût un adversaire qui pouvait paraître suffisamment digne de lui."

M. de Girardin, qui est très-malmené dans ce passage dont je ne reproduis qu'une partie, a joué en effet une foule de rôles et en a changé avec toute la prestesse de ces mimes et de ces ventriloques célèbres qui font à la fois tous les personnages d'une

même pièce. Aux dernières nouvelles, il était un des coryphées du parti républicain et faisait la guerre au maréchal MacMahon. Ce n'est pas une raison pour qu'il ne soit pas bientôt aussi ennemi de M. Gambetta que lorsqu'il l'appelait le chef du gouvernement de la défaite nationale, et le maudissait solennellement au nom de la France !

Hélas ! dans ce singulier et malheureux pays, les hommes publics et les écrivains ne trouvent qu'une trop facile justification de toutes leurs palinodies politiques dans les évolutions de l'opinion publique elle-même, qui brûle si souvent ce qu'elle avait adoré et adore ce qu'elle avait brûlé. Il faut lire l'histoire de France depuis la révolution, pour voir l'exemple d'une mobilité qui surpasse celle du peuple le plus léger de l'antiquité.

Le maréchal MacMahon l'a déjà éprouvé, et, malgré les concessions qu'il a faites à cette opinion, il pourrait bien l'éprouver encore. Le message qu'il a adressé aux chambres contient toute l'étendue de ces concessions ; elles allaient au-delà même de ce que l'on peut attendre d'un chef d'État constitutionnel. Cet excès a frappé les journaux anglais qui, eux, entendent quelque chose au gouvernement constitutionnel. Le *Tablet* de Londres dit avec raison :

" Les membres du nouveau gouvernement ont fait, croyons-nous, une bévue dans le message présidentiel qu'ils ont rédigé et présenté aux chambres. Ils ont préféré un message à une déclaration ministérielle, afin sans doute d'obtenir du maréchal une renonciation à la théorie du gouvernement personnel. Mais si le président doit être simplement un chef d'État constitutionnel, " qui règne et ne gouverne pas," les ministres n'auraient pas dû le contraindre à s'engager à ne point dissoudre les chambres avant l'expiration du terme ordinaire. Le nouveau gouvernement pouvait bien s'engager à ne pas recommander une semblable dissolution ; mais il peut être, un jour ou l'autre, remplacé par un autre gouvernement qui pourrait bien être disposé à recommander au président la dissolution. Faire dire au chef de l'État que, quelque chose qui arrive, il n'aura pas recours à une mesure autorisée par la constitution, et que d'autres ministres auraient certainement le droit de lui demander, c'est faire rentrer par la porte de derrière cette théorie du gouvernement personnel que l'on vient d'éconduire, en si grande cérémonie, par l'escalier d'honneur."

Le président aurait, dit-on, signé sans les lire les destitutions et nominations de préfets. Le *Constitutionnel* lui reproche cet excès de *constitutionnalité*, qui, s'il était vrai, serait plutôt une boutade peu digne d'un chef d'État, une manière comme une autre de bouder contre les nécessités auxquelles on se soumet. L'*Univers*, de son côté, trouve le *Constitutionnel* très-illogique, et ne voit pas pourquoi le président se donnerait la peine de lire des documents qu'il s'est interdit le droit de discuter. Et voilà à quelles exagérations l'esprit *logique* de nos cousins d'outre-mer les conduit toujours !

Il faut voir dans les articles de M. Saint-René-Taillandier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, que je citais dans ma dernière revue, le rôle que jouent réellement la reine Victoria et le prince Albert dans le gouvernement de l'Angleterre, pour comprendre tout ce qu'a d'absurde cette idée de *momifier* ainsi le premier magistrat d'une république. Les souverains anglais n'ont jamais été des *bœufs Apis*, malgré le mot du premier empereur ; et, quant aux présidents des États-Unis, on sait qu'ils gouvernent et ne règnent point, ce qui n'empêche pas la grande majorité des journaux américains de voir les choses tout autrement lorsqu'il s'agit de la France[1]. Mais où trouve-t-on quelque esprit de justice à l'époque où nous sommes ? On est pour ou contre la révolution, le *culturkampf*, le positivisme, et l'on sympathise avec ceux à qui l'on suppose les mêmes tendances en pays étranger, sans s'occuper, le moins du monde, de quels moyens ils se servent pour parvenir à leur but, sans se demander si ces moyens ne sont pas précisément ceux que l'on ne veut pas permettre d'employer chez soi.

Tandis que la France se débat ainsi péniblement dans les luttes stériles des factions, l'Angleterre se recueille pour traverser du mieux qu'elle pourra la grande crise européenne que les triomphes de la Russie rendent si menaçante pour ses intérêts.

Son parlement, qui s'est ouvert hier, aura à décider les questions de politique extérieure les plus importantes qui se soient

---

[1] Même dans notre pays, on s'imagine que nos gouverneurs n'ont absolument aucune influence sur la direction des affaires, ne sont de fait que de véritables machines à signer sans lire. Quiconque a été membre d'une administration sait combien cette opinion est erronée.

présentées depuis les grandes guerres de la révolution et de l'empire.

Le discours du trône, que la reine n'a point prononcé en personne, paraît avoir calmé un peu les inquiétudes de l'opinion ; on respire dans la cité, parce que l'on a trouvé le programme ministériel beaucoup moins belliqueux qu'on ne s'y attendait ; on se rassure, parce que les ministres conviennent que l'Angleterre ne devra intervenir qu'au moment précis où ses intérêts en Orient seront sérieusement en jeu ; enfin, l'on fait grand cas de certaines déclarations de la Russie, qui n'ont peut-être pour objet que d'amuser et d'endormir l'Angleterre, de pousser jusqu'à Andrinople, et de se mettre en mesure de dicter bientôt, sous les murs de Constantinople, les conditions d'une paix asservissante pour la Turquie et dangereuse pour l'empire britannique.

De nouvelles victoires obtenues par la Russie et ses alliés ont, en effet, déblayé la route ; l'armée turque qui défendait la passe de Shipka a été écrasée ; les Serbes, qui ont commencé toute cette lutte, qui s'en étaient retirés au moment où la Russie venait à leur secours, qui ont hésité tant que la fortune a favorisé le croissant, les Serbes reviennent juste à temps pour la curée, tandis que les Monténégrins continuent avec des succès divers leurs héroïques combats. La Grèce, qui a été difficilement contenue par l'Angleterre, paraît devoir s'ébranler à son tour, et, si la diplomatie peut empêcher ou retarder encore cette fois le partage de la Turquie, elle aura bien mérité de tous les pays qui ont intérêt à ne pas voir les deux grands empires du nord grandir hors de toute proportion.

Mais une seule préoccupation semble dominer les deux nations qui ont joué autrefois et jouaient encore naguère un si grand rôle dans le monde, l'Angleterre et la France. C'est celle de la paix à tout prix, non pas en vue des intérêts de l'humanité et par horreur des maux que la guerre traîne avec elle, mais par l'appât du bien-être matériel, par l'amour des richesses et du luxe, par l'amollissement des mœurs, cause ordinaire de l'irréparable décadence des peuples.

Pour ce qui est de la France, sans doute que ses malheurs ont été grands, qu'elle a assez lutté pour des idées, trop guerroyé même pour l'agrandissement de ses voisins ; elle a certainement droit au repos, à la récupération de ses forces ; mais

elle n'a pas le droit de renier toutes ses glorieuses traditions en montrant une crainte abjecte de l'étranger, et en faisant du bon plaisir de M. de Bismarck un des ressorts de sa politique intérieure.

Pour ce qui est de l'Angleterre, elle est moins excusable encore d'avoir laissé immoler tous ses alliés, le Danemark d'abord, l'Autriche ensuite, puis la France, enfin la Turquie; d'avoir baissé pavillon devant toutes les prétentions insolentes des Américains, des Allemands et des Russes, et d'en être arrivée, quoi qu'en puisse dire le marquis de Salisbury, à n'avoir plus un seul allié sur le continent.

Lorsqu'on se reporte par la pensée au lendemain de la guerre de Crimée, à cette époque où la France et l'Angleterre étaient, pour bien dire, maîtresses du monde, où toutes les autres puissances n'osaient rien faire sans tenir compte de leur volonté et de leurs intérêts, on peut bien s'écrier avec Abner: *Que les temps sont changés!*

Et dire que toutes les circonstances qui ont amené la prépondérance des grandes puissances du nord étaient renfermées en germe dans ce que l'on peut appeler un épisode presque insignifiant de cette guerre de Crimée: la présence d'un contingent piémontais dans l'armée alliée. Comme la Russie est bien vengée!

C'est sur la présence du général La Marmora et de son appoint, que Cavour a pu baser ses prétentions dans le congrès de Paris. Du congrès de Paris sont sortis plus tard le guerre d'Italie, Magenta, Solférino, l'envahissement du royaume de Naples, celui des États pontificaux, la prise de Rome, l'unité de l'Italie.

De l'unité de l'Italie sont sortis la guerre de la Prusse contre l'Autriche, Sadowa, l'agrandissement de la Prusse, la nouvelle confédération germanique; c'est Cavour qui a fait Bismarck!

De tous ces événements est résulté l'état actuel de l'Europe, et c'est une singulière coïncidence que l'enterrement solennel de Victor-Emmanuel au Panthéon, lui, l'auteur principal de toutes ces transformations, au moment même où la Russie et l'Allemagne vont recueillir les fruits de l'astucieuse politique de Cavour.

Le télégraphe nous apprend à l'instant qu'une procession d'un mille de long a formé le convoi funèbre, qu'il y avait

un déploiement de force militaire des plus imposants, que l'on ne comptait pas moins de 2,700 députations des diverses parties du royaume d'Italie, que le prince héritier présomptif de la couronne impériale d'Allemagne était présent, que l'Autriche et le Portugal étaient aussi représentés, enfin que l'absoute a été donnée par Mgr Gori, chapelain du chapitre de l'église.

P. C

Montréal, 18 janvier 1878.

UN "AFFREUX ANGLICISME" QUI N'EN EST PAS UN

M. le rédacteur du *Canadien* a bien voulu (n° du 18 janvier) accueillir la première partie de notre article intitulé : *Impression des ouvrages et des journaux canadiens*, avec le même esprit qui nous l'a fait écrire : le désir sincère du bien.

Comme pour nous donner une nouvelle preuve de sa bienveillance, il nous signale (le 21 janvier) une faute grave qui se serait glissée dans notre écrit, et qu'il confesse publiquement avoir commise à notre exemple, savoir : le mot *place* employé dans le sens d'*endroit*, de *paroisse*, de *ville ;* puis il ajoute : "Or, un ami de notre feuille nous a fait remarquer, *avec raison*, que ce mot *place*, employé dans le sens d'*endroit*, de *paroisse*, de *ville*, est un affreux anglicisme."

Tout en remerciant M. le rédacteur du *Canadien* de l'intérêt qu'il porte à notre *Revue*, nous avons plusieurs raisons de douter que son ami soit dans le vrai.

1° Rien, dans notre phrase, n'indique absolument que nous ayons voulu attacher au mot *place* la signification d'*endroit*, de *paroisse*, ou de *ville*, et, par conséquent, personne n'était obligé de nous prêter cette intention.

Voici, en effet, notre phrase, telle qu'elle se lit à la page 677 de notre premier volume : "Quand le mot *saint* s'applique, non pas à un bienheureux, mais à une place, à une institution, à un homme vivant, etc., que ce mot soit écrit tout entier ou en abrégé, on l'unit toujours par un trait d'union au mot auquel il est joint, sans aucun autre signe. On écrira donc : St-Hyacinthe, et non pas St. Hyacinthe, ni St.-Hyacinthe, ni St Hyacinthe, etc."

Dans notre phrase, le mot *place* a le sens de *place*, et voilà tout, comme la place St-Marc, la place Jacques-Cartier, etc., etc.

En donnant comme exemple le nom d'une ville et celui d'une paroisse, nous prenions les noms qui s'offraient naturellement à notre mémoire, et qui se trouvaient représentés par *et cætera*, tout aussi bien que par les mots *place, institution, homme vivant*. C'est une règle, ce nous semble, quand il s'agit de juger quelqu'un, de préférer l'opinion qui lui est favorable et de lui donner le bénéfice du doute.

2° Mais nous n'avons pas besoin ici du bénéfice du doute. Que l'on veuille bien consulter Bescherelle et Dupiney de Vorepierre, et on verra que, selon eux, *place* est vraiment synonyme de *lieu* et d'*endroit*.

3° Enfin, ce qui, à nos yeux, décide la question, c'est que É. Littré (*Dictionnaire de la langue française*, tome III, p. 1140, n° 14) enseigne que : " *Place* se dit d'une ville, d'une localité : M. de Rével est parti ce matin pour aller voir Brest, qui est présentement la plus belle *place* qu'on puisse voir. Sév." Et, pour ne laisser aucun doute sur l'opinion de Littré, ajoutons que, sous le n° suivant (15), il donne au mot *place* le sens de *place forte* ou *place fortifiée*, ou simplement *place*, ville défendue, protégée par des remparts capables de soutenir un siége. Donc, selon Littré, *place* se dit d'une *ville*, d'une *localité* en général, tout aussi bien que d'une place forte, d'une ville défendue, protégée par des remparts.

Sans doute, le mot *place* a beaucoup d'autres significations, mais, lors même que nous lui aurions donné le sens de *ville*, d'*endroit*, de *localité*, nous n'aurions fait qu'user de notre droit et suivre le meilleur dictionnaire de la langue française.

M. le rédacteur du *Canadien* peut être sûr que nous prenons en bonne part, nous aussi, ses remarques. Sans pouvoir méconnaître, dans le purisme de son ami, un excès de scrupule, nous le remercions, lui aussi, de son obligeance.

Si c'est pour lui une consolation, nous pouvons lui dire qu'il trouvera assez souvent l'occasion de nous reprocher des fautes réelles, pour laisser passer sans regret celle de nous tenir compte d'un " affreux anglicisme " qui n'en est pas un.

L'abbé T.-A. Chandonnet.

IN

MEMORIAM

PII PP. IX

PIE PP. IX

JEAN-MARIE MASTAI-FERRETTI

NÉ A SINIGAGLIA EN 1792
ORDONNÉ PRÊTRE A ROME EN 1819
AUMÔNIER DE L'ORPHELINAT TATA GIOVANNI
MISSIONNAIRE EN AMÉRIQUE DE 1823 A 1825
PRÉSIDENT DE L'HÔPITAL DE SAINT-MICHEL
ARCHEVÊQUE DE SPOLÈTE EN 1827
ARCHEVÊQUE-ÉVÊQUE D'IMOLA EN 1832
CARDINAL EN 1840
PAPE EN 1846
CCLXI DEPUIS S. PIERRE
HONNEUR DE L'ÉGLISE ET PÈRE DE SON PEUPLE
EN BUTTE A LA RÉVOLUTION
PRISONNIER AU QUIRINAL
RÉFUGIÉ A GAËTE EN 1848
RAMENÉ TRIOMPHALEMENT A ROME EN 1850
DÉPOUILLÉ DE SES ÉTATS EN 1870
PRISONNIER AU VATICAN
ABREUVÉ D'AMERTUMES
PUISSANT DANS LA FOI ET FERME CONTRE L'ERREUR
DÉFENSEUR INVINCIBLE DES DROITS DE L'ÉGLISE
FÉCOND EN ŒUVRES
PLEIN DE GRACE DE VERTUS ET DE MAJESTÉ
VÉNÉRÉ ET CHÉRI DES FIDÈLES
ADMIRÉ DE L'UNIVERS
PREMIER ENTRE LES ROIS
GRAND ENTRE LES PAPES
DÉPASSANT LES ANNÉES DE PIERRE
S'ENDORT DANS LE SEIGNEUR LE 7 FÉVRIER 1878
BÉNISSANT SON PEUPLE ET PRIANT POUR L'ÉGLISE
QU'IL A TANT AIMÉE

AVE ET VALE REX ET PASTOR DESIDERATISSIME

REVUE

DE

MONTREAL

COLBERT ET LE CANADA [1]

II

L'un des signes les plus caractéristiques des grandes vues de Colbert, est l'importance qu'il attacha aux colonies.

Ce grand homme sut saisir la portée des vastes entreprises auxquelles elles donnaient lieu.

Avant lui, la France avait déjà quelques établissements coloniaux : elle occupait en Afrique le Sénégal, la Guinée, l'île de Madagascar, l'Ile-de-France, l'île Bourbon ; plusieurs points sur les côtes des Indes, ainsi que dans le détroit de la Sonde ;

[1] Voir livraison de janvier 1878.

en Amérique, elle possédait la Martinique, la Guadeloupe, et St-Domingue (Antilles); enfin, les Français étaient déjà installés dans le golfe et sur les rives du St-Laurent; mais on peut bien dire que c'est grâce à l'organisation puissante créée par Colbert, que la Nouvelle-France était devenue, au commencement du XVIIIe siècle, une domination qui formait, nous dit Dussieux, un immense triangle allant, d'une part, de l'île de Terreneuve aux Montagnes Rocheuses, et de l'autre jusqu'à la Nouvelle-Orléans, présentant ainsi huit cents lieues sur chaque face, c'est-à-dire plus de 300,000 lieues carrées, ou plus de onze fois la surface de la France.

Il est vrai que cette domination n'a pas duré, qu'elle a succombé, victime de circonstances imprévues. M. Parkman prétend que c'est par suite de l'excès de centralisation dans le système administratif: on pourrait plutôt penser que c'est l'abandon des règles posées par Colbert qui a produit cette catastrophe. Quoi qu'il en soit, la première organisation était bien puissante, puisque la Nouvelle-France a subsisté malgré toutes les vicissitudes qui pouvaient la détruire. Elle est restée dans l'isolement, dans l'oubli, mais inébranlable; et tandis qu'elle reposait inconnue au fond de ses forêts, comme dans un sommeil de mort — repos de la résignation à la volonté divine, repos plein de vie et de force —, elle grandissait plus qu'aucune autre contrée. Elle rappelle, nous dit M. Rameau, cette légende merveilleuse qui charmait nos pères: *L'enfant des rois dormant au fond des bois.* Après un siècle d'obscurité et de silence, tout à coup elle se révèle à l'Europe étonnée et lui montre une population de 1,600,000 Français, groupés sur les rives et aux environs du St-Laurent, c'est-à-dire dans le Canada, les États de New-York et du Massachusetts, le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse, etc.

Du reste, quand nous parlons de la part que les institutions administratives ont eue dans la conservation de la Nouvelle-France, nous ne méconnaissons pas celle qu'y eut la religion. Ces institutions avaient une fin religieuse: la propagation et le maintien de la foi; c'est ce qui a fait leur succès, et ce qui ajoute une gloire de plus à celui qui les a préparées et données.

Colbert, en entrant au pouvoir, fut frappé de l'importance de cette nouvelle France, et l'avenir lui a donné raison contre bon

nombre de détracteurs. La fertilité des rives du St-Laurent promettait pour le Canada d'aussi grandes ressources que la France elle-même en trouve dans son sol, et lui assurait des richesses plus grandes que ne sont les métaux précieux pour les autres contrées de l'Amérique. Convaincu de l'importance de ces ressources, Colbert songea à soutenir cette contrée par tous les moyens dont il pouvait disposer, au milieu des guerres européennes. Il envoya pour la défendre les meilleurs soldats qu'il y eût dans l'armée, les soldats de Turenne; pour la gouverner, des hommes éminents, tels que M. de Tracy, M. de Courcelles, M. de Frontenac, M. Talon, M. Bouteroue. Enfin il prit les meilleures mesures pour augmenter l'importance de la colonie : des excursions sur le Mississipi et jusqu'aux Montagnes Rocheuses ; l'ouverture de voies de communication pour appuyer les différents établissements, par des relations mutuelles — une route devait relier Québec avec Port-Royal, une autre se diriger vers le golfe du Mexique — ; enfin des échanges entre les possessions françaises du Nord et celles des Antilles, qui pouvaient s'aider mutuellement, vu la différence de leurs productions.

Nous ne pouvons mieux faire apprécier l'intelligence que ce grand ministre avait des besoins et des ressources du Canada, qu'en résumant la première instruction qu'il remit à M. Talon, lorsque celui-ci reçut sa mission d'intendant [1].

" Avant de partir, M. Talon devra voir les Pères Jésuites qui sont allés au Canada et deux membres du conseil de Québec qui sont à Paris en ce moment : M Bourdon, procureur général du conseil, et M. Louis Rouer de Villeray, conseiller, desquels il tirera tout ce qu'ils peuvent savoir du Canada. Il devra aussi lire les instructions qui ont été données à M. de Tracy et les différents arrêts rendus par le Conseil souverain sur la concession et le défrichement des terres, etc., etc. Il faut qu'il sache que les Iroquois s'étant déclarés les ennemis perpétuels et irréconciliables de la colonie, et ayant empêché, par leurs massacres et leurs cruautés, que le pays ne pût se peupler et s'établir, et tenant tout en crainte et en échec, le roi a résolu de porter la guerre jusque dans leurs

---

1 L'intendant était le représentant du ministre dans la colonie, et le chef des trois services civils : la justice, la police et les finances. Il communiquait directement avec le ministre.

foyers pour les exterminer entièrement, n'y ayant nulle sûreté en leur parole. A cet effet, il envoie le sieur de Tracy avec quatre compagnies d'infanterie, et le sieur de Callières avec mille bons hommes du régiment de Carignan ; et il y adjoindra trois à quatre cents soldats du pays qui savent la manière de combattre de ces peuples sauvages. L'intention du Roi est que l'intendant assiste aux conseils de guerre et qu'il soit informé de toutes les mesures qui s'y prendront, pour pouvoir subvenir à tous les besoins des troupes, et quand l'expédition sera finie, il devra encore songer à fournir les forts qui seront alors construits dans le pays ennemi, pour prévenir tout retour des sauvages. Étant à Québec, il devra s'informer de tout ce qui concerne l'administration de la justice, et de ce qui regarde l'état des familles, afin que s'il y avait quelque chose à redresser, il le fit même avant l'expédition chez les Iroquois, sans plus attendre.

" Il faut que l'intendant sache bien que la justice est établie pour le bonheur des peuples et l'accomplissement des intentions principales du roi, et qu'il veille à ce qu'elle soit rendue par le conseil avec intégrité, sans cabale et sans frais. Enfin, bien que l'intendant ait le pouvoir de juger seul souverainement et en dernier ressort les causes civiles, il est bon qu'il ne se serve de ce pouvoir que rarement, laissant leur liberté aux juges établis. Il doit établir une bonne police pour contrôler l'administration des deniers publics, la culture des terres, l'organisation des manufactures. Il en disposera les règlements sur l'exemple de ceux qui sont en vigueur en France, mais après avoir consulté les principaux du pays. Il faut qu'il connaisse bien le revenu du pays, l'emploi des deniers, les dettes déjà contractées, afin qu'il remédie à tout. Il doit particulièrement observer que les habitants s'étant établis à des distances trop grandes, on ne peut leur venir en aide en cas d'alerte et ils ne peuvent non plus se porter secours. Désormais les défrichements seront faits de proche en proche. En conséquence il faut ramener autant que possible tous ceux qui se sont trop éloignés, et enfin, pour l'intérêt de la colonie, il faut retirer une partie de leurs lots à ceux qui en ont plus qu'ils n'en peuvent occuper, cultiver et défendre ; on les donnera à de nouveaux arrivants.

" Il faut que l'intendant s'occupe de faire préparer des terres et des habitations pour celles des nouvelles familles qui

n'auraient pas d'autres ressources, au moins trente ou quarante habitations chaque année. Enfin le roi, considérant tous ses sujets du Canada, depuis le premier jusqu'au dernier, comme ses propres enfants, et désirant satisfaire à l'obligation où il est de leur faire ressentir la douceur et la félicité de son règne, l'intendant s'étudiera à les soulager en toutes choses, et à les exciter au travail et au commerce, qui seuls peuvent les soutenir en ce pays, et d'autant que rien ne peut mieux y contribuer qu'en entrant dans le détail de leur intérieur : il est à propos qu'il visite toutes les habitations les unes après les autres, pour voir ce qu'il en est, et, de plus, qu'il pourvoie à toutes leurs nécessités, afin qu'en faisant le devoir d'un bon père de famille, il puisse leur donner les moyens de subsister et même d'étendre leur exploitation sur les terres voisines de leurs propriétés.

"Il verra à établir des manufactures, et à attirer des artisans pour les choses les plus nécessaires dont on trouve les matières premières si abondamment dans le pays, et dès lors on ne sera plus obligé d'y importer à grands frais de la toile, des draps, des coiffures et des chaussures, et on peut compter pour cela sur l'aide du roi qui est persuadé qu'il ne peut employer une forte somme d'argent à un meilleur usage.

" L'intendant verra encore si les terres rapportent beaucoup de blé, et s'il excède ce qui est nécessaire à la consommation des habitants ; il verra à destiner un certain nombre de terres à la culture du chanvre et des légumes."

Viennent ensuite plusieurs recommandations relatives à l'inspection des bois, à l'emploi des plus beaux arbres pour la construction et la mâture des vaisseaux.

Enfin la lettre donne à l'intendant des avis sur les bons rapports qu'il doit avoir avec le clergé ; on lui représente que le conseil royal a fixé à un vingtième la dîme due au clergé ; et si l'intendant trouvait que ce chiffre fût encore trop fort, il est autorisé à le réduire pour l'avantage des habitants ; Sa Majesté s'engageant à y suppléer elle-même pour ce qui serait nécessaire à l'entretien du séminaire et des prêtres qui le composent.

M. de Bouteroue, qui vint remplacer M. Talon pour deux ans, en 1668, reçut de nouvelles instructions qui entrent encore dans de grands détails. Cette pièce, conservée à la Bibliothèque nationale, est de la main même de Colbert.

St-Germain, 5 avril 1668.

" L'intendant, en arrivant, doit faire le recensement de tous les habitants du pays, faire tenir registre des baptêmes, décès et mariages ; renouveler le recensement chaque année ; prendre tous les moyens possibles pour l'augmentation de la population, mariages, immigrations, etc. Il doit tenir à l'administration, fidèle et sans frais, de la justice, bannir les chicanes, les divisions, les contentions ; visiter souvent les familles et les assister, prendre soin des malades, chercher les remèdes aux maladies du pays ; convaincre ceux qui souffrent que leur conservation est très-chère au Roi et très-nécessaire au public ; observer la conduite des juges et des autorités, les avertir s'il est nécessaire ; exciter le peuple au travail, lui en fournir tous les moyens en donnant des terres, en établissant des manufactures, etc., etc., et en particulier des pêcheries sur le St-Laurent, qui pourraient être si productives ; établir des relations avec les îles des Antilles en y portant du poisson, des viandes et les bois dont elles ont besoin ; rechercher les mines et les mettre en exploitation ; s'occuper de la conservation et de la multiplication des bestiaux ; envoyer à la Rochelle tout ce qui peut convenir à la construction et au gréement des vaisseaux, comme chanvre, fer, plomb, charbon de terre, bois de toutes sortes et de toutes dimensions ; observer la conduite des dépositaires de l'autorité, ne prendre jamais parti dans leurs divisions, afin d'être plus en état de concilier les esprits ; rappeler aux sauvages, pour les attirer au christianisme, qu'il a été statué par le cardinal de Richelieu que tout sauvage amené à la profession de la religion acquiert tous les droits de la nationalité française dont il pourra jouir au Canada et même en France, s'il y venait résider ; examiner avec soin le tort qui est produit par le commerce du vin et des eaux-de-vie.

" Colbert, dans un arrêt rendu plus tard, ordonna " d'établir des brasseries pour remédier à l'usage dangereux des boissons fortes, et enfin il y eut un arrêt du Conseil royal pour prohiber à tout jamais la vente des boissons."

Nous avons fait ces extraits pour montrer quel soin Colbert donnait aux moindres détails. Toutes les autres dépêches respirent le même zèle ; elles forment un ensemble que nous allons résumer en quelques points qui montreront sur quels sages principes reposait cette organisation si puissante et si salutaire.

Nous verrons les moyens qui furent pris pour augmenter la population, pour encourager l'agriculture, le commerce et l'industrie, et enfin pour développer l'instruction morale et religieuse.

Il est vrai que la population de la Nouvelle-France n'atteignit jamais le chiffre de celle des colonies anglaises, mais ce fait contribua à la réalisation des vues du gouvernement, qui voulait surtout une population choisie, dévouée et exemplaire. En Angleterre, la Réforme avait supprimé les couvents ; le peuple, privé tout à coup des immenses ressources qu'il trouvait dans les libéralités des religieux, tomba dans une misère dont on ne peut se faire une idée, même en voyant la plaie du paupérisme qui ronge encore les pays protestants. C'est ce qui explique, du moins jusqu'à un certain point, l'empressement que le peuple avait d'aller s'établir dans les colonies pour fuir la famine et la détresse. Il n'en était pas ainsi en France : Colbert ne put envoyer ici que les colons qu'il choisissait et auxquels il offrait des compensations suffisantes pour les sacrifices qu'il leur imposait. Le résultat, d'ailleurs, était avantageux pour la moralité de la colonie : on n'y vit arriver que des familles bien recommandées. Le pays présenta bientôt un spectacle unique dans l'histoire des émigrations ; il rappelait les premiers âges de l'Église. Chacun des établissements, peu nombreux il est vrai, offrait aux sauvages tous les exemples de la piété et de la vertu que les missionnaires venaient enseigner à ces populations infidèles. Or, c'est là le but qu'on voulait atteindre avant tout, et il faut remarquer que, malgré leur faiblesse relative, les colons de la Nouvelle-France ont pu résister pendant un siècle et demi à toutes les agressions de leurs voisins, jusqu'au jour où, par la permission de la divine Providence, furent brisés tous les liens qui les rattachaient à la mère-patrie, qui abandonnait son ancienne mission et se laissait envahir par l'esprit d'impiété.

Étudions maintenant les moyens pris par Colbert pour développer la population. Nous en avons déjà dit quelque chose l'année dernière, en rendant compte de l'histoire de la colonie française par M. Faillon [1] ; mais nous allons ajouter de nouveaux renseignements. On songea donc à envoyer des

---

[1] *Revue de Montréal*, tome Ier, pages 368 et suivantes.

hommes dont la détermination était assurée et sur la vertu desquels on pouvait compter. Aussi, presque tous sont restés dans le pays et y sont devenus les chefs des principales familles qui l'habitent maintenant. Ils ont laissé à leurs descendants les traditions précieuses de foi, de piété et du dévouement le plus complet à leur nouvelle patrie.

C'est surtout depuis l'entrée de Colbert aux affaires, en 1662, que l'on prit les moyens les plus efficaces pour atteindre ce but. Jusque-là on y avait établi mille colons. En 1662, on promit de fournir trois cents chefs de famille chaque année, pendant dix ans. Avec M. de Tracy et M. Talon, on fit passer mille hommes, dont la plupart s'établirent; et en 1669, six compagnies d'infanterie qui restèrent. En même temps on envoyait des jeunes filles, choisies avec soin, de bonne famille et de bon exemple, ayant une santé capable de résister au climat et aux plus rudes travaux. Il y en vint ainsi cent et deux cents par année, depuis 1660 jusqu'en 1680; et pour maintenir le bon ordre dans la colonie, on n'accordait à personne licence de métier ou permission d'aller trafiquer avec les sauvages, que s'il se mariait et prenait un établissement.

Grâce à ces dispositions, le pays s'accrut considérablement. Lorsque Colbert fut chargé de l'administration, en 1660, on ne comptait au Canada que 2,500 personnes; en 1671, il y avait près de six mille âmes; sept cents enfants naquirent dans l'année. Québec avait 1,200 âmes, Montréal 1,500. En 1680, la population avait doublé et elle dépassait 10,000 âmes (*Histoire de Colbert, par Clément*, tome Ier, page 520). Il convient de mentionner la part que Mgr de Laval a prise à l'accroissement de la colonie. Il y consacra sa fortune, qui était considérable, et il ne se réserva rien. Le séminaire de Montréal y contribua largement; en 1660, il avait déjà fourni un million et il fournit presque autant dans les vingt années suivantes.

Malgré les immenses avantages que l'agriculture présente, on l'avait complétement négligée dans ce pays. Les premières compagnies ne pensaient à s'occuper que de l'exploitation des fourrures; c'est Colbert qui donna le premier *l'impulsion à la culture du sol:* il était persuadé qu'une colonie doit, avant tout, se soutenir par elle-même. Il dit souvent dans ses lettres que l'on doit encourager la production du blé, que l'on doit varier les cultures; il envoie des bestiaux, des instruments de labour, des outils, et des hommes spéciaux pour en enseigner l'usage.

C'est de ce temps que date l'introduction des chevaux, qui se sont multipliés si extraordinairement et qui sont pour le pays une grande source de revenu.

Le représentant du ministre au Canada, obéissait à l'impulsion de son chef et donnait l'exemple. Tout autour de Québec, l'intendant Talon fit défricher des terres ; il fonda la seigneurie des Islets ; il y établit trois villages, l'un appelé le Bourg-Royal, le second Bourg-la-Reine, le troisième Bourg-Talon.

Sur les terres voisines, il établit à ses frais plus de douze colons.

Colbert, qui se faisat rendre compte de l'état des terres par les hommes les plus compétents, jugea que les rives du St-Laurent et toutes les contrées voisines, étaient non-seulement égales en fertilité au sol de la France, mais encore bien supérieures à celui des possessions anglaises des bords de l'Océan ; jugement que l'expérience de deux siècles a pleinement confirmé. Enfin, pour assurer l'effet de ces premières mesures, il envoya des troupes en 1665. Leur arrivée donna une plus grande sécurité aux colons, et les dispensa du service des armes, qui prenait un temps considérable. Aussi les colons de Ville Marie ne craignirent plus d'aller s'établir au coteau St-Pierre, au coteau St-Louis, à la Rivière St-Pierre et au pied du courant [1].

---

1 On trouve déjà dans ces premiers établissements des noms bien connus aujourd'hui : Prud'homme, Descaries, Hurtubise, Beaudry, Desmoulins, Renaud, Laviolette, Desautels, Boudrault, etc., etc.

En même temps l'Hôtel-Dieu établit ses hommes vers la montagne, où le séminaire lui donna 400 arpents de terre ; la même chose eut lieu pour le quartier de Ste-Anne, aujourd'hui un des faubourgs de la ville. Dès que les troupes furent arrivées, d'autres allèrent s'établir plus loin, à la Longue-Pointe, à la Pointe-aux-Trembles, à Lachine, etc. Voici les noms que nous trouvons : Desvignes, Moreau, Picault, Bellehumeur, Tessier dit Lavigne, Trudeau, Cadieux, Deschamps, Barbier, Meunier, Dagenais, Chicoine, Leblanc, Jodoin. L'année suivante, de nouveaux colons s'étant présentés, on donna des terres au-delà de la rivière St-Pierre ; nous trouvons les noms suivants : Thibaudeau, Lorrion, Gadois, Jolicœur, Toussaint Beaudry, Simon, Laplante, Beauvais.

Mais, comme plusieurs se faisaient concéder plus de terres qu'ils n'en pouvaient défricher, M. Talon, sur la réclamation des seigneurs, décréta que toute terre qui ne serait pas mise en culture d'année en année reviendrait au domaine seigneurial pour être concédée de nouveau. Crainte d'incendie, on ne brûlait pas les bois : on devait les mettre, à mesure qu'ils étaient coupés, sur le bord du fleuve, pour qu'ils fussent emportés au temps de la débâcle.

Trois ans après l'installation des troupes, la relation de 1667 dit : " Il fait beau voir presque tous les rivages du St-Laurent " habités de nouvelles colonies, sur plus de 80 lieues de pays " où l'on voit tant de nouvelles bourgades qui facilitent la na- " vigation, qui la rendent plus agréable par la vue de quantité " de maisons et plus commode par de fréquents lieux de repos."

Comme couronnement de son système de colonisation, Colbert obtint du roi et fit distribuer des gratifications à ceux qui avaient montré le plus d'empressement pour l'établissement du pays; ceux qui n'avaient pas besoin de ces encouragements reçurent des faveurs qui avaient alors le plus grand prix, des lettres de noblesse, comme M. Talon, M. LeMoyne, M. Boucher, M. de Lachenaye et M. de Tonnancourt.

Maintenant nous avons à parler des moyens que Colbert prit pour développer le commerce et l'industrie. Après avoir créé tant de nouvelles ressources pour la France, il comprenait bien quelle est l'importance du commerce pour une nouvelle colonie. Ces moyens étaient : 1° de la faire subsister par ses propres ressources ; 2° de la mettre en rapport avec les sauvages et de les attirer par des intérêts puissants ; 3° de la mettre en communication avec les autres colonies françaises et avec la mère-patrie, par une réciprocité de services.

Il vit d'abord l'utilité d'établir un grand chemin entre Québec et Port-Royal en Acadie, un autre par le Mississipi jusqu'aux nouveaux établissements sur le golfe du Mexique.

Le 5 août 1670, une expédition envoyée de Québec, par ordre de Colbert, arriva en Acadie par le chemin que l'on appelait Kennebec : elle avait d'abord remonté la rivière Chaudière, puis continué par un portage jusqu'à Moore River et la rivière Kennebec, et de là, par un nouveau portage, jusqu'au bassin de Penobscot. L'expédition se composait de MM. de Grandfontaine, de Chambly, de Soulanges, de Villieu, de St-Castin, officiers du régiment de Carignan qui ont laissé au Canada un nom illustre. Le chemin était tracé ; il fut utilisé quelque temps, puis abandonné. Le nouveau chemin de fer suit la ligne indiquée par les agents du ministre Colbert.

Afin d'encourager la voie de mer, avec les Antilles Françaises et la France elle-même, Colbert donnait 30 livres par tonneau importé, et 40 livres par tonneau exporté. C'était plus que le prix du transport. M. Clément nous dit, d'après le Père

Lemercier, que M. Talon travailla avec un soin extraordinaire au développement du commerce, non-seulement avec les colonies françaises, mais avec les peuples étrangers d'Europe et d'Amérique. L'intérêt qu'il portait au commerce fut si grand que, la compagnie des Indes n'ayant pu satisfaire à ses obligations, le roi, sur l'avis de Colbert, la supprima, quoique cette suppression dût lui coûter une somme énorme : il fallait rembourser le capital de douze cent mille livres et les avances, qui montaient à trois millions et demi.

Il y avait des branches de commerce importantes. La récolte du blé était beaucoup plus que suffisante pour les besoins de la colonie, et on pouvait en exporter de grandes quantités en France et aux Antilles ; le bois, le poisson, les fourrures donnaient un profit qui augmentait chaque année ; outre cela on avait découvert des mines de fer, de cuivre, de charbon, que l'on croyait destinées à procurer de grandes ressources.

On envoyait des bois de construction et de mâture à la Rochelle ; en 1672, on construisit plusieurs vaisseaux. Il est à remarquer que, pour ouvrir un nouveau marché aux Antilles, Colbert avait prohibé la culture du tabac dans la Nouvelle-France. Il pensait qu'on pourrait se procurer du tabac d'une qualité supérieure à un prix modéré ; mais ses prévisions ont été trompées : c'est le contraire qui a eu lieu.

Enfin Colbert connaissait aussi l'importance de l'industrie, et il savait quel profit un pays peut retirer en manufacturant lui-même tous les objets dont il a besoin. On encourage la culture des chanvres, qui venaient très-bien, on établit des manufactures de cordes, de toile à voile, de serges : on recommande aux écoles d'apprendre à filer aux femmes, aux jeunes filles et aux enfants. Enfin on forma des établissements pour la fabrication des souliers, des chapeaux, la préparation des cuirs et des draps. M. Talon commença par faire bâtir une halle et une tannerie à Québec ; il s'en établit bientôt dans deux faubourgs de Montréal, qui ont conservé le nom de *Tannerie des Rolland* et *Tannerie des Bélair*. M. Talon encouragea aussi les fabriques de savon et de potasse et enfin plusieurs brasseries, suivant ses instructions. Colbert voulait ainsi supprimer la consommation du vin et des liqueurs fortes, ce qui devait avoir le double avantage de maintenir la tempérance et d'encourager l'agriculture dans le pays. Du reste,

avant l'arrivée de Talon il y avait des tanneries et des brasseries à Montréal. On commença aussi à établir des moulins à eau ; on fixa deux jours de marché par semaine pour soustraire les citoyens à l'inconvénient d'acheter des revendeurs. Si l'on considère que l'argent de ce temps valait au moins quatre fois ce qu'il vaut aujourd'hui, l'on verra que le prix des denrées et des services était à peu près ce qu'il est maintenant. Un minot de blé valait huit livres ; cent planches, cinquante livres ; le beurre, douze à seize sous la livre ; un bœuf, deux cents livres ; la journée d'un ouvrier, trente à quarante sous par jour ; les engagés recevaient trente à quarante écus par an.

En même temps que le ministre s'occupait du développement matériel de la colonie, il n'oubliait pas ce qui est la base de toute société durable, l'éducation morale et religieuse. Il comprenait très-bien que, pour rendre la colonie forte contre ses ennemis, et capable de se suffire à elle-même, il fallait que l'on donnât dans ces pays lointains, une éducation qui fût au niveau de celle que recevait alors la population dans la mère-patrie : ainsi les colons seraient préservés de la dégradation et de la licence de la race sauvage et armés contre les épreuves d'une vie d'isolement et de privations. Il fallait d'abord un degré supérieur d'instruction pour former des citoyens d'élite, les préparer à remplir les premières charges, et les rendre capables de tirer parti d'un pays qui a reçu une si large part des dons de la Providence. Mais il fallait aussi des hommes habiles dans chacun des métiers. C'est à quoi pourvut Colbert, soit en inspirant la fondation de nouveaux établissements, soit en favorisant ceux qui existaient déjà. Il y eut dès le commencement un collége pour les jeunes gens des premières familles, un petit séminaire pour ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique ; ces deux institutions avaient un cours régulier d'études, on y faisait des examens publics auxquels assistaient les principaux citoyens de la colonie. Les relations nous disent que M. Talon se rendait à ces séances et qu'il se faisait remarquer entre tous, par le talent avec lequel il argumentait contre les élèves sur les questions de philosophie et de théologie.

Les Ursulines, établies à Québec depuis trente ans, avaient beaucoup développé leur enseignement ; on leur envoyait des élèves de plusieurs parties du pays ; et ce qui peut donner une

idée de la perfection de leur enseignement, c'est que la plupart des mères chrétiennes et des femmes distinguées qui brillèrent plus tard dans la colonie, qui parurent même avec avantage à la cour, avaient été formées chez elles[1].

Nous voyons par une lettre de Colbert datée du 5 avril 1667, le zèle qu'il avait pour l'éducation religieuse et morale. Il envoie six mille livres pour l'éducation à monseigneur de " Laval, lui disant qu'il le supplie " de continuer ses bons soins " pour l'éducation, parce que c'est le meilleur moyen d'établir " la colonie et de servir Dieu et le Prince dans toutes les " positions.

Mgr de Laval venait de fonder une école des arts et métiers pour former des sculpteurs, des entrepreneurs et des chefs de travaux.

—*A continuer.*

***

[1] Nous pourrions encore en donner une preuve d'un autre ordre : ce sont les ornements d'église et les dentelles faits dans leur couvent, et que l'on conserve encore à Québec. A Montréal, les dentelles, les peintures, les beaux ornements que l'on conserve à la Paroisse et à la Congrégation sont de la main de mademoiselle Leber, élève des Ursulines.

HAMED LE COULOUGLI

SOUVENIR D'ALGER

PAR LE

COMTE ALFRED DE VERVINS

(1661-1663)

Il jeta le pan de son burnous sur sa tête, et resta pendant une minute la face voilée, et comme abîmé dans sa douleur. Moharan et les membres du divan, reconnaissant en lui un prophète, attendaient attérés. Soudain il se redressa, son burnous retomba en longues draperies autour de sa grande taille, et le front calme, comme s'il eût tout oublié, l'œil étincelant de cette lueur qu'y allume le martyre, il dit : " Je suis prêt ! " et suivi du chaoux, il sortit fièrement du conseil.

VI

En sortant du divan, Aben-el-Zarrax s'est rendu aux écuries du palais. Cent chevaux, les plus beaux qui existassent de Tunis à Tanger, mangeaint de l'orge dans des auges d'ébène ferrées d'argent ; chacun d'eux avait deux esclaves blancs attachés à son service, et sa généalogie et son nom étaient écrits en caractères d'or au-dessus de son ratelier.

Le janissaire choisit un étalon blanc comme les neiges de

Ténia ; il s'appelait Kohel, descendait en droite ligne d'Elborak, la jument grise du Prophète ; il franchissait des obstacles qui eussent arrêté une panthère ; il passait pour plus rapide qu'une gazelle, et l'on disait qu'il avait fait cent lieues sans boire ! Kohel avait six ans, et sa fierté, sa couleur et la perfection de ses formes en faisaient le type accompli d'un cheval de roi.

Le janissaire le fit équiper de harnais somptueux, se mit en selle, et prit le chemin du marabout de Kaleb, suivi par dix spahis bien armés. Ce n'était pas trop pour s'emparer d'Hamed. Un vieux marchand juif de la porte Bab-Azoun lui conseilla, en passant, de tripler son escorte ; le janissaire méprisa son avis. Il eut tort.

VII

A l'heure où le janissaire sortait d'Alger, Hamed et le vieux prêtre étaient assis sur une natte, devant la porte du marabout, et Kaleb disait : " Impose silence à ta colère, Hamed, et renonce à ton ressentiment, car la patrie, vois-tu, mon fils, est une mère, qu'on ne doit jamais maudire, se montrât-elle injuste ou cruelle pour son enfant ! Le peuple t'a gardé son amour, et tes frères seraient les premières victimes de ta vengeance. Moharan seul est coupable, mais Moharan est ton maître, et il n'appartient qu'à Dieu de le punir. Tu as beaucoup fait pour la fortune et pour la gloire d'Alger, et tu en es récompensé par la ruine et la proscription !...Mais rappelle-toi ce *barbare* que virent autrefois nos pères : en trois mois il conquit l'Afrique et vainquit Gélimer ; la tradition dit qu'il enrichit son pays et immortalisa le règne de son souverain ; et celui-ci, pour payer ses illustres services, le dépouilla de tous ses biens et lui fit crever les yeux : ce qui était pire que la mort ! Et pendant dix ans, on vit Bélisaire, conduit par un enfant, mendier aux portes de Byzance."

Ils causèrent longtemps ainsi, Hamed exhalant sa colère en plaintes et en menaces, Kaleb lui prêchant le pardon et l'oubli. Tout à coup, Fatma survint en courant et les interrompit en criant : " Hamed ! les janissaires !... ils viennent... fuyons !..."

Hamed aurait eu honte de fuir ; et puis, la fuite était impossible. En effet, le marabout de Kaleb était construit sur une éminence très-élevée, au sommet de laquelle on n'arrivait que

par un étroit sentier courant sur la crête des falaises. D'un côté c'était le roc abrupte, avec quelques touffes de cactus végétant ça et là dans les fissures du granit ; de l'autre côté c'était l'abîme, c'est-à-dire de prodigieux escarpements aboutissant à la mer. Au bas de la montagne, le sentier bifurquait ; l'un de ses bras suivait le fond d'un ravin et conduisait à la plage, l'autre remontait vers la métidja et disparaissait sous les lauriers-roses et les mimosas en fleurs. Mais Aben-el-Zarrax a déjà dépassé cet endroit ; il a caché ses chevaux sous les ombrages de la plaine, et il s'avance, suivi de ses soldats, par le sentier qui serpente aux lèvres de l'abîme.

Hamed s'est brusquement levé au cri de la jeune femme, et d'un regard il a vu et apprécié la position de ses ennemis. "Tu es mon hôte, dit le vieux Kaïeb ; rentre dans ma maison : je vais aller au-devant de ces hommes, et s'ils ne me tuent pas, je te sauverai !"

Hamed n'avait que son poignard. D'abord, il considéra le noble vieillard d'un œil ému par la reconnaissance ; puis, en regardant ses ennemis, il eut un fier sourire de dédain ; ensuite il repoussa doucement Fatma dans les bras du prêtre, et tirant son poignard, il s'élança sans parler au-devant du janissaire et de ses spahis.

VIII

Le sentier n'a qu'un pas de largeur, Hamed l'a bien remarqué ! Il n'aura donc à combattre ses ennemis que l'un après l'autre. De là son mépris pour leur nombre.

Il est en face du janissaire, les lèvres entr'ouvertes, la narine frémissante, les yeux étincelants ; il est alors d'une beauté terrible et surhumaine. Aben-el-Zarrax croit voir devant lui l'ange Azraël lui-même. Cependant le poignard du coulougli le menace, il faut qu'il se défende. Il lève son yatagan, mais d'une main tremblante, car le regard du proscrit le fascine. Hamed évite facilement son attaque, se glisse sous son glaive, l'étreint dans ses bras en le poignardant, et jette son cadavre au précipice.

Les spahis hésitent ; plusieurs d'entre eux regardent déjà derrière eux, prêts à fuir. C'est Hamed qui les attaquera.

Il ramasse le yatagan que le janissaire a laissé échapper dans le formidable embrassement dont il est mort, et le combat commence. Hamed a la souplesse de la panthère et la force du lion ; le vide de l'abîme et l'escarpement du roc n'existent pas pour lui ; il glisse dans le précipice, disparaît dans les grandes feuilles des plantes qui en tapissent les bords, et tout à coup surgit au milieu de ses ennemis pour frapper du poignard ou du yatagan. Il bondit sur le rocher hors de leur atteinte, et retombe sur le sentier pour jeter un autre cadavre auprès du cadavre d'Aben-el-Zarrax. Il semble aux soldats épouvantés qu'il plane dans l'air, plonge dans le vide, et qu'en même temps il reste au milieu d'eux pour les frapper. Ils le voient, sublime d'audace, majestueux et formidable comme un dieu dans sa colère, et il est invisible quand on veut le frapper ou l'atteindre ; son ennemi n'est jamais prêt, c'est-à-dire jamais en défense quand il attaque.

La lutte a duré quelques minutes à peine, et déja cinq cadavres embarrassent le sentier. Le coulougli pourrait s'en faire un rempart ; il le dédaigne, et franchissant les morts, il arrive aux derniers combattants ; mais ceux-ci s'enfuient, en jetant derrière eux les armes qui entravent leur course. Hamed se demande s'il doit les poursuivre et les immoler tous. Sa gloire le voudrait peut-être, mais ce sont des spahis, des Arabes... il les épargnera !

Dans ce moment, le vent de la plaine lui apporta un hennissement éclatant et sonore comme une trompette de guerre. C'était le coursier du janissaire qui hennissait aux autres chevaux sur lesquels fuyaient les spahis. Ce hennissement lui révéla les mérites de la noble bête, soit : larges poumons, puissante organisation, ardeur et sensibilité nerveuse, en un mot, toutes les qualités qu'il fallait au cheval d'un proscrit. Il descendit, à son tour, le sentier du marabout et poussa une exclamation de joie en reconnaissant Kohel, car Kohel était connu de tous les cavaliers de la régence.

IX

La nuit était venue. Fatma montait Kohel, qui portait encore un sachet plein de sauterelles grillées, des dattes et les modestes provisions dont le bon Kaleb avait pu disposer en

faveur de ses hôtes. Hamed et le vieux prêtre les suivaient. Le raïs était armé d'un long fusil, du riche yatagan du janissaire, de son poignard et du *djerid* [1] national.

Au pied de la montagne ils se dirent adieu, et puis le coulougli et sa favorite prirent le chemin de la métidja pour, de là, gagner le désert. Le marabout écouta longtemps le pas du coursier sur les pierres du chemin. Quand enfin il n'entendit plus rien, quand tout fut redevenu calme et silencieux autour de lui, il prit son rosaire dans sa main et regagna lentement sa demeure, qui lui parut bien large, privée de ceux qu'il aimait déjà comme les enfants de sa chair. Puis il se prosterna, la face tournée du côté de la Mecque, le sanctuaire révéré du Prophète, et il pria jusqu'au matin pour les proscrits.

X

Pendant un mois ils marchèrent vers l'Orient. Aux plaines fertiles de la métidja avait succédé la montagne aux sentiers étroits, aux ravins sombres, aux grands plateaux chauves et dénudés, puis enfin, le désert, l'immense Sahara, avec ses vagues de sable et ses horizons sans bornes.

Le lion, la panthère et le simoun[2] lui-même, avaient voulu les arrêter. Mais le sable du désert a bu le sang du lion et de la panthère, qui sont tombés sous le djerid rapide du musulman, et le simoun s'est arrêté devant le fier regard du proscrit! Parti des frontières de Nubie ou des plaines d'Angad, il accourait, détruisant, broyant, renversant et rasant tout sur son passage. Il arrivait aux limites du désert lorsqu'Hamed y entrait... Alors la trombe implacable s'arrêta. Ses lourdes colonnes de sable semblèrent hésiter et tressaillir sur leur socle de poussière ; le vent qui portait ces grandes voûtes et donnait le mouvement à ces piliers gigantesques, reconnut dans le coulougli le raïs qui l'avait vaincu mille fois sur l'Océan, et,

---

1 Le *djerid* est une courte lance ou une sorte de javelot, que les Arabes maniaient avec une grande habileté. Ils le lançaient et le ramassaient à terre ou l'arrachaient à la blessure où il était fixé, sans descendre de cheval, même au galop.

2 Le *simoun* est une trombe de sable qui détruit tout sur son passage, comble des vallons ou élève des collines, où elle s'arrête et se désagrége.

reculant devant son vainqueur, le vent retourna au désert ! Le fléau dévastateur se désagrégea, ses voûtes, ses colonnes et ses chapiteaux s'effondrèrent comme sous le souffle d'Allah, couvrant au loin la plaine de leurs débris. Ils marchèrent pendant un mois, disais-je donc, et ils arrivèrent à Bouffarik, l'une des plus délicieuces oasis que le désert recélât dans ses profondeurs arides.

XI

Pauvre humanité ! Pourquoi donc es-tu toujours changeante et jamais satisfaite ?

Pourquoi, Hamed, proscrit par un homme, t'imposes-tu le supplice de l'Israélite proscrit par un Dieu ? Pourquoi écoutes-tu la voix qui toujours te crie : Marche ! marche ! marche !

La tranquille oasis de Bouffarik a-t-elle été dévastée par l'ouragan ? Son ruisseau fut-il tari par le simoun ? Ses palmiers ombreux ont-ils été déracinés par le vent, ou ses verts pâturages, brûlés par le siroco [1] ? Quel cataclysme a détruit ou effacé de la terre ce morceau de l'Éden, tombé du paradis de Mahomet dans le Sahara ? Et s'il existe toujours, qui t'en éloigne ?

— Rien de tout cela n'est arrivé, répond Hamed : le ruisseau promène toujours ses eaux limpides sur les cailloux roses de son lit ; les palmiers se courbent toujours sous le poids de leurs fruits ou sous les caresses des brises d'occident ; Kohel avait toujours une herbe fraîche, aussi tendre qu'abondante, et Fatma avait toujours de l'ombre et de la fraîcheur dans le hamac que je lui avais tressé avec des fils d'aloès, et que je suspendais au-dessus d'un bassin de marbre, œuvre de la nature, plus belle qu'aucune de celles des hommes ! Mais... depuis deux ans, je vis là trop simplement heureux ! Et puis... l'on m'a parlé d'une autre oasis, plus grande et plus délicieuse encore, là bas vers l'orient, et j'ai résolu de m'y rendre avec tout ce que je possède et tout ce que j'aime aujourd'hui, Fatma et mon coursier.

— Mais la route est longue...le voyage, difficile et périlleux... L'entreprendre, c'est t'exposer à la mort...

---

[1] *Siroco*, vent du désert, qui se fait sentir jusqu'en Europe.

— Ne suis-je pas Hamed ?

— Mais tu peux y perdre tout ce que tu possèdes et tout ce que tu aimes aujourd'hui, Fatma et ton coursier...

— Hamed serait-il Hamed, s'il ne pouvait défendre ce qu'il possède et ce qu'il aime ?

Pauvre humanité ! Pourquoi es-tu toujours changeante et jamais satisfaite ?... Pauvre Hamed !...

XII

Du sable ! toujours du sable ! après, du sable, et encore du sable ! Au nord, c'est une montagne de sable, que le vent de la nuit portera peut-être à cent lieues plus loin. Au sud, c'est un lac de sable, qui sera peut-être une montagne demain. A l'est, à l'ouest, devant et derrière les voyageurs, partout, ce sont des monticules de sable qui ressemblent aux vagues innombrables d'un océan, qu'un mot d'Allah eût immobilisées au milieu d'une tempête ! Pas un arbre, pas une touffe d'herbe, pas une goutte d'eau, pas un souffle dans l'atmosphère, rien que du sable et les rayons brûlants du soleil torride d'Afrique ! Çà et là, des ossements blanchis par la dent des bêtes fauves, la carcasse luisante d'un chameau ou d'un coursier, ou les os calcinés, le squelette horrible de quelque infortuné pèlerin ; et puis, rien que du sable ! Le ciel est sans nuage, sans le plus petit flocon de neige au front ; l'on ne voit, aussi loin que puisse se porter le regard, que du sable blanc et un ciel bleu, qui est ici d'une profondeur incommensurable. C'est la désespérance ! Pas de route, point de sentier, aucune trace qui puisse diriger leur course dans l'immensité qui les entoure. En dehors d'eux-mêmes, tout est uniforme, immobile, silencieux et morne !

Et ils n'ont plus de vivres ; et, ce qui est plus terrible dans ces zones brûlées, ils n'ont plus d'eau ! Fatma ne peut plus se soutenir, sa taille frêle se penche et balance à chaque pas de son cheval, comme la tige d'un jeune palmier à tous les souffles du vent ; sa tête brune s'incline comme s'incline la fleur étiolée qui va mourir. Kohel a l'œil éteint, le pas lourd, il bronche à chaque minute, sa maigreur est effrayante, et le fier destrier, le noble coursier, le beau cheval de bataille va la tête

basse, perdue dans son ondoyante crinière, le flanc haletant et le pied lent ; on le prendrait pour l'animal piteux et famélique qu'un sorcier du Jurjura traîne après lui, portant son caméléon et ses serpents. Hamed seul a conservé un reste de force et d'énergie.

Malgré son accablement, le couloughi marche plus vite que son coursier, qui n'a plus droit à ce nom, hélas ! Soudain, il s'arrête, Hamed l'appelle, Kohel lève péniblement la tête, soulève ses paupières avec effort, regarde son maître avec des yeux sanglants, et sa tête retombe lourdement... il n'obéit plus ! Le proscrit, exaspéré par la souffrance, réitère son appel avec impatience, s'approche, veut entraîner son cheval, qui reste toujours immobile ; alors la colère l'emporte, et il frappe brutalement son dernier ami, le compagnon de son exil, son fidèle Kohel ! Comme s'il eût senti l'injure encore plus que le coup, le noble étalon relève brusquement le front, pousse une plainte douloureuse, l'un de ces hennissements lamentables qu'on n'entend qu'au désert ou sur les champs de bataille, et tombe pour ne plus se relever, entraînant Fatma dans sa chute.

Ceci se passait sous le ciel bleu, au milieu de cette immensité de sable qu'on appelle le Sahara ou Grand - Désert.

XIII

Hamed continue sa route, emportant Fatma dans ses bras. — La pauvre fille a l'héroïsme de sourire à celui qu'elle aime jusqu'à s'oublier elle-même. Elle a, du reste, repris quelque force : Hamed a eu le douloureux courage d'ouvrir le flanc de Kohel ; il y a recueilli une pleine coupe de sang, et la jeune femme y a bu un peu de vie ; puis elle a présenté le calice au proscrit ; mais il n'a fait que mêler une larme à la liqueur pourpre et il l'a répandue sur le sable.

Cependant, il marche chargé de son précieux fardeau. Fatma s'est endormie la tête sur son épaule ; son haleine est si faible que, bien que ses lèvres fussent tout près de la joue du coulougli, il ne sent pas son souffle. Mais, malgré ses traits alanguis et ses paupières bleuies par la souffrance, son visage est calme et presque souriant ; l'ange des rêves la visite peut-être dans ce moment et lui fait l'aumône d'un doux songe.

Tout à coup Hamed s'arrête. D'abord il n'a fait qu'entrevoir, mais maintenant il distingue parfaitement trois points noirs à l'horizon. Ce doivent être les trois palmiers dont lui a parlé le *hadji* (pèlerin) qui lui a révélé l'existence de la grande oasis.

Sa maîtresse s'est réveillée et lui demande s'ils sont arrivés. — Pas encore, mais bientôt, ma houri bien-aimée, lui répond le coulougli, et il ajouta en souriant mélancoliquement : Le désert est vaincu, nous avons perdu notre ami pendant le combat, mais tu me restes ; Allah est Dieu ! Allah est grand et bon !... Ensuite, il lui indiqua les trois points noirs qu'il venait de découvrir, mais Fatma ne les vit pas. Ses yeux de gazelle avaient versé tant de pleurs !... ou le sable brûlant et le soleil avaient altéré sa vue...

Hamed craignit une illusion ; il pensa aux mirages dont parlaient les voyageurs et résolut de se fixer. Il déposa Fatma sur le sol et s'éloigna rapidement.

Il gravit une colline et un cri joyeux lui échappa : c'étaient bien les trois palmiers indicateurs, car il voyait plus loin le faîte des arbres de l'oasis elle-même, et ses yeux de marin lui permirent de distinguer encore une caravane qui venait de l'orient et se dirigeait vers le même lieu. A cette distance, elle paraissait comme un ver qui se traîne sur le sable, mais Hamed ne s'y trompait pas !... Ce qu'il avait dit était donc vrai : il avait vaincu le désert !.....

Pauvre Hamed ! impose silence à ton orgueil, retourne-toi et regarde.

XIV

En effet, un autre cri, mais lamentable comme un gémissement, s'est fait entendre derrière lui.

Il se retourne et voit une panthère qui dévorait Fatma.....

La pauvre enfant ne se défendait point. Elle était étendue sans mouvement sur le sol, qui buvait son sang coulant déjà de vingt blessures. L'horrible fauve la couvrait presque tout entière, ramassée sous elle-même, ses griffes acérées enfoncées aux flancs de la jeune femme, tandis que sa tête hideuse, teinte de sang, et qu'on ne pouvait reconnaître qu'à deux yeux étincelants de volupté féroce, plongeait et disparaissait à chaque

minute dans le sein ouvert de celle qui avait été la plus belle odalisque d'Alger.

C'en est trop ! Hamed appelle par deux fois Azraël, l'ange de la mort. Il espère qu'il l'a entendu, car ses yeux se voilent, sa pensée s'éteint dans son cerveau, et un sentiment de défaillance universelle le jette sur le sol, où il tombe avec un sourire amer, car le trépas, c'est le repos et l'oubli !

Les vues d'Allah sont impénétrables ! Aussi, que sa volonté soit toujours bénie ! car il commande au destin, et ce qui est écrit doit s'accomplir, car c'était écrit !

Ainsi, Hamed était jeune, il était beau, il était brave ; ses pères lui avaient légué une grande fortune, qu'il avait doublée par son courage et son génie ; il était devenu l'orgueil de tout un peuple ; il avait dix palais dans Alger ; il possédait plus de mille esclaves chrétiens, des coffres pleins de pierreries et de vases précieux ; il était capitaine d'une galère qu'on disait invincible ; Fatma l'aimait à préférer la mort à l'abandon ; il avait possédé Kohel, pour lequel un roi eût donné une province ; et maintenant, le voilà gisant au milieu du désert, plus pauvre qu'un derviche, plus faible qu'un enfant, seul et privé de sentiment, c'est-à-dire à la merci des bêtes fauves et des bandits qui infestent le désert. Non ! il ne possède plus rien, ni palais, ni trésors, ni esclaves, ni galère ; sa maîtresse et son coursier sont morts, et de plus il est proscrit... Pourquoi tant d'infortunes accumulées sur un si noble front ? En est-il donc des hommes comme des montagnes et des plus grands arbres de la forêt ? est-ce que tout ce qui est élevé attire la foudre ?...

Les vues d'Allah sont impénétrables ! Tout cela s'est accompli parce que c'était écrit : que la volonté de Dieu soit bénie !

—*A continuer*

NOTRE CONSTITUTION

ET

NOS INSTITUTIONS

AVANT-PROPOS

Un peuple doit savoir comment il est gouverné ; et cette connaissance est surtout indispensable sous le régime constitutionnel.

Avec ce régime, en effet, le peuple prend part à la direction des affaires publiques ; il forme une partie nécessaire du gouvernement de l'État. C'est même lui qui, au moyen de ses représentants, constitue la branche la plus importante de la législature : l'assemblée des députés.

Il est nécessaire, en conséquence, qu'il soit bien renseigné sur les droits qu'il peut exercer et sur les devoirs qu'il est appelé à remplir.

Je me propose donc de montrer, dans les quelques pages suivantes, comment nous sommes gouvernés dans la province de Québec.

Ce travail n'a pas la prétention de s'adresser aux hommes politiques, beaucoup mieux renseignés que moi sur le sujet ; il est destiné aux habitants des campagnes et surtout aux enfants et aux jeunes gens qui fréquentent les écoles et les colléges. Ces derniers n'apprendront pas sans intérêt, je l'espère, à se rendre compte du système qui nous régit, et ils trouveront dans cette connaissance élémentaire une fondation simple, mais solide, sur laquelle ils pourront asseoir plus tard des études plus étendues.

Avant d'entrer en matière, je crois qu'il n'est pas hors de propos de donner ici un aperçu des divers régimes sous lesquels nous avons vécu, depuis la découverte du pays jusqu'à la confédération des provinces en 1867.

Le 15 juin 1540, un édit du roi François 1er nommait le sieur de Roberval vice-roi du Canada, alors la Nouvelle-France. Cette vice-royauté, qui ne fut excercée qu'en 1542, et qui, d'ailleurs, ne dura que quelques mois, fut le premier gouvernement établi dans ce pays.

La colonie paraît ensuite avoir été abandonnée jusqu'en 1578, époque à laquelle le marquis de la Roche obtint du roi Henri II une commission qui lui permettait d'administrer le Canada. Il ne put jamais, néanmoins, mettre cette commission à effet, non plus que celle qui lui fut octroyée par Henri IV, en 1598.

Je ne fais que mentionner les lieutenances de messieurs de Mons et Pontgravé, et l'administration des différents gouverneurs, depuis la fondation de Québec (1608), pour arriver à la création du *Conseil*, en 1648.

Ce conseil était composé de M. d'Aillebout, du père Jérôme Lalemant, supérieur des jésuites, et des sieurs de Chavigny, Godefroy et Giffard. Les gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières avaient également entrée et voix délibérative au conseil, lorsqu'ils se trouvaient à Québec.

C'est le premier gouvernement régulier qui ait administré les affaires du pays.

En 1663, un édit du roi créait le *Conseil supérieur*, composé du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant, qui en était le président d'office, d'un procureur général, d'un greffier en chef, et de quatre conseillers nommés par le gouverneur, l'évêque et l'intendant.

Ce conseil était chargé d'administrer la justice et de régler le commerce local ainsi que toutes les affaires de police. Son administration a duré jusqu'à la capitulation de Montréal en 1760.

Après la capitulation, la colonie fut régie par un conseil militaire, puis par un conseil mi-parti militaire et civil, ensuite

par un gouvernement civil absolu, puis, enfin, par un gouvernement représentatif (*Acte constitutionnel de* 1791.) C'est ce dernier système que nous avons conservé, avec quelques modifications, après l'union des deux Canadas, en 1841, et la confédération des provinces en 1867.

La confédération canadienne se compose des provinces d'Ontario (Haut-Canada), de Québec (Bas-Canada), du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince-Édouard, de la Colombie Britannique et du Manitoba.

NOTRE CONSTITUTION

LÉGISLATURE FÉDÉRALE [1].

La législature fédérale, ou du Canada, se compose d'un *Gouverneur général*, d'un *Sénat*, et d'une *Chambre des communes*.

Le *Gouverneur général* est nommé par Sa Majesté en conseil, et représente la reine. Il est assisté d'un conseil privé, et gouverne par l'entremise de son conseil exécutif.

L'exécutif comprend :

Un procureur général, ou ministre de la justice ;
Un ministre de la milice ;
Un ministre des travaux publics ;
Un ministre de l'agriculture ;
Un ministre de la marine et des pêcheries ;

---

[1] Comme ce travail n'est fait que pour la province de Québec, je me contente d'esquisser les traits principaux de la législature fédérale et des législatures des autres provinces. Du reste, les explications plus détaillées que je donnerai à propos de la province de Québec peuvent, presque toutes, s'appliquer au gouvernement d'Ottawa et à ceux des autres provinces, sauf Ontario et Manitoba, en ce qui regarde le conseil législatif, qui n'existe pas dans ces deux provinces.

Un ministre des douanes;
Un ministre des finances;
Un ministre de l'intérieur;
Un ministre du revenu de l'intérieur;
Un secrétaire d'État;
Un maître général des postes;
Un receveur général;
Un président du conseil.

Le premier ministre est compris dans ce nombre, et peut choisir parmi les divers départements celui dont il désire prendre la direction.

Le *Sénat* se compose de 77 membres nommés à vie par le gouverneur en conseil. Il y en a 24 pour Ontario, 24 pour Québec, 10 pour la Nouvelle-Ecosse, 10 pour le Nouveau-Brunswick, 2 pour le Manitoba, 3 pour la Colombie Britannique, et 4 pour l'île du Prince-Édouard.

Pour pouvoir siéger au sénat, il faut être sujet anglais, avoir au moins trente ans, n'être frappé d'aucune incapacité légale et posséder un cens foncier de quatre mille piastres dans la division que l'on représente. En ce qui regarde la province de Québec, cependant, un sénateur n'est pas tenu d'avoir des biens immobiliers dans la division même pour laquelle il est nommé, pourvu qu'il y ait son domicile.

La *Chambre des communes* se compose de 206 membres choisis par les électeurs de chaque province. Ontario en a 88; Québec, 65; la Nouvelle-Ecosse, 21; le Nouveau-Brunswick, 16; Manitoba, 4; la Colombie Britannique, 6; et l'île du Prince-Edouard, 6. Ce nombre peut être augmenté, par la suite, suivant l'accroissement de la population.

Pour être éligible à la chambre des communes, il faut être sujet anglais, avoir au moins vingt et un ans, et n'être frappé d'aucune incapacité légale.

La législature doit être convoquée, *pour la dépêche des affaires*, au moins une fois par année, de façon qu'il ne s'écoule pas douze mois entre la dernière séance d'une session et la première séance de la session suivante.

La durée d'un parlement est de cinq ans, à moins qu'il ne soit plus tôt dissous par le gouverneur général.

La législature fédérale exerce une autorité législative ex-

clusive sur les matières qui tombent dans les catégories suivantes :

1. La dette et la propriété publiques.
2. La réglementation du trafic et du commerce.
3. Le prélèvement de deniers par tous modes ou systèmes de taxation.
4. L'emprunt de deniers sur le crédit public.
5. Le service postal.
6. Le recensement et les statistiques.
7. La milice, le service militaire et le service naval, et la défense du pays.
8. La fixation et le payement des traitements et honoraires des officiers civils et autres du gouvernement du Canada.
9. Les amarques, les bouées, les phares et l'île de Sable.
10. La navigation et les bâtiments ou navires (*shipping*).
11. La quarantaine et l'établissement et le maintien des hôpitaux de marine.
12. Les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur.
13. Les passages d'eau (*ferries*) entre une province et tout pays britannique ou étranger, ou entre deux provinces.
14. Le cours monétaire et le monnayage.
15. Les banques, l'octroi de chartes à des banques et l'émission du papier-monnaie.
16. Les caisses d'épargne.
17. Les poids et mesures.
18. Les lettres de change et les billets promissoires.
19. L'intérêt de l'argent.
20. Les offres légales.
21. La banqueroute et la faillite.
22. Les brevets d'invention et de découverte.
23. Les droits d'auteur.
24. Les sauvages et les terres réservées pour les sauvages
25. La naturalisation et les aubains.
26. Le mariage et le divorce.
27. La loi criminelle, sauf la constitution des tribunaux de juridiction criminelle, mais y compris la procédure en matière criminelle.
28. L'établissement, le maintien, et l'administration des pénitenciers.

Dans les chambres de la législature fédérale et de la législa-

ture de Québec, l'usage de la langue française ou de la langue anglaise, dans les débats, est facultatif ; mais les archives, les journaux, les procès-verbaux, les lois, et les rapports des différents départements doivent être rédigés et imprimés dans les deux langues.

Il en est de même pour la *Gazette officielle*.

Cette prérogative, de même que le libre exercice de la religion et la jouissance de nos lois et coutumes, nous a été garantie par la *Capitulation de Montréal* signée par de Vaudreuil et Amherst, le 9 septembre 1760. Elle nous a été ensuite confirmée par le *Traité de Paris*, en date du 10 février 1763.

L'Acte de l'Amérique britannique du Nord, de 1867, reproduit, du reste, la clause qui a trait à l'usage de la langue française.

LÉGISLATURES PROVINCIALES.

Les législatures des provinces se composent d'un lieutenant-gouverneur nommé par le gouverneur-général en conseil, d'un conseil législatif à la nomination du lieutenant-gouverneur en conseil et d'une assemblée législative élective.

Il y a exception, toutefois, pour Ontario et Manitoba, qui n'ont pas de conseil législatif.

Les législatures provinciales ont le pouvoir d'amender leur constitution [1], sauf en ce qui regarde la charge de lieutenant-gouverneur, et les pouvoirs conférés à co fonctionnaire par une loi impériale.

CONSTITUTION DE LA PROVINCE DE

QUEBEC

La province de Québec est régie par une législature composée d'un *Lieutenant-gouverneur*, d'un *Conseil législatif* et d'une *Assemblée législative*. Ces trois éléments constitutifs s'appellent ordinairement les trois branches de la législature.

1 Ce pouvoir a été exercé pour la première fois par la province du Manitoba, qui a aboli son conseil législatif, en 1876.

LE LIEUTENANT-GOUVERNEUR ET SES MINISTRES : LEURS FONCTIONS ET POUVOIRS RESPECTIFS.

Le lieutenant-gouverneur est nommé par le gouverneur-général en conseil. Il reste en charge durant bon plaisir ; mais il ne peut pas être révoqué dans les cinq années qui suivent sa nomination, à moins de causes graves. Ses appointements sont fixés et payés par la législature fédérale.

Le lieutenant-gouverneur est assisté d'un conseil exécutif ou cabinet ; et il est revêtu de tous les pouvoirs et fonctions qui étaient conférés, avant l'union des provinces, en 1867, aux gouverneurs Canada, par les lois impériales ou provinciales édictées sur ce sujet.

Mais ces pouvoirs et fonctions peuvent être révoqués ou modifiés par la législature de Québec, sauf, toutefois, ceux qui sont conférés par une loi impériale.

Le lieutenant-gouverneur, avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, doit prêter et souscrire les serments d'allégeance et d'office prêtés par le gouverneur-général.

Le gouverneur-général en conseil peut, au besoin, nommer un administrateur, qui remplit les fonctions de lieutenant-gouverneur, durant l'absence, la maladie, ou autre incapacité de ce dernier [1].

Le siége du gouvernement, pour notre province, est dans la cité de Québec, et y demeurera jusqu'à ce que le gouvernement exécutif de la province en ordonne autrement.

Le lieutenant-gouverneur est le chef du gouvernement. Cependant, il ne gouverne que par ses ministres, lesquels sont responsables aux Chambres, de tous leurs actes administratifs. Il est donc difficile de séparer le rôle du lieutenant-gouverneur de celui du *ministère* ou *cabinet*.

Cette autorité collective s'appelle ordinairement la *couronne* ou le *lieutenant-gouverneur en conseil*.

Les membres du ministère, bien que nominalement appelés à leurs fonctions par le lieutenant-gouverneur, sont virtuellement nommés par les électeurs. On ne peut même pas dire qu'il y

---

1 Ce cas s'est présenté dans l'automne de 1876, lors de la maladie de l'honorable R.-E. Caron ; les Chambres ont été ouvertes par sir A.-A. Dorion, administrateur de la province.

ait exception pour ceux des membres du cabinet qui appartiennent au conseil législatif, car l'expression de la volonté bien arrêtée de l'assemblée législative entraîne leur démission avec celle de leurs collègues.

Si les ministres ou la chambre conduisent les affaires publiques d'une manière qui ne soit pas conforme aux vues du lieutenant-gouverneur, celui-ci peut renvoyer ses ministres et dissoudre la chambre.

Si, d'un autre côté, le lieutenant-gouverneur ou ses ministres s'opposent au vœu de la majorité des représentants, cette majorité peut, par son vote de *non-confiance*, forcer le lieutenant-gouverneur à seconder ses vues ou à démettre ses ministres.

Si, en outre, une majorité représentative refuse d'accueillir un désir que le lieutenant-gouverneur en conseil regarde comme légitime, ce dernier a le pouvoir de dissoudre la chambre et d'en appeler à un nouveau vote des électeurs.

C'est ainsi que l'équilibre est maintenu entre les différentes branches du pouvoir, et qu'une fraction constitutive ne peut pas, sans danger, empiéter sur les droits de l'autre.

Si, du reste, le lieutenent-gouverneur a incontestablement le droit, suivant la constitution, de démettre ses ministres, il ne doit exercer cette prérogative que pour des raisons susceptibles d'être justifiées devant les chambres ; il ne peut pas, par conséquent, se laisser influencer dans cette démarche par des motifs personnels. Il peut également déplacer un ou plusieurs ministres et les remplacer par d'autres ; non pas, toutefois, contre le désir du premier ministre, qui, dans le cas où son avis serait méconnu, n'aurait d'autre alternative que de donner sa démission, ce qui entraînerait la chute de tout le cabinet.

Le lieutenant-gouverneur est soumis aux lois du pays, mais il n'est pas responsable au peuple de ses actes administratifs. Ses ministres seuls, comme il a été dit plus haut, sont responsables devant les Chambres. Ils doivent être, par conséquent, membres de l'une ou de l'autre chambre, afin qu'ils puissent y rendre compte de leur administration et expliquer leur conduite, s'il y a lieu. Ils doivent être, également, en état de conduire les délibérations des chambres, et ne peuvent rester au pouvoir que tant qu'ils possèdent la confiance de la majorité, surtout dans l'assemblée législative.

Dans les actes importants de leur administration, les mi-

nistres sont tenus de consulter le chef de l'État [1] ; mais dans les affaires de routine, l'assentiment de ce dernier se présume. Pour les choses de détail, chaque ministre exerce une autorité discrétionnaire dans son département.

Tous les actes administratifs importants, ou ordres en conseil des ministres, doivent, pour être valides, porter la signature du lieutenant-gouverneur. D'un autre côté, aucun acte administratif du chef de l'État n'est valide, à moins qu'il ne soit fait sous la responsabilité du cabinet, ou d'un de ses membres.

Toute demande au lieutenant-gouverneur doit lui être adressée, non pas en personne, mais par l'entremise du secrétaire provincial. Constitutionnellement, le chef de l'État doit choisir son ministère parmi la majorité. Et si un ministère, par suite d'un revirement de l'opinion, vient à perdre la confiance de la chambre sur les questions principales qui constituent la politique du parti au pouvoir, il est de règle qu'un membre marquant de l'opposition soit appelé à former une nouvelle administration.

Le lieutenant-gouverneur a le libre choix de son premier ministre ; celui-ci désigne les autres membres du cabinet et soumet leurs noms à l'approbation du chef de l'État. La chambre, néanmoins, a le droit de suggérer respectueusement au lieutenant-gouverneur quel ministère il devrait appeler à la direction des affaires.

Autrefois, en Angleterre, le souverain assistait aux réunions de ses ministres ; mais cette coutume est tombée en désuétude depuis le règne de Georges Ier. Ce monarque, ne parlant pas la langue anglaise, aurait été obligé d'avoir recours à un interprète, ce qui eût nui au secret des délibérations. La présence du chef de l'État pourrait d'ailleurs influencer jusqu'à un certain point les décisions du conseil, et entraverait considérablement sa liberté d'action.

Le lieutenant-gouverneur n'est donc pas présent au conseil de ses ministres ; mais il communique avec eux par l'entremise du premier, choisi par lui.

Si, après une dissolution, ou par suite du laps de temps, un nouveau parlement doit être convoqué, le lieutenant-gouver-

---

[1] En 1800, Pitt fut démis de sa charge, pour avoir omis de soumettre au roi une dépêche importante.

neur en conseil émet son bref ou mandat ordonnant une élection générale. Lorsqu'un siége devient vacant en dehors d'une session, il émet également son bref pour l'élection d'un député en remplacement du démissionnaire. Ces brefs sont signés par le greffier de la couronne en chancellerie.

Le lieutenant-gouverneur doit, suivant la loi et tel que les circonstances le requièrent, au nom de la Reine, convoquer le parlement, ou le dissoudre et en convoquer un nouveau.

Il doit être présent en personne à l'ouverture et à la clôture d'une session ou d'un parlement, et prononcer le *discours du trône.*

Ce discours, qui ouvre une session, doit énoncer les raisons de la convocation et doit donner un aperçu de la politique que l'administration entend suivre, ainsi que des mesures principales qu'elle doit présenter aux chambres.

—*A continuer.*

NAPOLÉON LEGENDRE.

REVUE EUROPÉENNE

Tout s'enchaîne, nous ne dirons pas fatalement, mais providentiellement dans l'époque difficile et tourmentée que nous traversons.

Tandis que Rome et l'Italie enterraient pompeusement Victor-Emmanuel au Panthéon, l'ange de la mort s'avançait lentement du Quirinal au Vatican et enlevait le grand pontife dont la vie semble n'avoir été prolongée pendant tant de mois que pour lui donner le bonheur de réconcilier avec Dieu l'usurpateur de son domaine temporel, l'instrument des ennemis de l'Église.

Certes, si la mode était encore aux *dialogues des morts*, comme du temps de Fénelon, quelles belles leçons d'histoire on pourrait mettre dans la bouche de tous ces grands hommes qui, depuis moins d'une année, ont été ravis à l'Europe et dont, pour le moment, Pie IX couronne la funèbre procession ! On peut même dire que le pape ferme la période la plus importante d'un siècle qui portera probablement un jour son nom, quoique jusqu'ici il n'ait guère mérité cet honneur. Il meurt précisément au moment où le czar Alexandre exécute le testament de Pierre le Grand, et l'on se demande si les funérailles de cet homme de paix ne seront pas dissipées par les plus sanglantes hécatombes que l'on ait encore vues.

Déjà, cependant, par un autre trait providentiel, la paix semble devoir régner là où on ne l'espérait guère : le fils de Victor-Emmanuel déclare qu'il protégera au besoin la réunion des cardinaux, et il y a tout lieu de croire que cette grande inquiétude qui pesait, qui pèse encore sur deux cent millions d'âmes catholiques, sera bientôt soulagée par la libre élection d'un successeur au prisonnier du Vatican.

Aussi, au milieu du deuil universel, au milieu des regrets partagés même par les ennemis de l'Église, tous les yeux se tournent déjà sur l'auguste réunion qui, sous l'inspiration de l'Esprit-Saint, va accomplir la plus importante de toutes les fonctions religieuses et politiques, le choix d'un pape.

Le rôle de ces princes de l'Église est tellement bien compris partout, que la presse protestante des États-Unis et du Canada est remplie en ce moment de tous les détails imaginables, et sur la manière dont se fait l'élection, et sur la vie des cardinaux parmi lesquels doit se trouver le nouveau pontife.

Les cardinaux sont en ce moment au nombre de 63; il est très-possible, avec la rapidité des communications, que tous assisteront au conclave. Il s'est fait plusieurs vides dans le sacré collége durant l'année qui vient de s'écouler, et tous n'ont pas encore été remplis; mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que depuis quelques années Pie IX a été précédé dans l'autre vie par ses ministres les plus capables, par ceux qui avaient partagé le plus longtemps les travaux les plus importants de son règne, entr'autres les cardinaux Barnabò, préfet de la Propagande, de Reisach, préfet de la congrégation des études, et Antonelli, ministre d'État, dont le nom figure dans l'histoire à côté de ceux des hommes politiques, des diplomates les plus célèbres.

Le sacré collége se compose donc en ce moment de six cardinaux de l'ordre des évêques, 48 de l'ordre des prêtres et 9 de l'ordre des diacres.

Sous le rapport des nationalités, huit sont français : ce sont les cardinaux Régnier, Donnet, Pitra, de Bonnechose [1], Guibert, Brossais Saint-Marc, Caverot, et de Falloux; trois sont autrichiens, trois espagnols, deux allemands, dont un cependant est polonais de naissance; deux anglais; il y a aussi un irlandais, un portugais, un belge et un américain; tous les autres sont italiens, en y comprenant le cardinal Bonaparte et le cardinal Mattei, patriarche de Constantinople, qui pourraient être comptés l'un comme français et l'autre comme oriental, quoiqu'ils soient tous les deux nés à Rome. Le cardinal Garcia Gil, archevêque de Saragosse, est né à San-Salvador, dans l'Amérique centrale.

Sous le rapport de l'âge, les cardinaux se divisent comme suit : sept sont nés dans le 18e siècle : ce sont les cardinaux Régnier, archevêque de Cambrai, né en 1794, âgé par conséquent de 83 à 84 ans; le cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux, et le cardinal Caterini, nés en 1795; Antonucci, né en

[1] Le cardinal de Bonnechose est l'oncle de M. de Bonnechose qui a publié une si excellente vie de Montcalm, et qui s'intéresse si vivement au Canada.

1798 ; de Bonnechose, archevêque de Rouen, et Sbaretta, nés en 1800.

On voit que si l'âge était pris en considération, la France aurait les meilleures chances de succès.

Les plus jeunes sont Parocchi, né en 1833, et qui a par conséquent tout au plus 45 ans, Howard (1829), Bonaparte et Oreglio di Santo Stefano (1828), Martinelli et Chieti (1827), Bilio (1826), d'Hohenlohe (1823), Ledochowski et Borromeo (1822), et Franchi (1819). Ces cardinaux sont les seuls qui n'ont pas 60 ans.

Les 45 autres, placés entre ces deux *extrêmes*, s'échelonnent de 1801 à 1818, et ont par conséquent de 60 à 77 ans. L'année 1810 a eu le privilége de fournir huit cardinaux parmi ceux qui, probablement, assisteront au conclave. C'est précisément l'année qui suivit la réunion des États romains à l'empire français, et le divorce de l'empereur ; c'était pendant la captivité de Pie VII, qui, de retour dans ses États, et tandis que Napoléon était lui-même captif à Ste-Hélène, accorda l'hospitalité à ses frères. Le cardinal Bonaparte siégera donc au conclave avec ces huit collègues et avec plusieurs autres nés pendant la captivité de Pie VII.

Parmi ceux dont on a parlé comme candidats probables, sont les cardinaux d'Hohenlohe et Borromeo, dont on ne parle plus maintenant, di Pietro, Panebianco, Simeoni et Franchi, qui paraissent être les favoris des faiseurs de conjectures. Enfin, on a mentionné assez vaguement le cardinal Manning et le cardinal Howard. Sur tout cela il faut se rappeler le proverbe italien que celui qui *entre pape sort cardinal*.

Les donneurs ou plutôt les faiseurs de nouvelles veulent absolument qu'il y ait trois partis parmi les cardinaux et que Mgr Manning soit le chef d'un de ces partis. Il n'est pas besoin de dire que ce sont là des suppositions plus ou moins habilement calculées sur les antécédents des personnages que l'on met en scène : le conclave échappera, il faut l'espérer, aux *reporters* et aux *interviewers ;* c'est bien le moins qu'il y ait sur la terre un lieu assez auguste pour que ces messieurs n'y pénètrent pas.

Les catholiques attendent avec confiance le choix qui sera fait, ne s'inquiétant point si le plus illustre ou le plus habile selon la sagesse humaine sera élu ; mais soupçonnant plutôt

que le plus humble et le plus obscur jusqu'ici sera peut-être celui à qui Dieu confiera le soin de son Église dans ces années de périls et même de persécutions. La chose s'est déjà vue et est toute conforme au choix que Jésus-Christ lui-même fit de ses apôtres.

Du reste, sur ces 63 hommes appartenant à tant de nations différentes, variant d'âge, depuis celui de 45 ans à celui de 84, se trouvent répartis tant de talent, de science, d'expérience, de grâce, de sainteté et d'aptitudes diverses, que, même humainement parlant, leur concours au scrutin devrait infailliblement donner un excellent résultat, et cela d'après les idées du jour. Que l'on me trouve dans le monde un collége électoral comme celui-là !

Quelques journalistes se sont plu à faire ressortir les précautions que l'on prend pour écarter la fraude et la supercherie de ce scrutin ; ils ont trouvé que l'on se défiait beaucoup du Saint-Esprit ; ils n'ont point songé que c'était plutôt des gens comme eux que l'on se défiait. Il faut non-seulement que l'élection soit pure et régulière, mais encore qu'elle soit indiscutable. Il faut que les conditions dans lesquelles elle se fait la mettent au-dessus du soupçon, même aux yeux des hommes les plus malveillants. La sagesse de l'Église en est arrivée à ce résultat ; c'est du reste ce que ces mêmes journalistes admettent.

Cependant ne nous plaignons point trop de la presse dans cette circonstance. Il y a eu partout, en Italie, en France, en Angleterre, aux États-Unis, et chez nous comme ailleurs, une glorification universelle et, pour bien dire, sans mélange et sans restrictions, du grand et saint pontife que le monde vient de perdre.

On dira peut-être que plus d'un écrivain libéral ou protestant a pardonné au pape du *Syllabus* en se souvenant de la constitution de 1848 ; que plus d'un libre-penseur, sans croire à sa valeur réelle, a su gré à Pie IX de l'absolution donnée à Victor-Emmanuel ; mais quand cela serait, il faut bien penser que la Providence a des voies diverses pour conduire les hommes à la vérité. Et puis, cette illumination soudaine de l'humanité, ce retour à de meilleurs sentiments, n'est-ce pas déjà une partie de la récompense accordée au généreux confesseur, à l'illustre martyr ? Pour moi, je suis tenté d'y voir une auréole bien autrement brillante, bien autrement miraculeuse que celles qui ont orné la tête de tant de saints et de bienheureux ! Elle ne

repose pas seulement sur le front du pontife, elle s'étend dans le monde entier ; elle pénètre les plus épaisses ténèbres, celles de l'intelligence obscurcie par le doute et par les passions.

Ici, en Amérique, des ministres protestants ont, dans leurs églises, parlé avec admiration et sympathie du vénérable défunt ; des députés protestants ont prononcé son éloge dans notre législature, qui s'est ajournée en signe de deuil, et le doyen du barreau de Montréal, qui se trouve être cette année un protestant, a présidé la réunion où les avocats ont décidé de porter le deuil et s'est exprimé d'une manière qui lui fait honneur.

Les mandements de NN. SS. évêques, les articles de nos journaux, les oraisons funèbres prononcées dans toutes nos églises, les biographies et les images du Père des fidèles qui se vendent dans toutes nos rues, tout a contribué à faire en ce moment du nom de Pie IX, de sa vie et de sa mort, pour bien dire l'unique pensée du peuple. Et si l'on songe que la même chose a lieu dans tous les pays où il y a des catholiques, par conséquent dans l'univers entier, on peut se dire que l'on assiste à l'un des plus grands événements de l'histoire moderne.

"La mort de Pie IX, dit le *Courrier des États-Unis*, a causé une profonde émotion en Amérique comme en Europe. Ce sera le privilége de cet homme de bien d'avoir été suivi dans la tombe par le respect et la sympathie du monde entier, par ceux qui le reconnaissaient pour leur chef spirituel et par ceux qui professaient une autre foi religieuse. Le sentiment public est unanime pour louer son caractère et honorer sa mémoire. Catholiques et protestants n'ont qu'une voix pour rendre hommage à ses vertus, et pour offrir sa longue carrière en exemple à ceux qui recueilleront son héritage."

Jean-Marie, comte de Mastai-Ferretti, naquit le 13 mai 1792, dans les États pontificaux, à Sinigaglia, petite ville de 7,000 âmes, entre Pesaro et Ancône, sur l'Adriatique. Il entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique, après avoir été destiné d'abord au métier des armes. Ordonné prêtre, il fut envoyé en 1823 en mission au Chili. Évêque d'Imola en 1832, il fut fait cardinal en 1840, c'est-à-dire dans sa quarante-huitième année. Le 16 juin 1846, il commença le pontificat le plus long et l'un des plus remarquables de toute l'histoire ecclésiastique ; dépassant de plus de six ans le règne de S. Pierre, qui

a été de 25 ans, et qui était resté jusque-là le plus long dans les fastes ecclésiastiques.

Ce long règne a été aussi un beau règne, à quelque point de vue qu'on l'envisage. "Ne savez-vous donc pas, a-t-il dit lui-même [1], que le triomphe de l'Église en ce monde n'est pas de monter couronnée au capitole? Le triomphe, c'est la conversion des pécheurs, la diffusion de la foi catholique, la sainteté du clergé, le bon exemple de tous les fidèles."

Les essais de gouvernement constitutionnel qu'il fit au commencement de son pontificat, nobles tentatives qui échouèrent par l'assassinat du comte Rossi, avaient leur raison d'être ; ils donnèrent plus tard à Napoléon III l'idée grandiose de placer le pape à la tête d'une confédération italienne dont Rome aurait été le centre, laissant à chacun des États italiens leur autonomie, et faisant de celui qui était déjà le pontife de la chrétienté le chef politique d'une grande nation. Bien que ce projet ait avorté par les complots des sociétés secrètes, toutes-puissantes à leurs heures sur le malheureux monarque qui leur avait été affilié, par l'astuce de Cavour, par l'ambition de Victor-Emmanuel, enfin par l'audace de Garibaldi, fort des encouragements de lord Palmerston et des fanatiques de Londres, aussi mal inspirés pour l'intérêt de l'Angleterre que Napoléon le fut lui même pour celui de la France, il n'est pas dit que l'on n'en reviendra pas un jour à cette solution. Il faudra pour cela que la maison de Savoie ait reçu des révolutionnaires et des socialistes italiens le châtiment de ses fautes, et, pour qui sait lire au livre de l'histoire, ce châtiment n'est que différé.

Dans la lutte qu'il a soutenue pied à pied pour la conservation du domaine de St-Pierre, dans ses nobles protestations sans cesse réitérées, dans le courage avec lequel il est resté prisonnier au Vatican, tandis qu'on le pressait de s'établir à Malte, Pie IX a reçu les sympathies de l'univers catholique, et, depuis les croisades, il n'y avait jamais eu un lien aussi puissant, entre le souverain Pontife et les catholiques du monde entier, que celui qui a été établi par l'institution des zouaves et par celle du denier de St-Pierre.

Cette dernière lui a permis de continuer jusqu'à sa mort les charités, les dons. disons même la magnificence de ses prédécesseurs ; jamais les offrandes des fidèles au successeur

---

2 Encyclique du 10 août 1863, citée par Mgr Racine dans son mandement.

de St-Pierre, sous toutes les formes, n'ont été si nombreuses ni si ingénieusement sympathiques.

Les grandes fêtes qui ont signalé les anniversaires glorieux pour lui, ont provoqué partout de magnifiques démonstrations, fécondes en grands résultats pour la gloire de Dieu et de la religion. Ne sont-ce pas là, comme il l'a fait remarquer lui-même, les véritables triomphes de l'Église ? Et sans les persécutions dont il a été l'objet, ce mouvement, ces aspirations des populations vers le pape et vers le Vatican auraient-ils été aussi constants, aussi universels ?

Dans l'ordre politico-religieux, Pie IX a protégé, défendu, et, autant qu'il le pouvait, vengé la Pologne contre ses oppresseurs ; il a réconcilié dans une certaine mesure l'Irlande avec l'Angleterre, en décourageant et en réprimant les extravagances des féniens ; il est parvenu par cette politique habile et modérée à rétablir la hiérarchie catholique en Angleterre et en Écosse, et c'est au moment où il venait de mettre la main à l'établissement d'un archevêché dans le pays de John Knox, que la mort l'a enlevé ; enfin, il a défini dans le *Syllabus* les droits de la société religieuse dans ses rapports avec la société civile.

Dans l'ordre purement religieux, il a proclamé le dogme de l'Immaculée Conception, tenu le grand concile du Vatican, où a été définie l'infaillibilité du chef de l'Église, et il a canonisé solennellement les martyrs du Japon.

A ces grandes actions qui feront époque dans les annales catholiques, il en a ajouté des milliers d'autres, qui sont comme le détail de la grande période d'activité religieuse à laquelle il a présidé, et comme le contre-poids des efforts incessants des ennemis de l'Eglise, plus redoutables aujourd'hui que jamais.

Grâce à sa vigilance et à son zèle, il a été créé plus de nouvelles provinces ecclésiastiques, constitué plus d'évêchés, établi ou rétabli plus d'ordres religieux, formé plus de séminaires, de couvents, de colléges, d'hôpitaux et d'hospices de tout genre ; il s'est fait plus de nouvelles missions, converti plus d'infidèles, établi plus de confréries et de pèlerinages, canonisé plus de saints et de saintes pendant son long pontificat, que pendant un espace de temps au moins double sous les papes qui l'ont précédé.

L'Amérique et le Canada en particulier ont eu une grande part de la sollicitude incessante de ce grand pontife. L'Amé-

rique du Nord a eu sous son règne son premier cardinal, la plupart de ses provinces ecclésiastiques et de ses évêchés ; on peut dire que toutes les provinces ecclésiastiques et presque tous les évêchés du Canada ont été établis par lui. L'Université Laval, la première université catholique de l'Amérique, a été créée sous son pontificat ; elle a reçu de lui de nombreuses faveurs, auxquelles la bulle *Inter varias sollicitudines* a mis le comble. La vénérable cathédrale de Québec est devenue une basilique ; pour la première fois, des prêtres canadiens ont été investis de la prélature, et de nombreux citoyens ont été décorés des ordres pontificaux. Pour la première fois aussi des nonces, des ablégats, enfin un délégué apostolique ont visité notre pays. La cause de la béatification de la vénérable Mère Marie de l'Incarnation a été introduite et c'est le premier procès de canonisation dont l'enquête se soit faite au Canada. De son côté, le Canada a fourni sa large part dans les contributions d'hommes et de deniers pour le soutien de la papauté, et ne lui a pas marchandé le double impôt du sang et de l'argent. Toutes ces circonstances font qu'ici, plus peut-être que nulle part au monde, le deuil de la mort de Pie IX est sincère, immense, universel.

Ce grand événement fait pâlir tous les autres, et c'est à peine si l'on peut s'occuper des conséquences de la guerre d'Orient qui, plus d'une fois cependant depuis une quinzaine de jours, ont failli faire éclater un conflit auquel il nous serait impossible de rester indifférents, puisqu'il s'agit de l'empire dont nous faisons partie.

Un jour les dépêches sont à la paix ; le lendemain, ou le soir même, elles sont à la guerre. Lord Derby, qui a parlé plusieurs fois de résigner, n'a pas encore suivi l'exemple, peu attrayant il est vrai, de lord Carnarvon. Un journal disait l'autre jour : "Lord Derby devient belliqueux ; c'est qu'il n'y a pas de danger."

Les Russes, qui sont aux portes de Constantinople, n'y entrent pas, de crainte d'y voir arriver la flotte anglaise ; et la flotte anglaise n'arrive pas à Constantinople, de crainte d'y voir entrer les Russes.

Les choses en sont là.

P. C.

Montréal, 19 février 1878.

VERCINGETORIX

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

XII

LA FORÊT SACRÉE DE MEADHON-LAN

Quand Luern, en se réveillant, reprit possession de sa pensée, deux sentiments se partagèrent en même temps son esprit : il se reprocha comme une faute l'assoupissement dans lequel il était tombé, et se demanda comment il se faisait qu'ayant cessé de combattre pour défendre l'entrée de la grotte, il fût encore vivant. Puis le silence qui l'entourait, l'étonna... Il se leva péniblement, car sa faiblesse et sa fatigue étaient toujours extrêmes, malgré les quelques heures de repos dont il avait joui ; il appuya son visage à l'une des ouvertures de la barricade et regarda au dehors. — Nous avons dit, par anticipation, quel spectacle morne s'offrit à sa vue, nous le complèterons en ajoutant que de grands vols de corbeaux accouraient de tous les points de l'horizon.

La guerre issue des mauvaises passions de Rome ou de l'ambition de César, avait envahi les Gaules ; derrière la guerre étaient venus le meurtre et l'incendie, maintenant apparaissaient les corbeaux ! Les uns traversaient la sinistre plaine et

disparaissaient en dépassant le némède ; d'autres s'arrêtaient dans leur vol, tournoyaient un instant en l'air avant de s'abattre, et tout à coup fondaient sur la terre avec un grand bruit d'ailes. A leurs cris, aux combats qu'ils se livraient en s'élevant, pour s'arracher un lambeau de chair évidemment pris sur le sol, le Volke reconnut qu'ils dévoraient des cadavres d'animaux surpris ou arrêtés dans leur fuite par l'incendie des deux jours précédents.

Teutatès, le père des hommes, était bon ; car dans l'état de faiblesse où était Luern, il lui eût été peut-être bien difficile de tuer un cerf ou un élan, et à plus forte raison un sanglier ou un ours. Il jeta un regard plein de sollicitude et de promesse vers le fond de la grotte, où il supposait Octavia endormie, et pour lui épargner les impatiences de l'attente et les tourments de la faim auxquels son réveil l'eût livrée, il fit, sans bruit, une brèche à son retranchement ; dès qu'elle fut assez large pour lui permettre de sortir, il se glissa silencieusement dehors et trouva bientôt ce qu'il venait chercher.

Un énorme sanglier gisait, seulement à quelques pas de la clairière qu'il allait atteindre quand la flamme avait dû l'arrêter.

Il paraissait entièrement carbonisé. Luern n'en entreprit pas moins de le dépecer, se flattant d'en pouvoir retirer quelques parties mangeables. Son espoir fut dépassé : sous une couche épaisse de charbon, il découvrit, avec un véritable ravissement, une chair rouge, cuite à point, comme dirait un gourmet de nos jours, tout imprégnée de la graisse et du chyle qui s'y étaient réfugiés sous l'action du feu, ce qui lui donnait l'aspect succulent du morceau d'honneur sur la table paternelle. La tentation était trop grande ! Il n'oublia point sa compagne, mais, en dépit de la hâte qu'il avait de la rejoindre, il se mit à dévorer un large morceau de venaison avec la voracité d'un loup. A mesure qu'il mangeait il lui semblait sentir sa force et son énergie revenir.

Son repas fut court bien que très-copieux ; mais les Gaulois se taillaient les dents en pointe, pour se donner l'aspect plus terrible, et c'était peut-être à cette disposition de ces organes qu'ils devaient la facilité avec laquelle un homme bien constitué mangeait un mouton. Enfin, il coupa dans la partie la plus délicate de la bête une longue tranche de viande et se dirigea

joyeusement vers la grotte, en se rappelant qu'ils avaient traversé un ruisseau à peu de distance de là, et qu'il pourrait y aller chercher de l'eau pendant que la jeune femme mangerait...

Quand il pénétra dans le némède, il était aussi silencieux que lorsqu'il en était sorti. Il se dirigea vers le lit de mousse et de feuilles d'Octavia et l'appela doucement. L'enfant se réveilla et se mit à pleurer, mais la mère ne répondit pas. Il l'appela plus haut, même silence ! Alors il se baissa et lui prit la main, elle était glacée ! Il la laissa échapper avec une exclamation de stupeur ; le bras retomba lourdement, et pas un bruit, pas un son, pas un soupir ne se fit entendre ensuite. Cependant l'enfant ne pleurait plus, et il sembla à Luern qu'il l'entendait puisant la vie au sein maternel. Il ne se trompait pas, mais c'était du sang que buvait la pauvre petite créature inconsciente !...

Une horrible crainte lui étreignit le cœur ! Il courut à l'entrée du temple, arracha ou renversa les obstacles qui en l'obstruant interceptaient la lumière ; un large rayon de soleil plongea sous la voûte, et vint, comme un bras blanc s'allongeant dans les ténèbres, lui montrer le front pâle et le corps à jamais inanimé de sa malheureuse et belle compagne !

Mais le Volke ne voulait pas croire qu'elle fût morte !... Il ne pouvait se résoudre à penser qu'il n'entendrait plus sa voix, qu'il ne reverrait plus jamais son sourire triste et doux, ses beaux regards, tout chargés de tendre sympathie et de profonde reconnaissance chaque fois qu'ils s'abaissaient sur lui !..... Il revint à elle, voulut la soulever dans ses bras... Hélas ! le doute n'était plus possible : son beau corps avait déjà la rigidité des cadavres, ses yeux ouverts étaient fixes et sans pensée ; il la sentait tout entière inflexible et glacée comme une lame d'épée ! Ses cheveux étaient froids et ses lèvres sans couleur. Dans ce moment il découvrit la blessure de son bras ; il vit près d'elle le poignard dont elle s'était servi, et l'enfant sortit de l'ombre son visage couvert de sang, souriant faiblement à la lumière qu'il revoyait et à l'ami qu'il reconnaissait. Luern devina tout !

Il sentit ses cheveux se dresser d'horreur sur son front ! Celui qui ne craignait ni homme ni fauve recula éperdu de terreur, l'œil hagard, les bras ouverts, tremblant de tout son corps ! Il recula jusqu'à la paroi de granit, contre laquelle il s'affaissa

avec un sanglot déchirant. Il pleura longtemps ! Le souvenir de Vercingétorix le releva ; mais craignant de succomber à une émotion qui pouvait le rendre incapable de remplir son serment, il prit l'enfant sur le sein de sa mère, sans oser la regarder, et il s'élança hors du némède !

L'air frais du dehors, en baignant son front et en lui remplissant la poitrine, tarit ses larmes ; et, sans que son chagrin en fût amoindri, il se sentit plus calme ; les palpitatiens désordonnées de son cœur cessèrent peu à peu. Celui qui fait mûrir les moissons et qui verse la force au cœur des guerriers, Bélénus — le Soleil — le regardait et réchauffait son âme du haut des cieux.

Alors, il pensa à ce pauvre corps qu'il abandonnait aux souillures et à la voracité des bêtes de la forêt, et il s'arrêta....

Aucune pensée noble ou généreuse ne pouvait éclore dans cette âme si jeune et pourtant si héroïque, sans s'y développer aussitôt. Il s'accusa de faiblesse et revint au sombre sanctuaire.

Là, les yeux obscurcis par les pleurs, le sein gonflé par une douleur navrante, la poitrine déchirée par des spasmes qui ressemblaient à des abois, mais résolu au pieux devoir qu'il venait de s'imposer, Luern dressa un bûcher devant l'entrée du temple ; il alla prendre dans ses bras celle qui était morte pour avoir trop aimé, l'étendit sur la funèbre couche avec les soins attentifs que la pauvre mère elle-même apportait naguère en posant son fils dans son berceau, puis il se mit à genoux pour lui adresser un adieu suprême ; il lui parla longtemps en tenant l'une de ses mains ; il lui rappela ce qu'il avait fait pour elle ; il lui dit ce qu'il aurait fait encore si elle ne les eût pas sitôt quittés ; il lui parla de Vercingétorix et lui renouvela le serment de veiller sur son enfant ! Ensuite il réunit ses mains sur sa poitrine, arrangea ses cheveux autour de son front glacé, baisa un pan de sa robe avec l'amour d'un frère et l'humilité d'un esclave... et puis, il alluma le bûcher [1] ! .....

.....

Trois jours plus tard, Luern pénétrait sous les majestueux ombrages de Méadhon-lan.

---

[1] Les deux procédés de l'inhumation et de la combustion étaient en usage chez les Gaulois, mais le dernier était plus employé, comme plus conforme à leurs idées religieuses.

Il chemina longtemps dans la forêt sacrée, et la nuit était venue quand il atteignit enfin au but de son voyage.

Pendant ce temps ils avait vécu, lui, d'une provision de venaison faite aux environs du funèbre némède, de baies et de miel dérobé aux troncs des arbres ; l'orphelin, de jus de viande et de miel ; de plus, le jour précédent, ils avaient voyagé avec une famille fuyant son foyer ruiné par les Romains, et pendant toute cette journée, une jeune mère avait pris soin de l'enfant et l'avait allaité. D'ailleurs, le fils d'Octavia et de Vercingétorix allait avoir un an, et grâce à sa constitution robuste, les soins attentifs et l'alimentation procurée par Luern semblaient lui suffire, car, bien qu'il fût pâli et amaigri, il était souriant et gai comme ne l'est pas un enfant qui souffre.

La pleine lune brillait au ciel, donnant des reflets d'argent à tout ce qu'elle éclairait, et le jeune Volke, portant son précieux fardeau, errait dans les bois, car il se savait auprès du némède célèbre qu'habitait Taliésin, quand il entendit à peu de distance les bruits révélateurs d'une assemblée nombreuse.

Il s'avança avec précaution, recherchant les ombres les plus épaisses et assourdissant, autant que possible, le bruit de ses pas sur le sentier jonché de feuilles sèches et de branches mortes. Enfin il atteignit à une triple rangée d'arbres formant une vaste enceinte, au milieu de laquelle s'élevait le sanctuaire le plus révéré d'Hésus, le *milieu sacré* par excellence, la basilique des Gaules.

Un spectacle d'une majesté grande, mais aussi sombre qu'imposante, s'offrit à ses regards : un *crom-lekh* (cercle) d'un mille de circonférence dressait ses grandes pierres brutes à l'ombre des premiers arbres de la forêt ; deux autres cercles étaient enfermés dans celui-là et entouraient le némède proprement dit, le saint des saints, le tabernacle des nations kimrique gaélique et armoriqne. Le temple cyclopéen ouvrait devant Luern son entrée ténébreuse et redoutable, car c'était sous ces voûtes pleines d'ombres que s'accomplissaient des pratiques mystérieuses connues des seuls druides ; c'était là que le Terrible-Inconnu (Essus-Diana) apparaissait à ses prêtres.

Entre deux menhirs gigantesques s'élevait une tombelle [1] au

[1] Les *tombelles* étaient des monticules naturels ou artificiels sous lesquels on enterrait des guerriers célèbres et sur lesquels on élevait souvent des autels pour les sacrifices.

sommet de laquelle se dressait un autel formé d'une table de pierre, supportée par deux blocs de granit, reposant eux-mêmes sur un monolithe de soixante pieds de long. Cette table, que rappelle la pierre de nos autels chrétiens, était percée au milieu, afin de permettre l'écoulement du sang pendant les sacrifices ; c'est pourquoi le monolithe qui le portait paraissait noir dans la nuit, mais avait au jour des teintes ardentes comme le rubis ou le grenat.

Taliésin (le Front rayonnant) se tenait debout au pied de la tombelle ; plus de cinq cents druides vêtus de blanc, quelques bardes, également vêtus de blanc, mais reconnaissables à leur ceinture bleue, et un nombre peut-être égal de druidesses, formaient deux groupes, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche. Le grand-druide avait le front ceint des bandelettes sacrées ; trois colliers de jaspe, d'agate et de cristal de quartz, s'étageaient sur sa poitrine ; sa robe flottante était serrée à la taille par un large cercle d'or dans lequel étaient passés deux couteaux, l'un d'or, l'autre de jade. Ses cheveux inondaient ses épaules de leurs boucles d'argent, et sa longue barbe blanche descendait sur son sein avec des ondulations pareilles à celles des vagues de la mer

Cette affluence inusitée de prêtres et de druidesses s'expliqua pour Luern par les malheurs de la patrie et par la violation des némèdes, enfin par l'incendie et la dévastation de vingt nations.

Il avait raison, mais un autre motif encore avait provoqué cette assemblée : la plupart des assistants étaient députés vers Taliésin par leur collége ou par leur nation, pour l'interroger sur l'avenir.

— *A continuer.*

Comte A. de Vervins.

CATHOLIQUES ET PROTESTANTS

EN FACE

DE LA BIBLE

Si l'on en juge par les articles et les correspondances qui ont paru dans un journal de cette ville [1] depuis le commencement de décembre dernier, il importerait beaucoup à quelques-uns de nos frères séparés de savoir s'il est permis aux catholiques de lire la Bible en langue vulgaire.

Nous sommes bien prêt à satisfaire leur curiosité, mais à deux conditions : la première, qu'il nous soit loisible d'élever un peu la question et de lui donner ainsi l'ampleur qui lui convient. La lecture de la Bible en langue vulgaire, considérée en particulier par rapport aux laïques, n'est après tout qu'un point très-secondaire, et encore a-t-il besoin, pour être bien compris, de lumières qui jaillissent de considérations plus hautes.

Au lieu de se vanter d'une liberté qui nous est refusée, selon eux, et de nous plaindre, nos frères séparés pourraient se préoccuper de choses bien autrement graves, et qui les touchent de beaucoup plus près. Pour n'en citer que quelques-unes, ils devraient, par exemple, se demander, mais sérieusement, si les saintes Écritures sont bien réellement inspirées, — voir quels sont les livres qui composent le canon des Écritures, — essayer de constater, même historiquement, l'authenticité de tous les textes de la Bible, et surtout de la démontrer aux intelligences ordinaires et peu cultivées, — établir, comme *articles de foi*, l'inspiration, l'authenticité et l'intégrité des livres saints, — se démontrer à eux-mêmes que la Bible contient *toutes* les vérités révélées, etc., etc. Et quand ils auront réussi

---

[1] *The Montreal daily Witness.*

a régler tous ces points d'une manière acceptable, il leur restera encore la question capitale d'interpréter la sainte Écriture comme elle doit être interprétée, c'est-à-dire selon le sens que Dieu attache lui-même à sa parole, et de justifier, comme moyen d'interprétation ou règle prochaine de foi, l'illumination individuelle que s'attribuent les uns, ou l'autorité faillible admise par les autres.

Une seconde condition que nous réclamons au même titre que la première, c'est qu'en apprenant à nos frères séparés ce que la Bible est pour les catholiques, nous ayons la liberté de leur rappeler avec la même franchise ce qu'elle est pour eux, protestants.

Ce n'est là que justice.

Sans compter que nous aurions tort de nous emparer de la scène à l'exclusion de nos amis, et de priver notre sujet des lumières que lui promettent les contrastes, il est clair que notre réponse, pour être complète, doit présenter de front les deux idées : l'idée catholique et l'idée protestante.

Commençons, nous le voulons bien, par la question secondaire, à laquelle nos adversaires semblent attacher tant d'importance qu'ils font passer après elle et négligent toutes les autres, qui sont pourtant, comme on le voit déjà, beaucoup plus graves que celle-ci.

I

Est-il permis aux catholiques, prêtres ou laïques, de lire la Bible ?

Certainement.

D'abord, il n'a jamais été défendu à qui que ce soit de la lire dans le texte original. Par conséquent, tous ceux qui, depuis l'apparition des saintes Écritures, ont su l'hébreu ou le grec, c'est-à-dire une classe nombreuse de fidèles et les plus éclairés de tous, ont toujours eu pleine liberté d'étudier la Bible, liberté qui n'a jamais souffert nulle part la moindre restriction, pour personne.

Voilà un premier fait que nos plus ardents adversaires ne sauraient révoquer en doute.

De plus, l'Église n'a jamais défendu de lire la Bible dans la version latine appelée *Vulgate*, c'est-à-dire *version populaire.*

Or cette version, faite par S. Jérôme, le plus savant hébraïste de son temps, parut au quatrième siècle (385-405), et se répandit dans toute la chrétienté.

Dès lors, non-seulement les fidèles qui savaient l'hébreu et le grec, mais encore tous ceux qui comprenaient le latin lisaient la Bible, et l'on sait qu'ils étaient, dans les siècles passés, plus nombreux qu'aujourd'hui, puisque, au quatrième siècle en particulier, la langue latine était la langue vivante, non seulement de l'Italie, mais de tout le monde civilisé.

Plus tard, dans les sixième et septième siècles, naquirent les langues modernes. A peine furent-elles formées, que la Bible se traduisit partout, dans toutes ces langues: anglais, saxon, allemand, italien, espagnol, français.

L'imprimerie fut inventée au XVe siècle et la réforme au XVIe. Eh bien! durant cette période de moins de cent ans qui sépare ces deux événements, c'est-à-dire avant que le protestantisme eût fait son apparition dans le monde et que Luther eût songé à faire sa nouvelle traduction, il se publia une foule d'éditions de la sainte Écriture en langue vulgaire. Mgr Lynch en nomme une douzaine; Mgr J. Gibbons cinquante-six, sans parler de celles qui furent faites en Angleterre: vingt et une en allemand, une en espagnol, quatre en français, vingt et une en italien, cinq en flamand, et quatre en bohémien. De fait, elles sont innombrables.

Le grand cardinal Wiseman en fait ainsi l'énumération :

" En premier lieu, il existe encore aujourd'hui un exemplaire d'une traduction imprimée si tôt après l'invention de l'imprimerie, qu'il ne porte point de date [1]; car on sait que les premiers livres imprimés ne portaient ni date, ni mention des presses d'où ils sortaient. En second lieu, une traduction catholique de la Bible fut imprimée par Fust, en 1472, près de soixante ans avant que la traduction de Luther fût parachevée; une autre avait paru en 1467; une quatrième en 1472, et une

[1] On a pu voir ici, à l'exposition des 26, 27 et 29 de juin dernier, un exemplaire de la fameuse *Bible mazarine*, imprimée en 1455, sans date, sans chiffres, réclames ni signatures. (*Revue de Montréal*, 1877, p. 403.)

cinquième en 1493. A Nuremberg, il y eut une version publiée en 1477, qui eut trois éditions successives, avant que la traduction de Luther parût. Il en parut une à Augsbourg dans la même année, qui eut huit éditions, toujours avant qu'il fût question de celle de Luther. A Nuremberg, Coberger en publia une en 1483 et en 1488 ; il y en eut une encore à Augsbourg, qui parut en 1518 et fut publiée de nouveau en 1524, dans la même année où parurent les premiers livres de la traduction de Luther. Les éditions de cette dernière version d'Augsbourg se sont succédé si nombreuses jusqu'au temps où nous sommes, que je n'entreprendrai pas de vous en indiquer le chiffre.

" En Espagne, une traduction de la Bible parut en 1478, avant le travail de Luther, et presque avant sa naissance. En Italie, dans le pays le plus directement soumis à la domination papale, les Écritures furent traduites par Mallermi à Venise, en 1471, et cette version eut dix-sept éditions consécutives avant la fin du siècle, et trente-trois avant l'apparition de la Bible de Luther. Une seconde version d'une partie des Écritures fut publiée en 1472, une troisième à Rome, en 1471, une quatrième, par Brucioli, à Venise, en 1532, et une édition revue et corrigée, par Marmochino, en 1538, deux ans après que Luther eut complété la sienne. Et toutes ces traductions de la Bible furent publiées, non-seulement avec les approbations et les autorisations ordinaires, mais avec celle de l'inquisition, qui approuva qu'elles fussent publiées, distribuées et répandues.

" En France, une traduction fut publiée en 1478 ; une autre, par Ménand, en 1484 ; une autre, par Guyard des Moulins, en 1487 : on pourrait plutôt appeler celle-ci une histoire de la Bible ; enfin une dernière, par Jacques le Fèvre, en 1512. Cette dernière eut plusieurs réimpressions.

" Une traduction de la Bible, en langue flamande, fut publiée à Cologne en 1475, et, avant 1488, elle avait obtenu trois éditions ; une seconde traduction parut en 1518.

" Il y eut aussi une traduction bohémienne publiée en 1488, et trois fois réimprimée avant Luther, sans parler encore des versions orientales. En Angleterre, il est connu qu'il y avait des traductions de beaucoup antérieures à celle de Tyndal et de Wicklef. Sir Thomas More a fait observer que la sainte Bible, longtemps avant les jours de Wicklef, fut traduite en anglais et fut lue par les fidèles avec une grande dévotion et un grand

fruit ; et, si l'Écriture sainte fut si peu répandue, il faut l'attribuer à l'insuffisance des moyens mécaniques et au petit nombre des personnes qui savaient lire [1]."

Voilà un fait consigné dans l'histoire, attesté par les monuments les plus authentiques : les éditions mêmes, dont plusieurs exemplaires existent encore.

Cependant, tout indéniable, tout éclatant qu'il est, ce fait, qui devrait ouvrir les yeux à tout le monde, n'empêche pas certains protestants d'affirmer, et certains autres de croire que la première édition de la Bible publiée après l'invention de l'imprimerie n'est autre que celle de Martin Luther.

Quoi qu'il en soit, était-il défendu alors de lire la Bible en langue vulgaire ?

Pas du tout : pas plus que de la lire dans les éditions grecques, hébraïques ou latines, qui étaient elles-mêmes très-nombreuses, très-répandues et facilement comprises par un grand nombre de fidèles, prêtres et laïques.

Pour en arriver à des temps plus modernes et jusqu'à nos jours, y a-t-il aujourd'hui, plus qu'autrefois, défense pour les catholiques, prêtres ou laïques, de lire la Bible ?

Non, encore une fois, non. Sans parler du texte original, compris par un certain nombre ; sans parler de la Vulgate, que tous les laïques instruits peuvent lire avec autant de facilité que toute autre traduction, ne sait-on pas qu'il se fait tous les jours des éditions de la sainte Écriture en langue vulgaire ? Ne les voit-on pas annoncées par toutes les publications périodiques, par tous les journaux du monde ? N'en voit-on pas les exemplaires entassés par milliers dans les librairies catholiques et achetés tous les jours, avec la plus entière liberté, par tous les fidèles, depuis le premier jusqu'au plus humble ?

Qui ne connaît les traductions d'Allioli en allemand, de Martini en italien, du Père Scio en espagnol, de Genoude, de Carrières, de l'abbé Glaire, en français, de Wich en polonais, etc., etc., qui sont répandues partout.

Il sied donc bien peu aux correspondants du *Montreal daily*

---

[1] *Conférences sur les doctrines, etc., p.* 74-78. A ce sujet on pourra consulter avec fruit Brunet, *Manuel du libraire*, et le *Dictionnaire encyclopédique de la théologie catholique*, par Wetzer et Welte.

Witness, de venir discuter publiquement, se poser gravement les uns aux autres, la question de savoir si les catholiques peuvent lire la Bible, et d'affirmer, chacun leur tour, d'une manière générale, que cette défense existe.

A quoi donc se réduit ce que nos frères séparés ne cessent d'appeler *défense de lire la Bible ?*

Ce qu'ils ne cessent d'appeler *défense de lire la Bible* se réduit purement et simplement à *certaines restrictions* imposées, non pas à la lecture de la Bible, ni même des *traductions* de la Bible en général, comme ils disent toujours, mais à la lecture de *certaines traductions* de ce livre sacré.

Nous allons voir ces restrictions et en donner le motif.

La première remonte au XIIIe siècle. Les Albigeois venaient de naître. Le concile de Toulouse, en 1229, interdit aux fidèles de la province où se tenait le concile, de garder chez eux, nous ne disons pas les livres saints, mais seulement les traductions en langue vulgaire, *in vulgari translatos.*

Est-ce là ce qu'on peut appeler *défense aux laïques de lire la Bible ?* Mais, partout ailleurs que dans cette petite province, c'est-à-dire dans tout le monde catholique, il y avait, sur ce point de pure discipline, liberté absolue ; et les fidèles de cette province eux-même, pouvaient très-bien garder chez eux les manuscrits hébraïques, grecs et latins, les lire ou se les faire lire à volonté. Le droit commun restait donc le même. Et quel était le motif de cette légère restriction ? Le voici : c'est que les Vaudois et les Albigeois, comme c'est la triste manie de tous les prétendus réformateurs de l'œuvre de Dieu, s'étaient donné la mission d'altérer, " avec une audace effrénée, " le texte des livres saints, et qu'ils répandaient, au profit de leurs opinions hérétiques et absurdes, une traduction faite par des gens dont la présomption et la malice le disputaient à l'ignorance, de façon que la bonne foi des fidèles était surprise et qu'ils ne pouvaient plus, dans ces temps de trouble, avec des traductions encore manuscrites, distinguer l'or pur du métal trompeur.

Que fit l'Église ? Simplement ce qu'elle devait faire : elle prohiba pour un temps la lecture des traductions de la Bible aux fidèles de cette malheureuse province, c'est-à-dire dans les limites précises que le souffle pestitentiel de l'hérésie menaçait d'atteindre.

Au XVIe siècle ce fut le tour des prétendus réformateurs. Ils allèrent propageant des bibles falsifiées ou tronquées, réclamant l'orgueilleuse et fatale liberté d'interpréter les divins oracles selon leur sens individuel : étrange prétention qui les a conduits si loin, qui les a divisés en mille sectes, et qui a livré leurs adeptes à tout vent de doctrine, comme une poussière, depuis trois siècles, de telle sorte que les sectes protestantes sont aujourd'hui *légion* et qu'elles ne s'entendent que sur un point, un seul : *protester* contre l'Église catholique, parce qu'elle est la seule vraie.

Le mal était grand. Lorsque, selon la remarque de la *Civiltà Cattolica* et de tous les historiens, " l'impudence des hérétiques ne mit plus aucune borne à la propagation des bibles falsifiées, et que la prétention d'interpréter les saintes Écritures par le sens individuel eut gagné les têtes des boutiquiers, des savetiers, etc., l'Église s'est vue dans la nécessité de retirer la Bible des mains des ignorants, et de statuer que désormais personne ne pourrait, *sans permission*, en garder une traduction en langue vulgaire. C'était obvier aux dangers que couraient les ignorants, sans imposer aucune défense à ceux qui avaient quelque instruction, puisqu'ils conservaient la faculté de lire la Bible dans son texte original ou dans la langue latine, qui, à cette époque, était d'un usage très-commun." On sait que cette prohibition, la plus plus sévère qui ait jamais été faite, est contenue dans la IVe règle de l'Index, formulée par Pie IV. La permission dont il s'agit fut réservée aux évêques, qui ne devaient l'accorder qu'à ceux de leurs diocésains " dont les confesseurs ou les pasteurs seraient convaincus que cette lecture ne pourrait pas leur nuire et servirait, au contraire, à fortifier leur foi ou leur piété."

Sous Clément VIII, " la faculté accordée aux évêques d'autoriser la lecture de la Bible en langue vulgaire fut un peu restreintre, à la suite de la controverse soulevée par Quesnel, qui attaquait dans ses ouvrages cette règle disciplinaire de l'Église." (Wetzer et Welte.)

Elle fut reservée à la congrégation de l'Index.

On voit par conséquent, qu'il n'y avait, même à cette époque, que les traductions faites par les non-catholiques, qui fussent absolument interdites.

On sait aussi, ou du moins on devrait savoir, que cette pro-

hibition, déjà *partielle* et *relative*, ne fut que *temporaire*. A mesure que le danger devint moins menaçant et la connaissance de la langue latine plus rare, l'Église a tempéré cette sévérité. Ce qui le prouve, ce sont les décrets des papes Benoît XIV [1], confirmés par Pie VIII et Grégoire XVI, qui permettent à *tout fidèle* de lire la Bible en langue vulgaire, pourvu que ces traductions soient approuvées par le Saint-Siége ou accompagnées de notes tirées soit des SS. Pères, soit des docteurs catholiques : *Quæ fuerint ab apostolica Sede approbatæ, aut editae cum adnotationibus desumptis ex sanctis Patribus, vel ex doctis catholicisque viris.*

L'Église ne veut pas que l'on aille chercher une Bible traduite par un hérétique, ou dans un esprit hérétique, comme sont, par exemple, la traduction de Luther, dans laquelle Emser avait déjà découvert quatorze cents fautes, et celle du calviniste Diodati, ni même une version quelconque, fût-elle faite par un catholique, si elle n'est pas approuvée par l'autorité ecclésiastique ou accompagnée de notes tirées des SS. Pères ou des auteurs catholiques. Or, quel mal trouve-t-on à cela ? Peut-il être permis aux catholiques de tourner le dos à l'Église de Jésus-Christ, à leur mère dans la foi, qu'ils regardent comme la seule gardienne et la seule interprète des saintes Écritures, pour aller boire avec les protestants, dans leurs propres versions, le poison de l'erreur mêlée à l'eau salutaire de la vérité ? Et de quelles mains recevraient-ils cette fausse version d'un livre divin ? De la haute église, de la basse église ? des presbytériens ? des méthodistes ? des congrégationnalistes ? des baptistes ? des anabaptistes ? des unitaires ? des trinitaires ? des quakers ? des brownistes, des indépendants ? Et de qui sait-on encore ?

Si les sectes protestantes expliquent la Bible chacune à leur manière, se peut-il que leurs versions et leurs commentaires soient les mêmes ?

— *A continuer.*

L'abbé T.-A. Chandonnet.

---

[1] 13 juin 1757.

DE LA SIGNIFICATION DU MOT *PLACE*

Nous recevons d'un de nos savants et bienveillants collaborateurs la lettre suivante, dans laquelle revient une opinion que nous laissons, pour le moment du moins, au jugement de nos lecteurs.

Grosvenordale, Conn., le 6 février 1878.

M. le rédacteur de la *Revue de Montréal*,

J'achève la lecture du dernier article de votre dernier numéro. Vous y parlez de la signification du mot français *place*, à propos d'observations qui vous ont été faites par le *Canadien*. Vous me permettrez de vous dire que je ne suis tout à fait ni de votre avis ni de celui du *Canadien*.

Je prétends que le mot *place* peut se dire parfaitement d'une localité : une ville, un village ; mais que, appliqué à une localité, il ne signifie jamais autre chose que *place d'armes*, *place forte*.

Mme de Sévigné disait très-correctement : " M. de Rével est parti ce matin pour aller voir Brest, qui est présentement la plus belle place qu'on puisse voir."

Brest, comme chacun sait, était déjà, du temps de Mme de Sévigné, une forteresse importante. La nouvelle enceinte que venait de construire Vauban, en 1680, y attirait un grand nombre de curieux.

Si M. Littré a choisi cet exemple pour montrer que *place* veut dire *localité quelconque*, il a mal choisi.

Mézeray donnait déjà ce sens au mot *place*. " Ces gens-là... l'aiguillonnaient (le duc d'Anjou) sans cesse... à s'emparer des places dont ils se promettaient d'avoir les gouvernements. Ainsi un jeune prince... donna ordre de se saisir de sept ou huit des meilleures villes... L'entreprise réussit sur Dunkerque, Dixmude, Dendermonde, Vilvorde, Alost, etc. " (*Abrégé chronologique de l'histoire de France*, *années* 1582-1683.)

Or, toutes ces villes étaient des forteresses.

Voici d'autres preuves :

" Le siége (de Trim) était formé quand il arriva (le chevalier de Gramont). Il alla reconnaître les généraux, n'y ayant plus rien à faire à l'égard de la place sur cet article. " (Hamilton.)

" Sans compter... plusieurs de leurs places prises et rasées, ils (les peuples conjurés contre la France) avaient vu passer sous

la domination de la France Philippsbourg en Allemagne, Nice et Montmélian en Savoie, et enfin Mons dans les Pays-Bas..... Namur était la plus importante place qui... restait et celle dont la prise pouvait le plus contribuer à les affaiblir." (Louis XIV, *Relations de ce qui s'est passé au siége de Namur.*)

"Worms, Spire, Mayence, vingt autres places de nom ouvrent leurs portes." (Bossuet, *Oraison funèbre du prince de Condé.*)

La guêpe incivile du *Lutrin vivant* de Gresset menaçait d'envahir "la place et les faubourgs."

> "Oui, partout de son nom chaque place munie
> Tient bon contre le vers, en détruit l'harmonie.
> Comment en vers heureux assiéger Doësbourg..."
>
> (Boileau, *Epître* IV.)

Lorsque Mme de Sévigné veut parler d'une autre localité que d'une forteresse, elle sait trouver un autre mot :

"Êtes-vous à Chaseu, mon cher cousin, dans cet aimable *lieu?*"

Si Quintilien a énoncé une règle sûre en disant : "*Consuetudo certissima loquendi magistra..... consuetudinem sermonis vocabo consensum eruditorum,*" voilà bien sans doute le sens de *place* fixé, en tant que ce mot est employé pour désigner une localité. Il resterait à ceux qui prétendent que *place* veut dire localité, ville, village quelconque, à étayer leur assertion d'un nombre équivalent d'autorités reconnues.

On pourrait objecter avec raison que le sens des mots change continuellement et que l'on ne saurait juger de leur acception actuelle par des citations d'ouvrages écrits il y a deux siècles et plus. Je vais tâcher de montrer que *place*, localité, conserve aujourd'hui le sens spécial qu'il avait au temps de Louis XIV.

Dupiney de Vorepierre, que vous citez, n'a pas plus d'autorité en France que Pierre Larousse, qui n'en a point. Littré lui-même a peu de valeur et vous vous rappelez peut-être que l'entrée de l'Académie française lui fut tout d'abord refusée "parce qu'il ne croyait pas en Dieu et ne savait pas écrire en français."

Je regrette de n'avoir pas sous la main le seul dictionnaire autorisé de la langue française, le dictionnaire de l'Académie.

Je possède le *Dictionnaire des Dictionnaires*, rédigé par une société de gens de lettres, etc., et qui reproduit en entier le dictionnaire de l'Académie. Je n'y trouve que deux spécifications du sens du mot : PLACE... *ville de guerre, forteresse ; ville frontière où est le dépôt principal des vivres, des munitions de l'armée, et sous laquelle les troupes peuvent se retirer en cas de besoin.*

Le dictionnaire anglais-français de Smith et Hamilton, ouvrage estimé, ne traduit pas le mot anglais *place* par le mot français de même racine, lorsqu'il s'agit du sens spécial de localité :

PLACE... *lieu, endroit.*

The place of his birth, *le lieu de sa naissance.*

In what place does he reside, *en quel endroit habite-t-il ?*

A pretty place, *un joli pays.*

A fashionable watering place, *des eaux en vogue.*

" Les forteresses sont nombreuses sur les parties des frontières qui ne sont pas défendues par des obstacles naturels. On les répartit autant que possible sur deux lignes et de telle façon que les places de l'une correspondent aux intervalles de l'autre."

" On nomme artillerie de place celle qui est destinée à la défense des places. " (Bachelet, prof. au lycée de Rouen, agrégé de l'université.)

Cormontaigne écrivit en 1835 un ouvrage intitulé : *Mémorial pour l'attaque des places*, faisant suite à un autre : *Mémorial pour la défense des places* (1822).

" Vannius était faible... aussi résolut-il de se défendre dans ses places et de traîner la guerre en longueur. (Burnouf, *Trad. de Tacite*, *ann.* 12, 29. Voyez aussi *ann.* 12, 45.)

Si l'on pousse un peu plus loin les investigations et que l'on consulte la généalogie du mot, on voit qu'il ne déroge pas en prenant l'acception dont je parle.

La racine PRAT, *étendre*, *élargir*, a donné l'adjectif PRATU, *large ;* sanscrit : PR(I)THU, d'où le grec πλατύς, *large*, et le substantif latin PLATEA, *place*, grand espace libre dans une ville. Le sens précis qu'a donné dans la suite au mot *place* l'usage souverain est celui de lieu ou d'endroit en tant qu'occupé ou devant être occupé par une personne ou par une chose, et cela, d'ordinaire, selon un certain ordre établi ou convenable. Le

mot a donc une signification spéciale plutôt qu'une signification générale.

" Anciennement, à Rome, le lieu pour rendre la justice n'était point déterminé et dépendait du préteur ; mais en quelque endroit que le préteur eût fixé ses séances, sa *place* était dans une chaise curule au-dessus des juges, qui étaient assis plus bas sur des bancs." (Rollin.)

Le grand espace libre des villes est la place d'armes, la place du marché, et autrefois la place des tribunaux, des assemblées politiques, etc.

Dans les lieux fortifiés, on appelle tout spécialement *place* l'espace ménagé près des points d'action pour recevoir les troupes qui doivent défendre ces points. Cet espace est la place par excellence dans ces forteresses qui sont par excellence les villes de refuge, les lieux sûrs en temps de guerre parmi toutes les villes et tous les villages d'une contrée.

Je finis, M. le rédacteur, en vous autorisant à publier cette lettre si vous le jugez convenable. Une question de linguistique n'est pas sans importance. Les langues et les peuples ont d'intimes rapports. Quiconque aime la langue française voit avec douleur l'anglais en venir corrompre la pureté dans ce Canada, enfant de la France — l'anglais, la plus expressive et la moins philologique des langues de l'Europe. — Il fallait dès le principe s'opposer à cette horrible immixtion ; peut-être est-il trop tard aujourd'hui que l'ennemi a fait irruption dans la *place*.

Tout à vous,

HYAC. MARTIAL.

BIBLIOGRAPHIE. — Histoire de Pie IX : *sa vie et sa mort*. Montréal : J.-B. Rolland & fils, libraires, rue St-Vincent, nos 12 et 14. 1878.

C'est une petite brochure in-12o, de 51 pages, bien remplie, ornée d'une vignette de Pie IX beaucoup trop commune à notre avis. Elle est divisée en trois parties : la première nous offre une notice biographique du grand pape jusqu'à son élévation au souverain pontificat ; la deuxième est le récit touchant de l'élection de ce jeune cardinal, préparé d'avance, par ses vertus et par ses œuvres, à la plus haute dignité de ce monde, celle de vicaire de Jésus-Christ ; la troisième offre un bon résumé des principaux événements de son fécond pontificat, dû au savant directeur de l'*Unità Cattolica*, suivi de courts détails sur sa mort. Au lieu d'une simple nomenclature, on aimerait à trouver ici une narration abrégée, mais suivie, de ces événements ; on regrette en même temps, puisque ce petit livre n'est qu'une reproduction, qu'on n'ait pas laissé au frontispice le nom de l'auteur : c'eût été à la fois une satisfaction pour le lecteur et une garantie. Cependant, telle qu'elle est, cette petite histoire promet de devenir populaire, et nous souhaitons qu'elle le devienne en effet.

Tout le monde peut se procurer un petit livre qui ne coûte que 10 cents, franc de port.

Il est en vente chez tous les libraires.

L'Abbé T.-A. Chandonnet.

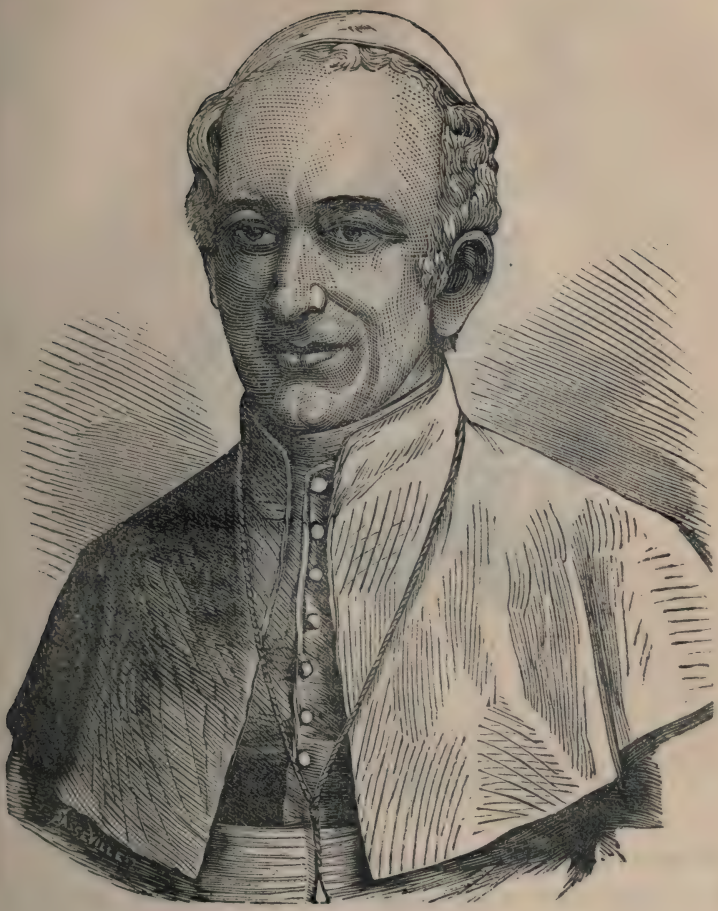

SA SAINTETE LE PAPE LÉON XIII

Élu le 20 février 1878

DIEU SOIT LOUÉ !

Il n'a pas tardé à consoler le veuvage de son Église ; il lui a donné un pasteur dans la personne de l'Éminentissime et Révérendissime Cardinal Gioacchino Pecci, qui a pris le nom de Léon XIII.

A SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

Nouveau Pierre, Dépositaire des clefs du royaume des cieux, Pasteur des pasteurs, Docteur infaillible, digne successeur de Pie IX

Les directeurs de la "Revue de Montréal" prosternés a ses pieds, expriment leur vénération, leur parfaite obéissance et leur entier dévouement.

REVUE

DE

MONTREAL

UNE COLONIE FÉODALE EN AMÉRIQUE. — L'Acadie, 1604-1710, par E. Rameau. Un volume in-12 de 365 pages. Paris, chez Didier et Cie, 35, quai des Augustins, et chez Beauchemin & Valois, rue St-Paul, Montréal.

I

M. Rameau, toujours actif, est l'homme de l'Europe le mieux renseigné sur l'histoire de l'établissement des deux colonies françaises du nord de l'Amérique, l'Acadie et le Canada. Son livre est commenté en France, aux États-Unis et au Canada, trois pays intéressés dans les questions qu'il soulève.

Il présente des faits et des aperçus qui peuvent modifier assez notablement le caractère de l'histoire écrite du Nouveau-Monde. Malheureusement, telle est, en France, l'ignorance générale sur ces matières que, sauf deux journaux, la *Revue politique et littéraire* et le *Journal de l'instruction publique*,

nul n'a paru se demander si cet exposé contenait des nouveautés ou des redites, ni s'il y avait là quelque point controversé ou controversable.

L'article du *Journal officiel* est très-sympathique et bien fait, au point de vue de l'histoire de France, mais il est visible que l'auteur ne soupçonne même pas les problèmes que nous offre l'histoire de la colonisation américaine, ni le but que M. Rameau s'est proposé.

La *Revue politique et littéraire* professe des principes fort opposés à ceux de M. Rameau ; témoin son article (même livraison) paradoxal et absurde sur les cathédrales, et une diatribe déplorable et calomnieuse sur ce loyal et brave McMahon, qui n'a qu'un tort, celui d'être trop bon. Elle a compris ce que cherche l'auteur d'*Une colonie féodale ;* elle a comme le sentiment de la situation, et le pressentiment des différentes appréciations qui peuvent se rencontrer sur les temps primitifs de l'occupation du Nouveau-Monde par la race blanche.

L'*Univers*, l'*Union*, le *Moniteur universel* et la *République française* se sont occupés de l'ouvrage, ce qui montre qu'il a attiré l'attention de tous les partis.

Ces articles ont été fort remarqués dans les sociétés qui s'occupent de l'histoire de France, car ils affirment et montrent l'extension que prend de jour en jour l'école historique qui contredit et rectifie les vieux préjugés en matière d'histoire ; mais on ne s'est préoccupé que des points qui se rattachent à des questions discutées de l'histoire de France, parce que, en effet, ce sont les seuls qui, dans le livre de M. Rameau, soient familiers aux écrivains français.

Pour nous, Canadiens-français, ces écrits ont un mérite particulier : ils finiront par nous mettre en lumière dans un milieu tout nouveau, où l'on ne peut que gagner à se faire connaître, puisque l'état et la ramification de notre groupe sont trop peu remarqués en France.

II

Les opinions énoncées par M. Rameau lui ont été révélées par l'étude de nos institutions seigneuriales comparée avec les études spéciales qu'il avait faites sur les origines et les développements de la propriété en France.

En ouvrant le livre, il expose, dans une sorte de tableau, quelles relations unissaient l'état social européen au seizième siècle avec la colonisation de l'Amérique du nord. En second lieu, il développe les procédés et les méthodes qu'ont suivis les cultivateurs pour s'établir ici à la même époque. Enfin, il décrit l'état spécial des colonies françaises, et la valeur réelle de ces colonies et de leurs habitants, trop oubliés et trop méconnus par la mère-patrie.

On a bien souvent écrit l'histoire à l'aide de quelques renseignements incomplets découverts par hasard ; des traditions sont venues s'y intercaler ; les auteurs, se répétant les uns les autres, y ont ajouté chacun leur quote-part d'illusions, de théories, de suppositions. Le tout forme un amas sans consistance, mais qu'il n'est pas facile de détruire, parce qu'il y est entré une dose considérable de préjugé, et le préjugé fait presque loi.

Abandonnant la routine qui consiste à remettre au jour ce que les auteurs ont bien voulu dire sur le sujet, M. Rameau est allé demander aux documents authentiques la vérité sur l'ancienne Acadie, "en vain par tant de gens cherchée," comme dirait Lescarbot, et il a écrit un ouvrage solide.

Il est temps de sortir de la vieille ornière où le dix-huitième siècle a engagé l'histoire de l'Amérique. On veut absolument chercher la source de cette histoire dans un affreux mélange de considérations philosophico-politiques, dans un marais trompeur, tandis que, semblable au ruisseau pur et limpide, elle trouve son origine plus haut, dans la montagne, c'est-à-dire dans les mœurs, les besoins et les croyances des hommes simples et laborieux que l'on rencontre au commencement des sociétés humaines.

La philosophie de l'histoire est excellente, mais elle n'est que le couronnement des travaux historiques ; c'est elle qui permet de les voir au net, de les saisir dans leur ensemble et dans leur portée logique. Or, on oublie trop facilement que cette philosophie et la politique sont des sciences d'expérience, postérieures à l'histoire, au moins dans l'ordre du temps ; elles suivent les faits, mais ne les précèdent pas. Il faut, dans ses études historiques, se demander quels sont les hommes, d'où ils viennent, ce qu'ils croient, ce qu'ils désirent,

ce qu'ils veulent et ce qu'ils font. L'histoire répondra à toutes ces questions, car les sociétés les plus rudimentaires, aussi bien que les plus perfectionnées, n'ont jamais pu se passer de croyances, de mœurs, et de cette sorte de volonté qui est à vrai dire la force morale, l'énergie intérieure de l'âme, la vie de l'homme, le caractère propre de l'humanité.

Ne donnons à la philosophie et aux institutions politiques que le rang et le degré d'importance qui leur appartiennent.

Mais, de même que l'on se passionne plus pour le luxe que pour l'utile, on se porte aussi à l'excès vers ces sciences, et volontiers on dédaigne l'essentiel.

C'est là, sans doute, une des grandes causes des folies, du fanatisme et des sottises de l'époque moderne (chaque époque a les siennes), aussi bien dans la conduite des sociétés que dans les études et dans les sciences.

Voilà bien de la philosophie pour contester la valeur d'une certaine philosophie. Je voulais seulement dire que dans les travaux historiques, on doit commencer par l'examen des hommes et des faits : c'est le seul moyen de créer des œuvres utiles et originales, comme le livre dont il est ici question.

III

L'Amérique a changé de face depuis le traité d'Utrecht, en 1713. Antérieurement à cette date, l'influence française y était prédominante. Des bouches du Mississipi, en remontant jusques aux grands lacs du Haut-Canada, et de ce point jusques à Terre-Neuve par la voie du St-Laurent, elle commandait au cœur de ce nouveau monde. L'élément anglais, fixé sur les côtes de l'Atlantique, entre le Maine et les Carolines, n'osait s'aventurer vers l'intérieur des terres. L'activité de nos pères, le développement de leurs familles, assuraient à notre race l'empire de ce continent. De la province actuelle de Québec partaient des explorateurs, des marchands, des colons et des guerriers qui répandaient le nom français dans ces immenses contrées. Par la manière dont avait été entrepris ce travail, jamais plus vaste conception n'était sortie du cerveau des hommes d'État ; et, s'il fallait chercher dans les sociétés

américaines l'origine de presque toutes les grandes choses qui se sont accomplies depuis cent vingt-cinq ans, on aboutirait à cette date néfaste pour nous : 1713. Ce fut le point tournant des destinées de l'Amérique : avant cela, tout était français ; depuis, tout est devenu anglais.

Si le Canada proprement dit ne fut pas abandonné par la France à cette heure regrettable, il n'en est pas moins vrai que la cession de l'Acadie fut d'un poids énorme dans la marche des événements qui devaient se produire.

Ce que l'on appelle de nos jours la Nouvelle-Écosse et une partie du Nouveau-Brunswick constituaient une colonie distincte, dont le peuplement, déjà fort avancé, ne dépendait point du Canada. Les colons en étaient venus de France, vers l'époque où Québec s'établissait ; de sorte que, sur les bords de l'Océan aussi bien que sur les rives de notre fleuve, des groupes de populations actifs, intelligents et hardis, avaient créé deux véritables puissances françaises.

Le groupe acadien, constamment détaché du nôtre, a donc son histoire séparée C'est le champ d'étude vers lequel M. Rameau s'est dirigé, et, nous devons le dire, avec un succès qui efface tout ce qui s'est écrit en ce genre avant lui Voulant se rendre compte des luttes engagées entre les colonies anglaises et les fondateurs de l'Acadie, il a examiné de près les sources, les tendances, et l'organisation des deux peuples. Les merveilles de la résistance des Acadiens aux attaques si souvent répétées de leurs voisins, bien que connues dans l'ensemble, étaient à peu près inexplicables. Encore un peu de temps, et cela devenait de la légende, puis disparaissait des pages de l'histoire. En recherchant les causes de cette série d'événements remarquables, on s'aperçoit que plus d'un rapprochement pourrait être fait entre les aventureux pionniers de l'Acadie et les colons des bords du St-Laurent. De part et d'autre, il y a un fond, un caractère, une pensée dont les peuples exclusivement commerçants, comme les Anglais, ne paraissent pas avoir senti l'importance : choisir de bons cultivateurs, les transporter dans les terres nouvelles de l'Amérique, et faire en sorte qu'ils s'y créent de toutes pièces une patrie, telle est l'idée que les Espagnols n'ont pas connue, que les Anglais ont effleurée, et que la France a réalisée avant 1713. Le sol du nouveau pays, partagé entre les seigneurs, qui étaient les promoteurs et les chefs du

mouvement, se couvrait de fermes et d'habitations, qui, par là même, prenaient un caractère de stabilité et de permanence mille fois préférable aux entreprises décousues que les autres races tentaient sur différents sites du continent et des îles. Aussi, profondément attachés à leurs établissements, les anciens Acadiens surent-ils les défendre, pendant de longues années, contre les invasions incessantes d'adversaires nombreux et puissants.

IV

Contrairement à ce que l'on a toujours dit, ce peuple ne fut pas une réunion d'aventuriers, un ramas d'écumeurs de mer, une sorte d'organisation de boucaniers vivant au jour le jour dans des camps volants et pliant ses tentes à l'approche du danger. Il était avant tout agriculteur, ne spéculant pas sur les hasards de la guerre, et cherchant à se faire un avenir par le moyen le plus droit et le plus honorable : le travail. Si les colonies anglaises n'avaient pas commencé l'agression, nous n'aurions pas vu les habitants de Port-Royal et du bassin des Mines se mettre en mer, devenir corsaires, " courir sus aux mauvais garçons," et répandre la terreur sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre.

Les historiens n'ont pas cessé de nous peindre les Acadiens primitifs comme des brigands, des pirates, des gens de sac et de corde. Aujourd'hui on découvre que c'est tout le contraire qui est vrai. Les paisibles fermiers qui, à Port-Royal et à Grand-Pré, cultivaient la terre avec ardeur, multipliaient leurs troupeaux et fondaient des familles nombreuses, ne possédaient pas un navire. Contents de leur sort, songeant au bonheur que d'abondantes récoltes ne manqueraient pas de produire pour leur descendance, ils n'étaient pas hommes à franchir les bornes de leur horizon et à adopter d'eux-mêmes cette vie de périls, de misères et de déboires qui leur fut imposée plus tard.

En les laissant cultiver tranquillement leurs terres, un royaume français, paisible et vigoureux, se dessinait sur les plages baignées par l'Océan. Telle était la pensée des fondateurs de l'Acadie. C'était précisément ce qui contrariait les gens établis dans la Nouvelle-Angleterre ; ils voulurent détruire ces établissements si bien commencés et dont les progrès

promettaient de faire surgir à leurs côtés une influence rivale, tant dans le commerce que dans la possession des territoires. Des vaisseaux armés allèrent, au mépris de toute loi et de toute justice, saccager les campagnes acadiennes. Les malheureuses victimes de ces iniquités, sentant qu'elles avaient du sang français dans les veines, se mirent en devoir de venger leurs désastres. Alors commença cette épopée dont le caractère n'a pas été bien saisi par les historiens, mais que des révélations tardives nous forcent à étudier. Les fils des laboureurs, bannis de leurs chaumières, se construisirent des barques ; en peu de temps on les signala partout, et comme les caps de leur pays commandaient en quelque sorte la mer, on les vit couper la route des marchands qui allaient de l'Angleterre à Boston.

" Alors, plus de repos, plus de nuits, plus de sommes ! "

Toujours le grand air, la course et le combat !

Cette poignée de Français devient la terreur des colonies anglaises, dans la deuxième moitié du dix-septième siècle.

A l'intérieur de l'Acadie on cultivait des champs d'une fécondité prodigieuse ; à la frontière, sur la ligne d'eau, dans les brouillards et sur les vagues de l'Océan, on se battait, sans jamais faiblir. C'était comme une seconde nature, une habitude terrible dont les Acadiens finirent par se montrer orgueilleux.

Si la France eût eu la main plus ferme, si elle eût compris combien il importait à son prestige et à son pouvoir de soutenir ses intrépides enfants, il ne resterait rien aujourd'hui de la Nouvelle-Angleterre, car les efforts combinés et persistants de l'Acadie et du Canada l'auraient effacée de la carte de l'Amérique. On sait ce qui arriva : les colonies fondées par nos pères, obligées de se maintenir seules dans une lutte inégale, furent emportées, l'Acadie en 1713, le Canada en 1759.

Le spectacle d'une si longue résistance, malgré d'aussi faibles moyens, intéressera toujours les hommes portés vers l'étude du passé et qui recherchent les causes des succès et des décadences des races. Il est visible que la France avait adopté une fausse politique à l'égard de ses colonies, mais que ses colons, organisés admirablement par eux-mêmes, exécutaient des mer-

veilles, tandis que l'Angleterre, sagement inspirée, dictait à ses dépendances une ligne de conduite que celles-ci semblaient prendre plaisir à fausser. En résultat final, l'Angleterre a eu le dessus.

V

Il en a été des premiers travaux de l'établissement de l'Acadie comme de ceux du Canada : la couronne ne les prit pas assez sous sa protection. L'initiative individuelle pouvait donc seule les faire réussir, et c'est ce qui arriva. On rencontre, dans l'histoire, de ces hommes d'élite dont le dévouement est, pour ainsi dire, illimité et qui apparaissent à l'heure voulue, dépassant de toute la tête ceux qui les entourent, créant, fécondant une œuvre nouvelle, puis s'éteignant sans laisser de fortune, sans presque laisser un nom, tandis que les fruits de leurs efforts nourrissent et ensemencent un sol conquis par eux. Tels furent Poutrincourt, Biencourt, son fils, Charles de Latour, Razilly et d'Aulnay, pour n'en citer qu'un petit nombre, intimement liés à la fondation de l'Acadie. De 1605 à 1670, nous les voyons lutter avec une énergie incroyable pour établir Port-Royal, Saint-Sauveur, la Hève, Jemsek, malgré leur peu de ressources pécuniaires, malgré les dissensions de leurs associés en France, et les contre-temps qui mettent leurs entreprises à un doigt de la ruine, malgré les ravages à main armée des Yankees.

Dès 1636, d'Aulnay guidait les colons dans leurs défrichements; il veillait à approvisionner les familles à mesure qu'elles prenaient des terres et se mettaient à les cultiver, "rassurant les uns, modérant les autres, encourageant et soutenant tout le monde." Nicolas Denys avait pris le côté commercial de la situation. Il tenait les magasins, il expédiait en France des produits du pays, pour couvrir les achats que nécessitaient les établissements. Latour battait les bois, vivait avec les sauvages, attirant la traite des pelleteries. Razilly, leur chef à tous, déployait une activité sans cesse en éveil, toujours utile, jamais ralentie. Les seuls colons établis à poste fixe égalaient presque en nombre la population du Canada qui se livrait aux mêmes occupations, et on peut dire que ceux qui parcouraient les forêts, ayant des rapports avec ces "habitants," étaient au

moins aussi nombreux que ceux des bords du St-Laurent. Et pourtant, la guerre avait déjà promené l'épouvante dans ces humbles fermes ; Port-Royal avait été détruit ; une colonie écossaise était venue s'emparer du pays. En moins de trente années, tous les maux s'étaient abattus sur les compagnons de Poutrincourt et de Latour, mais la France avait fait le traité de 1632, et les courages s'étaient relevés. En peu de temps, de nouveaux colons étaient arrivés de France ; les anciens, dispersés dans les bois, avaient reparu ; les cendres des habitations brûlées avaient été emportées par le vent ; enfin, les Écossais s'en étaient allés en grande partie ; le reste se laissait absorber par l'élément français.

Puis, vingt ans après, autre guerre. Sauf les ports occupés dans le nord par Denys, toute l'Acadie tomba au pouvoir des Yankees. Il fallut attendre treize ans avant que la France reprît possession de cette terre, à la faveur du traité de Bréda. On conçoit la situation dans laquelle le pauvre petit peuple acadien se trouvait.

A partir de 1670, un changement s'opère pour le mieux. La colonie semble n'être plus oubliée. Colbert a l'œil sur elle. Des forces lui surviennent un peu de partout. C'est l'ère de la grande prospérité agricole et l'époque des exploits de Saint-Castin. Les Yankees tremblent à leur tour. On les poursuit sur mer, on les harcèle par terre. Sœur du Canada, l'Acadie se fait respecter, elle aussi, en refoulant chez lui un adversaire encore dix fois plus fort, mais lourd dans son action et tout stupéfait de la hardiesse de ceux qui lui portent ces coups.

Mais le grand ministre mort, on se remit à négliger les colonies. L'Angleterre, loin de suivre le même système, appuyait ses gens de Boston et d'ailleurs.

Vers 1700, l'Acadie se trouva tellement privée de certains articles indispensables, que ses marchands les achetèrent des Anglais. En apprenant cela, le chef du bureau des colonies s'écria que c'était très-mal. Il y avait en germe, dès lors, dans la tête des ministres de Versailles, le thème des fameuses dépêches par lesquelles, durant la guerre de sept ans, on nous enjoignait de mourir jusqu'au dernier, bien que le roi jugeât à propos de ne nous envoyer ni soldats, ni poudre, ni argent, ni vivres !

Pour couronner les misères des Acadiens, qui avaient à sup-

porter l'abandon que la mère-patrie faisait d'eux, et à payer seuls la gloire qu'ils avaient acquise pour la France, la guerre éclata encore une fois. En 1710, Subercase, enfermé dans Port-Royal avec quelques hommes, fit une résistance héroïque, digne du sol où il se battait; mais écrasé par le nombre, il capitula, si l'on peut appeler capitulation l'acte d'un capitaine qui abandonne ses retranchements tout à fait ruinés, en sort tambour battant, bannières au vent, et s'embarque après avoir tiré de l'ennemi tous les secours dont il manquait pour prendre la mer. L'Acadie française était finie.

Je me trompe : elle devait revivre. Ses courageux enfants ne la quittèrent pas. Ils étaient, comme nous, les Canadiens-français, sans désir aucun de retourner en Europe. Quarante ans ne s'étaient pas écoulés après le traité d'Utrecht, qu'ils comptaient une quinzaine de mille âmes et possédaient des cultures sans égales, en leur genre, sur ce continent. On sait ce qui arriva. La déportation en masse vengea leurs anciens ennemis d'une prospérité si noblement acquise. Pendant des années, on put dire avec le poëte :

Sur la croix des tombeaux leur histoire est écrite !

Mais les voilà qui reparaissent ! Ils sont plus de cent mille dans les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'île du Prince-Édouard. N'est-ce pas le moment d'écrire leur histoire, de la débarrasser des erreurs dont on l'a chargée avec complaisance, et de rendre à ce peuple fidèle des pages qui cadrent si bien avec les traditions qu'il a conservées et dont il a tant droit d'être fier ?

— *A continuer.*

BENJAMIN SULTE.

HAMED LE COULOUGLI

SOUVENIR D'ALGER

PAR LE

COMTE ALFRED DE VERVINS

(1661-1663)

XV

Lorsqu'il l'avait appelé, Azraël était accouru ; mais, au moment où son aile de crêpe allait effleurer l'infortuné, un mot d'Allah l'avait arrêté ; car sa course n'était pas fournie : Allah le destinait encore à d'autres choses.

Il fut sauvé par une troupe de Bédouins nomades, qui le rappelèrent à la vie et le gardèrent pendant trois mois sous leurs tentes.

Et puis, comme le destin des hommes, des villes et des peuples doit s'accomplir, un jour, Hamed se mit en route pour Alger. Qu'allait-il y faire ? Il l'ignorait, mais il devait y revenir : c'était écrit !

XVI

La métidja d'Alger est un jardin. Nulle plaine vantée, aux pays d'Occident, n'est comparable à la métidja d'Alger !...

Tout y est parfumé, fleurs et fruits, arbres et plantes.

Tout y croît, tout y prospère, et lorsqu'on respire les brises embaumées qui jouent dans les branches des arbres ou courent sur le gazon, lorsqu'on voit ses fruits d'or, ses fleurs innombrables, ses tapis de verdure, coupés par ses chemins blancs, bordés de cactus et de lauriers-roses, il ne peut venir à la pensée qu'un être malheureux arrive dans ce paradis terrestre, traverse cet Éden, sans s'y arrêter et sans voir aussitôt ses maux finir. Les pétales aux vives couleurs, les corolles parfumées, les oiseaux qui chantent, et les feuilles vertes, pourpres ou argentées qui murmurent éternellement, tout parle de bonheur et de félicités célestes.

Cependant, un homme s'avance sous les orangers fleuris, et son aspect est horrible de dénûment. Son visage, et sa poitrine, qu'on entrevoit par les déchirures de sa veste, brûlés par le soleil, ont cette teinte bistrée qui fait reconnaître dans les rues d'Alger les Bédouins voleurs du désert. Un lambeau de toile sordide, serré autour de son front par une corde de poil de chameau, le burnous en lambeaux qui flotte sur ses épaules, ses pieds nus, son long fusil, le haillon qui lui entoure la taille en guise de ceinture, et dans lequel sont passés un riche yatagan et un long poignard, lui donnent l'apparence d'un bandit redoutable : car il est de haute taille ; ses yeux étincellent au fond de leur orbite, comme deux tisons ; il a le geste prompt et nerveux d'une bête fauve, et il va droit devant lui, foulant les fleurs, broyant les ronces épineuses sous son talon nu, brisant, au lieu de l'écarter, le rameau qui entrave sa marche et bondissant au-dessus de la haie au lieu de la tourner.

Son front est sillonné de grandes rides ; deux plis profonds creusent sa joue et donnent à son visage une expression amère ; enfin une longue barbe inculte et grisonnante flotte sur sa poitrine, et achève de lui donner l'aspect farouche qui me l'a fait comparer à un bandit.

Qui reconnaîtrait dans cet homme le beau coulougli qui naguère — il y a deux ans à peine — faisait rêver toutes les femmes d'Alger !... Qui reconnaîtrait en lui le hardi corsaire, le fier raïs au-devant duquel accouraient la brise, l'hirondelle et la mouette, pour lui dire : Sois le bienvenu ! car tu es la jeunesse, la force et la vaillance de ce pays ! Nous te saluons parce que tu es l'honneur et la gloire de ces rivages !

Ah ! c'est que la fatalité l'a saisi au visage, et a gravé sur son front, en stygmates indélébiles, le sceau du malheur. C'est que la Douleur, qui l'a pris au sein de ses joies, l'a enlevé dans ses serres, l'a porté sur un grand sommet, où il a trouvé un autre mauvais génie, le Souvenir, qui l'a cloué sur le rocher, et qui, pareil au vautour de Prométhée, lui déchire incessamment le cœur, et du bec et des ongles !

Il arrive à Alger, s'arrête aux premières constructions, lève la tête et regarde. Il est devant la porte Bab-Azoun ! C'est ailleurs qu'il se rend ; les ancêtres dorment au cimetière de la porte Bab-el-Oued, et c'est là qu'il va ! La maison des morts est sacrée, cet asile doit lui rester... Il tourne à droite, suit extérieurement le rempart et arrive avec la nuit au terme de son voyage.

Le vieux gardien allait fermer la grille du jardin des morts ; Hamed le repousse et entre. Le vieillard veut lui dire qu'il est trop tard pour visiter les tombeaux ; Hamed le regarde, et Abon-Hassan s'enfuit épouvanté, convaincu qu'il vient de voir l'ange du mal, et que, par conséquent, sa fin est proche !

XVII

Hamed trouve facilement le tombeau de ses pères, car l'Arabe a le culte des morts, et jamais le raïs ne s'était mis en croisière sans venir prier Allah pour ceux qui n'étaient plus. Il pousse la porte de bronze, qui tourne lentement sur ses gonds et lui livre l'entrée du mausolée.

A la voûte funérairep endait une lampe d'argent, un véritable chef-d'œuvre d'orfévrerie, accompli chez les barbares et apporté d'Espagne par un ancêtre, compagnon de Boabdil, ou rapporté par un autre de ses pères, qui l'avait enlevé à quelque basilique chrétienne, dans l'une des courses hardies qui ont illustré sa famille. Cette lampe brûlait là, probablement entretenue par les soins pieux d'un esclave de sa maison.

Le coulougli s'arrête au seuil. Il a honte de ses haillons, devant les grandes ombres que sa pensée évoque en présence de ces ossements vénérés. Sa poitrine se serre, son cœur s'oppresse, et il sent, avec étonnement, des larmes remplir ses yeux ! Une force invisible, mais d'une puissance irrésistible, courbe sa grande taille ; il se prosterne et prie.

Il raconte aux ancêtres son enfance si heureuse, sa jeunesse, ses combats, ses victoires et ses triomphes ; et puis, son infortune : sa galère assassinée au port, sa fuite, sa vie au désert, la perte de son coursier, la mort de sa maîtresse, son désespoir, l'hospitalité reçue sous la tente des nomades, les misères et les douleurs du retour ; enfin il exhale sa haine et son mépris pour les janissaires et pour Moharan ; il dit ses projets, et prie ceux qui ne sont plus de seconder sa vengeance !

Et, comme je l'ai dit, honteux de son dénûment, il sort du tombeau et se couche sur le seuil pour attendre le jour.

XVIII

L'aube enlevait aux maisons blanches d'Alger le voile de crêpe dont chaque nuit les enveloppe ; le goëland ouvrait son aile, l'alouette de mer jetait un cri perçant à la nue, la mouette abandonnait la falaise pour aller se bercer sur les vagues, la ville était encore silencieuse ; mais les mille rumeurs du matin bruissaient de toutes parts ; le cimetière était encore plein d'ombres, mais les tombeaux blanchissaient progressivement ; enfin, c'était l'heure matinale où il fait toujours froid. Hamed entendit un pas furtif tourner le mausolée sur le seuil duquel il était couché. On le vit, car le pas se dirigea de son côté, mais doucement ; on eût dit que le matinal promeneur craignait de le réveiller. Quand il fut tout près, il se pencha sur lui, car Hamed sentit son souffle passer sur son visage. Le coulougli avait les yeux fermés. Celui qui le regardait était-il un espion de Moharan qui allait le reconnaître et le livrer ? Était-ce un proscrit comme lui, qui se cachait ? Il dédaigna de l'apprendre et attendit sans relever la paupière.

Tout à coup, son nom prononcé deux fois lui apprit qu'il n'avait pas encore assez souffert pour être méconnaissable ; mais l'inflexion de la voix lui fit deviner un ami dans celui qui venait de proférer son nom dans une double interjection.

En effet, lorsqu'il ouvrit enfin les yeux, il reconnut à son tour Ibrahim, son ami le plus cher, le premier des coulouglis, après lui !

Ibrahim était plus âgé que lui de deux ou trois ans ; sa fortune et sa renommée étaient presque aussi grandes que celles

d'Hamed ; il avait le cœur d'un lion et l'âme d'une femme ; il avait été sur mer un corsaire redoutable, et dans tous les harems on chantait ses poésies ; sa générosité était proverbiale dans le peuple, et quand le joyeux compagnon daignait réfléchir et parler des affaires de la régence, il s'exprimait avec la sagesse d'un vieillard.

XIX

Ibrahim a appris à Hamed que dix autres coulouglis se cachent comme eux dans le cimetière de la porte Bab-el-Oued. Tous avaient eu cette pensée touchante de chercher un asile auprès des ancêtres.

Il lui a proposé ensuite de se mettre à leur tête, pour exécuter le projet qu'ils nourrissent de secouer le joug de Moharan et d'immoler les janissaires, en appelant le peuple aux armes.

— Crois-tu, dit Hamed, que votre entreprise n'est pas téméraire et folle ? Crois-tu que ce peuple qui, depuis cinq ans, courbe l'échine sous le bâton de ces soldats turcs, qui a vu sans colère, sinon sans indignation, la proscription de sa noblesse, se soulèvera et bannira la peur qui l'abrutit et l'énerve depuis si longtemps ? Moharan n'est un tyran que parce que le peuple est devenu lâche ! La lâcheté du maître s'est étendue à ses sujets, comme ces essences qui, répandues sur une riche étoffe, en font, avec le temps, un haillon sordide !

— Non ! répondit Ibrahim avec feu, cela n'est pas à craindre, et cela n'est pas ! Tu juges mal nos concitoyens ; tu connais mal nos frères ! Moharan est méprisé, les janissaires sont abhorrés, et, si le peuple courbe la tête, tous les cœurs palpitent, la haine bout et fermente dans toutes les poitrines !... Tu ne sais pas ce qu'il y a d'éclairs dans les yeux, quand l'un de ces soldats passe devant nos Kabyles et nos Berbères.... Ton infortune t'a rendu sceptique, mais ce sentiment est indigne de toi ! Ce qui nous a manqué, ce qui manque encore à Alger, c'est un chef ; mais qu'un homme comme toi jette un cri, fasse un appel, et tout ce qui porte burnous, tout ce qui peut soulever une arme, répondra dans une immense clameur à ton cri de délivrance.

Puis, avec moins de véhémence, mais d'un accent plus per-

suasif et plus doux, il poursuivit : — Enfin, n'est-ce pas un devoir pour nous de tenter quelque chose, ne dussions-nous pas réussir ? Ne sommes-nous pas la noblesse ? Les charges que nous avons occupées, nos richesses, la considération et le respect dont nos pères ont joui, ne constituent-ils pas une dette que nous devons acquitter, quand il devient utile de répandre son sang pour sauver la patrie et l'indépendance de ceux qui nous ont servis à la condition que nous les défendrions, quand cela deviendrait nécessaire ? Si les marchands du port étaient aujourd'hui les premiers à crier : mort aux étrangers ! les marchands seraient les véritables coulouglis d'Alger, et nous en serions, nous, les fils les plus indignes, car les marchands auraient fait plus que leur devoir, et nous n'aurions pas fait le nôtre !

Hamed réfléchit un instant et dit à Ibrahim : — Ton esprit est peut-être bien prompt, mais tu as un noble cœur, ami ! Je ne crois pas au succès de votre entreprise, mais je m'y associe, parce que je pense comme toi, qui parles si bien le langage de l'honneur, que nous devons aux ancêtres de mourir pour l'indépendance, de tomber avec nos libertés, si nos libertés doivent périr, afin que le monde dise que, tant qu'il y a eu un coulougli, les oppresseurs de la régence eurent à le combattre dans Alger ! Oui ! cela fût-il inutile, il faut que cela soit, pour notre gloire... et pour l'exemple !

— Alors, tu consens à être notre chef ? interrogea Ibrahim avec joie.

— Oui, si nos compagnons me le demandent, répondit Hamed ; en tous cas, je te promets de vous accompagner et de mourir avec vous.

— Si tu nous commandes, dit Ibrahim avec enthousiasme, Moharan est perdu et les janissaires seront anéantis !

— Poëte ! murmura Hamed avec un sourire.

XX

C'était une heure avant le jour : ils sont entrés dans Alger par la porte Bab-el-Oued, tuant tous les gardes de nuit qu'ils ont trouvés sur leur route, de crainte qu'ils ne donnassent l'alarme. Ils sont montés à la casbah, où ils ont surpris et

massacré les cinquante janissaires de garde. Voyez, leurs têtes sont coupées sur le mur : il y en a cinquante !...

— Combien sont-ils eux-mêmes ?

— Douze, dit-on.

— Et qui sont ces vaillants ?

— Des coulouglis, commandés par Hamed-ben-Ali.

— Malheur aux janissaires, alors !

Ce dialogue était répété à tous les coins de rues, à tous les carrefours, sur les terrasses, au sommet de toutes les maisons, entre voisins, réveillés brusquement par la marche des janissaires et le bruit des lourdes machines de guerre qu'ils traînaient avec eux, pour reprendre la casbah sur douze hommes ! Car le peuple ne répondit pas à l'appel de ces héros ! Il s'écartait avec crainte devant les bataillons pressés des soldats turcs ; les plus braves avaient un murmure, mais c'était tout ! La population entière maudissait tout bas les étrangers ; tous faisaient des vœux pour les coulouglis, mais pas une voix ne leur cria : courage ! pas un bras ne se leva pour les aider ; un grand vide se fit autour de la forteresse, car chacun redoutait de se trouver pris et écrasé dans le choc formidable qui allait résulter de l'attaque d'une armée contre ces douze hommes !

Hamed avait raison : la lâcheté du souverain avait fait le peuple lâche ! Ibrahim était un poëte !... Mais, au moins, la noblesse, elle, était à son poste !...

XXI

La casbah, contruite sur une hauteur, n'est accessible, c'est-à-dire attaquable que d'un côté. Les janissaires ont déjà tenté trois fois d'arriver jusqu'à la porte, mais trois fois ils ont dû reculer sous la pluie de projectiles de toutes sortes que les assiégés précipitent du haut des murs.

Ah ! si le peuple attaquait en ce moment le palais du dey, ou si les timariots, les spahis, toutes les troupes indigènes assaillaient les janissaires par derrière !... Hamed dut le croire un instant, car l'on entendit à la casbah une décharge de mousqueterie, vers le bas de la ville. Les défenseurs de la forteresse poussèrent un hourra d'espérance et d'encouragement ; mais

c'était seulement un bataillon de janissaires qui fusillaient une femme! Les femmes ont souvent plus de courage que les hommes dans les temps troublés. La pauvre créature avait dit à un groupe d'Arabes : " Malheur et honte sur vous! Vos coulouglis se font tuer pour vous racheter et vous arracher à la tyrannie de ces soldats étrangers, et vous devisez au coin des rues, au lieu de voler à leur aide. ... Vous êtes des lâches ! "— Les janissaires l'entendirent et leur chef la fit fusiller.

Cependant, douze hommes ne pouvaient pas défendre la cas-bah contre toutes les troupes du dey. La porte finit par céder sous les attaques multipliées, et les turcs s'élancent dans la forteresse, qui fut reconquise, à partir de ce moment, sans, pourtant, que le combat fût fini, car les coulouglis défendaient chaque porte, chaque corridor, chaque escalier, avec le courage du désespoir, l'acharnement de la haine et l'héroïsme du patriotisme le plus exalté. Ils n'espéraient plus vaincre, ils ne comptaient plus sur le peuple, mais ils tuaient les janissaires avec volupté ! Leur généreux sang coulait sans qu'ils s'en aperçussent, mais ils tressaillaient de bonheur chaque fois qu'un soldat tombait !

Reculant pied à pied, les coulouglis, dont le nombre était réduit à cinq, tous blessés, excepté Hamed, qu'Allah protégeait visiblement, les coulouglis, dis-je, arrivèrent sur la plate-forme. Ce drame sanglant touchait à son dénouement ! La forteresse contenait alors plus de deux mille janissaires, qui, se répandant sous les hautes voûtes en poussant des cris de victoire, s'acharnaient, comme les bêtes du désert, sur les cadavres criblés de blessures de leurs ennemis tombés.

Dans ce moment, Ibrahim, déjà blessé, reçut à l'épaule une blessure qui le renversa : " Hamed, s'écria-t-il, Hamed, achève-moi, je ne veux pas tomber vivant aux mains de ces maudits ! "

Hamed ne parut pas l'avoir entendu, car il ne lui répondit pas et se pencha dans un créneau pour regarder au-dehors : le dernier bataillon des janissaires s'engouffrait sous la voûte d'entrée comme les torrents se précipitent, et le peuple, ce lâche peuple pour lequel ils allaient mourir, croyant tout fini, osait enfin se rapprocher de la forteresse.

" Hamed, répéta Ibrahim d'une voix lamentable, frère, achève-moi ! "

Hamed le prit dans ses bras, et s'adressant aux trois derniers coulouglis qui défendaient la porte de leur dernier asile : — Il faut encore tenir pendant cinq minutes, leur dit-il.

— Jusqu'à la mort ! répondirent-ils ensemble.

— C'est bien, repartit Hamed, mais il faut que vous viviez encore cinq minutes pour assurer notre vengeance.

Et il les quitta en emportant Ibrahim.

XXII

Ils descendirent longtemps un escalier étroit et sombre pratiqué dans l'épaisseur du mur. La casbah avait cinq étages ; ils dépassèrent cinq portes de fer, ouvertes à l'avance par les soins du raïs ; enfin ils s'engagèrent sous une longue voûte.

— Oh ! que je souffre, ami ! dit Ibrahim.

— Patience et courage, nous arrivons, répondit Hamed.

— Où me portes-tu donc ? demanda encore le blessé.

— A l'immortalité ! répondit-il avec exaltation.

Ils arrivaient devant une porte basse ; Hamed la repoussa, et ils se trouvèrent au seuil d'une grande salle, dans laquelle il faisait plus noir qu'à l'ombre du sedjin [1].

Le coulougli déposa Ibrahim sur les dalles avec les précautions attentives d'une mère pour son jeune enfant ; il appuya sa pauvre tête endolorie contre un pilier ; puis il alla dehors chercher une torche, qu'il alluma. Quand il revint auprès du blessé, celui-ci vit plus de mille barils entassés sur trois rangs, sous les ogives sombres. Il comprit, et sa face pâle eut un sourire : " Oh ! Hamed, s'écria-t-il, tu es grand comme le Prophète ! ! ! "

Cependant le raïs avait ouvert un baril avec son poignard et il tenait sa torche haute.

— Es-tu prêt ? demanda-t-il à son compagnon.

— Ta main, dit Ibrahim, dont les regards commençaient à

---

[1] Le *sedjin* est un arbre du purgatoire de Mahomet, sous lequel les âmes coupables séjournent pendant un temps déterminé ; il projette une ombre épaisse, et si large, qu'il faut 100 ans pour la traverser.

se voiler aux approches de la mort, ta main, que nous arrivions ensemble aux pieds d'Allah !

Hamed prit sa main, la pressa affectueusement et plongea sa torche dans le baril de poudre.

XXIII

Une explosion, qui anéantit la casbah, détruisit tout un quartier d'Alger (l'histoire dit 600 maisons), qui coûta la vie à plus de trois mille janissaires et à dix mille habitants, ébranla la terre, fit reculer la mer à plus d'un mille du rivage, et porta jusques au ciel les témoignages de la colère terrible ou de l'héroïsme sublime d'*Hamed le coulougli !*

Comte A. de Vervins.

St-Louis, 1er septembre 1877.

NOTRE CONSTITUTION

ET

NOS INSTITUTIONS

(*Suite.*)

Il est préparé par le conseil des ministres, et les chambres n'entrent en délibération qu'après qu'il est prononcé. Si, cependant, il y a lieu d'élire un président de l'assemblée législative, cette élection se fait avant la lecture du discours du trône.

L'élection faite et le discours prononcé, les chambres procèdent comme elles l'entendent, sans être tenues de donner la priorité aux mesures annoncées dans le discours du trône. Elles affirment généralement ce droit en faisant la première lecture d'un bill quelconque, *pro formâ.*

Le lieutenant-gouverneur en conseil ou ses ministres ne peuvent imposer aucune taxe sans l'assentiment des chambres. Ils ne peuvent, non plus, changer aucune loi, ni en faire de nouvelles.

Le lieutenant-gouverneur est néanmoins chargé quelquefois de mettre une loi en vigueur, par proclamation sous son sceau et sous la signature du secrétaire provincial. Mais ce pouvoir doit lui être conféré par les chambres.

Le chef de l'État ou ses ministres ne peuvent dépenser ou engager un seul denier du trésor public sans un vote préalable des chambres, auxquelles ils sont tenus de rendre un compte exact de tous les deniers employés, ainsi que de la manière dont ils ont été dépensés. Chaque somme est votée pour un objet spécial, et l'excédant sur un item ne peut pas être employé à combler un déficit sur un autre item, sans l'assentiment du trésorier, qui doit lui-même obtenir la sanction des chambres à la session suivante. C'est, d'ailleurs, en partie pour

cet objet qu'il est, chaque année, voté une certaine somme pour les dépenses casuelles (*contingent expenses*).

Quelquefois, dans les cas d'urgence, le cabinet peut anticiper le vote de la chambre et affecter une certaine somme à un objet qui n'avait pas pu être prévu. Il faut, pour cela, une minute du conseil adoptée sur le rapport d'un ministre déclarant qu'il y a urgence.

Les ministres, comme nous l'avons vu plus haut, sont responsables devant les chambres, mais ils ne sont pas responsables devant les tribunaux, de leurs actes administratifs. Toutes leurs délibérations se font sous le sceau du secret, et ils sont tenus de garder ce secret même devant les cours de justice. Ils peuvent, néanmoins, faire certaines révélations devant la chambre, en légitime défense, et après avoir obtenu la permission du chef de l'État.

En tant que cabinet, les ministres ont à s'occuper des objets suivants :

L'initiative des mesures publiques, la conduite des délibérations dans les deux chambres, et la surveillance sur la législation ; les réponses aux interpellations des députés, la formation des comités, des commissions d'enquête, etc. ; la surveillance et le contrôle des affaires publiques, en général.

Ils ont, en outre, à remplir tous les devoirs qui résultent de leur position de chefs de départements.

Les ministres qui appartiennent à l'assemblée législative doivent se faire réélire lorsqu'ils acceptent un portefeuille. La chose n'est pas nécessaire, toutefois, lorsqu'ils ne font que changer de département, ou qu'ils reprennent leur portefeuille dans un ministère nouveau après avoir fait partie du précédent. Cette acceptation doit, néanmoins, avoir lieu dans les trente jours à compter de la démission.

Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme les conseillers législatifs. Il nomme également et peut démettre les juges des sessions de la paix, les officiers du service civil, les magistrats de district, les recorders, les coroners, les officiers des cours de justice, et, en général, tous les fonctionnaires publics qui relèvent du gouvernement local. Il a le pouvoir de fixer le chiffre de leurs traitements, sauf le traitement des recorders, qui est fixé par le conseil de ville de leur municipalité.

Les fonctions de juge de paix, de commissaire pour la décision des petites causes, et, dans certains cas, de conseiller des municipalités locales, et de commissaire d'écoles, sont aussi à sa nomination.

Il peut également nommer les officiers des deux chambres, mais ces nominations sont généralement laissées au président du conseil législatif, et à la commission de l'administration interne de l'assemblée législative.

Le conseil exécutif ou cabinet de la province de Québec comprend :

1. Un procureur général ;
2. Un secrétaire et registraire de la province ;
3. Un trésorier ;
4. Un commissaire des terres de la couronne ;
5. Un commissaire de l'agriculture et des travaux publics ;
6. Un président du conseil législatif ;
7. Un solliciteur général.

Le premier ministre est compris dans ce nombre et a le choix du ministère dont il désire prendre la direction.

Ces fonctions publiques sont celles qui ont été désignées dans le statut impérial pour la première formation d'une administration, mais la législature pourrait réduire le nombre des charges ministérielles, ou en créer d'autres.

Les ministres, de même que le président ou *orateur* de l'assemblée législative, ont droit au titre d'*honorable* tant qu'ils restent en fonction.

Il n'y a pas de règle qui fixe la proportion des ministres dans chaque chambre ; en pratique, cependant, le trésorier doit occuper un siége dans l'assemblée législative.

Le procureur général et le solliciteur général sont les officiers en loi et les aviseurs de la couronne ; ils doivent, en conséquence, avoir été admis au barreau.

Les affaires du conseil exécutif ne se transigent point à la majorité des voix ; le premier ministre a le droit d'insister sur toutes les mesures qui lui paraissent nécessaires, ou de se refuser à celles qu'il croit dangereuses. Ceux de ses collègues qui ne veulent point partager la responsabilité qu'il encourt doivent donner leur démission. Il peut exiger la démission de ses col-

lègues lorsqu'il croit nécessaire de faire des changements dans l'administration.

LE CONSEIL LÉGISLATIF.

Le conseil législatif de Québec se compose de vingt-quatre membres, nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, au nom de la reine, par instrument sous le grand sceau de la province, et représentant, chacun, l'un des vingt-quatre colléges électoraux mentionnés dans l'acte constitutionnel de 1867. Ils sont nommés à vie. La législature de Québec a, néanmoins, le droit de faire d'autres dispositions à cet égard.

Pour être conseiller législatif, il faut avoir trente ans révolus, être sujet anglais né ou naturalisé et posséder des biens immobiliers d'une valeur nette de quatre mille piastres. Il faut en outre être domicilié dans la province de Québec et posséder les biens fonciers qui rendent habile à être nommé, dans les limites du collége électoral que l'on représente.

Le siége d'un conseiller législatif devient vacant dans les cas suivants :

1° Si tel conseiller donne sa démission, et que cette démission soit acceptée ;

2° Si, durant deux sessions consécutives, il manque d'assister aux séances du conseil ;

3° S'il devient sujet d'une puissance étrangère ;

4° S'il est banqueroutier ou se rend coupable de concussion ;

5° S'il est atteint de trahison ou trouvé coupable de félonie ou d'aucun crime infamant.

6° S'il cesse de posséder les biens fonciers qui lui donnent le cens requis, ou s'il n'est plus domicilié dans la province de Québec.

La présence d'au moins dix membres du conseil législatif, y compris le président, est nécessaire pour constituer un quorum. La législature de Québec a, néanmoins, le pouvoir de modifier la constitution à cet égard.

Les questions soulevées dans le conseil sont décidées à la majorité des voix ; dans le cas d'un partage égal, le vote est censé donné dans la négative. Le président n'a que voix

délibérative; il peut, cependant, descendre de son fauteuil et prendre part à la discussion.

Une mesure publique ou privée peut également émaner du conseil législatif ou de l'assemblée législative.

Un bill de la chambre d'assemblée, pour être sanctionné, doit avoir l'assentiment du conseil législatif, de même qu'un bill du conseil doit avoir l'assentiment de la chambre. Chaque chambre a le pouvoir d'amender ses propres mesures ou les mesures de l'autre chambre qui lui sont soumises ; mais, dans ce dernier cas, il faut que la chambre où la mesure a pris son origine confirme l'amendement, pour qu'il devienne valide. Chaque chambre a le pouvoir de refuser *in toto* une mesure passée dans l'autre chambre.

Aucune mesure ayant pour but d'engager les deniers publics ne peut être considérée par le conseil législatif, à moins qu'elle n'ait préalablement reçu le vote affirmatif de l'assemblée législative. Le conseil ne peut, en outre, offrir aucnn amendement ayant trait à un bill qui concerne un octroi d'argent; son seul recours est de rejeter le bill en entier, si une clause affectant les deniers publics n'obtient pas son approbation. Il en est de même du bill des subsides, qu'il ne peut pas amender et qu'il doit ou accepter ou rejeter en entier.

En un mot, le conseil ne peut prendre l'initiative sur les questions de deniers publics ; cette initiative est réservée exclusivement à l'assemblée législative.

Le conseil législatif a, néanmoins, le pouvoir d'administrer les fonds qui lui sont votés annuellement, et il a un contrôle exclusif sur son économie interne. Les questions qui peuvent être soulevées sur ce sujet sont décidées par son comité des contingents.

Les employés du conseil législatif sont sous le contrôle immédiat de son président.

Aucun conseiller ne peut occuper un emploi rémunératif sous la couronne, si ce n'est à titre de membre du cabinet.

Le rôle du conseil législatif consiste principalement à contrôler, reviser et amender la législation émanant de l'assemblée législative. Le fait est qu'une seconde chambre, indépendante du vote populaire, active, vigilante et forte, semble de nécessité première, dans un gouvernement bien constitué.

Agissant comme une cour de révision sur les mesures de la chambre basse, elle peut tirer, de tous les débats et de la discussion publique, les meilleurs arguments qui militent en faveur d'une mesure, ou tendent à établir son impopularité.

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

L'assemblée législative de Québec se compose de soixante-cinq membres, élus pour représenter les soixante-cinq colléges électoraux actuels de la province ; la législature a le pouvoir de modifier cet état de choses, sous les restrictions mentionnées dans l'acte constitutionnel.

Pour être éligible à l'assemblée législative, il faut être majeur, sujet né ou naturalisé du souverain d'Angleterre, et posséder des propriétés foncières d'une valeur nette de deux mille piastres.

La vacance d'un siége résulte des mêmes causes que celles qui ont été énumérées au titre du conseil législatif. Un siége peut, en outre, être déclaré vacant par le tribunal compétent, pour les causes mentionnées dans la loi électorale, qu'il serait trop long de relater ici.

Personne ne peut occuper un siége dans l'assemblée législative s'il accepte un emploi quelconque, d'une nature permanente ou temporaire, à la nomination du lieutenant-gouverneur, auquel est attaché un honoraire, émolument ou traitement d'un chiffre quelconque. Il faut excepter, toutefois, les charges de procureur général, de secrétaire et registraire de la province, de trésorier de la province, de commissaire des terres de la couronne, de commissaire de l'agriculture et des travaux publics, et de solliciteur général.

Un membre de l'assemblée perd également son siége, s'il fait un contrat avec la couronne moyennant une somme d'argent.

La durée de l'assemblée législative est de quatre ans à compter du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le lieutenant-gouverneur de la province.

Il doit y avoir une session de la législature une fois au moins par année, de manière qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session de la législature, et la première séance de la session suivante.

L'assemblée législative, à sa première réunion après une élection générale, ou lorsqu'il survient une vacance dans la charge d'*orateur* [1], par décès, démission ou autre cause, doit procéder avec toute la diligence possible à l'élection de l'un de ses membres comme orateur.

L'orateur doit présider toutes les séances de la chambre ; et si, pour une raison quelconque, il quitte le fauteuil pendant quarante-huit heures consécutives, la chambre peut élire un autre de ses membres pour agir comme orateur, et le membre ainsi élu aura et exercera, durant l'absence de l'orateur, tous les pouvoirs, priviléges et attributions de ce dernier.

La présence d'au moins vingt membres est nécessaire pour constituer une assemblée de la chambre dans l'exercice de ses pouvoirs, et, à cette fin, l'orateur est compté comme un membre.

Les questions soulevées dans la chambre sont décidées, comme dans le conseil, à la majorité des voix. L'orateur n'a pas droit de vote, excepté dans le cas de partage égal, où il peut donner sa voix. Il ne peut, non plus, prendre part à aucun débat.

Les bills de la chambre, pour avoir force de loi, doivent avoir l'assentiment du conseil législatif et la sanction du lieutenant-gouverneur.

Les communications entre la chambre d'assemblée et le conseil législatif se font par *messages*. Entre les chambres et le lieutenant-gouverneur, elles se font par *adresses* de la part des chambres, et par message ou communication verbale des ministres de la part du gouverneur.

L'assemblée législative, de même que le conseil, possède de droit la liberté de la parole. On peut s'y exprimer en anglais ou en français ; mais les journaux, procès-verbaux et archives, doivent être rédigés dans les deux langues.

Il en est de même pour la publication et l'impression des lois.

Si le cabinet est le conseil de la couronne, l'assemblée législative est le grand conseil de la nation. Elle a le pouvoir de s'enquérir des actes administratifs de tous les bureaux publics de la province, d'avertir et de censurer.

---

[1] J'emploie le mot *orateur* parce que le mot *président* ne rend pas exactement l'idée du terme anglais *speaker*, qui veut dire : celui par la bouche duquel la chambre parle et fait connaître ses décisions,

Elle a le même droit à l'égard de tous les actes publics faits par les ministres, collectivement ou individuellement. Cependant, elle n'a aucun contrôle direct sur l'administration des départements, ou sur la conduite des employés autres que les siens. Son action se borne à exiger la production des documents et à exprimer son approbation ou son blâme.

POUVOIRS EXCLUSIFS DE LA LÉGISLATURE PROVINCIALE.

La législature provinciale a le droit exclusif de faire des lois relatives aux matières suivantes :

1° L'amendement, de temps à autre, nonobstant toute disposition contraire, de la constitution de la province, sauf en ce qui regarde les pouvoirs conférés par une loi impériale au lieutenant-gouverneur ;

2° La taxation directe, dans les limites de la province, à l'effet de prélever un revenu pour les objets provinciaux ;

3° Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province ;

4° La création et la tenue des charges provinciales, et la nomination et la rétribution des officiers provinciaux ;

5° L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la province, et des bois et forêts qui s'y trouvent ;

6° L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la province ;

7° L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la province, autres que les hôpitaux de marine ;

8° Les institutions municipales dans la province ;

9° Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteur et autres licences émises dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux, ou municipaux ;

10° Les travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes :

a. Lignes de bateaux à vapeur ou autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télégraphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d autres provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la province ;

b. Lignes de bateaux à vapeur entre la province et tout pays dépendant de l'empire britannique, ou de tout pays étranger ;

c. Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la province, seront, avant ou après leur exécution, déclarés par le parlement du Canada être pour l'avantage général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre des provinces ;

11° L'octroi de chartes à des compagnies pour des objets provinciaux ;

12° La célébration du mariage dans la province ;

13° La propriété et les droits civils dans la province ;

14° L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, et la procédure en matières civiles dans ces tribunaux ;

15° L'infliction de punitions par voie d'amende, de pénalité, ou d'emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans cette section ;

16° Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

La législature de Québec a également le droit exclusif de décréter des lois relatives à l'éducation.

Rien dans ces lois, cependant, ne devra préjudicier à aucun droit ou privilége conféré, lors de l'union, par la loi, à aucune classe particulière de personnes, dans la province, relativement aux écoles séparées (*denominational*).

La législature a aussi le droit de faire des lois relatives à l'agriculture et à l'immigration, dans la province ; mais le parlement fédéral peut aussi faire des lois de cette nature dans toutes provinces ou dans aucune d'elles en particulier, et toute loi d'une législature provinciale relative à ces deux sujets, n'aura de force dans la province qu'autant qu'elle ne sera pas incompatible avec aucun des actes du parlement du Canada.

L'économie interne de l'assemblée législative est administrée par une commission composée de l'*orateur* de la chambre et de trois membres du cabine

Cette commission a le pouvoir de nommer et de démettre les officiers de la chambre, lesquels sont sous son contrôle immédiat.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

L'élection des députés à l'assemblée législative de Québec se fait en conformité de l'acte électoral de 1875, 38 Victoria, chap. 7.

Cens électoral.

Les électeurs sont inscrits sur une liste préparée chaque année par le secrétaire-trésorier de chaque municipalité, d'après le rôle d'évaluation, et suivant les formalités prescrites par le statut.

Pour être inscrit sur cette liste et avoir, par conséquent, droit de vote, il faut posséder les qualités suivantes :

1° Être du sexe masculin, majeur, et sujet de Sa Majesté par naissance ou par naturalisation.

2° N'être frappé d'aucune incapacité légale.

3° Être actuellement et de bonne foi propriétaire ou occupant de biens-fonds estimés, d'après le rôle d'évaluation en force, à une valeur réelle d'au moins trois cents piastres, dans une municipalité de cité ayant droit d'élire un ou plusieurs députés à l'assemblée législative, ou de deux cents piastres en valeur réelle, ou vingt piastres en valeur annuelle, dans toute autre municipalité ; ou bien être locataire de bonne foi d'un bien-fonds et payer un loyer annuel d'au moins trente piastres dans les municipalités de cité, et d'au moins vingt piastres dans toute autre municipalité, pourvu que la valeur de ces biens-fonds ne soit pas moindre, dans chaque cas, que celle qui est mentionnée dans le paragraphe précédent.

Les juges et les employés des différentes cours, et certains officiers civils désignés par le statut, n'ont pas droit de vote.

Il y a exception pour l'officier-rapporteur d'une élection, qui peut donner son vote prépondérant, dans le cas de partage égal des voix.

Cens d'éligibilité.

Nul ne peut être élu, ni voter ou siéger comme membre de l'assemblée législative, s'il n'est âgé de vingt et un ans, du sexe masculin, sujet de Sa Majesté par naissance ou par natu-

ralisation, exempt de toute incapacité légale, propriétaire-possesseur de bien-fonds dans la province, d'une valeur de deux mille piastres, en sus de toutes charges quelconques, hors les taxes municipales.

Chaque candidat à une élection doit, avant la votation, et lors de sa présentation, déposer une somme de deux cents piastres entre les mains de l'officier-rapporteur. Cette somme lui est remboursée s'il est élu ou s'il obtient au moins la moitié des votes inscrits en faveur du candidat élu; dans le cas contraire, elle appartient à la province.

Votation.

La votation se fait au scrutin secret, et aucune cour de justice n'a le pouvoir de forcer un électeur à déclarer pour qui il a donné son vote.

Cette votation doit avoir lieu dans une chambre ou un bâtiment d'un accès facile, et ayant, s'il est possible, une porte pour l'entrée, et une autre porte pour la sortie des votants. Il doit y avoir, en outre, un compartiment ou cabinet construit de telle manière, que l'électeur puisse marquer son bulletin sans être vu de qui que ce soit.

Chaque électeur est introduit séparément, et, lorsque son droit de vote est établi, on lui délivre un bulletin. En recevant ce bulletin, il se retire dans l'un des compartiments, et fait une croix ou autre marque sur le papier, à droite du nom du candidat de son choix; après quoi il plie le papier et le remet entre les mains du député de l'officier-rapporteur, lequel, sans le déplier, vérifie l'endos et met le bulletin, en présence de l'électeur, dans la boîte du scrutin.

Si l'électeur ne sait pas écrire, ou, pour quelque cause, est incapable de marquer lui-même son bulletin, il s'adresse au député de l'officier-rapporteur, lequel doit alors faire une marque sur le bulletin vis-à-vis du nom du candidat pour lequel l'électeur désire voter, et mettre ce bulletin dans la boîte.

Si un électeur a, par quelque accident, déchiré ou souillé son bulletin, il peut, en l'offrant à l'officier préposé à l'élection, s'en faire délivrer un nouveau.

La votation ne dure qu'un seul jour, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures de l'après-midi.

Des peines sévères sont édictées contre les personnes qui contreviennent aux dispositions du statut, ou se rendent coupables de manœuvres frauduleuses et corruptrices.

Élections contestées.

Autrefois les contestations d'élection se faisaient devant un comité de la chambre ; mais, par un statut de 1872, cette juridiction a été transférée à la cour supérieure. Un des juges de la cour préside l'enquête et prononce sur les questions incidentes de droit au cours de la preuve.

Le jugement final est ensuite rendu, après les plaidoiries, par trois juges de la cour supérieure, c'est-à-dire, par la cour de révision, à Québec ou à Montréal, suivant que le district électoral où a eu lieu l'élection en question, se trouve dans la circonscription de Montréal ou dans celle de Québec.

Il n'y a pas d'appel de ce jugement.

Les élections au parlament fédéral se font à peu près de la même manière que les élections pour le parlement local. Les contestations, cependant, sont décidées par un seul juge de la cour supérieure. Cette décision peut être revisée par la cour suprême.

—*A continuer.*

NAPOLÉON LEGENDRE.

COLBERT ET LE CANADA [1]

III

Ces prescriptions de Colbert — 1° sur l'établissement du pays, 2° sur l'accroissement de la population, 3° sur l'agriculture, le commerce et l'industrie, 4° sur l'éducation morale et religieuse, 5° sur l'instruction libérale et industrielle — furent confirmées et suivies pendant tout le temps de son administration, c'est-à-dire pendant vingt ans, et servirent de direction à ses successeurs.

Remarquons, en passant, quel avantage avait sous ce rapport le vieux régime, jugé parfois si sévèrement. Il donnait le temps aux secrétaires d'État de fonder une politique basée sur l'expérience, de la suivre et de la perfectionner dans son application, puis de la léguer à leurs successeurs comme une doctrine éprouvée. A leur tour, ceux-ci cherchaient, non à prendre des mesures nouvelles et à faire triompher leurs propres idées, mais à continuer avec fidélité et désintéressement un système dont l'expérience avait montré l'excellence. Voilà ce qui est l'objet de l'admiration de nos politiques modernes, et ce qu'ont cherché à mettre en pratique, de nos jours, les pays qui ont le plus complétement adopté les principes du régime constitutionnel, comme l'Angleterre, et même la France, dans les années les plus prospères de son gouvernement, depuis la restauration jusqu'aux dernières catastrophes.

Ces mesures, déjà si sages, furent appliquées avec beaucoup d'habileté. L'autorité suprême était donnée au gouverneur général, mais elle était sagement contrôlée par l'intendant, qui devait rendre compte de tout, et qui communiquait directement avec le ministre.

Le gouverneur général, résidant à Québec, et nommé *gou-*

[1] Voir livraisons de décembre 1877, de janvier et de février 1878.

verneur et lieutenant général en Canada, Acadie, Terre-Neuve et autres pays de la France septentrionale, commandait les troupes, traitait avec les sauvages et avait la préséance dans toutes les cérémonies. Il administrait tout le pays, depuis l'Acadie jusqu'au golfe du Mexique, s'aidant des lumières d'un conseil dont l'évêque et l'intendant faisaient partie. Mais celui-ci, nommé *intendant général de la justice, police et finance en Canada, Acadie, Terre-Neuve, et autres pays de la France septentrionale*, avait sa part d'autorité. Il devait examiner les mesures du gouverneur, les contrôler et en faire rapport chaque mois au ministre d'État en France. C'est ainsi que l'on avait prévenu les excès du pouvoir absolu. L'intendant devait aussi prendre garde que les conseillers n'abusassent de leur position pour des intérêts personnels.

L'administration, d'après M. Parkman, était pleine de ménagements et de douceur ; elle était paternelle ; et M Parkman remarque qu'il y avait peut-être excès de libéralité de la part du roi à l'égard des colons. Le roi subvenait aux dépenses les plus considérables ; il payait les troupes, les employés supérieurs ; il subventionnait le clergé, bâtissait les églises, aidait les congrégations religieuses et les hôpitaux ; il soutenait les personnes indigentes et venait en aide à chaque branche de commerce et d'industrie ; souvent il faisait ce que les colons auraient pu faire facilement eux-mêmes.

Toute l'organisation, suivant M. Parkman lui-même, était la meilleure qu'on pût trouver pour répondre à la situation. Les soldats, choisis parmi les meilleures troupes de Turenne et de Condé, étaient en général animés du désir de travailler au triomphe de la foi ; la plupart s'établirent dans le pays, et laissèrent les traditions les plus pures à leurs enfants. Ce sont ces braves soldats et leurs descendants qui ont fait de si grandes choses en Amérique. Ils ont conquis un continent, et, pendant un siècle, repoussé les attaques des colonies voisines, et ces sauvages qu'ils ont soumis, ils se les sont attachés par les liens d'une sincère affection. Et ces adversaires qu'ils ont tenus en échec, ils ont conquis leur admiration, au point de devenir à leurs yeux des héros légendaires, et d'être chantés et célébrés par leurs plus grands écrivains : Fenimore Cooper, Washington Irving, Longfellow, Bancroft et Parkman.

Il fallait que les institutions qui les ont formés et conservés,

eussent une certaine grandeur et une certaine puissance pour arriver à de tels effets. Ce vieux régime, que M. Parkman soumet parfois à de si vives critiques, avait donc ses avantages et son prix, et l'élément religieux, qui avait sa large part dans les vues de Colbert, n'a-t-il pas eu aussi sa large part dans le résultat et dans le succès?

Il est vrai que, dès le commencement, il y eut, entre les colonies françaises et les colonies anglaises, une disproportion de population qui semblait assurer à celles-ci la prédominance et enfin le triomphe.

Mais le but des deux établissements n'était pas le même, et le gouvernement français ne songeait pas tant à augmenter la population qu'à la maintenir dans ses premières vertus. D'ailleurs, cette disproportion n'aurait jamais eu d'inconvénient, si les principes qui avaient présidé à l'établissement de la Nouvelle-France eussent été conservés. Le gouvernement avait en vue de n'envoyer que des sujets décidés à gagner les sauvages à la vérité, et à leur donner l'exemple d'une société vraiment chrétienne. Pour cela, il fallait une population bien choisie et il n'était pas nécessaire qu'elle fût nombreuse. Cela eût été contraire à la fin même de l'établissement, qui était de laisser aux peuples sauvages la possession de leurs domaines, de les civiliser et de leur faire connaître et pratiquer l'Évangile. La sévérité qu'on déploya à l'égard des Iroquois ne fut qu'un incident, qui cessa dès qu'ils eurent renoncé à leurs incursions, et cette sévérité ne fut jamais employée à l'égard des autres nations, plus pacifiques et plus morales.

Combien en était-il autrement pour les colonies anglaises? Leur but était de s'emparer de tout le littoral, d'en chasser les indigènes, et de s'établir à leur place. Les premiers colons anglais arrivèrent en grand nombre dès le commencement du 17e siècle, dans des vues purement commerciales. Ils furent bientôt favorisés par des circonstances toutes particulières à l'Angleterre, c'est-à-dire l'émigration forcée de plusieurs partis religieux et politiques. Ces différents partis, qui avaient toujours vécu en lutte dans le Royaume-Uni, vinrent s'établir pacifiquement côte à côte sur les rives de l'Atlantique. De 1621 à 1634, les presbytériens, ne pouvant supporter le joug de l'église établie sous Élisabeth et Jacques I, arrivèrent au nombre de 30,000 dans le Massachusetts. Vers le même temps, les catho-

liques, encore plus maltraités que les presbytériens, vinrent s'installer dans le Maryland, au nord de la Virginie, au nombre de 40,000.

Depuis 1631 jusque vers 1650, ces deux émigrations formèrent une population de près de 80,000 âmes, lorsque la colonie française ne possédait que 2,000 habitants. En présence d'un groupe si considérable, l'Angleterre vit bientôt le parti qu'elle pourrait tirer de l'occupation complète de cet immense littoral, et elle décida d'y envoyer tous les détenus politiques et tous les prisonniers de guerre après la défaite de Charles II, en 1650, et la ruine du parti de Jacques II, vers 1680. Elle prit aussi une mesure qu'elle regarda comme très-économique : ce fut d'y transporter les malfaiteurs détenus dans les prisons de l'État. Ainsi elle n'avait plus à s'occuper de l'entretien des prisonniers ; elle vendait leurs services aux colons qui avaient besoin de bras, de telle sorte que, vers 1700, les colonies anglaises comptaient une population de 260,000 colons, tandis que les possessions françaises n'en avaient que 20,000. Mais cet accroissement hâtif eut de funestes conséquences ; les colonies anglaises en furent singulièrement amoindries.

La plupart des nouveaux déportés, vivant dans le désordre et le libertinage, firent baisser le niveau de la moralité générale. La santé, la force diminuèrent en proportion, et les grandes qualités que présentaient les colonies primitives des presbytériens et des royalistes, ne se trouvèrent plus que par exception dans les populations nouvelles.

En même temps, cette société démoralisée devenait moins intelligente et moins propre aux grandes choses.

La colonie française, au contraire, qui ne se recrutait que lentement, conservait les mêmes principes de religion et de moralité. L'on n'y envoyait toujours que des familles choisies, ayant l'idée d'aller concourir à une œuvre morale et religieuse. Et c'est ainsi que continuèrent à se recruter l'Acadie, le territoire de Québec, et la colonie de Montréal. Or, si cette population était petite en nombre, elle était assez considérable pour répondre au but que l'on s'était proposé. Les colons français, pleins d'énergie et de courage, s'étendirent en peu de temps sur tout le continent américain.

Si l'on avait à reprocher au gouvernement français de ne

pas activer davantage la colonisation, on avait bien plus à reprocher au gouvernement anglais d'avilir les colonies et de compromettre leur avenir, en y envoyant une population dégradée, et en viciant dans leurs sources les qualités précieuses dont les premiers colons avaient doté la contrée à son berceau.

De là résulte un fait qui peut paraître inadmissible à bien des esprits prévenus, mais qui est affirmé même par les écrivains anglais : c'est que, sous le rapport des qualités morales et des qualités intellectuelles, les colonies anglaises étaient vraiment inférieures à la colonie française, tandis que, sous le rapport de l'activité, de l'intelligence et de la bonne organisation, la colonie française égalait toute les colonies anglaises réunies.

Et d'abord, au point de vue moral, la colonie française, avec ses habitudes de religion, d'attachement à ses principes, ne connaissait rien du dévergondage qui existait chez ses voisins si mélangés ; puis, au point de vue intellectuel, elle n'avait rien à envier à ses voisins. Les Canadiens avaient deux colléges de hautes études, dont le premier date de 1635, comme le seul collége américain d'Harvard, et ces colléges formaient des missionnaires intrépides et des officiers capables de lutter contre toutes les entreprises de leurs voisins. De Bienville, d'Iberville, de St-Hélène, trois frères dont la famille fournit sept officiers distingués — nous dit M. Rameau — Hertel, de Portneuf, Joncaire, de Villiers, le Ber de Senneville, de Tilly étaient nés au Canada et y avaient été formés. On sait ce qu'ils devaient aux établissements protégés ou fondés par l'autorité souveraine. Enfin ils avaient les qualités les plus propres à la vie des colonies. Au loin, en France, par exemple, on a pu le méconnaître ; mais ici, c'est ce que les ennemis de la colonie française ont le plus admiré. D'après leur propre témoignage, les colons anglais, sous ce rapport, n'étaient pas comparables aux Canadiens.

Ils étaient lourds, apathiques et casaniers ; ils avaient peu d'initiative. Ils ne pouvaient traiter avec les sauvages : ils ne savaient ni les rejoindre, ni les attirer, ni les gagner. Ils ne savaient pas former de nouveaux établissements. Ils avaient peu d'énergie et de ressource d'esprit. La recherche des satisfactions matérielles les rendait timides, lents dans les opérations, maladroits à attaquer, malhabiles à se défendre. C'est ce qui ressort des assertions mêmes de M. Parkman, qui seront reproduites tout à l'heure. Mais les Canadiens, qui subissaient

la sainte influence que l'on réprouve quelquefois, étaient toujours disposés à payer de leur personne, et ils pensaient qu'ils n'avaient rien de mieux à faire que de donner leur vie pour le triomphe de la vraie foi, et cette vie de labeurs et d'entreprises les trouvait toujours dispos et dévoués.

Aussi, l'œuvre de ces quelques Français en Amérique, depuis 1660 jusqu'à 1760, est bien autrement considérable que celle de leurs voisins dans le même espace de temps.

Les Américains sont restés sur les bords de la mer et ne se sont pas aventurés au-delà des Alléganys. Les Canadiens, qui dès 1625, avec Champlain, visitaient les grands lacs, s'en allaient avec leurs trafiquants jusqu'aux Illinois, en 1660, et, en 1680, ils étaient rendus au golfe du Mexique. Ils fondaient des établissements, à deux, trois et quatre cents lieues de la mer : Frontenac, Détroit, Michillimakinak, la baie Verte, enfin sur tout le cours du Mississipi, au centre de chacune des nations riveraines et dans les positions les plus avantageuses. Ils devaient ces succès à un esprit de ressource, à une force de résolution qui leur étaient propres. Et ces établissements n'étaient pas temporaires, comme on pourrait le croire, ni seulement des comptoirs de traite, mais les missionnaires accompagnaient toutes ces expéditions. Dès 1624, les récollets avaient évangélisé les tribus établies entre l'Acadie et le Canada ; les années suivantes, les jésuites avaient atteint l'extrême Ouest. En 1660, les sulpiciens s'avancent jusqu'aux Illinois. Depuis 1664, les colons de Montréal s'établissent sur le Mississipi et fondent des paroisses sur tout son parcours. Enfin, vers 1700, les Montagnais et les Attikamigues au nord avaient été évangelisés ; au centre, les Iroquois et les Algonquins ; à l'ouest, plusieurs tribus, et enfin tout le parcours du Mississipi.

C'est ainsi que les Canadiens, si disciplinés, si chevaleresques, et guidés par les plus hauts principes, occupèrent rapidement ce vaste continent. En même temps qu'ils faisaient preuve d'une habile et puissante organisation, ils avaient trouvé moyen d'environner les frontières anglaises, sur toute leur étendue, avec des postes admirablement choisis, suivant le cours des eaux, les plateaux, le confluent des vallées. Enfin, pendant qu'ils s'attachaient les nations sauvages, qu'ils les disciplinaient et en tiraient le meilleur parti possible, pendant la paix comme pendant la guerre, ils n'ont jamais laissé entamer leur territoire,

quoiqu'ils eussent à lutter un contre cinq. Voilà ce que l'on contemple pendant un siècle, c'est-à-dire pendant tout le temps que les principes de Colbert ont dirigé le gouvernement français et conduit les affaires de la colonie.

Tel est le résultat de cette organisation dont Colbert a été le chef et le premier inspirateur. C'est elle qui a fait la force des Canadiens jusqu'à nos jours, et qui leur a conservé cette noblesse de sentiments et ces qualités morales que les prôneurs du progrès moderne devraient s'efforcer d'imiter, plutôt que d'en nier l'excellence et la supériorité.

Et si l'on doutait de la réalité de ces faits, nous pourrions renvoyer notre contradicteur aux considérations que M. Rameau a si bien exposées dans le 7e chapitre de son histoire de l'Acadie ; nous pouvons aussi les confirmer par les assertions de M. Parkman lui-même dans ses deux volumes intitulés : *The old regime* et *The New France under Louis XIV.*

***

— *A continuer.*

PÉDAGOGIE

LA COUR DE RÉCRÉATION

La cour de récréation mérite d'être appelée *classe*, moins par les choses qu'elle révèle que par ses effets positifs. On ne saurait douter que son influence indirecte pour le bien ne soit très-puissante. C'est là que surviennent ces incidents dont un maître sérieux et attentif peut, à un moment donné, tirer un si grand parti ; c'est là que l'élève trouve constamment l'occasion de mettre en pratique les leçons de patience, de bonté, de générosité, de justice, etc., que l'on s'est efforcé de lui inculquer.

Mais la cour de récréation est d'elle-même une force éducatrice durable dans ses conséquences. Il s'y fait une véritable éducation ; il s'y exerce sur les enfants une influence mutuelle qui façonne continuellement leur caractère, et dont ils ressentiront les suites pendant toute leur vie. Cette influence, surtout en l'absence d'une surveillance morale, peut quelquefois devenir funeste ; mais, le plus souvent, elle s'exerce au profit du bien. Car il ne saurait exister de nombreuses réunions d'enfants qui se livrent au jeu avec entrain, sans qu'il en résulte beaucoup de bien aux points de vue physique, moral et social. Et, d'après ce principe, plus une école est nombreuse, plus grande est la somme de bien qui s'y opère.

De toutes les images qui restent dans l'esprit, et que les circonstances rappellent le plus vivement à notre imagination, il y en a peu qui soient aussi durables, aussi distinctes, ou qui se reproduisent avec une réalité aussi vivante que celle des jeux auxquels nous avons pris part à l'école. C'est une preuve de l'intérêt que nous y avons porté. Il faut, de plus, que ces jeux nous aient fortement impressionnés : autrement, l'empreinte

qu'ils ont laissée dans notre âme ne serait pas aussi profonde, et ne se retracerait pas dans la suite d'une manière aussi prompte. De là, nous pouvons inférer que les jeux de la cour de récréation sont des forces d'une très-grande puissance.

Ce ne sont pas, néanmoins, tous les jeux qui jouissent de ce privilége, mais bien ceux qui renferment les éléments de la lutte, ceux dans lesquels, les élèves combattant les uns contre les autres, la victoire est un honneur, et la défaite une honte.

L'influence de ces jeux pour le bien ou pour le mal ne consiste pas dans ce qu'ils sont des amusements, mais dans ce qu'ils sont une peinture de la *vie réelle :* ils possèdent tous les caractères de ces luttes, plus importantes peut-être, mais non plus véritables, que l'homme rencontre sur le chemin de la vie.

Le bien physique qui découle de luttes aussi ardentes, dans lesquelles il se déploie tant de vigueur musculaire et tant d'énergie, et les avantages intellectuels qui résultent de la réparation des forces du cerveau et des nerfs, sont, il n'y a pas à en douter, les moindres avantages du jeu, si on les considère à notre point de vue actuel, celui de la lutte. C'est la lutte qui donne au jeu des avantages moraux et sociaux, bien au-dessus de la grâce, de l'agilité, de la force physique ou de la vigueur intellectuelle qu'on y peut acquérir. Il y a dans la lutte des influences à l'œuvre qui préparent l'enfant pour son avenir, pour un avenir de combat continuel, d'alternatives de triomphes et de défaites.

Le courage de lutter contre les difficultés, de s'exposer au hasard d'une défaite, de courir quelque danger, est certainement alimenté par les combats de la cour de récréation, lesquels sont propres à faire déployer la plus grande énergie, puisqu'ils renferment, en général, des éléments de lutte. Mais ces éléments sont les mêmes que ceux que l'on rencontre dans les combats de la vie : ils exigent souvent une forte dose de courage moral, surtout lorsqu'on a la conscience de l'incertitude dans l'issue, de la difficulté et du danger dans l'action.

L'œuvre de l'école, avec son enseignement, ses devoirs, ses examens, fait comparativement peu pour donner à l'enfant une connaissance exacte de lui-même. Dans son instruction, l'élève doit presque tout à son maître, aux leçons qu'il reçoit : ce qu'il est réellement demeure, pour ainsi dire, à l'état latent jusqu'au jour où il entre dans les luttes de la vie.

Mais il n'en est pas ainsi des enseignements de la cour de récréation. Là, il apprend à se connaître lui-même ; il se compare avec d'autres enfants, et découvre que, parmi ses condisciples, il en est qui lui sont supérieurs, et d'autres qui lui sont inférieurs. Puis, tout en admettant que chez ses supérieurs se trouve une plus grande somme de mérite que chez lui, il apprend à faire reconnaître son propre mérite par ses égaux et ses inférieurs.

Un autre avantage qui résulte des luttes de la cour de récréation, c'est celui d'habituer l'élève à mesurer ses forces avant de rien entreprendre, ou de tirer le meilleur parti pratique de la position dangereuse où il peut se trouver. Il s'aperçoit alors qu'il existe une infinité de choses qui dépassent de beaucoup ses facultés physiques, et que, parfois, ses condisciples arrivent au but auquel il s'efforce vainement d'atteindre. Il voit aussi que certains incidents se passent autrement qu'il ne l'avait prévu, et qu'il est de son intérêt de ne point murmurer contre ce qu'il ne saurait empêcher.

D'après ce qui précède, on comprend facilement cette supériorité pratique de la cour de récréation sur la salle d'école, comme révélatrice du caractère, non-seulement pour le maître, mais pour les élèves eux-mêmes. Dans la cour de récréation, chaque enfant se montre tel qu'il est. Ses forces physiques, son adresse pratique, la vivacité de son esprit deviennent visibles. Ce qu'il fait, il le fait volontairement, car il n'agit que d'après son propre mouvement. S'il échoue, il ne doit rechercher la cause de son insuccès que dans son insuffisance [1].

J.-O. Cassegrain.

---

[1] Voir *Papers for the Schoolmaster*, t. II, p. 4.

UN MOT SUR

L'ORTHOGRAPHE LATINE

Aucun manuscrit ancien n'est exempt de fautes de copistes. Il est clair que pour obtenir le plus haut degré de probabilité relatif à l'orthographe des auteurs eux-mêmes, il faut consulter le plus grand nombre possible de manuscrits de leurs ouvrages. Or, on sait qu'il n'y a pas encore grand nombre d'années, un, deux, trois manuscrits de César, de Cicéron, de Virgile, etc., etc., défrayaient toutes les éditions de ces classiques. Une nouvelle édition ne faisait que réimprimer plus ou moins bien une précédente, et la différence était toute typographique.

L'esprit sceptique de notre époque et le culte de l'antiquité ont déterminé la patience des savants à remuer les vieilles bibliothèques, à réunir tous les manuscrits connus, à aller à la découverte d'autres manuscrits inconnus, à les consulter, à les étudier, puis à vérifier et à soumettre à la critique les impressions en vogue. Il en est résulté un bouleversement général : les vieilles ornières ont été abandonnées, et l'orthographe — puisque nous ne voulons parler que de l'orthographe — a subi de graves transformations.

Voici quelques-unes de ces rectifications, auxquelles se soumettent avec peine les latinistes qui ont achevé leurs études il y a vingt ou trente ans :

On écrit : ae, oe, et non æ, œ ;

On écrit : afui, afuturus, afore,	*au lieu de*	abfui ;
bucina, bucinator,	"	buccina ;
cena,	"	cœna ;
ceteri, cetera, ceterum,	"	cœteri, etc. ;
condicio,	"	conditio ;
contio,	"	concio ;

convitium,	*au lieu de*	convicium ;
Danuvius,	"	Danubius ;
dicio,	"	ditio ;
discidium,	"	dissidium ;
dissignator,	"	designator ;
epistula,	"	epistola ;
genetrix,	"	genitrix ;
indutiae,	"	induciæ ;
intellego, neglego,	"	intelligo, negligo ;
lagoena, lagona,	"	lagena ;
mercennarius,	"	mercenarius ;
nummus,	"	numus ;
nuntius,	"	nuncius ;
oboedio,	"	obedio ;
otium, negotium,	"	ocium, negocium ;
paeligni,	"	peligni ;
paenula,	"	penula ;
pilleus, pilleum,	"	pileus, pileum ,
promuntorium,	"	promontorium ;
quadriduum,	"	quatriduum ;
Regium (la ville de),	"	Rhegium ;
Rodanus (le Rhône),	"	Rhodanus ;
setius,	"	secius ;
solacium,	"	solatium ;
suspitio,	"	suspicio ;
umerus,	"	humerus ;

On écrit avec un seul *n* conecto, coniveo, conubium, conitor. Comminus est mieux que cominus ; harena, que arena ; raeda, que reda (jamais rheda) ; singillatim, que singulatim.

On écrit aussi bien :

aenus et aeneus, que ahenus ;
Brittii, que Bruttii ;
Clytemestra, que Clytaemestra ;
haud, que haut ;
nactus, que nanctus ;

Thrax, Thraca, Thracus, que Thraex, Thraeca, Thraecus ou Thraecius.

Enfin, on n'use d'aucun accent, et l'on écrit *i* préférablement à *j*.

Je termine en transcrivant les derniers vers des *Géorgiques :*

Haec super arvorum cultu pecorumque canebam
Et super arboribus, Caesar dum magnus ad altum
Fulminat Euphraten bello, victorque volentis
Per populos dat iura, viamque adfectat Olympo.
Illo Vergilium me tempore dulcis alebat
Parthenope, studiis florentem ignobilis oti,
Carmina qui lux pastorum, audaxque iuventa,
Tityre, te patulae cecini sub tegmine fagi.

On peut consulter sur ce sujet le rapport de la 20e assemblée des philologues allemands à Francfort-sur-le-Mein, par M Fleckeisen.

L'abbé Hyacinthe Martial.

REVUE EUROPÉENNE

Le vieux dicton "le roi est mort, vive le roi!" n'a pas coutume de s'appliquer à la papauté; et certes s'il y eut jamais une circonstance où l'on s'attendait à un long intervalle entre le décès d'un pontife et l'élection de son successeur, c'était bien à la mort de Pie IX.

Les prédictions répandues depuis longtemps par les ennemis de l'Église, faisaient redouter que l'Italie et l'Allemagne ne s'entendissent pour empêcher l'élection d'un pape à Rome, ou, ce qui eût été plus dangereux encore, pour y réunir un certain nombre de faux évêques et de faux prêtres et élire un faux pape, comme cela s'est déjà vu. Tout au moins pouvait-on craindre que l'intervention des puissances ne gênât le choix du conclave, que les cardinaux eux-mêmes ne fussent divisés sur l'endroit où devait se faire l'élection.

Et voilà qu'en moins de deux jours cette élection, qui paraissait si difficile, s'est opérée, non pas par inspiration ou par adoration, comme on l'a dit d'abord, mais par trois scrutins réguliers, dont le premier ne compte pas, et est appelé *scrutin d'apprentissage!* Léon XIII a été élu en moins de temps que Pie IX, et avec 44 votes — plus du nombre voulu — dans le conclave le plus imposant que l'on ait encore vu.

Et le même apaisement, le même bon vouloir, le même respect qui avaient entouré les dépouilles mortelles de Pie IX et présidé aux démonstrations faites par les catholiques, dans le monde entier, signalent également l'accession du nouveau pontife.

On me dira peut-être qu'un concours de circonstances extraordinaires, par exemple la guerre d'Orient, qui tenait alors toute l'Europe dans une anxiété non encore tout à fait dissipée, a été pour beaucoup dans cet heureux passage d'un règne à un autre. Mais c'est dans ces circonstances elles-mêmes qu'il faut voir le doigt de la Providence, qu'il faut voir

une série d'événements s'enchaînant les uns aux autres et marchant vers un même but.

En moins de deux mois, la mort de Victor-Emmanuel, absous et reçu à ses derniers moments dans le sein de l'Église, la défaite des Turcs, l'armée des Russes devant Constantinople, la mort de Pie IX, l'élection de Léon XIII, voilà plus d'événements qu'il n'en faut pour rendre une année célèbre.

Le cardinal Pecci, qui a été si promptement, tranchons le mot, si merveilleusement élu, remplissait, au moment de la mort de Pie IX, les fonctions de camerlingue, et dut accomplir en cette qualité la funèbre cérémonie de la vérification de la mort de celui dont il allait être le successeur.

Le camerlingue frappe par trois fois, d'un petit marteau d'argent, le front du pape défunt, en l'appelant par son nom, en présence de tout le sacré collége, et à la troisième fois, il ajoute en latin : "Le pape mon maître est vraiment mort."

Joachim Pecci est né d'une famille noble de Carpineto, le 2 mars 1810 ; il n'avait donc pas encore complété sa 68e année lorsque, le 20 février, il a été proclamé pape. Il a été instruit au Collége Romain, et dans une académie fondée pour les enfants de la noblesse ; il a fait de fortes études de loi et de théologie. Il fut nommé prélat domestique par Grégoire XVI, en 1837. Peu d'années après, il fut successivement nommé protonotaire apostolique, et délégué pontifical à Bénévent, à Spolète, à Pérouse. Il s'acquitta de ces missions avec le plus grand succès. En 1843, il fut nommé archevêque de Damiette et envoyé en Belgique comme nonce apostolique. Au retour de cette ambassade, où il avait été remarquablement heureux, il fut nommé, en 1846, au siége épiscopal de Pérouse et en même temps désigné par Grégoire XVI pour être cardinal. Ce pontife étant mort dans l'intervalle, ce ne fut qu'en 1853 que Mgr Pecci fut revêtu de la pourpre. Tout en conservant son évêché, il se distingua dans les congrégations des Rites et de la Propagande. Enfin, nommé camerlingue en 1877, il se trouva, pendant la courte vacance du siége apostolique, investi de la direction des affaires de l'Église.

" L'Italie, dit le comte de Champagny, dans le *Correspondant*, l'Italie sait ce qu'est le nouveau pontife ; Bénévent, qu'il a délivré du brigandage ; Pérouse, où il a su faire que les prisons restassent vides faute de criminels ; la Belgique, où il a exercé

la nonciature ; le gouvernement italien, dont il n'admettait pas les fonctionnaires dans sa demeure, mais qui avait pourtant appris à l'honorer, tous peuvent nous dire que Léon XIII, digne héritier de Pie IX, saura, si la paix est acceptable, donner la paix à l'Église ; si le combat est nécessaire, soutenir le combat pour l'Église."

A ce témoignage d'un écrivain catholique distingué, nous en ajouterons deux autres moins suspects de partialité.

Le premier est tiré de la correspondance romaine du journal de MM. Edmond About et Francisque Sarcey, le *Dixneuvième Siècle*. On y voit l'impression produite sur la population romaine :

" Aussitôt que l'élection de Léon XIII a été connue, Rome entière, et ce n'est pas une manière de parler, s'est mise en route pour le Vatican. A quatre heures et demie, moment pour lequel la première bénédiction pontificale de Léon XIII était attendue, il n'y avait pas sur l'immense place, d'après les calculs les plus modérés, moins de quarante mille personnes. L'aristocratie romaine, dans ses voitures, formait deux longues files en face de la basilique. Sur la place Rusticelli, qui est comme le prolongement de celle de Saint-Pierre, tous les fiacres de Rome étaient rangés en bataille. La place manquant, on a été obligé d'arrêter le jeu des grandes fontaines, qui inondaient leurs voisins. On attendait. Un véritable sentiment de joie éclatait sur tous les visages. C'est Pecci ! disait-on, il s'est fait proclamer de la grande loggia ; il va nous rendre la papauté ! On attendait.

" Les séminaristes de toutes couleurs arrivaient par rangs pressés et entraient en hâtant le pas dans la basilique, dont toutes les portes, même la porte royale, étaient ouvertes ; peu de gens les suivaient, des curieux, des étrangers. C'est ici qu'il viendra, disaient les Romains, en montrant la grande loge. Les cloches cessèrent de sonner à toute volée, puis, subitement des cris, des applaudissements, qui ne semblent faits que pour les lieux profanes, éclatent dans la basilique ; le Pape était là, bénissant, de la fenêtre haute et assez obscure que l'on nomme *la loge de la fanfare des Suisses*, les trois ou quatre mille personnes environ dans l'église."

Ecoutons maintenant le correspondant du *Journal des Débats*, où M. Lemoinne se montre si peu favorable aux catholiques et à la papauté.

" Léon XIII est grand, sec, de tournure aristocratique ; ses traits, quoique très-caractérisés, portent l'empreinte de la bienveillance. La tête est habituellement penchée sur l'épaule.

On assure que le nouveau Pape est fort instruit, et même poëte à ses heures. Son caractère est à la fois ferme et modéré, et son intelligence est remarquablement étendue.

"J'aurais voulu pouvoir mettre quelques ombres à ce portrait si flatteur, mais j'ai eu beau chercher des renseignements parmi les personnes les plus hostiles à l'Église, je n'ai pas réussi à entendre formuler la plus légère critique.

"Il y a pourtant une exception à la satisfaction générale : les familiers du Vatican, habitués à un certain désordre administratif, trouvent que le camerlingue s'est montré trop ami de l'ordre et de la régularité, et ils redoutent que le nouveau pape ne se montre encore plus sévère...

"Il est possible que le cardinal Franchi, dont la conduite a été très-honorable, soit secrétaire d'État. On parle également du cardinal de Luca, et ce choix serait approuvé aussi universellement que l'a été l'élection du Pape lui-même. Il est remarquable que le conclave, dont l'approche avait excité une certaine appréhension, ait pu se terminer sans qu'il se soit produit le moindre incident fâcheux ou même désagréable, soit au point de vue diplomatique, politique, soit dans l'ordre des faits purement matériels.

"Les esprits les plus inquiets sont impuissants à faire entendre la moindre critique."

Des lettres particulières que l'on m'a communiquées confirment ces renseignements.

Dans l'une d'elles on dit :

"A l'instant où le Pape parut au balcon, le peuple ne put se contenir, et toute l'église fut remplie des acclamations spontanées et joyeuses qui éclatèrent comme une véritable explosion. Le Saint Père a dû être content et il paraissait ému. Cette élection est bien reçue partout; tous parlent avec éloge du nouveau pontife. Ses antécédents portent à croire qu'il sera un grand pape. Toutes les qualités : intelligence, fermeté, prudence et modération semblent réunies, mais surtout on lui donne un grand caractère de fermeté."

Dans une autre on lit: "Le trait saillant du caractère de Léon XIII est la fermeté. Les Romains, qui aiment toujours les *concetti*, disent : ce ne sera pas un *Clément* ni un *Benoît*, ce sera un *lion* : (Leo)."

On se préoccupe aussi beaucoup de ce qui est au moins une singulière coïncidence entre certaines prophéties et le nom du nouveau pape et ses armes.

Ces prophéties sont de deux sortes ; les unes sont attribuées à saint Malachie, les autres à un moine de l'abbaye d'Orval.

Les prophéties dites de saint Malachie ont été imprimées pour la première fois en 1595, par Arnold de Wion, religieux bénédictin. Le Père Ménestrier, jésuite, publia, un siècle plus tard, un opuscule sur ces prédictions, qu'il traite de quolibets, d'impertinences, d'absurdités, etc., et il s'efforce de démontrer que l'interprétation donnée par de Wion, et que celui-ci aurait attribuée faussement au fameux dominicain Ciaconius, est, dans la plupart des cas, erronée ou puérile, et comme contre-épreuve il applique par le même procédé les mêmes prédictions à d'autres pontifes qu'à ceux auxquels elles sont destinées [1].

Ces prédictions, qui sont sous la forme de devises et qui s'expliquent par les armoiries, le lieu de naissance ou quelque autre circonstance de la vie des pontifes, sont en effet assez vagues et élastiques. Les principales objections du Père Ménestrier sont: l'inutilité de pareilles prophéties; le fait que les anciens auteurs contemporains ou à peu près contemporains de saint Malachie, et entr'autres saint Bernard, et Pierre de Cluny, tout en attribuant au célèbre archevêque d'Armagh le don de prophétie, n'ont jamais dit un mot de celles dont il s'agit; enfin, que dans la liste des interprétations, plusieurs anti-papes se trouvent compris: argument, qui, cependant, n'est pas rigoureux, d'après ce qu'il dit lui-même, que ces devises par leur nature vague peuvent s'appliquer à plusieurs personnes à la fois.

Il dit, en conclusion, qu'elles sont l'œuvre d'un partisan du cardinal Simoncelli, qui, au conclave de 1590, était le plus âgé des cardinaux. Il était d'Orviète, qui se dit en latin *Urbsvetus*, et c'est ce qui aurait fait mettre pour devise au pape futur "*ex antiquitate urbis*."

"C'est ainsi, ajoute-t-il, qu'après la mort de Clément IX, ceux qui souhaitaient que le cardinal Bona fût élu pape faisaient courir des vers, des passages de l'Écriture et des quolibets pour persuader que c'était lui qui devait être pape. On disait ces mots du 15e chapitre de l'ecclésiastique: *Qui timet Deum faciet Bona*; et ce distique:

Grammaticæ leges plerumque Ecolesia spernit,
Esset Papa bonus, si Bona Papa foret.

---

1 L'opuscule du Père Ménestrier a été reproduit dans un curieux recueil publié à Avignon en 1840, chez Séguin, aîné.

La liste des devises prophétiques discutées dans cet ouvrage commence à Célestin II, en 1143 ; elles sont au nombre de 112. Le livre de Wion expliquait toutes celles antérieures à son époque, c'est-à-dire celles de 74 papes, s'arrêtant au N° 75 : "*Ex antiquitate Urbis.*"

Voici les dernières, qui comprennent les papes du 19e siècle et les *papes à venir* :

97 *Aquila rapax*, Pie VII, 1800.
98 *Canis et coluber*, Léon XII, 1823.
99 *Vir religiosus*, Pie VIII, 1829.
100 *De Balneis Etruriae*, Grégoire XVI, 1831.
101 *Crux de cruce*, Pie IX, 1846.
102 *Lumen in cœlo*, Léon XIII, 1878.
103 *Ignis ardens.*
104 *Religio depopulata.*
105 *Fides intrepida.*
106 *Pastor angelicus.*
107 *Pastor et Nauta.*
108 *Flos florum.*
109 *De medietate lunæ.*
110 *De labore solis.*
111 *Gloria Olivæ.*
112 *In persecutione extrema S. R. E. sedebit Petrus Romanus, qui pascet oves in multis tribulationibus ; quibus transactis, civitas septicollis diruetur, et iudex tremendus iudicabit populum suum.*

On voit par là qu'il ne nous resterait plus que dix souverains pontifes avant la fin du monde. Le Père Ménestrier fait observer que le jour du jugement, d'après l'Écriture, ne sera pas connu d'avance, et que cela seul doit suffire pour rendre ces prophéties suspectes.

Ce qui leur donne cependant beaucoup de crédit dans le moment, c'est l'application de celle qui concernait Pie IX aux épreuves qu'il a subies et à cette circonstance particulière : il a été persécuté par la maison de Savoie, qui porte une croix dans ses armes : *crux de cruce !* et le fait que le nouveau pontife porte dans les siennes une étoile d'argent suivie d'une traînée lumineuse sur champ d'azur.

Maintenant, pour ce qui est de la prophétie dite d'Orval, elle a été republiée dans le *Journal des villes et des campagnes*, le 20

juin 1839. On y prétend qu'elle avait été découverte par l'abbé du monastère d'Orval, pendant la révolution française, lorsqu'il était réfugié dans le Luxembourg avec les archives de sa maison. Elle aurait été imprimée pour la première fois en 1544, sous le titre de *Prévision d'un solitaire*, et on l'attribue à un moine du nom de Philippe Olivarius.

"La mort de Louis XVI, si bien annoncée dans ces prévisions, dit le journal, leur donna une vogue extraordinaire." Le journal cite ensuite Mme la comtesse Adèle de Fiquelmont, plusieurs autres personnes distinguées, qu'il nomme, et M. l'abbé de Mansay, grand-vicaire de l'évêché de Verdun, qui assurent les avoir entendu lire ou les avoir lues au commencement de la révolution. L'empire, la révolution de juillet, et presque tous les grands événements de notre siècle y sont indiqués assez clairement [1].

Le passage suivant est celui dont on se préoccupe le plus en ce moment. On veut y voir la prise de Paris par les Prussiens, la Commune, l'incendie des Tuileries et des autres édifices situés près de la place de la Concorde, où Louis XVI fut exécuté, le retour d'un prince ami d'un grand pape du nom de Léon (leo): ce que confirmeraient les fleurs de lis et l'arc-en-ciel qui, avec l'étoile lumineuse, se trouvent dans les armes du nouveau pontife.

"C'est fait; la montagne de Dieu désolée a crié à Dieu, les fils de Juda ont crié à Dieu de la terre étrangère et voilà que Dieu n'est plus sourd. Quel feu va avec ses flèches! Dix fois six lunes et pas encore six lunes ont nourri sa colère. Malheur à toi, grande ville! voici dix rois armés par le Seigneur; mais déjà le feu t'a égalée à la terre. Pourtant tes justes ne périront pas: Dieu les a écoutés.

"La place du crime est purgée par le feu; le grand ruisseau a conduit les eaux toutes rouges de sang; la Gaule, vue comme délabrée, va se rejoindre.

"Dieu aime la paix. Venez, jeune prince, quittez l'île de la captivité; joignez le Lion à la fleur blanche. Ce qui est

---

[1] Voir le recueil publié à Avignon en 1840. La partie qui a rapport à Louis XVI ne paraît pas avoir été copiée et la prédiction commence à Napoléon I. Franchement, le style a beaucoup l'air d'un pastiche; mais, en supposant que la pièce n'ait été composée qu'en 1839, l'auteur se serait encore assez bien adonné pour les événements subséquents.

prévu, Dieu le veut. Le vieux sang des siècles terminera encore longues divisions. Lors un seul Pasteur sera vu dans la celte Gaule ; l'homme puissant par Dieu s'assiéra bien ; moult sages règlements appelleront la paix ; Dieu sera cru guerroyer d'avec lui, tant prudent et sage sera le rejeton de la Cap."

Pour en finir avec ces prédictions, pour lesquelles quelques-uns de mes lecteurs trouveront peut-être que je montre trop de complaisance, je dirai que l'on voit aussi dans *l'Histoire de l'Église* de l'abbé Rohrbacher [3] une interprétation des prophéties de Daniel et de l'Apocalypse qui fixerait à l'an 1882 la fin de l'empire ottoman, et cela me fournira une excellente transition pour parler de la paix plus ou moins provisoire qui vient de se conclure entre la Russie et la Turquie, et de la prochaine conférence où va se discuter un nouveau règlement de l'éternelle question d'Orient.

Pas n'est besoin d'être prophète ou fils de prophète pour prédire que, si l'Angleterre continue à jouer ses cartes aussi mal qu'elle l'a fait depuis quelques années, ses intérêts en Orient seront bientôt entièrement à la merci des puissances du Nord.

On prête à M. de Bismarck un mot cruel et digne de lui. "L'Autriche, aurait-il dit, a étonné le monde par son ingratitude ; l'Angleterre l'étonnera bientôt par sa lâcheté." Ce n'est pas la faute de M. Gladstone, ni même celle de lord Carnarvon et de lord Derby, si ce sarcasme n'est point dores et déjà pleinement justifié. A Lord Beaconsfield et à l'appui généreux et intelligent que lui a prêté la reine Victoria est due l'amélioration tardive, il est vrai, mais assez sensible, qui est survenue dans la situation de l'Angleterre, sous le rapport de son prestige et de son influence. Sans les mesures énergiques prises par le gouvernement anglais à la dernière heure, sans la présence de la flotte anglaise dans le voisinage de Constantinople, sans le vote de six millions par le parlement, il est bien probable que la conférence dont il est maintenant question n'eût servi qu'à enregistrer et à promulguer plus solennellement les conditions du traité conclu avec la Turquie. L'Angleterre insiste à ce que toutes les conditions de ce traité soient sujettes à être revisées par toutes les puissances signataires des traités existants ; la Russie consent bien à communiquer le traité, mais se réserve son bon plaisir, qu'il y ait

[1] Rohrbacher, vol. 10, 1857.

acquiescement ou non. Les dépêches télégraphiques reçues aujourd'hui même parlent d'un *dead-lock*, c'est-à-dire d'une impasse, dans laquelle la diplomatie européenne se trouverait engagée par suite de ces prétentions contraires.

Cette conférence serait présidée par M. de Bismarck, qui, après avoir été jadis le plus tapageur et le plus indiscret des hommes publics, a pris, depuis la guerre de 1870, des allures de sphinx, qui ont fait et font encore le désespoir des journalistes du monde entier. Il a parlé, il est vrai, au *Reichstag*, sur les interpellations de M. de Beningsen, et un instant l'Autriche et l'Angleterre ont cru voir quelque chose de satisfaisant dans ses paroles. L'une et l'autre ont bien vite découvert que les allures indépendantes de son langage, dans lequel il touchait comme à plaisir à toutes les grandes questions, recouvraient une série d'énigmes plus ou moins redoutables, oui une série d'énigmes, et malheur à ceux qui, croyant les avoir comprises, agiraient en conséquence : ils seraient dévorés bel et bien. M. de Bismarck n'est sorti de son rôle qu'en apparence, et si lord Beaconsfield peut s'élever à la hauteur de celui d'Œdipe, il aura bien mérité de l'Europe et de l'humanité.

Pour ce qui est de la Russie, elle se sent considérablement rassurée par la neuvième béatitude que M. de Bismarck vient de promulguer, et qui ne saurait appartenir à aucun autre évangile qu'à celui de l'égoïsme et du Culturkampf. *Beati possidentes!* s'est écrié, avec un cynisme qui lui sied à merveille, le héros de Sadowa et de Sédan. De quel droit le détenteur du Schleswig-Holstein, de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine pourrait-il se scandaliser des agrandissements que la Russie se permet dans les principautés danubiennes ? De quel droit l'ogre qui a mangé tant de bonnes gens, à la croque aux milliards, pourrait-il faire la leçon à son voisin qui se sent tourmenté par le même appétit ?

Toutefois il arrivera peut-être que le rôle d'arbitre ou de médiateur s'imposera dans des conditions plus difficiles que le tout puissant chancelier ne le craint encore. Ce rôle lui déplaît avec raison ; il a déjà dit en 1876 "qu'une médiation est une besogne bien délicate, que s'il est difficile de s'asseoir entre deux chaises, s'asseoir entre trois est une entreprise absolument chimérique [1]."

---

[1] *Les soucis de l'Allemagne* par G. Valbert.—*Revue des Deux-Monsde* d 1er mars.

Or les chaises se multiplient : la Servie, la Roumanie, la Grèce ont leurs prétentions, que l'Angleterre favorise, et l'Italie elle-même, quoique vassale de l'Allemagne, a bien son ambition. Il est très-possible que la conférence, si elle a lieu, finisse par laisser le grand chancelier assis par terre au milieu des débris de ses vastes projets. Déjà l'Angleterre, à qui il aurait indiqué l'Égypte comme une compensation, a fait la sourde oreille; l'Autriche, qui a subi jusqu'ici son influence, commence à voir quelque chose de sinistre dans sa *neuvième béatitude*, et sa complice de 1870, la Russie, trouve le moment venu d'exiger l'accomplissement du pacte exprès ou tacite qui a dû intervenir. Puisse-t-il ne pas se tirer de là !

P. C.

Québec, 20 mars 1878.

LES CORPORATIONS RELIGIEUSES CATHOLIQUES de Québec et les NOUVELLES TAXES qu'on veut leur imposer, par Hubert LaRue. — Québec, Augustin Côté et Cie, imprimeurs-éditeurs. 1876.

C'est une étude sérieuse, qui comprend 28 pages in-8o. Bien que courte, elle a dû coûter à son auteur beaucoup de recherches, à cause de l'aperçu historique qu'il donne de chacune de ces corporations, et des statistiques qui font suite à cet aperçu. M. LaRue partage ces établissements en trois groupes principaux : le premier se compose des institutions d'enseignement ; le deuxième, des institutions de charité, et le troisième, des institutions d'enseignement et de charité.

On voit, en lisant ces pages, que la fondation de ces établissements a été inspirée par une pensée religieuse, et que cette pensée est éminemment philanthropique. Le lecteur suit avec intérêt le développement, toujours providentiel, de ces institutions, et ne peut s'empêcher d'admirer l'esprit de dévouement et de sacrifice qui a animé tour à tour ceux qui ont présidé à leur destinée.

Mais le but principal de M. LaRue, en s'imposant ce travail, n'a pas été de faire de l'histoire, mais de " démontrer jusqu'à l'évidence la somme de bien énorme que font *gratuitement*, au prix de sacrifices sans nombre," les communautés religieuses de Québec ; et cela, dans un temps où la municipalité de cette ville voulait imposer de nouvelles taxes sur leurs propriétés.

" On ne proposait rien moins, dit l'auteur, que de faire une évaluation du *revenu annuel* que pourraient rapporter ces grands établissements, s'ils étaient affectés à d'autres fins qu'à celles de l'éducation, de la bienfaisance et de la charité, c'est-à-dire convertis en maisons de résidence, magasins, etc., etc. ; cette évaluation devait être faite pied par pied, pouce par pouce, suivant l'étendue et le site de ces édifices et terrains.

" Je crus devoir alors publier une étude statistique sur les corporations religieuses catholiques de Québec, espérant que le simple énoncé des faits suffirait pour convaincre tout le monde

qu'en s'engageant dans une pareille voie, on commettait une monstrueuse erreur.....

.....

"Suivant moi, au lieu d'engager la municipalité à imposer de nouvelles taxes sur ces corporations religieuses, les citoyens devraient, au contraire, prier cette même municipalité de venir au secours de ces corporations, afin de les mettre en état d'augmenter, si possible, la somme de bien qu'elles produisent déjà, tout en libérant la municipalité et le gouvernement d'une foule d'obligations onéreuses auxquelles ces derniers seraient tenus, si ces corporations religieuses n'existaient pas."

La citation qui précède suffit pour donner une idée exacte de l'objet de l'étude de M. LaRue Il a prouvé, d'une manière péremptoire, que ces institutions rendent gratuitement des services incalculables à la société, et que vouloir imposer des taxes sur les biens qu'elles possèdent et dont elles emploient les revenus à l'accomplissement de leurs œuvres de bienfaisance et d'éducation, est une mesure tout à fait impolitique.

J.-O. Cassegrain.

PROJET DE RÉUNION

DES

ANCIENS ELEVES DU COLLEGE JOLIETTE

Collége Joliette, 10 janvier 1878.

Monsieur et cher confrère,

En conformité des résolutions d'un grand nombre d'anciens élèves du collége Joliette, adoptées dans une assemblée tenue le 23 octobre 1877, j'ai l'honneur et le plaisir de vous annoncer que le projet d'une réunion générale de tous ceux qui ont étudié au dit collége, a été cordialement approuvé par le Rév. Père supérieur des Clers de Saint-Viateur au Canada.

En conséquence, Monsieur et cher confrère, je suis chargé par les membres du comité nommé à la date ci-dessus, de solliciter votre adhésion à ce projet et votre bienveillante participation à la souscription ouverte pour l'achat du tableau à l'huile du très-révérend P. D. Lajoie, que nous tous, anciens élèves, avons l'intention de présenter à cette occasion au vénéré supérieur. Le surplus éventuel de la souscription sera employé en faveur de l'établissement par le comité de direction.

La réunion dont il s'agit aura lieu au collége Joliette dans le mois de juin 1878. La date précise et les autres détails concernant le programme de la solennité vous seront communiqués, en temps opportun, par les journaux et particulièrement par la *Voix de l'Écolier*, organe spécial du comité.

J'ose espérer, Monsieur et cher confrère, que vous serez heureux de saisir cette occasion favorable pour prouver votre sincère attachement au collége où nous avons reçu le bienfait de l'éducation classique. Vous aimerez sans doute à revoir ces salles, ces bocages que vous avez autrefois parcourus avec tant de plaisir, et vous serez particulièrement heureux de serrer la main de bons et bien-aimés professeurs et condisciples d'autrefois.

Nous sommes jeunes et peu nombreux encore, me direz-vous peut-être. Sans doute, mais n'avons-nous pas assez vécu déjà, comme corps, pour donner des marques sensibles de notre existence ? Si la fondation de cette maison porte une date comparativement récente, nous est-il interdit de res-

serrer les liens qui doivent nous unir et de nous grouper dès aujourd'hui autour du foyer hospitalier de notre *Alma Mater?.....*

La présente lettre est expédiée à tous les anciens élèves dont le comité a pu se procurer les noms et l'adresse, espérant que, s'il y a des omissions, on voudra bien les pardonner et qu'on ne laissera pas, pour ce motif, de transmettre sans retard le montant de sa souscription au comité de direction, dont tous les membres ont été constitués *ad hoc* trésoriers temporaires.

Il est sans doute utile de rappeler ici la composition de ce comité :

G. Baby, M. P., *Joliette, président.*
Rév. F.-X. Chagnon, *curé, Champlain, N.-Y., secrétaire.*
Rév. C. Beaudry, *directeur du collége Joliette.*
Ed. Guilbault, Ecr, *maire de la ville de Joliette.*
Rév. S.-B.-F. Maynard, *curé, Montréal.*
Chs-B.-H. Leprohon, *député-shérif, Joliette.*
Rév. Jos. Bonin, *curé, Ste-Emmélie.*

Ces messieurs voudront bien remettre le montant des souscriptions par eux perçues au Rév. M. Maynard, trésorier général, qui seul délivrera des reçus. Les souscriptions peuvent aussi être envoyées directement à son adresse : Village St-Jean-Baptiste, Montréal.

En vue de faciliter sa tâche et d'étendre son action, le comité s'est adjoint un certain nombre de membres auxiliaires, espérant que ces messieurs voudront bien contribuer dans la mesure de leurs moyens et de leur influence au succès de l'entreprise projetée.

Voici la liste complète des membres adjoints :

Rév. P. Beaudoin, curé, Bourbonnais Grove, Ill.
Rév. J.-O. Gadoury, Ptre, collége de l'Assomption.
L'hon. Gédéon Mailhot, Trois-Rivières.
J.-O. Désilets, Écr, protonotaire, Joliette.
Th. Bertrand, Écr, Av., Montréal.
Edmond Renaud, marchand, Joliette.
Ernest Gagnon, Écr, secrétaire des travaux publics, Québec.
L. Sarrasin, Écr, Av., Montréal.
J. Sheppard, Écr, M. D., Joliette.
C. Beausoleil, syndic officiel, Montréal.
Ig. Aubert, Écr, Av,, Québec.
C.-H. Charland, Écr, Av., Joliette.
H. Leblanc, Écr, M. D., Montréal.
Alph. Langlais, Écr, Av., Kamouraska.
M. Perrault, Écr, N. P., Montréal.
Cyprien Hudon, marchand, Témiscouata.
Jos. Manseau, professeur à l'école du Plateau, Montréal.
L. Tellier, Écr, Av,, St-Hyacinthe.
Elzéar Têtu, Trois-Pistoles.
P. Guévremont, Écr, N. P., shérif, Sorel.
B. Terroux, Écr, N. P., protonotaire, Arthabaskaville.

Ch.-T. de Montigny, Écr, Av., St-Jérôme.
M. Massicotte, Écr, Ste-Geneviève de Batiscan.
Alexis Laferrière, Écr, Av., Berthier.
N. Drainville, Écr, M. D., St-Barthélemy.
A. Désaulniers, Écr, Av., Rivière-du-Loup (en haut).
Ch. McKercher, Lanoraie.
L. Desmarais, M. P., St-Landri, Opelousas, Louisiane.
Moïse Leprohon, Écr, Brooklyn, N.-Y.

A toute éventualité, Monsieur et cher confrère, nous invitons de tout cœur à cette réunion tous ceux qui ont étudié au collége Joliette, soit comme écoliers, soit comme ecclésiastiques, ainsi que tous les messieurs qui y ont pratiqué l'enseignement. Il est bon de trouver un jour pour se revoir, et cimenter l'amitié qui doit exister entre des confrères.

Une réponse est respectueusement sollicitée avant le 1er mars. On est prié de faire connaître la date de son entrée au collége ainsi que celle de sa sortie. Le comité serait heureux de recevoir, par la même occasion, la photographie de chaque élève.

Que chacun donc soit à son poste, rivalisant de zèle et de générosité, pour assurer le succès entier de notre bonne fête de famille!

Avec cet espoir, je demeure bien sincèrement, Monsieur et cher confrère,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

F.-X. CHAGNON, Ptre,
Secrétaire.

REVUE

DE

MONTREAL

UNE COLONIE FÉODALE EN AMÉRIQUE

VI

Si la France n'a pas assez compris le livre de M. Rameau, si le Canada français l'a peu étudié, il n'en est pas de même des États-Unis, où il a soulevé de vives réclamations dans quelques revues de langue anglaise [1]. Les Yankees sont de ceux qui croient que, en criant bien fort contre la vérité, on s'en débarrasse.

Rien de difficile à faire accepter comme une donnée historique qui froisse ou renverse des préjugés. Or, de préjugés

---

[1] Je parlerai plus loin des journaux et des revues de langue française des États-Unis qui se sont occupés du sujet en question.

sont pétris nos bons voisins ; la constatation des faits historiques ne paraît pas troubler leur sommeil. Sur les questions du passé ils se repaissent l'esprit de chimères.

N'était-il pas de mode, il y a cinquante ans, de dire que l'histoire du Canada ne valait pas la peine d'être écrite, attendu que ce pays avait été peuplé par un ramas d'aventuriers français qui ne tenaient à rien parce qu'ils ne tenaient de rien ?

Quel changement depuis lors ! Il ne se rencontre plus d'étrangers instruits pour nous jeter l'insulte à la face : nos historiens en ont eu raison.

On sait maintenant d'où nous sommes venus, ce que nous venions faire en Amérique, comment nous avons travaillé à la civilisation de ce continent et pourquoi nous avons été conquis. Le passé, révélé par l'étude et le courage de nos écrivains, nous protége contre les dénigrements de l'ignorance et de la malice.

Eh bien ! la même chose reste à faire pour l'Acadie, cette terre tant de fois spoliée, cette population si souvent persécutée et diffamée. Le livre de M. Rameau accomplira cette œuvre méritoire, non sans que l'on s'en plaigne en certains quartiers.

VII

Dans un chapitre des plus remarquables, l'auteur d'*Une colonie féodale* a hardiment soutenu que les colonies françaises de l'Amérique du Nord étaient, par leur organisation et le choix des colons, supérieures à celles des Yankees. Ce n'est plus seulement la question acadienne qui est en jeu, c'est l'esprit même de nos établissements qu'il faut mettre en regard des entreprises d'une autre race.

Puisque nos devanciers dans les lettres ont amené les étrangers à respecter nos gloires anciennes, il reste aux hommes d'aujourd'hui à démontrer que nos voisins ne nous valaient pas.

Aussi, comme les revues américaines se fâchent ! M. Rameau dérange la petite chapelle que les préjugés publics ont consacrée aux Yankees, en exagérant leurs mérites. C'est la manie de l'heure présente. On va jusqu'à admirer les vices qui rongent les États-Unis.

Les historiens de la grande république ne reviennent pas de l'audace de ce Français qui porte des jugements sur leurs ancêtres. Une revue de New-York, *The Nation*, publie à ce sujet un article que l'on peut qualifier de malveillant. A quoi sert de s'échauffer la bile quand il s'agit de l'histoire ? Peut-on contredire les faits ? A force de se dire les uns aux autres qu'ils sont le premier peuple du monde, nos voisins ont fini par le croire, et, ce qui est plus fort, ils ne se contentent pas du présent, il leur faut encore le passé !

Cette lutte nous concerne, nous Canadiens, plus que M. Rameau, car le vrai point à débattre, c'est la supériorité que son livre attribue aux colonies françaises sur les anglaises ; derrière les difficultés de détail qu'ils soulèvent en ce moment, il est visible que c'est là le fait essentiel qui frappe nos voisins. J'ai même reçu des lettres qui l'attestent ouvertement. Donc, voici le point sensible.

VIII

Je l'ai dit plus haut, la France agissait de manière à ne pouvoir conserver ses colonies, mais les colons canadiens réparaient ses fautes et maintenaient sa position dans le Nouveau-Monde. L'Angleterre finit par avoir des vues plus élevées et plus sages, mais ses colons gâtaient constamment les opérations commencées.

Sur divers détails, on peut soutenir que les deux couronnes ont eu, alternativement, l'honneur des bonnes conceptions et le désavantage de faux calculs remarquables. A tout prendre, je crois que l'Angleterre agissait mieux que sa rivale, dans ses intérêts. Le résultat l'a démontré, car tout n'est pas hasard et accident.

On me comprendra si je nomme les Yankees et les Anglais séparément, comme aussi il faut distinguer entre les Acadiens, les Canadiens et les Français.

Sur les bords de l'Atlantique, les Anglais ont établi Boston ; les Français, Port-Royal ; et, sur le Saint-Laurent, les Français encore, Québec, le tout presque en même temps. Ces trois germes ont grandi les uns à côté des autres. Il est facile de les suivre chacun dans ses phases particulières et de s'expliquer pourquoi l'un a étouffé les autres.

Mais, durant un siècle et demi, de quel côté a été le beau rôle ? Les Yankees veulent que ce soit de leur côté. Nous allons voir.

Dans le commerce ? Oui, si le fait d'apporter constamment d'Europe des marchandises, que l'on sacrifiait pour sustenter les colons peut s'appeler du commerce. Mais qui a exploité le premier, et sur une vaste échelle, les produits naturels du nouveau continent ? qui a lié amitié avec les sept huitièmes des nations sauvages ? qui a réuni dans sa main le monopole de la traite des pelleteries ? qui a ouvert des cultures et s'est mis sans retard à l'abri de la famine ? Les Canadiens. Dès leur débarquement, ils apprirent à se suffire à eux-mêmes. Ils fabriquaient tous les objets d'habillement, ils avaient des artisans dans tous les métiers. On construisit bientôt des navires qui exportèrent le surplus des céréales récoltées ; on établissait de puissantes forges ; les bois, les fourrures, le poisson, les huiles prenaient le chemin de la France ou des îles, et tout cela avait lieu à une époque où nous ne comptions pas six mille âmes. Et que faisaient les Yankees pendant ce temps ? Craintivement cabanés près du rivage, ils seraient morts de faim, si leurs amis en Angleterre n'y eussent pourvu ; ils attendaient d'Europe de quoi se vêtir ; ils ne tiraient presque rien du sol et encore moins de la forêt, où ils n'osèrent jamais s'aventurer, à tel point que leurs récits mentionnent comme un fait des plus extraordinaires le voyage d'un de leurs ministres à trente lieues dans l'intérieur, alors que les Canadiens avaient parcouru tout le continent et traitaient au pied des montagnes Rocheuses ! Tous ces contrastes sont accablants pour nos voisins.

Dans le choix des colons ? Ce n'est pas chez nous, Dieu merci, que l'on a envoyé des chargements de repris de justice et de filles équivoques. Notre population a été puisée à une source tellement pure et si parfaitement appropriée aux exigences du pays où on l'envoyait, qu'elle n'a presque rien demandé à la mère-patrie, tout en exécutant, bien au-delà des espérances que l'on avait conçues d'elle, le plan de colonisation et d'extension préparé par ses chefs. Cinquante ans avant la conquête, nous fournissions de colons, d'artisans, etc., sans l'aide de la France, la longue ligne de forts et d'établissements qui se prolongeait jusqu'aux bouches du Mississipi.

Dans les découvertes ? Nul Yankee n'avait encore perdu de

vue son campement, que déjà nous avions remonté l'Ottawa, visité les grands lacs, atteint le bas Wisconsin, et enfin pénétré au cœur du continent. Va-t-on croire que, par la suite, nos voisins se sont mis à nous imiter ? Pas du tout. Leur part dans la découverte de l'Amérique du Nord est représentée par zéro, ou à peu près, car si Hudson a fait connaître la baie qui porte son nom, ce sont les Canadiens qui l'ont occupée. De Terreneuve au Pacifique et à la Nouvelle-Orléans, il n'y a pas un pouce de terrain qui ait été connu des Yankees avant la conquête. Ainsi, une population qui ne pouvait pas se suffire à elle-même, faute d'industrie et d'organisation, ne sut pas, non plus, étendre son influence au delà de son petit territoire et ne fit rien pour la civilisation. J'avoue que l'idée de vouloir la comparer aux groupes acadien et canadien me fait sourire.

Dans les fondations ? Où sont les Yankees descendant des fondateurs de la Nouvelle-Angleterre, le groupe le plus noble dont puissent s'enorgueillir les États-Unis ? Ils sont aussi clair-semés que la noblesse des croisades. Pourquoi ? Parce que leurs pères sont venus ici au hasard, sans ordre, sans plan, sans rien de ces grandes vues qui marquent le type canadien. Ils ont flotté au gré des événements, et bien que plus nombreux que nos pères, leurs comtemporains, ils n'ont jamais été capables de rivaliser dignement avec eux. Tandis que nous nous établissions, nos voisins tâtonnaient. Tandis que nous nous pourvoyions du nécessaire, puis du luxe, ils attendaient les vaisseaux d'Angleterre. Il a fallu des séries d'années pour mettre quelques éléments de vigueur parmi ce peuple flottant, et cela n'a eu lieu qu'à force d'immigration et parce que les Anglais ont pris la chose à cœur. Jusque là, rappelons-nous quelle était la faiblesse, la gaucherie et même la timidité des Yankees, comparée à notre élan. L'habitant canadien cultive aujourd'hui la terre défrichée par son septième ou huitième grand-père ; il n'a pas été supplanté, comme le Yankee, par des individus plus vigoureux, plus courageux, plus intelligents. Il est de la famille de ceux qui ont fondé trente postes dans des contrées où la conquête a tout balayé, croit-on : Haut-Canada, Nord-Ouest, Louisiane, et où, cependant, on voit reparaître, de nos jours, de fortes branches canadiennes. Sans l'espèce de marée humaine que l'Europe a refoulée sur les États-Unis, ils n'existerait pas de Yankees. Et, précisément

nous les Canadiens, nous n'avons rien reçu de France depuis cent trente ans. Où est la gloire des fondateurs yankees, qui n'ont rien fondé ?

Dans la guerre ? Vais-je prendre la peine de répondre à cette question ? On saura toujours que nos chefs, avec quelques centaines d'hommes, ont établi et soutenu l'influence française dans un rayon immense, et qu'ils pesaient sur les colons yankees de manière à paralyser leur forces. A toutes les époques, ceux-ci ont été plus nombreux que nous et toujours battus. Sans l'intervention si ferme et si patriotique de l'Angleterre durant la guerre de sept ans, la conquête du Canada n'avait pas lieu. Les Yankees ont tenté dix fois de franchir nos frontières et il n'ont pu y réussir. En revanche, pendant les trois quarts de siècle qu'ont duré nos guerres, nous avons semé la terreur et la ruine dans leur pays.

IX

Bref, on s'est mépris sur l'histoire des premiers colons de la Nouvelle-Angleterre, parce que l'on a actuellement sous les yeux le spectacle d'un développement industriel et agricole énorme, lequel n'est nullement le fruit de leurs labeurs, mais le résultat produit par les contingents nombreux d'hommes attirés plus tard de tous les points du globe vers ce sol privilégié.

Qu'étaient, territorialement parlant, les États-Unis en 1760, au jour de la conquête du Canada ? Une petite lisière de terre sur les bords de l'Atlantique, rien de plus. Si l'Angleterre, active, prévoyante, prête, en ce temps-là, à des sacrifices pour s'assurer l'avenir, n'avait pas décidé de reculer, coûte que coûte, cette barrière restreinte, jamais, au grand jamais, les Yankees ne l'auraient pu, et pourtant le chiffre de leur population était alors vingt fois plus considérable que celui de la nôtre ! Comme auxiliaires des Anglais, dans la guerre de la conquête, les quelques mouvements qu'ils ont tentés les ont fait battre par nos gens : demandons-en des nouvelles à Washington et à ses Virginiens. On ne voit nulle part que l'élément yankee ait eu, à ces époques, du poids, de la valeur, de l'esprit d'entreprise. Alors, pourquoi chercher à les défendre ? Mieux vaut " garder de Conrard le silence prudent. "

Que l'on nous rende ces parties du Maine, du Vermont, de l'Ohio comprises autrefois dans nos limites, et que l'on appelle pour les protéger, d'une part, les descendants des fondateurs du Canada, de l'autre, les descendants des pionniers des colonies anglaises. Cette démonstration vaudrait des volumes de raisonnements, car nos voisins auraient à peine assez de sentinelles pour couvrir leurs postes, et pas d'armée, tandis que nous aurions trois cent mille hommes sous les armes. Est-ce assez concluant ?

Ceux qui n'ont pu nous battre, ceux que nous avons sans cesse battus, ceux qui n'ont laissé ni souvenirs de gloire, ni travaux civilisateurs, ni familles, ne peuvent être mis en comparaison avec la race formée dans la Nouvelle-France sous le nom *Canadien*.

Que des hommes qui ne sont pas leurs descendants écrivent des articles avec la prétention d'être fort méchants, cela ne changera rien à la vérité. Comme le dit un proverbe, le sang est meilleur que l'encre.

M Rameau n'est pas homme à refuser le combat. Ce n'est pas sa cause que je plaide, c'est la nôtre. Du reste, il a commencé le feu par la lettre suivante, qu'il est bon de remettre sous les yeux des lecteurs, quoiqu'elle ait paru dans l'*Opinion Publique*, de Montréal :

"Je vous transmets ma réponse au journal la *Nation* de New-York. Vous savez qu'on ne peut pas contenter tout le monde, et, bien que je n'aie point ménagé aux Américains les louanges qu'ils m'ont paru mériter, on paraît, cependant, fort irrité contre moi.

"Dans cette critique, dont la forme est acerbe et dont le fond est pauvre, on s'attaque à de prétendus inexactitudes, dont l'importance serait bien minime alors même qu'elles seraient démontrées. En tout cas, aucune d'elles ne peut influer sur le fond du débat. Ce qui choque, en effet, derrière ces arguties puériles, c'est que j'ai rétabli quels étaient les procédés et la forme des premières colonisations, et ce qui blesse surtout, c'est que j'ai déchiré le voile des préjugés qui flattent la vanité des Yankees. Ces subtilités puériles, sur lesquelles on argumente, ne servent qu'à dissimuler la mauvaise humeur qu'inspirent ces questions indiscrètes que j'ai soulevées.

"Mais ces questions elles-mêmes, on évite de les discuter ; on se rejette sur des incidents, et quels incidents ? Le rédacteur de la *Nation*, qui les a choisis, y tombe presque toujours dans des méprises tellement bizarres, qu'il est nécessaire de les signaler, pour montrer quelle est la science de cet esprit fort. J'entre donc dans l'examen de ces griefs.

" 1er grief. Il consiste à contester l'état de communauté de biens, dans les temps primitifs des colonies américaines. Qu'il me suffise de dire que c'est un fait établi d'une manière incontestable par Bancroft, et que Howison, dans son *Histoire de la Virginie*, décrit tous les détails de ce régime et de ses conséquences. Ce sont, dira-t-on peut-être, des *autorités de seconde main;* soit, mais leur main est assez forte pour qu'un critique puisse compter avec elle.

" 2e grief. " Les concessions françaises, ai-je dit, étaient disposées en parallélogrammes, et les concessions anglaises en carrés ! " Cette assertion semble fort ridicule au journal la *Nation*. Il est possible qu'à New-York on ait perdu ces choses de vue, mais je n'ai besoin ici de recourir à aucune autorité, c'est un fait topographique ; je l'ai observé moi-même depuis les bords de l'Atlantique jusque sur les rives du Mississipi, et l'ose dire qu'il est familier à tous ceux qui ont étudié les pays où les vieilles colonies françaises sont en contact avec les colonies anglaises.

3e grief. J'aurais confondu, assure-t-on, *Genesee* (sic) avec le fort Latour, et avec le fort de Naxoat ! Or Genesee est au centre de l'État de New-York, dans l'intérieur des terres ; comment aurais-je pu confondre les forts situés sur le fleuve Saint-Jean avec cette localité ?

" Je crains que le rédacteur de la *Nation* n'ait pris le Pirée pour un homme, et qu'il n'ignore lui-même qu'il y avait sur le Saint-Jean un lieu nommé Jemsek ou Gemsek, près duquel Latour bâtit un fort vers 1630 ou 1632, lequel fort fut appelé pendant sa vie le *fort Latour*, puis reprit le nom de Jemsek, sous lequel les Anglais l'occupèrent en 1654, et sous lequel ils le remirent à M. de Grandfontaine, le 27 août 1670, suivant un procès-verbal dont je tiens la teneur à la disposition de mon aimable contradicteur, qui aime si fort les *autorités de première main:* cela embellira sa collection ! L'usage de ce fort de Jemsek fut ensuite concédé au sieur de Soulanges, le 20 octobre 1672, toujours par un acte authentique que l'éditeur de la *Nation* fera bien de se procurer.

" 4e grief. On m'accuse d'avoir confondu Portsmouth avec Pemaquid. Or, je n'ai jamais parlé de Portsmouth, et je crains fort qu'il n'y ait là sous roche, comme ci-dessus, l'ignorance d'un document — dont je pourrai aussi enrichir la collection de notre amateur — sous la signature de M. de Villieu.

" 5e grief. J'ai osé dire que les colonies françaises étaient agricoles ! Le rédacteur de la *Nation* prétend qu'elles vivaient de leur commerce de fourrures. Non, monsieur, elles en mouraient plutôt, mais elles vivaient bien du grain et du bétail que produisaient les familles laborieuses qui peuplaient les seigneuries agricoles ; et ici encore j'aurai le plaisir d'accroître le nombre de vos *documents de première main.*

" Les quatre derniers recensements agricoles que nous pos-

sédons sur la Nouvelle-France sont de 1719, 1720, 1721 et 1724. Or, ils nous montrent, par leurs moyennes, que la production du froment était par an de 11.90 boisseaux par tête d'habitant, et, si nous faisons un bloc de tous les grains alimentaires, nous trouvons une moyenne annuelle de 14 boisseaux par tête ; encore faudrait-il ajouter quelque chose pour le seigle, qui est omis.

" Or, si nous prenons les trois derniers recensements du Bas-Canada, 1851, 1860 et 1870, nous trouvons qu'aujourd'hui, la production moyenne du froment n'est que de 2.59 boisseaux par tête d'habitant, et que la totalité du grain alimentaire ne donne que 6.50 boisseaux par tête.

" Quant au bétail, la moyenne des chevaux était la même autrefois qu'aujourd'hui, un cheval par 5 habitants, et la moyenne des bêtes à cornes était même plus forte.

" Il résulte donc de tout ceci que le Canada, sous la domination française, était un pays encore plus agricole qu'il ne l'est aujourd'hui, et c'est pourquoi je conclus de nouveau qu'il vivait des produits de son travail, tandis que le commerce des fourrures l'affaiblissait sensiblement, et, en ceci, je suis d'accord avec la correspondance de tous les gouverneurs du Canada.

" Je ne répondrai point ici à tous les détails que j'ai donnés sur les cultures des Acadiens. J'ai cité assez de documents à ce sujet pour ne laisser aucun doute.

" 6e grief. *J'ai confondu les récollets et les capucins !* C'est ici que se montre à son zénith la science de notre critique. Il paraît qu'on ignore à New-York que les récollets et les capucins sont deux variétés de l'ordre des franciscains, qui ne diffèrent guère que par l'habit : les uns et les autres dépendaient du même supérieur général, et, quoique mon contradicteur dédaigne si fort les autorités de seconde main, je l'engage à consulter le livre de M. Moreau, dont il ne paraît pas apprécier la juste valeur ; il y trouvera l'acte notarié par lequel le Père Honoré, supérieur des capucins, donne procuration à M. d'Aulnay pour administrer les biens que son ordre possède en Acadie.

" Il est permis d'ignorer des choses, mais alors on se dispense d'en parler, et surtout on se garde de se faire de sa propre ignorance un argument pour critiquer les autres.

" Voilà donc les chicanes de détail qui devaient me faire passer pour un ignorant et un esprit léger. On conçoit, en effet, que les arguments d'une science si lourde soient capables d'écraser quelqu'un, au moins par l'étonnement qu'ils inspirent ; on serait ébloui à moins de frais.

" Le critique de la *Nation* eût mieux fait, ce me semble, d'attaquer tout de suite les deux grosses questions qui étaient au fond de son esprit : celle du régime féodal, et celle de la valeur relative des colons anglais et français.

" Mais je pense qu'il était mal préparé pour discuter, et peut-

être même pour comprendre la première ; et, quant à la seconde, je conviens qu'il est dur de voir discuter un préjugé séculaire dont on profite, et que l'on croit inébranlable. Il serait, cependant, plus raisonnable de l'examiner que de l'écarter par des faux-fuyants : l'autruche n'a jamais rien gagné à mettre sa tête sous son aile quand le chasseur la poursuit.

" J'ai cité assez de faits à ce sujet pour avoir le droit d'attendre qu'on les contredise, et je ne saurais, en vérité, me contenter d'un éloge sur les marins de l'Amérique. Il y a une question de fait : Qui donc a occupé le premier tout l'intérieur du Nouveau-Monde ? quel est celui qui a constamment battu l'autre ? J'attendrai qu'on ait discuté ces deux points ; cela me permettra de reprendre haleine ; car, si je continuais le débat et que mon adversaire courût encore se réfugier sur ses bateaux baleiniers, comme *mon esprit est confus et mon jugement léger*, je serais hors d'état, après cette controverse fatigante, de le suivre au milieu des glaces du Pôle."

X

J'ai dit que nos luttes contre les colonies anglaises ont duré trois quarts de siècle, se terminant en 1760 ; mais, comme il s'agit dans cet article autant de l'Acadie que du Canada, il faudrait mettre en toute exactitude un siècle et demi (1613-1760).

L'Acadie française réclame cent années (1613-1710) durant lesquelles ni la France ni le Canada ne lui ont prêté main forte. tous les efforts de ses adversaires ont été impuissants à la déraciner. A cette dernière date (1710), on lança contre elle autant et plus de soldats que le chiffre total de sa population, hommes femmes et enfants ; elle disparut du rang des colonies françaises.

Le Canada eut d'abord contre lui l'indifférence de Mazarin (1642-62) ; il prit son essor sous la surveillance active de Colbert (1662-80). En 1672, la fondation du fort Frontenac (Kingston) ouvre la série de nos difficultés avec les Yankees, qui ne devaient se terminer qu'en 1760.

Nous commençions la lutte avec une population de sept mille âmes ; nos voisins en avaient 45,000. Néammoins, ils ne furent jamais capables, non-seulement de nous conquérir, mais même de nous intimider. Nos forts, avancés jusqu'aux sources de l'Ohio, se maintinrent soixante ans contre toutes leurs démons-

trations hostiles ; à plusieurs reprises nous avons été ravager leur territoire ; et, quand ils ont fait mine de recourir aux représailles, des échecs éclatants les ont arrêtés en route. Les fils du baron de Bécancour, Le Moine d'Iberville, Hertel de Rouville, les fils du baron de Longueuil, Boucher de Niverville, et d'autres, les ont constamment tenus sous l'empire de la crainte et du découragement.

Lorsque, sous la décadence de la monarchie française, l'Angleterre songea sérieusement à prendre l'ascendant dans les colonies, il lui fut impossible de confier à ses sujets, nos voisins, la tâche, en apparence facile, de nous écraser : elle employa à cette œuvre de toute importance ses meilleures troupes (1755) Les Yankees comptaient beaucoup plus qu'un million d'âmes ; nous n'en avions que soixante mille. On vit se renouveler ce qui avait eu lieu cinquante ans auparavant en Acadie : l'Angleterre envoya contre nous autant de soldats que nous avions d'hommes de tout âge, de femmes et d'enfants réunis, et, spectacle que l'histoire n'a presque jamais présenté, ces forces imposantes furent retenues par des défaites trois ans sur nos frontières. La campagne de 1759 fut sur le point de tourner comme les précédentes. Les historiens reconnaissent tous qu'il est impossible de pousser plus loin l'héroïsme que ne l'ont fait les Canadiens. En supposant que la France nous eût aidé seulement de dix mille hommes, la fortune changeait complétement.

Disons avec M. Rameau : "Que fût-il arrivé en 1690, en 1706, en 1756, si les Canadiens, au lieu d'être un contre vingt, eussent été seulement un contre cinq, ou si même la France eût secondé leur vaillance et leur habileté par un secours convenable ?"

Ah ! si l'on avait su comprendre, à Versailles, ce que pouvait produire pour l'honneur du nom français

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux

XI

Quelle fut la conséquence des deux batailles d'Abraham ? Le drapeau anglais flotta sur le Saint-Laurent et le Mississipi. Prenez la carte et voyez ce que cela veut dire. Depuis cent ans,

toutes ces contrées nous étaient connues, étaient à nous. Les Yankees n'avaient jamais su en tirer parti ; ils arrivèrent juste à point pour recueillir les fruits de nos immenses travaux, grâce à l'énergie et au coup d'œil des hommes d'État anglais.

De quelque manière que l'on retourne l'histoire, il faut en arriver à cette conclusion, que les Canadiens ont su découvrir, fonder, coloniser, et protéger très-longtemps, par leurs armes, la moitié de ce continent, et que lorsque les deux couronnes — France et Angleterre — se virent au moment suprême où il fallut trancher leurs différends séculaires, le fruit de tant de persévérance, de labeurs et d'énergie passa, par un caprice du sort, aux mains de ceux qui n'avaient rien fait pour le mériter. De cette heure date l'existence des États-Unis tels que le monde les connaît. Que les citoyens de la grande république soient fiers des progrès qu'ils ont accomplis depuis ce temps, nous n'y voyons rien que de légitime, mais qu'ils ne parlent pas de l'époque antérieure ! Ni rhétorique, ni jactance, ni sophismes ne leur serviront. Enfants gâtés d'une race qui a tout fait pour eux, il leur sied mal de parler de leur jeunesse à côté d'un petit peuple qui, à part sa confiance en Dieu, a tiré tout de lui-même, et a laissé des monuments uniques dans l'histoire de la colonisation américaine.

BENJAMIN SULTE.

— *A continuer.*

NOTRE CONSTITUTION

ET

NOS INSTITUTIONS

(*Suite et fin.*)

Donner son vote dans une élection n'est pas seulement l'exercice d'un droit, c'est souvent l'accomplissement d'un devoir, et du devoir le plus important de la vie sociale. En effet, la prospérité ou la déchéance d'un pays dépendent surtout de ceux qui le gouvernent. Or, sous le régime constitutionnel, que nous possédons, ce sont les électeurs qui nomment eux-mêmes leurs gouvernants. Il s'ensuit donc qu'un électeur qui néglige d'aller faire enregistrer son vote, peut manquer à une sérieuse obligation. Mais l'électeur ne doit pas seulement voter, il doit le faire avec intelligence ; et, pour cela, il est tenu d'interroger soigneusement les personnes et les faits, de se renseigner autant que possible, et puis de prononcer ensuite suivant sa conscience et au meilleur de son jugement.

Il ne faut pas se dire qu'une voix de plus ou de moins ne peut pas faire une grande différence : si chacun agissait d'après ce raisonnement, où en serions-nous ? Un édifice est formé d'un grand nombre de pierres ; chaque pierre, prise isolément, est peu de chose, mais elle est indispensable, néanmoins, dans la position qu'elle occupe, pour consolider le tout et le rendre complet.

Du reste, comme je viens de le dire, voter, c'est remplir une obligation sociale ; et, à moins de raisons sérieuses, on ne doit jamais hésiter à accomplir un devoir aussi important.

NOS INSTITUTIONS

DES MUNICIPALITÉS RURALES [1]

Les municipalités rurales sont divisées en municipalités de comtés, de paroisses, de villes, de villages et de *townships* [1].

Toute municipalité est représentée par son *conseil.*

Le conseil de comté se compose des maires en fonction de toutes les municipalités locales du comté régies par les dispositions du *code municipal.* Ces maires portent, au conseil, le nom de *conseillers de comté.* Le chef du conseil se nomme *préfet.* Il est choisi parmi les membres qui composent le conseil de comté.

Le conseil local se compose de sept conseillers, élus par les électeurs de la municipalité, ou nommés par le lieutenant-gouverneur quand il n'y a pas eu d'élection.

La charge de conseiller municipal, sauf certaines exceptions, dure trois ans.

Pour être électeur municipal, il faut :

1° Être du sexe masculin, majeur, et sujet de Sa Majesté ;

2° Posséder depuis six mois, dans la municipalité, en son nom ou au nom et pour le profit de sa femme, comme propriétaire, un terrain de la valeur réelle de cinquante piastres, ou comme locataire ou à un titre quelconque, un terrain de la valeur annuelle d'au moins vingt piastres ;

3° Avoir payé toutes taxes municipales et scolaires dues à cette époque ;

4° Être inscrit sur le rôle d'évaluation en force dans la municipalité, s'il y en a un.

Pour être éligible au conseil municipal, il faut résider dans les limites de la municipalité, ou y avoir sa place d'affaires, et posséder en son nom ou en celui de sa femme, des biens-fonds de la valeur de quatre cents piastres au moins.

---

1 Ce chapitre ne s'applique pas aux municipalités de cités et de villes constituées par charte spéciale.

Il y a néanmoins quelques exceptions à cette règle.

Les élections se font à dix heures du matin le deuxième lundi de janvier, tous les ans. Dans le cas de partage égal des voix, le président de l'élection peut donner son vote prépondérant. L'élection peut être ajournée à quatre heures du soir, si tous les votes ne sont pas donnés, et, dans tous les cas, elle doit être close à quatre heures du soir le second jour.

Lorsque l'élection municipale n'a pas eu lieu ou qu'elle a été annulée par l'autorité compétente, ou qu'il n'a pas été élu un nombre suffisant de conseillers, le lieutenant-gouverneur peut choisir parmi les personnes éligibles et nommer le nombre de conseillers requis.

A la première séance qui suit une élection générale ou une nomination générale par le lieutenant-gouverneur, les membres du conseil, s'ils forment un quorum, nomment maire de la municipalité l'un des conseillers qui a les qualités requises pour cette charge. Quatre membres forment un quorum.

Le maire et un des conseillers au moins doivent savoir lire et écrire.

La contestation de ces élections se fait devant la cour de magistrat de district ou devant la cour de circuit.

Dans les municipalités constituées par charte spéciale, les élections se font suivant les prescriptions que contient la charte ; dans les cités de Québec et de Montréal, le conseil est composé d'échevins et de conseillers ; les premiers représentent la propriété foncière, et les seconds, la propriété mobilière.

Les fonctions de conseiller sont aussi honorables qu'importantes, et chacun devrait tenir à honneur de les remplir avec tout le zèle dont il est capable.

C'est le conseil municipal qui administre toutes les affaires de la municipalité. Il est chargé de l'imposition et de la perception des taxes locales. Il doit veiller à la réparation et à l'entretien des routes et des chemins publics. Il doit également s'occuper de la police, et est, par conséquent, chargé de maintenir le bon ordre et la moralité dans les limites de la municipalité. Ses devoirs, en somme, dans sa circonscription, sont ceux d'un bon père de famille dans l'étendue de son domaine.

On voit par là que les fonctions de conseiller ont beaucoup de dignité et de crédit, et qu'on aurait tort de ne les traiter que légèrement ou de ne les accepter qu'à contre-cœur.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il y a pour la province de Québec un surintendant de l'instruction publique, lequel exerce ses fonctions sous la direction du conseil de l'instruction publique.

Il est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, et a un contrôle immédiat sur les inspecteurs d'écoles et tout le corps enseignant, sauf les professeurs des institutions indépendantes.

Le surintendant est chargé de répartir, chaque année, sous la direction du conseil, les fonds votés par la législature pour l'encouragement de l'instruction publique, et il doit, également chaque année, soumettre aux chambres un rapport détaillé montrant la manière dont ces deniers ont été employés, et fournissant des statistiques aussi exactes que possible sur l'état de l'instruction dans la province. Il est de son devoir d'encourager la fondation de sociétés artistiques, littéraires et scientifiques, la création de musées et de galeries de peintures, l'établissement de concours et la distribution de brevets, médailles ou autres distinctions honorifiques pour des travaux d'art, de littérature ou de science.

Le surintendant est aussi chargé d'établir des écoles destinées à l'instruction des ouvriers et des artisans, et, en général, de donner son appui à tout ce qui peut promouvoir les arts, les lettres et les sciences.

C'est lui qui juge les contestations qui peuvent s'élever dans les municipalités au sujet des affaires scolaires ; mais ses décisions peuvent être revisées par le conseil de l'instruction publique. Aucune maison d'école ne peut être construite, dans la province, à moins que le surintendant n'en ait donné ou approuvé le plan. Ceci ne s'applique pas aux écoles indépendantes.

Le conseil de l'instruction publique comprend deux comités, l'un catholique et l'autre protestant. Le comité catholique est composé des évêques (ordinaires), ou des administrateurs de chaque diocèse catholique romain compris en tout ou en partie dans la province, et d'un nombre égal d'autres personnes de croyance catholique romaine, nommées par le lieutenant-gouverneur.

Le comité protestant du conseil est composé de huit personnes de cette croyance, nommées aussi par le lieutenant-gouverneur.

Le conseil a le haut contrôle sur toutes les affaires scolaires ; mais chaque comité a une juridiction exclusive sur toutes les matières qui regardent sa croyance, et à l'égard de toutes les personnes qui professent cette croyance.

C'est le conseil qui choisit et approuve les livres ou les objets qui doivent servir en classe dans les écoles ou être distribués en prix. C'est également lui qui révoque les brevets des instituteurs ou des institutrices qui par leur mauvaise conduite ont mérité cette punition. C'est aussi sur la recommandation du conseil que le lieutenant-gouverneur nomme les directeurs des écoles normales et les inspecteurs d'écoles.

Le surintendant est de droit président du conseil et des deux comités ; mais, lorsque les comités siégent séparément, il ne peut voter que dans le comité qui professe sa croyance.

Dans chaque municipalité, les affaires scolaires sont administrées par des commissaires ou des syndics.

Les commissaires sont au nombre de cinq, et sont élus chaque année par le vote des contribuables ; tous les lundis du mois de juillet sont des jours où l'élection peut se tenir. Chaque année, pendant deux ans, deux commissaires sortent de charge, et, s'ils ne sont pas réélus, deux autres personnes doivent être choisies pour les remplacer ; la troisième année, le cinquième commissaire se retire ; il est alors réélu ou remplacé par une autre personne choisie par les contribuables.

Ces commissaires administrent les affaires scolaires des deux croyances ; mais si la minorité n'est pas satisfaite de leur administration, elle peut se choisir trois syndics, qui ont sur les écoles de leur croyance une autorité exclusive et semblable à celle des commissaires. Les syndics sont élus à peu près de la même manière que les commissaires. Chaque année un syndic sort de charge, et, s'il n'est pas réélu, il doit être remplacé par une autre personne.

S'il survient une vacance pendant l'année parmi les commissaires ou les syndics, cette vacance doit se remplir par élection dans le cours des trente jours suivants.

Lorsque les élections n'ont pas eu lieu dans le temps requis,

ou sont, pour quelque cause, entachées de nullité, le lieutenant-gouverneur peut remplir la vacance par nomination.

Le corps des commissaires et celui des syndics ont les mêmes droits et priviléges que les corps publics constitués par charte de la législature.

A la première réunion qui suit une élection annuelle ou une nomination générale, les commissaires et les syndics doivent choisir leur président et se nommer un secrétaire-trésorier.

Les commissaires ont le droit et le devoir de diviser la municipalité en arrondissements, d'y établir des écoles, d'engager et de payer les instituteurs et les institutrices, de faire percevoir les taxes scolaires et l'écolage, de bâtir et réparer les maisons d'école, en un mot, d'administrer, au meilleur de leur connaissance, toutes les affaires qui concernent l'instruction dans leur municipalité.

Les syndics ont les mêmes attributions, moins toutefois celle qui concerne la division de la municipalité en arrondissements.

Les décisions, dans les assemblées de commissaires, se prennent à la majorité des voix ; mais le président ne doit voter qu'en cas de partage égal.

Dans le cas d'un changement dans les limites d'un arrondissement, ou de l'érection d'un nouvel arrondissement, ou du choix d'un site d'école, les contribuables peuvent en appeler de la décision des commissaires au surintendant.

Les fonctions de commissaire et de syndic sont gratuites et obligatoires ; mais lorsque une personne a déjà rempli ce devoir, elle ne peut pas être contrainte à l'accepter de nouveau dans les quatre années qui suivent sa sortie de charge.

Il est juste d'ajouter ici ce qui a été dit à propos des conseillers municipaux. Les commissaires d'écoles exercent des fonctions extrêmement importantes et honorables ; et tout bon citoyen devrait être fier d'occuper une charge si pleine de responsabilité, et qui exige beaucoup de tact et de dévouement.

Inspecteurs d'écoles.

Les inspecteurs d'écoles sont nommés par le lieutenant-gouverneur, sur la recommandation du conseil de l'instruction publique.

Pour pouvoir aspirer à cet emploi, il faut avoir au moins 25 ans et n'en avoir pas plus de 55 ; être porteur d'un brevet d'académie, d'école modèle ou d'école élémentaire ; avoir enseigné pendant au moins cinq ans, et n'avoir pas quitté l'enseignement depuis plus de cinq ans.

Aucun inspecteur n'est nommé avant d'avoir subi avec succès un examen sévère sur ses aptitudes à remplir cette charge.

L'inspecteur doit visiter, une fois au moins par année, chaque municipalité scolaire du district pour lequel il est nommé, examiner les instituteurs et les élèves des écoles qui sont sous le contrôle des commissaires, constater l'état des maisons d'école, inspecter les livres des secrétaires-trésoriers, et voir si les dispositions des lois scolaires sont véritablement mises à effet.

Il doit, chaque année, faire au surintendant un rapport détaillé de tout ce qu'il a observé pendant ses visites.

Il est tenu, en outre, de suivre toutes les instructions que peuvent lui donner le surintendant ou le conseil de l'instruction publique, pour l'avantage et l'avancement de l'éducation.

Ecoles normales.

Les écoles normales constituent aussi une branche importante dans notre système d'instruction publique. Ces institutions, soutenues par le trésor de la province, sont destinées à former des instituteurs. Elles ont été fondées en 1857, et, depuis cette époque, ont répandu dans nos villes et dans nos campagnes un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices qui ont relevé de beaucoup le niveau de l'éducation. Le cours d'études des écoles normales est extrêmement pratique, et parfaitement approprié aux besoins actuels du pays.

Il y a, dans la province, trois de ces écoles, dont deux à Montréal et une à Québec. Celle de Québec a un département spécial pour les institutrices, sous la direction des dames Ursulines.

LES TRIBUNAUX.

La cour suprême et la cour de l'échiquier.

Le plus haut tribunal qui ait juridiction dans ce pays est la cour suprême, siégeant à Ottawa.

La cour suprême est composée d'un juge en chef et de cinq juges puînés nommés par Sa Majesté en conseil.

Cinq d'entre eux, en l'absence du sixième, peuvent légalement tenir la cour pendant le terme.

Il faut le concours de quatre juges pour rendre un jugement.

Cette cour exerce une juridiction d'appel, dans les poursuites civiles et criminelles, pour tout le Canada ; mais, dans notre province, nul appel n'est permis, en matière civile, si la somme en litige ne s'élève pas à deux mille piastres, sauf quelques cas prévus par la loi.

La cour suprême peut entendre et examiner toute question qui lui est soumise par le gouverneur général en conseil, et lui transmettre son opinion certifiée sur telle question.

Les jugements de cette cour sont sans appel, sauf, néanmoins, tout droit qu'il plaît à la reine d'exercer en vertu de sa prérogative royale.

Les juges de la cour suprême sont en même temps juges de la cour de l'échiquier.

La cour de l'échiquier est présidée par un seul juge et peut siéger en tout temps et dans toutes les parties du Canada. Elle peut être assistée d'un jury, chargé de décider les questions de fait.

Elle exerce une juridiction concurrente, en première instance, dans tous les cas où l'on cherche à appliquer quelque loi fédérale relative au revenu. Elle a, de plus, une juridiction exclusive dans toute matière qui, en Angleterre, pourrait faire le sujet d'une poursuite devant la cour de l'échiquier, contre la couronne ou quelque officier de la couronne.

Elle a aussi une juridiction concurrente, en première instance, avec les différentes cours de la province, dans toutes les autres poursuites d'une nature civile, d'après la loi commune

ou l'équité, dans lesquelles la couronne est demanderesse ou requérante.

Cette cour peut également avoir juridiction dans les cas où il s'élève une contestation entre le Canada et l'une des provinces, ou entre deux provinces, et dans les poursuites où l'on met en question la validité d'un acte de la législature fédéral ou d'une législature locale, lorsque, dans l'opinion du juge, cette question est essentielle. Mais, pour ce dernier cas, il faut que la législature provinciale passe une loi conférant à la cour cette juridiction.

Les jugements de la cour de l'échiquier sont sujets à être revisés par la cour suprême.

Les deux cours sont des cours d'archives ; c'est-à-dire qu'on doit garder minute de toutes les procédures et conserver un dossier complet de chaque cause.

TRIBUNAUX DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

La cour du banc de la reine.

Cette cour se compose d'un juge en chef et de quatre juges puînés. Elle a une double juridiction, civile et criminelle.

Au civil, elle siége comme cour d'erreur et d'appel, à Montréal et à Québec, alternativement.

Elle prend connaissance des appels interjetés de tout jugement de la cour de circuit où il s'agit d'honoraires d'office, de deniers payables à Sa Majesté, de titres de biens-fonds, ou de questions dans lesquelles des droits futurs peuvent être concernés.

On peut également en appeler à cette cour de tout jugement rendu par la cour supérieure.

Pour entendre un appel, il faut la présence de quatre juges, et le concours de trois d'entre eux est nécessaire pour qu'un jugement soit valide.

Les jugements de la cour d'appel peuvent être revisés par la cour suprême. Néanmoins, s'il s'agit d'une somme de deniers, il faut que cette somme soit d'au moins deux mille piastres.

La juridiction criminelle de la cour du banc de la reine s'étend à tous les crimes et délits. Dans l'exercice de cette

juridiction, la cour du banc de la reine prend le nom de cour criminelle ou d'assises criminelles. Elle est présidée par un ou plusieurs juges, assistés d'un *jury*.

Le jury est composé de douze hommes qu'on appelle *jurés*, choisis dans la classe moyenne de la population. Les jurés sont sous serment et sont seuls juges des faits; mais ils sont tenus de prendre la loi telle que le juge la leur explique.

Le jugement prononcé par le jury s'appelle *verdict*; et, pour être valide, il doit être rendu à l'unanimité. Selon que ce verdict est affirmatif ou négatif, la cour élargit le prévenu ou prononce sa sentence.

A Montréal et à Québec, les assises criminelles sont présidées par un ou plusieurs juges de la cour du banc de la reine; mais, dans les autres districts, elles sont présidées par un juge de la cour supérieure, auquel sont conférés, pour cet objet, tous les pouvoirs nécessaires.

La cour de vice-amirauté.

Cette cour entend et juge toutes les poursuites dans lesquelles il est question de contrats maritimes ou d'incidents litigieux ayant rapport à la marine marchande.

Elle est, à la fois, une cour de loi et d'équité. Ses jugements peuvent être revisés par le conseil privé de Sa Majesté, en Angleterre.

La cour supérieure.

La cour supérieure est composée d'un juge en chef et de vingt-cinq juges puînés. Elle a une juridiction civile, dans toutes les poursuites où la somme réclamée est de cent piastres ou au-dessus, et dans les causes où l'on demande l'émission d'un bref de prérogative.

Elle a le pouvoir d'émanciper les mineurs, de frapper d'interdiction civile, et de juger, en général, toute question légale d'une nature civile. Lorsque la demande est susceptible de se résoudre en dommages-intérêts, le procès peut s'instruire devant un jury.

Elle exerce aussi un pouvoir de contrôle sur tous les tribunaux inférieurs.

La cour de révision.

Cette cour n'est, à proprement parler, qu'une branche de la cour supérieure. Elle est présidée par trois juges et doit siéger dans les cités de Québec et de Montréal.

On peut en appeler à cette cour de tout jugement rendu par la cour supérieure dans les poursuites où le montant en litige ne dépasse pas cinq cents piastres, et des jugements rendus par la cour de circuit dans les cas où il y a un recours au banc de la reine.

Le juge qui a décidé en première instance ne peut pas siéger dans la même cause en révision.

Les décisions de cette cour ne sont pas finales, mais peuvent être portées en cour d'appel, et, dans certains cas, en cour suprême.

La cour de banqueroute.

Cette cour n'est aussi qu'une branche de la cour supérieure Elle juge les cas de faillite et de banqueroute.

La cour de circuit.

Cette cour juge en dernier ressort toute demande dans laquelle la somme réclamée n'excède pas cent piastres. Il y a, néanmoins, un appel dans tous les cas mentionnés à l'article concernant la cour d'appel.

La cour de circuit est présidée par un juge de la cour supérieure, et siége comme tribunal d'équité dans tous les cas où le chiffre de la demande n'excède pas vingt-cinq piastres. Elle juge, en dernier ressort, toute demande pour taxes ou rétributions scolaires et cotisations pour la construction et l'entretien des églises, presbytères et cimetières, quelle que soit la somme demandée.

Dans les îles de la Magdeleine, la cour de circuit a une juridiction égale à celle que possède la cour supérieure dans les autres parties de la province.

La cour des magistrats de district.

Cette cour a une double juridiction, civile et criminelle.

Au civil, elle juge en dernier ressort et concurremment avec la cour de circuit, toutes les poursuites d'une nature purement mobilière ou personnelle dans lesquelles la somme ou la valeur demandée n'excède pas cinquante piastres ; de même, toute demande pour pénalités encourues sous certains statuts et règlements ou sous quelque article du code municipal.

Dans le comté du Saguenay, la juridiction de la cour des magistrats de district s'étend à toute poursuite dans laquelle le montant réclamé ne dépasse pas deux cents piastres.

Dans les matières criminelles, cette cour a tous les pouvoirs des juges de paix, shérifs, et recorders, sous l'autorité des diverses lois qui concernent ces fonctionnaires.

Elle a aussi les mêmes pouvoirs que la cour des sessions de la paix.

La cour des commissaires.

Cette cour se compose d'une ou de plusieurs personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur une requête à lui adressée par cent propriétaires de la localité où l'on en demande l'établissement.

Il ne peut y avoir qu'une seule cour de commissaires par chaque paroisse, canton ou localité, quel que soit, d'ailleurs, le nombre des commissaires.

La cour est présidée par un ou plusieurs commissaires. Elle juge sommairement, et suivant la conscience et l'équité, dans toute poursuite d'une nature personnelle et mobilière lorsque la somme réclamée ne dépasse pas vingt-cinq piastres.

Sa décision est finale. Il y a, néanmoins, certains cas où le jugement peut être évoqué à la cour de circuit.

Les commissaires sont tenus de donner leurs services gratuitement.

Justice de paix.

Les juges de paix ont une double juridiction, civile et criminelle.

En matière civile, on peut poursuivre devant eux : le recouvrement des taxes d'école et des cotisations pour la construction et l'entretien des églises, presbytères et cimetières ; la demande de dommages sous l'autorité du code municipal et des lois concernant l'agriculture ; les contestations résultant de différends entre les maîtres et les serviteurs, en dehors des villes ; les réclamations des matelots pour gages et celles des emprunteurs contre les prêteurs sur gage.

Le *certiorari* est le seul recours contre les décisions des juges de paix, dans certains cas prévus par les statuts.

La juridiction criminelle des juges de paix, juridiction extrêmement importante, est définie au long dans les chapitres 102, 103 et 106 des *Statuts refondus du Canada* et dans les autres lois provinciales et fédérales qui concernent cette matière.

Les juges de paix sont les gardiens de la paix dans la province.

Deux ou plusieurs d'entre eux peuvent présider la cour des sessions générales de la paix, dans les différents districts désignés par les statuts ou par proclamation.

Actuellement cette cour ne siége qu'à Montréal et à Québec Elle est généralement présidée par un officier spécial appelé le *juge des sessions de la paix*, et quelquefois par le *recorder*.

Devant cette cour, les causes sont instruites en présence d'un jury, de la même manière qu'aux assises criminelles.

Un juge de paix, pour avoir le cens requis, doit posséder des biens fonciers d'une valeur nette de douze cents piastres.

En vertu d'une loi spéciale, on n'exige pas ce cens, néanmoins, pour les îles de la Magdeleine.

Un juge de paix doit savoir lire et écrire.

Les juges des sessions de la paix et les magistrats de police.

Les juges des sessions de la paix sont des officiers nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Il y en a un pour la cité de Québec et un autre pour la cité de Montréal. Dans leur circonscription respective ils sont investis de tous les pouvoirs possédés par deux ou plusieurs juges de paix, et président, à Québec et à Montréal, les sessions spéciales et les sessions générales de la paix.

A Montréal, il y a aussi deux magistrats de police, qui possèdent à peu près les mêmes pouvoirs que les juges des sessions.

Les recorders.

Les *recorders* sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil ; mais leur traitement est payé par la municipalité dans laquelle se tient la cour. Les cités de Québec, de Montréal et de Hull ont chacune une cour de recorder.

Cette cour a une juridiction criminelle dans les cas d'infraction aux lois de police et aux règlements municipaux. Elle a aussi une juridiction civile pour le recouvrement des taxes et autres impôts municipaux, et le règlement des différends entre maîtres et serviteurs dans les limites de la municipalité.

Dans les cantons ruraux, les shérifs ont une partie des pouvoirs exercés par les recorders. Cette cour, comme celle des sessions spéciales de la paix, siége en permanence.

Le recorder préside les sessions générales de la paix, lorsqu'un jugement rendu par le juge des sessions ou les juges de paix en session spéciale est évoqué devant cette cour.

En l'absence du recorder, deux conseillers peuvent légalement tenir la cour de recorder.

Les coroners.

Les coroners sont des officiers nommés, dans chaque district, pour s'enquérir sur les cas de mort subite, ou d'accidents ayant des résultats fatals.

Ils ont les pouvoirs des juges de paix ordinaires et peuvent, dans certains cas, s'enquérir de l'origine des incendies, dans les municipalités rurales.

Les commissaires des incendies.

Il y a un commissaire des incendies pour la cité de Québec et la ville de Lévis, et deux pour la cité de Montréal. Ces officiers sont chargés de s'enquérir de l'origine des incendies, dans les limites de la municipalité. Ils ont, aussi, les pouvoirs ordinaires des juges de paix.

ORDRE DE PRÉSÉANCE.

Avant de terminer cet ouvrage, je crois qu'il n'est pas inutile de donner ici l'ordre de préséance établi par les autorités impériales, pour les réunions d'un caractère officiel.

1° Le gouverneur général ou l'administrateur du gouvernement.

2° Le plus ancien officier commandant les troupes de Sa Majesté au Canada, quand il est général, et le commandant des forces navales de Sa Majesté sur la station de l'Amérique britannique du Nord, quand il est amiral : leur rang relatif devant être déterminé par les règlements de la reine à ce sujet.

3° Le lieutenant-gouverneur d'Ontario.

4° Le lieutenant-gouverneur de Québec.

5° Le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse.

6° Le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick [1].

7° Les archevêques et évêques, d'après leur ancienneté.

8° Les membres du cabinet, d'après leur ancienneté.

9° Le président du sénat.

10° Les juges en chef de cours de loi et d'équité, d'après leur ancienneté.

11° Les membres du conseil privé qui ne sont pas du cabinet.

12° Les officiers généraux de l'armée de Sa Majesté servant au Canada, et les officiers du rang d'amiral dans la marine royale servant sur la station de l'Amérique britannique du Nord, n'ayant pas le commandement en chef : le rang relatif de ces officiers devant être déterminé par les règlements de la reine à ce sujet.

13° L'officier commandant les troupes de Sa Majesté au Canada, s'il est colonel, ou d'un rang inférieur, et l'officier commandant les forces navales de Sa Majesté sur la station de l'Amérique britannique du Nord, s'il est d'un rang équivalent : leur rang relatif devant être déterminé par les règlements de la reine à ce sujet.

14° Les membres du sénat.

15° L'orateur de la chambre des communes.

16° Les juges puînés des cours de loi et d'équité, selon leur ancienneté.

17° Les membres de la chambre des communes.

18° Les membres du conseil exécutif (provincial), dans leur province.

19° L'orateur du conseil législatif, dans sa province.

20° Les membres du conseil législatif, dans leur province.

21° L'orateur de l'assemblée législative, dans sa province.

22° Les membres de l'assemblée législative, dans leur province.

---

1 L'île du Prince-Édouard, Manitoba, et la Colombie britannique ne faisaient pas partie de la confédération, lorsque cet ordre a été décrété ; leurs lieutenants-gouverneurs prendraient rang après celui du Nouveau-Brunswick.

Nous donnons ici, comme appendice, quelques explications sur la nature du gouvernement constitutionnel.

On appelle *gouvernement constitutionnel* un gouvernement qui est administré d'après une loi fondamentale, appelée *constitution*. Cette loi fondamentale consiste en une série de règles ou règlements adoptés et édictés par une nation et ses représentants, et ayant force de loi. Comme la nation parle et agit par ses représentants, on appelle aussi ce gouvernement *représentatif*.

Le chef de l'État, comme le dernier de ses administrés, est tenu de se conformer à la constitution.

Le gouvernement du Canada et ceux de nos provinces, sont basés sur le gouvernement anglais, lequel est un gouvernement constitutionnel représentatif.

Les premiers vestiges de la constitution actuelle de l'Angleterre se trouvent dans la *grande charte* (*magna charta*), que Jean-sans-Terre fut forcé de signer en faveur de ses sujets, le 19 juin 1215.

Par cet écrit, ou plutôt ce contrat, il promettait de convoquer, pour l'administration des affaires publiques, le commun conseil des archevêques, évêques, abbés, comtes et barons, appelés *pairs*. Il promettait, en outre, qu'aucune amende ou pénalité ne serait décrétée contre un accusé, "que sur le serment de douze hommes du voisinage, bons et loyaux sujets," et qu'il serait permis à ses administrés de sortir du royaume et d'y rentrer en toute liberté.

Cette charte fut confirmée, en 1258, par 24 barons, dans la première assemblée qui ait été réunie à Londres sous le nom de *parlement*.

En 1264 fut convoqué le premier parlement complet, c'est-à-dire composé non-seulement des pairs, mais des députés élus par les bourgs et les comtés. C'est alors qu'eut lieu la première session de la *chambre des communes*, et qu'apparut distinctement, pour la première fois, cette grande constitution à l'ombre de laquelle nous vivons.

D'abord les deux chambres siégèrent ensemble; ensuite elles se séparèrent, et, sous Richard II, on reconnut aux communes le droit exclusif de spécifier l'emploi des subsides.

Quelques années plus tard, une loi obligeait le roi à ne gouverner qu'avec l'avis d'un conseil permanent.

Sous le règne des Stuarts, le parlement sembla sommeiller, et, sous Cromwell, il fut complétement supprimé. Mais, à la Restauration, il fut rétabli et continua, par des luttes modérées mais persistantes, à affirmer ses droits et à revendiquer ses priviléges.

Le 24 février 1689, le *Bill des droits* vint consacrer, d'une façon définitive, les bases fondamentales de la constitution actuelle de l'Angleterre

Cette constitution comprend un pouvoir exécutif et un pouvoir législatif.

Le pouvoir exécutif appartient au souverain, qui l'exerce par ses ministres, lesquels sont responsables de tous ses actes administratifs. On peut donc dire que ce pouvoir appartient, de fait, plus aux ministres qu'au souverain. Cette autorité collective s'appelle *la couronne*. La couronne, dans l'exercice de ses pouvoirs, est assistée des tribunaux et de leurs fonctionnaires, qui forment une troisième branche moins élevée, appelée *l'autorité judiciaire*.

Le pouvoir législatif appartient au parlement et au souverain: cest-à-dire qu'une loi, pour être valide, doit avoir l'assentiment des deux chambres et la sanction du souverain. Ces trois pouvoirs réunis constituent *la législature*.

La législature est donc composée du *souverain*, d'une *chambre des lords* ou *pairs*, non élective, et d'une assemblée élective, qui porte le nom de *chambre des communes*.

Chacun de ces pouvoirs, comme je l'ai déjà fait remarquer, a ses attributions propres et distinctes.

Ainsi, le souverain a le droit de sanction et celui du pardon. Il n'est pas responsable de ses actes administratifs, mais il est soumis aux lois. De fait, il n'a d'autres supérieurs que Dieu et la loi. Les ministres, qui sont en réalité les collègues du souverain, sont responsables de leurs actes et des siens.

Les deux chambres ont la liberté de la parole, c'est-à-dire qu'on ne peut pas poursuivre un député ou un lord devant les tribunaux, pour des paroles prononcées en chambre. Le souverain et les chambres jouissent encore de certaines immunités qu'il serait trop long d'énumérer ici.

De la constitution anglaise, telle qu'elle est aujourd'hui, ressortent trois grandes libertés dont les sujets anglais sont fiers avec raison :

1° Le droit de pétition au souverain. Toute personne qui se croit lésée par un pouvoir quelconque, a le droit de s'adresser au souverain personnellement.

2° La liberté des réunions pupliques. Les sujets anglais ont le droit de se réunir pour discuter les affaires de l'État. Si l'assemblée est paisible, personne ne peut intervenir. Si, cependant, elle menace la paix publique, l'autorité lui fait lire à haute voix la proclamation du *Riot act* (loi concernant les assemblées séditieuses). Une heure après, si l'assemblée n'a pas obéi, on emploie la force pour la disperser.

3° La liberté de la presse. On peut publier un livre ou un journal sans autorisation préalable. Seulement, s'il s'agit d'un journal, on doit fournir le moyen de faire constater son identité, pour le cas où il y aurait lieu à des poursuites judiciaires.

Tels sont, en résumé, les principaux traits de la constitution anglaise. On voit que la constitution de la confédération canadienne et celles de ses diverses provinces, reposent entièrement sur les mêmes bases.

La confédération canadienne se compose des provinces d'Ontario (Haut-Canada), de Québec (Bas-Canada), du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'île du Prince-Édouard, de la Colombie britannique et du Manitoba.

VERCINGETORIX

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

VIII

Le grand-druide avait plus de cent ans; et, depuis plus de deux siècles [2], il communiquait avec Dieu. Sa science et sa sagesse n'avaient point d'égales dans le monde, et l'extase qui donne la double-vue, le ravissement d'où jaillissent les prophéties, le visitaient et l'illuminaient plus que ne le fut jamais aucun autre voyant. Comme chez la pythonisse des Grecs, ses regards s'égaraient quand ils quittaient la terre pour aller lire, au front du firmament bleu, les oracles que la Divinité écrit en lettres de feu avec ses étoiles. Alors, toutes les choses d'ici-bas étaient oubliées ou méprisées par celui qu'inondaient des flots de lumière céleste. Quand l'esprit de Gwyon, le génie révélateur, s'emparait de lui, on voyait la matière livrée au souffle de l'inspiration, comme la voile d'un vaisseau au souffle du vent, palpiter et se tendre, comme prête à se rompre. L'urne devenait trop étroite pour l'effervescence de la liqueur qu'elle contenait; le corps de l'homme, insuffisant pour l'âme du pontife. L'intelligence quasi divine, l'esprit de prophétie débordait des lèvres, jaillissait des yeux, s'épandait dans le geste; et le grand centenaire frappait de terreur autant que d'admiration. Inexorable et impassible comme le *Fatum* des latins,

[2] Nous rappelons que le siècle gaulois était de 30 ans. Voir la note 3, à la fin de cette nouvelle.

il lisait l'avenir dans les entrailles palpitantes des victimes ; puis, l'Esprit le saisissait, et chaque goutte de sang semblait se convertir en un flot d'éloquence ; chaque convulsion, chaque palpitation des chairs de l'holocauste semblait repousser devant lui les portes d'ébène au delà desquelles tout est lumière, car elles s'ouvrent sur l'avenir !

Quand Luern s'arrêta, Taliésin, debout au pied de la tombelle, priait tout bas, le front tourné vers le ciel ; les druides et les prêtresses, silencieux et recueillis, attendaient l'*awen* [1].

Tout à coup la voix du pontife se fit entendre ; il paraissait se parler ou parler à Dieu, car son regard restait fixé sur les nuages et ses accents étaient graves, mais n'avaient rien des inflexions passionnées de l'extase prophétique. Il disait :

" Quand ma création fut accomplie, je ne naquis point d'un père et d'une mère, mais des neuf formes élémentaires, du fruit des fruits, du fruit du dieu suprême, des primevères de la montagne, des fleurs des arbres et des arbustes ! J'ai été formé par la terre dans son état terrestre...J'ai été marqué par Math (la nature) avant de devenir immortel. J'ai été marqué par le Voyant (Gwyon), le grand purificateur de la multitude des enfants de Math ! Quand le changement (par le feu) se fit, je fus marqué dans le monde primitif par le Souverain ; j'étais à demi consumé. Par le sage des sages, je fus marqué dans le monde primitif, au temps où je reçus l'existence ! Je jouai dans la nuit, je dormis dans l'aurore ! En vérité, j'étais dans la barque de Dylan, le fils de la mer, lorsque, semblable à des lances ennemies, les eaux tombèrent du ciel dans l'abîme. J'ai été serpent tacheté sur la montagne, j'ai été vipère dans le lac, j'ai été étoile chez les chefs supérieurs, j'ai été dispensateur des gouttes (de l'effusion du Gui), j'ai déjà revêtu les habits du sacerdoce et tenu la coupe ! Il s'est écoulé bien du temps depuis que j'étais pasteur ; j'ai transmigré sur la terre avant de devenir habile dans la science ! J'ai transmigré, j'ai circulé ; j'ai dormi dans cent îles, dans cent villes j'ai dormi [2] !..."

---

[1] Mot gaélique qui signifiait inspiration. Les trois conditions de l'*awen* étaient, d'après les triades, un œil qui sache voir la nature ; un cœur qui sache comprendre la nature ; un esprit qui ose suivre la nature.

[2] Extrait du poëme symbolique intitulé *Kad-Godden*, le combat des arbres, attribué à Taliésin : *Barzoz-Breiz*, chant breton. — La Villemarqué.

Il se tut et ses yeux quittèrent le ciel pour faire le tour de l'assemblée. On eût dit que son regard cherchait quelque chose ou quelqu'un...

Comment cela se fit-il?... Fut-ce qu'habitué aux ténèbres de cette forêt, qu'il habitait depuis soixante ans et dont il connaissait pour ainsi dire toutes les branches, il put voir dans l'ombre? ou fut-ce par divination, comme le crut toute l'assistance? Nous ne pourrions pas le décider, mais voici ce qui arriva :

Le barde rêveur, le pontife auguste, le philosophe stoïque s'évanouit pour faire place au sacrificateur; ses traits prirent soudain une expression fatale, et tendant le bras dans la direction où se tenait Luern : " Qu'on m'apporte l'enfant, ordonna-t-il." Et se tournant vers les druides envoyés par les nations pour l'interroger : " Maintenant que nous avons une victime, mes frères, implorez Diana afin qu'il inspire et qu'il éclaire son serviteur." Puis, sûr d'être obéi, il gravit la tombelle et vint se placer devant l'autel en attendant qu'on lui apportât la victime à immoler.

Luern avait entendu et il avait compris la terrible signification de l'ordre du grand-druide. Fuir ou se défendre était également impossible; désobéir à celui dont toutes les paroles étaient des oracles, c'est-à-dire refuser l'enfant ou tenter d'attendrir le grand-prêtre d'Hésus était pareillement insensé; lui crier : c'est le fils de Vercingétorix! c'est un enfant de ton sang! ne ferait probablement qu'exalter son fanatisme pieux; d'ailleurs, l'aïeul pourrait-il sauver la victime que le grand prêtre avait désignée? Sa foi, quand l'illumination troublait déjà son regard, et son orgueil, devant cette illustre assemblée, lui permettraient-ils de l'épargner?...

Toutes ces pensées envahirent en même temps le cerveau du Volke.

Cependant les druides se dirigeaient vers lui. Il fallait agir ou livrer le trésor conservé au prix de tant de travaux et de tant de douleurs.

Il ne les attendit pas. Profitant de l'ombre qui égarait leurs recherches, il s'élança vers Taliésin, gravit rapidement l'éminence sur laquelle s'élevait l'autel, et remit l'enfant aux mains du grand-druide en lui disant à demi-voix, mais avec un ac-

cent dans lequel se mêlaient une ironie amère et un désespoir profond :

" Taliésin, je t'apporte et je te confie l'orphelin que Vercingétorix t'a légué ! "

Le vieillard dut être atteint au cœur, car son front toujours impassible se contracta violemment ; ses yeux inflexibles se troublèrent, et un cri sourd, mais rauque, bref et douloureux comme un sanglot, souleva sa poitrine. Luern épiait évidemment l'expression de son visage et attendait palpitant d'anxiété.

Son attente fut courte, aussi courte que son angoisse était grande ! Il l'entendit murmurer : Le Grand-Inconnu veut une victime, ce n'est qu'à cette condition qu'il inspire son serviteur, et lui donner mon propre sang sera d'un grand exemple.

Alors toute trace d'émotion disparut de son visage ; il cria par deux fois : Hésus ! Hésus ! (Terrible ! Terrible !). Était-ce une invocation ? Était-ce une plainte ? Nul ne le sut, Dieu seul pouvait lire dans cette âme profonde ! Il renversa l'enfant sur la table de pierre où l'on ne se couchait que pour mourir, et commença à lui arracher ses vêtements.

La pauvre petite créature tendit en pleurant ses faibles mains vers Luern, et se traîna sur la pierre glacée pour se réfugier dans le sein de celui qui remplaçait sa mère. Taliésin le ramena brusquement au milieu de l'autel et prit son couteau d'or.

Il levait la main, il allait frapper l'innocente victime, quand Luern arrêta son bras : Tue-moi à sa place... veux-tu ? demanda-t-il à Taliésin [1].

Un murmure qui devint une clameur indignée s'éleva dans l'assemblée, quand on vit le Volke interrompre le sacrifice et pousser l'impiété jusqu'à toucher le grand-druide, c'est-à-dire le distraire de ses fonctions sacrées.

—*A continuer.*

COMTE A. DE VERVINS.

---

1 Cette substitution dans les victimes vouées aux sacrifices volontaires était assez fréquente. Voir à la fin de cette nouvelle la note IV, sur le mépris de la mort chez les Gaulois.

REVUE EUROPÉENNE

Depuis la mort de Pie IX, le sacré collége a déjà perdu deux de ses membres, le cardinal Brossais Saint-Marc, archevêque de Rennes, et le cardinal Amat [1]. Mais la perte de ces deux princes de l'Église, chargés d'années et de mérites, n'a peut-être pas causé une aussi grande sensation que celle du Père Secchi, cet illustre savant qui était une des gloires du catholicisme et de l'ordre auquel il appartenait.

Lorsqu'en 1870, les jésuites durent quitter le collége romain, le gouvernement italien ne put refuser aux réclamations du monde savant le maintien de l'observatoire du Père Secchi. Cela en dit plus que des volumes sur la réputation et les travaux de cet astronome.

Né en 1818, il avait à peine 60 ans lorsqu'il succomba à une cruelle maladie, le 26 février dernier.

La météorologie et l'astronomie se disputaient les précieux instants de cette grande existence, presque entièrement absorbée dans l'étude des phénomènes célestes. Un admirable instrument, connu sous le nom de météorographe, qu'il exposa à Paris en 1867, valut à son auteur une médaille d'or et la croix de la légion d'honneur. Comme s'il eût voulu faire marcher de front les deux sciences auxquelles il s'était dévoué, il venait de faire élever, sur l'ancien mont Albanus, un observatoire météorologique, qui devra être le pendant de l'observatoire astronomique de Rome.

---

1 La *Revue du Monde catholique* contient une liste des cardinaux qui diffère un peu de celle d'où j'avais tiré les renseignements contenus dans mon avant-dernière revue.

D'après cette liste, le sacré collége aurait été composé, lors de la mort de Pie IX, de 64 cardinaux, se divisant comme suit par nationalités : 38 italiens, 9 français, 4 espagnols, 7 autrichiens, polonais, allemands, 3 anglais, 1 américain, 1 belge, 1 portugais. Le cardinal Garcia Gil serait né en Espagne et non pas dans l'Amérique centrale.

Mais c'est surtout par ses observations sur la constitution physique et chimique du soleil qu'il est devenu célèbre dans le monde entier. Le livre magistral qu'il a publié sur ce sujet a eu un immense retentissement. Il en terminait la préface par ces mots : "Puisse ce travail être utile au lecteur en l'instruisant et en l'invitant à rendre hommage à celui qui a placé sa tente dans le soleil : *in sole posuit tabernaculum suum Altissimus.* La seconde édition, publiée en 1876, est deux fois plus considérable que la première, qui avait paru en 1873, tant l'auteur avait fait de nouvelles expériences et de nouvelles études dans l'intervalle. Du reste, il ne se présentait pas une question nouvelle en astronomie, une dispute entre savants, que l'on ne se demandât : *Qu'en pense le Père Secchi?* Sa correspondance avec les corps scientifiques et les savants de toutes les parties du monde était, à elle seule, un immense labeur.

La science a encore fait plusieurs pertes. Parmi ces illustres défunts, tous parvenus à un âge très-avancé, se trouvent quatre membres de l'Institut de France. La France est du reste, comme la remarque en a été faite plusieurs fois dans cette revue, le pays par excellence des longévités littéraires, politiques et scientifiques, et l'Europe l'emporte sous ce rapport de beaucoup sur l'Amérique.

Le doyen de ces quatre savants est donc A.-C. Becquerel, décédé à l'âge de 90 ans, le 18 janvier. Ses expériences, ses travaux et ses livres sur l'électricité, le magnétisme, la météorologie, la physique du globe terrestre, lui ont assuré un rang élevé dans le monde scientifique. Victor Regnaud est mort le jour suivant ; il était âgé de 68 ans. Il avait à peine trente ans lorsque les mémoires remarquables qu'il avait publiés sur différentes découvertes de physique et de chimie, le firent admettre à l'Académie des sciences. Il s'est livré surtout à des travaux d'une précision et d'une minutie pour bien dire effrayantes. On peut en juger par le titre d'une étude qui lui avait été commandée par le ministre des travaux publics : "Définir et déterminer les principales lois physiques et les données numériques qui entrent dans le calcul des machines à vapeur." Claude Bernard, dont la réputation était si grande que la proposition de faire ses funérailles aux frais de l'État n'a pas rencontré la moindre opposition dans les chambres, s'est éteint presque en même temps que Becquerel et Regnaud. Il était âgé de 65 ans. Il fut le successeur de Magendie et comme tel il a

tenu en France, et l'on peut même dire en Europe, le premier rang dans la physiologie. Membre de l'Académie des sciences il eut, comme Biot et comme Flourens, l'honneur d'être également membre de l'Académie française. Cet illustre corps a par là consacré le principe que la littérature embrasse toutes les branches des connaissances humaines, puisque, en effet, à toutes peut s'appliquer l'art de bien dire et de bien écrire.

Moins universellement connu que les illustrations que nous venons de mentionner, M. de La Saussaye a cependant des droits tout particuliers à une place dans cette petite revue nécrologique, et l'auteur de ces lignes, lorsqu'elles auront été livrées à l'impression, ne croira pas encore avoir payé complétement la dette de la reconnaissance. Le noble et bon vieillard qui vient de s'éteindre lentement en son château de Troussay, près de Blois, était un ami du Canada et des Canadiens, comme pourrait le prouver au besoin une longue et intéressante correspondance [1].

Jean-François de Paule de la Saussaye est né à Blois le 6 mars 1801, d'une très-ancienne famille de l'Orléanais. Il était par conséquent âgé de 77 ans lorsqu'il est mort vers la fin du mois dernier. Il se livra de bonne heure à l'archéologie, après s'être d'abord destiné à la carrière militaire. En 1836, il fonda à Blois, avec un de ses amis, M. Étienne Cartier d'Amboise, la *Revue de numismatique*. Il publia successivement des travaux importants sur les *Origines de la ville de Blois* et sur les *Antiquités de la Sologne*. Son *Histoire du château de Chambord*, publiée pour la première fois en 1837, a eu dix ou onze éditions ; et celle du château de Blois (1840) en a eu quatre. Son *Guide du voyageur à Blois*, son *Histoire de Blois*, les *Antiquités de la*

---

[1] Si j'en obtiens la permission de la famille de M. de La Saussaye, je publierai peut-être un jour ces lettres remplies de l'esprit le plus charmant et qui reflètent la sérénité d'une âme noble et simple. C'est presque fortuitement que j'ai fait à Lyon en 1866 la connaissance de cet homme distingué. C'est à lui que je dois d'avoir pu assister à l'inauguration de l'école normale spéciale de Cluny, et il m'a fait plus tard à Paris, à Blois et à Troussay le plus aimable accueil. J'ai visité en sa compagnie les châteaux et les monuments dont il a écrit l'histoire. M. de La Saussaye m'a surtout frappé comme un type français qui se rapprochait tout à fait de celui de nos anciens Canadiens. J'avais l'habitude, pour donner une idée de lui à mes amis, de le comparer à tel ou tel personnage de notre pays, et plus particulièrement au spirituel et modeste auteur de *La Terre paternelle*, feu M. Patrice Lacombe.

Sologne blaisoise, et un grand nombre de mémoires publiés dans les annales des sociétés savantes, en France et à l'étranger, lui ont fait une réputation méritée d'érudit. Son style est simple et attrayant ; il a su mettre un très-grand charme aux recherches les plus rebutantes en apparence. Mais l'ouvrage qui a le plus contribué a lui ouvrir les portes de l'Institut (Académie des inscriptions et belles lettres), c'est sa *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, dont la première partie seulement a été publiée. Conseiller général de Loir-et-Cher, M. de La Saussaye fut nommé en 1845 recteur de l'académie de Poitiers, puis transféré à celle de Lyon. Les devoirs onéreux de cette charge, qui comprend la surveillance de toutes les institutions d'éducation de tous les degrés dans un ou dans plusieurs départements, ne l'empêchèrent point de continuer ses études et ses travaux. C'est pendant ce temps qu'il a entrepris la publication des œuvres de Papin, et publié la vie de cet homme illustre et une introduction à ses œuvres, dans laquelle il réclame énergiquement et habilement pour la France la priorité dans la plus grande découverte des temps modernes, celle de la vapeur. Tout dernièrement encore il publiait un volume bien intéressant sur les monuments littéraires gallo-romains de la ville de Lyon. On peut dire qu'il est mort vaillamment la plume à la main, comme il fût mort l'épée à la main, s'il eût suivi la première carrière a laquelle il s'était destiné.

Tous ces hommes absorbés dans l'étude des sciences et parvenus à un âge avancé, ont vu dans leur longue et placide existence bien des révolutions tourbillonner autour d'eux ; mais c'est pour le savant surtout qu'est fait le mot d'Horace, *impavidum ferient ruinae.* Il y aurait une exception à faire pour Raspail, dont il a été question dans une revue précédente, et qui, lui, avait pris une part si active et si tapageuse aux convulsions politiques de son pays. Mais, même comme savant, Raspail était plus révolutionnaire, plus démolisseur qu'autre chose, et il n'est pas à comparer aux hommes dont je viens de parler. Ils sont morts aussi, probablement, à la veille de bouleversements plus grands encore que ceux auxquels ils ont assisté.

Toutes les grandes puissances sont en ce moment sur le qui-vive ; les télégrammes sous le titre d'*Eastern complications* nous apportent un jour des nouvelles de guerre, le lendemain des nouvelles plus favorables à la paix, et trop souvent les deux à

la fois. La rubrique ci-dessus n'est donc pas mal imaginée, car les affaires d'Orient se compliquent de plus en plus.

Le message de la reine recommandant l'appel des réserves a créé une vive sensation en Angleterre, et partout sur le continent, mais surtout en Russie et en Autriche. Ce message a été précédé de la résignation de lord Derby, qui a cependant déclaré, dans un débat récent, que ce n'était pas l'appel des réserves, mais une décision du conseil qu'il ne pouvait point, dans le moment, faire connaître ni discuter, qui l'avait forcé de sortir du gouvernement. On suppose qu'il s'agit d'instructions secrètes données à la flotte anglaise, lesquelles auraient amené, dans certaines éventualités, un conflit inévitable.

D'après tout ce que l'on peut voir, l'Angleterre arme sérieusement, et fait des préparatifs qui ne laissent guère de doute sur la détermination de lord Beaconsfield et de ceux de ses collègues qui lui sont restés fidèles, de tenir tête à la Russie et de lutter seuls au besoin pour l'honneur et les intérêts de la nation. Cette détermination leur a été imposée par l'état des esprits dans les vastes possessions de l'Inde. L'effervescence causée par les succès de la Russie et les constantes et déplorables reculades du gouvernement anglais, est arrivée à un degré tel que le vice-roi a dû soumettre au régime de la censure la presse hindoustane, qui, il faut l'avouer, ne se gênait nullement de tenir le langage le plus ouvertement séditieux et provocateur. Le *Pall Mall Gazette* donne de nombreux extraits de ces feuilles. Quelques-uns de ces passages feront voir qu'en effet les Hindous ont perdu tout respect pour le gouvernement.

" Désormais, dit un de ces journaux, nul ne croira à la valeur des Anglais, et il est évident que, depuis la guerre franco-allemande, leur influence en Europe est complétement évanouie."

" L'histoire des cent cinquante dernières années, s'écrie un autre publiciste à peau bronzée, serait l'histoire du soin qu'a mis le gouvernement britannique à fausser toutes ses promesses."

" Le gouvernement anglais, lit-on dans une feuille publiée à Bombay, est un gouvernement abominable; et de même qu'il y a des monstres, assure-t-on, qui dévorent leurs enfants, de même le gouvernement anglais se fait l'exterminateur de ses propres enfants, c'est-à-dire de ses sujets.

" L'acharnement vindicatif dont il a fait preuve lors de l'affaire de l'ex-guicovar de Baroda, les trop fréquents attentats des Européens contre l'existence des natifs, l'habitude qu'ont les Anglais de les assimiler à de simples bêtes de somme, la rapacité de ses fonctionnaires, qui ne songent qu'à s'enrichir et non à venir en aide aux pauvres paysans des districts où sévit la famine, telles sont les principales causes d'un immense mécontentement destiné à produire de terribles résultats.

" Patience cependant ! Les Anglais ne brillent pas par l'héroïsme ; il est notoire qu'ils doivent la possession de l'Inde à leurs ruses diplomatiques et non à leur bravoure... Du moment où la victorieuse Russie franchira l'Himalaya, ils n'auront qu'à détaler au plus vite s'ils veulent sauver leurs têtes."

Certes, ce langage est explicite ; il est sans détours, et l'Angleterre peut se tenir pour avertie. On dira peut-être que la victorieuse Russie traitera les rayas un peu plus mal encore que ne le fait l'Angleterre ; peu importe, ce n'est pas ce dont les Hindous s'occupent dans le moment. *Notre ennemi, c'est notre maître*, a si bien dit LaFontaine ; et il est probable que Pilpay, le grand fabuliste indien, de qui l'on assure que proviennent tous les apologues qui ont cours dans le monde, était du même avis.

Donc il est urgent, si elle ne veut pas que ces menaces reçoivent leur exécution, que l'Angleterre se montre l'Angleterre d'autrefois ; qu'elle se réveille et qu'elle réponde par des faits à ce reproche que même les journalistes de l'Hindoustan osent lui faire : " L'Angleterre est dans la terreur de la Russie, et c'est pour cela qu'elle a abandonné la Turquie. Le gouvernement anglais souffre de deux maladies : le vil amour du lucre, le mépris des besoins du peuple."

Son isolement n'a pas d'autre cause que son égoïsme. Personne n'est empressé de s'allier à une puissance qui ne veut s'occuper que de ses propres intérêts, de ses intérêts matériels surtout. Et c'est ainsi que s'explique la réponse de sir Stafford Northcote aux chefs de l'opposition, qui lui reprochaient de s'engager dans la guerre sans alliances. Si nous faisons la guerre, nous aurons des alliés, a-t-il dit. Le marquis de Salisbury avait déjà fait la même réponse, il y a déjà quelque temps.

Oui, que l'Angleterre se montre une bonne fois résolue à

combattre, à mettre toutes ses ressources en jeu; qu'elle le prouve en faisant dès aujourd'hui tous les sacrifices nécessaires, et elle aura des alliés. Trop d'autres États sont intéressés à résister aux deux grandes puissances du Nord, la Russie et l'Allemagne. La Servie désire un agrandissement et une autonomie que la Russie, pas plus que l'Autriche, ne veut sincèrement lui accorder ; la Roumanie, à qui l'on enlève déjà la Bessarabie, sent bien quel est le sort que lui prépare sa trop puissante alliée ; la Grèce, que l'Angleterre paraît vouloir faire entrer dans ce qu'on appelait autrefois le concert européen, est jalouse de l'influence de la race slave. Tous ces États, ou au moins quelques-uns d'entre eux, pourraient se tourner contre la Russie. L'Autriche, dont les intérêts sont tout aussi froissés que ceux de l'Angleterre, n'est portée à transiger séparément avec le czar que parce qu'elle ne croit pas à la sincérité de son ancienne alliée. Enfin, la France elle-même a déjà indiqué plus de penchant pour l'Angleterre que pour la Russie ; et, dans tous les cas, si un effort sérieux est fait par l'Angleterre et l'Autriche, son attitude sera telle qu'elle tiendra en respect l'Allemagne et l'Italie.

Loin donc qu'il y ait une imprudente provocation dans les mesures prises par le gouvernement, comme l'a prétendu M. Gladstone, elles sont conformes à l'antique précepte : *Si vis pacem, para bellum.* Si la paix est maintenue, ce sera uniquement par suite de la politique de lord Beaconsfield ; si, au contraire, la guerre éclate, c'est que rien n'aurait pu l'empêcher, si ce n'est la plus abjecte soumission conduisant à de nouveaux et continuels sacrifices, et finalement au démembrement de l'empire.

En parlant de la guerre, ai-je besoin d'ajouter : *Di avertant omen !* Malgré notre éloignement du théâtre des premières hostilités, nous sommes ainsi situés que nous pouvons nous attendre au moins à des troubles sérieux, à une perturbation probable dans nos relations avec nos voisins.

Le *Herald* de New-York publiait dernièrement un article que le *Courrier des États-Unis* a traduit et qui, selon lui, reflète exactement le sentiment général et peint bien le caractère américain. Si les conclusions de cet article sont en faveur d'une stricte neutralité et d'une application rigoureuse des principes du droit international, le début n'est aucunement

rassurant, quant aux tendances et aux sympathies du peuple américain. Avec la forme de gouvernement qui régit la république voisine, avec ce qui s'est passé à l'égard d'autres pays limitrophes et même à notre égard, on sait ce que peuvent valoir, dans l'occasion, des sermons comme celui qui vient à la suite du passage que nous allons reproduire :

" Si la guerre a véritablement lieu, dit le *Herald*, nous ne doutons point que les sympathies du peuple américain soient avec la Russie, comme elles l'ont été jusqu'à présent dans cette guerre pour le christianisme, et comme elles l'étaient dans une précédente guerre avec la Grande-Bretagne. Ayant, dans nos propres guerres avec l'Angleterre, fait l'expérience de son arrogance, de son injustice et de son dédain de la simple humanité ; ayant apprécié au temps de nos embarras ce qu'est son mauvais vouloir, et ayant appris combien toutes ses pompeuses déclarations touchant la neutralité et les vertus cardinales sont un pur masque à un esprit malfaisant et mercenaire, la sympathie de notre peuple se porte instinctivement et irrésistiblement du côté qui est contre elle. C'est là un fait que nous n'avons pas à expliquer. Notre sympathie sera à qui il nous plaira de la donner ; mais nous n'avons pas la même liberté en ce qui concerne les actes qui pourraient être faits sous l'impulsion de ce sentiment. Il ne faut pas abuser de notre bonne volonté envers la Russie de la façon dont on rapporte que quelques aventuriers se préparent déjà à l'utiliser. "

Puis vient une longue remontrance au président et à toutes les autorités, leur inculquant les principes du droit international, et les exhortant à se montrer plus fidèles à l'observer que l'Angleterre ne l'a été, lors de la guerre de sécession, et à lui donner par là une généreuse leçon.

Le tout se termine par un appel à des sentiments moins désintéressés, et qui prouve que le Frère Jonathan a toujours, comme il dirait lui-même, *an eye to business*.

" Notre politique, ajoute le *Herald*, est d'être neutres dans la guerre et impartiaux dans notre empressement à fournir aux deux belligérants les cartouches, la poudre, les grains, provisions et tous autres produits de ce pays qu'ils désireront acheter. C'est ainsi que nous devons être utiles à nos amis et à nous-mêmes. Mais si nous nous écartons de ces transactions correctes et que nous permettions à quelqu'un de nos conci-

toyens de gagner 50, 60 ou même 100 pour cent en construisant et équipant de nos ports des bâtiments de guerre ou corsaires russes, non-seulement nous perdrons l'avantage légitime pouvant résulter d'une grande impulsion au commerce et à l'industrie, mais de plus nous nous placerons en relations désagréables avec notre ancien ennemi de 1812 et de 1776."

Comment trouvez-vous, chers lecteurs, cet état en partie double des sentiments chrétiens qui font pencher les Américains du côté des Russes d'une part, et des profits à faire en leur vendant de la poudre impartialement à eux et à leurs ennemis ; des grands principes de droit international dont il faut donner une leçon à l'Angleterre, et de l'autre côté des profits de 50, 60 ou même 100 pour cent que l'on peut réaliser en se faisant corsaire ?

Ne formerez-vous pas des vœux avec moi pour que les profits de la poudre et des munitions impartialement vendues, fassent équilibre aux sentiments chrétiens en faveur des Russes, et à la bonne petite rancune, pas du tout chrétienne et encore moins filiale, que l'on conserve contre l'ancienne-mère patrie ; pour que la leçon de droit international ne soit pas trouvée plus légère dans la balance de l'équité américaine que les cent pour cent que peuvent rapporter les lettres de marque ?

A moins qu'il n'en soit ainsi, nous courons un certain risque, aux premiers coups de canon tirés dans la mer de Marmara, de voir envahir notre frontière par des *féniens* ou des maraudeurs d'une catégorie quelconque.

P. C.

Montréal, 12 avril 1878.

LA FOI DES SIMPLES

FÉNELON, *Lettres sur la religion.* — BOSSUET, *Conférence avec le ministre Claude.* — MATIGNON, *La liberté de l'esprit humain, etc.* — *La question du surnaturel.* — PIRENNE, *Du fondement de la foi*, etc.

Le siége de la foi est dans l'esprit. L'homme la sent jaillir de son intelligence et sa volonté l'accepte librement.

La foi est le ferme assentiment que l'esprit donne aux vérités manifestées par le ciel et proposées par l'organe infaillible établi pour cela sur la terre.

Pour croire il n'est pas nécessaire de voir. En d'autres termes, la foi, pour être raisonnable, n'a pas besoin d'être à même de raisonner son objet. Croire et voir sont deux opérations de l'intelligence, deux rapports dans lesquels l'esprit peut se trouver avec la vérité.

La vérité apparaît parfois directement à l'esprit, il la voit, il la saisit ; ce n'est plus la foi, c'est l'intuition. Mais plus souvent elle se manifeste indirectement, dans un milieu qu'on appelle le témoignage. Si cet intermédiaire est sûr, l'adhésion n'est ni moins ferme, ni moins infaillible que dans le premier cas. Ainsi se manifestent toutes les vérités historiques et la plupart des vérités scientifiques.

Le savant cherche à comprendre quelque chose des vérités que son cœur aime : il croit pour comprendre, selon le mot connu de saint Anselme : *Credo ut intelligam.*

Le simple fidèle se borne à vérifier la valeur du témoignage.

A l'endroit de la doctrine catholique, cette vérification est possible pour les plus ignorants ; elle est facile et elle doit être telle : catholique veut dire *à la portée de tous.*

I

Si Dieu a parlé, il va de soi qu'il faut se soumettre ; mais l'a-t-il fait ? voilà la question. Cette question doit être l'objet d'un examen sérieux et impartial. Tout homme doit une fois dans sa vie suspendre les croyances dans lesquelles il a été élevé, interrompre l'habitude de l'acte de foi et examiner si cette foi est fondée, si cet acte est raisonnable.

Ainsi parle le rationalisme.

Or, dans la religion catholique, le doute n'est jamais permis Le catholique n'étudie les systèmes que pour les réfuter, avec un parti pris, avec une conviction, une certitude préexistante de leur fausseté.

Qu'est-ce qui l'autorise à en agir ainsi ? Cette certitude anticipée, quelle en est la base ?

II

Elle a d'abord une base *surnaturelle*, qui n'est autre que l'opération intérieure de l'Esprit-Saint : " opération qui produit " en nous ce que l'on appelle la foi divine et affermit l'esprit " dans la vérité ; d'où il arrive que l'on peut avoir la foi sans " penser actuellement aux motifs de crédibilité puisés dans la " raison humaine, et sans peut-être y avoir jamais pensé." (Leibnitz, *Systema theol.* XI.)

Là-dessus, il n'y a point de doute parmi les catholiques. On se demande si la foi n'a pas en outre une base *naturelle*, en prenant ce mot *naturel* comme opposé non-seulement à celui de *grâce*, mais encore à celui de *science*. Cette acception du mot *nature* n'a rien de contraire à l'usage : on distingue la nature de la grâce, la nature de l'art, de la science, de l'industrie, etc.

Je dirais que l'homme a une idée suffisante de la vérité religieuse pour la reconnaître lorsqu'elle se présente à lui, et qu'il n'a pas plus besoin d'être théologien pour être certain de sa croyance, qu'il n'a besoin d'être physicien pour être certain de sa marche. En religion comme ailleurs, la nature précède la science et en est indépendante ; les fidèles croient sans avoir

étudié la théologie. Est-ce là exclusivement le fait de la grâce ? Je pense que c'est en partie le fait de la nature, qui a ses instincts dans l'ordre religieux et moral aussi bien que dans l'ordre physique, et qui, elle aussi, est un don de Dieu.

III

Il suffit, pour le prouver, d'établir les principes suivants :

— La nature d'un être, étant le fond même de cet être, est toujours bonne et peut être suivie ;

— L'homme croit naturellement [1] à une religion surnaturelle ;

— La vraie religion surnaturelle est connue du simple fidèle. Or, ces principes s'établissent à l'aide des propositions suivantes :

IV

Première proposition : *La nature des êtres est bonne.* La nature est ce fond primitif qui constitue l'essence même des choses, qui les fait être ce qu'elles sont.

Or, tout ce qui est primitif est bon.

Le mal est essentiellement un *second* état. Le mal est une altération, et une altération suppose un fond, une substance, un ordre qui s'altère, mais qui, avant de s'altérer, était exempt de mal, était bon par conséquent. Avant le mal il y a donc le bien, comme avant le morcellement il y a la totalité. D'où il suit que le mal ne peut être principe d'une manière absolue et qu'il ne peut que s'attaquer à quelque chose d'existant ; or ce quelque chose d'existant dans chaque être, avant toute perturbation, ce premier principe de l'être, ce fond de l'être, c'est la nature. Nos actes peuvent donc être mauvais, mais notre nature n'est pas mauvaise ; au contraire, nos actes ne sont défectueux que faute d'être en harmonie avec notre vraie nature.

Deuxième proposition : *La nature humaine, quoique viciée, est encore bonne dans son essence.*

---

1 Cette proposition bien entendue ne peut encourir le reproche de baïanisme.

Le rationalisme exagère les forces de la nature; le protestantisme prétend que la nature religieuse et morale de l'homme a été détruite par le péché.

L'Église catholique enseigne simplement que l'homme avait été placé dans un état de justice *surnaturelle*, qu'il en est tombé par sa faute et que sa *nature* elle-même s'en est ressentie. Le péché originel a supprimé la grâce et affaibli la nature.

La nature n'est donc pas devenue mauvaise; au contraire, elle est bonne dans son essence, mais elle manque de l'énergie nécessaire pour développer ce fond. La nature est malade, elle n'est pas morte.

Troisième proposition : *Agir naturellement, c'est agir raisonnablement.*

S'il est vrai que l'élément mauvais introduit dans la nature humaine n'est pas une entité réelle, que ce n'est pas même l'extinction de quelque faculté que ce soit, mais un simple affaiblissement de nos forces et un dérangement dans leur harmonie naturelle, il s'ensuit qu'il est permis à l'homme de suivre sa nature [1].

Il reste à savoir quelle est la vraie nature de chaque être.

Quatrième proposition : *La nature des êtres a pour signes l'universalité et la perpétuité, et se découvre par l'observation.*

Kant se plaint de ce que l'esprit de profondeur a failli se perdre en Allemagne, à cause d'une certaine *liberté de penser* qui s'est introduite sous prétexte de génie. Cette liberté de penser n'est autre que cet esprit moderne d'hypothèses gratuites, de systèmes *a priori* qui prétend expliquer la nature sans la consulter [2]. Il faut en revenir à l'expérience, observer comment la nature se comporte en tous temps, en tous lieux, et proclamer *naturel*, c'est-à-dire nécessaire, ce qu'on trouve constamment et universellement : *Quod semper, quod ubique, quod ab omnibus.*

---

1 De là, dans la morale catholique, l'usage des opinions probables. Les actes des facultés humaines doivent être présumés bons jusqu'à preuve du contraire.

2 Par une bizarrerie qu'il faut noter dans l'histoire de l'esprit humain, la vraie méthode, la méthode d'observation, désertait les écoles philosophiques au moment où elle s'introduisait dans les études physiques, pour faire faire à celles-ci les progrès merveilleux qu'on sait.

Appliquons le procédé à la question qui nous occupe.

Partout et toujours le peuple a ses autels, ses mystères, ses miracles, ses prophéties, ses prêtres, en un mot, sa révélation et son église. C'est un fait qu'on ne peut contester.

Les philosophes ne sont qu'une exception imperceptible dans la masse des hommes. L'incrédulité est un fait particulier à notre époque et à celle de la décadence romaine, et qui, d'ailleurs, n'atteint pas la classe populaire. La variété des cultes n'altère pas l'unité du fond. Le fond est partout le même, il est commun à toutes les croyances religieuses, et les croyances religieuses sont communes à tous les temps et à tous les pays. Ce fond est donc naturel. *L'homme croit donc naturellement à l'existence de Dieu, aux mystères, aux miracles, à une révélation primordiale et à une autorité qui en est dépendante.*

C'est la CINQUIÈME PROPOSITION. Il y a dans cette croyance un instinct, une tendance, un entraînement aveugle, sans doute, mais il y a aussi une idée, une persuasion qui appartient à l'intelligence. L'intelligence ne trouve rien de plus simple que de regarder l'ouvrier comme supérieur à son œuvre, et d'admettre que celui qui a tout fait selon sa volonté garde aussi la liberté de vouloir tout ce qui lui semble bon et raisonnable.

Cette proposition n'a pas besoin de démonstration : les rationalistes se chargent de la démontrer sans s'apercevoir du service qu'ils nous rendent.

Il y a de vrais miracles, disait Pascal, puisqu'il y en a tant de faux.

Des idées uniformes, dit Vico, nées chez des peuples inconnus les uns autres, doivent avoir un motif commun de vérité. (*Science nouvelle*, 13e axiome.)

Toute croyance constamment universelle est vraie, et toutes les fois qu'en séparant d'une croyance quelconque certains articles particuliers aux différentes nations, il reste quelque chose de commun aux différentes nations, ce reste est une vérité. (DeMaistre, *Essai sur le principe générateur*, XXX.)

Ce qui arrive partout et toujours est naturel.

Ce qui est naturel est bon et légitime.

Or, l'homme croit partout et toujours à Dieu, aux mystères, etc. ; donc il y croit naturellement. S'il y croit naturellement, ces objets existent. L'homme, et tout être, quel qu'il soit, peut

se fier à sa nature. Toute tendance naturelle implique la réalité de son objet. Supposer le contraire, c'est le scepticisme universel.

Reste à mettre la nature ainsi disposée en présence de cet objet vers lequel elle incline de tout son poids. Il ne suffit pas que l'homme soit raisonnablement porté à croire une chose, il faut qu'il soit certain de l'existence de cette chose. Les simples fidèles sont-ils certains? C'est l'objet des dernières propositions.

Sixième proposition : *Le simple fidèle a la certitude naturelle du fait de la révélation.* Son bon sens lui suffit pour comprendre que le témoignage des siècles est la vérité, pour constater, vérifier et contrôler ce témoignage.

Il vit au sein d'une société civilisée à des degrés divers selon les temps et les lieux, mais partout et toujours à un degré suffisant pour posséder *une histoire* et une histoire écrite, revêtue de tous les caractères de l'authenticité et de la véracité ; il n'a pas de livres, mais il participe à la vie intellectuelle d'une société riche en livres ; il n'est pas savant, mais l'air qu'il respire est chargé de science et d'érudition et le mensonge historique n'y peut subsister, j'entends un mensonge aussi monstrueux que celui qu'il faudrait supposer ici. Toute l'Église affirme l'authenticité des Écritures, et, par conséquent, la réalité des miracles qui établissent la divinité de Jésus-Christ ; toute l'Église affirme l'histoire de l'Église, et l'on y voit l'origine divine de celle-ci de tout temps et dès les premiers temps invoquée, reconnue, proclamée. De telles affirmations ne pourraient subsister si elles n'étaient vraies, et de telles affirmations sont vraies puisqu'elles se maintiennent ; elles sont vraies puisqu'elles se sont originairement fait accepter ; on peut même dire et tout homme de bonne foi qui y réfléchira avouera qu'elles sont vraies puisqu'elles se sont produites. C'est ce que sent chaque fidèle et ce qui le dispense de toute recherche sur les origines chrétiennes.

Toute société qui connaît la religion du Fils de Dieu jouit à son égard d'un tel degré de certitude, d'évidence, de clarté que chacun des membres qui la composent est dispensé de remonter aux sources historiques, comme on peut se passer de voir le soleil quand on a la lumière diffuse.

Le doute est possible, mais la certitude morale ne rend pas le doute impossible, elle ne le rend que déraisonnable.

Septième proposition : *Le simple fidèle connaît avec certitude la véritable Église.*

La véritable Église doit être à la portée de tous. Or, le seul principe sur lequel tous puissent fonder leur croyance, c'est le principe d'autorité. Donc, la vraie Église est celle qui se base sur *le principe d'autorité*, et c'est l'Église romaine.

Dieu, dit Fénelon, aurait manqué au besoin de presque tous les hommes, savants ou ignorants, s'il ne leur avait pas donné une autorité infaillible pour les garantir de l'erreur en matière de foi. L'homme qui connaît la bonté de Dieu et qui sent sa propre impuissance doit supposer cette autorité donnée de Dieu et la chercher humblement pour s'y soumettre. Où la trouvera-t-il ? Toutes les sociétés séparées de l'Église catholique ne fondent leur séparation que sur l'offre de faire chaque particulier juge des Écritures, et de lui faire voir que l'Écriture contredit cette ancienne Église. *Elles se basent sur le principe du libre examen.* Le premier pas qu'un particulier se croit obligé de faire pour écouter ces sectes, serait de s'ériger en juge entre elles et l'Église qu'elles ont abandonnée ; or, quelle est la femme de village, quel est l'artisan qui puisse dire sans ridicule et scandaleuse présomption : Je vais examiner si l'ancienne Église a bien ou mal interprété le texte des Écritures. Voilà néanmoins le point essentiel de la séparation de toute branche d'avec l'ancienne tige. Tout ignorant qui sent son ignorance doit avoir horreur de commencer par cet acte de présomption. Il cherche une autorité qui le dispense de faire cet acte présomptueux et cet examen dont il est incapable. Toutes les nouvelles sectes lui disent, suivant leur principe fondamental : Lisez, raisonnez, décidez. La seule ancienne Église lui dit : Ne raisonnez, ne décidez point, contentez-vous d'être docile et humble : Dieu m'a promis son esprit pour vous préserver de l'erreur.

Qui voulez-vous que cet ignorant suive, ou ceux qui lui *demandent l'impossible*, ou ceux qui lui promettent ce qui convient à son ignorance, à la bonté et à la justice de Dieu ?

Il ne lui faut que son ignorance *bien sensée* pour décider. Cette ignorance se tourne pour lui en science infaillible ; plus il est ignorant, plus son ignorance lui fait sentir *l'absurdité* des sectes qui veulent l'ériger en juge de ce qu'il ne peut examiner. (Cf. *Lettres sur la religion.*)

On peut développer cette proposition d'une autre manière encore.

Étant connu que Dieu a parlé aux hommes et qu'il a institué l'Église, il reste à discerner quelle est parmi les différentes églises chrétiennes la véritable Église.

La véritable, c'est l'ancienne.

Pouvez-vous, dit Bossuet, vous y tromper? Ne voyez-vous pas que celle qui a toujours été, celle qui demeure toujours sur sa base, celle qu'on ne peut pas seulement accuser d'être séparée d'un autre corps et dont tous les autres corps se sont séparés, portant sur leur front le caractère de leur nouveauté, ne voyez-vous pas, encore un coup, que c'est elle qui est l'Église? (*Élév. sur les mystères.* Dix-huitième semaine, *XVIe élévation.*)

Ce raisonnement est simple et naturel : l'Eglise de Jésus-Christ et des Apôtres est celle qui remonte sans interruption à Jésus-Christ et aux Apôtres.

Réciproquement toute secte est reconnaissable à ce caractère, qu'elle ne peut fournir la chaîne, mais qu'au contraire on peut toujours lui marquer son commencement, c'est-à-dire le point où elle s'est détachée et où il y a entre elle et son fondateur solution de continuité. Car toute secte naît d'une rupture avec le passé et cette rupture est constamment visible et manifeste. Elle est dans un de ces deux faits : ou bien il s'est introduit des pasteurs qui n'étaient pas envoyés par les anciens, ou bien des pasteurs anciens ont changé la doctrine.

Le premier de ces faits est un fait matériel, et qui saute aux yeux de chacun. Le second, s'il se bornait à ces parties de la doctrine qui n'ont pas toujours été clairement et formellement enseignées, serait moins grossier et passerait plus facilement inaperçu.

Mais il arrive, par la providence de Dieu, que les hérétiques ne se contentent jamais de repousser les développements de dogme qui leur sont contemporains : une fatalité mystérieuse les pousse à se séparer même de ce qu'il y a de plus explicite dans l'enseignement des premiers siècles. Si Luther et les siens n'en avaient voulu qu'au canon des Écritures, il eût fallu de l'érudition pour les réfuter ; mais s'attaquant à tout, rejetant pêle-mêle les bonnes œuvres, le culte des saints, la prière pour les morts, etc., ils se marquaient eux-mêmes au front du signe

de la nouveauté et du sceau de la rupture : il était trop manifeste que tout cela avait été pratiqué chez les premiers chrétiens. De plus, une fois qu'ils avaient été condamnés *dans les formes* et qu'ils refusaient de se soumettre, ils contractaient, de tous les caractères, le plus anti-chrétien et le le plus anti-naturel ; ils étaient obligés, bon gré mal gré, d'en appeler au principe du *libre examen*, ce qui les mettait en guerre avec tout le christianisme.

Le particulier qui dans l'Église refuse de se rendre à la chose jugée, termine la querelle et supprime tous les doutes : il rompt manifestement avec l'ancienne doctrine et non-seulement avec l'ancienne doctrine, mais avec toute notion de religion ; il rend éclatant le signe de nouveauté ; il prépare aux plus simples le remède contre ses propres artifices, et le principe du libre examen est entre ses mains ce qu'était autrefois, entre les mains du lépreux, la clochette qui annonçait son arrivée et avertissait de fuir.

On dira que cette dernière observation est bonne à l'égard des hérétiques, mais non à l'égard des schismatiques, qui, eux, retiennent la règle de foi et toute la doctrine catholique, et ne diffèrent de nous que par un point de fait ; ils veulent comme nous que chacun se soumette à la décision des pasteurs ; mais ils nient que leurs pasteurs soient illégitimes et sans juridiction : ce qui est une question d'histoire ecclésiastique et de droit canon, où le simple fidèle ne peut que se référer à ce que lui diront de plus savants que lui.

Je réponds qu'en effet les schismatiques peuvent *logiquement* parlant s'en tenir aux faits et ne pas aller jusqu'aux principes. Mais ici de nouveau il se produit dans la pratique quelque chose qui n'est pas dans la nécessité du système ; la force des choses, la pente naturelle de l'esprit humain, que sais-je ? les circonstances, les hommes aggravent la situation plus que ne le demandait la logique, et il se trouve à la fin que l'Église romaine est de toutes les sociétés chrétiennes la seule qui garde le principe de l'infaillibilité, tout inscrit qu'il est dans l'Évangile, dans le cœur des peuples et jusque dans l'esprit des philosophes qui se rendent compte de la nature des peuples et des religions. Les Grecs bornent l'infaillibilité aux sept premiers conciles œcuméniques, par lesquels, disent-ils, toute la foi a été définie, de sorte que, depuis lors, il n'y aurait plus dans la société que

Jésus-Christ a fondée ni développement des idées, ni autorité chargée de présider à ce développement. Il reste donc que l'Église romaine est la seule qui ait les caractères de l'Église primitive, et, parmi ces caractères, celui qui semble fait tout exprès pour éclairer et convaincre les peuples.

Ainsi le simple fidèle croit raisonnablement, sans pouvoir pourtant raisonner sa croyance. Toute certitude, dit Bergier, est fondée sur des motifs réels qui convainquent notre esprit sans lui laisser aucun sujet raisonnable de doute. Mais ces motifs peuvent agir sur l'âme et n'en être pourtant pas directement aperçus. Alors nous sommes bien entraînés par leur poids, nous sentons bien que nous ne pouvons pas raisonnablement douter, mais nous n'en sommes pas davantage en état de développer ces motifs, de les arranger en forme de démonstration pour convaincre les contredisants, en leur montrant le sophisme des arguments qu'ils nous opposent.

* * *

COLBERT ET LE CANADA [1]

IV

Tout ce que nous avons dit sur les institutions de Colbert et sur les qualités éminentes des colons formés par ces institutions, est appuyé sur les plus sûrs témoignages. Nous pouvons invoquer ici non-seulement bon nombre des écrivains de l'ancienne monarchie, mais encore les auteurs les plus récents, tels que M. Clément, M. Jules Gourdault, M. Rameau, qui appartiennent à l'école nouvelle et qu'on ne peut accuser de trop de complaisance pour le XVIIe siècle. Mais comme on pourrait encore les croire suspects de partialité, nous ne nous arrêterons pas à leur autorité et nous irons chercher la confirmation de ce que nous avons exposé, dans les assertions de M. Parkman lui-même, malgré ses préventions contre les institutions monarchiques. On va voir ce que l'on trouve en cet écrivain, parfois si net et si judicieux, quand il ne se laisse pas influencer par des préjugés de secte ou des questions d'intérêt national.

D'abord aux pages 172, 218, 285 du livre *The old régime*, il juge Louis XIV aussi favorablement que nos propres auteurs.

"Le roi, nous dit-il, pendant quelques années au moins, a bien gouverné au dedans et au dehors." Il ajoute, il est vrai, que ces années furent courtes, mais il ne peut contester que les principes posés pendant ce temps furent constamment suivis jusqu'au déclin du règne suivant. Il dit encore que le roi avait une connaissance très-juste des hommes qu'il employait, mais "quand il n'était pas aveuglé par la passion et l'amour de la flatterie." L'historien américain doit reconnaître que Louis XIV ne retira jamais la confiance qu'il avait donnée dès le commencement de son règne à Colbert, même lorsque celui-ci ne favorisait pas les penchants de son

---

1 Voir livraisons de décembre 1877, de janvier, février et mars 1878.

souverain au luxe et à la prodigalité. Les quelques nuages qui vinrent obscurcir à la fin son affection pour son premier ministre, ne l'empêchèrent pas de lui laisser la direction principale dans les affaires.

L'historien, à la page 218, admire le système de colonisation par l'armée, et il observe que ce fut cette mesure qui donna au caractère canadien "une empreinte si forte et si durable." Enfin, à la page 284, il admet que le gouvernement était vraiment paternel, plein de sollicitude, et que si l'on avait un défaut à lui reprocher, "c'était un excès de complaisance et de bienveillance pour les intérêts des colons."

Ce qui nous reste à dire est bien plus caractéristique : il s'agit des grandes qualités des colons canadiens.

Voici d'abord ce qu'on trouve dans le *Old régime*, à la page 398 :

"Le système français avait au moins un grand avantage, il favorisait l'élément militaire. La population, formée en grande partie de soldats, était de plus renforcée systématiquement par des recrues militaires. L'occupation principale de la population était un continuel apprentissage de la guerre dans les bois. Elle n'avait presque rien à perdre, et peu à faire, si ce n'est à combattre et à courir la forêt. Ce n'est pas tout : le gouvernement était essentiellement militaire. Le chef était un soldat gentilhomme, souvent un ancien et habile commandant ; ceux qui l'entouraient prenaient son esprit et se laissaient entraîner par son exemple.

"Quant à la haute classe de la société, malgré sa nullité politique, sa pauvreté, ses épreuves, ses habitudes mercantiles, elle était remplie de l'élan et de toute la fierté de cette brave noblesse, qui regardait la guerre comme la seule occupation digne d'elle, et qui estimait l'honneur plus que la vie.

"Pour ce qui est de l'*habitant*, les bois, les lacs, les cours d'eau étaient son lieu d'étude, et là, il était pour le moins un habile écolier. Forestier consommé, adroit et hardi canotier, toujours prêt à combattre, servant souvent sans paye, ne recevant du gouvernement que ses provisions et son embarcation, il était prêt d'avance, en tout temps, pour toute périlleuse entreprise ; et dans la guerre d'escarmouche et d'embuscade au milieu des bois, il y en avait peu qui pussent lui être comparés. Un pouvoir absolu disposait de lui, et des chefs expérimentés tiraient le meilleur parti de sa valeur redoutable.

" L'homme de la Nouvelle - Angleterre était précisément de la nature de ceux que Cromwell appelait ses " hommes de fer," mais il avait peu de connaissance des bois. Sa position géographique le tenait loin des grands déserts de l'intérieur. La mer était son champ de bataille. Sans l'aide du gouvernement et en dépit de ses restrictions, il établit un commerce prospère, et s'enrichit du produit des pêcheries les plus éloignées, pendant que ses rivaux, les ayant à leur porte, ne savaient que les négliger. Il connaissait la mer du Groenland au cap Horn, et les baleines du Nord et du Sud n'avaient pas de plus terrible adversaire.

" Mais il était trop homme de négoce pour prendre les armes sans de bonnes raisons, et, quand il se mettait à guerroyer, c'était pour répondre à quelque nécessité pressante du moment.

" Les troupes de la Nouvelle - Angleterre, au commencement, étaient composées de pêcheurs et de cultivateurs conduits par des bourgeois décorés de titres militaires, et dépendaient de la direction lente et irrésolue des réunions législatives. Les officiers n'avaient pas appris à commander, ni les hommes à obéir.

" Le remarquable fait d'armes de la prise de Louisbourg, la plus forte citadelle de l'Amériqne, fut le résultat d'un coup de main téméraire secondé par la chance la plus rare."

Mais ordinairement il n'en était pas ainsi. Les colons anglais ne pouvaient se défendre contre les coups de main des Français, et quand ils en venaient à l'agression, ayant soin de mettre en avant des forces supérieures en nombre à celles de leurs adversaires, toujours ils étaient repoussés avec des pertes effroyables, comme à l'attaque de l'amiral Phips sur Québec, échec qui inspire à M. Parkman la plus triste réflexion [1] :

" Le Massachusetts fit encore en cette circonstance sa méprise habituelle.

" Il avait cru bénévolement que l'ignorance et l'inexpérience pouvaient avoir raison d'un habile vétéran et que le courage inculte de ses pêcheurs et de ses cultivateurs pouvait triompher sans discipline et sans direction. Les conditions mêmes de sa prospérité commerciale étaient contraires aux aptitudes militaires. Une république mercantile sans officiers exercés gagnera peut - être quelque victoire, mais ce ne sera jamais

---

[1] Frontenac, page 285.

que par accident ou par un sacrifice extravagant d'argent et de vies humaines."

M. Parkman dit encore à la page 394 du volume sur Frontenac :

"Quant à l'issue suprême de la lutte, il y avait un grand contraste dans l'attitude des deux puissances rivales : l'une était inerte et en apparence indifférente, et l'autre, pleine d'activité. Les colonies anglaises étaient éloignées les unes des autres, hostiles à la couronne, elles se jalousaient et ainsi elles étaient incapables d'agir de concert. Vivant de l'agriculture et du commerce, elles pouvaient prospérer dans une étendue limitée et elles n'avaient pas un besoin actuel de se répandre au-delà des Alléganys ; chacune de ces colonies était une agrégation d'individus occupés de leurs propres intérêts et qui ne prenaient aucun soin de ce qui ne les regardait pas personnellement. Leurs chefs, choisis par eux-mêmes ou appointés par l'Angleterre, ne pouvaient les déterminer à des entreprises dans lesquelles le sacrifice était présent et le succès à venir ; et l'indifférence de la cour anglaise, quoique utile sous certains rapports, les rendait incapables d'une action agressive ; car elles n'avaient ni troupes, ni commandant, ni organisation, ni habitudes militaires. Dans des communautés si affairées, où le peuple gouvernait tout, il n'était pas facile de faire une guerre, à moins que ce même peuple ne la jugeât absolument nécessaire.

"Au Canada tout était différent. Vivant du commerce des fourrures, les colons avaient besoin de mouvement et d'espace ; leur position géographique déterminait une vie d'expéditions ; et cette vie d'expéditions développait les dispositions aventureuses et remuantes de ce peuple qui, vivant sous une règle militaire, pouvait être dirigé à telle fin que le gouverneur voulait. Le système d'extension du territoire n'avait pas été conçu à la cour ; il sortit du sol canadien et fut développé par les chefs de la colonie qui, étant sur le terrain, virent la possibilité et la nécessité de ce système ; et généralement ils avaient un intérêt personnel à le réaliser.

"Les deux colonies avaient de plus, il faut le remarquer, des lois différentes de développement : l'une s'accroissait peu à peu en s'enracinant fortement ; l'autre, au contraire, allait de distance en distance, jusqu'au milieu du désert, et sans laisser de ra-

cine nulle part[1]. C'était la nature de la colonisation française de s'emparer de certains points stratégiques, de ne pas former d'établissement agricole, d'attirer les Indiens par le commerce, et de les soumettre en les convertissant. Un mousquet, un chapelet et un paquet de castors peuvent représenter ce mode de colonisation, qui n'avait, à peu près, pas d'autres éléments d'action." L'infériorité de la Nouvelle-France est donc venue de sa faiblesse numérique et de la force d'accroissement des colonies rivales.

"On a dit que les Français ne sont pas un peuple émigrant, mais au 17e siècle ceci n'était pas absolument vrai. Le peuple français était divisé en deux parties : l'une disposée à émigrer et l'autre qui s'y refusait. La première se composait des huguenots persécutés, l'autre des catholiques favorisés. Le gouvernement choisit pour former ses colonies, non pas ceux qui voulaient partir, mais ceux qui désiraient rester. Dès que l'édit de Nantes fut révoqué, des centaines de mille familles auraient désiré aller s'établir au Nouveau-Monde, la permission leur en fut refusée et ils ne purent trouver un refuge même dans le désert. Si cette permission leur eût été accordée, toutes les contrées de l'Ouest auraient reçu une population laborieuse, éprouvée par l'adversité et possédant toutes les qualités essentielles d'un gouvernement personnel ; une autre France se fût élevée au-delà des Alléganys, forte des éléments qui ont fait plus tard le succès des colonies britanniques, et la France, comme l'Angleterre, aurait été puissante dans deux hémisphères, si elle avait favorisé les inclinations de la population au lieu d'y résister. Mais l'absolutisme était conséquent à lui-même et perdit une magnifique occasion." (Frontenac, page 396.)

Ce que nous venons de rapporter est encore tiré de l'ouvrage de M. Parkman.

A cela il y a bien à répondre. C'est précisément la forte personnalité de ce gouvernement paternel et religieux qui avait développé les qualités des colons français, dont M. Parkman présente si souvent un tableau intéressant ; c'est le soin

[1] Il est tout à fait inexact de dire que les expéditions françaises ne laissaient de trace nulle part. Les missionnaires accompagnaient les troupes, et à chaque poste conquis établissaient un centre d'action qui finissait par gagner à la foi toutes les peuplades environnantes.

que ce gouvernement prit de n'envoyer que des habitants choisis et d'exclure de la colonie ceux qui auraient pu lui nuire par leurs dissentiments religieux qui fut le salut du Canada. Il n'y aurait eu ni unité d'efforts, ni élan, ni persévérance dans aucune des entreprises, si elles avaient été dirigées par des intentions contraires. Le gouvernement qui avait dominé au Canada jusqu'en 1760 avait obtenu des résultats comparables à tout ce qui s'était accompli dans les contrées voisines. La différence, c'est qu'il avait poursuivi un but bien supérieur, celui de la civilisation et de la conservation des nations indiennes, et qu'il avait réussi, avec moins de monde, avec un moindre deploiement de forces, et qu'il aurait pu continuer son œuvre si vaste, si gigantesque qu'elle fût, s'il avait toujours été secondé par des hommes devoués et intelligents tels que Colbert, et non par ces ministres sans idées, aussi dépravés qu'incapables, qui s'emparèrent de la direction des affaires en France à la fin du dix-huitième siècle.

D'ailleurs, quand M. Parkman reproche au gouvernement français l'absolutisme de son administration, il oublie que ceci n'était pas particulier à la France, c'était le système qui prédominait partout à cette époque dans les grands pays européens. On pensait alors que les peuples avaient besoin d'une forte direction de la part des chefs qui gouvernaient la nation, et c'est ce qui explique le succès des plus vastes et des plus audacieuses expéditions entreprises en ce temps par la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne ou la France. D'ailleurs, une part notable était laissée avec intelligence aux colons ; M. Parkman le remarque lui-même à la page 395, que nous venons de citer : "Le système d'extension de la colonie n'avait pas été conçu à la cour ; il sortit du sol canadien." Mais M. Parkman ne peut nier avec quelle intelligence et quelle complaisance il fut encouragé et secondé par le gouvernement français, qui cependant était justement sévère contre les excès.

Il donna, en particulier, des preuves de cette sévérité lorsqu'il prohiba le commerce des liqueurs fortes, et supprima ainsi une des sources les plus abondantes du commerce avec les tribus indiennes, tandis que les colonies anglaises n'eurent aucun scrupule de les exploiter en les dégradant.

Il nous reste à donner un extrait qui se rapporte à la vie des coureurs de bois, un des principaux objets de l'intérêt de l'émi-

nent historien. Ceci n'est pas sans instruction pour le lecteur, c'est en outre un spécimen curieux des descriptions dont M. Parkman émaille de temps en temps son ouvrage. On pourra trouver ce genre descriptif un peu en dehors des règles ; il y a beaucoup de détails surabondants, disposés au hasard et sans juste mesure ; on pourra penser qu'il y a autant de fantaisie que d'observation exacte de la nature, mais on ne peut refuser à cette exposition le mérite de nous donner comme un reflet de ce chaos étrange et effrayant que présentaient les vieilles forêts de l'Amérique, quand les explorateurs européens les parcoururent pour la première fois.

M. Parkman dépeint ainsi la vie singulière du coureur de bois : " Il n'est pas étonnant qu'une année ou deux de cette vie n'enlevassent tous les traits de la civilisation à ceux qui la pratiquaient. Sans être un personnage considérable de la société, ce coureur de bois, qui était comme une épine au flanc des chefs et des autorités, avait sa valeur, au moins au point de vue du pittoresque. Sa physionomie étrange, sauvage, empreinte des traits d'une intrépidité vraiment diabolique, était en même temps d'une gaîté pleine d'entrain et d'insouciance. Cette image sera toujours unie au souvenir de ce vaste monde de la forêt que le XIXe siècle, avec sa civilisation, a presque entièrement anéanti. Mais au moins est-il pittoresque, ce coureur de bois ; avec son compagnon au teint rouge, il contribue à animer les scènes de la forêt.

" Il devait sentir, mais peut-être sans s'en rendre compte, les charmes de cette nature sauvage qui l'avait adopté.

" Si inculte qu'il fût, la voix de cette nature devait avoir son éloquence pour celui qui en connaissait si bien tous les réduits et les solitudes : et ces profondes retraites, où voilé par les arbres, le ruisseau mystérieux serpentait avec une mélodie sourde à travers les arcades touffues du feuillage ; et ces gouffres où les roches brisées s'élèvent comme les remparts d'un château, que le soleil du midi illumine de rayons pénétrants, sur les flancs du torrent ; et ces troncs de sapins renversés, couverts de mousse, qui répandent des ombres indécises au milieu des illuminations des flots ; et ces eaux transparentes qui apparaissent vertes comme l'émeraude par la réflexion des feuillages suspendus sur leur surface ; et les rochers à la cime rongée, sur lesquels la lumière des eaux ensoleillées dance en étincelles brillantes ; et ces arbres antiques renversés par la

tempête, servant de digue aux flots écumants avec leurs débris monstrueux; et les profondeurs des forêts séculaires, obscures et silencieuses comme des cavernes, soutenues par les colonnes innombrables de ces arbres, dont chacun est un atlas supportant un monde de feuillage, et répandant une humidité continuelle à travers leurs écorces épaisses et rugueuses.

"Quelques arbres apparaissent pleins de jeunesse, d'autres, au contraire, sont tout décrépits et déformés par l'âge ; semblables à des fantômes aux contorsions étranges, ils sont tout repliés sur eux-mêmes et couverts de veines et d'excroissances : d'autres, entrelacés et réunis ensemble, paraissent comme des serpents pétrifiés au milieu des embrassements d'une lutte mortelle ; les mousses apparaissent aussi aux regards, ici étendant sur les sols pierreux un tapis verdoyant, là revêtant les rochers de draperies ondoyantes ; plus loin transformant les débris en remparts de verdure, ou bien enveloppant les troncs brisés comme d'un filet qui les préserve d'une dernière destruction ; plus haut on les voit se suspendre et se déployer en guirlandes et en spirales, comme des formes de reptiles de l'ancien monde, tandis qu'autour d'eux et sur eux resplendit la jeune végétation, qui appuie sur les débris les pousses vigoureuses d'une forêt renaissante ; et enfin lorsqu'on détourne ses yeux de ces amas de ruines et qu'on les reporte vers la lumière et la fraîcheur des vertes clairières, on voit l'éclat des lacs brillants et des montagnes se decoupant dans la splendeur du soleil, à demi voilé par les ombres des nuages voyageurs qui filent sur des ailes argentées, à travers les profondeurs de l'azur transparent."

Après cette citation, qui peut donner une idée de l'abondance et même de l'exubérance du style de l'auteur, nous passerons à d'autres considérations qui se rapportent au fond même du sujet : nous voulons parler des erreurs où M. Parkman s'est laissé entraîner par ses préventions contre l'ancien régime et la civilisation catholique.

—*A continuer*

***

BIBLIOGRAPHIE

La fin des Montmorency, 950-1878, par Charles de Bonnechose. — Extrait du *Correspondant* du 10 février 1878. Paris, E. de Soye et fils, imprimeurs, 5, place du Panthéon 5, 1878.

Nous venons de recevoir trop tard malheureusement, pour en faire une étude sérieuse, ce travail, qui a paru dans le *Correspondant* avec la signature, bien connue au Canada, de M. Charles de Bonnechose.

En nous envoyant ce travail, l'auteur a bien voulu nous écrire une lettre. Nous prenons la liberté de la reproduire sans consulter M. de Bonnechose; mais cet esprit distingué n'a pas le droit d'exiger qu'on laisse sous le boisseau ce qu'il dit du Canada.

La voici :

45 bis AVENUE MONTAIGNE.

MONSIEUR L'ABBÉ,

Quelle n'a pas été ma surprise de voir un jour en tête d'un article de la *Revue de Montréal* une citation empruntée à une lettre écrite par moi à M. Benjamin Sulte. Quel honneur pour ma modeste prose de servir de point de départ à une étude aussi délicate de notre langue, car, sous votre plume, le sujet traité s'est élevé bien au-dessus d'une question de typographie.

En vérité, Monsieur, plus je me familiarise avec la littérature franco-canadienne, et mieux j'apprécie ces travaux si consciencieux menés à bien au milieu de difficultés dont en France nous n'avons pas d'idée.

Je ne sais cependant si c'est à vous que je dois la communication de ces deux intéressants numéros de la *Revue*, ou à

quelque ami anonyme. Dans tous les cas, puisque je ne suis pas un inconnu pour vous, permettez-moi de vous offrir quelques pages inspirées par la fin récente de notre grande race des Montmorency, et dans lesquelles j'ai été assez heureux pour prononcer avec reconnaissance le nom du Canada. Ces pages ont été d'abord publiées dans le *Correspondant*, mais la précipitation inséparable de la publication d'un article d'actualité avait causé bien des dégâts dans les *bonnes feuilles*. L'article fourmillait de fautes ; on y lisait entr'autres *de plein-pied*, etc., etc. Ah ! les typographes canadiens ont été bien vengés ! La brochure, d'ailleurs, est plus complète que l'article.

A cet hommage, que vous voudrez bien agréer, j'ai l'honneur de joindre, monsieur l'abbé, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

CH. DE BONNECHOSE.

7 avril 1878.

Nous remercions M. de Bonnechose de ses bonnes et trop flatteuses paroles à l'adresse de la *Revue de Montréal*.

Nous ne le flatterons pas, nous, en disant que l'écrit que nous venons de lire est vraiment éloquent, noble, rempli des plus beaux sentiments. Oh ! si la littérature française n'envoyait dans la Nouvelle-France que de pareilles productions !

Ne pouvant faire davantage aujourd'hui, nous extrayons les deux courts passages qui regardent Mgr de Laval. Elles ont de l'actualité, à la veille du jour où ses restes, retrouvés providentiellement, vont être déposés avec pompe sous les antiques voûtes du séminaire qu'il a fondé.

Voici ces passages :

" Dans la branche de Laval, les illustrations n'abondent pas moins : la postérité doit y saluer avec respect le premier évêque de Québec, le pieux François de Laval, et les maréchaux du nom. "

Plus loin, page 14, après avoir raconté la fin du dernier prince de Montmorency, " vrai Montmorency," qui " fut croyant, " et qui, " comme le juste de l'Écriture, *s'endormit avec ses pères*," l'auteur dit :

" Et maintenant tous ont vécu. D'eux il ne reste vivant que leur nom ; ils l'avaient semé partout. Les murs écroulés de

Constantinople, de Saint-Jean d'Acre, de Tunis, de Jérusalem, ont dû en garder l'écho. L'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'ont entendu retentir pendant des siècles sur tous les champs de bataille ; l'Europe entière le connaît et l'honore. Il existe encore, ce grand souvenir, dans cette France d'au-delà l'Atlantique, qui garde pieusement le culte des gloires de la vieille mère-patrie : il vit là-bas dans le nom de cette grande université de Montmorency-Laval, véritable foyer de la nationalité franco-canadienne : il y vivra aussi longtemps que le fougueux Montmorency lancera dans l'abîme ses flots écumants. "

Nous n'ajoutons pas de commentaires.

L'abbé T.-A. Chandonnet.

REVUE

DE

MONTREAL

UNE COLONIE FÉODALE EN AMÉRIQUE

XII

Au moment de signer mon article du mois d'avril, je me suis aperçu qu'il y avait d'autres considérations à faire valoir, et j'ai mis : *A continuer.*

En effet, depuis cinq ou six semaines, quelques-uns de nos meilleurs écrivains ont relevé, çà et là, dans les journaux et les revues, la prétention si étrange des Yankees au titre de race supérieure dans l'œuvre de la colonisation de l'Amérique. C'est bien la lutte que je prévoyais, mais sans espérer de la voir se produire si tôt.

M. ***, dans les pages de la *Revue de Montréal*, et M. l'abbé Casgrain dans l'*Opinion publique*, viennent de s'inscrire contre la

fausse donnée dont je me plains et qui nous fait tant de mal à l'étranger.

Au lieu de toujours répéter que nos colonies étaient inférieures à celles des Yankees, les écrivains du dehors feraient mieux de comparer froidement les deux situations.

Des idéologues, des coureurs d'aventures, des gens de la traite, des mercenaires blancs, des repris de justice, des nègres esclaves, tel fut le fond des colonies anglaises. Faut-il s'étonner qu'un peuple ainsi composé n'ait pas valu ce que son chiffre semblait représenter ? Faut-il chercher longtemps pour se convaincre qu'il ne valait rien comme colonisateur ? Il avait le nombre, mais non les qualités requises.

Nous n'étions qu'une poignée au Canada, mais chaque homme comptait. Voilà la différence.

Que l'on saisisse bien cette vérité, et les préjugés répandus de nos jours sur ce sujet ne tiendront pas un instant.

Dix ans ne s'étaient pas écoulés après la mort de Champlain, que déjà un esprit public très-fort, un sentiment populaire irrésistible régnait parmi les colons. Ces gens n'étaient déjà plus français, mais canadiens. La nouvelle patrie était tout pour eux. On les voit, en 1645, former la compagnie dite *des Habitants*, en opposition à celle des Cent-Associés, laquelle ne représentait que le monopole et s'écartait de l'idée qui avait présidé à l'envoi d'une émigration agricole au Canada. Les colons étaient venus de France comptant sur des promesses qui ne se réalisaient pas. Les seigneurs qui les avaient amenés étaient aussi trompés qu'eux-mêmes. Plutôt que de se laisser opprimer par des marchands, des spéculateurs, des bailleurs de fonds, ils se redressèrent. Le patriotisme " canadien " germa dans leurs cœurs ; il produisit tout de suite des résultats.

Les seigneurs avaient fait choix de jeunes hommes nouvellement mariés, adonnés aux travaux des champs, la meilleure population qu'il fût possible de se procurer, la seule qui fût nécessaire, celle qui devait, avant longtemps, produire des défenseurs pour la colonie, et des pères nourriciers pour les nouveaux venus.

Cette pensée fructueuse et si juste était bien différente de celle qui présidait à la formation des colonies de la Nouvelle-Angleterre, où l'on voyait se réfugier une foule de personnes

sorties des villes à la suite de dissensions religieuses ou politiques, incapables de se maintenir par le travail de l'agriculture, sans compter que la plupart n'étaient plus d'un âge à fonder des familles.

XIII

Les colonies féodales de l'Acadie et du Canada, que les auteurs yankees ont si fort travaillé à faire passer pour des rêves ou des institutions qui se sont éteintes sans laisser de trace, dominent pourtant l'histoire de l'Amérique du Nord, le Mexique excepté.

Sommes-nous d'accord avec l'histoire, oui ou non ? Quel est donc ce noyau insignifiant d'aventuriers, comme on veut le désigner, qui n'a rien laissé sur ce continent sans y imprimer sa marque ? Comment, à côté des pages qui racontent ses faits et gestes, ose-t-on écrire un commentaire rancuneux ? Pourquoi ne pas aller droit au but et dire que la vérité ne plaît pas à une certaine école ?

Le groupe canadien est inattaquable.

Ce rameau transplanté du vieil arbre français s'est développé malgré les circonstances exceptionnellement difficiles qui paraissaient s'opposer à son acclimatation. A l'instar de l'érable, dont la feuille compose, avec le castor, nos emblêmes nationaux, il a crû parmi les rochers, sur le flanc abrupte des montagnes, comme le disait M. Viger, mais sa vigueur n'en est que plus grande, ses racines plus tenaces, son fil plus solide et son poli plus attrayant. Fidèles au passé, industrieux comme le castor, les Canadiens, après cinq quarts de siècle de domination britannique, sont aussi fiers de leur origine française que prêts à maintenir le rang honorable qu'ils se sont acquis au milieu de races étrangères qui leur furent souvent hostiles.

Le bon choix des sujets, un système de colonisation judicieux, l'excellence du climat, la moralité soutenue de génération en génération, les rendements faciles d'un sol nouveau, les exercices de la guerre, un peu de la vie des bois, une instruction générale, tel est le tableau que présente l'histoire du Canada sous l'ancien régime, celui que l'on est convenu de voir finir à la conquête. Depuis lors, tra-

versant une phase nouvelle remplie de dangers, en butte aux dénigrements des uns et à l'oppression des autres, si nous avons fourni une carrière qui étonne tout le monde, cela est dû à nos origines. Avant d'être soumis aux épreuves que nous avons rencontrées sous le régime anglais, nous formions déjà un peuple avec des attributs de force et de solidité, avec des traditions, une expérience, des idées et des sentiments propres. Nous occupions le sol. Nos chefs étaient instruits et pleins de l'idée nationale. Aussi avons-nous été les premiers à comprendre le mode d'administration qu'il fallait adopter sous ces circonstances nouvelles, tandis que, à côté de nous, les marchands, les immigrants, les bureaucrates anglais, population flottante sans lien ni expérience, ne faisaient que des bévues.

XIV

L'Europe actuelle, digne fille de l'Europe d'il y a deux siècles, n'étudie pas l'Amérique. Elle accepte des opinions habilement couchées dans certains livres et que les écrivains de la grande république ne se gênent pas de ressasser sans relâche. Il en est résulté un quiproquo complet, dans lequel les étrangers tombent facilement, sans réflexion, sans calcul, sans se douter de rien. L'ensemble du siècle et demi qui va de 1604 à 1760, est, on peut le dire, totalement lettre morte pour ces derniers.

Sans parler de Fenimore Cooper, qui a exploité notre histoire de l'Ohio, du Mississipi et de l'Ouest, mais qui s'est bien gardé de faire sentir que tout, absolument tout, y était canadien, et sans faire trop de reproches à Bancroft, qui a enjambé si lestement les faits qui l'embarrassaient, nous avons sous les yeux quelques hommes de plume renommés, notamment Parkman, qui continuent la même tradition, quoique leurs procédés soient, en apparence, plus généreux. Le temps n'est plus, en effet, où l'on pouvait nous "ignorer," selon l'expression anglaise. Il faut mettre de l'eau dans son vin ; on en met — avec une pointe de vinaigre. M. Parkman en est arrivé au persifflage, genre de la petite presse. C'est triste. Ses livres, que l'on nous dit écrits dans un esprit de libéralité digne d'éloge, sont huilés de jalousie, pour ainsi dire. Les compliments qu'il nous adresse trempent dans une encre amère, et c'est ce

qui lui nuira le plus, car tout se découvre, tout finit par être connu ; et, pour avoir été le plus érudit des écrivains de sa nation, il n'en subira pas moins le mépris de ceux qui ne voudront plus accepter ses réticenses. Ah ! si M. Parkman osait écrire l'histoire des puritains avec le ton de sarcasme qu'il a adopté pour parler des fondateurs du Canada, comme il n'amuserait pas ceux qui, aujourd'hui, se plaisent tant à consulter ses livres !

Il nous rend un service, cependant. Il met au jour des faits qui parlent d'eux-mêmes et que ses successeurs sauront interpréter sans tenir compte de son faux point de vue. Dès que l'on cessera de nous traiter avec "libéralité," on arrivera à la pure vérité ! Inutile de se montrer généreux ; nous ne demandons que la justice. Quand on commence par vouloir agir libéralement, c'est que l'on est préjugé et que l'on n'a pas compris les faits. L'histoire se compose de faits ; étudions-les et ne faisons grâce de rien. Cette condescendance est humiliante après tout.

Dans son livre *The old régime in Canada*, M. Parkman emploie plus de six cents fois le mot *but*. Il constate un fait, puis : "mais... mais... mais..."

S'il est vrai que ses écrits nous vaudront une part plus grande que jamais de l'attention des lecteurs étrangers, on peut aussi lui appliquer les vers de Corneille :

> Il nous fait trop de bien pour en dire du mal ;
> Il nous fait trop de mal pour en dire du bien.

XV

Il me reste à parler des journaux français des États-Unis, non pas de ceux qui sont rédigés par des Canadiens, mais par "des Français de France," comme nous disons chez nous. Les plus marquants sont le *Courrier des États-Unis*, de New-York, l'*Abeille* et le *Propagateur*, de la Nouvelle-Orléans. Il existe, de plus, dans cette dernière ville, une société qui s'appelle l'*Athénée louisianais*, dont le but est d'assurer le maintien de la langue et de la tradition françaises en Louisiane ; elle publie, tous les deux mois, un compte-rendu assez considérable, luxueusement édité.

Ce n'est pas de New-York que nous viendra la lumière sur

le sujet qui nous occupe. Les souvenirs français n'y existent pas, et pour cause. Les familles de notre race qui habitent cette grande ville s'y considèrent, avec raison, comme en pays étranger ; elles n'y ont rien trouvé qui puisse les induire à se croire "chez elles." La France est pour elles le seul pays français du monde. Le *Courrier des États-Unis*, tout habilement rédigé qu'il est, n'a pas encore porté ses regards au-delà de la ligne 45e. Quand il parle du Canada moderne, il rivalise avec les géographes, les historiens et les savants de tous genres qui nous amusent tant et que nous avons perdu l'espoir de remettre dans le bon chemin. A plus forte raison est-il complétement hors de la voie lorsqu'il touche au temps passé. Rien n'est "impossible" comme ce qu'il a publié sur les anciens Canadiens.

Mais à la Nouvelle-Orléans le terrain change. Ce pays était autrefois peuplé de Canadiens. Il a été français pendant un siècle, avant de devenir yankee. Ensuite, une population partie directement de la France a continué à s'y diriger. C'est encore une contrée presque française, aussi comprendrons-nous que le livre de M. Rameau y ait été accueilli avec empressement et qu'il se soit manifesté un désir de voir naître des relations plus suivies et plus intimes entre la Louisiane et le Canada. M. Rameau en a été frappé. Il m'écrit :

"Cette sympathie des journaux de la Louisiane m'a d'autant plus touché que je n'ai jamais eu que de très-rares relations avec ce pays... Leurs articles et quelques lettres que j'ai reçues, m'ont révélé un fait nouveau : c'est que, depuis quelques années, il se manifeste dans cette partie de l'Amérique une revivification de l'idée française et de la langue nationale. Peut-être serait-il à propos de voir les journaux du Canada et ceux de la Louisiane nouer des relations plus étroites et plus fréquentes ; si je puis, sous ce rapport, être de quelque utilité comme intermédiaire pour les journaux du Canada, je le ferai volontiers."

Il y a quinze ans, quelques jeunes journalistes du Canada s'étaient donné le mot pour échanger leurs feuilles avec celles de la Louisiane. Nos envois, nos avances sont restés sans réponse. Les temps sont probablement changés ; si c'est le cas, ne perdons pas l'occasion. En attendant, voici un extrait de l'article que M. Tujague publie dans l'*Athénée louisianais :*

" On a écrit depuis longtemps que les Français ne sont point colonisateurs. Le livre de M. Rameau constate un phénomène curieux : il démontre que de tous les gouvernements qui se sont succédé en France, depuis Henri IV jusqu'à Louis XV, aucun n'a sérieusement favorisé ni même compris la colonisation, mais que les Français, comme individus, sont d'habiles et d'énergiques colons.

" L'histoire si intéressante, si poétique de l'Acadie fait ressortir en traits éclatants cette vérité. Elle fait même entrevoir, par induction, que si le peuple français eût été soutenu et stimulé par ses rois, l'Amérique du Nord, à l'heure qu'il est, n'appartiendrait peut-être pas à la race anglo-saxonne.

" L'œuvre de M. Rameau est l'odyssée du brave petit peuple acadien. Elle est, par ses récits de guerre, une épopée aux proportions restreintes ; elle est aussi une pastorale par ses détails champêtres, une idylle par ses harmonies bucoliques, un livre des plus agréables par son style simple et élégant, qui, de la première à la dernière page, intéresse le lecteur et soutient son attention sans jamais la fatiguer. Mais c'est avant tout un ouvrage sérieux, fait de documents authentiques, et trahissant des recherches laborieuses et intelligentes.

" Ajoutons que l'écrivain, entraîné par les questions sociales et philosophiques qui naissent de son sujet, s'élève parfois à de magnifiques hauteurs et joint au mérite du style l'énergie de la pensée.

" M. Rameau a le don qu'ont seuls les bons écrivains, de grandir les perspectives, d'élargir les horizons. Il trouve dans l'histoire d'une petite et obscure colonie l'occasion de toucher aux plus difficiles problèmes économiques qui s'imposent au penseur et à l'homme d'État, et il exprime sur ces questions capitales des idées qui se distinguent, à la fois, par leur justesse et leur profondeur.

" Mais où M. Rameau excelle surtout, c'est dans la peinture des scènes de la vie rurale. Quel luxe de détails charmants ! quelle série de jolis tableaux champêtres ! On peut dire de lui, sous ce rapport, ce que l'on a dit d'un illustre auteur : " Sa plume est un pinceau, " mais un pinceau qui ne vise point à l'effet, qui copie simplement et fidèlement, conservant au paysage ses imperfections, mais aussi ne lui ôtant aucune de ses beautés.

" Un fait qui frappe et domine l'attention dans cette partie du récit, c'est la sympathie spontanée, l'amitié profonde qui s'établit à première vue et qui se continue sans nuage pendant deux siècles, entre les Français de l'Acadie et les Indiens qui habitent la contrée.

" L'homme de la nature fraternisant, au milieu des forêts vierges du Nouveau-Monde, avec l'homme de la civilisation, c'est là un tableau d'une poésie suprême, que le pinceau a déjà reproduit.

" Ce rapprochement, sur lequel insiste avec raison M. Rameau, est dû sans doute au tempérament français, si expansif et si liant. On ne voit pas, en effet, que les Anglais, flegmatiques, et après eux, les Américains, — particulièrement ces derniers, — aient inspiré aux sauvages une affection bien profonde. Il est vrai qu'en leur faisant une guerre d'extermination, on n'a guère cherché le chemin de leur cœur que dans le but d'y diriger des balles.....

" Les Français de l'Acadie trouvèrent dans l'amitié des Indiens un précieux renfort contre les Anglais de Boston, dont la jalousie complotait sans cesse et exécuta plusieurs fois la ruine de la colonie. Au lieu de traiter en ennemis les Peaux-Rouges, comme d'autres colons, les Acadiens, mieux avisés, s'en firent des auxiliaires et les organisèrent militairement sous les ordres d'officiers français qui prirent le titre de *Capitaines de sauvages.*

" Parmi ces capitaines se produisit un homme remarquable à plus d'un titre, dont la personnalité tranche dans le cadre et dont les aventures joignent à la vérité historique tout l'attrait du roman.

" Ce type étrange, que notre auteur prend plaisir à décrire, est le baron de Saint-Castin, originaire du Béarn.

" Leste et vigoureux comme tous les Basques, dit M. Rameau, il était doué d'une de ces natures vives et fougueuses qui sans agitation et sans imprévu ne connaissent pas de plaisir ; il était expert dans tous les exercices du corps, âpre à la fatigue, plein de sang-froid dans le danger et tout rempli d'esprit de ressources dans le besoin. C'était un homme prédestiné pour les aventures et pour les expéditions difficiles.....

" Saint-Castin devint l'idole des Indiens abénakis au milieu desquels il vivait et dont il avait adopté le genre de vie nomade et presque le costume.

" Ce gentilhomme doublé d'un trappeur est certainement l'une des individualités les plus puissantes et les plus originales qui aient paru dans les premiers temps de la colonisation américaine. C'est un héros de roman des mieux réussis, avec cet avantage que son existence et ses aventures sont très-réelles. " Type de chevalerie, dit notre écrivain, légende de montagne, qui a tellement frappé l'imagination des Américains, que cet homme est devenu dans leur primitive histoire une sorte de personnage demi-historique, demi-héroïque."

" Saint-Castin, étudié avec soin dans les chroniques du temps, présenterait aux jeunes talents le sujet d'un beau livre. M. Rameau n'a pu parler, pour ainsi dire, qu'incidemment de cet être bizarre, bien qu'il l'ait, en quelques traits, finement dessiné. L'histoire ou plutôt le poëme de ce héros fantastique est donc encore à faire. A celui qui entreprendrait de le dépeindre, il paraîtrait aussi étrange au physique qu'au moral lorsque, ayant à décrire un gentilhomme français, il trouverait un

" seigneur fauve habillé de peaux de bêtes," et ayant au bras sa femme indienne, fille d'un grand chef abénaki.

" Saint-Castin rendit à ses compatriotes de l'Acadie de signalés services en contribuant, avec ses fidèles sauvages, à repousser les invasions des Anglais.

" Nous avons dit que M. Rameau excelle dans la description des scènes champêtres. Nous ajouterons que ses récits atteignent, sur certains sujets, à la perfection d'un chef-d'œuvre. Pour démontrer, par un exemple, qu'il n'y a rien d'exagéré dans notre assertion, détachons de son fameux chapitre du meunier Thibaudeau une véritable perle.

" Bien que la presse louisianaise ait déjà signalé ce morceau ravissant, nous croyons devoir le reproduire, parce qu'il met vivement en relief le talent de M. Rameau, comme styliste et et comme conteur."

" En 1702, dit l'écrivain, la fenaison devint l'occasion d'une fête en l'honneur de Thibaudeau. Quand tout fut fauché, ramassé en meules et presque rentré, la dernière voiture, attelée de quatre bœufs, fut ornée de fleurs et de feuillages ; le vieux meunier, encore vigoureux malgré ses 74 ans, se hissa au sommet avec sa femme et sa future belle-fille ; toute la jeunesse, hommes et femmes, se groupa autour du chariot, tandis que Jean-François Brossard et Germain Savoye, les doyens d'âge, se mettant à la tête des bœufs, ouvraient la marche. Le cortége arriva ainsi jusqu'au manoir, riant, chantant, folâtrant et poussant des hourras.....

" Le soleil, quoique déjà sur le penchant, était encore dans tout son éclat ; le paysage resplendissait de vie ; la voiture, que le soleil prenait de flanc, était enveloppée de ses rayons dorés, et les cheveux demi-flottants du patriarche, légèrement agités par le zéphyr, brillaient sous cette lumière en reflets argentés. Ce vieux pionnier aux habitudes rustiques, d'un caractère rude et peu familier avec les délicatesses du sentiment, se trouva pourtant ému par cette scène. En remerciant ses enfants, ses amis, ses censitaires, en jetant un long regard fier et satisfait sur toute cette œuvre qui était la sienne, les larmes le gagnèrent avec une sorte de mélancolie, comme s'il eût prévu que cette fête était sans lendemain et cette bénédiction la dernière qu'il eût à donner aux hommes et aux choses de ce pays, qu'il ne devait plus revoir ! "

" Ce tableau, où le fluide poétique abonde, rappelle les plus heureux traits des *Géorgiques* de Virgile et présente à l'esprit une image souverainement belle.

" Cette nature sereine et ensoleillée, ce patriarche aux cheveux blancs bénissant, du haut de son trône rustique, les générations qui lui succèdent, cette joie si naïve et si franche de ceux qui l'entourent et qui lui forment un cortége respectueux, tout cet ensemble de bonheur et de pureté d'où se dégage une douce émotion, repose les yeux et dilate le cœur !

" Dix pages comme celle-là font la fortune d'un livre. L'œuvre de M. Rameau en est richement pourvue. On n'est donc point surpris que la presse française et franco-louisianaise lui ait fait un si chaleureux accueil.

" L'histoire de l'Acadie, comme celle du Canada, nous offre un rare exemple d'énergie et de persévérance. Elle nous met en présence de deux centres de colonisation représentant deux nationalités dont l'antagonisme séculaire, après avoir commencé en Europe, se continue dans le Nouveau-Monde. L'un de ces centres, alimenté par un mouvement régulier et très-important d'immigration, est de plus soutenu par toute la puissance de l'Angleterre ; l'autre, quoique le premier en date, reste numériquement faible par l'absence de recrues et par la déplorable apathie des gouvernements français. Cependant, malgré une énorme disproportion de forces, ce dernier centre, qui est l'Acadie, résiste avec succès pendant cent cinquante ans à l'absorption et maintient son autonomie : il ne succombe que dans la suite des temps et sous l'effort répété de masses vingt fois plus nombreuses.

" Dans cette lutte inégale, — lutte homérique, pourrions-nous dire, d'un contre vingt, où de glorieuses défaites servirent à rehausser l'héroïsme des vaincus, — dans cette lutte, dont la possession de l'Amérique du Nord était le prix, les colons français de l'Acadie et du Canada déployèrent contre leurs puissants adversaires des merveilles de courage et de ténacité.

" Si la France, moins absorbée par sa politique européenne, eût consacré au développement de ses possessions d'Amérique une part sérieuse de ses moyens d'action, si, jetant dans la balance le poids de son épée, elle eût rendu les chances égales, cette fameuse dispute aurait eu, sans doute, un autre dénouement, car ces robustes et hardis colons étaient de taille à conquérir le Nouveau-Monde."

XVI

Il est curieux de lire un article publié par le *New-England Almanach*, en 1758, pendant la guerre de la conquête, au moment où Montcalm, remportant toujours des victoires, désespérait l'immense armée qui cherchait à nous envahir. En voici des extraits :

" ..... Les Français ont érigé une ligne de forts depuis l'Ohio jusqu'à la Nouvelle-Écosse, englobant dans leur domaine toute cette riche contrée, le jardin de l'univers, qui se trouve à l'ouest de nos établissements... Il fut un temps où nous eussions pu nous mettre en possession de ce territoire, grand comme la France, l'Allemagne et la Pologne réunies... Deux grands rois ont aujourd'hui tiré le sabre pour remporter ce prix de si haute valeur... L'occasion, dit le poëte, n'a qu'une

mèche de cheveux : saisissons-la ! N'avons-nous pas jusqu'ici trop compté sur notre nombre ? Le loup qui attaque un troupeau ne se préoccupe pas de la quantité de moutons qu'il renferme (le loup, c'est le Français)... Sachons que le nombre, bien préparé par la grâce de Dieu, ferait des merveilles, et que la science militaire et la discipline conduiraient comme un seul homme nos légions armées. Le chiffre de notre population ne nous servira à rien tant que nos colonies ne s'entendront pas pour agir, car, divisés, nous ressemblons aux petits royaumes de l'Afrique. Si nous ne nous coalisons, corps et âmes, contre notre ennemi triomphant, si les disputes nous éloignent les uns des autres, il arrivera ce que le gouverneur de la Pensylvanie prédisait : " Nous n'aurons plus rien à nous disputer, ni de pays pour y continuer nos chicanes."

Que d'aveux dans ces quelques lignes ! Rien qu'avec cela, on pourrait répondre à toutes les comparaisons blessantes dont on a été si prodigue envers nous. Et certes ! s'il fallait imprimer un volume de citations de cette nature, elles ne nous manqueraient pas !

Le grand mot qu'on nous lance ne renverse rien, ne prouve rien, et n'a d'importance qu'aux yeux des gens préjugés et des ignorants absolus : " Les Anglais vous ont écrasés ! "

Oui, nous sommes les vaincus ; oui, nous avons été conquis, mais à qui la faute ? Les Alsaciens et les Lorrains, passés, il y a huit ans, sous le joug de la Prusse, sont-ils blâmables ? Va-t-on refuser à cette population le titre de " pépinière de braves," que le premier Napoléon lui a décerné ? Qui a droit de nous arracher nos gloires ? Que Louis XIV et Louis XV aient abandonné les Canadiens, que le second empire ait provoqué l'abandon de deux provinces de France, qu'est-ce que cela fait à l'histoire de nos petits peuples : Alsaciens Lorrains, Acadiens et Canadiens ?

Qui a fait mieux que nous et qui peut nous ôter l'honneur ?

Soyons sans crainte : la mémoire de nos pères ne périra pas. Dans le grand procès qui s'instruit, on les verra surgir avec éclat, dignes, de plus en plus, de notre amour et des égards de la postérité :

Honneur à la patrie où reposent ces braves !
Honneur au nom français, qu'ils ont si bien porté !
Leur courage éclairé ne connut point d'entraves,
Et, sans jamais fonder des "États à esclaves,"
Ils pratiquaient la liberté.

BENJAMIN SULTE.

BUT PRINCIPAL DE L'ÉDUCATION

Si l'on examine l'enseignement d'un instituteur consciencieux, et qu'on y découvre cependant des défectuosités, on finit bientôt par se convaincre que ces défectuosités sont dues, la plupart du temps, à ce que cet instituteur enseigne sans *but déterminé*, tant pour ce qui regarde l'objet général de l'école qu'il dirige que pour le résultat partiel de chaque étude.

Que dois-je me proposer dans l'enseignement? est la première question qui se présente à l'esprit de l'instituteur. Son premier devoir est de se proposer un but vers lequel tendront ses efforts de tous les jours. Un but nettement défini n'est pas seulement la condition indispensable, il est encore la mesure des progrès de sa classe.

Mais quel doit être ce but ? La réponse à cette question est contenue, suivant nous, en ces trois mots : *Former l'esprit et le caractère des enfants.* Telle est la fin première, le but principal de toute éducation.

Il est vrai que l'objet de l'éducation, même de celle que l'instituteur primaire est appelé à donner, est complexe, varié, et semble, de prime abord, résumé d'une manière inadéquate en ces mots : *Former l'esprit et le caractère des enfants.* En effet, l'enfant a droit à ce que son corps, aussi bien que son intelligence, reçoive des soins assidus et constants. Il doit acquérir assez de connaissances pour qu'il puisse un jour pourvoir par lui-même à sa propre existence, et, surtout, il ne doit pas ignorer ces devoirs moraux qu'il lui est nécessaire d'accomplir. Cependant la connaissance des choses ne suffit pas, et elle ne saurait, considérée dans l'enfant, atteindre un haut degré de perfection. Ce qui importe le plus, alors, c'est de cultiver l'esprit et le cœur, et de les préparer ainsi à l'acquisition de connaissances plus élevées, à la pratique des vertus viriles. Il faut en un mot, féconder le terrain, qui produira ses fruits *in tempore.* De là, la nécessité de *développer l'esprit* en même temps que de *former le caractère.*

Le but de l'éducation est donc de mettre l'homme en mesure de mener une existence meilleure : meilleure au point de vue intellectuel, en ce que l'éducation donne une plus grande activité, une plus grande vigueur, une plus grande précision aux facultés par lesquelles il sait et agit ; meilleure aux points de vue moral et religieux, en ce qu'elle l'oblige à se conduire d'après les lois divines, telles que révélées par Dieu lui-même. Le perfectionnement de l'intelligence et de la volonté de l'homme est le grand objet que nous devons avoir en vue.

Ainsi, si l'on nous demandait d'indiquer en quelques mots le but de l'éducation, d'employer les termes qui en déterminent la fin première, et servent à l'instituteur comme de *critérium* pour juger de chaque détail de son œuvre, nous ne saurions en trouver de plus précis et qui rendent mieux notre pensée que ceux que nous avons choisis déjà : *Former l'esprit et le caractère des enfants.*

Mais la culture de l'intelligence et de la volonté est une œuvre qui ne peut s'effectuer sans matériaux, et nous sommes obligés, pour préciser la nature de ces matériaux, de nous laisser guider par les besoins de la vie présente, et, surtout, par ceux de la vie future.

Les matériaux qui s'offrent à l'instituteur, dans l'enseignement purement élémentaire, sont, à première vue, si humbles, que l'on pourrait dire, avec quelque apparence de vérité, qu'ils n'ont aucune relation avec un ordre de choses plus élevé. S'il en était ainsi, ces matériaux ne seraient nullement appropriés à l'œuvre dont il s'agit, et l'instituteur verrait son enseignement réduit à une espèce de mécanisme. Heureusement, cet antagonisme, qui serait une véritable anomalie, n'existe point. Il serait facile de démontrer que les besoins de la vie future et la nature d'une saine éducation sont des choses corrélatives.

Bien qu'en matières presque entièrement rationnelles, telles que la grammaire et l'arithmétique, le but que l'on doit avoir en vue ne puisse être qu'une certaine perfection des connaissances acquises par l'élève, accompagnée d'une certaine somme de puissance intellectuelle développée dans l'acquisition de ces connaissances, cependant, lorsque ces matières sont enseignées selon les principes de la morale, c'est-à-dire enseignées de telle sorte qu'elles soient mises en rapport concret avec l'usage que l'on doit en faire, elles passent dans une

catégorie supérieure, et contribuent, pour leur part, à la réalisation de la fin de l'école. Car, dans toute école primaire, on peut, lorsqu'on les comprend parfaitement, donner aux études purement rationnelles une portée morale.

Si l'on s'est occupé du soin de préciser convenablement l'objet d'une école, on a déjà fait un grand pas vers ce que l'on doit entendre par la position et l'œuvre de l'instituteur. L'instituteur, séparé en quelque sorte de la société, et affranchi, jusqu'à un certain point, des devoirs qu'elle impose, peut assez facilement diriger ses efforts de tous les jours vers le développement de l'esprit et du caractère de ses élèves. Alors, il ne saurait manquer de sentir qu'une mission noble, propre à stimuler son zèle, et, de plus, créatrice, lui est dévolue. Avec un peu de réflexion, il verra qu'il est une espèce d'artiste moral, qu'il a une véritable œuvre plastique à exécuter, celle de *mouler*, pour ainsi dire, la nature grossière, inculte de l'enfant, et de lui faire acquérir une forme convenable.

Personne, pensons-nous, ne sera tenté de croire que nous exagérons ici la tâche de l'instituteur. Si l'on avait quelque doute sur ce point, il suffirait, pour être convaincu de la vérité de ce que nous avançons, que l'on comparât un instant un de ces êtres sans éducation, laissé entièrement à lui-même, aux manières insolentes et dévergondées, aux passions effrénées, aux paroles lubriques, au regard impudent, dont l'extérieur accuse le plus grand désordre, avec l'enfant *éduqué*, aux manières polies, à la figure douce et modeste, à l'œil intelligent, dont toute la personne semble douée de raison. Que ces heureuses transformations soient l'œuvre de l'instituteur est une vérité admise de tous ceux qui ont quelque connaissance de l'influence que l'éducation exerce sur l'humanité. Certainement, l'homme qui peut viser à de tels résultats, comme produits de ses labeurs, peut aussi, à juste titre, dire que ses fonctions portent le cachet d'une puissance créatrice.

Tel est, suivant nous, le caractère de la mission de l'instituteur.

Nous ne parlons ici que de l'instituteur primaire. Le maître chargé d'une branche en particulier serait moins avantageusement placé, pour donner à son enseignement une direction morale, que ne l'est l'instituteur chargé d'une école élémentaire. L'un ne contribue que partiellement à l'œuvre de

l'éducation ; il n'a sous ses soins que des élèves chez lesquels les tendances morales se sont déjà manifestées, chez lesquels le pli de l'intelligence est déjà pris. L'autre, au contraire, vit au milieu des enfants, et cela pendant les années où ils sont le plus susceptibles d'impressions : il peut les former autant que les instruire, agir sur leurs facultés, et leur donner la direction première. L'intelligence de l'enfant et sa destinée morale appartiennent donc au premier éducateur plus qu'à tout autre : car la mesure dans laquelle les sentiments et les idées doivent entrer dans la formation du caractère, dépend de la manière dont on les développe durant les premières années de l'enfance.

Puisque telle est l'œuvre de l'instituteur, puisque ses fonctions consistent à développer l'intelligence, et surtout à diriger les tendances morales de ses élèves, il est indispensable qu'il soit guidé aussi bien que soutenu par une connaissance parfaite de l'importance de ses devoirs. Ce n'est que lorsqu'il aura l'intelligence de la nature, de la grandeur de son œuvre, que les petits détails de la classe s'offriront à ses regards sous un nouvel aspect ; il verra que ces mêmes détails contribuent dans une large mesure à l'obtention de la fin de l'éducation, et que, par conséquent, ils ont une grande portée morale.

L'instituteur qui ignore, au contraire, la véritable nature de ses fonctions, et qui enseigne sans but déterminé, ne peut avoir qu'une vue partielle de ses devoirs. Les nombreuses classes et les sujets variés de l'instruction qu'il donne, ne sauraient se présenter à son esprit comme parties d'un tout. L'organisation de son école est probablement vague et sans consistance ; les branches qu'il enseigne n'ont aucun rapport entre elles : car où l'on n'aperçoit aucune idée d'ensemble quant au but que l'on se propose, il ne peut se trouver que des détails partiels, qui ne produisent qu'un résultat fautif ou tronqué. Les opérations multiples de l'école ne forment alors qu'une juxtaposition sans cohésion, au lieu d'avoir entre elles une connexité qui doit nécessairement amener la fin que l'on a en vue.

Mais la connaissance du but de l'école, jointe au désir de l'atteindre, n'est pas seulement la qualification indispensable d'un instituteur, elle est, en outre, la plus grande garantie de ses succès. Du moment qu'un maître se fait une juste idée de la fin de son œuvre, qu'il possède la justesse d'esprit nécessaire

pour donner à cette idée une forme définie, et la volonté de réaliser dans sa classe ce qu'il nourrit dans sa pensée, on peut dire que ce maître est parfaitement à la hauteur de sa mission. Il ne saurait dévier de la ligne de conduite qu'il s'est tracée, et, s'en éloignât-il quelque peu, qu'il reconnaîtrait bientôt son erreur et se hâterait de reprendre le droit sentier.

L'intelligence complète du but de l'école est, de plus, indispensable à celui qui se voue à l'enseignement. Il n'existe peut-être aucune profession où le besoin d'une idée qui stimule l'ardeur, ne se fasse autant sentir que dans celle de l'instituteur. Celui-ci est privé de cette source féconde de courage et d'espoir qu'une œuvre achevée procure à son auteur : il lui est rarement donné de voir le fruit de ses labeurs, attendu que ses élèves abandonnent l'école avant qu'il puisse reconnaître chez eux le résultat des principes qu'il leur a inculqués. Il est alors certain qu'il ne peut retremper son zèle que dans l'idée de la grandeur de ses fonctions, et dans la confiance qu'il travaille, autant qu'il est en lui, au développement du caractère et au perfectionnement moral de ses semblables [1].

J.-O. CASSEGRAIN.

---

[1] Voir *Laurie's Report on Education : The Purpose of the School.*

VERCINGETORIX

NOUVELLE HISTORIQUE DEVANT SERVIR D'INTRODUCTION A L'HISTOIRE ROMANTIQUE DES FRANÇAIS

PAR

ALFRED DE VERVINS

Mais celui-ci leva la main et dit : Priez et courbez-vous devant celui qui va quitter Abred (la vie, le cercle de migration), afin qu'il vous protége et vous éclaire quand il sera dans Gwyndfyd (le cercle du bonheur) ; et après un silence : Espérez, mes frères, notre foi n'est pas morte, puisqu'elle fait encore des martyrs ! Ensuite, il appela : Théadha !

Une druidesse, grande et belle comme Octavia, une jeune mère comme elle [1], s'avança, et, sur un signe de Taliésin, gravit la tombelle et vint à lui. Alors il prit l'enfant et le mit dans ses bras en lui disant : Femme, je te confie l'avenir des Gaules ! A partir de cette heure, tu seras responsable de sa vie devant les nations et de sa vertu devant Dieu !... Puis il l'éloigna comme il l'avait rapprochée, par un geste solennel. Alors, à Luern avec bonté : Tu vas quitter la terre, sortir du cercle de migration, où tout est ténèbres, misères et douleurs, pour entrer dans le cercle lumineux de Gwyndfyd, où tout est science, splendeur et félicité. Si tu as un souvenir à transmettre, un message à remplir ou un devoir à accomplir, meurs en paix, car ce que tu m'ordonneras, je le ferai [2] ...

[1] Les druides et les druidesses pouvaient se marier, sauf des exceptions dont nous parlerons, note I, à la fin de cette nouvelle.

[2] Voir la note IV.

Luern se souvint de sa mère, de ses frères et de ses jeunes sœurs ; il leur adressa mentalement un adieu suprême ; son regard, malgré les distances, les revit dans cette grande salle de la maison paternelle où il ne devait plus s'asseoir ; dans sa pensée, il embrassa chacun de ces fronts chers, essuya furtivement une larme, et puis, faisant appel à toute l'énergie dont son âme vaillante était susceptible, il répondit au terrible vieillard : Je te remercie. Je n'ai point de message à transmettre et je crois avoir accompli tous mes devoirs... Je suis prêt. Le regard de Taliésin lui désigna l'autel ; il jeta son couteau, son épée et sa ceinture au pied du sinistre monument, et s'élança sur la table de pierre.

Il se coucha sur l'autel, le front tourné vers la voûte azurée, au sommet de laquelle il voyait la lune, qui lui paraissait comme une lampe d'argent suspendue dans l'espace pour éclairer et diriger sa marche vers le cercle de béatitude. Alors, il éprouva cette aspiration vers l'infini dont participent le vertige et l'extase, celle-ci agissant sur l'esprit comme l'autre sur la matière. Étendu sur la pierre qui était pour lui le seuil de l'éternité, de cette éternité que sa foi lui montrait comme un océan de lumière, il sentait son âme, impatiente de s'y plonger, s'agiter en lui et entr'ouvrir les ailes. Quelque chose de ravi et d'ineffable troublait son cerveau et faisait palpiter son cœur !

Pendant que le grand-druide évoquait l'*Awen* et parlait à Dieu, l'ivresse du martyre envahissait Luern ; la consommation du sacrifice, la délivrance se faisait trop longtemps attendre... Il entonna son chant de mort. Il disait :

" Ma langue dira mon chant de mort au milieu du cercle de pierre qui entoure le monde !

" C'est la fête autour des deux lacs : un lac m'environne et " environne le cercle ; le cercle un autre cercle, ceint de " douves profondes. Une belle grotte est devant, de grandes " pierres la recouvrent. Le serpent s'avance dehors en ram- " pant vers le vase du sacrificateur, du sacrificateur aux cornes " d'or ! Les cornes d'or dans sa main, sa main sur le couteau, " le couteau sur ma tête [1] ..... " Un cri poussé par les mille voix de l'assistance l'interrompit. Voici ce qui arrivait :

---

1 Chant *d'Uthrev-pen-Dragou*, ap. Villemarqué, *Contes des anciens Bretons*, t. I., p. 292. — Le *Magasin pittoresque* du mois de novembre 1853 contient une curieuse restauration d'un monument druidique où on voit le

Les druides et les prêtresses s'étaient rapprochés et groupés au pied de la tombelle, pour assister de plus près au sacrifice et pour mieux entendre les prophéties de Taliésin. Leur foi proscrivait toute distraction, et leur attention était captivée par ce qui allait s'accomplir, captivée et absorbée à ce point, que de nombreux cavaliers avaient envahi la clairière sans qu'ils s'en aperçussent.

La victime fut oubliée même par le sacrificateur. Taliésin montra l'entrée du némède à la foule épouvantée et descendit lentement et majestueusement de l'autel, marchant au-devant des violateurs du *milieu sacré*. C'étaient, pour la plupart, de ces cavaliers africains que nous avons vus incendiant un village ; des Germains et quelques Romains se mêlaient à eux. A quelque distance en arrière, chevauchant encore sous le couvert, s'avançait une autre troupe, que révélait la clarté de nombreuses torches.

Les premiers, qui ne semblaient que l'avant-garde ou les éclaireurs de la seconde troupe, se trouvaient déjà dans l'enceinte, comme nous l'avons dit, mais ils n'avançaient que lentement et difficilement, entravés par les *cairns*, les *dolmens* et les *men-hirs* se dressant de toutes parts, comme les colonnes de l'immense sanctuaire qui avait pour coupole la voûte des cieux et pour lampadaire l'astre des nuits.

Quand ils approchèrent du némède, les druides et les druidesses avaient disparu dans l'ombre du temple, comme de blancs fantômes retournés à la nuit dont ils seraient sortis. Taliésin, seul était debout devant l'entrée. Nous nous trompons : Luern, son épée à la main, se tenait près de lui.

Le grand-druide le vit et lui indiqua le némède d'un geste impérieux ; le jeune homme hésitait : Va, pour protéger l'enfant, dit Taliésin. Luern obéit.

Dans ce moment, les farouches cavaliers entraient dans la zone libre qui entourait le némède, et dans ce moment aussi, César, entouré de chevaliers et de centurions, suivi d'un gros

---

cercle de pierre, le cercle entouré de douves, et la grotte couverte de grandes pierres dont parle ce chant, ou qui en atteste l'authenticité. — Le serpent était l'emblème de l'immortalité, et les druides l'entretenaient dans les némèdes. Il symbolisait aussi par son changement de peau les grandes révolutions terrestres ou les renouvellements du monde.

de cavalerie romaine, émergeait du bois et pénétrait dans la clairière.

Dès qu'ils n'eurent plus d'obstacles à éviter, les alliés de César s'élancèrent vers l'entrée du temple, où ils avaient vu les femmes et les druides se réfugier, mais ils devaient, pour y entrer, fouler aux pieds de leurs chevaux le grand vieillard qui les attendait au seuil du sanctuaire, majestueux et terrible comme son dieu ! Les Numides, à demi-nus, les Germains, vêtus de peaux de bêtes, les Romains, aux casques de fer, s'arrêtèrent devant le geste solennel et la voix indignée du pontife quand il leur cria : Arrière ! sacriléges ! ne souillez pas le temple de mon dieu, ou, craignez qu'il ne vous anéantisse !...

En effet, la souveraine puissance donne aux fronts qu'elle couronne un ascendant qui s'impose aux plus sauvages natures !

Un seul homme ne fut pas subjugué. Ni l'héroïsme, ni la majesté du pasteur centenaire défendant son troupeau, n'eurent la puissance de l'arrêter !... Un javelot partit, on ne sait de quelle main cruelle, et Taliésin recula lentement, jusqu'à ce qu'il pût s'appuyer à l'une des assises du temple. Il avait reçu le trait dans le côté, et il se retira l'emportant dans sa blessure, comme s'il eût dédaigné de s'apercevoir qu'il était mortellement atteint.

César arriva dans cet instant sur le lieu du meurtre. Son front olympien n'eut qu'un nuage, une contraction des sourcils.... et un large vide se fit aussitôt autour du grand consul et du grand-prêtre !

Celui-ci s'appuyait à l'angle du némède plein d'ombre, mais d'une ombre vivante, au sein de laquelle palpitaient l'esprit, l'âme et le cœur d'une race, dans la personne des poëtes, des prêtres et des femmes. Son visage, éclairé par les reflets argentés de la lune, était pâle comme sa longue robe blanche, que de larges taches de sang maculaient depuis sa ceinture jusqu'à son pied ; mais il redressait fièrement devant César le front auguste qui portait la triple couronne du souverain pontificat, de la science et du martyre ! Hésus lui-même apparaissant aux hommes n'aurait pu se faire plus imposant.

Celui-là, César, assis sur sa selle brodée, entouré de ses centurions, de ses chevaliers et de ses princes aux armes étincelantes, était éclairé par la flamme rouge de vingt torches,

coiffé du casque d'or des conquérants, le front chauve mais l'orbite profonde et brillant de tous les feux que peuvent allumer le génie et l'ambition, l'orgueil de la victoire et l'instinct de la force.

Il y eut un silence pendant lequel ces deux gloires, si différentes, mais si grandes et si réelles toutes les deux, parurent se mesurer !

Enfin, Taliésin, redressant sa taille héroïque, parla ainsi :

" César, tu le vois, partout le meurtre te précède ! Les torches qui t'éclairent ont allumé cent incendies ! Depuis dix ans, tu as fait périr un million de guerriers, et, crime plus grand encore, tu as fait esclaves un autre million d'hommes ! Tu as asservi cent nations que Dieu avait créées libres ! Les femmes, les vieillards et les enfants, les êtres inoffensifs et faibles que tes soldats ont jetés au courant des fleuves, aux flammes des incendies, ou qu'ils ont tués par le glaive, sont innombrables [1] !

" C'est pourquoi, César, tu es maudit par les vierges, maudit par les mères, maudit par les fils, maudit par les vieillards, et maudit par moi, qui te parle au nom de mon peuple et de mon Dieu.

" Tu t'exaltes, et ton orgueil grandit de tous les désastres que tu infliges au monde ! Apprends à te connaître et humilie-toi !...

" Tu n'es qu'une épée dans la droite du Terrible, et quand sa justice sera satisfaite, quand sa colère sera apaisée, quand sa main s'ouvrira pour laisser tomber son glaive... ton heure sera venue !

" Alors tu seras tremblant comme un enfant sans mère ! Tu jetteras autour de toi des regards éperdus ! La mort, à qui tu donnes de si splendides festins, la mort elle-même te trahira ! A ce moment, toutes tes victimes se dresseront devant toi, et dusses-tu cacher ton front terrifié sous les plis de ton manteau [2], les spectres vengeurs d'Orgétorix, d'Ambiorix, de Celtill,

---

[1] Durant huit annnées de guerre, César avait forcé plus de 800 villes, subjugué 300 nations, vaincu 3,000,000 de combattants, dont 1,000,000 périt sur les champs de bataille, et 1,000,000 fut réduit en esclavage. Plutarq., *in Caesare*.

[2] On sait que, frappé par Brutus, il mourut en se couvrant la tête d'un pan de sa robe.

de Vercingétorix, d'Indutiomar, de Dumnorix, de Corrée, de Lucter, de Guturvah, et de cent autres héros que tu as fait mourir, t'apparaîtront ! Ils te suivront jusqu'au pied du Grand-Inconnu, devant qui ton âme arrivera tremblante, glacée, transie et grelottante de terreur [1], car alors la vérité t'apparaîtra dans toute sa splendeur et ses rayonnements t'éblouiront. Tes yeux, qui ne pourront supporter l'éclat de sa lumière, se détourneront... Tu te souviendras peut-être, et voyant tes victimes, tu penseras à tes légions. Mais c'est vainement que tu chercheras derrière toi tes légionnaires, tes sauvages Numides, tes farouches Germains ; tu ne verras, te séparant de l'humanité, qu'un large fleuve roulant dans des flots de sang les cadavres livides des femmes et des enfants que tu as fait immoler ! Si tu oses porter plus loin tes regards, tu verras des phalanges et des armées innombrables, car elles comprendront tous ceux qu'a fait périr ton ambition ! Enfin, si tu peux voir plus loin encore, tu verras Rome, victorieuse aujourd'hui, changée en une vaste nécropole, où nos fils promèneront leurs pas à travers des ruines, les seuls monuments que votre grandeur éphémère lèguera aux générations futures !... tandis que cette Gaule, que tu crois vaincue, domptée à jamais, que tu crois blessée mortellement, se relèvera ; et, pendant que la corruption romaine et le limon germain retourneront aux lieux d'en bas, le génie de nos nations, comme un grand arbre fécondé par vos impuretés, poussera ses rameaux puissants dans l'empire de l'air et de la lumière !

"Tu souris, César !... mais c'est pour donner le change aux guerriers qui t'entourent. Tu ne me trompes pas, moi ; je sais que tu as peur dans ce moment, et que ta vaste intelligence reconnaît que c'est Dieu qui m'inspire !"

La véhémence qu'il y avait mise et le long discours qu'il venait de faire, avaient épuisé l'illustre vieillard. Sentant venir le moment suprême, il étendit lentement le bras vers son ennemi, et articula solennellement : "César, je vais mourir, et toi, tu vas continuer ton œuvre ; mais rappelle-toi que la roche tarpéienne touche au capitole [2] ..."

---

1 Nous faisons dire à Taliésin que Dieu jugera César, ce n'est pas absolument vrai selon les croyances druidiques ; le juge des morts était *Samhau*, qui s'asseyait sur son tribunal le 1er novembre pour juger les trépassés.

2 Les *triomphateurs* étaient conduits au *capitole*, et les criminels étaient précipités du haut de la *roche tarpéienne*.

Il s'affaissa sur lui-même en proférant ces mots ; et science, force et génie, tout ce qui l'avait fait grand dans ce monde s'exhala avec son âme, dans un long soupir ! Le grand-druide était mort.

César ordonna de respecter le némède et s'éloigna pensif.

Les légionnaires qui le suivaient se montraient, en passant, le cadavre du grand centenaire et disaient, en le regardant avec une sorte d'effroi : C'était le grand-druide ! Quelquefois, d'autres ajoutaient : C'était l'aïeul de Vercingétorix !

Quelques instants plus tard, le *milieu sacré* était rendu à sa solitude et à ses mystères !

Chère lectrice, si cette nouvelle a eu le mérite de vous intéresser, je vous raconterai, dans une autre étude sur les Gaules, l'histoire du fils de Vercingétorix et d'Octavia, étroitement liée à celle du vaillant et généreux Luern.

St-Louis, 7 mars 1876.

Comte A. de Vervins.

NOTES.

I. DES DRUIDES, DES VOYANTS ET DES BARDES.

La constitution du sacerdoce divisait l'ordre druidique en trois degrés : deux inférieurs et un supérieur. Les deux inférieurs sont les prêtres proprement dits, appelés *ovydd* ou *owaïdd* chez les Kimris, *baïdh* chez les Gaëls. Ils étudiaient les lois secrètes qui relient les phénomènes de la nature, les mystères de la terre et des astres ; ils prévoyaient l'avenir, célébraient les sacrifices et guérissaient les maladies. Après eux viennent les bardes, *bard* en gaélique, et *barz* en armoricain, poëtes héroïques et religieux, dépositaires des traditions nationales, qui célèbrent les grandes âmes, font vivre à travers les âges la mémoire des braves tombés dans les batailles, distribuent la louange et le blâme, et transportent d'un invincible élan le cœur des guerriers par les rimes résonnantes de leurs vers, rapides comme le galop des che-

vaux (généralement trois syllabes). Le poëte est inspiré comme le prêtre par les puissances célestes. Tout ce grand symbolisme, dont la poésie moderne porte à peine quelques traces, est pour le barde la langue même de la poésie.

Des termes aujourd'hui vagues et obscurs d'enthousiasme, d'inspiration et d'extase, formules incomprises d'une antique tradition, expriment l'état de son âme, quand l'*Esprit* s'empare de lui. Le poëte est un *voyant*, sans avoir besoin de recourir, comme le prêtre, au rite de la *divination* : il a la *seconde vue* dans le temps et dans l'espace.

Dans chaque nation, le grand-barde est élu au concours ; le candidat qui remporte le prix est ceint d'une écharpe bleue et assis sur un siége d'or. Il est installé à la droite du brenyn. Toutes les filles qui se marient lui doivent un présent de noce. Le simple barde a le droit d'arrêter et de mener au brenyn tout homme qui en insulte un autre [1], et de protéger quiconque n'a pas de patron. Le fils de l'esclave est libre s'il peut se faire recevoir barde. "Si le brenyn invite le barde à chanter, qu'il chante trois chants divers ; si c'est la reine, qu'il chante trois chants d'amour à demi-voix ; si c'est un noble, aussi trois chants ; si c'est un paysan, qu'il chante jusqu'à épuisement [2]."

Au-dessus de ces deux corps, les inspirant et les dirigeant, existe une troisième association, retirée du monde, habitant les profondeurs des forêts de chênes ou les enceintes sacrées des némèdes : ce sont les druides, soit "les plus élevés par le génie," selon l'expression latine. Ils sont prêtres et physiciens comme les *ovates*, et poëtes comme les *bardes*, mais ils sont, de plus, théologiens, métaphysiciens, moralistes et jurisconsultes. C'est une grande association de philosophes mystiques. Libres de toutes les charges et de tous les emplois de la vie civile étrangers à la guerre, dont les passions et même l'aspect ont été jugés incompatibles avec la sérénité des hautes régions où s'efforce de se maintenir leur esprit, ils partagent leur temps entre la méditation et l'enseignement, entourés, sous leurs ombrages sacrés, de l'élite de la jeunesse que leur envoie les familles ou qui afflue spontanément vers eux par l'attrait du savoir ou l'ardeur du sentiment religieux. Bien que l'initiation au druidisme n'impose pas l'obligation d'adopter la vie des forêts, ceux qui allaient jusqu'au bout de ces longues études rentraient rarement dans le monde ; ils ne quittaient guère les sanctuaires que dans des occasions solennelles : pour présider aux sacrifices qui ne pouvaient s'accomplir sans eux ; pour remplir les augustes fonctions de la justice civile, criminelle ou politique, presque exclusivement réservées par la piété gauloise aux hommes qui conversaient avec Dieu ; enfin, pour concilier les individus ou les tribus ; pour condamner ou pour récompenser, car il y a des récompenses pour la vertu comme des châtiments pour les crimes, chez les Gaulois ; et l'on peut croire que, chez des hommes si sensibles à l'honneur,

---

1 Ainsi, à une époque appelée *barbare*, le respect de la personne, c'est-à-dire la dignité individuelle, était protégée chez les Gaulois comme elle ne l'est pas encore dans ce pays !

2 Loi de Hoel-Da. Villemarq., *bard. brct.*, p. 20.

la plus précieuse des récompenses, comme la plus dure des peines, c'est d'être loué ou flétri publiquement par le barde, qui est la *voix* là où le druide est la *pensée*.

Les femmes, que l'énergie de leurs sentiments religieux et leur exaltation nerveuse rendent si propres à ces phénomènes extatiques, regardés comme surhumains dans l'antiquité, tiennent une grande place dans le druidisme. On les y trouve sous le nom le plus élevé de la hiérarchie, sous celui de *druidesses*. Leurs colléges ou leurs monastères sont toujours situés dans les lieux les moins accessibles, et souvent sur les îles les plus sauvages du littoral breton ou Armorique. Un îlot situé en face de l'embouchure de la Loire est le théâtre des mystères les plus redoutables. Les prêtresses qui l'habitaient et qui appartiennent à la nation des Nanètes [1], étaient mariées, mais leurs maris n'osaient approcher de leur sanctuaire, et c'étaient elles qui venaient les visiter sur le rivage, à des époques déterminées. Mais le plus fameux collége de druidesses était celui de l'île de *Sein* ou *Sena*, près la côte des Corisopites (Cornouaille française). Sur ce rocher, presque inabordable, résidaient neuf prêtresses qui faisaient les mêmes vœux que les vestales de Rome. Elles prophétisaient, apaisaient ou soulevaient les flots par leurs chants, guérissaient les maladies que ne pouvaient guérir les ovates, et pouvaient emprunter à volonté la figure de tous les animaux. Elles représentaient, dans la croyance populaire, la plus haute puissance du druidisme.

Enfin, au-dessus des ovates, des bardes, des druides et des druidesses, se dressait, les dominant tous, la grande figure du coïhbi, ou grand-druide.

II. DU CHRISTIANISME ET DU DRUIDISME.

Le druidisme, qui a de grandes affinités avec le mosaïsme, bien que celui-ci représente plus *l'unité de Dieu*, et celui-là davantage *l'immortalité de l'âme*, offre, comme la loi d'Israël, un caractère terrible : nous voulons parler des sacrifices humains. L'ange exterminateur plane devant les armées gauloises et au-dessus des autels d'Hésus comme devant les armées de David et au-dessus du bûcher d'Isaac. Le mépris de la mort, quand il n'est pas tempéré par d'autres sentiments, par le respect de l'œuvre de Dieu en nous-mêmes et dans les autres, n'est pas avare de sang humain. Le principe de force et d'action a son support dans la foi gauloise, mais le principe de sympathie et de charité ne l'a pas, bien que le génie gaulois soit si naturellement sympathique. Mais la théologie gauloise n'embrasse pas tous les éléments du génie national : Hésus, le Dieu-Force, le Terrible le Père éternel, a pour agents la Lumière, l'Immortalité, la Nature, l'Héroïsme, mais il n'a pas la personnification de l'amour. La religion de l'amour ne se lèvera que plus tard sur l'Occident. Ce qui est vrai de l'amour divin est aussi vrai pour l'amour humain. Le grand rôle moral que jouent les femmes chez les Gaulois est dû aux tendances spontanées de la race plutôt qu'à la religion. L'amour,

---

1 Pays de Nantes, *Nant*, en gaélique *eau courante;* en Savoie et dans la Suisse romane, on appelle encore *Nants* les torrents des Alpes.

le véritable esprit de vie, le principe qui doit expliquer la femme, n'est pas encore là. Pour que le génie gaulois développe à cet égard ses profondes innéités, il faut qu'il soit touché, fécondé par la flamme du christianisme. Et c'est d'une secrète combinaison du druidisme et du christianisme que jaillira sur le moyen âge l'idéal de l'amour moral et de la chevalerie. Et les Gaules deviendront la terre traditionnelle de la courtoisie et de la générosité, parce que le culte de la Vierge et celui du divin Enfant, deux êtres faibles, y demeureront plus complets et plus entiers.

III. DE LA PÉRIODE TRENTENAIRE ET DE L'ASTRONOMIE DES DRUIDES.

On ne peut pas douter que Pythagore n'ait pris ses opinions astronomiques chez les druides. Hécatée dit que les habitants de l'île de Bretagne prétendaient voir des montagnes dans la lune. Le *Chant des séries* porte à croire que les druides connaissaient la véritable position du soleil au centre de notre système planétaire, car on y trouve, dans un chant intitulé : *Chant du monde*, attribué à Taliésin : " Je demanderai aux bardes du monde,— et pourquoi les bardes ne me répondraient-ils pas ? — je leur demanderai " qui soutient le monde pour que, privé de support, il ne tombe pas ; et s'il " tombe, quel est le chemin qu'il suit ? Mais qui pourrait lui servir de " support ? Quel grand voyageur que le monde ! Tandis qu'il glisse " sans repos, il demeure tranquille dans son orbite ; et combien la forme de " cet orbite est admirable, pour que le monde n'en tombe dans aucune " direction ! " Ce magnifique passage suffit pour attester que les druides avaient des vues scientifiques d'une tout autre portée que les Grecs, les Latins et le moyen âge. " Qui ne sent frémir ici, dit M. Reynaud, ce grand " courant dont était sorti Pythagore, et qui, reparaissant, devait produire " Kepler et tous les explorateurs modernes des étoiles ? "

C'était par suite de savantes observations astronomiques qu'ils avaient adopté la période trentenaire pour en faire leur siècle. Leur mois, dit M. Amédée Thierry, commençait non pas à la syzygie, ou nouvelle lune, ni à la première apparition de cet astre, mais au premier quartier, lorsque presque la moitié de son disque est éclairé, phénomène invariable, tandis que la syzygie dépend toujours d'un calcul, et que le temps de la première apparition est sujet à varier. Leur plus longue période d'années était de trente ans, au bout desquels il y avait concordance entre l'année civile (lunaire) et l'année solaire ; c'est-à-dire que les points cardinaux des équinoxes et des solstices, chaque trentième année civile, revenaient au même quantième des mêmes lunes. Ce retour suppose nécessairement dans ce calendrier une intercalation de onze lunes en trente ans, ou, ce qui est la même chose, sur les trente années, onze années de treize lunes. Par le moyen de cette intercalation, les lunaisons demeuraient attachées sensiblement aux saisons, et à la fin du siècle gaulois, il s'en fallait seulement d'un jour et 10 heures que la concordance de l'année civile avec la révolution solaire fût complète, différence qui pouvait se corriger aisément.

IV. DU MÉPRIS DE LA MORT CHEZ LES GAULOIS.

Dans la société gauloise, les sentiments dominants sont l'honneur, c'est-à-dire l'estime exaltée de chacun pour sa personnalité, et le dévouement au chef qu'on s'est donné pour modèle. A la guerre, les autres peuples combattent pour le succès, les Gaulois pour l'honneur ! Ils ne combattent qu'à force ouverte, autant par mépris de la ruse que par cette disposition instinctive d'action collective et sympathique qui les pousse aux grandes batailles comme aux grandes assemblées. Dédaigneux de toute tactique et de tout artifice, ils rejettent jusqu'aux armes défensives, et, dans les grandes journées, on voit les plus jeunes et les plus beaux, dépouillés de leurs vêtements, combattre nus, parés de colliers d'or et de bracelets pour la *fête des lances !* Le Lacédémonien, si courageux qu'il soit, s'habille de rouge pour ne pas voir son sang couler ; le Gaulois se décore du sien comme d'une parure [1].

Le droit de porter les armes, réservé aux hommes libres, leur donne un dédain invincible pour les luttes sans danger, c'est-à-dire sans armes, laissées au bas peuple et aux esclaves ; mais les duels sont fréquents, et, dans certaines nations, ils sont arrivés à l'etat d'institution judiciaire.

Le *point d'honneur* explique ces mœurs, si différentes de celles de l'antiquité classique, mais d'où vient le suicide ? car les immolations volontaires sur les autels d'Hésus sont nombreuses, et ils se livrent à la mort comme des désespérés, tandis qu'il n'y a pas de peuple plus joyeux dans la vie, moins sombre et moins mélancolique que ces esprits qui se répandent sur tout et s'ouvrent à tout. D'où procède donc cette force contre l'angoisse qu'inspire à la créature pensante l'approche de la dissolution de son corps ? Pourquoi la Gaule est-elle la terre " où l'on ne connaît pas la terreur de la mort [2] ! " C'est dans leur croyance qu'on en peut trouver l'explication : la mort n'est qu'un état de transition. Voici, d'ailleurs, comment M. J. Reynaud répond à cette question (*Encyclopédie-Nouvelle*, art. Druidisme) : " Si la Judée représente dans le monde, avec une fidélité qui lui est propre, l'idée du *Dieu absolu ;* la Grèce et Rome, l'idée *de l'homme et de la société*, la Gaule représente, avec la même spécialité, l'idée de l'*immortalité* [3] ! "

V. QUELQUES ÉCLAIRCISSEMENTS.

En parlant des Gaulois et des Germains, nous avons dit que les deux peuples ne doivent pas être confondus ; en effet, les disparités morales sont encore peut-être plus grandes que les différences physiques. Les Gaulois professaient la grande religion des druides et le corps de leurs prêtres exerçait une influence considérable sur les mœurs et sur les opinions des nations ; les Germains, eux, n'avaient pas de clergé ; toutes leurs croyances consistaient en

---

1 Polyb. II, 113 ; III, 265.

2 Horace, lib. IV, od. XIV, v. 49.

3 Le lecteur doit tenir compte, ici comme plus haut, de l'excellence relative du judaïsme.

préjugés dans lesquels se réfugiait leur esprit frappé de terreur ou de quelque autre sentiment vif. Leurs pratiques religieuses, dans ces cas exceptionnels, consistaient en une sorte d'hydromancie, interprétée par de vieilles femmes, qui rendaient leurs oracles en étudiant les cercles de l'eau, la chute des cataractes ou le bruit des ruisseaux. Plus tard, ils se firent une religion dans laquelle se confondaient le culte d'Odin, pris aux hommes du Nord, et le paganisme romain, pris aux hommes du Sud, car ils ne savaient rien tirer d'eux-mêmes. Ce flambeau, porté par une main divine, qui éclaire la conscience de tous les peuples, ce rayon émané de la Divinité, qui pénètre jusqu'au fond des forêts sombres, sous le toit de l'ajoupa de l'Indien ou de la cabane du nègre, et qui inondent les âmes de ces impressions ineffables qu'on appelle la foi, l'instinct d'un Dieu, sont sans lumière et sans chaleur pour ces cœurs atrophiés, qui repoussèrent pendant douze siècles les vérités du christianisme pour nourrir leur esprit des erreurs du paganisme. Et quand la lumière les inonda, quand une loi d'amour et de charité adoptée par le monde entier les obligea à renoncer aux ténèbres qu'ils chérissaient, ils cherchèrent des taches à ce soleil bienfaisant, et l'Allemagne devint le foyer du luthéranisme.

Les Gaulois étaient hospitaliers, ils attiraient chez eux les marchands et les voyageurs ; les Teutons, au contraire, les tuaient ; ils dévastaient le pays qui les entourait, croyant donner une idée d'autant plus grande de leur puissance que le désert qui les environnait était plus vaste et plus désolé.

Les Gaulois n'émigraient jamais par petites troupes, et l'on ne voit nulle part dans l'histoire qu'une tribu ou une nation ait sollicité des terres ou des concessions : à cette époque de barbarie, ces hommes vaillants s'en emparaient, prétendant que la terre devait appartenir à ceux qui en avaient besoin et qui savaient la conquérir. Les Germains, au contraire, ne s'introduisent dans les Gaules qu'en demandant des concessions pour quelques familles, ou comme alliés ; puis d'autres familles ou d'autres guerriers arrivent successivement ; bientôt ils l'emportent par le nombre sur les vrais propriétaires ; alors leur attitude et leurs manières changent, et ils ne tardent pas à expulser de chez eux ceux qui les ont reçus trop généreusement. On retrouve cet esprit dans leurs fils, les Allemands d'aujourd'hui.

Les Gaulois sont spirituels, souvent poétiques ; toujours l'âme, le cœur ou l'esprit, le sentiment, en un mot, l'emporte sur la matière ; ils aiment les arts, sont doués plus qu'aucun peuple de l'esprit d'imitation et d'invention. C'est tout différent chez les Germains : quand ils sortent de la barbarie, leur esprit investigateur, toujours replié sur lui-même, parce qu'ils ne regardent qu'en eux, les pousse vers les sciences abstraites, où ils doivent précéder et précèdent peut-être dès maintenant toutes les autres nations. Mais les arts ont peu de charmes pour eux, parce qu'ils s'adressent à des facultés dont ce peuple paraît à peu près privé et qu'on peut dire particulières aux Grecs, aux Latins et aux Gaulois. Cependant l'Allemagne compte beaucoup d'hommes illustres, mais ils le sont d'une façon qui leur est propre. Leurs savants ne s'adressent qu'à la matière et ne reconnaissent qu'elle ; leurs hommes de guerre ont le génie propre à leur grand Arminius ou Arminu, qui massacra ses alliés et força son protecteur et son ami à se donner la mort : je parle

de Varus et de ses légions trahies et immolées dans la forêt du Fort-le-Teuto. Ils ont des poëtes ; mais comme la foi n'a pas illuminé l'aurore de leur vie, leurs poésies ont toujours quelque chose de fatal et de fantastique, qui rappelle les incantations de leurs sorcières hydromanciennes plus que l'inspiration suave de la vraie poésie. Gœthe, Schiller, Burger, Rosegarten et beaucoup d'autres ont certainement de grandes beautés, mais Faust, mais Lénore, mais le Rurick de Rosegarten, sont des figures plus étranges et plus terribles que vraiment poétiques. Combien de pauvres filles ont été perdues par des Fausts vulgaires ! combien de suicidés font cortége à Werther ! combien de burgraves ne rappellent-ils pas Rurick ! Les œuvres d'Hoffmann portent, peut-être encore plus accusé, le sceau du génie germanique, mais ce sceau sent le brûlé ! On le dirait toujours apposé par le diable !

En peinture et en sculpture, il n'ont pas de maîtres, tandis que les Grecs, les Latins et les Gaulois en ont tant ! car il ne faut pas confondre en peinture les Flamands avec les Allemands. Nuremberg est célèbre par ses bois taillés, ses horloges compliquées, mais toutes ces choses sont faites par des artisans habiles et non pas par des artistes. A propos de Nuremberg on citera Albert Durer ; mais s'il est né à Nuremberg, il n'était pas allemand pour cela : son père était un serrurier hongrois.

En musique, l'Allemagne a possédé ou produit de véritables *maestri*, mais propres au goût du pays, comme M. Wagner ; ceux que le monde admire justement sont bien nés en Allemagne, mais ils ont appris, vécu et produit en Italie ou en France, parce que ces natures exceptionnelles étaient de véritables anomalies de l'autre côté du Rhin, qu'elles traversèrent pour émigrer vers ceux qui jouent du violon ou de la flûte, vers les appréciateurs de la *mélodie ;* les autres restèrent chez les artisans de la *symphonie,* chez ceux qui jouent du trombone, de la clarinette et de l'ophicléide. Si le fait qui précède n'est pas d'une vérité *absolue,* les exceptions qu'on pourrait y opposer ne sont pas assez nombreuses pour l'infirmer.

ENCORE LE MOT *PLACE*

M. le Rédacteur de la *Revue de Montréal*,

Peut-être vos abonnés liront-ils avec plaisir la lettre suivante que je viens de recevoir de Belgique.

H. M.

Verviers, avril 1878.

MON CHER AMI,

Je reçois régulièrement et je lis avec beaucoup de plaisir l'intéressante *Revue de Montréal*. J'ai trouvé dans la livraison de février votre remarquable lettre sur la signification du mot *place*. Je suis pleinement de votre avis, et je prétends aussi que le mot *place*, appliqué à une localité, signifie *place forte*, *forteresse*, *ville fortifiée*. Vous avez cité plusieurs textes à l'appui de cette opinion; je vous en donnerai d'autres encore. Mais il faut remarquer que, de nos jours, le mot *place* a un autre sens spécial. En termes de négociants, il signifie *place de commerce*, et s'emploie alors pour désigner une localité, une ville quelconque. Ainsi l'on dit: négocier un billet *sur la place*, avoir du crédit *sur place*, faire des traites *de places en places*. Les dictionnaires de l'Académie, de Noël et Chapsal, etc., admettent cette signification dans les définitions suivantes :

Banquier. — Qui fait commerce d'argent *de place en place*.

Change. — Intérêt de l'argent prêté au cours de la *place*.

Échelles. — *Places* de commerce sur les côtes, dans les mers du Levant. Or ces places sont des villes quelconques.

Ces réserves faites quant à l'acception actuelle du terme, je soutiens qu'il n'est employé par les auteurs du grand siècle et même par les écrivains postérieurs, que dans le sens de *ville fortifiée*.

Voici quelques preuves encore :

" A propos de Luxembourg, je viens de recevoir un plan et de la *place* et des attaques." (Racine à Boileau.)

" Ces lettres portaient que la *place* ne pouvait plus tenir que cinq ou six jours ; " et plus loin : " il n'empêchera pas la *place* d'être prise dans cinq ou six jours." (Le même au même, du camp devant Mons.)

" Nous sommes à l'heure qu'il est au corps de la *place*, ... cette *place* si terrible, en un mot, Namur." (Le même au même.)

" Le prince d'Orange s'opiniâtrant à demeurer sous de grosses *places*,... la guerre aurait pu devenir fort lente." (Le même au même.)

" On ne sait point encore si M. le maréchal de Villars marchera pour secourir la *place* (Tournay)." (Fénelon à son neveu.)

" Jeanne réussit à délivrer Orléans, qui était la seule *place* importante qui restât au roi de France... Jeanne conduisit Charles à Reims, prit plusieurs *places* sur son passage." (Mézeray, je crois.)

Les textes suivants sont tirés de Bossuet, oraison funèbre du prince de Condé :

" Le prince, par son campement, avait mis en sûreté... toutes nos *places*."

" Assiége-t-il quelque *place*, etc."

Celui-ci est de Frayssinous, éloge de Jeanne d'Arc :

" Si le comte de Suffolk essaie de se défendre dans Jargeau, la *place* est emportée d'assaut."

En voici de Fléchier, oraison funèbre de Turenne :

" Où brillent avec plus d'éclat les effets glorieux de la vertu militaire, siéges de *places*, etc."

" Il passe des Alpes aux Pyrénées, pour assister à la conquête des deux importantes *places*..."

" Je pourrais ajouter ici des *places* prises."

" Ici il secourait une *place* assiégée."

On peut joindre à ces exemples les définitions suivantes, tirées de l'Académie, de Noël et Chapsal, et d'autres dictionnaires faisant autorité :

Capituler. — Traiter de la reddition d'une *place*.

Bloquer. — Occuper avec des troupes toutes les avenues d'une *place*.

Assiéger. — Faire le siége d'une *place*.

Rasement. — Action de raser une fortification, une *place*.

Ravitailler. — Remettre des vivres et des munitions dans une *place*.

Siége. — Établissement d'une armée autour d'une *place*, pour l'attaquer, la prendre.

Rempart. — Levée de terre qui défend et environne une *place*.

Investissement. — Action d'investir une *place*.

Chemin des rondes. — Chemin entre le rempart et la muraille du corps de la *place*

Tranchée. — Fossé creusé pour se mettre à couvert du feu en approchant d'une *place* assiégée.

Attaque. — Travaux qu'on fait pour s'approcher d'une *place* assiégée.

Ouvrages. — Travaux avancés au dehors d'une *place*.

Escarpe. — Pente du fossé qui est du côté de la *place*.

Contrescarpe. — Pente du mur extérieur du fossé, celle qui regarde la *place*.

Contrevallation. — Fossé et retranchement fait autour d'une *place* assiégée.

Escalade. — Attaque d'une *place* avec des échelles.

Défenses. — Ce qui sert à mettre à couvert ceux qui défendent une *place*.

Débloquer. — Faire lever le blocus d'une *place*.

Commandant. — Qui commande dans une *place*

Découvrir une *place*. — La dégarnir de force.

Défendre une *place*. — Résister à ceux qui veulent s'en rendre maîtres.

Garnison. — Soldats qu'on met dans une *place* pour la défendre.

Sentinelle. — Fantassin qui fait le guet pour la garde d'un camp, d'une *place*.

Parlementer. — Faire et écouter des propositions pour rendre une *place*.

Reddition. — Action de rendre une *place* à l'armée qui l'assiége.

On peut, en toute sûreté, mettre ceux qui prétendent que *place* veut dire localité quelconque au défi d'étayer leur assertion d'un nombre équivalent d'autorités reconnues. J'ai trouvé souvent dans les auteurs le pléonasme *place forte*, *place de guerre*, mais nulle part encore le mot *place* dans le sens de *ville non fortifiée*.

Vous pouvez faire de ces notes l'usage qu'il vous plaira.

Tout à vous,

GUILL. LONNEUX,

Professeur au collége St-François-Xavier,

Verviers.

REVUE EUROPÉENNE

" Evidemment l'état de l'Europe reste le même, disait le *Correspondant* du 25 avril ; l'hostilité de l'Angleterre ne s'est désarmée d'aucun de ses desseins ni de ses moyens ; la réunion du Congrès n'est ni plus facile ni plus sûre aujourd'hui qu'il y a trois semaines ; rien n'est changé dans les intérêts divers que le traité de San Stefano satisfait ou blesse ; seulement la médiation de M. de Bismarck s'est interposée ; Saint-Pétersbourg négocie, Vienne temporise, Londres attend."

Mais si Londres attend, c'est, cette fois, l'arme au bras, et son expectative n'a rien de rassurant ni pour le czar, ni pour son compère Bismarck. Que l'Angleterre montre qu'elle est sincèrement décidée à se battre s'il le faut, et alors elle aura des alliés, lisait-on ici même, au mois dernier. Eh bien ! elle le montre aujourd'hui, et lord Beaconsfield a fait voir que lorsque la reine Victoria demandait au parlement le titre d'Impératrice de l'Inde, ce n'était pas pure affaire d'étiquette et d'ostentation. Grâce à ce titre, une armée formidable a pu être préparée et transportée en Égypte sans que l'Europe en ait presque rien su. Ces préparatifs énergiques ont répondu efficacement à tous ces articles des journaux de l'Hindoustan que j'ai mentionnés dans ma dernière revue, et qui s'indignaient de l'inaction et de l'impuissance de l'Angleterre. Le vice-roi de l'Inde a promis cent vingt mille soldats au gouvernement anglais, et il est en train de tenir parole. Le fanatisme musulman s'est mis au service de l'Angleterre, et c'est à qui partira pour l'isthme de Suez. Cela s'appelle *to steal a march on the enemy* ; et la Russie, qui comptait sur le mécontentement des Hindous, se trouve avoir l'herbe coupée sous le pied.

D'après les derniers télégrammes, Bismarck, croyant que pour cette fois la guerre européenne dont on parle depuis si longtemps est sur le point d'éclater, et redoutant plus qu'aucune autre chose une alliance de l'Autriche, de l'Angleterre et de la France, Bismarck s'est mis à l'œuvre pour tout de bon, et il a

fait voir à la Russie qu'elle n'a rien à gagner à pousser ses prétentions trop loin, qu'au contraire, dans l'état d'épuisement où elle se trouve, après avoir eu tant de peine à vaincre la Turquie isolée et abandonnée de tout le monde, elle ne doit pas se faire un jeu de s'attirer deux grandes puissances sur les bras. Les nouvelles sont donc aujourd'hui à la paix, et l'on assure qu'enfin la Russie va consentir à la révision du traité de San Stefano dans une conférence européenne.

Si cet état de choses peut se maintenir, si d'autres télégrammes ne nous apprennent pas demain ou après demain que tout est rompu encore une fois, il y aura lieu de se réjouir, car le droit européen, qui avait presque cessé d'exister, et qui n'était plus que le droit du plus fort, selon la belle maxime de Bismarck : la force prime le droit, le droit européen aura quelque chance de revivre. Et alors la France, remise de ses revers, pas assez forte pour être un sujet de terreur ou d'envie, assez forte cependant pour inspirer du respect, la France pourra encore une fois se faire écouter dans les conseils de l'Europe.

Il semble aussi qu'il y ait chez elle en ce moment un certain apaisement des passions politiques, précisément peut-être parce que les plus remuants et les plus exigeants des républicains sont tenus en laisse, dans une certaine mesure, par leurs amis arrivés au pouvoir, et parce que les partis monarchistes, voyant la république mieux assise, sentant l'impossibilité de faire prévaloir leurs vues, bornent maintenant leurs efforts à conserver tout ce qu'ils pourront de leur propre liberté d'action, et que pour cela ils ne peuvent qu'appuyer certaines mesures du nouveau gouvernement. La tactique des partis est en effet toute différente dans l'opposition et au pouvoir ; et le tort de bien des hommes politiques, tort qu'ils ont souvent expié assez cruellement, c'est d'agir au pouvoir comme s'ils devaient toujours y rester, et dans l'opposition comme s'ils ne devaient jamais arriver au pouvoir.

Les circonstances actuelles ne justifient donc pas les craintes si longtemps entretenues au sujet de l'état de l'Europe et de celui de la France pendant l'expositition universelle, qui s'est ouverte à Paris fort solennellement le premier de mai, et qui pourra, il faut l'espérer, se continuer paisiblement et avec succès jusqu'à la fin et à l'entier développement de son programme.

Dans cette nouvelle exposition, ce sera très-probablement

l'Angleterre et ses colonies qui, après la France, paraîtront avec le plus d'éclat. Ces expositions internationales sont un peu comme le festin offert par le renard à la cigogne ; mais, comme dans la fable, la cigogne ne manque point de se rattraper dans une nouvelle exposition, où à son tour elle a tous les avantages. Les États-Unis, un peu fatigués de leur succès de l'année dernière, ne seront peut-être pas même aussi forts qu'ils l'ont été dans les expositions précédentes à l'étranger ; l'Allemagne s'est abstenue, excepté en ce qui a rapport aux beaux-arts. Le Canada, là comme dans les expositions précédentes à Paris, à Londres, à Dublin, à Philadelphie, occupera une place très-distinguée pour un jeune pays. Nous sommes très-bien représentés par M. Keefer, commissaire en chef, et par M. Perrault, secrétaire de la commission, qui avait déjà rempli cette charge à Philadelphie. On s'est plaint de ce que le gouvernement d'Ottawa n'ait pas choisi plutôt un Canadien français comme commissaire en chef. Cela, en effet, eût paru naturel et eût été un compliment de bon goût fait à la France. Mais enfin, ce n'est point la faute de M. Keefer, et du moment qu'il fait tout son possible pour bien s'acquitter de sa tâche, il n'y a rien à dire.

La représentation de la province de Québec, en ce qui concerne l'instruction publique, sera plus complète qu'elle ne l'a encore été et nous prendrons notre revanche d'Ontario, qui nous écrasait à Philadelphie, et qui, cette fois, s'abstient. Ontario s'était aussi abstenu à Paris en 1867, où le surintendant de l'instruction publique du Bas-Canada obtint une médaille d'argent pour son exposition scolaire, après en avoir obtenu une de bronze à Londres.

On sait que ce fut par ces premières expositions de Londres et de Paris que le Canada fut, pour bien dire, pour la première fois révélé à l'Europe. Les brochures de MM. Taché, Hogan et Langevin, distribuées à la première exposition de Paris, nous ont fait un très-grand bien, et, depuis ce temps, on s'est beaucoup plus occupé de nous, ce qui n'est pas une simple satisfaction d'amour-propre, mais ce qui est au contraire d'une grande utilité sous le rapport du commerce et de l'émigration, sans compter l'appui moral que les nations peuvent se prêter les unes aux autres lorsqu'elles se connaissent mieux.

C'est le prince de Galles qui préside la commission britan-

nique et qui dirige la représentation de l'Angleterre et de toutes ses colonies. Déjà très-populaire en France, où il a fait de fréquents voyages, notre futur souverain s'y conduit de manière à augmenter encore la bonne opinion qu'on a de lui. Il n'a, du reste, jamais déguisé ses sympathies pour la France, et il n'en a pas tenu à lui si l'Angleterre n'est pas intervenue en faveur de son ancienne rivale, lorsque M. de Bismarck tenait celle-ci sous le talon de sa botte.

Il n'y avait donc pour lui aucune indélicatesse, quoique ce soit aujourd'hui l'Angleterre qui a besoin de la France, de parler comme il l'a fait au banquet que lui ont offert les exposants anglais.

"C'est avec un vrai plaisir, a-t-il dit en français, que je viens remercier la nation française, tant en mon nom qu'au nom de la commission royale britannique, de tout ce qu'elle a fait, et j'ai l'honneur de vous demander, à vous, M. le commissaire général Kranz, qui êtes auprès de moi, d'accepter mes remerciements comme un témoignage public de la manière gracieuse et courtoise avec laquelle vous nous avez prêté votre concours.

"Aujourd'hui, on peut affirmer d'avance que l'exposition universelle de 1878 sera un grand succès; c'est pourquoi vous me permettrez de vous dire et de dire à la France entière que la prospérité de ce pays et celle de la Grande-Bretagne y sont également intéressées, et que la participation cordiale que nous avons apportée au triomphe de l'industrie et des arts dans cette lutte pacifique, est de la plus haute importance pour nos deux nations et pour le monde entier. La part que nous avons tenu à prendre dans cette exposition internationale est la meilleure marque de sympathie que nous puissions donner à ce peuple français, à qui nous devons tant et que j'aime de tout cœur, et j'espère que cette exposition demeurera dans tous les souvenirs comme l'emblème du travail, de la concorde et de la paix."

En réponse à un autre toast, le Prince de Galles a dit incidemment que les anciennes divisions qui séparaient autrefois la France de l'Angleterre ne devaient plus reparaître. Réunies une première fois il y a un quart de siècle, ces deux nations se sont unies aujourd'hui pour toujours. "Tout mon cœur, a-t-il ajouté, est avec la France. Vous tous qui êtes ici présents,

comme tous ceux qui me connaissent, vous savez que tous les désirs de mon cœur sont pour la grandeur et la prospérité de la France."

Voilà des paroles d'autant plus importantes que l'on sait qu'elles sont sincères, et les circonstances dans lesquelles elles sont dites ne leur ôtent rien de leur prix.

L'Angleterre et la France, sérieusement unies et voulant sérieusement le retour à une sorte d'équilibre européen, pèseraient aujourd'hui d'un aussi grand poids que jamais dans les destinées du monde. La France a prouvé ce qu'elle pouvait faire pour se relever même des plus grands désastres. Elle a récupéré ses forces dans un espace de temps prodigieusement court, et de manière à étonner, à effrayer presque les vainqueurs de Sadowa et de Sédan.

L'Angleterre, de son côté, est commercialement et financièrement plus puissante que jamais ; sa marine est encore la plus forte, et elle vient de révéler par un trait de génie de la part de lord Beaconsfield que l'Inde peut au besoin être pour elle tout autre chose qu'un embarras.

M. Farrar a publié dans la *Forthnightly Review* un article sur les forces sociales de l'Angleterre qui a attiré l'attention des hommes publics de l'Europe. Ce travail statistique considérable prouve que sous le rapport de la population, de la richesse, de la faculté de s'imposer des taxes sans trop en souffrir, la Grande-Bretagne et l'empire ont fait dans ce siècle des progrès étonnants et qui ne le cèdent à ceux d'aucun autre pays. En 1810, la Grande-Bretagne comptait douze millions d'âmes, elle en a aujourd'hui vingt-huit (l'Irlande non comprise dans les deux cas).

A la même époque, la France avait le double de population, aujourd'hui elle n'a qu'un tiers de plus ; la Russie d'Europe avait quatre fois la population de la Grande-Bretagne, aujourd'hui elle n'est que trois fois et demie plus populeuse. Mais si l'on prend en considération tout l'empire britannique, alors on trouve que l'Angleterre commande à 250,000,000 d'âmes, et qu'en ce moment la Russie, en ajoutant à sa population européenne les quatorze millions de ses sujets en Asie, n'arrive en comparaison qu'à un chiffre insignifiant.

On peut dire, il est vrai, que les possessions russes sont compactes, que la forme du gouvernement est absolue, que tout cet empire se remue et marche au besoin comme un seul homme

tandis que l'empire britannique est épars dans les cinq parties du monde, que la plupart de ses colonies sont en temps de guerre un embarras plus qu'une aide. Cela est vrai avec les doctrines de l'école de Manchester, qui veut laisser exclusivement aux colonies le soin de se défendre elles-mêmes, qui a laissé tomber en ruines les fortifications de Québec, le Gilbraltar américain, et qui en a retiré ses troupes ; mais si l'Angleterre faisait un appel à toutes ses colonies, avec le nouvel esprit qui l'anime, il est à croire qu'elles y répondraient et que des légions lui viendraient de toutes les parties de l'empire.

Pour en revenir à l'article de la *Forthnightly Review* commenté par le *Times*, après avoir établi que si en 1815 le peuple de la Grande-Bretagne, avec un revenu de £300 millions ou de £25 par tête, pouvait mettre de côté £100 millions pour l'État, c'est-à-dire un tiers de la fortune générale, une population double de celle-là, avec un revenu général proportionnellement accru, c'est-à-dire £50 par tête, pourrait contribuer au-delà de 200 millions sans se gêner d'une manière bien perceptible.

Il en conclut que le peuple d'Angleterre et d'Écosse étant, homme pour homme, situé de tout autre manière qu'il ne l'était il y a un demi-siècle ; qu'étant en nombre total, en valeur individuelle, et en moyenne, plus considérable, plus riche, et, de plus, moralement et physiquement supérieur à ce qu'il était, il est encore bien plus en état de faire une lutte semblable à celle qu'il fit du temps de Pitt avec tant de persévérance et de succès. " Ajoutons, dit-il, à notre force intérieure, celle de notre vaste empire de l'Inde et de nos colonies, et, tenant compte du fait que, par les habitudes laborieuses de nos populations, nous pouvons créer et accumuler beaucoup plus de capital que la Russie et par conséquent en épargner davantage pour les besoins de la guerre, nous trouverons que, dans une lutte prolongée, l'Angleterre peut développer une énergie telle que la Russie ne serait en comparaison qu'une puissance de troisième ou de quatrième ordre, et moins encore peut-être."

On peut trouver ces espérances exagérées ; mais le fait qu'elles sont reproduites par le *Times*, le grand organe de l'opinion publique en Angleterre, montre qu'il y a eu une réaction salutaire, et que l'on n'est plus disposé, comme on l'était il y a quelques mois, à tout sacrifier plutôt que de lutter.

Les résultats de cette nouvelle attitude, dont le mérite, comme il a déjà été dit, revient seulement à lord Beaconsfield et à la

reine, qui l'a soutenu comme elle avait aussi soutenu lord Palmerston dans la première guerre d'Orient, se montrent dans les reculades de la Russie et dans les craintes de Bismarck, qui s'interpose à la dernière heure.

Et tandis que toutes ces puissances se regardent, hésitent comme effrayées les unes des autres, la seule vraie puissance, celle dont le point d'appui est hors de ce monde périssable, continue à se manifester comme si l'univers n'était pas à la veille d'être bouleversé, et Léon XIII, successeur de Pie IX, publie sa première encyclique, dans laquelle, avec une modération admirable qui n'est égalée que par sa fermeté, il réaffirme solennellement tout ce que son prédécesseur avait affirmé.

" Léon XIII, dit très-bien M. Auguste Boucher dans la chronique politique du *Correspondant*, Léon XIII, le nouveau successeur des apôtres, a fait entendre au monde sa voix religieuse. Son encyclique a rappelé à toute cette humanité si agitée et si ennemie d'elle-même les vérités suprêmes qui doivent présider à cette vie et diriger vers l'autre. Quel plus sûr éloge en pourrions-nous faire? Les détracteurs eux-mêmes du catholicisme ont rendu hommage à la noblesse et à la douceur de ces premières paroles de Léon XIII. Oh! certes, leur hommage est juste. Quand Léon XIII affirme que l'Église, loin de nuire à la civilisation, l'a secondée par son initiative et favorisée par ses bienfaits, quelle est l'histoire parmi les annales des pays chrétiens qui pourrait protester et le nier? Et quand il affirme que la volonté de Dieu, la loi du Christ, l'enseignement de l'Église, n'a rien qui soit inconciliable avec la liberté, avec les constitutions modernes, quelle est la conscience honnête que ces affirmations pourraient révolter? Républiques ou monarchies, les gouvernements de ce siècle s'évertuent à fonder l'ordre et à rendre facile cette félicité de tous et de chacun dont le rêve et l'essai tourmentent le cœur humain; et tribuns et rois, utopistes et politiques s'offrent tous à leur manière de résoudre ce problème terrible de la société et du temps. Eh bien! le mot de l'énigme n'est-il pas le mot qui remplit cette encyclique de Léon XIII: celui du devoir? Ayez pour règle des individus et des peuples le devoir que Dieu marque aux uns et aux autres; en ayant des hommes meilleurs, vous aurez des nations plus paisibles et même des nations plus grandes!"

P. C.

Montréal, 30 mai 1878.

VIE DU PAPE PIE IX, *ses œuvres et ses douleurs*, par J.-P. Tardivel, rédacteur du "Canadien" et membre du "Cercle catholique de Québec;" — ornée d'une photographie; — deuxième édition: Québec, J.-N. Duquet, imprimeur-éditeur. 1878.

Il est assurément très-peu d'ouvrages canadiens du même genre qui aient été autant annoncés, autant loués et aussi favorablement accueillis, de confiance ou autrement, que celui dont nous venons d'écrire le titre. En moins de trois mois — phénomène extraordinaire en ce pays peu liseur — il a atteint sa troisième édition. Aussi, la réclame, assez modérée d'abord, a-t-elle passé tout à coup à l'enthousiasme :

"Immense succès! Troisième édition de la *Vie de Pie IX, ses œuvres et ses douleurs*, par J.-P. Tardivel, &c...

"Cette histoire populaire de la vie de Pie IX, qui a obtenu l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Québec [1], a eu un succès tellement extraordinaire que l'éditeur est obligé aujourd'hui d'en imprimer une troisième édition pour remplir les nouvelles commandes qui arrivent chaque jour de toutes les parties de la Puissance ainsi que des États-Unis.

"L'éditeur a le plaisir d'annoncer qu'il a obtenu de Sa Grandeur Mgr Fabre, évêque de Montréal, une lettre par laquelle Monseigneur permet aux curés de son diocèse de recommander du haut de la chaire la brochure de M. J.-P. Tardivel intitulée: VIE DE PIE IX."

Sur ce, on prie les nombreux souscripteurs qui n'ont pas encore reçu leurs exemplaires de bien vouloir "prendre patience," car sous peu on pourra les satisfaire, et on avertit les personnes qui désirent se procurer l'ouvrage, qu'elles feront bien de "se hâter d'envoyer leurs commandes" soit à l'auteur ou à

---

1 En fait d'approbation, nous n'avons rien vu qu'un *permis d'imprimer*, reproduit au *verso* du deuxième feuillet. Or, on sait que ce *permis*, ou cette approbation, si l'on veut, n'est pas précisément *une recommandation*. Il suppose, à la vérité, qu'il n'y a dans l'ouvrage rien qui mérite censure: *nihil censura dignum inveniri*, mais cela ne veut pas dire que l'on peut sûrement, ou même prudemment, en accepter tous les points de doctrine.

l'éditeur, attendu que "le tirage de la troisième édition sera réglé sur le nombre des commandes reçues."

M. Tardivel nous permettra de le féliciter, et de l'heureuse pensée qu'il a eue d'écrire une histoire populaire de Pie IX et du succès qui a couronné son entreprise. Sans doute, on peut bien admettre que le nom à jamais vénéré du grand pontife a été pour beaucoup dans l' "immense succès" dont on est témoin, mais il ne suffirait pas, à lui seul, pour l'expliquer complétement. Le mérite intrinsèque de l'ouvrage doit y avoir une certaine part, sans quoi l'on devrait désespérer pour jamais de l'intelligence et du discernement de ceux qui lisent.

D'ailleurs — nous aimons à le reconnaître — l'auteur de la *Vie du pape Pie IX* a puisé à bonnes sources ; il a pris pour guides les meilleurs écrivains qui ont parlé de ce grand pape, et les a suivis quelquefois pas à pas.

C'est déjà beaucoup.

En disant *les meilleurs écrivains*, nous ne parlons, bien entendu, que d'une manière relative. L'histoire de Pie IX, sa véritable histoire, n'est pas encore faite et ne se fera pas, non plus, de si tôt. On est encore trop près de lui pour le contempler à son aise, sans éblouissement et sans passion. Les grands hommes sont comme les monuments de la nature, qui s'élèvent ça et là, à de longs intervalles, au-dessus des humbles sommets : regardés de trop près, ils se dérobent à la vue ou la confondent ; il faut les voir dans une espèce de lointain. A travers ce milieu calme et serein qu'on appelle le temps, leur gloire donne un éclat adouci, et leurs œuvres, accompagnées de toutes les conséquences qui sont venues successivement se grouper autour d'elles, apparaissent avec leurs justes proportions et leurs vraies perspectives. Déjà si grande, la figure de Pie IX grandira encore avec les années, et ne rayonnera, comme celle de saint Grégoire VII, dans toute la splendeur de sa majesté, que sur les siècles à venir.

Aujourd'hui, n'attendons autre chose, des écrivains les mieux doués, que des tableaux plus ou moins pâles et incomplets. Disons-le cependant, M. Tardivel, dont le rôle se bornait à abréger les récits existants, ne laisse pas d'y mettre une certaine vivacité, une espèce d'entrain qui suffirait, au besoin, à racheter plus d'un défaut.

Mais la *Vie du pape Pie IX* a-t-elle des défauts?

Oui, certainement. Qu'on la considère au point de vue grammatical et littéraire, ou au point de vue plus grave de la théologie, on y trouve beaucoup à reprendre.

Ces défauts, nous n'hésiterons pas à les signaler. L'auteur de cet opuscule s'est montré lui-même, en plus d'une occasion, trop ami de la critique, pour s'offenser de la nôtre, et il sait que dans un pays comme celui-ci, où d'ordinaire on ne juge les livres que d'après ses affections personnelles ou sur la voix d'une réclame audacieuse, on ne saurait donner trop de liberté aux appréciations sincères.

I

"*Vie du pape Pie IX*" *considérée au point de vue grammatical et littéraire.*

Pour commencer par ce qui nous a paru le moins grave, disons que le titre ne nous plaît qu'à demi. Pourquoi l'avoir tant surchargé? Au lieu de *Vie de Pie IX*, ou d'*Histoire de Pie IX*, comme on lit sur les ouvrages les plus complets, M. Tardivel dit: "Vie *du pape* Pie IX"; ce qui ne l'empêche pas d'ajouter: "*Ses œuvres et ses douleurs*," comme si une *Vie de Pie IX*, quelque abrégée qu'on la suppose, pouvait manquer d'offrir le récit de ses œuvres et de ses douleurs. Quand il arrive à lui-même, l'auteur, nous informe qu'il est "rédacteur du *Canadien*" et "membre du *Cercle catholique de Québec.*"

Puis on tombe, en suivant toujours le titre, sur l'incidente *ornée d'une photographie*, incidente qui ne se rapporte à rien. Elle nous semble d'ailleurs d'une exactitude fort douteuse: tournez la page, et vous verrez, en apercevant l'image en question, que ce n'est pas *ornée* qu'il eût fallu dire, mais plutôt *gâtée*, *défigurée*: il y a quelque chose de ridicule dans la pose du personnage, dans ses yeux, dans les traits de son visage. On n'y reconnaît pas du tout le pape magnifique et l'on s'indigne de le voir représenté de cette manière. Puis cette photo-

graphie, mal appliquée sur un papier faible, le froisse et fait du premier feuillet une espèce de chiffon.

On devrait abandonner pour toujours l'idée d'*orner* ainsi une brochure ou un livre quelconque. Pourquoi, aujourd'hui que la gravure sur bois est en progrès dans le pays, ne la préfèrerait-on pas à la photographie ? ce serait à la fois une tache de moins pour l'ouvrage et, pour l'art, un encouragement de plus.

Il n'est guère de réclame, quel que soit d'ailleurs l'ouvrage dont il s'agisse, où l'on ne dise : La partie typographique ne laisse rien à désirer. Ce cliché est devenu tellement de mode qu'au lieu d'exciter la confiance, il éveille un soupçon dont on a peine à se défendre. Or, l'impression de la *Vie du pape Pie IX* n'est point de nature à le faire disparaître, et les nombreuses fautes de genre et d'accord qui la déparent ne contribueront pas à refaire, sous ce rapport, la réputation que les ouvrages canadiens ont malheureusement acquise à l'étranger.

Mais assez sur ce point.

Que dirons-nous du style de l'ouvrage ? Qu'il offre beaucoup d'expressions impropres, de locutions vicieuses : " motif avouable *à* la guerre ; — finances *délabrées par* la révolution ; — les blessés se jetaient *au* bas de leurs lits, etc. " Il est souvent lourd et trop coupé. On dirait parfois que l'ambition d'arriver a point n'a pas laissé à l'écrivain le temps d'achever ses phrases. S'il rapporte une de ces admirables anecdotes dont les histoires de Pie IX offrent tant d'exemples, il vous la tronque de manière à lui faire perdre tout son charme.

Quelquefois, c'est, comme disait Boileau, une " stérile abondance " qui se montre. Lisez cette première phrase de l'avant-propos : " Au *milieu* des flots d'iniquité qui submergent le monde, au *milieu* des tempêtes révolutionnaires qui se déchaînent contre les sociétés et qui les ébranlent jusque dans leurs fondements, au *milieu* des guerres atroces que les peuples affolés se font sans cesse, au *milieu* de la confusion, du chaos intellectuel du dix-neuvième siècle, apparait Pie IX, figure calme et sublime. " Voilà un amas de mots sonores, une répétition désagréable de *milieu*, sans compter que l'on aimerait voir apparaître Pie IX, figure calme et sublime, *au-dessus* des flots d'iniquité, des tempêtes, des guerres atroces, de la confusion et du chaos, plutôt qu'*au milieu* de tout cela.

La phrase suivante choque l'oreille à cause des consonnan-

ces qu'elle présente : " Les adulations du monde ne l'enivrent *point*, les menaces, les persécutions ne l'effraient *point*, rien ne peut le faire dévier du droit che*min*.

On trouve, page 8, 2e paragraphe, une période — si toutefois on peut l'appeler ainsi — composée de plusieurs incidentes, mais de proposition principale, point. La voici : " Grand par sa charité et par sa douceur autant que par sa fermeté inébranlable, grand par les souffrances et par les persécutions ; glorieux par ses œuvres, dont une seule suffirait pour illustrer la vie d'un homme, glorieux par son zèle vraiment apostolique, glorieux par son génie, glorieux par la durée de son règne ; saint dans toutes choses, depuis sa plus tendre enfance jusqu'à sa mort." Et puis ?..... C'est tout !

Souvent l'expression, trop naïve, jette le lecteur dans une sorte de stupéfaction. " On l'a comparé (Pie IX), dit M. Tardivel, à un phare lumineux qui éclaire." Mais est-ce qu'un phare lumineux n'éclaire pas toujours ? L'addition *qui éclaire* ne serait acceptable que si l'écrivain eût donné au verbe un régime particulier, car si un phare lumineux éclaire nécessairement, il n'éclaire pas nécessairement toutes choses. L'auteur eût donc pu dire : On l'a comparé à un phare lumineux qui éclaire la société, l'Église, etc.

Pages 8 et 9, il dit : " A peine Jean-Marie avait-il appris à balbutier *quelques paroles*, que nous le voyons *prier* pour le saint pontife Pie VI, *en ce moment* (quel moment ?) prisonnier du Directoire. Il *déplorait* les malheurs du chef de l'Église..... " C'est incorrect et trop forcé. Il est évident que M. Tardivel néglige de peser ses expressions. *Apprendre à balbutier quelques paroles* ne se dit pas, attendu que *balbutier* est ici un verbe neutre, qui ne peut avoir de régime direct et qui signifie déjà par lui-même *articuler imparfaitement*. *Balbutier* peut être actif, mais alors il signifie *mal prononcer*, défaut que l'on contracte mais que l'on n'apprend pas. Il serait, en effet, plus qu'étrange de dire : A peine avait-il *appris* à *mal prononcer* un mot, un compliment, etc. Que pensez-vous, aussi de cet enfant commençant à peine " *à balbutier quelques paroles* " qui non seulement *prie* déjà pour Pie VI, mais encore en est arrivé au point de *déplorer* les malheurs de l'Église ? N'y a-t-il pas là quelque chose d'exagéré, dût cet enfant s'appeler un jour Pie IX ? Qu'on lise Saint-Albin, d'où ce trait est tiré, et on verra qu'il s'exprime bien autrement et bien mieux. Il ne rapetisse rien et cependant rien ne choque, ni ne sur-

prend : tout paraît naturel. Après nous avoir montré Pie IX encore jeune homme en face des douleurs de l'Église, il nous fait remonter naturellement à son enfance, et il amène si bien les choses, que, fussent-elles plus extraordinaires qu'elles ne le sont, on ne pourrait s'empêcher de les croire.

Lisez.

" Mais son éducation avait commencé sur les genoux de sa mère. La comtesse Mastaï avait, dit-on, toujours présents à la pensée les exemples laissés à toutes les mères chrétiennes par la mère de saint Thomas d'Aquin et par la mère de saint François de Sales. Jean-Marie Mastaï était encore un tout jeune enfant quand sa mère, affligée des maux présents et surtout effrayée des maux prochains de l'Église et de son chef, lui dit : " Cher enfant, de grands malheurs menacent le Souverain " Pontife : tu vas prier Dieu avec moi, tu vas lui demander " d'adoucir les douleurs du Saint-Père et d'éloigner de lui ce " calice d'amertume. — Oh ! oui, répondait Jean-Marie, je veux " prier avec vous pour le Saint-Père, et, je vous le promets, " ma prière va être bien bonne." Et tous les jours il ajoute à sa prière du matin et du soir un *Pater* et un *Ave* pour le Pape.

" Mais un soir la comtesse embrasse Jean-Marie en pleurant et lui dit : " Cher enfant, prie avec plus de ferveur que jamais " pour le Saint-Père. Le malheur que nous craignions est " arrivé : des hommes armés se sont emparés de Pie VI comme " d'un malfaiteur ; il est maintenant leur prisonnier, et ces " hommes l'emmènent loin de Rome. Prie pour le Saint-Père, " et prie aussi pour les malheureux qui se sont rendus cou- " pables de ce grand crime."

" Dès qu'il a vu pleurer sa mère, l'enfant a pleuré avec elle, avant de savoir la cause de ses larmes. Maintenant il prie avec elle ; puis, la prière achevée, demande : " Mais comment donc " le bon Dieu peut-il permettre que le Pape, qui est son Vi- " caire, et qui est si bon, soit fait prisonnier comme un mal- " faiteur ?

" — Mon enfant, c'est justement parce que le Pape est le " Vicaire de Jésus-Christ, que Dieu permet qu'il soit traité " comme Jésus-Christ. La bonté infinie de Jésus n'empêcha " point qu'il eût des ennemis qui s'emparèrent aussi de lui, qui " lui infligèrent les plus affreux tourments et le firent mourir " sur la croix. Les papes ont souvent trouvé des ennemis " pareils, et c'est ainsi qu'aujourd'hui Pie VI vient d'être arrêté " au milieu de ses serviteurs comme Jésus-Christ au milieu de " ses disciples.

" — Mais, ma mère, ces Français qui font le Pape prisonnier, " ce sont de méchantes gens, n'est-ce pas ? Pourquoi me faites- " vous prier pour eux ?

" — Mon enfant, répondit la comtesse, c'est une raison de

" plus de prier Dieu pour eux. Ce n'est pas leur faute, d'ail-
" leurs, s'ils retiennent le Pape prisonnier, c'est leur gouver-
" nement qui est méchant.

" — Faut-il prier pour leur gouvernement ?

" — Sans doute, Notre-Seigneur a prié en mourant pour
" ceux qui le crucifiaient ! "

Quelle différence entre le récit de M. Tardivel et celui-ci !

Comme histoire, l'ouvrage en question manque d'ordre. On y trouve nombre de répétitions, un va-et-vient d'une époque à une autre époque, d'un événement à un autre événement, une grande monotonie de transitions : " *Malgré ses préoccupations de prince temporel*, Pie IX ne négligeait point les affaires de l'Église ; — *Malgré les préoccupations de la politique*, Pie IX ne cessait un seul instant de veiller sur l'Église universelle confiée à sa garde, etc., etc." Le titre des chapitres, souvent mal choisi, vous annonce un sujet et que trouvez-vous ? Quelquefois, tout autre chose ; quelquefois un mélange où le sujet promis disparaît tout entier. Lisez, par exemple, le chapitre V : *Pie IX réformateur.*

Ajoutons que le jeune auteur est porté à l'exagération en tout, et qu'il cède volontiers à son penchant. S'agit-il de Pie IX, rien ne tempère la hardiesse de ses avancés : Pie IX ressemble à son divin Maître " autant qu'un homme peut ressembler à Dieu ;" — Une seule de ses œuvres (peu importe laquelle : l'auteur parle de ses œuvres en général), une seule de ses œuvres " suffirait pour illustrer la vie d'un homme."

On peut dire à coup sûr, dès aujourd'hui, que le pape qui vient de mourir est un des hommes les plus remarquables des temps modernes, mais cela ne satisfait pas le zèle du bouillant écrivain. Ne tenant aucun compte de noms comme ceux des Grégoire, des Léon, etc., il déclare sans ménagement Pie IX " l'homme le plus remarquable des temps modernes."

Voilà autant de points réglés ... de par M. Tardivel !

Saint-Albin nous apprend que Pie IX prêcha à Saint-André della Valle, le dernier jour de l'octave de l'Épiphanie de 1847. C'était une chose extraordinaire. Aussi l'auteur que nous citons dit-il que ce jour-là " Rome vit un spectacle qu'il ne lui avait pas été donné de voir depuis saint Grégoire VII... L'émotion produite par un spectacle si nouveau se traduisit d'abord en exclamations, en cris que la sainteté du lieu ne put tout à fait comprimer. " Ce fait remarquable, et, croyons-nous,

unique, M. Tardivel le généralise, sans se douter qu'en le généralisant il l'amoindrit: Pie IX, écrit-il, "veillait d'un œil jaloux sur son troupeau et ne craignait pas de monter en chaire et de prêcher lui-même l'évangile à ses ouailles." Ne dirait-on pas, en lisant cette phrase, que Pie IX se livrait à la prédication comme le fait un simple prêtre ou un évêque missionnaire!

Quand le cardinal Mastaï-Ferretti, se rendant à Rome pour le conclave, comme s'exprime l'auteur que nous venons de nommer, traverse Fossombrone, la voiture, arrêtée pendant quelques instants, est bientôt entourée de ce peuple italien toujours avide de contempler les princes de l'Église, et plus ému encore à la vue de la pourpre romaine..... Cependant "une blanche colombe traverse les airs et vient se poser sur la voiture" du cardinal. "La foule salue ce présage, ajoute l'historien, et s'écrie: Evviva! evviva! voilà le Pape! On veut effrayer la colombe pour la faire partir, mais elle demeure. On la chasse avec une baguette, mais elle revient se poser sur la voiture. Le peuple, se rappelant qu'on a déjà vu ce signe de la colombe marquer d'avance l'élection d'un pape ou d'un évêque, crie plus fort: Evviva! evviva! Voilà le Pape!"

C'est bien dit. Il n'y a rien que de naturel dans l'expression, quel que soit le merveilleux du fait lui-même. Mais ce merveilleux ne suffit pas, paraît-il: il faut que l'abréviateur y ajoute. Sous sa plume magique, la "blanche colombe," comme s'exprime Saint-Albin, devient "une colombe d'*une éclatante blancheur;*" au lieu de nous dire qu'elle *traverse les airs*, il nous la montre: "soudain, descendant *du haut des cieux.*" Au lieu de saluer ce présage, comme dit Saint-Albin, la foule, dit M. Tardivel, "applaudit des mains et pousse *avec enthousiasme* le cri Evviva!" Comme pour racheter l'extrême vivacité de ces expressions, il nous assure que "le bruit n'effraie pas l'oiseau qui reste immobile" — proposition générale plus ou moins contestable — et que la colombe "s'envole un instant." S'envole *un instant*! Ici le merveilleux de l'expression le dispute au merveilleux de l'histoire, mais qu'importe? Toujours est-il qu'en répétant le cri: "Voilà le pape! voilà le pape *de la colombe*!" la foule, au témoignage de M. Tardivel, était "*en délire.*"

Ajoutons que l'auteur n'a pas su grouper les faits, ni rien

offrir qui élève le lecteur et lui permette de prendre une vue d'ensemble.

Ces défauts, capitaux pour une histoire, rendent la lecture de son livre difficile, sans compter qu'il n'en reste presque rien dans la mémoire.

Mais changeons de terrain.

II

" Vie du pape Pie IX " considérée au point de vue théologique.

Ici, le sujet s'agrandit et s'élève. Nous entrons dans les régions sublimes de la science sacrée, régions redoutables pour l'écrivain, plus redoutables encore, quelquefois, pour le critique. En effet, laisse-t-il passer une erreur ? on la lui reprochera comme s'il l'eût commise lui-même ; la relève-t-il ? on s'efforcera de l'atténuer et de protéger l'auteur, soit au moyen des expressions, que l'on accuse, soit à la faveur de ses bonnes intentions, qui priment tout le reste.

Nous ne connaissons point ces ménagements.

Nous voulons être " charitable, " tenir compte des ambiguités, en un mot respecter autant que faire se peut les lois d'une critique sincère, mais nous maintenons en même temps que la vérité a ses droits et que quiconque parle théologie doit être correct et vrai.

Du reste, nous ne dirons rien sans citer les propres paroles de l'auteur, sans les peser mûrement.

Au premier chapitre de son opuscule, M. Tardivel, après avoir nommé les États de l'Église, en prend occasion pour écrire la note suivante : " On dit ordinairement *États pontificaux*. Je n'aime pas ce mot, car il vient de la Révolution. Avant Napoléon I, on disait toujours *États de l'Église*. En effet le territoire ainsi designé appartient à l'Église universelle et non au Pape. Voilà pourquoi, comme l'a dit Pie IX, le pape ne peut pas renoncer à un pouce de ce patrimoine de la chrétienté. "

Ainsi M. Tardivel n'aime point le mot *États pontificaux*, car ce mot, dit-il, vient de la Révolution. Pourtant, Saint-Albin, un des meilleurs historiens, peut-être le meilleur historien de Pie IX l'emploie sans cesse ; il dit indifféremment *États de l'Église*,

États Pontificaux, *États du pape ;* on l'emploie souvent à Rome, dans les documents officiels ; les papes l'ont employé et Pie IX lui-même l'introduit dans ses allocutions et ses lettres. Cette expression ne revient pas moins de vingt-cinq fois dans l'allocution *Quibus*, *quantisque*, de même dans l'allocution *Si semper antea*, de même dans la lettre apostolique *Cum catholica Ecclesia*, de même dans les allocutions *Novos et ante*, *Iamdudum cernimus*, *Maxima quidem*, etc., etc. Or, sans rappeler les autorités citées plus haut, il nous semble que Pie IX devait connaître aussi bien qu'aucun autre le vice originel et le danger de cette expression, et que, les connaissant, il eût évité de l'introduire dans des documents solennels, en un mot qu'il se fût bien gardé d'emprunter à la Révolution son langage, au moment même où il en flétrissit les excès et les rapines sacrilèges.

Mais l'aversion de M. Tardivel pour l'expression *États pontificaux* ne se réduit pas à un sentiment : c'est une aversion fondée, paraît-il, sur le droit ecclésiastique et sur la parole même de Pie IX : " En effet, dit-il, le territoire ainsi désigné (désigné par le mot *État pontifical*) appartient à l'Église universelle et non au pape. Voilà pourquoi, comme l'a dit Pie IX, le pape ne peut pas renoncer à un pouce de ce patrimoine de la chrétienté."

Assurément, voilà du droit nouveau. Ce territoire " appartient à l'Église universelle et non au pape ! " Qu'est-ce à dire ? Quelle distinction met ici le savant écrivain entre l'*Église universelle* et le *pape ?* car il est certain qu'il les distingue, puisque, selon lui, le territoire en question appartient à celle-là, non à celui-ci. En un mot, quel sens attache-t-il à l'expression *Église universelle ?* Quel sens, à celle de *pape ?* De deux choses l'une : par *Église universelle* il entend ou bien le corps de l'Église uni à son chef ou bien le corps de l'Église distincte de son chef. De même, en disant *non au pape*, il entend par ces mots ou le pape informant l'Église universelle, ou le pape comme chef de l'Église, mais *seul*, ou le pape comme personne privée.

Il n'y a pas d'autre alternative.

Dans le premier cas, l'assertion de M. Tardivel est puérile. Imaginez, en effet, une proposition comme celle-ci : Le territoire ordinairement appelé État pontifical appartient à l'*Église unie au pape* et non au *pape uni à l'Église !* Elle est aussi erro-

née, attendu que l'*Église unie au pape* et le *pape uni à l'Église* sont une seule et même chose. Comment ce qui appartient à celle-là pourrait-il ne pas appartenir à celui-ci ? Enfin, l'*Église unie au pape* et le *pape uni à l'Église* n'étant qu'*unum et idem*, pourquoi ne pourrait-on pas dire également bien *États pontificaux* ou *États de l'Église?* Ces deux expressions sont ici parfaitement synonymes. Si en disant *États pontificaux*, on semble, aux yeux de certaines personnes peu éclairées, tout attribuer au pape et désintéresser l'Église, ce qui est erroné, il sera également vrai qu'en disant *États de l'Église*, on semble tout attribuer à l'Église et désintéresser le pape, ce qui est une erreur plus grave encore.

Dans le second cas, c'est-à-dire si l'auteur entend par *Église universelle* l'Église distincte du pape et par le mot *pape*, le pape distinct de l'Église, il cesse d'être puéril, mais il s'enfonce dans une erreur plus profonde que la première et plus fatale. En effet, dire que le territoire désigné par *État pontifical* appartient à l'Église considérée comme distincte et isolée de son chef, et non au chef, c'est méconnaître la divine constitution de l'Église, abonder dans l'erreur gallicane, et nier cette parole célèbre : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.*

Si M. Tardivel veut dire que le territoire en question appartient à l'Église universelle, c'est-à-dire à *l'Église unie au pape* et non au *pape seul*, cousidéré comme *chef de l'Église*, sa proposition est essentiellement fausse, car c'est bien au *pape comme chef de l'Église* que le domaine temporel appartient, et fût-elle vraie qu'elle n'autoriserait en aucune manière son aversion pour le mot *État pontifical*, puisque, par là même que ce territoire appartient à l'*Église unie au pape*, il appartient au pape, et, par conséquent, si l'on peut dire *États de l'Église* on pourra tout aussi bien dire *État pontifical.*

Enfin, si l'auteur a voulu faire entendre que le patrimoine de saint Pierre appartient à l'Église, c'est-à-dire à l'*Église unie au pape*, par conséquent au *pape* considéré *comme chef de l'Église*, mais non au pape considéré comme *personne privée*, il a proclamé une vérité de la Palisse, qui ne saurait influer sur le mérite relatif des expressions *État de l'Église* ou *État pontifical.*

De quelque côté qu'on la considère, la théorie de M. Tardivel croule, ce qui ne l'empêche pas d'ajouter, avec une admirable assurance : " Voilà pourquoi, comme l'a dit Pie IX, le pape ne peut pas renoncer à un pouce de ce patrimoine de la chrétienté."

Non, ce n'est pas parce que le patrimoine de S. Pierre *appartient à l'Église universelle et non au pape*, que le pape n'en peut rien céder. Et Pie IX n'a jamais, quoi qu'on en dise, proféré une telle proposition.

Le fait est que le territoire désigné par *État pontifical* appartient au pape comme chef de l'Église, et par là-même à tous les catholiques, en ce sens que cette souveraineté temporelle existe, en vertu d'un dessein particulier de la Providence, pour le bien de tous les fidèles.

C'est le patrimoine de Pierre et des successeurs de Pierre, que tous les catholiques ont le droit de maintenir et le devoir de faire respecter.

C'est un patrimoine sacré.

Voilà pourquoi le pape ne peut le céder sans manquer au devoir.

Jetez un coup d'œil sur les allocutions et les lettres de Pie IX, vous trouverez l'affirmation de tout ce que nous venons de dire.

D'abord, dans chacun des documents que nous indiquons plus haut, Pie IX dit : *Nos* États, *Nos* provinces, les provinces de *Nos* États pontificaux, etc., etc. Il dit que ce n'est pas sans un dessein particulier de la Providence que "la souveraineté temporelle du Saint-Siége a été donnée *au Pontife romain*," et, dans plusieurs allocutions, il félicite hautement les évêques d'enseigner cette même doctrine. Il dit que la souveraineté temporelle " est nécessaire, afin que le Pontife romain, n'étant sujet d'aucun prince ou d'aucun pouvoir civil, exerce dans toute l'Église, avec la plénitude de sa liberté, la suprême puissance et autorité dont il a été divinement investi par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, pour conduire et gouverner le troupeau entier du Seigneur, et qu'il puisse pourvoir au plus grand bien de l'Église, aux besoins et aux avantages des fidèles." En deux mots, le pape ne peut renoncer au pouvoir temporel, parce que ce pouvoir est inséparable de la liberté du pape, et la liberté du pape " inséparable de la liberté et des intérêts de toute l'Église ;" parce que le principat civil du pape " a pour objet le bien et l'utilité de l'Église."

Il répète les mêmes enseignements dans la lettre encyclique du 19 janvier 1860.

Il dit aux évêques : " ...Dès que vous avez appris les mouvements séditieux et les criminels attentats dirigés, soit contre les princes légitimes des autres États italiens, soit contre la souveraineté civile qui, par un droit légitime et sacré, *Nous appartient*, *à Nous*, et à ce Saint-Siége, etc."

Il leur dit encore : " Prenant sans relâche la défense de *Nos* droits, vous vous êtes fait gloire de déclarer hautement et d'enseigner que c'est par un dessein particulier de cette divine Providence qui régit et gouverne toute chose, que la souveraineté a été *donnée au Pontife romain*, afin que, n'étant jamais sujet d'aucun pouvoir civil, il puisse toujours exercer en pleine liberté et sans aucun obstacle, dans l'univers entier, la charge suprême du ministère apostolique qui lui a été divinement confiée par le Seigneur Jésus-Christ."

Parlant de l'empereur Napoléon, qui lui conseillait de renoncer à la possession des provinces révoltées, Pie IX dit aux évêques : " Nous lui avons déclaré clairement et ouvertement, dans toute la liberté apostolique de Notre âme, qu'il Nous est absolument impossible de nous rendre à son conseil, parce que ce conseil porte avec lui des difficultés insurmontables, eu égard à Notre dignité et à celle du Saint-Siége, à Notre caractère sacré et aux droits de ce même Siége, qui ne sont pas l'apanage héréditaire d'une famille royale, mais qui appartiennent à tous les catholiques."

" Nous avons fait savoir au même empereur que Nous ne pouvions renoncer aux provinces susnommés de *Nos possessions pontificales* dans l'Émilie, sans violer les serments solennels par lesquels Nous sommes lié,..... sans causer un profond dommage à tous les catholiques."

A ce point de vue, il dit encore, variant l'expression : " Nous ne négligeons rien pour défendre énergiquement la cause de la Religion et de la justice, pour sauvegarder toujours, dans leur intégrité et leur inviolabilité absolue, la *souveraineté de l'Église romaine*, ses possessions et ses droits temporels, qui sont l'*apanage* de tout l'univers catholique..."

C'est ce qu'il apppelle plus loin " la cause de Dieu, de l'Église et de la justice."

Voilà pourquoi il dit encore aux évêques : " Enflammez chaque jour davantage le zèle des fidèles qui vous sont confiés, afin que, sous votre conduite, ils ne cessent jamais d'employer leurs

efforts, leur savoir et leurs talents, à la défense de l'Église catholique et de ce Saint-Siége, ainsi qu'à la conservation de sa souveraineté civile et du patrimoine du bienheureux Pierre, dont *la tutelle appartient* à tous les catholiques."

Pie IX a bien dit, il est vrai, à son conseiller : "Les difficultés sont insurmontables parce que Nous ne pouvons pas céder ce qui n'est pas à Nous," ou "ce qui ne Nous appartient pas." Fort bien; mais il n'a jamais dit : "Ce qui n'est pas à Nous mais à l'Église." Il n'a jamais mis ainsi entre le chef de l'Église et l'Église cette opposition étrange. Au contraire, il dit *Notre* domaine, comme il dit le *domaine de l'Église*, car ce domaine, il le possède comme chef de l'Église; il le possède, mais ne peut le céder sans "faire tort et scandale à tous les catholiques;" en un mot, selon sa pensée reproduite plus haut, sans abandonner *la cause de Dieu, de l'Église et de la justice :* c'est ainsi que ce domaine ne lui appartient pas, et qu'il ne peut le céder. Mais si, dans ce sens, on peut dire que le domaine temporel n'appartient pas au pape, on peut également dire qu'il n'appartient pas à l'Église : c'est la *cause de Dieu.*

Écoutons la théologie; son raisonnement, que nous analysons, est très-clair :

Le pape est souverain spirituel;

Or, le souverain spirituel jouit d'une immunité absolue, d'une entière indépendance à l'égard de tout pouvoir humain;

Donc, le pape est absolument indépendant de tout pouvoir humain;

Or, il ne peut être absolument indépendant de tout pouvoir humain sans jouir de la souveraineté temporelle;

Donc le pape jouit de la souveraineté temporelle.

Donc le pape, par là même qu'il est le Vicaire de Jésus-Christ et le chef suprême de l'Église, préside *directement* à l'ordre spirituel, *indirectement* à l'ordre temporel.

C'est Jésus-Christ lui-même qui a conféré immédiatement à S. Pierre — et par là même à ses successeurs — la royauté temporelle, non pas *en acte*, mais *en droit*.

Donc, *virtuellement*, si non *formellement*, la souveraineté temporelle est contenue dans la souveraineté spirituelle.

Donc la souveraineté temporelle appartient au pape *princi*

palement ; à l'Église, *par participation :* c'est le chef de l'Église qui la communique, dans une certaine mesure, au corps.

Cette théorie, qui est vraiment théologique, ne se concilie pas avec la proposition de M. Tardivel.

Mais l'auteur de la *Vie du pape Pie IX* est tombé dans une erreur plus grave encore que celle-là.

Au chapitre *XXIV*, intitulé *Le Syllabus*, il vous dit, sans broncher, sans l'apparence même d'un doute, en parlant de l'encyclique *Quanta cura :* " Cette lettre encyclique était accompagnée d'un *syllabus* ou résumé de quatre-vingts propositions erronées qui sont condamnées formellement, et qu'on ne saurait soutenir sans être *hérétique.*" D'abord un " résumé de 80 propositions " nous paraît une expression fort étrange, et nous sommes surpris de voir que M. Tardivel, si particulier à l'égard de l'expression *États pontificaux*, se soit laissé séduire par celle de *résumé de* 80 *propositions.* On résume bien, en effet, un discours, une thèse, etc., mais une proposition, non : on l'énonce, on l'abrége, si l'on veut, mais on ne la résume pas. D'ailleurs cette expression fût-elle tolérable en soi, qu'elle n'en serait pas moins fausse dans le cas actuel, car le *Syllabus* n'est pas " un *résumé*," mais un *recueil* de quatre-vingts propositions erronées. Ce qui n'est pas du tout la même chose, attendu que ces propositions ne sont pas résumées, mais bien réunies, classées. Tout au plus pourrait-on dire que le *Syllabus* est le résumé de doctrines, de théories condamnées, mais non pas le résumé de quatre-vingts propositions erronées : c'est, en un mot, la série des 80 propositions elles-mêmes.

Rendue à ce point, l'ardeur théologique de M. Tardivel s'exalte. Le " résumé " n'est plus seulement un " résumé " de quatre-vingts propositions erronées, " condamnées formellement," mais de quatre-vingts propositions " qu'on ne saurait soutenir sans être *hérétique.*"

Certes, il est très-vrai qu'on ne peut sans tomber dans l'erreur, sans être coupable, soutenir les propositions condamnées dans le *Syllabus ;* mais qu'on ne puisse les soutenir " sans être hérétique," c'est là une autre erreur qui ne déparerait pas tout à fait le *Syllabus* lui-même. Ne pouvoir soutenir les propositions condamnées dans le *Syllabus* sans être hérétique ! Mais le zélé théologien y pense-t-il ? Est-ce que le titre seul du *Syllabus* n'a pas suffi pour lui inspirer là-dessus quelque doute ? Le voici :

Syllabus complectens praecipuos nostrae aetatis errores qui notantur in allocutionibus consistorialibus, in encyclicis aliisque apostolicis litteris sanctissimi Domini nostri Pii Papae IX " : " *Recueil* (et non pas *résumé*) *renfermant les principales* ERREURS *de notre temps qui sont signalées* (ou *notées : notantur*) *dans les allocutions consistoriales, encycliques et autres lettres apostoliques de N. T. S. P. le Pape Pie IX.*

Or, on le sait, *erreur* ne signifie pas précisément *hérésie.* Une hérésie est bien une erreur, mais toute erreur n'est pas une hérésie.

Ces erreurs ont été notées, condamnées, il est vrai ; mais on sait bien que le pape peut condamner solennellement et condamne en effet des propositions à divers titres ; il les note tantôt comme *hérétiques*, tantôt comme *erronées*, tantôt comme *téméraires.* Ce sont les censures principales, auxquelles se rattachent d'autres notes comme intermédiaires.

Voici la différence qui existe entre la qualification *d'hérétique* et celle *d'erronée.* Une proposition *hérétique* est une proposition *certainement* opposée (c'est-à-dire contraire ou contradictoire) à une vérité révélée et suffisamment proposée comme telle par l'Église

Une proposition *erronée* est celle qui répugne à la doctrine théologique universellement enseignée dans l'Église, ou définie comme certaine et comme intimement liée à la doctrine de la foi, sans cependant être proposée comme révélée *in se*, ou comme *de foi* (*de fide*).

Or, tout ce qu'on peut dire des propositions contenues dans le *Syllabus*, c'est qu'elles sont erronées, puisque telle est la note que le pape leur donne ; de là à conclure qu'elles sont *hérétiques*, ou qu'on ne peut les soutenir sans être *hérétique*, il y a un abîme. N'anticipons donc pas ; ne prévenons donc jamais, en des matières si graves, le jugement de l'Église. Fût-il *docteur* en Israël, l'écrivain vraiment catholique ne peut qualifier une proposition plus sévèrement que n'a fait l'Église elle-même. Jeter hors de l'Église, d'un trait de plume, quiconque s'attache à une erreur, quelle aberration funeste, si elle n'était ridicule !

Nous dirons plus. Non-seulement le *Syllabus* ne taxe pas d'*hérétiques* les propositions qu'il condamne, mais encore, parmi

ces propositions, il en est plusieurs qui ne sauraient jamais être qualifiées ainsi.

Qu'est-ce qui a si gravement trompé M. Tardivel? Lui seul peut répondre à cette question. Peut-être s'est-il dit : Le pape, en condamnant les erreurs du *Syllabus*, parlait *ex cathedra*; donc il serait hérétique de les soutenir.

Mais d'abord, que le pape ait prononcé *ex cathedra* la condamnation de ces quatre-vingts propositions, c'est déjà une question assez peu claire pour beaucoup de théologiens. Les plus ardents défenseurs du *Syllabus*, qui soutiennent, comme opinion, l'affirmative vous diront cependant qu'ils ne sauraient ériger cette opinion en doctrine obligatoire pour les autres. Pour ne citer qu'un seul nom, le savant rédacteur de la *Dublin Review* [1] s'exprime ainsi : "In terminating our remarks on the Syllabus, we willingly make one admission. In doing so, we have to retract an opinion which we have often expressed; but we think we are obliged to retract it, by the dicta of various considerable catholic authorities both at home and abroad. Our admission is, that no catholic as such can as yet be under an obligation of accepting the Syllabus, in any more stringent way than as Mgr. Fessler accepted it. According to his doctrine (as has been shone above), "a catholic is bound to pay obedience and submission to the Syllabus;" he is required in virtue of the "obedience" which he "owes the Pope," to take for granted that the eighty propositions have been justly condemned; but he is not required to regard them as *infallibly* condemned, or condemned at all in any such sense, as that their contradictories, if understood according to the ordinary use of language, are thereby necessarily ruled to be true."

Et quand même on admettrait que le pape, en condamnant les erreurs du *Syllabus*, parlait *ex cathedra*, comme docteur universel, avec l'*assistance* qui le rend infaillible, il ne s'ensuivrait pas encore que ces erreurs sont des hérésies et qu'on ne peut les soutenir sans être hérétique. Pourquoi? Parce que le pape peut très-bien proclamer *ex cathedra* une vérité simplement connexe à la révélation et censurer l'opposée comme erronnée, téméraire etc., tout aussi bien qu'il peut définir une vérité *de foi* et condamner la proposition opposée comme hérétique.

C'est ce qu'enseigne la théologie catholique [2].

---

1 Vol. 24, *new series*, january-april, 1875, p. 346.

2 Non solum veritatis revelatae sed etiam veritatis connexae quatenus ad revelatam refertur, definitio ab infallibili magisterio dari potest infallibilis;

Donc la question de savoir si le *Syllabus* est un acte *ex cathedra*, infaillible, est tout à fait distincte de celle de savoir si les erreurs qu'il condamne sont ou ne sont pas des hérésies. De ce que le pape, comme nous le pensons et l'avons déjà déclaré dans notre *Revue* [1], a condamné *ex cathedra* les propositions du *Syllabus*, il ne s'ensuit pas qu'elles soient hérétiques ; et, de ce qu'elles ne sont pas condamnées comme hérétiques, mais affectées de notes inférieures, on ne saurait conclure que le pape, en les condamnant, ne parlait pas *ex cathedra*.

Voilà donc autant d'erreurs théologiques contenues dans le petit livre que nous venons d'examiner, et ce ne sont pas les seules.

Nous livrons les autres au jugement du lecteur.

Si nous voulions être sévère — sans l'être néanmoins autant qu'il l'a été lui même à l'égard des autres — nous ajouterions que l'auteur de la *Vie du pape Pie IX* a quelquefois rapporté les paroles solennelles de ce grand pape autrement que les auteurs les mieux accrédités ; qu'il s'est mépris sur la nature de certains événements, et qu'il fait d'un pays à l'autre des applications non-seulement injustes, mais injurieuses, où le partisan se montre beaucoup plus que le catholique. Or, ce n'est pas le partisan qui doit écrire la vie de Pie IX, mais le catholique, le catholique qui habite les sommets et respire, loin des exhalaisons malsaines, le grand air, dans l'atmosphère lumineuse et sereine qui environne la cité sainte, la Jérusalem descendue du ciel.

L'abbé T.-A. Chandonnet.

---

eademque ratione non solum condemnari haereses, sed etiam inferiores censurae ferri possunt auctoritate infallibili sub assistentia Spiritus veritatis. Quod ergo doctrina non definitur tamquam in se revelata, seu quod errores non singillatim damnantur *nota haereseos*, sed vel nulla determinata censura, vel censuris inferioribus, vel *in globo* censuris pluribus proscribuntur, ob has causas per se spectatas sine *gravi errore* affirmari non potest definitionem non esse *infallibilem* aut non esse *locutionem ex cathedra*. (Franzelin, *de divina traditione et scriptura*. Romae, 1870, p. 112.)

[1] *Revue de Montréal*, livr. de novembre 1877, p. 626.

ROMA

NOTE ÉTYMOLOGIQUE.

On donne ordinairement pour étymologie au mot ROMA le grec ῥώμη, *force*. Cette opinion paraît assez bien établie ; elle est confirmée par des témoignages d'une certaine importance. Solin (*De Memorabilibus...*) et Festus (*In Romam*) nous apprennent que cette ville existait avant Romulus et que la jeunesse latine l'appelait *Valentia*. On lit ailleurs que Romulus en fut le fondateur et lui donna son nom, dont il supprima la suffixe diminutive. Ainsi s'expliqueraient à la fois et la forme et le sens.

Il nous est permis de douter de ces ingénieuses explications. La forme primitive SRU, SRAVATI a donné le grec ῥυ pour σρυ (l'esprit rude remplaçant le ς, comme cela arrive fréquemment : SÂMI, ἡμι — latin *semi*, français *demi* ; SARA, ἅλς, lat. *sal*, fr. *sel*, etc. — ῥέω pour σρεφω, ῥεύσω, *couler*, d'où le substantif ῥεῦμα, et le nom propre de ville ROUMA, qui précéda ROMA : l'ε changé en ο, comme dans *novus*, qui se rapproche de νεφος, νέος.

ROMA signifie donc et très-naturellement *torrent, cours d'eau, la ville du cours d'eau*, à peu près comme le nom allemand *Regensburg* (en fr. Ratisbonne), de REGEN, *pluie, torrent*, et BURG, *bourg, fort*. La forteresse des Latins, la *Roma quadrata* du Palatin, était appelée ROMA, d'abord des marais qui couvraient la vallée située entre le Palatin, le Capitole et l'Aventin, et qui n'avaient pas encore été desséchés par des canaux ; et ensuite du torrent du Tibre, qu'aucune digue ne retenait et qui inondait tous les ans les bas-fonds voisins.

Beaucoup de localités tirent leur nom d'eaux dont elles sont ou ont été voisines : *Interamna* (Teramo), *Aquae Sextiae* (Aix-en-Provence), *Aquinum, Aquisgranum* (Aix-la-Chapelle).

En Allemagne, la désinence *bach, ach* (sanscrit *akva*, latin *aqua*) ; en France, *Aigues, Aix*, ont ce sens : Marbach, Lauterbach, Stockach, Lörrach : Aigues-mortes, Aigues-caudes, Aigues-bonnes, Eymoutiers, Aigueverse, Entreaigues, — Romorantin (*Rivus Morontinus*), — les Awirs (*Aquiriae*) ; en anglais, *Waterford*, etc., etc.

Romulus est un nom tiré de ROMA, et donné par la légende au fondateur inconnu de cette ville.

H. MARTIAL.

LA *REVUE DES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES*

Voilà une excellente publication qui s'adresse spécialement au clergé, et qui a droit à ses meilleures sympathies. Le titre seul de cette revue en indique l'objet. Son programme n'est ni moins vaste ni moins intéressant que celui de la science sacrée elle-même. La belle parole de S. Ambroise : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*, inscrite en tête du recueil, laisse facilement deviner quel esprit l'anime. Dans ses pages si pleines, il n'est pas une seule ligne qui ne s'inspire des doctrines les plus pures de l'Église romaine, mère et maîtresse de toutes les autres. Le plus grand soin est apporté à la rédaction de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*. On y trouve la perfection de la forme unie à la richesse du fond. Il n'y a pas seulement profit à la lire, il y a aussi plaisir. Plusieurs des rédacteurs de cette revue occupent des positions éminentes dans l'enseignement supérieur catholique. C'est dire ce que l'on peut attendre d'elle.

La *Revue des Sciences ecclésiastiques* n'est pas, d'ailleurs, une inconnue pour le clergé. Elle entre dans la dix-huitième année de son existence. Fondée en 1860 par M. l'abbé Bouix, le restaurateur du droit canonique en France, elle a obtenu, dès la première heure, le succès qui couronne tôt ou tard les œuvres vraiment sérieuses. Elle venait à peine de naître que déjà elle comptait de nombreux lecteurs non-seulement en France, mais aussi dans les autres pays de l'Europe. L'Amérique elle-même lui faisait bon accueil. Avec le temps son influence n'a fait que grandir. Les encouragements les plus flatteurs, il faut l'avouer, en même temps que les conseils les plus précieux ne lui manquèrent pas. Le glorieux pontife que la mort vient de ravir à l'Église, mais dont le souvenir demeure vivant au fond de tous les cœurs catholiques, daigna l'honorer d'un bref. Ne pouvant transcrire ici ce bref tout entier, nous en extrayons au moins ces deux lignes : " Vous avez entrepris, écrivait Pie IX aux rédacteurs, une œuvre de la plus haute importance ; Nous vous en félicitons vivement, et Nous vous accordons les éloges que vous méritez si bien." A la voix du chef de l'Église s'est mêlée la voix de l'épiscopat. C'est sous le haut patronage des prélats les plus éminents que la revue a fait son apparition et qu'elle s'est développée. Mgr Parisis, évêque d'Arras, et l'illustre cardinal Gousset, archevêque de Reims, furent les premiers à encourager ses débuts. En 1860, les rédacteurs recevaient de Mgr Gignoux, que pleure aujourd'hui le diocèse de Beauvais, une lettre élogieuse, dans laquelle le vénérable prélat leur disait : "Je désire voir les prêtres de mon diocèse s'abonner en grand nombre à votre revue, et s'initier par la lecture de vos articles à tant de questions qui sans ce secours leur resteront peut-être trop étrangères." En 1871, Mgr l'archevêque de Toulouse écrivait au rév. P. Montrouzier : "Je lis assidûment la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, dont vous êtes un des principaux rédacteurs. Je la regarde comme l'une des plus utiles à notre clergé de France, et je voudrais la voir entre les mains de tous mes prêtres. Nulle part, les droits du Saint-Siège et les saines doctrines n'ont trouvé de plus dévoués défenseurs."

Ces paroles tombées de si haut n'ont pas besoin de commentaires. Elles sont pour cette publication l'hommage le plus honorable, en même temps que pour les lecteurs la plus solide et la plus sûre de toutes les garanties.

Il paraît chaque mois un numéro d'environ 100 pages formant au bout de l'année deux volumes in-8°. Le prix de l'abonnement, qui va de janvier à janvier, est de 15 fr. par an pour le Canada.

S'adresser, à Amiens, au bureau de la Revue, chez Mme Ve Rousseau-Leroy, place St-Denis, 33, et à Paris, chez M. Allard, libraire-éditeur, rue de l'Abbaye, 13.

A. DE LÉVRARD.

LISTE COMPLÈTE DES CARDINAUX DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE A L'ÉPOQUE DE LA MORT DE PIE IX.

CARDINAUX - ÉVÊQUES.

1. — Louis Amat, de S. Filippo e Sorso, né le 21 juin 1796, à Cagliari; créé cardinal le 19 mai 1837; évêque d'Ostie et de Velletri, doyen du Sacré-Collége, archiprêtre de la basilique patriarcale de Sainte-Marie-Majeure.

2. — Charles-Louis Morichini, né le 21 novembre 1805, à Rome; créé cardinal le 15 mars 1852; évêque d'Albano.

3. — Camille di pietro, né le 10 janvier 1806, à Rome; nommé cardinal le 16 juin 1856; évêque de Porto et Santa Rufina.

4. — Charles Sacconi, né à Montalto, le 9 mai 1808; évêque de Palestrina; nommé le 27 septembre 1861.

5. — Philippe-Marie Guidi, de l'ordre des dominicains, né le 18 juillet 1815, à Bologne; évêque de Frascati; nommé le 16 mars 1863.

6. — Louis Bilio, né le 25 mars 1826, à Alessandria; évêque de Sabine; nommé le 22 juin 1866.

CARDINAUX - PRÊTRES.

1. — Frédéric-Jean-Joseph-Célestin de Schwarzenberg, né le 6 avril 1808, à Vienne; archevêque de Prague; membre de la Chambre des Seigneurs autrichiens; créé le 24 janvier 1842.

2. — Dominique Carafa di Traetto, né le 12 juillet 1805, à Naples; archevêque de Bénévent; nommé le 22 juillet 1844.

3. — Fabio-Maria Asquini, né le 14 août 1802, à Fagagna; réservé *in petto* le 22 janvier 1844; nommé le 21 avril 1845.

4. — François-Auguste-Ferdinand Donnet, né à Bourg-Argental, le 16 novembre 1795; archevêque de Bordeaux; nommé le 15 mars 1852.

5. — Joachim Pecci, né à Carpineto, le 2 mars 1810; archevêque-évêque de Perugia; nommé le 19 décembre 1853 [1].

6. — Antoine-Benoît Antonucci, né à Subiaco, le 17 septembre 1798; archevêque-évêque d'Ancône; comte évêque d'Umana; nommé le 15 mars 1858.

7. — Antoine-Marie Panebianco, de l'ordre des Frères mineurs conventuels, né à Terranova, le 13 août 1808; nommé le 27 septembre 1861.

8. — Antonin de Luca, né à Bronte, le 28 octobre 1805; nommé le 16 mars 1863.

---

1 Glorieusement régnant, sous le nom de Léon XIII.

9. — Jean-Baptiste PITRA, de l'ordre des bénédictins, né à Chamforgueil, le 30 août 1812 ; bibliothecaire de la sainte Église romaine; nommé le 16 mars 1863.

10. — Henri-Gaston de BONNECHOSE, né le 30 mai 1800, à Paris; archevêque de Rouen ; nommé le 21 décembre 1863.

11. — Paul CULLEN, né à Dublin, le 27 avril 1803 ; archevêque de Dublin ; nommé le 22 juin 1866.

12. — Gustave-Adolphe de HOHENLOHE, né à Rotenbourg, le 26 février 1823 ; nommé le 22 juin 1866.

13. — Lucien-Louis-Joseph-Napoléon BONAPARTE, né à Rome, le 15 novembre 1828; nommé le 13 mars 1868.

14. — Innocent FERRIERI, né à Fano, le 14 septembre 1810; nommé le 13 mars 1868.

15. — Joseph BERARDI, né à Ceccano, le 28 septembre 1810; créé le 13 mars 1868.

16. — Jean-Ignace MORENO, né à Guatémala, le 24 novembre 1817; archevêque de Tolède; nommé le 13 mars 1868.

17. — Raphaël MONACO LA VALLETTA, né à Aquila, le 23 février 1827; nommé le 13 mars 1868.

18. — Ignace de Nascimento MORAES CARDOSO, né à Marco, le 20 décembre 1811 ; patriarche de Lisbonne ; nommé le 22 décembre 1873.

19. — René-François RÉGNIER, né à Saint-Quentin, le 17 juillet 1794 ; archevêque de Cambrai ; nommé le 22 décembre 1873.

20 — Flavio CHIGI, né à Rome, le 31 mai 1810; archevêque de Myre *in partibus infidelium ;* nommé le 22 décembre 1873.

21. — Alexandre FRANCHI, né à Rome, le 25 juin 1819 ; archevêque de Thessalonique *in partibus infidelium* ; nommé le 22 décembre 1873.

22. — Joseph-Hippolyte GUIBERT, né à Aix, le 13 décembre 1802 ; archevêque de Paris ; nommé le 22 décembre 1873.

23. — Louis OREGLIA di S. Stefano, né à Benevogienno, le 9 juillet 1828 ; archevêque de Damiette *in partibus infidelium* ; nommé le 22 décembre 1873.

24. — Jean SIMOR, né à Albe-Royale, le 23 août 1813 ; archevêque de Gran ; nommé le 22 décembre 1873.

25. — Thomas MARTINELLI, né à Lucques, le 3 février 1827 ; nommé le 22 décembre 1873.

26. — Pierre GIANNELLI, né à Terni, le 11 août 1807; nommé le 15 mars 1875.

27. — Miecislas LEDOCHOWSKI, né à Gork, le 29 octobre 1822 ; nommé le 15 mars 1875.

28. — John MACCLOSKEY, né à Brooklyn, le 20 mars 1810 ; archevêque de New-York ; nommé le 15 mars 1875.

29. — Henry-Edward MANNING, né à Totteridge, le 15 juillet 1808 ; archevêque de Westminster ; nommé le 15 mars 1875.

30. — Victor-Auguste-Isidore DECHAMPS, né à Melle, le 6 décembre 1810; archevêque de Malines ; nommé le 15 mars 1875.

31. — Roger-Louis-Antici MATTEI, né à Recanati, le 23 mars 1811 ; réservé *in petto* le 15 mars 1875 ; nommé le 17 septembre 1875.

32. — Jean Simeoni, né à Pagliano, le 23 juillet 1816 ; secrétaire d'État ; réservé *in petto* le 15 mars 1875 ; nommé le 17 septembre 1875.

33. — Godefroy Brossais Saint-Marc, né à Rennes, le 4 février 1803 ; archevêque de Rennes ; nommé le 17 septembre 1875.

34. — Bartolomeo d'Avanzo, né à Avello, le 3 juillet 1811 ; nommé le 3 avril 1876.

35. — Jean-Baptiste Franzelin, né à Altino, le 15 avril 1816 ; nommé le 3 avril 1876.

36. — Dominique Bartolini, né à Rome, le 16 mai 1813 ; nommé le 15 mars 1875.

37. — François de Paul Benavides y Navarrete, né à Baza, le 14 mai 1810 ; patriarche des Indes ; nommé le 12 mars 1877.

38. — François-Xavier Apuzzo, né à Naples, le 9 avril 1807 ; archevêque de Capua ; nommé le 12 mars 1877.

39. — Emmanuel Garcia Gil, né à San-Salvator, le 14 mars 1802 ; archevêque de Saragosse ; nommé le 12 mars 1877.

40. — Edward Howard, né à Hainton, le 3 février 1829 ; nommé le 12 mars 1877.

41. — Michele Paya y Rico, né à Beneiama, le 20 décembre 1811 ; archevêque de Compostelle ; nommé le 12 mars 1877.

42. — Louis-Marie-Joseph-Eusède Caverot, né à Joinville, le 26 mai 1806 ; archevêque de Lyon ; nommé le 12 mars 1877.

43. — Louis de Canossa, né à Vérone, le 21 avril 1809 ; évêque de Vérone ; nommé le 12 mars 1877.

44. — Louis Serafini, né à Magliano, le 7 juin 1808 ; évêque de Viterbe ; nommé le 12 mars 1877.

45. — Joseph Mihazlovitz, né à Torda, le 16 janvier 1814 ; archevêque d'Agram ; nommé le 22 juin 1877.

46. — Jean Kutschker, né à Wiesa, le 11 avril 1810 ; archevêque de Vienne ; nommé le 22 juin 1877.

47. — Lucide-Marie Parocchi, né à Mantoue, le 13 août 1833 ; archevêque de Bologne ; nommé le 22 juin 1877.

48. — Vincent Moretti, né à Orvieto, le 14 novembre 1815 ; archevêque de Ravenne ; créé le 28 décembre 1877.

CARDINAUX-DIACRES

1. — Prosper Caterini, né à Ornano, le 15 octobre 1795 ; nommé le 7 mars 1853.

2. — Théodolphe Mertel, né à Allumière, le 9 février 1806 ; nommé le 15 mars 1858.

3. — Dominique Consolini, né à Sinigaglia, le 7 juin 1806 ; nommé le 22 juin 1866.

4. — Édouard Borromeo, né à Milan, le 3 août 1822 ; archiprêtre de la basilique patriarcale Vaticane ; nommé le 13 mars 1868.

5. — Lorenzo Ilarione Randi, né à Bagnacavallo, le 12 juin 1818 ; réservé *in petto* le 15 mars 1875 ; nommé le 17 septembre 1875.

6. — Bartolomeo Pacca, né à Bénévent, le 25 février 1817 ; réservé *in petto* le 15 mars 1875 ; nommé le 17 septembre 1875.

7. — Lorenzo Nina, né à Recanati, le 12 mai 1812 ; nommé le 12 mars 1877.

8. — Enea Sbarretti, né à Spoleto, le 27 janvier 1808 ; nommé le 12 mars 1877.

9. — Frédéric de Falloux du coudray, né à Bourg-d'Iré, le 15 août 1815 ; nommé le 12 mars 1877.

10. — Antoine Pellegrini, né à Rome le 11 août 1812 ; créé le 28 décembre 1877.

Voici, par nationalité, les noms des cardinaux qui ne sont pas italiens :

Français. — LL. EEm. Donnet, Pitra, de Bonnechose, Bonaparte, Régnier, Guibert, Brossais Saint-Marc, Caverot, de Falloux.

Espagnols. — LL. EEm. Moreno, Benavides, Garcia Gil, Paya y Rico.

Anglais. Irlandais. — LL. EEm. Manning, Cullen, Howard.

Autrichiens. — LL. EEm. Schwarzenberg, Kutschker, Franzelin, Mihazlovitz, Simor.

Allemands. Polonais. — LL. EEm. de Hohenlohe, Ledochowski.

Américain. — S. Em. MacCloskey.

Belge. — S. Em. Dechamps.

Portugais. — S. Em. Cardoso.

Une explication. — Cette livraison paraît plus tard que nous ne l'aurions voulu, à cause de certains travaux d'installation. La livraison de juin sera prête en son temps.

REVUE

DE

MONTREAL

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

NOTRE TRES SAINT-PERE LE PAPE LEON XIII

A TOUS LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE EN GRACE ET EN COMMUNION AVEC LE SIÉGE APOSTOLIQUE.

LÉON XIII, PAPE

Vénérables Frères, salut et Bénédiction Apostolique.

I

A peine élevé, par un impénétrable dessein de Dieu et sans le mériter, au faîte de la Dignité Apostolique, Nous Nous sommes

EPISTOLA ENCYCLICA

VENERABILIBUS FRATRIBUS, PATRIARCHIS, PRIMATIBUS, ARCHIEPISCOPIS ET UNIVERSIS CATHOLICI ORBIS GRATIAM ET COMMUNIONEM CUM APOSTOLICA SEDE HABENTIBUS.

LEO PP. XIII

Venerabiles Fratres, salutem et Apostolicam Benedictionem.

I

Incrustabili Dei consilio ad Apostolicae Dignitatis fastigium, licet immerentes, evecti, vehementi statim desiderio ac veluti necessitate urgeri Nos sensimus

senti poussé par un vif désir et par une sorte de nécessité à Nous adresser à vous par lettre, non-seulement pour vous manifester les sentiments de Notre profonde affection, mais encore pour remplir auprès de vous les devoirs de la charge que Dieu Nous a confiée en vous encourageant, vous, qui avez été appelés à partager Notre sollicitude, à soutenir avec Nous la lutte des temps actuels pour l'Eglise de Dieu et le salut des âmes.

Dès les premiers instants, en effet, de Notre Pontificat, ce qui s'offre à Nos regards, c'est le triste spectacle des maux qui accablent de toutes parts le genre humain : Nous voyons cette subversion si étendue des vérités suprêmes, qui sont comme les fondements sur lesquels s'appuie l'état de la société humaine ; cette audace des esprits qui ne peuvent supporter aucune autorité légitime ; cette cause perpétuelle de dissensions d'où naissent les querelles intestines et les cruelles et sanglantes guerres ; le mépris des lois qui règlent les mœurs et protégent la justice ; l'insatiable cupidité des choses qui passent et l'oubli des choses éternelles poussés l'un et l'autre jusquà cette fureur insensée qui conduit tant de malheureux à oser à chaque instant porter sur eux-mêmes des mains violentes.

Nous voyons encore l'administration inconsidérée, la profusion, la malversation des deniers publics ; comme aussi l'impudence de ceux qui commettent les plus grandes trahisons pour se donner l'apparence de champions de la liberté et de tout droit ; enfin Nous voyons cette sorte de peste meurtrière qui coule intérieurement dans les membres de la société humaine, ne la laisse

Vos litteris alloquendi, non modo ut sensus intimae dilectionis Nostrae Vobis expromeremus, sed etiam ut Vos, in partem sollicitudinis Nostrae vocatos, ad sustinendam Nobiscum horum temporum dimicationem, pro Ecclesia Dei et pro salute animarum, ex munere Nobis divinitus credito, confirmaremus.

Ab ipsis enim Nostri Pontificatus exordiis tristis Nobis sese offert conspectus malorum, quibus hominum genus undique premitur : haec tam late patens subversio supremarum veritatum· quibus, tamquam fundamentis, humanae societatis status continetur ; haec ingeniorum protervia legitimae cuiusque potestatis impatiens ; haec perpetua dissidiorum causa, unde intestinae concertationes, saeva et cruenta bella existunt ; contemptus legum, quae mores regunt iustitiamque tuentur ; fluxarum rerum inexplebilis cupiditas et aeternarum oblivio usque ad vesanum illum furorem, quo tot miseri passim violentas sibi manus inferre non timent.

Inconsulta bonorum publicorum administratio, effusio, interversio ; nec non eorum impudentia qui, cum maxime fallunt, id agunt, ut patriae, ut libertatis et cuiuslibet iuris propugnatores esse videantur ; ea denique quae serpit per

point reposer, et lui présage de nouvelles révolutions et de funestes résultats.

II

Or, Nous Nous sommes convaincu que ces maux ont leur principale cause dans le mépris et le rejet de cette sainte et très-auguste autorité de l'Eglise, qui gouverne le genre humain au nom de Dieu, et qui est le garant et l'appui de toute autorité légitime. Les ennemis de l'ordre public ont parfaitement compris cela ; et voilà pourquoi ils ont pensé que rien n'était plus propre à renverser les fondements de la société que d'attaquer opiniâtrément l'Eglise de Dieu, de la rendre odieuse et haïssable, par de honteuses calomnies, en la représentant comme l'ennemie de la vraie civilisation, d'affaiblir sa force et son autorité par des blessures toujours nouvelles, et d'abattre le pouvoir suprême du Pontife Romain, qui est ici-bas le gardien et le défenseur des règles immuables du bien et du juste.

III

De là donc sont sorties ces lois qui ébranlent la divine constitution de l'Eglise catholique, et dont nous avons à déplorer la promulgation dans la plupart des pays ; de là ont découlé, et le mépris du pouvoir épiscopal, et les entraves mises à l'exercice du ministère ecclésiastique, et la dispersion des Ordres religieux, et la confiscation et la vente à l'encan des biens qui servaient à entretenir les ministres de l'Eglise et les pauvres ; de là encore, ce résultat que les institutions publiques consacrées à la charité et

artus intimos humanae societatis lethifera quaedam pestis, quae eam quiescere non sinit, ipsique novas rerum conversiones et calamitosos exitus portendit.

II

Horum autem malorum causam in eo praecipue sitam esse Nobis persuasum est, quod despecta ac reiecta sit sancta illa et augustissima Ecclesiae Auctoritas, quae Dei nomine humano generi praeest, et legitimae cuiusque auctoritatis vindex est et praesidium. Quod cum hostes publici ordinis probe noverint, nihil aptius ad societatis fundamenta convellenda putaverunt, quam si Ecclesiam Dei pertinaci aggressione peterent, et probrosis calumniis in invidiam odiumque vocantes, quasi ipsa civili veri nominis humanitati adversaretur, eius auctoritatem et vim novis in dies vulneribus labefactarent, supremamque potestatem Romani Pontificis everterent, in quo aeternae ac immutabiles boni rectique rationes custodem in terris habent et adsertorem.

III

Hinc porro profectae sunt leges divinam Catholicae Ecclesiae constitutionem convellentes, quas in plerisque regionibus latas esse deploramus: hinc dimanarunt Episcopalis potestatis contemptus, obiecta ecclesiastici Ministerii exercitio impedimenta, religiosorum coetuum disiectio, ac publicatio bonorum, quibus Ecclesiae administri et pauperes alebantur: hinc effectum ut a salutari

à la bienfaisance ont été soustraites à la salutaire direction de l'Eglise ; de là cette liberté effrénée et perverse de tout enseigner et de tout publier, quand, au contraire, on viole et on opprime en toute manière le droit de l'Eglise d'instruire et d'élever la jeunesse.

IV

C'est là aussi ce qu'on a eu en vue en s'emparant du pouvoir temporel que la divine Providence avait accordé depuis de longs siècles au Pontife Romain pour qu'il pût user librement et sans entraves, pour le salut éternel des peuples, du pouvoir que Jésus-Christ lui a conféré.

V

Si Nous avons rappelé cette funeste multitude de maux, Vénérables Frères, ce n'est pas pour augmenter la tristesse qu'un si déplorable état de choses fait naître en vous par lui-même ; mais c'est parce que Nous comprenons qu'à la vue de cette masse de maux vous reconnaîtrez surtout combien est grande la gravité des choses qui réclament Notre ministère et Notre zèle et avec quel soin assidu Nous devons travailler à défendre et à garantir de toutes Nos forces l'Eglise de Jésus-Christ et la dignité de ce Siége Apostolique attaquée par tant de calomnies, surtout dans les temps pervers où nous vivons.

VI

Il est bien clair et évident, Vénérables Frères, que la cause de la civilisation manque de fondements solides si elle ne s'ap-

Ecclesiae moderamine publica instituta, caritati et beneficentiae consecrata, subducerentur ; hinc orta effrenis illa libertas prava quaeque docendi et in vulgus edendi, dum ex adverso, modis omnibus, Ecclesiae ius ad iuventutis institutionem et educationem violatur et opprimitur.

IV

Neque alio spectat civilis Principatus occupatio, quem divina Providentia multis abhinc saeculis Romano Antistiti concessit, ut libere ac expedite potestate a Christo collata, ad aeternam populorum salutem uteretur.

V

Funestam hanc aerumnarum molem Vobis, Venerabiles Fratres, commemoravimus, non ad augendam tristitiam Vestram, quam miserrima haec rerum conditio per se Vobis ingerit ; sed quia intelligimus ex ea Vobis apprime perspectum fore, quanta sit gravitas rerum quae ministerium et zelum nostrum exposcunt, et quam magno studio Nobis adlaborandum sit, ut Ecclesiam Christi et huius Apostolicae Sedis dignitatem, tot calumniis lacessitam, in hac praesertim iniquitate temporum, pro viribus defendamus ac vindicemus.

VI

Clare innotescit ac liquet, Venerabiles Fratres, civilis humanitatis rationem solidis fundamentis destitui, nisi aeternis principiis veritatis et immutabilibus

puie pas sur les principes éternels de la vérité et sur les lois immuables du droit et de la justice, si un amour sincère n'unit entre elles les volontés des hommes et ne règle heureusement la distinction et les motifs de leurs devoirs réciproques. Or, qui oserait le nier ? N'est-ce pas l'Eglise qui, en prêchant l'Evangile parmi les nations, a fait briller la lumière de la vérité au milieu des peuples sauvages et imbus de superstitions honteuses et qui les a ramenés à la connaissance du divin Auteur de toutes choses et au respect d'eux-mêmes ?

N'est-ce pas l'Eglise qui, faisant disparaître la calamité de l'esclavage, a rappelé les hommes à la dignité de leur très-noble nature ? N'est-ce pas elle qui, en déployant sur toutes les plages de la terre l'étendard de la rédemption, en attirant à elle les sciences et les arts ou en les couvrant de sa protection, qui, par ses excellentes institutions de charité où toutes les misères trouvent leur soulagement, par ses fondations et par les dépôts dont elle a accepté la garde, a partout civilisé dans ses mœurs privées et publiques le genre humain, l'a relevé de sa misère et l'a formé avec toutes sortes de soins à un genre de vie conforme à la dignité et à l'espérance humaines ?

VII

Et maintenant, si un homme d'un esprit sain compare l'époque où nous vivons, si hostile à la religion et à l'Eglise de Jésus-Christ, avec ces temps si heureux où l'Eglise était honorée par les peuples comme une mère, il devra se convaincre entièrement que notre époque pleine de troubles et de destructions se préci-

recti iustique legibus innitatur, ac nisi hominum voluntates inter se sincera dilectio devinciat, officiorumque inter eos vices ac rationes suaviter moderetur. Iamvero ecquis negare audeat Ecclesiam esse, quae diffuso per gentes Evangelii praeconio, lucem veritatis inter efferatos populos et foedis superstitionibus imbutos adduxit, eosque ad divinum rerum auctorem agnoscendum et sese respiciendos excitavit ; quae, servitutis calamitate sublata, ad pristinam naturae nobilissimae dignitatem homines revocavit ; quae in omnibus terrae plagis, redemptionis signo explicato, scientiis et artibus adductis aut suo tectis praesidio, optimis caritatis institutis, queis omnis generis aerumnis consultum est, fundatis et in tutelam receptis, ubique hominum genus privatim et publice excoluit, a squalore vindicavit et ad vitae formam, humanae dignitati ac spei consentaneam, omni studio composuit ?

VII

Quod si quis sanae mentis hanc ipsam qua vivimus aetatem, Religioni et Ecclesiae Christi infensissimam, cum iis temporibus auspicatissimis conferat, quibus Ecclesia uti mater a gentibus colebatur, omnino comperiet aetatem hanc nostram, perturbationibus et demolitionibus plenam, recte ac rapide in suam perniciem ruere ; ea vero tempora optimis institutis, vitae tranquillitate,

pite tout droit et rapidement à sa perte, et que ces temps-là ont été d'autant plus florissants en excellentes institutions, en tranquillité de la vie, en richesses et en prospérité, que les peuples se sont montrés plus soumis au gouvernement de l'Eglise et plus observateurs de ses lois. Que si les biens nombreux que Nous venons de rappeler et qui ont dû leur naissance au ministère de l'Eglise et à son influence salutaire, sont vraiment des ouvrages et des gloires de la civilisation humaine, il s'en faut donc de beaucoup que l'Eglise de Jésus-Christ abhorre la civilisation et la repousse, puisque c'est à elle au contraire que revient en entier, selon son jugement, l'honneur d'avoir été sa nourrice, sa maîtresse et sa mère.

VIII

Bien plus, cette sorte de civilisation qui répugne au contraire aux saintes doctrines et aux lois de l'Eglise, n'est autre chose qu'une feinte civilisation et doit être considérée comme un vain nom sans réalité. C'est là une vérité dont nous fournissent une preuve manifeste ces peuples qui n'ont pas vu briller la lumière de l'Evangile ; dans leur vie, on a pu apercevoir quelques faux dehors d'une éducation plus cultivée, mais les vrais et solides biens de la civilisation n'y ont pas prospéré.

Il ne faut point, en effet, considérer comme une perfection de la vie civile, celle qui consiste à mépriser audacieusement tout pouvoir légitime ; et on ne doit pas saluer du nom de liberté celle qui a pour cortége honteux et misérable la propagation effrénée des erreurs, le libre assouvissement des cupidités perverses, l'impunité des crimes et des méfaits et l'oppression des meilleurs citoyens de toute classe. Ce sont là des principes erro-

opibus et prosperitate eo magis floruisse, quo Ecclesiae regiminis ac legum sese observantiores populi exhibuerunt. Quod si plurima ea quae memoravimus bona, ab Ecclesiae ministerio et salutari ope profecta, vera sunt humanitatis civilis opera ac decora, tantum abest ut Ecclesia Christi ab ea abhorreat eamve respuat, ut ad sese potius altricis magistrae et matris eius laudem omnino censeat pertinere.

VIII

Quin immo illud civilis humanitatis genus, quod sanctis Ecclesiae doctrinis et legibus ex adverso repugnet, non aliud nisi civilis cultus figmentum et abs re nomen inane putandum est. Cuius rei manifesto sunt argumento populi illi, queis evangelica lux non affulsit, quorum in vita fucus quidem humanioris cultus conspici potuit, at solida et vera eius bona non viguerunt. Haudquaquam sane civilis vitae perfectio ea ducenda est, qua legitima quaeque potestas audacter contemnitur ; neque ea libertas reputanda, quae effreni errorum propagatione, pravis cupiditatibus libere explendis, impunitate flagitiorum et scelerum, oppressione optimorum civium cuiusque ordinis:

nés, pervers et faux ; ils ne sauraient donc assurément avoir la force de perfectionner la nature humaine et de la faire prospère, car *le péché fait les hommes misérables* * ; il devient au contraire absolument inévitable qu'apres avoir corrompu les esprits et les cœurs, ces principes, par leur propre poids, précipitent les peuples dans toute sorte de malheurs, qu'ils renversent tout ordre légitime et conduisent ainsi, plus tôt ou plus tard, la situation et la tranquillité publiques à leur dernière perte.

IX

Si on contemple, au contraire, les œuvres du Pontificat romain, que peut-il y avoir de plus inique que de nier combien les Pontifes romains ont noblement et bien mérité de toute la société civile ?

Nos prédécesseurs, en effet, voulant pourvoir au bonheur des peuples, entreprirent des luttes de tout genre, supportèrent de rudes fatigues et n'hésitèrent jamais à s'exposer à d'âpres difficultés ; les yeux fixés au ciel, ils n'abaissèrent point leur front devant les menaces des méchants et ne commirent pas la bassesse de se laisser détourner de leur devoir, soit par les flatteries, soit par les promesses. Ce fut ce Siége Apostolique qui ramassa les restes de l'antique société détruite et les réunit ensemble. Il fut aussi le flambeau qui illumina la civilisation des temps chrétiens ; l'ancre de salut au milieu des plus terribles tempêtes qui aient agité la race humaine ; le lien sacré de la concorde qui unit entre elles des nations éloignées et de mœurs diverses ; il

turpiter et misere grassatur. Cum enim erronea, prava et absona haec sint, non eam vim profecto habent, ut humanam familiam perficiant et prosperitate fortunent, *miseros* enim *facit populos peccatum* * ; sed omnino necesse est, ut mentibus et cordibus corruptis, ipsa in omnem labem pondere suo populos detrudant, rectum quemque ordinem labefactent, atque ita reipublicae conditionem et tranquillitatem serius ocius ad ultimum exitium adducant.

IX

Quid autem, si Romani Pontificatus opera spectentur, iniquius esse potest, quam inficiari quantopere Romani Antistites de universa civili societate et quam egregie sint meriti ? Profecto Decessores Nostri, ut populorum bono prospicerent, omnis generis certamina suscipere, graves exantlare labores, seque asperis difficultatibus obiicere nunquam dubitarunt : et defixis in coelo oculis neque improborum minis submisere frontem, neque blanditiis aut pollicitationibus se ab officio abduci degeneri assensu passi sunt. Fuit haec Apostolica Sedes, quae dilapsae societatis veteris reliquias collegit et coagmentavit ; haec eadem fax amica fuit, qua humanitas christianorum

* Iustitia elevat gentem ; miseros autem facit populos peccatum. (*Prov.* xiv, 34.)

fut enfin le centre commun où l'on venait chercher aussi bien la doctrine de la foi et de la religion que les auspices de paix et les conseils des actes à accomplir. Quoi de plus ? C'est la gloire des Pontifes romains de s'être toujours et sans relâche opposés comme un mur et un rempart à ce que la société humaine ne retombât point dans la superstition et la barbarie antiques.

X

Mais plût au Ciel que cette autorité salutaire n'eût jamais été négligée ou répudiée ! Le pouvoir civil n'eût pas alors perdu cette auréole auguste et sacrée qui le distinguait, que la religion lui avait donnée et qui seule rend l'état d'obéissance noble et digne de l'homme ; on n'aurait pas vu s'allumer tant de séditions et de guerres qui ont été la funeste cause de calamités et de meurtres ; et tant de royaumes, autrefois très-florissants, tombés aujourd'hui du faîte de la prospérité, ne seraient point accablés sous le poids de toutes sortes de misères. Nous avons encore un exemple des malheurs qu'entraîne la répudiation de l'autorité de l'Eglise dans les peuples orientaux, qui, en brisant les liens très-doux qui les unissaient à ce Siége Apostolique, ont perdu la splendeur de leur antique réputation, la gloire des sciences et des lettres et la dignité de leur empire.

XI

Or, ces admirables bienfaits que le Siége Apostolique a répandus sur toutes les plages de la terre, et dont font foi les plus

temporum effulsit ; fuit haec salutis anchora inter saevissimas tempestates, queis humana progenies iactata est ; sacrum fuit concordiae vinculum quod nationes dissitas moribusque diversas inter se consociavit ; centrum denique commune fuit, unde cum fidei et religionis doctrina, tum pacis et rerum gerendarum auspicia ac consilia petebantur. Quid multa ? Pontificum Maximorum laus est, quod constantissime se pro muro et propugnaculo obiecerint, ne humana societas in superstitionem et barbariem antiquam relaberetur.

X

Utinam autem salutaris haec auctoritas neglecta nunquam esset vel repudiata ! Profecto neque civilis Principatus augustum et sacrum illud amisisset decus, quod a religione inditum praeferebat, quodque unum parendi conditionem homine dignam nobilemque efficit ; neque exarsissent tot seditiones et bella, quae calamitatibus et caedibus terras funestarunt ; neque regna olim florentissima, e prosperitatis culmine deiecta, omnium aerumnarum pondere premerentur. Cuius rei exemplo etiam sunt Orientales populi, qui abruptis suavissimis vinculis, quibus cum Apostolica hac Sede iungebantur, primaevae nobilitatis splendorem, scientiarum et artium laudem, atque imperii sui dignitatem amiserunt.

XI

Praeclara autem beneficia, quae in quamlibet terrae plagam ab Apostolica Sede profecta esse illustria omnium temporum monumenta declarant, potis-

illustres monuments de tous les temps, ont été spécialement ressentis par ce pays d'Italie qui a tiré du Pontificat romain des fruits d'autant plus abondants que par le fait de sa situation il s'en trouvait plus rapproché. C'est en effet aux Pontifes Romains que l'Italie doit se reconnaître redevable de la gloire solide et de la grandeur dont elle a brillé au milieu des autres nations. Leur autorité et leurs soins paternels l'ont plusieurs fois protégée contre les vives attaques des ennemis, et c'est d'eux qu'elle a reçu le soulagement et le secours nécessaire pour que la foi catholique fût toujours intégralement conservée dans les cœurs des Italiens.

XII

Ces mérites de Nos Prédécesseurs, pour n'en point citer d'autres, nous sont surtout attestés par l'histoire des temps de saint Léon le Grand, d'Alexandre III, d'Innocent III, de saint Pie V, de Léon X et d'autres Pontifes par les soins et sous les auspices desquels l'Italie échappa à la dernière destruction dont elle était menacée par les barbares, conserva intacte l'antique foi et au milieu des ténèbres et de la barbarie d'une époque plus grossière développa la lumière des sciences et la splendeur des arts, et les conserva florissantes. Il nous sont attestés encore par cette sainte ville, siége des Pontifes, qui a tiré d'eux ce très-grand avantage d'être non-seulement la plus forte citadelle de la foi, mais encore d'avoir obtenu l'admiration et le respect du monde entier en devenant l'asile des beaux-arts et la demeure de la sagesse. Comme la grandeur de ces choses a été transmise au souvenir éternel de la postérité par les monuments de l'histoire,

simum persensit Itala haec regio, quae quanto eidem propinquior loci natura extitit, tanto uberiores fructus ab ea percepit. Romanis certe Pontificibus Italia acceptam referre debet solidam gloriam et amplitudinem, qua reliquas inter gentes eminuit. Ipsorum auctoritas paternumque studium non semel eam ab hostium impetu texit, eidemque levamen et opem attulit, ut catholica fides nullo non tempore in Italorum cordibus integra custodiretur.

XII

Huiusmodi Praedecessorum Nostrorum merita, ut caetera praetereamus, maxime testatur memoria temporum S. Leonis Magni, Alexandri III, Innocentii III, S. Pii V, Leonis X aliorumque Pontificum, quorum opera vel auspiciis ab extremo excidio, quod a barbaris impendebat, Italia sospes evasit, incorruptam retinuit antiquam fidem, atque inter tenebras squaloremque rudioris aevi scientiarum lumen et splendorem artium aluit, vigentemque servavit. Testatur Nostra haec alma Urbs Pontificum Sedes, quae hunc ex iis fructum maximum cepit, ut non solum arx fidei munitissima esset, sed etiam bonarum artium asylum et domicilium sapientiae effecta, totius orbis erga se admirationem et observantiam conciliaret. Cum harum

il est aisé de comprendre que ce n'est que par une volonté hostile et une indigne calomnie employées l'une et l'autre à tromper les hommes, qu'on a fait accroire, par la parole et par les écrits, que ce Siége Apostolique était un obstacle à la civilisation des peuples et à la prospérité de l'Italie.

XIII

Si donc toutes les espérances de l'Italie et du monde tout entier sont placées sur cette force si favorable au bien et à l'utilité de tous dont jouit l'autorité du Siége Apostolique et sur ce lien si étroit qui unit tous les fidèles au Pontife Romain, Nous comprenons que Nous ne devons avoir rien plus à cœur que de conserver religieusement intacte sa dignité à la Chaire Romaine et de resserrer de plus en plus l'union des membres avec la tête et celle des fils avec leur père.

C'est pourquoi, pour maintenir avant tout et du mieux que Nous pouvons les droits et la liberté du Saint-Siége, Nous ne cesserons jamais de lutter pour conserver à notre autorité l'obéissance qui lui est due, pour écarter les obstacles qui empêchent la pleine liberté de notre ministère et de notre pouvoir, et pour obtenir le retour à cet état de choses où les desseins de la divine Providence avaient autrefois placé les Pontifes romains.

XIV.

Et ce n'est ni par esprit d'ambition, ni par désir de domination, Vénérables Frères, que Nous sommes poussé à demander ce

rerum amplitudo ad aeternam memoriam monumentis historiae sit tradita, facili negotio intelligitur non potuisse nisi per hostilem voluntatem indignamque calumniam, ad hominum deceptionem, voce ac litteris obtrudi, hanc Apostolicam Sedem civili populorum cultui et Italiae felicitati impedimento esse.

XIII

Si igitur spes omnes Italiae Orbisque universi in ea vi communi utilitati et bono saluberrima, qua Sedis Apostolicae pollet auctoritas, et in arctissimo nexu sunt positae, qui omnes Christifideles cum Romano Pontifice devinciat, nihil Nobis potius esse debere cognoscimus, quam ut Romanae Cathedrae suam dignitatem sartam tectamque servemus, et membrorum cum Capite, filiorum cum Patre coniunctionem magis magisque firmemus.

Quapropter ut in primis, eo quo possumus modo, iura libertatemque huius Sanctae Sedis adseramus, contendere nunquam desinemus, ut auctoritati Nostrae suum constet obsequium, ut obstacula amoveantur, quae plenam ministerii Nostri potestatisque libertatem impediunt, atque in eam rerum conditionem restituamur, in qua divinae Sapientiae consilium Romanos Antistites iampridem collocaverat.

XIV

Ad hanc vero restitutionem postulandam movemur, Venerabiles Fratres, non ambitionis studio aut dominationis cupiditate, sed officii Nostri ratione

retour, mais bien par les devoirs de Notre charge et par les engagements religieux du serment qui Nous lie ; Nous y sommes en outre poussé non-seulement par la considération que ce pouvoir temporel Nous est nécessaire pour défendre et conserver la pleine liberté du pouvoir spirituel, mais encore parce qu'il a été pleinement constaté que c'est la cause du bien public et du salut de toute la société humaine dont il s'agit. Il suit de là que, à raison du devoir de Notre charge, qui Nous oblige à défendre les droits de la sainte Eglise quand il est question du pouvoir temporel du Siége Apostolique, Nous ne pouvons Nous dispenser de renouveler et de confirmer dans ces lettres toutes les mêmes déclarations et protestations que Notre prédécesseur Pie IX, de sainte mémoire, à plusieurs fois émises et renouvelées tant contre l'occupation du pouvoir temporel que contre la violation des droits de l'Eglise romaine. Nous tournons en même temps Notre voix vers les princes et les chefs suprêmes des peuples, et Nous les supplions instamment, par l'auguste nom de Dieu très-puissant, de ne pas repousser l'aide que l'Eglise leur offre, dans un moment aussi nécessaire ; d'entourer amicalement, comme de soins unanimes, cette source d'autorité et de salut, et de s'attacher de plus en plus à elle par les liens d'un amour étroit et d'un profond respect. Fasse le Ciel qu'ils reconnaissent la vérité de tout ce que Nous avons dit, et qu'ils se persuadent que la doctrine de Jésus-Christ, comme disait saint Augustin, est *le grand salut du pays, quand on y conforme ses actes* * ! Puissent-ils com-

et religiosis iurisiurandi vinculis quibus obstringimur ; ac praeterea non solum ex eo quod principatus hic ad plenam libertatem spiritualis potestatis tuendam conservandamque est necessarius ; sed etiam quod exploratissimum est, cum de temporali Principatu Sedis Apostolicae agitur, publici etiam boni et salutis totius humanae societatis causam agitari. Hinc praetermittere non possumus, quin pro officii Nostri munere, quo Sanctae Ecclesiae iura tueri tenemur, declarationes et protestationes omnes, quas Sa. Me. Pius IX Decessor Noster tum adversus occupationem civilis Principatus, tum adversus violationem iurium ad Romanam Ecclesiam pertinentium pluries edidit ac iteravit, easdem et Nos hisce Nostris litteris omnino renovemus et confirmemus. Simul autem ad Principes et supremos populorum Moderatores voces Nostras convertimus, eosque per nomen augustum Summi Dei etiam atque etiam obtestamur, ne oblatam sibi tam necessario tempore opem Ecclesiae repudient, atque uti consentientibus studiis circa hunc fontem auctoritatis et salutis amice coeant, Eique intimi amoris et observantiae vinculis magis magisque iungantur. Faxit Deus, ut illi, comperta eorum quae diximus veritate, ac secum reputantes doctrinam Christi, ut Augustinus aiebat, *magnam, si obtemperetur, salutem esse reipublicae* *, et in Eccle-

* *Ep.* 138, alias 5, ad Marcellinum, n. 15.

prendre que leur sûreté et leur tranquillité aussi bien que la sûreté et la tranquillité publiques dépendent de la conservation de l'Eglise et de l'obéissance qu'on lui prête, afin d'appliquer alors toutes leurs pensées et tous leurs soins à faire disparaître les maux dont l'Eglise et son Chef visible sont affligés ! Puisse-t-il enfin en résulter que les peuples qu'ils gouvernent entrent dans la voie de la justice et de la paix et jouissent d'une ère heureuse de prospérité et de gloire !

XV

En outre, voulant aussi maintenir de plus en plus étroite la concorde entre tout le troupeau catholique et son Pasteur suprême, Nous vous engageons ici avec une affection toute particulière, Vénérables Frères, et Nous vous exhortons chaleureusement à enflammer de l'amour de la religion, par votre zèle sacerdotal et votre vigilance pastorale, les fidèles qui vous ont été confiés afin qu'ils s'attachent de plus en plus étroitement à cette Chaire de vérité et de justice, qu'ils acceptent tous sa doctrine avec la plus profonde soumission d'esprit et de volonté, et qu'ils rejettent enfin absolument toutes les opinions, même les plus répandues, qu'ils sauront être contraires aux enseignements de l'Eglise. Sur ce sujet, les Pontifes romains, nos prédécesseurs, et en particulier Pie IX, de sainte mémoire, surtout dans le Concile du Vatican, ayant sans cesse devant les yeux ces paroles de saint Paul : *Veillez à ce que personne ne vous trompe par le moyen de la philosophie ou de son vain artifice qui serait sui-*

siae incolumitate et obsequio suam etiam ac publicam incolumitatem et tranquillitatem contineri, cogitationes suas et curas conferant ad levanda mala, quibus Ecclesia eiusque visibile Caput affligitur, atque ita tandem contingat, ut populi quibus praesunt, iustitiae et pacis ingressi viam, felici aevo prosperitatis et gloriae fruantur.

XV

Deinde autem ut totius catholici gregis cum supremo Pastore concordia firmior in dies adseratur, Vos hoc loco peculiari cum affectu appellamus, Venerabiles Fratres, et vehementer hortamur, ut pro sacerdotali zelo et pastorali vigilantia Vestra fideles Vobis creditos religionis amore incendatis, quo propius et arctius huic Cathedrae veritatis et iustitiae adhaereant, omnes eius doctrinas intimo mentis et voluntatis assensu suscipiant ; opiniones vero etiam vulgatissimas, quas Ecclesiae documentis oppositas noverint omnino reiiciant. Qua in re Romani Pontifices Decessores Nostri, ac demum Sa. Me. Pius IX, praesertim in oecumenico Vaticano Concilio prae oculis habentes verba Pauli : *Videte ne quis vos decipiat per philosophiam et inanem*

vant la tradition des hommes ou suivant les éléments du monde, et non suivant Jésus-Christ *, ne négligèrent pas, toutes les fois que ce fut nécessaire, de réprouver les erreurs qui faisaient irruption et de les condamner par des censures apostoliques.

XVI

Nous aussi, marchant sur les traces de Nos prédécesseurs, Nous confirmons et Nous renouvelons toutes ces condamnations du haut de ce Siége Apostolique de vérité, et en même temps Nous demandons vivement au Père des lumières de faire que tous les fidèles, entièrement unis dans un même sentiment et une même opinion, pensent et parlent absolument comme Nous. Votre devoir à vous, Vénérables Frères, est d'employer vos soins assidus à répandre au loin dans le champ du Seigneur la semence des célestes doctrines et à faire pénétrer à propos dans l'esprit des fidèles les preuves de la foi catholique, pour qu'elles y poussent de profondes racines et s'y conservent à l'abri de la contagion des erreurs.

XVII

Plus les ennemis de la religion font de grands efforts pour enseigner aux hommes sans instruction et surtout aux jeunes gens des principes qui obscurcissent leur esprit et corrompent leur cœur, plus il faut travailler avec ardeur à faire prospérer non-seulement une habile et solide méthode d'éducation, mais surtout à rendre l'enseignement lui-même de la foi catholique entièrement semblable dans les lettres et les sciences et en par-

fallaciam, secundum traditionem hominum, secundum elementa mundi et non secundum Christum *, haud praetermiserunt, quoties opus fuit, grassantes errores reprobare et apostolica censura confodere.

XVI

Has condemnationes omnes, Decessorum Nostrorum vestigia sectantes, Nos ex hac Apostolica veritatis Sede confirmamus ac iteramus, simulque Patrem luminum enixe rogamus, ut fideles omnes perfecti in eodem sensu eademque sententia idem Nobiscum sapiant, idemque loquantur. Vestri autem muneris est, Venerabiles Fratres, sedulam impendere curam, ut caelestium doctrinarum semen late per Dominicum agrum diffundatur et catholicae fidei documenta fidelium animis mature inserantur, altas in eis radices agant et ab errorum contagione incorrupta serventur.

XVII

Quo validius contendunt religionis hostes imperitis hominibus, ac iuvenibus praesertim, ea discenda proponere quae mentes obnubilent moresque corrumpant, eo alacrius adnitendum est, ut non solum apta ac solida insti-

* Ad Coloss. 2. 8.

ticulier dans la philosophie, de laquelle dépend en grande partie la vraie explication des autres sciences, et qui, loin de tendre à renverser la divine révélation, se réjouit, au contraire, de lui aplanir la voie et de la défendre contre ses assaillants, comme nous l'ont enseigné, par leur exemple et leurs écrits, le grand Augustin, le docteur angélique et tous les autres maîtres de la sagesse chrétienne.

XVIII

Il est toutefois nécessaire que cette excellente éducation de la jeunesse, pour être une garantie de la vraie foi et de la religion et une sauvegarde de l'intégrité des mœurs, commence dans l'intérieur même de la famille ; de cette famille qui, malheureusement troublée dans les temps actuels, ne peut recouvrer sa dignité que par ces lois que le divin Auteur lui a fixées lui-même en l'instituant dans l'Eglise. Jésus-Christ, en effet, en élevant à la dignité de sacrement le pacte du mariage, qu'il a voulu faire servir à symboliser son union avec l'Eglise, n'a pas seulement rendu la liaison des époux plus sainte, mais il a préparé tant aux parents qu'aux enfants des moyens très-efficaces propres à leur faciliter, par l'observance de leurs devoirs réciproques, l'obtention de la félicité temporelle et éternelle. Malheureusement, après que des lois impies et sans aucun respect pour sa sainteté ont rabaissé ce grand sacrement au même rang que les contrats purement civils, il est arrivé que des citoyens, profanant la dignité du mariage chrétien, ont adopté le concubinat légal au lieu des noces religieuses ; des époux ont négligé les devoirs de

tutionis methodus, sed maxime institutio ipsa catholicae fidei omnino conformis in litteris et disciplinis vigeat, praesertim autem in philosophia, ex qua recta aliarum scientiarum ratio magna ex parte dependet ; quaeque non ad evertendam divinam revelationem spectat, sed ad ipsam potius sternere viam gaudet, ipsamque ab impugnatoribus defendere, quemadmodum nos exemplo scriptisque suis Magnus Augustinus et Angelicus Doctor, caeterique christianae sapientiae Magistri docuerunt.

XVIII

Optima porro iuventutis disciplina ad verae fidei et religionis munimen atque ad morum integritatem a teneris annis exordium habeat necesse est in ipsa domestica societate ; quae nostris hisce temporibus misere perturbata, in suam dignitatem restitui nullo modo potest nisi iis legibus, quibus in Ecclesia ab ipsomet divino Auctore est instituta. Qui cum matrimonii foedus, in quo suam cum Ecclesia coniunctionem significatam voluit, ad Sacramenti dignitatem evexerit, non modo maritalem unionem sanctiorem effecit, sed etiam efficacissima tum parentibus tum proli paravit auxilia, quibus, per mutuorum officiorum observantiam, temporalem ac aeternam felicitatem facilius assequerentur. At vero postquam impiae leges, Sacramenti huius magni religionem nil pensi habentes, illud eodem ordine cum contractibus

la foi qu'ils s'étaient promise, des enfants ont refusé à leurs parents l'obéissance et le respect qu'ils leur devaient, les liens de la charité domestique se sont relachés et, ce qui est d'un bien triste exemple et fort nuisible aux mœurs publiques, à un amour insensé ont très-souvent succédé des séparations funestes et pernicieuses. Il est impossible que la vue de ces misères et de ces faits déplorables, Vénérables Frères, n'excite pas votre zèle et ne vous pousse pas à exhorter avec soin et sans relâche les fidèles confiés à votre garde à prêter une oreille docile aux enseignements qui ont trait à la sainteté du mariage chrétien, et à obéir aux lois de l'Eglise qui règlent les devoirs des époux et des enfants.

XIX

C'est ainsi que vous obtiendrez cette réforme si désirable des mœurs et de la manière de vivre de chaque homme en particulier ; car de même que d'un tronc pourri ne peut naître que des branches pires et des fruits malheureux, de même cette funeste plaie qui corrompt les familles rejaillit par une triste contagion sur tous les citoyens et devient un mal et un défaut commun. Au contraire, la société domestique une fois façonnée à une forme de vie chrétienne, chaque membre s'accoutumera peu à peu à aimer la religion et la piété, à détester les fausses et pernicieuses doctrines, à pratiquer la vertu, à obéir à ses supérieurs et à réprimer cette recherche insatiable de l'intérêt purement privé qui abaisse et énerve si profondément la nature humaine. Un bon moyen de réaliser ce but sera de diriger et

mere civilibus habuerunt, id misere consecutu n est, ut, violata christiani coniugii dignitate, cives legali concubinatu pro nuptiis uterentur, coniuges fidei mutuae officia negligerent, obedientiam et obsequium nati parentibus detrectarent, domesticae charitatis vincula laxarentur, et, quod deterrimi exempli est publicisque moribus infensissimum, persaepe malesano amori perniciosae ac funestae discessiones succederent. Haec sane misera et luctuosa non possunt, Venerabiles Fratres, vestrum zelum non excitare ac movere ad fideles vigilantiae vestrae concreditos sedulo instanterque monendos, ut dociles aures doctrinis adhibeant quae christiani coniugii sanctitatem respiciunt, ac pareant legibus quibus Ecclesia coniugum natorumque officia moderatur.

XIX

Tum vero illud optatissimum consequetur, quod singulorum etiam hominum mores et vitae ratio reformentur : nam veluti ex corrupto stipite deteriores rami et fructus infelices germinant, sic mala labes, quae familias depravat, in singulorum civium noxam et vitium tristi contagione redundat. Contra vero, domestica societate ad christianae vitae formam composita, singula membra sensim assuescent religionem pietatemque diligere, a falsis perniciosisque doctrinis abhorrere, sectari virtutem, maioribus obsequi, atque inexhaustum illud privatae dumtaxat utilitatis studium coercere, quod huma-

d'encourager ces pieuses associations qui ont été plus particulièrement instituées, surtout dans ces temps-ci, pour favoriser les intérêts catholiques.

XX

Ce sont en vérité, Vénérables Frères, de grandes choses, même des choses supérieures aux forces humaines que Nous embrassons ainsi de Nos vœux et de Nos espérances; mais comme Dieu a fait les nations du monde guérissables et qu'il a fondé son Eglise pour le salut des peuples, promettant de l'assister jusqu'à la consommation des siècles, Nous avons la ferme confiance que le genre humain, frappé de tant de maux et de calamités, finira, grâce à vos efforts, par chercher le salut et la prospérité dans la soumission à l'Eglise, et dans le magistère infaillible de cette Chaire apostolique.

XXI

Et maintenant, Vénérables Frères, avant de clore cette lettre, Nous éprouvons le besoin de vous faire part de Notre joie en voyant l'union admirable et la concorde qui règnent parmi vous et vous unissent si parfaitement à ce Siége Apostolique, et Nous sommes en vérité persuadé que cette parfaite union est non-seulement un rempart inexpugnable contre les assauts des ennemis, mais encore un présage heureux et prospère de temps meilleurs pour l'Eglise; elle procure un très-grand soulagement à Notre faiblesse et relève aussi d'une façon heureuse Notre esprit, en Nous aidant à soutenir avec ardeur dans la difficile charge

nam naturam tantopere deprimit ac enervat. In quem finem non parum profecto conferet pias illas consociationes moderari et provehere, quae magno rei catholicae bono nostra maxime hac aetate constitutae sunt.

XX

Grandia quidem et humanis maiora viribus haec sunt, quae spe et votis Nostris complectimur, Venerabiles Fratres; sed cum Deus sanabiles fecerit nationes orbis terrarum, cum Ecclesiam ad salutem gentium condiderit, eique suo se auxilio adfuturum usque ad consummationem saeculi promiserit, firmiter confidimus, adlaborantibus Vobis, humanum genus tot malis et calamitatibus admonitum, tandem in Ecclesiae obsequio, in huius Apostolicae Cathedrae infallibili magisterio salutem et prosperitatem quaesiturum.

XXI

Interea, Venerabiles Fratres, antequam finem scribendi faciamus, necesse est ut Vobis declaremus gratulationem Nostram pro mira illa consensione et concordia, quae animos Vestros inter Vos et cum hac Apostolica Sede in unum coniungit. Quam quidem perfectam coniunctionem non modo inexpugnabile propugnaculum esse contra impetus hostium arbitramur; sed etiam faustum ac felix omen quod meliora tempora Ecclesiae spondet; ac dum eadem maximum solatium affert infirmitati Nostrae, etiam animum

que Nous avons reçue toutes les fatigues et tous les combats pour l'Eglise de Dieu.

XXII

Nous ne pouvons non plus séparer de ces causes d'espérance et de joie que Nous venons de vous manifester, les déclarations d'amour et d'obéissance que dans ces commencements de Notre Pontificat vous, Vénérables Frères, vous avez faites à notre humble personne et que Nous ont faites aussi tant d'ecclésiastiques et de fidèles, prouvant ainsi par les lettres envoyées, par les largesses recueillies, par les pèlerinages accomplis et par tant d'autres marques de piété, que cette dévotion et cette charité qu'ils n'avaient cessé de témoigner à notre très-digne Prédécesseur sont demeurées si fermes, si stables et si entières, qu'elles ne se sont point refroidies à la venue d'un successeur aussi peu digne de cet héritage. A la vue de témoignages si splendides de la foi catholique, Nous devons confesser humblement que le Seigneur est bon et bienveillant, et à vous, Vénérables Frères, et à tous ces fils chéris de qui Nous les avons reçus, Nous exprimons les nombreux et profonds sentiments de gratitude qui inondent Notre cœur, plein de confiance que, dans la détresse et les difficultés des temps actuels, votre zèle et votre amour ainsi que ceux des fidèles ne Nous feront jamais défaut. Nous ne doutons pas non plus que ces remarquables exemples de piété filiale et de vertu chrétienne ne contribuent puissamment à toucher le cœur du Dieu très-miséricordieux, et à lui faire jeter un regard de bienveil-

opportune erigit, ut in arduo, quod suscepimus, munere omnes labores, omnia certamina pro Ecclesia Dei alacriter sustineamus.

XXII

Ab hisce porro spei et gratulationis causis, quas Vobis patefecimus, seiungere non possumus eas significationes amoris et obsequii, quas in his Nostri Pontificatus exordiis Vos, Venerabiles Fratres, et una cum Vobis exhibuere humilitati Nostrae ecclesiastici viri et fideles quamplurimi, qui litteris missis, largitionibus collatis, peregrinationibus etiam peractis, nec non aliis pietatis officiis, ostenderunt devotionem et caritatem illam, qua meritissimum Praedecessorem Nostrum prosecuti fuere, adeo firmam stabilem integramque manere, ut in persona tam imparis non tepescat heredis. Pro hisce splendidissimis catholicae pietatis testimoniis humiliter confitemur Domino quia bonus et benignus est, ac Vobis, Venerabiles Fratres, cunctisque Dilectis Filiis, a quibus ea accepimus, gratissimos animi Nostri sensus ex intimo corde publice profitemur, plenam foventes fiduciam nunquam defuturum Nobis, in his rerum angustiis et temporum difficultatibus, hoc Vestrum ac fidelium studium et dilectionem. Nec vero dubitamus quin egregia haec filialis pietatis et christianae virtutis exempla plurimum sint valitura, ut Deus cle-

lance sur son troupeau et à lui faire accorder la paix et la victoire à l'Eglise.

XXIII

Mais, comme Nous sommes persuadé que cette paix et cette victoire nous seront plus promptement et plus facilement accordées si les fidèles adressent constamment à Dieu des prières et des vœux pour les lui demander, Nous vous exhortons vivement, Vénérables Frères, à exciter dans ce but le zèle et la ferveur des fidèles, en les engageant à employer pour médiatrice auprès de Dieu la Reine immaculée des cieux, et pour intercesseurs saint Joseph, patron céleste de l'Eglise, et les saints apôtres Pierre et Paul, au puissant patronage desquels Nous recommandons Notre humble personne, tous les ordres de la hiérarchie ecclésiastique, et tout le troupeau du Seigneur.

XXIV

Au reste, Nous souhaitons que ces jours où nous fêtons le solennel anniversaire de la résurrection de Jésus-Christ soient pour vous et pour tout le troupeau du Seigneur, heureux, salutaires et pleins d'une sainte joie, priant Dieu, qui est si bon, d'effacer les fautes que nous avons commises et de nous faire miséricordieusement remise de la peine qu'elles nous ont méritée, et cela par la vertu de ce sang de l'Agneau immaculé qui *a effacé la sentence portée contre nous* *.

mentissimus, officiis hisce permotus, gregem suum propitius respiciat et Ecclesiae pacem ac victoriam largiatur.

XXIII

Quoniam autem hanc pacem et victoriam, ocius et facilius Nobis datum iri confidimus, si vota precesque constanter ad eam impetrandam fideles effuderint, Vos magnopere hortamur, Venerabiles Fratres, ut in hanc rem fidelium studia et fervorem excitetis, conciliatrice apud Deum adhibita Immaculata Caelorum Regina, ac deprecatoribus interpositis Sancto Iosepho Patrono Ecclesiae caelesti, sanctisque Apostolorum Principibus Petro et Paulo, quorum omnium potenti patrocinio humilitatem Nostram, cunctos ecclesiasticae hierarchiae ordines ac dominicum gregem universum supplices commendamus.

XXIV

Caeterum hos dies, quibus solemnem memoriam Iesu Christi resurgentis recolimus, Vobis, Venerabiles Fratres, et universo dominico gregi faustos salutares ac sancto gaudio plenos esse exoptamus, adprecantes benignissimum Deum, ut Sanguine immaculati Agni, quo *deletum est chirographum quod adversus nos erat* *, culpae quas contraximus deleantur et iudicium quod pro illis ferimus clementer relaxetur.

---

* *Coloss.* II, 14.

Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous †, Vénérables Frères, et c'est de grand cœur que Nous vous accordons à vous et à chacun en particulier, ainsi qu'à Nos chers fils le clergé et les fidèles de vos églises, la bénédiction apostolique comme gage de Notre spéciale bienveillance et comme présage de la protection céleste.

Donné à Rome près Saint-Pierre, le jour solennel de Pâques, le 21 avril de l'an 1878, la première année de Notre Pontificat.

LÉON XIII, PAPE.

Gratia Domini Nostri Iesu Christi, et charitas Dei, et communicatio Sancti Spiritus sit cum omnibus vobis †, Venerabiles Fratres ; quibus singulis universis, nec non et dilectis filiis Clero et Fidelibus Ecclesiarum Vestrarum in signus praecipuae benevolentiae et in auspicium caelestis praesidii Apostolicam benedictionem amantissime impertimus.

Datum Romae apud Sanctum Petrum, die solemni Paschae, XXI Aprilis, Anno MDCCCLXXVIII.

Pontificatus Nostri Anno primo.

LEO PP. XIII.

---

† II *Corin.* XIII, 13.

REFORME DU TARIF

II

C'est de là que date l'origine du libre-échange. Obligés par le décret de Berlin de fermer leurs ports aux marchandises anglaises, presque tous les peuples de l'Europe furent contraints de pourvoir eux-mêmes à leurs propres besoins et se livrèrent à l'industrie manufacturière, protégés qu'ils étaient contre la concurrence de l'Angleterre, qui, malgré les tarifs, avait jusque là trouvé moyen d'écouler les produits de ses fabriques dans presque tous les pays. Enfin le blocus continental donna une telle impulsion à l'industrie des peuples du continent, que les fabricants anglais se trouvèrent presque dans l'impossibilité de soutenir la concurrence avec ces rivaux de date récente, lorsque les décrets de Milan et de Berlin furent révoqués. En quatre ans, les industriels français, russes et allemands avaient pu acquérir assez d'expérience et d'habileté pour produire presque à aussi bas prix que ceux de la Grande-Bretagne.

Il fallait donc de nouvelles ressources à l'industrie anglaise pour maintenir sa supériorité, et l'incontestable génie commercial des Anglais trouva bientôt moyen de faire face aux circonstances. D'ailleurs la révolution économique qu'il fallait opérer pour atteindre ce but était motivée par d'autres raisons plus pressantes encore.

En arrivant au pouvoir, en 1721, sir Robert Walpole trouva une dette comparativement énorme. Pour dégrever son budget, il ne crut rien faire de mieux que de hausser le tarif et de demander plus aux douanes, qui, jusque là, ne fournissaient pas le quart du revenu. Dans l'esprit de Walpole, ce changement avait un double but : 1° de procurer les ressources nécessaires au gouvernement, 2° de capter les bonnes grâces de l'aristocratie, qui voyait d'un assez mauvais œil l'avénement au trône de la maison étrangère de Hanovre. Alors, comme aujourd'hui, l'aristocratie était exclusivement propriétaire du sol, et comme

l'impôt foncier fournissait à lui seul la moitié du revenu public, on conçoit facilement que la réforme de Walpole était un excellent moyen de bien asseoir le pouvoir de la nouvelle dynastie. Pour la même raison il augmenta les taxes de l'accise de telle sorte qu'avec tous ces changements il put diminuer de moitié l'impôt foncier.

Donc, au point de vue de Walpole, les douanes ne furent pas un instrument de protection pour l'industrie nationale, mais un puissant moyen d'augmenter le revenu en grevant le commerce extérieur.

Pitt améliora cet état de choses en faisant avec la France le fameux traité de commerce de 1786, traité qui ruina l'industrie française au profit de l'industrie et du commerce de la Grande-Bretagne. Mais la révolution mit fin au traité de Versailles comme à beaucoup d'autres choses, et, après les vingt-trois années de guerre qui en furent la suite, l'Angleterre se trouva en face d'une crise ruineuse ; sa dette et ses dépenses annuelles s'étaient accrues énormément, et, pour se procurer les ressources dont elle avait besoin, la trésorerie avait augmenté outre mesure les taxes de la douane et de l'accise, et c'était le peuple, la classe pauvre et laborieuse, qui payait la plus grande partie de ces impôts.

Un système fiscal aussi injuste ne pouvait se maintenir longtemps sans provoquer un soulèvement populaire, et la réaction commença à la paix de 1816. Aussitôt que la guerre fut terminée, dit M. Leone Lévi, une espèce de vertige s'empara de tous les hommes d'affaires, qui se lancèrent dans toutes sortes d'opérations, comptant sur une forte demande des produits anglais, principalement chez les peuples du continent. Mais ils furent grandement trompés dans cette espérance..... De fait, les peuples, partout appauvris par la guerre, n'étaient pas en lieu d'acheter des marchandises destinés à satisfaire le confort ou le luxe. En conséquence de ces résultats trompeurs, la production diminua considérablement, l'ouvrage devint de plus en plus rare, la main-d'œuvre tomba à des prix plus bas que jamais, et les classes ouvrières eurent de plus en plus de misère à vivre..... Les perspectives du commerce extérieur étaient des plus sombres ; plusieurs pays avaient modifié leurs tarifs et adopté une politique de protection *.

---

* Leone Lévi. *History of british Commerce.*

Manquant d'ouvrage, accablé d'impôts, le peuple commençait à se soulever et demandait surtout l'abolition des taxes sur l'importation des céréales, taxes imposées au bénéfice de l'aristocratie et qui haussaient hors de raison le prix du pain. Le blé se vendait jusqu'à cent cinquante-cinq chelins le *quarter*. Le peuple s'en prit naturellement aux douanes, dont on avait abusé, et en demanda l'abolition. De là l'origine de l'*Anti-corn law league*, qui eut pour chefs Bright, Cobden et plusieurs autres hommes distingués.

Avec ce tact qui le distingue, ce sens pratique au moyen duquel il sait si bien dominer les masses, le gouvernement anglais se donna bien de garde de heurter brusquement le mouvement populaire. Recourant à la politique des expédients, dont il est coutumier, il commença ou simula de commencer la réforme, sans adopter de mesures qui pussent lui aliéner l'aristocratie. Telles furent les lois de 1801, de 1804, et le statut de l'échelle mobile de 1816. Mais ces demi-mesures ne produisirent aucun résultat ; la misère du peuple n'en fut pas soulagée, et après dix ans d'expérience de l'échelle mobile, M. Villiers commença, en 1838, dans la Chambre des Communes, la fameuse campagne qui se termina par la passation du bill de sir Robert Peel, en 1846.

Les causes que la classe ouvrière assignait à sa misère lui valurent de puissants amis. Nous avons déjà vu qu'à la paix générale de 1816, les fabricants anglais furent bien surpris de trouver les marchés européens remplis des produits de l'industrie indigène, que le système protecteur avait mise en état de lutter contre les manufactures anglaises. Pour s'emparer de nouveau de ces marchés, les industriels de Sheffield et de Manchester n'avaient qu'une ressource : produire à plus bas prix. Pour en arriver là, il fallait diminuer le coût des matières premières et des comestibles, ce qui faisait baisser d'autant le prix de la main-d'œuvre et les frais de production ; c'est ce que demanda la Chambre de Commerce de Londres en 1820, et peu après celle d'Edimbourg.

La pétition des marchands de Londres, présentée aux Communes par M. Baring, exposait clairement tous les principes et les avantages du libre-échange. Partant de l'idée fondamentale de la théorie libre-échangiste : — que le commerce extérieur est le moyen le plus efficace d'augmenter la richesse et la prospérité d'un pays, en ce qu'il permet d'importer ce que les

autres pays, à raison de leur sol, de leur climat, de leur capital et de leur industrie, peuvent produire plus facilement et à plus bas prix, et d'exporter en échange des produits à l'égard desquels il se trouve dans les mêmes conditions ; que le principe d'acheter et de vendre sur les marchés les plus avantageux, principe que suivent les individus dans leurs transactions personnelles, s'applique également au commerce d'un peuple ; qu'une politique fiscale basée sur ces principes rend le commerce international réciproquement avantageux et augmente la richesse et le bien-être de tous les peuples du monde, — la pétition demandait la suppression de toutes les mesures fiscales destinées à protéger l'industrie et non strictement nécessaires pour fournir au gouvernement les ressources requises pour administrer la chose publique.

Cette pétition fut soumise à un comité de la Chambre des Communes, présidé par M. Wallace, qui, dans son rapport, en recommanda l'approbation. Il n'en fut cependant rien fait.

Mais l'agitation commencée par les marchands de Londres fit de rapides progrès et recruta des partisans jusque dans le gouvernement. M. Huskisson, président du *Board of Trade* dans le ministère de lord Liverpool, épousa la cause du libre-échange. Après avoir légèrement modifié le tarif dans le sens libre-échangiste, il soumit à l'approbation des Communes, en 1823, des réformes importantes. Le discours qu'il prononça en cette circonstance mérite d'être cité, puisqu'il expose clairement les raisons qui ont induit l'Angleterre à adopter le libre-échange.

» L'état du monde, dit-il, a changé. Chaque jour les nations, l'une après l'autre, arrachent un feuillet à notre code maritime. Le système protecteur a été longtemps le secret de la grandeur de l'Angleterre ; mais le brevet en vertu duquel nous l'exploitions est expiré. Le temps n'est-il pas venu d'adopter d'autres maximes ? Nous nous sommes trop vantés de nos lois de navigation : le monde entier les adopte ; nous n'avons plus rien à en attendre. »

» Il n'y a plus qu'un remède, disait-il encore dans une autre discussion : abandonnons le régime protecteur. L'effet d'une telle révolution sera de détourner de ce régime les nations sur lesquelles nous avons l'avantage. Elles n'auront plus le prétexte de notre exemple pour s'y engager..... Tant qu'il n'y a pas eu hors

de l'Europe de nation commerçante indépendante, et tant que les vieux gouvernements européens, soit indifférence, soit impéritie, se sont abstenus de combattre notre système par notre système, c'eût été de notre part une faute de le modifier. Mais aujourd'hui tout a changé. Peut-être comprendrez-vous qu'il serait d'une bonne politique, en entrant dans d'autres routes, d'y entraîner derrière nous les autres peuples.»

Hume, et Poulett Thompson, partisans zélés de la politique de M. Huskisson, partageaient ses idées et ils l'aidèrent puissamment à populariser le libre-échange, qu'ils regardaient comme une question de vie ou de mort pour l'Angleterre. Lisez ce que disait Poulett Thompson aux Communes, en 1830 :

» Tous nos avantages, s'écriait-il, ont disparu avec la paix, et nous nous trouvons dans cet état de langueur que les corps politiques, comme les individus, éprouvent après des efforts excessifs. Nous ne jouissons plus de l'usage exclusif des machines, le monopole du commerce n'est plus entre nos mains..... Le monde entier nous offre des compétiteurs dans tous les genres..... Nos propres fonds trouvent au dehors un placement non moins sûr et plus avantageux. Il y a plus encore : nous ne perdons pas seulement nos capitaux, mais le talent et l'intelligence qui se sont développés parmi nous passent en d'autres contrées ; nous avons à redouter maintenant outre l'industrie étrangère celle de nos propres compatriotes attirés vers des climats où l'essor du travail est moins gêné..... Ainsi toute notre fortune est exposée aujourd'hui ; notre position insulaire, nos mines de houille et de fer, nos immenses capitaux, notre supériorité industrielle et mécanique, tout cela menace de ne nous servir de rien... Là est le danger qui nous presse : il faut l'éviter ou consentir dès aujourd'hui à descendre dans l'échelle des nations.»

Tels furent les motifs des hommes politiques anglais qui embrassèrent avec le plus de zèle et de dévouement la cause du libre-échange. Ayant passé plusieurs années en France et connaissant parfaitement les conditions dans lesquelles se trouvait l'industrie des peuples du continent, M. Huskisson était convaincu que l'Angleterre ne pouvait maintenir sa supériorité industrielle et commerciale qu'en permettant la libre entrée des produits étrangers dans les ports anglais. Par là on prétendait, en diminuant les frais de vivre des classes ouvrières ainsi que le coût

des matières premières dont l'industrie anglaise avait besoin, réduire le prix des articles fabriqués en Angleterre à un point tel qu'ils pussent trouver un écoulement facile sur les marchés étrangers. M. Poulett Thompson partageait ce sentiment et ne voyait que le libre-échange qui pût empêcher son pays de tomber, au point de vue commercial et politique, dans l'insignifiance où se trouvait la Hollande.

Les difficultés et la concurrence toujours croissantes que les fabricants anglais rencontraient sur les marchés étrangers pour y vendre leurs marchandises, donnaient de nouvelles forces au mouvement libre-échangiste ; les économistes le préconisaient dans leurs écrits, tandis que Fox, Bright, Cobden et Rawlins lui prêtaient le concours de leur puissante parole.

Il n'en fallait pas davantage pour entraîner l'opinion, et les masses, que la cherté du pain excitait presque à la sédition, se rangèrent du côté des libres-échangistes. Comme nous l'avons déjà vu, ce fut M. Villiers qui, le premier, se fit l'interprète du sentiment populaire dans la Chambre des Communes. On s'occupa ensuite de la question à chaque session. Pour se conformer aux désirs de la Chambre et du peuple, le gouvernement modifia peu à peu le tarif ; mais ces demi-mesures ne suffisant pas pour satisfaire l'opinion, sir Robert Peel, se rendant aux vœux de la majorité, soumit en 1842 à l'approbation des Chambres le tarif libre-échangiste qui existe depuis en Angleterre, sauf certaines modifications que les circonstances ont nécessitées. Abandonné de plusieurs de ses collègues lorsqu'il proposa cette mesure au Cabinet, sir Robert résigna et fut remplacé par lord John Russell ; mais l'opinion était si forte que ce dernier ne put réussir à former un ministère, et la reine fut obligée de rappeler Peel, qui organisa l'administration à laquelle l'Angleterre est redevable du tarif de 1842.

Cependant l'*Anti-corn law league* ne fut pas entièrement satisfaite de ce tarif, qui laissait encore l'importation des céréales grevées de certaines taxes. D'ailleurs la *league*, comme le déclarait M. Cobden, ne demandait que l'abolition de la loi sur les céréales parce qu'elle regardait cette loi comme la cause de tous les autres monopoles, et qu'elle était convaincue qu'en détruisant la cause elle s'épargnerait le trouble de détruire un à un tous les effets. Mais son but était d'arriver au libre-échange com-

plet. Aussi demandait-elle constamment la réforme du tarif, et appuyait-elle de toutes ses forces les mesures se rapprochant de l'objet qu'elle voulait atteindre. Guidée par un homme de tact comme Cobden, la *league* accepta avec reconnaissance les concessions que lui offrit le gouvernement de Peel, lui en demandant de nouvelles à chaque pas qu'il faisait dans cette voie.

Les circonstances favorisèrent la *league* d'une façon merveilleuse. Depuis longtemps les finances du pays étaient embarrassées. Les déficits annuels d'un ou de deux millions étaient devenus un mal chronique et il ne se présentait aucun moyen de remédier au mal. En présence d'une population mécontente, d'émeutes dans les centres manufacturiers, d'un commerce languissant et de salaires réduits au minimun, l'idée d'imposer de nouvelles taxes ou d'augmenter celles qui existaient déjà était impraticable. D'un autre côté, il était également impossible, en temps de paix, de recourir à l'emprunt pour rétablir l'équilibre entre le revenu et la dépense, ce qui eût été un expédient indigne d'un pays comme l'Angleterre. Mais quel moyen prendre ? A quel expédient s'arrêter ? On ne pouvait emprunter ni augmenter les impôts sans s'exposer aux plus grands dangers, car les masses, manquant d'emploi et de pain, excitées par les orateurs de la *league*, menaçaient de s'insurger contre le tarif en vigueur, et elles se seraient indubitablement portées aux dernières extrémités en présence d'une augmentation d'impôts.

Le génie de Peel, sa profonde connaissance des questions économiques, une espèce d'audace particulière aux esprits supérieurs, lui fournirent un moyen de se tirer d'embarras. Convaincu qu'une diminution sage et modérée des impôts stimule la consommation et par conséquent augmente les revenus d'un gouvernement, Peel trouva dans la mise en pratique de cette théorie la solution de la difficulté qui agitait le pays et embarrassait l'administration. Il acquiesça donc aux désirs de la *league* et à ceux du commerce, que la concurrence étrangère faisait languir, et supprima ou abolit en grande partie les droits d'importation et d'exportation. Les taxes qui furent ainsi abolies ou diminuées de 1842 à 1846 s'élevèrent à plus de sept millions et demi de livres sterling, et le revenu ne fit qu'augmenter, tant la suppression de ces taxes stimula la consommation. Cette dimi-

nution portait principalement sur les matières alimentaires, comme le montre le tableau suivant :

	1er janv. 1842.	1er aout 1846.
Animaux vivants	prohibés	libres.
Viande, salée et fraîche	prohibée	libre.
Lard, par quintal	£1 – 9 – 4	libre.
Beurre, id	1 – 1 – 0	0 – 10 – 0
Fromage, id	0 – 11 – 0	0 – 5 – 0
Cacao, étranger, par ℔	0 – 0 – 6	0 – 0 – 2
Café, étranger, id	0 – 1 – 3	0 – 0 – 6
Raisin de Corinthe, par quin.	1 – 3 – 2	0 – 15 – 0
Jambons, id	1 – 9 – 4	0 – 7 – 0
Saindoux, id	0 – 8 – 0	libre.
Riz id	0 – 15 – 9	0 – 1 – 0
Eau-de-vie et alcools, par gall.	1 – 2 – 10	0 – 15 – 0
Sucre, par quintal	1 – 5 – 2	0 – 14 – 0

Enfin, pour prévenir la famine que la maladie des pommes de terre menaçait de causer, et pour compléter la réforme du tarif, Peel fit passer, en 1846, une loi abolissant tous les droits sur l'importation des céréales.

Dans le cours des débats soulevés par la passation de cette loi, Peel prononça, le 16 février, un discours faisant voir clairement les motifs qui l'engagèrent à opérer toutes ces réformes et à lever le drapeau du libre-échange. « Cette nuit prononcera, dit-il, entre le progrès vers la liberté et le retour à la prohibition ; vous choisirez cette nuit la devise où se manifestera la politique commerciale de l'Anlgeterre. Sera-ce : « avance » ou « recule ? » Lequel des deux mots convient le mieux à ce grand empire ? Considérez notre position, les avantages que nous ont accordés Dieu et la nature, la destinée qui nous attend. Nous sommes placés à l'extrémité de l'Europe occidentale, comme le principal anneau qui lie l'ancien au nouveau monde. Les découvertes de la science et les perfectionnements de la navigation nous ont mis à dix jours de Saint-Pétersbourg et nous mettront bientôt à dix jours de New-York. Une étendue de côtes plus grande, en proportion de notre population et de la superficie de notre sol, que n'en possède aucune autre nation, nous assure la force et la supériorité maritimes. Le fer et le charbon, ces nerfs de l'industrie, donnent à nos manufactures de grands avantages sur celles de nos rivaux. Notre capital surpasse celui dont ils peuvent disposer. En invention, en habileté, en énergie, nous ne le cédons à personne. Notre caractère national, les institutions libres sous lesquelles nous vivons, notre liberté de pensée et d'action, une

presse sans entraves qui répand rapidement les découvertes et les progrès, toutes ces circonstances nous placent à la tête des nations qui se développent mutuellement par le libre échange de leurs produits. Est-ce là un pays qui doive redouter la concurrence, un pays qui ne puisse prospérer que dans l'atmosphère artificielle de la prohibition ? Choisissez votre devise : « avance » ou « recule. » Je vous conseille de donner aux autres pays l'exemple de la libéralité. Agissez ainsi, et vous aurez assuré au grand corps de notre peuple de nouvelles garanties de satisfaction et de bien-être. Agissez ainsi, et vous aurez fait tout ce que peut faire la sagacité humaine en faveur de la prospérité commerciale..... Est-ce que vous ne vous direz pas alors, avec une joie profonde, qu'aujourd'hui, à cette heure de prospérité comparative, sans céder à aucune clameur, à aucune crainte, si ce n'est à cette crainte prévoyante qui est la mère de la sûreté, vous avez prévenu les mauvais jours, et que, longtemps avant leur venue, vous avez écarté tout obstacle à la libre circulation des biens du Créateur ? »

Dans un autre discours, Peel répondait à ses adversaires qui lui faisaient un reproche de ce que les autres pays, non-seulement ne suivaient pas l'exemple de l'Angleterre, mais encore augmentaient les droits d'importation sur les produits anglais : « J'admets cela. Je vous donne tout l'avantage de cet argument. Je regarde ce fait comme une preuve concluante en faveur de la politique que nous avons adoptée. Il est de fait que les autres pays n'ont pas suivi notre exemple et ont augmenté les droits d'importation prélevés sur nos marchandises. Mais quel en a été le résultat sur nos exportations ? Vous avez défié les tarifs de ces pays. Votre commerce d'exportation a considérablement augmenté. Et pourquoi cela ? En partie parce que vous avez agi sans désirer vous prévaloir de leur assistance, en partie parce que les contrebandiers qu'avaient fait surgir des règlements sévères et de triples droits destinés à empêcher l'entrée des marchandises étrangères, ne sont plus à votre solde, et en partie, peut-être, parce que les précautions mêmes qu'on prend pour empêcher l'entrée de vos marchandises sont un fardeau ; et ces dépenses, augmentant les frais de production, rendent l'étranger inhabile à vous faire concurrence. Mais votre commerce d'exportation, quels que soient les tarifs des autres pays ou l'ingratitude apparente dont ces pays ont fait preuve à votre égard, votre commerce d'exportation a constamment augmenté. En supprimant les droits d'importation sur les

matières premières que vous employez, en stimulant votre habileté et votre industrie par la concurrence des produits étrangers, vous avez défié vos concurrents sur les marchés étrangers et vous avez été mis en position de les en exclure. En dépit des tarifs hostiles des autres pays, la valeur enregistrée des produits britanniques exportés s'est accrue de plus de 10.000,000 de livres, durant la période qui s'est écoulée depuis que vous avez baissé votre tarif. Je dis donc que ces tarifs hostiles, loin d'être une objection à la continuation de votre politique, sont un argument en faveur de son maintien. Mais, croyez-m'en, votre exemple finira par prévaloir. Quand on pouvait citer votre exemple en faveur de la restriction, on le citait beaucoup. Quand votre exemple pourra être cité en faveur de la liberté comme servant vos intérêts, il n'excitera peut-être, d'abord, chez les gouvernements et les chambres de commerce, à l'étranger, que peu d'intérêt; mais le bon sens du peuple et de la grande masse des consommateurs finira par prévaloir, et, en dépit du désir des gouvernements et des chambres de commerce de prélever des revenus au moyen de droits prohibitifs, la raison et le bon sens feront abolir les droits élevés. C'est ma ferme conviction. »

De tout ce qui précède, il faut nécessairement conclure que le libre-échange a été introduit en Angleterre :

1° Pour calmer le sentiment populaire surexcité par la misère que causait, chez les classes ouvrières, un tarif destiné à favoriser les propriétaires fonciers, au détriment de la plus grande partie de la population ;

2° Pour protéger l'industrie anglaise contre la concurrence insoutenable que lui faisait celle des pays étrangers.

L'adoption du libre-échange par la Grande-Bretagne fut donc une mesure aussi protectrice que l'avait été la passation de l'acte de navigation et des autres lois prohibitives, sous lesquelles l'industrie anglaise a fait de si grands progrès, jusqu'au commencement de ce siècle.

En effet, qu'est-ce que la protection considérée au point de vue économique ? C'est une loi ou un ensemble de lois fiscales destinées à protéger l'industrie et le commerce d'un peuple contre la concurrence que lui font l'industrie et le commerce des autres peuples et, partant, à mettre ce peuple en position de triompher de la concurrence industrielle et commerciale que lui font des nations rivales.

Eh bien, considérée à ce point de vue, la révocation définitive de l'acte de navigation, des lois sur les céréales et des autres dispositions restrictives en vigueur en Angleterre, n'a-t-elle pas été une mesure de protection ? Débordée par ses concurrents, que le blocus continental et d'autres circonstances également favorables avaient fait entrer dans la voie du progrès industriel et commercial, l'Angleterre se voyait réduite à l'alternative ou de perdre la prépondérance que lui donnaient son commerce et son industrie ou à décliner comme la Hollande. Il fallait donc tenter un effort suprême, et, avec ce sens pratique qui les distingue, les Anglais recoururent à une mesure extraordinaire, mais en harmonie avec la situation de leur pays.

Pour triompher de la concurrence étrangère, l'Angleterre devait nécessairement produire à plus bas prix ; et le seul moyen qu'elle eût pour atteindre ce but était de réduire le prix des denrées alimentaires — par là même celui de la main-d'œuvre — et des matières premières, puisque, sous tous les autres rapports, ses rivaux se trouvaient dans des circonstances presque aussi favorables. C'est précisément ce qu'elle fit, et c'est ce qui explique pourquoi le mouvement libre-échangiste s'est presque exclusivement manifesté par la pression exercée sur le gouvernement pour obtenir l'abolition des lois concernant l'importation des céréales. Quant à l'abolition des droits d'entrée sur les autres produits, c'était une question tout à fait secondaire, puisque la diminution du coût des denrées alimentaires et des matières premières mettait les fabricants anglais en lieu de lutter avantageusement contre leurs rivaux des autres pays, et d'empêcher l'entrée des marchandises de fabrique étrangère.

D'ailleurs, l'Angleterre se trouvait dans une situation exceptionnelle. Sa population, grâce au progrès industriel, s'était accrue à un point tel, que le sol ne suffisait plus à l'alimenter ; elle ne produisait pas assez de céréales pour suffire à sa consommation, et il lui fallait nécessairement trouver moyen d'employer et de nourrir les masses pour empêcher le dépeuplement de son territoire. Or, le libre-échange seul pouvait lui fournir ce moyen, en agrandissant le cercle de la production industrielle, et en stimulant l'importation des grains étrangers de façon à subvenir facilement à l'alimentation du peuple, que les produits du sol anglais ne suffisaient plus à nourrir.

Et, disons-le franchement, en lançant ce défi aux autres nations, en les conviant à la suivre dans une voie où ces nations

n'étaient pas prêtes à entrer, l'Angleterre espérait ruiner leur commerce et leur industrie, puis asseoir sa suprématie commerciale et industrielle sur les ruines du commerce et de l'industrie de ses rivaux.. Comptant sur cette fureur, cet enthousiasme pour la liberté qui s'étaient emparés de tous les peuples, les hommes d'Etat anglais pensaient qu'en ajoutant à toutes les autres libertés réclamées par l'esprit démocratique celle du commerce et de l'industrie, ils feraient surgir chez les masses, dans tous les autres pays, un mouvement assez fort pour contraindre les gouvernements à supprimer leurs tarifs, ce qui eût donné à l'Angleterre le monopole du commerce et de l'industrie du monde entier, puisque sans ces tarifs les autres pays ne pouvaient pas soutenir la concurrence anglaise. «Quand votre exemple, disait Peel, pourra être cité en faveur de la liberté comme servant vos intérêts, il n'excitera peut-être, d'abord, chez les gouvernements et les chambres de commerce, à l'étranger, que peu d'intérêt ; mais le bon sens du peuple et de la grande masse des consommateurs finira par prévaloir, et, en dépit du désir des gouvernements et des chambres de commerce de prélever des revenus au moyen de droits prohibitifs, la raison et le bon sens feront abolir les droits élevés. *C'est ma ferme conviction.*»

L'adoption du libre-échange en Angleterre n'a donc pas été déterminée par ces considérations de philantropie et de bien-être universel que les écrivains libres-échangistes prônent dans leurs écrits, mais exclusivement par des considérations d'intérêt local, particulières à la Grande-Bretagne, et en opposition directe aux intérêts bien entendus des autres pays, qui ne se trouvaient pas placés dans les mêmes circonstances.

(*A continuer.*) J.-C. LANGELIER.

REVUE EUROPÉENNE

Voilà donc enfin les affaires d'Europe entrées dans une nouvelle phase. L'attitude si ferme de lord Beaconsfield, les sages et vigoureuses précautions qu'il a su prendre ont décidé la Russie à soumettre le traité de San Stefano à un congrès européen, qui en ce moment vient de s'ouvrir à Berlin.

Lord Beaconsfield, d'après le principe posé autrefois par Jeanne d'Arc, que celui qui a été à la peine doit aussi être à l'honneur, lord Beaconsfield représente l'Angleterre et il est l'objet de l'attention générale, selon la phrase anglaise convenue « *the observed of all observers.* »

Un congrès à Berlin ! Quelle différence avec la situation de l'Europe après la première guerre d'Orient ! Qui aurait songé alors à un congrès à Berlin de préférence à Paris ? Cependant les mouvements d'orgueil excessif que l'empereur Guillaume et son grand ministre Bismarck auraient pu concevoir à cet égard, ont dû être singulièrement réprimés par les deux attentats qui viennent d'être commis à un intervalle de quelques semaines seulement. On a tiré deux fois sur l'empereur, et si l'acte de Max Hödel, connu aussi sous le nom de Lehman, n'a pas eu de suites sérieuses, celui de Nobeling a failli être fatal, et la vie du monarque a été cette fois en péril. Il paraît évident que ces deux assassins étaient poussés par la secte socialiste, contre laquelle Bismarck a proposé dernièrement au reichstag un projet de loi très-sévère. Ces graves incidents, joints à l'assassinat d'un haut fonctionnaire russe par une jeune dame du nom de Vera Zassoulitch, que le jury, choisi cependant dans les hautes classes de la société, a acquittée, — ce qui ne l'a pas empêché d'être reprise par la police et mystérieusement exilée, — tous ces faits prouvent que les deux grands empires du Nord sont rongés par le socialisme et le nihilisme, et que le chapitre des victoires et conquêtes sera là comme ailleurs suivi par celui des bouleversements et des révolutions.

L'histoire de Vera Zassoulitch a tout un côté romanesque qui la distingue des nombreux assassins qui se sont attaqués depuis le

commencement de notre siècle aux souverains ou aux hommes d'Etat. Ce serait pour punir un acte de cruauté commis sur un prisonnier, que l'héroïne aurait ainsi risqué sa vie. Ses admirateurs en font une Charlotte Corday ; mais un journaliste français à l'affût d'un bon mot, comme ils le sont toujours, a dit très-spirituellement que ce n'était après tout qu'une *charlotte russe*.

Le congrès de Berlin coïncide assez singulièrement avec l'exposition de Paris, et la *Revue des deux Mondes* se livre à ce sujet à des considérations rétrospectives très-piquantes et qu'on ne lira pas sans intérêt :

« Le génie de la paix et le génie de la guerre sont en présence. Ce n'est pas la première fois, il est vrai, qu'il y a de ces contrastes et de ces coïncidences étranges. Déjà en 1855 c'était ainsi. La première de ces grandes expositions françaises avait été décrétée deux années auparavant en pleine paix européenne ; au moment où elle s'ouvrait dans ce palais des Champs Elysées, qui avait été élevé tout exprès et qui semblait alors grandiose, tout avait changé. On était en pleine guerre d'Orient, en plein siége de Sébastopol. Une conférence réunie à Vienne dans ce mois de mai 1855 essayait vainement de mettre fin au conflit. En 1867, même contre-temps. L'exposition transportée sur un théâtre agrandi, au Champ de Mars, s'ouvrait sous des auspices plus graves encore. On n'était pas sous les armes sans doute, on restait sous l'impression de cet incident du Luxembourg qui allumait presque dès ce moment la guerre avec la Prusse, laquelle était le prélude de la conflagration de 1870, et l'exposition coïncidait avec la fin de cette expédition mexicaine assombrie par la mort tragique de l'infortuné Maximilien. Les fastes trompeurs du temps, les visites des empereurs et des rois, les fêtes asiatiques déguisaient mal ce que la situation avait d'incertain et de menaçant. L'exposition de 1878, à son tour, comme celle de 1855, s'ouvre au milieu des péripéties d'une nouvelle guerre d'Orient, en présence de l'inconnu qui a recommencé à peser sur le monde. »

Et c'est en présence de cet inconnu qu'une grande partie de la France se plaît à insulter celui qui seul dispose de l'avenir, en fêtant le centenaire de Voltaire, *l'ennemi intime de Jésus-Christ*, comme il s'intitulait lui-même.

L'archevêque de Paris a été tellement alarmé de cette insulte à tout ce qui est noble et grand qu'il a ordonné, dans les églises de la métropole, des prières publiques et une espèce de cérémonie

expiatoire. D'un autre côté, le savant et courageux évêque d'Orléans a publié une série de lettres dans laquelle, citant des extraits des œuvres de Voltaire et surtout de sa correspondance avec Frédéric et avec Catherine de Russie, il prouve clairement que le philosophe que l'on serait plutôt tenté d'appeler le singe de Ferney, était autant l'ennemi de son pays qu'il l'était de Dieu lui-même. Un comité de dames, présidé par la duchesse de Chevreuse, et dans lequel la démocratie coudoie l'aristocratie dans la personne des dames, de la halle, a organisé une contre-démonstration en faveur de Jeanne d'Arc, insultée d'une manière si ignoble par le cynique héros d'une partie de la population parisienne. La municipalité de Paris avait entrepris de décréter une fête civique en plein air ; mais, grâce à l'intervention du ministère, cette extravagance a été réprimée et l'on a dû se contenter de séances au cirque et ailleurs, dans l'une desquelles le grand poëte déchu, devenu un sinistre bouffon, Victor Hugo, a fait un de ces discours impossibles qu'il ne manque jamais de lancer dans toute occasion de ce genre. Malheureusement, le gouvernement a voulu faire de l'impartialité, et il a également défendu toute manifestation extérieure en l'honneur de Jeanne d'Arc, qui se voit ainsi proscrite dans cette France qu'elle a sauvée, et mise sur le même pied que son lâche insulteur, le flagorneur de Frédéric et de Catherine, des Prussiens et des Russes. Le comité des dames a courageusement protesté, indiquant en même temps à ceux qui se trouvaient désappointés un moyen très-simple et très-honorable de prendre leur revanche, en souscrivant au monument que l'on se propose d'élever à Jeanne d'Arc en son village natal de Domremy.

Tout, du reste, dans la littérature française, a contribué en ces derniers temps à raviver les glorieux et touchants souvenirs de la Pucelle d'Orléans. Sans compter la grande pièce de théâtre qui a eu tant de représentations à Paris et que les amateurs de Montréal sont parvenus à monter d'une manière très-respectable l'hiver dernier, plusieurs grands ouvrages illustrés, de nombreux articles de revues ont contribué a établir le culte de Jeanne d'Arc, que l'on peut très-logiquement opposer à celui de Voltaire.

N'est-ce pas du reste une bien singulière coïncidence, que la 30 mai soit à la fois la date de la mort de Jeanne d'Arc et de celle de Voltaire ?

Quelques-uns de ceux qui ont voulu faire accepter la célébra-

tion du centenaire de Voltaire comme un événement purement littéraire, comme un hommage rendu à la littérature française, qui a cependant dans Corneille, Racine, Bossuet, Lamartine des génies bien supérieurs, des personnalités beaucoup plus glorieuses que celle de Voltaire, ceux-là ont dit qu'ils ne voyaient pas d'inconvénient à ce que les deux centenaires fussent célébrés simultanément. Pour eux, son poëme infâme et littérairement parlant au-dessous du médiocre, certainement bien au-dessous du Virgile travesti de Scarron, n'était qu'une mauvaise plaisanterie, et, selon eux, rien n'empêche que l'on ne soit, comme l'a dit M. Gambetta, le dévot de Jeanne d'Arc et l'admirateur de Voltaire.

Mais l'esprit qui animait les meneurs de cette démonstration était tout différent. Ce n'était pas l'écrivain, le littérateur, c'était précisément l'ennemi de sa religion et de son pays qu'ils voulaient glorifier.

Mgr Dupanloup, cet infatigable athlète, qui est toujours sur la brèche au sénat comme dans la presse et dans la chaire, l'a bien fait voir dans une interpellation qu'il a faite au gouvernement. Cette interpellation portait surtout sur la publication d'un volume de mille pages que le comité voltairien a fait publier et qu'il a dû répandre à profusion. Ce volume est la quintessence de tout ce que le courtisan de Frédéric, de Catherine de Russie et de madame de Pompadour a écrit de plus irréligieux et de plus immoral. Les journaux républicains avancés ont suffisamment indiqué le but de cette propagande. Lorsqu'il y aura un Voltaire dans chaque maison, les églises seront bientôt vides, a dit l'un d'eux. C'est, ajoute un autre, le livre qu'il faut opposer au catéchisme. Mgr Dupanloup demandait au gouvernement s'il ne ferait rien pour interdire la publication d'un pareil ouvrage, et si on allait lui accorder l'estampille du colportage, refusée bien des fois à des productions moins dangereuses.

M. Dufaure, dans un discours où l'habileté brillait beaucoup plus que la franchise, a fait une distinction entre les ouvrages imprimés bien des fois et des ouvrages nouveaux. Il est trop tard, a-t-il dit, pour intenter des poursuites contre Voltaire. Puis, distinguant entre le littérateur, le poëte dont les œuvres ont été admirées, qu'on lit encore partout dans ce qu'il a de plus spirituel et de plus aimable, excepté peut-être ses tragédies, a-t-il ajouté en souriant, et le philosophe acerbe et violent, il a essayé

de faire valoir une sorte de prescription morale en faveur d'un livre qui l'est si peu. Il a terminé en disant que le gouvernement ne pouvait point entreprendre de semblables poursuites, mais que si l'on adressait une demande d'estampille à la commission du colportage, le gouvernement aviserait.

Le terrain sur lequel le gouvernement paraît s'être placé dans toute cette affaire, c'est celle de l'ordre extérieur dans la société : il a empêché toute manifestation, soit en l'honneur de Voltaire, soit en l'honneur de Jeanne d'Arc, maintenant ainsi la paix publique et laissant la religion, la morale et le patriotisme se tirer d'affaire. Dans l'état actuel des choses, c'est cependant un grand point que l'Etat ait refusé son concours à une pareille manifestation, et la répudiation officielle du centenaire de Voltaire, contenue dans la lettre de M. de Mercère au préfet de la Seine, aurait eu un excellent effet, si, avec très-peu de logique et une faiblesse désolante, le gouvernement n'eût en même temps permis aux municipalités de Paris et à plusieurs autres de souscrire des fonds pour des fêtes scandaleuses et odieuses à une grande partie du moins, et, il faut l'espérer, à la majorité de la nation.

On s'occupe beaucoup en ce moment de la volte-face que viennent d'opérer deux des plus célèbres disciples de Voltaire ; je dis disciples de Voltaire, quoiqu'ils se donnent bien de garde de poser comme tels : ils ont toujours voulu avoir leur place à part et procéder tout autrement que le grand coryphée de l'impiété au dix-huitième siècle. Taine surtout, dans un ouvrage sur les *Origines de la France actuelle*, malmène terriblement les révolutions et les révolutionnaires, et ne se gêne pas de dire que c'est surtout à l'irréligion qu'il faut attribuer les terribles catastrophes de 93, et que, sans cette mauvaise disposition des esprits, le roi aurait pu établir un véritable régime constitutionnel, et opérer une transition moins violente entre la vieille et la nouvelle société.

« Visiblement, dit-il en peignant l'état des esprits à la date du 2 juin 1780, un ferment nouveau est entré dans la masse ignorante et les idées nouvelles font leur effet. Il y a longtemps qu'elles ont filtré insensiblement de couche en couche, et qu'après avoir gagné l'aristocratie, toute la partie lettrée du tiers-état, les gens de loi, les écoles, toute la jeunesse, elles se sont insinuées goutte à goutte et par mille fissures dans la classe

qui vit du travail de ses bras. Les grands seigneurs à leur toilette ont raillé le christianisme et affirmé les droits de l'homme devant leurs valets, leurs perruquiers, leurs fournisseurs, toute leur antichambre. Les gens de lettres, les avocats, les procureurs ont répété d'un ton plus âpre les mêmes diatribes et les mêmes théories, aux cafés, aux restaurants, dans les promenades et dans tous les lieux publics. On a parlé devant les gens du peuple comme s'ils n'étaient point là, et de toute cette éloquence déversée sans précaution il a jailli des éclaboussures jusque dans le cerveau de l'artisan, du cabaretier, du commissionnaire, de la revendeuse et du soldat. C'est pourquoi il a suffi d'une année pour changer leur mécontentement sourd en passion politique.»

M. Taine dit encore un peu plus loin, comparant l'exaltation populaire à celle dans laquelle l'homme du peuple lui-même est quelquefois jeté par l'ivresse venant à la suite des privations et du jeûne forcé :

«De même, dit-il, est la France, épuisée de jeûne sous la monarchie, enivrée par la mauvaise eau-de-vie du *Contrat social* et de vingt autres boissons frelatées ou brûlantes, puis subitement frappée de paralysie à la tête : aussitôt elle a trébuché de tous ses membres par le jeu incohérent et par les tiraillements contradictoires de tous ses organes désaccordés. Actuellement elle a traversé la période de délire joyeux et va entrer dans la période de délire sombre ; la voilà alors capable de tout oser, souffrir et faire, exploits inouis et barbaries abominables, sitôt que ses guides, aussi égarés qu'elle-même, auront désigné un ennemi ou un obstacle à sa fureur.»

On ne saurait mieux décrire la situation qui s'est produite à la suite du second empire, grâce à des écrivains comme M. Taine, comme M. Renan, et comme d'autres plus dangereux encore, qui ont su mettre leur incrédulité et leur scepticisme à la portée de tous, et traduire en langage populaire la savante impiété de ces messieurs. Est-ce à cause de ces aveux et de ce retour à la raison, dont il faut toutefois le féliciter, que M. Taine a manqué son élection à l'Académie et s'est vu préférer M. Henri Martin, l'auteur d'une remarquable histoire de France, écrite à un point de vue rationaliste, mais qui est la première où l'on ait parlé un peu au long du Canada et rendu justice à la bravoure de nos ancêtres ? M. Renan, dont la conversion est beaucoup moins avancée que

celle de M. Taine, a été plus heureux que lui, et il vient d'être élu à l'Académie en même temps que M. Martin. On prétend cependant que son *Caliban*, sorte de drame fantastique publié dans le journal *Le Temps*, est dirigé contre M. Gambetta ; ce qui est bien déjà un crime de lèse-démocratie.

A propos de l'Académie française, elle vient de faire la réception de M. Sardou, l'auteur de *Nos Intimes* et de l'*Oncle Sam*, pièce dans laquelle il avait cruellement satirisé les mœurs de nos voisins des Etats-Unis, et d'une foule d'autres comédies plus ou moins morales

En même temps elle vient aussi de publier la septième édition de son dictionnaire. On se rappelle l'épigramme de Ménage au sujet de la première édition, qui s'était fait attendre si longtemps :

> Depuis dix ans, dessus l'F on travaille,
> Et le destin m'aurait fort obligé
> S'il me disait : Tu vivras jusqu'au G.

La dernière édition était de 1835 ; M. Villemain en avait rédigé l'introduction ; c'est M. de Sacy qui a écrit celle de la présente édition. On admet encore cette fois un grand nombre de néologismes dont quelques-uns frappaient depuis longtemps à la porte. Peut-être M. Littré, qui se trouve dans la place et qui les avait déjà admis dans son grand dictionnaire, les a-t-il fait entrer par quelque escalier dérobé. Singulière coïncidence : Furetière, qui était académicien, fit un dictionnaire en opposition à celui de l'Académie et pour cela fut expulsé du docte corps ; tandis que c'est précisément le grand dictionnaire de M. Littré qui lui a valu le titre d'académicien. De plus, il est très-probable que ce grand travail de linguistique a tué le fameux dictionnaire historique de la langue française que l'Académie avait aussi entrepris, et qui, en 1865, n'en était encore rendu qu'au mot *actuellement*. On avait calculé que, du train dont y allait, on mettrait dix ou douze siècles à le terminer.

Au moment où les deux fauteuils vacants allaient se remplir, un troisième se trouvait vide, celui de M. de Loménie, qui lui-même avait succédé, il y a à peine quatre ans, à Prosper Mérimée.

M. de Loménie doit surtout sa célébrité à sa *Galerie des contemporains*, publiée de 1840 à 1847, sous le pseudonyme d'*Un homme de rien*. Il n'a pas, comme d'autres écrivains qui ont cherché à l'imiter, abusé du voile, transparent toutefois, dont il était couvert, pour lancer des traits empoisonnés et faire pulluler les anecdotes suspectes. Un ton grave et élevé, un style spirituel, des considérations littéraires ou politiques de la plus grande portée, enfin

l'art du portraitiste poussé à une grande perfection, ont fait de la *Galerie des contemporains illustres* une des œuvres les mieux réussies d'une époque qui disparaît avec les derniers survivants de la restauration et de la royauté de juillet.

Né en 1818, d'une famille illustre dans la magistrature, M. de Loménie s'est assuré comme publiciste et comme critique une place distinguée dans la littérature de notre siècle. Il a publié dans la *Revue des deux Mondes* et dans le *Correspondant* des études littéraires et politiques dont la plus remarquable est celle intitulée *Beaumarchais et son siècle*. Il avait suppléé M. Ampère dans la chaire de littérature française au Collége de France et était devenu depuis professeur à l'école polytechnique.

Puisque me voici arrivé à cet inévitable chapitre de la nécrologie, je ne saurais terminer sans dire quelques mots de la mort du doyen des hommes politiques de l'Europe, lord John Russell, dont la longue carrière date de l'autre siècle.

Né en 1792, il n'était par conséquent âgé que de 21 ans lorsqu'en 1813 il entra au parlement. Dès 1818 il proposa pour la première fois la réforme du système électoral, et, avec une admirable persévérance, il renouvela ses attaques contre les monstrueuses anomalies qui faisaient du gouvernement constitutionnel un mensonge et un leurre, jusqu'à ce qu'enfin, en 1831, il réussit, étant premier ministre dans le gouvernement qui succéda à celui du duc de Wellington, à faire passer son célèbre bill de réforme. Cela ne se fit pas sans un grand émoi, et les mémoires contemporains nous assurent que l'Angleterre fut alors sur le bord de l'abîme révolutionnaire.

Avant d'en arriver à la direction du parti whig, direction qu'il partagea avec lord Palmerston, tantôt dans l'opposition tantôt au pouvoir, lord John, comme on l'appelait familièrement, eut à remonter un courant assez raide. Sa taille, sa manière de parler, prêtaient beaucoup aux railleries des tories, qui étaient alors très-animés contre lui et le traitaient fort cavalièrement. Il fut même, prétend-on, assez découragé par ces obstacles, qu'il voulut renoncer à la politique, pour se donner entièrement à la littérature pour laquelle il eut toujours un très-grand penchant.

Les principaux événements de la carrière de lord John Russell prendraient à eux seuls un espace beaucoup trop considérable pour cette revue. Il suffit de dire que, de 1815 à 1875, c'est-à-dire pendant soixante ans, il a été un des esprits qui ont dirigé l'Angle-

terre et qui ont exercé le plus d'influence sur l'Europe et sur le monde. En ce qui concerne notre pays, il s'est trouvé au ministère dans les temps les plus critiques de l'histoire coloniale. Si on peut lui reprocher d'avoir été en partie la cause des événements de 37 et 38, on lui doit cette fameuse dépêche qui a assuré le gouvernement responsable au moment de l'union, et qui a été connue dans notre politique sous le nom de *Russell purge*, parce qu'elle devait faire mettre à la retraite une partie de la vieille bureaucratie *.

Lord John Russell, comme M. Gladstone, crut devoir un jour s'attaquer à l'Eglise romaine, après avoir été un des premiers champions de l'émancipation des catholiques. Comme M. Gladstone aussi, mal lui en prit. Les catholiques, peu nombreux dans le parlement anglais, forment un appoint tellement utile, qu'il est important pour un chef politique de ne pas s'attirer leur hostilité. Ce fut en 1851, au sujet de la bulle qui rétablissait la hiérarchie catholique en Angleterre, qu'étant premier ministre, lord John écrivit sa fameuse lettre à l'évêque de Durham, et fit passer une loi sur les titres ecclésiastiques, loi qui est devenue une lettre morte.

Parmi les nombreuses mesures auxquelles lord John Russell prit part ou qu'il dirigea, fut celle qui causa en Irlande un certain apaisement en 1836, en réprimant les excès des orangistes. Comme cela est un peu de circonstance dans notre pays, on me permettra de reproduire, des mémoires si intéressants de Gréville, ce qu'il en dit à la date du 25 février 1836 :

« Lord John Russell s'est immortalisé dans la discussion qui a eu lieu mardi. Après un discours de Hume, dans lequel celui-ci a fait un assez pauvre usage des lettres des chefs orangistes qu'il avait en main, Russell s'est levé et s'est surpassé ; il a été digne, modéré, judicieux, et il a terminé par proposer une résolution tout à fait modérée et inoffensive. Ce discours a littéralement tiré les larmes des yeux aux orangistes ; il a obtenu de chaleureuses félicitations de Stanley, une approbation plus calme de la part de Peel, et l'assentiment de toute la Chambre. Les orangistes se sont très-bien conduits, et ont déclaré qu'après ce discours ils abandonneraient leur association ; ils s'objectèrent

* Cette dépêche était adressée à lord Sydenham, et avait rapport aux fonctionnaires publics du Haut-Canada, dont la législature était encore en existence.

seulement à ce que les loges fussent désignées par leurs noms, et demandèrent que la résolution fût conçue en des termes plus généraux, et en cela ils eurent l'appui de Peel et de Stanley ; lord John refusa, et avec raison. Peel et Stanley eussent mieux fait de conseiller aux orangistes d'avaler bravement la pilule, et de ne point gâter l'effet produit par leur conduite vraiment louable, en s'arrêtant à des bagatelles. Les discours de Peel et de Stanley ont été caractéristiques. Ce dernier, avec un enthousiasme plein de générosité, a loué et félicité, son ancien ami, et l'on en fut ému, parce qu'on voyait que cela était sincère ; Peel, plus réservé à l'égard de Russell, et montrant beaucoup d'intérêt pour les orangistes, évidemment désireux de s'en faire des amis personnels, a couru pour cela le risque de troubler l'harmonie générale, par la chaleureuse sympathie qu'il a manifestée à leur égard. Je ne doute pas cependant que personne ne sera plus heureux que lui de voir dissoudre cette ligue, ce qui maintenant paraît parmi les choses que l'on peut espérer, car bien qu'il ne soit guère probable que l'association se déclare dissoute, du moment où les chefs auront abandonné leurs loges respectives, son existence ne sera plus que bien languissante et devra se terminer ou au moins cesser d'être dangereuse. En arrivant à ce résultat par ses avis modérés et son langage conciliant, lord John Russell mérite réellement le titre d'homme d'Etat. Son discours vaut des milliers de ces harangues brillantes et fleuries qui attirent les acclamations des auditeurs et font l'admiration des lecteurs, et il a par là rendu au pays un grand service et fait un bien réel et durable. »

Après avoir été à tant de reprises et pendant si longtemps le *leader* de la Chambre des Communes, lord John Russell, devenu vieux, siégeait à la Chambre des Lords, où il continuait à prendre le plus grand intérêt aux affaires publiques, et tout récemment il y avait pris la parole. Voilà donc encore un des grands acteurs des drames politiques de nos jours qui disparaît, au moment où le rideau se lève sur une nouvelle pièce aussi intéressante qu'aucune de celles qui ont précédé, et qui s'appellera dans l'histoire : le Congrès de Berlin.

P. C.

Montréal, 22 juin 1878.

INSTRUCTION PUBLIQUE

APERÇU DE SON ORGANISATION EN FRANCE ET AUX ÉTATS-UNIS *.

M. le Président, et Messieurs,

Toute nation, comme toute société ou administration qui attache quelque importance au rang qu'elle occupe dans le monde et à la mission qui lui a été confiée par la Providence, doit nécessairement tendre sans cesse vers le progrès. Telle est la grande loi imposée à toute la création. Le Créateur seul est parfait ; les créatures sont perfectibles. Rien n'est stable ici-bas, tout est soumis à un mouvement ascendant ou descendant. On ne peut donc pas rester stationnaire ; il faut progresser ou déchoir. C'est là une règle à laquelle les institutions, non plus que les individus, ne peuvent se soustraire. Dans l'ordre physique, le progrès est toujours fatalement suivi de la décadence, parce que les objets sont périssables de leur nature. Mais il n'en est pas de même dans l'ordre intellectuel. Là, le progrès est constant, parce que la lumière apportée par les intelligences qui se succèdent ne périt point avec elles. En n'envisageant le progrès que dans ce dernier ordre, nous pouvons dire qu'un des grands moyens que la Providence a donnés à l'homme pour progresser est l'observation.

C'est en observant la nature physique et en étudiant les lois qui la régissent, que toutes les inventions ont été faites : de même c'est en observant les résultats obtenus par les efforts des grandes intelligences, qu'on a réalisé de si brillants progrès dans l'ordre intellectuel.

Si ces vérités sont générales, Messieurs, elles sont surtout applicables à la cause que nous avons embrassée, et à l'avancement de laquelle nos réunions s'ordonnent. L'enseignement ne peut rester stationnaire ; il faut qu'il progresse ou déchoie, et son premier principe de progrès est l'observation.

---

* Conférence donnée à la dernière réunion des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

Observer attentivement les efforts faits de toutes parts pour élever et généraliser l'enseignement primaire, profiter de l'expérience des peuples en cette matière, étudier leurs institutions scolaires et les comparer avec les résultats obtenus, telle doit être la sollicitude constante de ceux qui ont à cœur le progrès de l'éducation populaire. C'est pour apporter ma faible coopération à cette grande œuvre qui nous est également chère à tous, que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui, en répondant à la flatteuse invitation de notre *Comité de régie*, une série d'observations. Ces observations, je les ai dirigées sur les deux pays qui m'ont paru avoir, en matière d'éducation, les systèmes les plus différents, les moyens d'action les plus opposés : les Etats-Unis et la France. Il m'a semblé que dans une étude restreinte comme celle-ci, où l'on ne peut embrasser toutes les nations, c'était le meilleur moyen de se former une opinion sur la base que l'on doit donner à un système d'éducation pour en retirer le plus de fruits. Si je n'ai pas choisi le Canada de préférence aux Etats-Unis, c'est d'abord que le système d'éducation canadien, quoique différant beaucoup du système français, y est cependant moins diamétralement opposé que celui de nos voisins ; ensuite parce qu'il n'est peut-être pas très-convenable de se faire le juge d'un pays dont on est l'hôte bien traité. D'ailleurs, il existe assez d'analogie entre le système canadien et le système américain pour que les observations faites sur celui-ci ne soient pas perdues pour celui-là.

Mon choix ne s'est pourtant pas arrêté définitivement sur cette matière sans que j'aie eu à résoudre plusieurs difficultés.

Nous appartient-il, me suis-je demandé, de discuter des matières d'administration, à nous qui sommes les administrés ? N'est-il pas téméraire de nous écarter ainsi, dans nos assemblées, des sujets ordinaires de pédagogie et de méthodologie, pour nous occuper de questions qui semblent être du ressort exclusif de nos supérieurs ? Enfin quel bien peut résulter pour nous d'une pareille étude ?

A ces objections, il m'a semblé que l'on pouvait répondre que nul n'ayant plus d'intérêt que nous dans ces questions, il est assez naturel que nous nous en occupions un peu. Nous vivons, d'ailleurs, dans un pays où l'on reconnaît à tout administré le droit de parler de l'administration, dans un pays qui a la sagesse de ne pas ériger en principe que toute organisation actuellement

existante est une arche sainte sur laquelle il est interdit aux profanes de porter la main.

D'un autre côté, sans méconnaître l'utilité, la nécessité même des conférences pédagogiques, il me semble que leur importance, quelque grande qu'elle soit, est subordonnée à la perfection de l'organisation générale. En effet, que servira à un instituteur de posséder à fond la science pédagogique, s'il est placé dans des conditions telles qu'il ne puisse mettre en pratique les excellents principes dont il est imbu ? Il est certainement essentiel à un bon maître de rechercher les meilleurs auteurs, les méthodes les plus parfaites, et surtout d'étudier à fond l'art de l'éducation, cet art sublime qui ne tend à rien moins qu'à former les jeunes générations à la pratique de leurs devoirs. Mais aussi, quelle sera l'utilité de ces belles connaissances, si l'instituteur est laissé dans la gêne et parfois dans la misère par une administration aveugle ou imprévoyante, et si, loin de s'attacher à la noble carrière qu'il a embrassée, loin de s'efforcer de jour en jour de se rendre plus apte à remplir sa grande mission, il ne peut s'empêcher de regretter amèrement, à la vue des privations de sa famille, l'erreur qu'il a commise en faisant choix de cet état ? En outre, quel usage fera-t-il de tant de notions utiles, si une administration routinière, rétrograde, ignorante, lui refuse les moyens d'application.

Enfin, Messieurs, s'il est vrai de dire qu'il ne nous appartient pas de perfectionner les institutions, il ne s'ensuit pas rigoureusement que nous devions rester étrangers ou indifférents au mouvement général qui s'opère dans le monde entier.

Du reste, nous avons à la tête de notre administration des hommes éclairés, dévoués à la cause de l'enseignement populaire, des hommes de progrès qui recherchent partout les perfectionnements et s'efforcent de les appliquer ; et nous pouvons rester assurés de voir se continuer, sous de tels chefs, les améliorations inaugurées sous leurs dignes prédécesseurs. Aussi, n'est-ce pas de la critique mais de l'admiration que je vous demanderai pour ces hommes éminents et pour leurs travaux. Ce n'est pas chez des administrateurs de ce mérite, que l'on rencontre cette fatuité qui se complaît dans la contemplation de l'œuvre accomplie et la considère comme la dernière expression du progrès.

Les véritables amis du progrès ne redoutent pas l'examen, la

discussion, même les suggestions ; ils les provoquent, au contraire, et les encouragent. Ils ne redoutent qu'une chose : l'apathie et l'inertie des intéressés, contre lesquelles viennent échouer leur zèle le plus ardent et leurs plus constants efforts.

J'entrerai donc sans plus de préambule dans le développement de mon sujet, espérant que l'excellence de la cause vous fera pardonner l'insuffisance du conférencier.

Tout en indiquant brièvement quels sont actuellement les moyens adoptés chez les deux nations pour arriver à ce but de l'instruction générale du jeune âge, nous comparerons les résultats obtenus avec les divers systèmes employés. Ainsi dirigée, cette étude devra faire ressortir le plus fécond de tous ces systèmes. Il ne nous restera plus alors qu'à faire des vœux pour l'adoption universelle de ce système modèle, dans notre pays d'abord, si toutefois il n'y est pas déjà mis en pratique.

Avant de nous diriger vers la France, ce qui devra m'être tout particulièrement agréable, nous nous arrêterons quelque temps chez nos voisins des Etats-Unis. Mais si j'ose à peine vous accompagner dans ma propre patrie, je craindrais bien davantage d'être, en Amérique, un cicerone incompétent : aussi vais-je vous offrir pour guides les principales autorités scolaires américaines elles-mêmes ; c'est, en effet, dans leurs rapports officiels que j'ai puisé mes renseignements.

L'organisation de l'enseignement, n'étant pas de la compétence du gouvernement fédéral, diffère dans chacun des 37 Etats de l'Union. Cependant les principes généraux sont à peu près les mêmes dans tous ceux qui n'avaient pas d'esclaves à l'époque de la guerre de sécession, d'abord parce qu'ils reposent sur un fond commun d'institutions et de mœurs, ensuite parce que chacun de ces Etats imite bientôt ce qu'il voit de bon chez son voisin. La liberté locale, grâce aux efforts combinés des parents et des amis de l'éducation, aboutit ici à une similitude qui supplée, quoique imparfaitement, à l'unité d'action qui origine ailleurs du pouvoir central.

Partout l'instruction primaire est l'affaire de la commune (*town* ou *township*) ; mais la commune n'est pas entièrement libre. La loi l'oblige à établir un nombre d'écoles suffisant pour recevoir tous les enfants qui sont en âge de s'instruire. A cette obligation, il y a deux sanctions : d'abord l'Etat peut intenter

une action à la commune pour l'obliger à se taxer, ensuite les parents dont les enfants n'ont pas trouvé place dans l'école ont le droit de réclamer des dommages.

Le *township*, qui a généralement une population de 2000 à 3000 âmes, est divisé en districts scolaires (*school districts*); chaque district renfermant en moyenne 150 à 300 habitants entretient une école. De là un nombre d'écoles tellement élevé qu'à première vue on est frappé des chiffres statistiques, surtout si on les compare avec ceux des pays les plus avancés de l'Europe. C'est ainsi qu'un auteur belge, traitant de la diffusion de l'instruction en Amérique, après avoir cité des nombres tels que 11,750 écoles dans l'Etat de New-York, qui compte moins de 4,000,000 d'habitants, ce qui fait une école par 300 âmes, en conclut que les Etats-Unis sont de beaucoup supérieurs, sous ce rapport, aux principaux Etats de l'Europe. «Pour s'élever au niveau de l'Amérique, dit-il, la France devrait avoir 200,000 écoles au lieu de 38,000.» Cet observateur un peu trop superficiel n'a pas tenu compte de l'éparpillement de la population sur un territoire immense, ce qui nécessite évidemment plus d'écoles que chez des populations agglomérées comme celle de la France. On commettrait la même erreur si l'on comparait les sacrifices pécuniaires faits de part et d'autre pour la cause de l'instruction, ces sacrifices augmentant en raison du nombre des écoles et non en raison de celui des élèves.

Quelles sont maintenant les autorités qui dirigent l'école américaine? Nous trouvons ici une organisation presque analogue à celle du Canada. On ne rencontre en Amérique que des comités locaux élus, indépendants les uns des autres et responsables de leurs actes seulement devant l'opinion publique, ou bien devant la justice en cas de violation de la loi.

Au premier degré se trouve le comité du district, nommé par les électeurs. Il a pour mission de veiller à la construction et à l'entretien des maisons d'école, de choisir l'instituteur et d'inspecter l'école. Le comité local est peu nombreux, composé généralement de trois membres, et nommé le plus souvent pour un an.

A côté du comité local fonctionne le comité du township. Celui-ci reçoit les subsides de l'Etat et les taxes locales, pour les répartir entre les districts. Il préside à l'examen des candidats

instituteurs et leur délivre le certificat qui seul leur permet d'être nommés par le comité local.

Au centre siége le bureau de l'instruction publique, à la tête duquel est placé un fonctionnaire d'un rang très-élevé, le surintendant de l'éducation. Dans certains Etats, comme dans celui de New-York, le surintendant est choisi par la législature, ailleurs par le gouverneur, de l'avis du sénat ; dans l'Ouest il est nommé en même temps que le gouverneur par tous les électeurs de l'Etat.

Preuve certaine de l'importance qu'on attache à l'enseignement public, le traitement du surintendant égale et surpasse même parfois celui du chef du pouvoir exécutif.

Quelque haute que soit la position du surintendant, il ne peut agir par voie d'autorité sur les comités locaux, qui ne lui sont soumis sous aucun rapport. Sa mission est seulement d'éclairer la législature et le public au sujet de tout ce qui concerne l'enseignement.

On a aussi reconnu depuis longtemps, aux Etats-Unis, l'utilité ou plutôt la nécessité des inspecteurs d'écoles.

« Il faut, dit M. Rice, ancien surintendant de New-York, des inspecteurs intelligents et énergiques, afin d'obtenir un système uniforme d'enseignement et une activité réelle et efficace de la part des maîtres d'école. Tout dépend de l'inspection : sans elle le reste sert de peu, et les écoles ne profitent point au public en raison de ce qu'elles coûtent et de ce qu'on est en droit d'en attendre. »

Ces paroles reflètent si fidèlement le sentiment populaire qu'en l'absence de toute pression administrative et de toute uniformité d'action, l'institution des inspecteurs est générale et déjà ancienne chez nos voisins.

L'argent destiné à l'instruction publique provient de plusieurs sources différentes. Il y a d'abord ce qu'on appelle le *fonds des écoles* (school fund). Ce fonds est constitué au moyen d'une dotation primitive de l'Etat et de la vente des terres publiques. Les communes ou paroisses, de leur côté, sont obligées de s'imposer pour une somme égale ou déterminée par la loi ; mais la plupart donnent bien au-delà de leur contribution obligatoire. Ce sont les électeurs du township eux-mêmes qui, réunis chaque année en assemblée générale, décident quelle sera la somme qu'ils au-

ront à payer, et il est bon de constater que presque jamais les contribuables ne la trouvent trop forte. Rappelons que ceci se passe au sud de la ligne 45e. Plus un peuple est éclairé, mieux il comprend les bienfaits de l'instruction, et plus volontiers il se soumet aux sacrifices que son organisation exige.

Une nation ignorante croira toujours que l'argent employé à l'enseignement est une dépense superflue, et il est probable que dans un village où la majorité des électeurs ne saurait ni lire ni écrire, cette majorité ne voterait pas le salaire du maître d'école. Tout le monde sent les besoins du corps, mais tous n'éprouvent pas ceux de l'esprit, parce qu'il faut l'avoir développé déjà pour s'apercevoir de ce qui lui manque.

C'est pourquoi nous pouvons conclure qu'en matière d'enseignement l'initiative du pouvoir central est nécessaire, surtout dans les pays où le grand nombre est peu éclairé.

Sans une impulsion venue d'en haut, le peuple continuera à vivre dans l'ignorance comme dans son élément naturel.

La part des dépenses totales qui, en Amérique, est consacrée à l'instruction primaire est énorme, comparée à la petite place que l'enseignement occupe dans les budjets européens, voire même dans quelques budjets américains autres que ceux des Etats-Unis. Dans la plupart des Etats du Nord, les dépenses scolaires dépassent toutes les autres dépenses réunies.

Maintenant, les Américains obtiennent-ils des résultats proportionnés aux immenses sacrifices qu'ils s'imposent pour l'enseignement avec une libéralité sans cesse croissante ? Malheureusement non. Comment donc tant d'efforts généreux peuvent-ils demeurer stériles, ou au moins ne pas porter de meilleurs fruits ?

C'est qu'il existe à la base de leur système plusieurs vices radicaux qui paralysent le succès.

Le premier et le plus grand de ces vices, c'est le bannissement de l'instruction religieuse du programme scolaire. Sous le faux prétexte de liberté de conscience et d'égalité des cultes devant la loi, les Américains ont rendu l'école athée ou à peu près.

Il est strictement défendu aux instituteurs de faire mention des dogmes d'aucune religion positive. On y craint tellement de donner à l'instruction du peuple ce qu'on appelle une tendance sectaire, que les ministres du culte, à quelque dénomination qu'ils appartiennent, sont presque partout exclus des comités qui dirigent ou inspectent les écoles. Toutes les sectes protestantes ap-

prouvent ce système, et en cela nos frères séparés sont tristement logiques. Le principe fondamental de leur prétendue religion étant le libre examen et la libre interprétation, il suffit qu'un enfant apprenne à lire pour être en état de se faire à lui-même son éducation religieuse. Mais il est évident que les catholiques ne peuvent s'accommoder d'un tel état de choses, dont l'unique résultat, d'ailleurs, est de former des générations d'incrédules et d'infidèles.

Un autre vice capital du système américain, c'est le changement fréquent et le manque de préparation pédagogique des maîtres. Pour l'Américain, les fonctions d'instituteur sont rarement un état qu'on embrasse pour la vie ; beaucoup de jeunes filles (les institutrices sont ici beaucoup plus nombreuses que les instituteurs) s'engagent pour quelques années comme maîtresses d'école, en attendant qu'elles se marient. Habituellement les comités scolaires n'engagent le maître que pour un terme de 3 ou 4 mois et il ne le payent que pendant ce temps. Rarement l'instituteur reste deux termes consécutifs dans la même école.

On estime que le personnel enseignant est complétement renouvelé tous les trois ans. La plupart des maîtresses sont des jeunes filles de 20 à 25 ans. Ce n'est que dans les grandes écoles des villes qu'on rencontre des instituteurs ou des institutrices qui ont dépassé la trentaine.

Les jeunes filles et les jeunes garçons qui s'engagent ainsi momentanément dans l'enseignement primaire ne manquent pas d'instruction. Ils ont suivi généralement les cours d'une école supérieure (*high school*) ou d'une académie, mais ils manquent de préparation pédagogique, car les écoles normales sont relativement peu nombreuses, et l'expérience leur fait défaut, puisqu'ils cessent d'enseigner juste au moment où ils commencent à en acquérir.

Ce régime, on le comprend sans peine, est un des plus grands obstacles au progrès. Il n'y a aucune branche d'administration où une longue expérience, une préparation professionnelle et des connaissances spéciales soient aussi indispensables que dans la direction de l'instruction publique. Le progrès est presque impossible quand les maîtres n'ont pas le temps d'appliquer un système avec suite pendant plusieurs années.

(*A continuer.*) A. MARTIN.

LA SAINTE ÉCRITURE ET LA RÈGLE DE FOI PAR L'ABBÉ LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL. — QUÉBEC. TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN CÔTÉ ET CIE. 1874.

THE BIBLE AND THE RULE OF FAITH BY THE ABBÉ LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, DOCTOR OF THEOLOGY, THEOLOGICAL PROFESSOR IN THE UNIVERSITY OF LAVAL, TRANSLATED FROM THE FRENCH BY G. M. WARD. — LONDON: BURNS AND OATES, PORTMAN STREET AND PATERNOSTER ROW. QUEBEC: JOHN BURROW, 16 JOHN STREET. 1875.

II

Nous disions, en terminant la première partie de cette étude, que l'acte de foi ne repose pas finalement sur l'autorité de l'Eglise, comme l'ont prétendu quelques théologiens, mais sur l'autorité de Dieu révélateur, ainsi que le répète tous les jours le plus humble des fidèles : « Je crois fermement tout ce que la sainte Eglise catholique croit et enseigne, parce que c'est vous, mon Dieu, qui l'avez révélé. »

Cet enseignement universel, cette éloquente protestation de tous les enfants de l'Eglise, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, empêchera-t-elle nos frères séparés de réitérer, sur ce point comme sur tant d'autres, leurs attaques insensées ? Pas du tout. Avec une audace qui tient du prodige, ils iront répétant aux catholiques étonnés : Vous croyez l'Eglise plus que Dieu ! Vous mettez la parole de l'Eglise au-dessus de celle de Dieu !

Mais quoi ! se fier à l'Eglise parce qu'il a plu à Dieu de lui rendre témoignage, de la marquer de son sceau, de confirmer sa prédication, comme celle des Apôtres, par des signes surnaturels *,

---

* *Euntes in mundum universum prædicate Evangelium omni creaturæ.... Illi autem profecti prædicaverunt ubique Domino cooperante et sermonem confirmante sequentibus signis.* Marc. XVI, 20 ; Heb. II, 4, etc.

est-ce croire l'Eglise plus que Dieu? N'est-ce pas, au contraire, croire Dieu avant tout et ne fonder l'édifice de la foi que sur son autorité? Croire que l'Eglise est infaillible dans les limites de sa mission, qui est de garder, de promulguer et de propager les vérités contenues dans le dépôt de la révélation divine, et le croire parce que Dieu nous le dit, n'est-ce pas croire finalement à l'autorité de Dieu seul?

Ne faut-il pas prendre la révélation divine quelque part, et l'accueillir de quelque manière? Eh bien, nous, catholiques, appuyés sur la parole de Dieu même, nous disons: Il y a, divinement instituée, une église gardienne infaillible de la révélation; c'est par elle que nous arrivons à la connaissance de toutes les vérités contenues dans ce dépôt sacré. Nous acceptons ce tribunal établi par Jésus-Christ, nous l'écoutons avec respect. Et vous, enfants révoltés contre cette Eglise qui *possède* au nom de Dieu, fondée sur les Apôtres et se rattachant à eux par une succession ininterrompue, qu'avez-vous substitué à ce tribunal? Votre jugement privé. Nous nous en rapportons à un juge authentique: vous vous en rapportez à vous-mêmes directement, exclusivement, sur chaque point de votre symbole. Eh bien, dites-nous, laquelle de ces deux voies est, même humainement parlant, la plus raisonnable et la plus sûre? Quels sont, des catholiques ou des protestants, ceux qui accordent plus de foi à la parole Dieu, qui l'entourent d'un plus grand respect? Nous sommes uns; vous êtes légion, divisés comme une poussière sur la vérité qui est une, et ces divisions d'où viennent-elles? De la même source: le principe du jugement privé. Donc ce principe est fautif, et conduit pratiquement à la négation de la parole de Dieu.

Notre foi repose donc finalement sur l'autorité de Dieu révélateur, et non sur l'autorité de l'Eglise.

Est-ce à dire cependant qu'il n'y ait rien d'acceptable dans l'opinion que nous repoussons ainsi? Non. Il est rare que le faux ne contienne pas quelque parcelle de vérité, et souvent il arrive qu'en pénétrant plus avant dans la divine économie du christianisme, on y découvre de nouveaux aspects, ou qu'une proposition fausse à telle point de vue revêt, à tel autre, les pures couleurs de la vérité.

Or, il en est ainsi de celle qui nous occupe actuellement.

A un point de vue plus élevé et plus général, d'où l'on embrasse d'une manière plus large les divines harmonies du

christianisme, il est très-vrai de dire que l'Eglise est une révélation divine, complète, et qu'à ce titre, elle rentre dans ce qu'on appelle le *motif formel* de la foi.

En effet, qu'est-ce que l'Eglise considérée d'une manière générale ? Considérée d'une manière générale, l'Eglise est la divine messagère de la révélation : c'est elle qui la promulgue, qui la propage et qui la conserve. C'est par elle que la divine parole, tombée, il y a des siècles, des lèvres du Christ, nous est transmise, avec son caractère divin, à nous qui habitons les régions déjà reculées du temps. Elle n'est pas une inconnue, ni une étrangère dans le monde. Portez vos regards en arrière, vous la verrez remontant triomphalement, à travers les siècles mobiles et les empires qui s'élèvent ou qui s'écroulent, jusqu'aux apôtres, jusqu'à Jésus-Christ. En communion avec eux, vivant de leur doctrine, elle apparaît à tous les enfants des hommes comme l'héritière, l'unique héritière des signes par lesquels Jésus-Christ confirma sa propre mission et la prédication de ses apôtres. A mesure qu'elle avance, elle recueille, en chemin, de nouveaux signes confirmateurs de sa mission divine, et déploie, de plus en plus brillants, ses nobles insignes aux yeux des siècles qui a voient passer.

l'Eglise peut dire : Je parle ; mais à côté de la parole, je vous montre des choses et des faits. Tous les signes qui annoncèrent Jésus-Christ m'appartiennent, puisque c'est de lui que je tiens ma vie et ma mission ; tous ceux qui naquirent sur les pas des apôtres, je les réclame, puisque je tiens aux apôtres ; tous ceux que j'ai recueillis en chemin et que les temps ont fait paraître, je les range autour de moi, à côté de ceux qui me sont échus à titre de patrimoine : la chaîne qui me rattache à Jésus-Christ, mon expansion dans le temps et dans l'espace, malgré tous les obstacles, mon existence toujours menacée, mon unité, les miracles, la constance dans la foi, le courage de mes martyrs, ma vie, en un mot, tout cela, c'est moi. Je me rends témoignage à moi-même, ou plutôt, je suis un fait divin, une révélation d'en haut, connaissable par elle-même.

A chaque point du temps, le fidèle, qui passe comme l'éclair, peut dire avec S. Jean au sortir d'une extase prophétique : *J'ai vu la cité sainte, Jérusalem la neuve, descendant du ciel, parée comme l'épouse au bras de l'époux.*

Sans doute, on peut distinguer entre les faits dont nous parlons

et la révélation proprement dite ou la parole. Alors, ces faits entrent-ils dans le motif formel de la foi? Non : ils restent à l'état de signes relativement à l'existence de la révélation, et à la connaissance de la vérité révélée.

Ainsi considérés et mis en rapport avec la révélation, ils en manifestent la céleste origine, ou, ce qui est la même chose, la *divinité*. Appliqués à la vérité énoncée dans la révélation, ils en manifestent l'*évidente crédibilité*, et ils découvrent ainsi à l'homme le *devoir de croire* cette vérité.

C'est par eux que la vérité révélée devient *évidemment croyable*, par eux que le devoir de croire devient *évidemment* existant; et la lumière qu'ils projettent sur ces points intimement unis, leur donne une évidence telle que l'intelligence, ravie à sa liberté naturelle, prononce nécessairement que la vérité est croyable et doit être crue : *Iudicium non liberum immediate.*

Ce n'est pas encore là cependant l'acte formel de foi divine, puisque la foi ne repose que sur l'autorité du témoignage.

Autre chose est de juger une vérité croyable, de reconnaître même le devoir de la croire, autre chose de la croire en effet; car la croire c'est y adhérer en vertu ou sur l'autorité du témoignage. Le motif qui appelle ce jugement n'est pas le motif formel de foi; ainsi on ne croit pas une vérité révélée, par exemple le mystère d'un Dieu en trois personnes, parce qu'il y a des miracles et d'autres signes divins pour la confirmer, mais simplement parce que Dieu a révélé cette vérité. En deux mots, ces miracles et ces signes rendent la vérité croyable, évidemment croyable, mais ils ne déterminent pas formellement l'acte de foi.

On leur donne, à la vérité, le nom de *motifs*, et ils sont en effet des motifs, puisqu'ils nous font juger de la divinité de la révélation ainsi que de la crédibilité des vérités qu'elle contient; mais au lieu de constituer le *motif formel de la foi*, ils ne sont que des *motifs de crédibilité*.

Maintenant, au lieu de considérer d'une manière distincte l'ensemble des faits divins qui accompagnent la parole proprement dite, considérons-les conjointement avec la parole, en tant qu'ils constituent, ou plutôt complètent avec elle la révélation de Dieu. Nous disons *complètent*, car que serait relativement à nous la parole de Dieu elle-même, sans les signes qui en trahissent la divinité, et que deviendraient ces signes, si la

parole n'était là pour en déterminer l'application? La parole de Dieu serait réduite au rang de la parole humaine, et les faits, au rôle vague de prodiges. La parole a donc besoin de faits et les faits demandent la parole. Sont-ils réunis, la révélation divine est complète. Or, à ce point de vue, l'aspect des choses change : les faits, bornés tout à l'heure au rôle de *motifs de crédibilité* relativement à la révélation et aux vérités révélées, se transforment en un élément de la révélation, qui devient ainsi intrinsèquement connaissable ; et, par conséquent, ils rentrent dans le *motif formel* de la foi, à savoir l'autorité de Dieu révélateur, ou, ce qui est la même chose, la parole de Dieu reconnue formellement comme parole de Dieu. Or, comme nous l'avons vu, l'Eglise, peut être considérée dans sa vie *secundum res et facta*, et, à ce titre, elle constitue une révélation complète ; donc elle rentre, comme telle, dans l'*objet formel* de la foi.

Mais ces considérations nous ont déjà entraîné trop loin ; revenons à l'ouvrage que nous étudions.

Le savant auteur a divisé la vaste matière qui s'offrait à lui, en trois parties principales, et traité ainsi successivement : 1° de la règle de foi en général ; 2° de la règle de foi protestante ; 3° de la règle de foi catholique.

Dans la première partie, qui est la plus courte, et que l'on peut, à certains égards, regarder comme une introduction, il met en face l'une de l'autre la raison laissée à elle-même au milieu de la révélation naturelle, et la raison éclairée par la révélation surnaturelle. En quelques mots, il caractérise ces deux révélations ou plutôt ces deux conditions de la raison humaine, sans exalter ni rabaisser l'une aux dépens de l'autre.

M. l'abbé Bégin appartient à cette forte école théologique qui sait tenir la voie droite entre les abîmes opposés. En condamnant l'impiété du rationalisme, qui repousse la révélation surnaturelle, il ne va pas, par un zèle aveugle, aussi fatal que l'impiété, supprimer la raison, comme faisait le traditionalisme. Ce système absurde, qui aboutit, quoique par une voie opposée, au même point que le rationalisme qu'il voulait extirper d'un seul coup, est mort aujourd'hui ; l'Eglise, qui défend d'exploiter l'erreur, même sous le pieux prétexte de servir la vérité, lui a donné le coup de grâce ; mais on n'a pas oublié sans doute qu'il n'y a pas encore longtemps, certains partisans des théories extrêmes, plus zélés que savants, ont tenté — vainement, il est vrai — de l'introduire dans nos écoles.

Du reste, voici les paroles mêmes de l'auteur, dans lesquelles on reconnaîtra facilement la doctrine du docteur angélique :

« La raison humaine, dans son état actuel, ne peut par ses propres forces parvenir à la connaissance *juste* et *parfaite* — c'est nous qui soulignons — de Dieu et du culte que nous lui devons rendre. Elle ne projette que des lueurs incertaines sur *beaucoup* de vérités religieuses ; quelquefois même, les ténèbres les plus épaisses semblent l'envelopper de toutes parts. Comme le vaisseau qui vogue à travers les ombres de la nuit et qui court le risque d'aller se briser contre les écueils semés sur son chemin, la raison abandonnée à elle-même est bien souvent exposée à faire fausse route, et à se précipiter dans l'abîme avant d'avoir pu découvrir le phare lumineux de la vérité, qu'elle cherche avec tant d'ardeur. »

Puis l'auteur en appelle aux errements de la philosophie ancienne. A côté de ce tableau mêlé de clairs et d'ombres, il nous montre un spectacle plus consolant, celui de la révélation surnaturelle : « Mais il a plu à Dieu, dans son infinie miséricorde, d'ajouter à la révélation naturelle, contenue dans le grand livre de la nature, dans l'esprit et le cœur de l'homme, une autre manifestation d'un ordre supérieur, une révélation solennelle, extérieure, positive, surnaturelle. Cette révélation a eu trois phases, trois époques plus mémorables, plus distinctes. La première, qui en est comme l'aurore, s'étend depuis Adam jusqu'à Moïse. La seconde, plus brillante et plus développée, comprend les prophéties et les autres vérités révélées de Dieu depuis Moïse jusqu'à l'avénement du Messie. La troisième, qui s'étend de Jésus-Christ jusqu'à nos jours et qui doit durer jusqu'à la consommation des siècles, en est comme le midi, la perfection, la pleine lumière. C'est la vérité éternelle et incréée qui se manifeste au monde, qui devient plus évidente que le soleil et qui inonde de ses bienfaisants rayons l'univers entier. »

Ce fait, tous les chrétiens, catholiques ou protestants, l'admettent. Remarquons cette expression : *tous les chrétiens*, et non pas *tous les protestants*. Il ne manque pas, en effet, de protestants, c'est-à-dire d'hommes appelés ainsi, qui nient le grand fait de la révélation divine, ou qui, s'ils l'admettent en principe, raisonnent pratiquement comme s'il n'était pas. Après avoir, pour légitimer leur révolte, fermé une des sources d'où les vérités révélées jaillissent jusqu'à nous — la tradition — ils se débarrassent, au moyen du principe de l'interprétation privée, de toutes les vérités écrites qui se meuvent au-dessus de leur intelligence, ramenant ainsi la révélation divine au niveau, au-dessous même d'un symbole purement naturel. Au fond, ce n'est plus la parole de Dieu qui règle leur croyance, c'est

leur jugement seul qui les guide et qui modifie, suivant les caprices du cœur, le code sacré de la révélation. Qu'y a-t-il dans un pareil christianisme, autre chose qu'un pur rationalisme ?

Cependant, du fait même de la révélation naît pour tout homme l'obligation de la recevoir, d'y conformer son intelligence et les mouvements de son cœur. Tout le lui commande : l'infinie majesté de Dieu, l'importance des vérités révélées, la véracité divine, la conduite et l'enseignement de Jésus-Christ. Mais n'oublions pas que toutes ces raisons exigent « que nous croyions, non pas seulement ce qu'il nous plaît d'admettre ou ce qu'une raison bornée considère comme important et fondamental, mais tout ce qu'il nous enseigne. »

Rien de plus vrai ; mais rien, non plus, qui prouve plus sensiblement, à quiconque veut réfléchir, les funestes conséquences de l'interprétation privée. A quoi conduit-elle, en effet ? A quoi devait-elle aboutir ? A un éclectisme injurieux, qui accepte un point et en rejette un autre, à son bon plaisir. N'est-ce pas là le spectacle que nous donnent tous les jours les mille sectes qui se meuvent dans les régions vagues et indéfinies du protestantisme ?

Il y a donc une révélation, que nous sommes obligés d'accepter avec obéissance, respect et gratitude, non pas en partie seulement, mais tout entière et telle qu'elle est, sans y rien ajouter, ni retrancher ; pour l'accepter ainsi, il faut la connaître ; pour la connaître, il faut un moyen. Ici, les principes rationnels ne suffisent plus, ni les sources naturelles de certitude, puisque la révélation est un fait surnaturel et dépendant de la libre volonté de Dieu. Ce moyen existe, car « il répugne essentiellement à l'infinie bonté de Dieu qu'il exige des hommes la foi en ses enseignements, qu'il l'exige même sous peine de damnation, sans cependant leur donner » le moyen de les connaître.

S'il ne le donnait, Dieu voudrait et ne voudrait pas, simultanément, la même chose.

Donc ce moyen existe.

Par la même raison, ce moyen doit réunir quatre conditions. Il doit être 1° *facile*, à la portée de toutes les intelligences, des ignorants et des pauvres, comme des savants et des riches, car les premiers ont, aussi bien que les seconds, « une âme à sauver, une éternité heureuse à conquérir ; » 2° *certain* et *sûr*, « car le doute et l'incertitude ne sauraient se concilier avec un acte de

foi divine ; » 3° *suffisant* pour terminer les controverses : « autrement les innombrables difficultés qui ont été soulevées sur tous les points de la révélation divine, demeureraient toujours sans solution et anéantiraient d'un seul coup tout le symbole chrétien, toutes les vérités que Jésus-Christ à apportées au genre humain ; » enfin, 4° *perpétuel* et *indéfectible ;* car « s'il doit s'étendre à tous les hommes, il doit par là même embrasser tous les temps. La règle de la foi doit durer autant que la vraie foi elle-même. Or, la vraie foi doit subsister jusqu'à la consommation des siècles. Donc la règle de foi devra aussi subsister jusqu'à la fin des temps. »

« Telles sont les conditions requises pour que le dépôt de la révélation demeure intact au sein de l'humanité et y répande la vive lumière dont il est le foyer ardent. »

(*A continuer.*) L'abbé T.-A. Chandonnet.

LE JUBILE MUSICAL

Cette grande fête, à laquelle presque tous les corps de musique de la Puissance ont pris part, s'est terminée le 24.

La lutte a été belle en général, et la victoire assez vivement contestée. Déjà le public attentif prononçait les noms des vainqueurs et allait applaudir à leur triomphe, quand soudain le verdict du jury est venu déranger tous les calculs, déjouer toutes les prévisions. En un instant, les vainqueurs devenaient les vaincus, au grand étonnement du public, des compétiteurs et peut-être même des juges.

Mais n'anticipons pas.

L'idée de réunir tous ces différents corps, afin d'exciter leur émulation et de faire progresser une des principales branches de l'art musical, était venue à plusieurs il y a déjà longtemps.

Le gouvernement et les municipalités négligeant de prendre l'initiative, un simple commerçant-boulanger fournit les fonds nécessaires à l'entreprise !..... Un comité se forme, un appel général est fait, on y répond avec enthousiasme, les juges sont nommés, la date du concours est fixée, tout est prêt ; le concours commence !.....

Malheureusement, l'administration est fautive. On a voulu faire une spéculation trop forte, le prix des places est de beaucoup trop élevé ; le public s'abstient.

A la première séance, presque personne dans l'immense *Skating rink !* On commence une heure après le temps fixé ! Même retard à chaque séance !.....

Nous entendons d'abord l'« Orange men Band, » de Hamilton. C'est souvent faux, le milieu est vide, l'accompagnement pauvre ; en revanche, la lecture est bonne.

La musique « Sainte-Cécile, » d'Ottawa, lui succède. La sonorité est bonne, il y a de l'aplomb, de la vigueur, presque de l'acquis,

et la lecture eût été très-satisfaisante, si le directeur n'eût trop aidé de sa voix la partie principale.

Le directeur de la musique « Ville-Marie, » jouant et battant à la fois la mesure avec son cornet, a produit un effet disgracieux. Nous lui conseillons de modérer ses batteries et de travailler à faire disparaître les sons trop cuivrés de plusieurs de ses instrumentistes. L'ensemble est très-convenable : il y a assez d'assurance, on sent qu'il y a chez ces jeunes exécutants un grand désir de soigner, et c'est là une très-bonne note. La lecture a été excellente.

Les musiques « Saint-Roch » et « Longueuil, » ont été de toute manière très-médiocres. Le concours, nous l'espérons, leur sera utile, attendu qu'elles ont pu juger des qualités et du mérite des autres.

A la séance du soir, la musique « Notre-Dame de Beauport » s'est montrée sous un jour des plus favorables. Les accompagnements, les basses, le rhythme, l'équilibre et la lecture ont été surprenants. Le second morceau, composé de fragments de Mercadante, eût pu être mieux choisi : il était trop long et les solistes se sont montrés parfois insuffisants.

La musique « Hardy » a été plus heureuse dans l'« Elixir d'amour » que dans le morceau de concours, — l'ouverture d'Attila, de Verdi. Comme sa sœur « Ville-Marie, » elle devra surveiller ses batteries, qui couvrent tout. Les « piano » ne sont pas toujours réussis et le rhythme est un peu lourd. Les basses sont moelleuses et la lecture est très-bonne.

Le lendemain, samedi, avait lieu le concours de la première classe. Il y avait un peu plus de monde que la veille. La réputation des batteries, bataillons, etc., produisait son effet.

Le « Septième Bataillon, » de London, ouvre la séance avec le morceau imposé par les juges : l'ouverture du « Maçon, » d'Auber. Les clarinettes sont un peu rudes dans le haut, à partir du *fa*, cinquième ligne ; le cornettiste a un mauvais son ; le baryton-solo est sourd, et les « forte » sont durs. Ces quelques défauts disparaissent devant la richesse de l'ensemble et l'exécution du dialogue. Dans le second morceau : « Réminiscences de Mozart, » nous louerons tout particulièrement le bon son des basses, les arpéges des clarinettes et la sonorité des « mezzo-forte. » Le directeur pourrait, sans porter préjudice à l'exécution, diriger du bâton sans ajouter le mouvement continuel du cornet, à la main gauche.

L'ensemble, chez les « Foot-Guards, » est strident dans les « forte, » terne dans les « piano. » Les clarinettes ont eu quelques entrées défectueuses dans le morceau de concours. Dans les « Romances sans paroles, » de Mendelssohn, le « Nuage » a été assez bien réussi.

La lecture, chez tous les corps de musique de la première classe, n'a rien laissé à désirer.

Nous en exceptons toutefois la musique « Jacques-Cartier, » qui aurait mal figuré même dans la seconde classe.

Cette dernière cède la place à l'harmonie « La Cité, » chez laquelle nous remarquons deux grandes qualités : la précision et la netteté. Seulement, ces deux qualités sont exagérées ; il s'ensuit un ensemble absolument sec et incolore. De plus, elles n'ont été déployées que dans un mouvement trop lent du morceau de concours et dans deux morceaux excessivement faciles : « Maritana, » de Wallace, « Poëte et paysan, » de Suppé. Dans les détails de l'exécution, nous trouvons beaucoup d'hésitation chez la seconde clarinette, un manque d'ensemble et de justesse dans les unissons, un jeu parfois trop saccadé chez les basses. Les solistes, à part le cornettiste, M. Fauteux, que tout le monde a admiré, n'ont pas été très-justes dans « Poëte et paysan ; » la clarinette manquait de son. Le style et le sentiment étaient mauvais. Ceci est dû en grande partie à la direction trop lourde de M. E. Lavigne.

Des cheveux blancs, des vétérans apparaissent : le « 13me Bataillon » prend place. Dès le début s'accuse une grande supériorité sur tout ce que nous avons entendu : le mouvement, le rhythme, l'accent, la justesse et le goût sont supérieurs !..... L'ensemble est d'une netteté et d'un feu admirables ! Le second morceau — l'ouverture de Guillaume Tell — nous dévoile des artistes. Le tout est magnifiquement nuancé, la couleur est riche et dramatique dans *la tempête*, les bois ont des sonorités ravissantes : pas de vides, le style est superbe, le tout est des plus harmonieux.

Nous croyons ne pouvoir rien entendre de mieux quand, soudain, la « Batterie B » nous plonge dans une surprise des plus agréables ! A part le strident des cornets, rien qui ne soit parfait. Dans les mouvements les plus rapides, rien n'est ébranlé ! Aux qualités du « 13me Bataillon » se joignent une aisance et une élégance charmantes. Chaque partie est parfaitement dessinée, le dialogue est toujours net et précis, la partie principale toujours mise

en relief; c'est le style le plus pur et le plus correct. La lecture est admirable.

Enfin la « Batterie A » monte sur l'estrade. Rien que des cuivres ! Il s'ensuit naturellement une certaine monotonie, un peu déguisée par une exécution ferme, hardie et très-brillante. Les « piano » ne manquent pas de douceur et le « tutti » est très-agréable.

Aidé de nos notes et de nos souvenirs, nous comptions donc sur un verdict s'éloignant peu de ceci :

2me CLASSE.

1er prix ..... « Notre-Dame de Beauport. »
2me " ..... « Hardy. »
1re mention ..... « Ste-Cécile. »
2me " ..... « Ville-Marie. »
3me " ..... « Orange men. »

1re CLASSE. — *Indépendants.*

1er prix ..... « 13me Bataillon. »
2me " ..... « La Cité. »
Mention ..... « Foot-Guards. »

RÉGULIERS.

1er prix ..... « Batterie B. »
2me " ..... « 7me Bataillon. »
Mention ..... « Batterie A. »

Nos prévisions, quant à la 2me classe, se sont presque réalisées ; quant à la première, elles sont complétement renversées. Et cependant, nous sommes certain que la majorité des juges pensait comme nous. A quoi donc attribuer l'énorme différence qui existe entre nos calculs et le verdict du jury ? Au mauvais système adopté par ce dernier : le système des points.

Le public est sous une impression très-fausse. Il croit que c'est réellement la majorité des juges qui a fait loi, que chacun des membres du jury a déposé dans une urne son vote en faveur de telle musique ou de telle autre. Erreur. Nous allons expliquer la défectuosité du système des points, *qui permet à deux juges d'annuler l'opinion de trois autres.*

Cinq juges écoutent une harmonie ; nous supposons que tous reçoivent la même impression, s'accordent moralement sur son mérite ; qu'en tout ils sont de la même opinion. Leur *poin-*

tage sera-t-il le même? Non; l'un marquera 5; l'autre, 6; un troisième, 7; etc. Quand on comptera la somme des points, il se pourra très-bien que le résultat surprenne grandement les juges eux-mêmes! Premier défaut.

Supposons maintenant — chose, hélas! trop possible — qu'un ou deux membres veuillent favoriser quelqu'un, ou soient maladroits: ne pourraient-ils pas exagérer le nombre des points qu'ils accordent, marquer constamment le maximum et obtenir de cette manière un total surpassant celui des trois autres? Et, dans ce cas, n'est-ce pas la minorité qui commanderait? Et, par la même raison, ces deux membres peu consciencieux ou maladroits ne pourraient-ils pas ne donner que le minimum à un autre compétiteur qui mériterait le maximum?

Nous l'affirmons hautement: il n'y a pas eu unanimité chez les juges, et nous pouvons ajouter, sans indiscrétion, que l'un d'eux nous a dit qu'il n'acceptera plus jamais de juger d'après le système adopté au Jubilé musical. Voilà, il nous semble, qui est assez clair.

Les musiques des 7me et 13me bataillons et de la batterie B, se sont montrées justement indignées. Accepter les prix et les drapeaux était accepter un verdict injuste et ridicule.

Leur supériorité était trop évidente pour leur permettre de supporter sans se plaindre une erreur aussi grossière. Donner un premier prix à la «Musique de la Cité» était déjà exagéré; lui en donner un second devenait chose inqualifiable.

Il ne s'agit pas ici de nationalité. Les hommes, l'esprit de parti, les affections de clocher doivent faire place à l'art. Laissons-là les querelles mesquines et vulgaires, mettons la justice au-dessus du préjugé et de l'amour-propre, raisonnons avec intelligence, et tous, nous conviendrons *à priori* qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, que des jeunes gens indépendants, puissent, avec peu d'étude, l'emporter sur des hommes qui travaillent depuis plusieurs années, avec le soin et la régularité qu'exige la discipline militaire.

Si la «Musique de la Cité» avait réellement mérité les prix qui lui ont été décernés, nous nous serions rangé avec un double plaisir au nombre de ses défenseurs.

Mais, comme toujours, nous plaçons l'art au-dessus des partis.

Il est assez étrange de voir des gens qui ignorent les pre-

miers éléments de la musique, formuler des opinions, et les soutenir contre des connaisseurs.

D'après certaines personnes dont les opinions touchent presque au fanatisme, impossible de critiquer le verdict d'un jury !....

La décision des juges a rencontré une désapprobation si générale, le résultat d'une telle erreur serait si funeste, qu'il parait indispensable de considérer de nouveau cette matière

Songeons-y bien. Le cas est grave. C'est une question de vie ou de mort pour l'avenir ! Sans réparation, tout concours musical de cette nature est à jamais impossible à Montréal.

Divers moyens se présentent à ce sujet. La « Musique de la Cité » pourrait rendre ses prix et ses drapeaux et demander une nouvelle réunion des juges. Cette fois, chaque juge, tout en se servant de ses points, comme mémoire, devra donner sa voix, au scrutin, pour la musique qu'il jugera digne de telle ou telle nomination. C'est le système en usage dans les conservatoires d'Europe. Alors la majorité commanderait.

On peut aussi demander une enquête, nommer des experts étrangers chargés d'examiner les listes et de donner un verdict d'après le *pointage* particulier de chacune d'elles. La majorité commanderait encore.

Sinon, pour la satisfaction de tous, pour la dignité et l'honneur de la « Musique de la Cité, » M. E. Lavigne pourrait défier, ainsi qu'il en est déjà question, les musiques qui ont pris part au jubilé, et demander au moins cinq juges étrangers, d'une compétence éprouvée et reconnue.

Après cette épreuve, tout rentrera dans l'ordre. La « Musique de la Cité, » si elle en sort victorieuse, aura droit d'être doublement fière de son triomphe et sa réputation n'en sera que mieux assise. Si elle échoue, l'amour de la justice la consolera ; sa dignité n'aura pas à en souffrir, et elle ne regrettera pas de n'avoir plus ce qu'elle n'avait pas encore mérité.

Alors, toute querelle, tout dissentiment disparaîtra ; Montréal aura réparé sa faute involontaire, et il lui sera encore donné de recommencer ses tournois artistiques.

GUILLAUME COUTURE.

Le centenaire de Voltaire

C'est avec un profond sentiment de répugnance que nous écrivons ce titre menteur. L'apothéose de l'homme qui fut le type incarné de l'impiété et du cynisme, ne sera jamais, on a beau faire, qu'une scène où la bassesse le dispute à la barbarie, une orgie, et une insulte à la civilisation, si les éléments qui se meuvent dans le marais bourbeux pouvaient offusquer la pure et bienfaisante lumière du soleil.

Nous nous serions donc abstenus de qualifier officiellement cette farce immorale, si un journal de cette ville — le *Canadian illustrated News* — n'eût jugé à propos de présenter à un peuple qui l'abhorre, le portrait de Voltaire, accompagné d'un article où la présomption de l'écrivain n'a d'égale que son ignorance.

En face d'un acte aussi inqualifiable, nous croyons devoir protester, et nous protestons en effet, à l'exemple de Léon XIII, des revues étrangères, de tous les journaux amis du vrai, du beau et du bien.

Notre confrère comprendra comme tout le monde la signification de notre acte. Il n'est pas dicté par un esprit d'intolérance. Nous ne lui demandons pas de s'élever à la hauteur de la foi catholique ; mais, pour apprécier comme il le mérite ce qu'on appelle le centenaire de Voltaire, il n'est pas nécessaire d'appartenir à l'Eglise de Jésus-Christ, ni même d'être chrétien : il suffit d'être homme, et de respecter l'humanité.

Le Conseil de la Rédaction

REVUE

DE

MONTREAL

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

CLAUDE DE RAMEZAY *

C'est la dernière fois — on nous le fait espérer du moins, et depuis longtemps — que nous nous réunissons dans cette enceinte pour applaudir au travail et couronner le succès de nos élèves. Cette fête sera comme l'adieu suprême que nous adressons, avant de nous en éloigner pour toujours, à ces lieux qui rappellent tant de souvenirs.

A l'ombre de ces arbres qui ont grandi avec nous, rafraîchis par les émanations pures de cette fontaine, nous avons multiplié nos jeux et nos ébats ; nous avons promené nos pensées et nos projets d'avenir. L'historien se trouve ici sur un théâtre qui n'est pas sans importance. Bien des événements se sont accom-

* Nous suivons l'orthographe française, que M. de Ramezay avait adoptée pour son nom.

plis en ce lieu depuis le moment où l'Iroquois vagabond venait y planter sa tente, jusqu'à celui où le gouverneur de Montréal tâchait de faire briller dans ses salons — et jusque dans ce jardin — comme un reflet des fêtes de Versailles ; depuis le jour où les destinées du Canada étaient gravement examinées et discutées entre les citoyens de Montréal d'un côté, et Franklin, Chase et Carroll de l'autre, jusqu'à celui où nous sommes venus, à notre tour, étudier des problèmes non moins importants pour l'avenir de notre nationalité : les questions d'éducation et d'instruction.

L'histoire du château Ramezay a été racontée, et il ne me siérait pas de vouloir la faire à mon tour, surtout en présence de celui qui a écrit cette page intéressante de l'histoire de Montréal. Mais il me sera sans doute permis de la compléter par quelques détails biographiques que j'ai réunis sur la famille de Ramezay, et en particulier sur Claude de Ramezay, seigneur de la Gesse, de Bois-Fleurent, de Monnoir en France, de Ramezay, de Monnoir et d'Yamaska au Canada, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, successivement gouverneur des Trois-Rivières et de Montréal, et commandant des forces du roi de France au Canada.

La famille de Ramezay est d'origine écossaise, noble et alliée à cette illustre maison de Douglass qui a joué un rôle important dans l'histoire de Marie Stuart et dans celle de Jacques I. Sir John Ramsay, grand-père de Claude, était capitaine dans le régiment du colonel Hebron quand ce régiment s'engagea au service de la France.

C'était à l'époque où Richelieu, pour abaisser l'influence de la maison d'Autriche, cherchait à favoriser la Suède et la Hollande. Sir John passa donc en France avec d'autres capitaines, tels que le comte Douglass, le chevalier Hamilton, lord Kerr et leurs soldats, qui étaient presque tous gentilshommes *. Ce fut, je crois, l'origine de ce régiment écossais, où figurèrent plus tard des noms français, comme celui de Repentigny. Quoi qu'il en soit, M. de Ramezay ne paraît pas être retourné en Ecosse. Son fils Timothée se maria en France et habitait le domaine de la Gesse, au diocèse de Langres. C'est là que Claude naquit, en 1657. Nous n'avons pas de détails sur les débuts de celui qui devait être plus tard gouverneur de notre ville. Naturellement, comme

* *Gazette de France*, 1633, p. 347.

la plupart des gentilshommes de cette époque, il se voua à la carrière des armes, et entra dans le détachement de la marine.

Je n'ai pu vérifier à quelle époque précise il passa au Canada. Mais je suis porté à croire que ce fut vers 1685, lorsque M. de Denonville vint remplacer le trop faible M. de la Barre dans le gouvernement de la Nouvelle-France.

La première fois que le nom de Claude de Ramezay apparaît dans nos annales, c'est au moïs de novembre 1686 *. Il assiste au mariage d'un soldat de sa compagnie. Il n'est encore que simple lieutenant dans la compagnie de ce M. de Troye qui a fait l'expédition de la baie d'Hudson. A l'école d'un capitaine aussi habile qu'intrépide, Ramezay ne pouvait manquer d'avancer rapidement : aussi le trouvons-nous capitaine dès l'année suivante, 1687, puis colonel, puis commandant des troupes, enfin gouverneur.

En 1687, il fit partie de l'expédition qui alla attaquer les Iroquois dans leurs propres cantons.

M. de Denonville avait réuni en face de notre ville, dans l'île Sainte-Hélène, plus de deux mille hommes de troupes, soldats réguliers, milices, et sauvages de différentes nations.

On peut juger de l'effet produit par ce déploiement militaire, dans une ville qui renfermait à peine 800 âmes et qui ne comptait pas 150 maisons. Le gouverneur général avec sa maison et ses gardes, les gouverneurs particuliers des Trois-Rivières et de Montréal, l'intendant, le commandant des forces, les officiers de tous grades, les costumes variés des militaires, l'accoutrement pittoresque de nos sauvages : le bruit, les cris, les fanfares, le grondement du canon, les fêtes, les transactions, tout cela se suivait, se pressait, se mêlait sans se confondre ; la scène variait à chaque instant et continuait toute la journée pour recommencer le lendemain. Le soir, pendant que l'île Sainte-Hélène s'illuminait des feux de bivouac, on voyait s'ouvrir les salons de la rue Saint-Joseph †, et de la rue Saint-Paul, les principaux quartiers de l'époque. On causait et on dansait jusqu'à neuf heures. Le couvre-feu sonné, chacun se retirait, éclairé par des domestiques, quand on ne portait pas soi-même un modeste flambeau à la main, car les trois ou quatre rues

* Registres de la paroisse de Québec.

† Aujourd'hui rue Saint-Sulpice.

qui composaient la ville étaient un peu moins éclairées qu'aujourd'hui, attendu qu'elles ne l'étaient point du tout.

L'expédition de M. de Denonville eut un succès qu'on a cherché à contester, mais qui n'en fut pas moins réel. Toutefois, ce n'est pas ici le lieu de discuter cette question.

M. de Ramezay y déploya beaucoup d'habileté et de courage. Les Iroquois s'étaient mis en embuscade dans un passage difficile. Leur soudaine attaque jeta le trouble dans les rangs de nos soldats; les Outaouais mêmes, qui faisaient partie de l'avant-garde, lâchèrent pied. A la tête de quelques milices, il vole de tous côtés, se battant tantôt comme les réguliers, tantôt comme les sauvages, de sorte que les ennemis prirent bientôt la fuite, persuadés qu'ils avaient affaire à un corps considérable, et ils laissèrent le passage libre.

Le gouvernement des Trois-Rivières, devenu vacant en 1689 par la mort de M. de Varennes *, fut accordé à M. de Ramezay, comme une juste récompense de son mérite.

C'était à la veille de l'attaque de Québec par Phipps. On sait comment M. de Frontenac — absent de Québec — fut presque surpris par l'arrivée de la flotte anglaise. C'est aux environs des Trois-Rivières que cette nouvelle lui fut confirmée. Pendant qu'il hâtait sa marche vers la capitale, il envoyait M. de Ramezay en toute hâte à Montréal, pour donner ordre à M. de Callière de descendre à Québec avec toutes les troupes et les habitants qu'il pourrait rassembler dans sa route. Le cri d'alarme, jeté aux différents villages qui bordaient les deux côtés du fleuve, se répandit avec la vitesse de l'électricité. Bientôt un corps nombreux pour l'époque — 800 hommes — vola à la défense du pays. Débarqué à la Pointe-aux-Trembles, il continua sa route par terre, dans la crainte de rencontrer des vaisseaux de la flotte anglaise.

« Les Anglais, » rapporte l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, « entendirent de leurs vaisseaux le bruit que faisait cette belliqueuse jeunesse, qui venait en sautant et avec de grandes démonstrations de joie. Ils appelèrent M. de Grandville, leur prisonnier, et lui demandèrent ce que c'était; il écouta les fifres et les caisses, et voyant bien d'où cela venait, il leur dit cavalièrement : « Ma foi, messieurs, vous ne tenez rien : c'est M. le gouverneur de Montréal qui arrive avec les gens d'en haut; vous n'avez qu'à plier bagage, car ce secours pour Québec vous fera perdre vos peines. »

---

* Enterré le 4 juin 1689.

On sait que les assiégeants avaient jeté peu de terreur dans la ville ; on continuait à vivre à peu près comme dans une paix complète. De leurs vaisseaux, les Anglais voyaient les hommes et les femmes qui se rendaient aux églises. M. de Frontenac tenait sa petite cour comme d'habitude ; elle était même plus brillante que d'habitude. Il ne nous est pas interdit de croire que plus d'un de nos braves officiers y puisa ces sentiments chevaleresques qui rehaussent et embellissent le courage. Nous sommes en plein siècle de Louis XIV. Britannicus et Alexandre le Grand y parlent le langage des grands seigneurs, et les grands seigneurs sont presque tous d'illustres capitaines. La romance du jeune et beau Dunois a pu être chantée plus tard, mais elle date de cette époque. Je soupçonne beaucoup M. de Ramezay et ses compagnons d'armes de s'en être inspirés.

Quoi qu'il en soit, le dernier vaisseau anglais avait à peine disparu derrière la Pointe-Lévis — on était encore sous l'émotion des fatigues et du succès — que M. de Ramezay se mariait à Québec *. Son exemple fut suivi par MM. D'Ailleboust, de Vaudreuil, et par d'autres. M. de Ramezay épousa Melle Marie-Charlotte Denys, qui était d'une des familles les plus anciennes et les mieux apparentées du Canada.

L'administration de M. de Ramezay comme gouverneur des Trois-Rivières fut encore signalée par deux faits assez importants. Il organisa, sous le commandement de M. de Hertel, cette escouade de braves qui allèrent attaquer Salmon Falls, cinquante-deux héros qui s'immortalisèrent dans un combat contre deux cents Anglais, dont ils tuèrent et blessèrent un grand nombre.

Trois-Rivières, par sa position entre Québec et Montréal, avait à cette époque une grande importance en temps de guerre, et il fallait empêcher cette ville de tomber au pouvoir des ennemis. C'est pour cela que M. de Ramezay fit commencer des fortifications qui lui attirèrent les félicitations de M. de Frontenac, lorsque celui-ci vint, en 1691, inspecter les travaux †. M. de Ramezay, en 1696, accompagna le gouverneur général dans son expédition contre les Iroquois. Chargé de commander toutes les milices, il avait sous ses ordres la fleur de la noblesse

* Le 8 novembre 1690.

† *Documents relative to the colonial History, etc.*, t. IX, p. 519.

canadienne et des hommes d'une bravoure éprouvée ; mais, pour bien diriger les uns et les autres, il fallait autant de souplesse que d'énergie. C'est pour cela que M. de Frontenac avait assigné à M. de Ramezay ce poste difficile. On sait le résultat peu avantageux pour la colonie de cette expédition préparée avec tant de soin, et si brillante au point de vue des difficultés surmontées.

Le mouvement administratif que la mort de M. de Frontenac occasionna, fit monter M. de Ramezay dans la hiérarchie militaire ; mais il ne put obtenir le gouvernement de Montréal, qui fut donné à M. de Vaudreuil. En revanche, il eut le commandement de toutes les troupes du roi au Canada. C'est par inadvertance que M. Ferland le fait arriver cette année même au gouvernement des Trois-Rivières. Au contraire, il y fut remplacé par M. Provost, ancien major de Québec.

Un ancien capitaine de l'armée ayant manqué aux égards qu'il devait à son commandant, l'affaire fut portée à la cour ; et l'année suivante, 1700, M. de Merville * fut obligé de présenter ses excuses à M. de Ramezay, en présence des troupes, réunies — avec tout l'appareil militaire — sur la Place d'Armes de Québec. Les choses se passèrent sans doute à peu près comme entre ces officiers bretons dont parle madame de Sévigné. Les tambours battaient depuis longtemps la chamade, quand les portes du château Saint-Louis s'ouvrirent pour laisser passer M. de Ramezay et sa suite. Aussitôt qu'il est arrivé à la tête des troupes, M. de Merville, se détachant de sa compagnie, s'avance vers le commandant, se découvre et salue comme on savait saluer à cette époque : — « Monsieur, je regrette tout ce qui est « arrivé et je vous prie de croire que je suis votre très-humble serviteur. » — « Monsieur, » répond le commandant, « soyez persuadé que je vous tiens en ce moment pour un très-galant homme. » Là-dessus, il ôte aussi son chapeau à plumes, salue gracieusement le capitaine, les tambours battent de nouveau, et quelques instants après tous ces braves militaires se réunissent à la table de M. de Callière.

En 1703, M. de Ramezay fut nommé gouverneur de Montréal. Il se trouvait en cette qualité comme la garde avancée chargée de surveiller les mouvements des Anglais. C'est ainsi qu'il fit

---

* Claude-Charles de Grays, chevalier, seigneur de Merville. Il gouverna Trois-Rivières par *interim*, après la mort de M. de Varennes.

manquer l'expédition envoyée par ceux-ci sur le lac Champlain, pour prendre Chambly et pour se rendre par cette route jusqu'à Montréal.

Voici comment Charlevoix raconte cette expédition : « Le 28 juillet 1709, M. Ramezay partit de Montréal ; son avant-garde, conduite par M. de Montigny, capitaine, était composée de 50 Français et de 200 Abénaquis, et soutenue par Rouville avec cent Canadiens. Après eux marchaient cent soldats des troupes du roi, sous les ordres de M. de Chassaigne. Le gouverneur de Montréal suivait à la tête de cinq cents Canadiens, distribués en cinq compagnies, commandées par MM. de Saint-Martin, des Jordis, de Sabrevois, de Lignery et des Chaillons. Les Iroquois chrétiens faisaient l'arrière-garde, sous la conduite de Joncaire. Des Outaouais et des Nipissings étaient sur les ailes. L'armée fit quarante lieues en trois jours, gardant toujours l'ordre que je viens d'indiquer. Il est indubitable que si elle fût allée jusqu'au camp des ennemis, elle en aurait eu très-bon marché ; mais le peu de concert entre les officiers et le commandant, le défaut de subordination dans les troupes, qui en est une suite nécessaire, et de faux avis qui furent donnés à M. de Ramezay, firent échouer une entreprise dont le succès paraissait immanquable. Après qu'on eût mis en déroute un détachement de cent dix-sept hommes, qui s'étaient trop avancés et dont le conducteur fut tué, le bruit se répandit qu'un corps d'environ cinq mille hommes n'était pas loin, et s'était assez bien retranché.

« Les sauvages déclarèrent en même temps que leur sentiment n'était pas qu'on allât plus avant, et qu'il leur paraissait beaucoup plus à propos de défendre les postes avancés, que d'aller chercher si loin un ennemi qui avait eu le loisir de bien fortifier son camp, et qui pouvait encore être secouru par toute la jeunesse d'Orange et de Corlar ; sur quoi le conseil de guerre fut assemblé, et il fut résolu tout d'une voix de se retirer. Ce fut pour le gouverneur de Montréal une nécessité de se conformer à cette délibération ; et ce qui l'y détermina fut bien moins la défense qu'il avait de s'exposer à une grande action, que la crainte de n'être pas secondé de tous ceux qui étaient sous ses ordres. »

Cependant l'entreprise de nos ennemis était arrêtée, et ils furent obligés de s'en retourner sans avoir tenté de traverser le lac Champlain.

Un fait assez généralement ignoré, c'est que M. de Ramezay administra toute la Nouvelle-France pendant les deux ans que le gouverneur général, M. de Vaudreuil, fut absent du pays. Mais aucun acte important ne semble avoir signalé cette administration *. C'est comme gouverneur de Montréal qu'il s'est distingué. Les yeux fixés sur le moindre mouvement des colonies anglaises, il signalait à M. de Vaudreuil leurs projets d'attaque ou leurs efforts pour nous enlever le commerce des sauvages. C'est dans ce but qu'il pressa la construction d'un fort à Niagara. Il aurait voulu, en même temps, qu'on établît et fît habiter les parties extrêmes du pays, afin d'empêcher nos ennemis d'y pénétrer et de réclamer plus tard le droit de possession. Ce qu'ils ne manquèrent pas de faire.

M. de Ramezay insista aussi pour qu'on réglât la question des limites entre les deux colonies rivales. Il entrevoyait que le temps, au lieu de simplifier les difficultés et les prétentions, ne ferait que les augmenter. Ici encore, les événements justifièrent ses prévisions †.

Au commencement de l'été de 1724, M. de Ramezay se trouvait à Québec pour traiter des affaires de son gouvernement: il était question de fortifier Montréal. Dans les derniers jours du mois de juillet il tomba malade, et mourut bientôt, à l'âge de 64 ans: il en avait passé 39 dans le pays.

De son mariage avec Delle Charlotte Denys, il avait eu quatorze enfants, dont quelques-uns moururent en bas âge. Une de ses filles embrassa la vie religieuse chez les Ursulines de Québec; les autres, abondamment dotées de seigneuries, paraissent avoir passé leur vie dans l'exercice de la charité. Quant à ses fils, il eut la douleur d'en voir un tué par les sauvages de l'Ouest, un autre noyé dans le naufrage du *Chameau*. Nicolas Roch, qui lui survécut et continua la postérité, signa la capitulation de Québec.

M. de Ramezay s'éteignit sans bruit, et la postérité semble être restée muette sur son compte. Nous pourrions dire que c'est là une de ces injustices dont elle se rend coupable assez

---

* Il est vrai que les documents officiels manquent presque absolument pour cette époque.

† *Documents relative to the colonial History of the State of New-York*, t. IX, *passim*.

souvent, s'il n'était vrai que le silence de l'ambition et de l'envie constitue déjà un bel éloge pour un homme placé dans les hautes charges. Tel est le premier éloge que M. de Ramezay a su mériter. Un jour, je l'espère, une voix plus autorisée que la mienne tirera complétement son nom de l'oubli. Ce sera, je ne dirai pas un acte de justice rendu à la mémoire de Claude de Ramezay : ce sera pour Montréal la juste revendication d'une illustration qui est sienne. Car, il nous sera peut-être permis de le lui rappeler, notre ville trouvera dans son histoire une gloire bien supérieure à celle que pourront jamais lui donner ses places et ses palais.

« O Athènes, dit quelque part Platon, je ne viens admirer ni ton acropole, ni tes temples : je cherche les traces de tes citoyens vertueux, les souvenirs de tes hommes illustres, seule chose à peu près que le temps ne détruit pas complétement. »

S. Aubin.

Professeur à l'école normale Jacques-Cartier.

LES CANADIENS DE L'OUEST *

Il y a déjà longtemps qu'un jour, entrant dans la rotonde où se trouvait la bibliothèque du parlement à Montréal, je fus frappé d'étonnement en y trouvant une série de tableaux, que je pris d'abord pour des sujets tirés de l'Iliade ou de l'Odyssée. C'étaient des scènes de la vie sauvage de l'Ouest ; on y voyait des guerriers et des chasseurs sioux ou pieds-noirs, avec leurs costumes et leurs armes. Un artiste devenu assez célèbre depuis, M. Paul Kane, avait exposé ces peintures à la vue des représentants du peuple, afin d'obtenir du gouvernement quelque secours dont il avait grand besoin pour mener à fin une entreprise aussi difficile qu'originale.

Si l'on était porté à rire de mon erreur, qu'on daigne jeter les yeux sur le tableau suivant extrait de l'Iliade, et que l'on me dise si le bon Homère n'a point célébré des gens qui, en somme, ressemblaient assez aux chefs sauvages de notre continent.

« Lorsque, à la voix de leurs chefs, ils se sont rangés en bataille, les Troyens s'avancent et jettent une haute clameur mêlée de cris aigus comme ceux des oiseaux sauvages. Tel s'élève jusqu'au ciel le cri rauque des grues, qui, fuyant les frimas et les grandes pluies de l'hiver, volent sur le rapide Océan pour porter aux pigmées le carnage et la mort. Habitantes de l'air, elles livrent aux humains de cruels combats. Cependant les Grecs, respirant la fureur, marchent en silence et brûlent en leur âme de se prêter un mutuel appui.

« Tel Notus répand sur le sommet des monts un brouillard redouté des pâtres, et plus favorable aux larcins que la nuit obscure ; car la vue ne s'étend pas plus loin que la main ne peut lancer un caillou ; tels les pas des guerriers soulèvent un

* *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878. Compagnie d'imprimerie canadienne, 1878. 2 vols in-8, XXXIX, 717 pp., 14 portraits et gravures.

tourbillon de poussière. Bientôt ils ont franchi la plaine, et, fondant les uns sur les autres, ils se sont rapprochés. Alors, Alexandre, beau comme un dieu, s'élance hors des rangs troyens. Sur ses épaules flotte la dépouille d'une panthère, et se croise avec son glaive un arc recourbé ; ses mains brandissent deux javelots brillants d'airain, et il provoque les plus vaillants des Grecs. »

Mettez une peau de loup-cervier ou une peau d'ours à la place de la peau de panthère, un tomahawk à la place du javelot, et laissez, comme dans la description d'Homère, un arc recourbé sur l'épaule du personnage, et vous aurez un guerrier sauvage d'Amérique. Ceux-ci avaient encore des boucliers qui, pour n'être pas aussi richement sculptés que celui d'Achille, portaient leurs armes — un ours, un castor, un orignal — tout comme les écus des chevaliers du moyen âge. Certaines coiffures, certains ornements de ces barbares pourraient aussi produire l'illusion d'un casque antique.

Pour ce qui est des cris aigus semblables à ceux des bataillons de grues traversant les airs — comparaison favorite d'Homère — nos sauvages avaient leur terrible cri de guerre, leur *war-hoop*, que même les Hurons les plus civilisés de Lorette savent encore pousser aujourd'hui. Rien qu'à regarder les peintures de Paul Kane, on pourrait s'imaginer entendre ce cri perçant et prolongé sortir de la poitrine de ses personnages.

Enfin m'est avis qu'on n'était pas plus crânement attifé, plus élégamment et poétiquement costumé pour la guerre dans les plaines de Troie et sur les bords du Xanthe, que dans les prairies de l'Ouest ou sur les bords de la rivière Rouge ou de l'Assiniboine. Les poëtes qui chanteront plus tard les épopées du Nord-Ouest ne manqueront pas, non plus, de mettre dans la bouche de leurs héros des discours tout aussi beaux, pour le moins, que ceux des héros grecs et troyens. Du reste, ceux qui ont lu les Sagamos de Maximilien Bibaud ne doivent pas ignorer que le sage Nestor, le prudent Ulysse, le fier Agamemnon, le bouillant Ajax ne péroraient pas mieux au conseil de leur nation que Kondiaronk (le Rat), Piscaret, Garakonthié ou Ahasistari, en un mot tous les grands chefs que Bibaud père a voulu immortaliser dans une pièce de vers, la plus originale, sans

contredit, de tout notre Parnasse *, ne le faisaient dans les grandes *fumeries* où se décidaient les questions de paix ou de guerre. Seulement, le calumet ne paraît pas avoir été une des institutions de l'antiquité classique; mais tant pis pour elle! Encore n'est-ce pas bien certain, car le Père Lafitau n'y a vu rien moins que le caducée de Mercure.

Beaucoup de Canadiens — non pas qu'ils fussent tous très-versés dans la légende homérique — ont été séduits tout d'abord par ce qu'il y avait de grand et de poétique dans la vie sauvage, de romanesque dans les aventures, dans les courses lointaines, dans les périls de ces guerres continuelles, dans la nature grandiose des plaines, des montagnes, des lacs et des rivières de l'Amérique. Ils se sont livrés, les uns à demi, les autres entièrement, à cette existence nomade et primitive; quelques-uns, comme on le disait alors, *se sont mis sauvages;* d'autres ont servi de trait-d'union entre la barbarie et la civilisation, entre la France et les peuples aborigènes, ont épousé des femmes sauvages, ont tenu conseil avec les *grands chefs*, ont été interprètes, agents, pour bien dire, ambassadeurs du grand Ononthio auprès des tribus lointaines. Un exode continuel s'est fait du Canada vers l'Ouest; d'ici sont partis presque tous les fondateurs de ces villes qui se sont élevées comme par enchantement dans les prairies, sur les rives des grandes rivières qui se jettent dans le Mississipi. Cet exode s'est continué, et se continue encore sous une forme ou sous une autre.

Or, c'est l'histoire des hommes les plus remarquables parmi ces hardis et vigoureux pionniers, que M. Tassé a écrite. Elle était presque aussi ignorée de nous que notre propre histoire était ignorée de la France avant les ouvrages de M. Garneau, de M. Ferland et de l'abbé Faillon. Ce livre, paraissant en même

---

* « Je vois plus d'un brave Crillon
Sans lettres, vainqueur dans l'arène,
Plus d'un foudroyant Démosthène,
D'un fleuri Cicéron,
Chez ces peuples par nous mal appelés sauvages;
Je vois chez eux briller des vertus, des talents,
Des hommes éloquents,
Des négociateurs, des héros et des sages. »

(Les grands chefs.

temps que le nouvel ouvrage de M. Rameau sur l'Acadie, complète, par les deux extrémités du continent, l'histoire de la race française en Amérique.

M. Tassé, comme tous ceux qui exploitent un champ nouveau, a rencontré de grandes difficultés, et par là même il s'est ménagé de grandes jouissances. Il a dû chercher, consulter, correspondre avec une foule d'individus et de sociétés historiques dans le pays et aux Etats-Unis. Il a suivi pour cela une méthode bien simple, quoique ingénieuse. Dès qu'il avait réuni tant bien que mal les rudiments d'une de ses biographies, il les publiait dans une revue ou un journal, qu'il adressait ensuite à toutes les personnes qu'il croyait en état de lui faire connaître quelque chose de plus ; et c'est avec les remarques et les observations de ces personnes avec qui il entrait en correspondance, et d'autres aussi qui avaient vu par hasard ses essais, qu'il corrigeait, augmentait et complétait le travail offert aujourd'hui au public dans une forme plus compacte et avec plus de garanties. Il faut s'être livré soi-même à des études de ce genre pour comprendre tout le plaisir qu'il y a à butiner ainsi de côté et d'autre, à conjurer, pour bien dire, à force de patience des figures oubliées de tous et qui viennent à votre appel poser devant vous, sorte de résurrection qui ne se fait pas d'un seul coup, mais laborieusement et pièce à pièce.

M. James Lemoine, qui suit précisément le plan adopté par M. Tassé, et dont les nombreuses productions se corrigent et se complètent sans cesse les unes par les autres, M. l'abbé Verreau, qui a accumulé lentement les matériaux des *Mémoires sur l'invasion*, et a mis plusieurs années à préparer la publication du premier volume de cette importante collection, M. l'abbé Tanguay, qui n'épargne rien pour ses recherches généalogiques, M. Benjamin Sulte, qui, au milieu de tant d'écrits légers et humoristiques, poursuit avec persévérance la compilation de tous les renseignements qui ont rapport à la ville des Trois-Rivières, et en continue l'histoire dans la *Revue canadienne* en attendant qu'un second volume vienne se joindre à celui qu'il a fait imprimer il y a quelques années ; tous ces chercheurs infatigables et plusieurs autres encore pourraient, s'ils le voulaient, nous donner une petite histoire intime qui ne serait pas moins intéressante que leurs autres ouvrages : ce

serait celle de leurs patientes investigations, de leurs heureuses ou malheureuses découvertes, des émotions qu'ils ont éprouvées chaque fois qu'un fait qui avait jusque là échappé à leur contrôle se trouvait régulièrement constaté, ou, ce qui était moins agréable, chaque fois qu'une erreur ou une inexactitude venait tout à coup se poser devant eux, et condamner sans réplique quelque passage imprimé, qu'ils auraient bien voulu n'avoir jamais tiré de leur cartons.

M. Tassé a dû avoir lui-même plusieurs de ces émotions; elles ont dû être d'autant plus fortes qu'il s'est livré avec plus de dévouement et de passion à la tâche vraiment patriotique qu'il s'est imposée.

Parmi les sources d'informations auxquelles il a puisé davantage, se trouvent les mémoires des sociétés historiques de plusieurs Etats de l'Ouest, de celle du Wisconsin plus particulièrement; et il rend dans son introduction un juste hommage au zèle intelligent avec lequel les membres de ces sociétés recherchent tout ce qui a trait aux fondateurs de la civilisation dans leurs pays respectifs, dont l'histoire est encore si récente, comparée même à la nôtre.

La difficulté du travail entrepris et mené à bonne fin par M. Tassé était d'autant plus grande que les Canadiens de l'Ouest n'appartiennent pas, en général, à l'époque la mieux connue de notre histoire. On ne trouve rien sur leur compte dans les livres, ou à peu près rien.

L'auteur n'a pas exactement suivi l'ordre chronologique; il s'est plutôt occupé de grouper ses biographies, si je puis m'exprimer ainsi, dans l'ordre géographique, ou mieux, comme il le dit lui-même, il a réuni ensemble les personnages qui ont figuré sur un même théâtre; il a parlé d'abord des Canadiens du Wisconsin, du Michigan, du Minnesota, du Dakota, de l'Illinois, du Missouri, du Texas et du Nouveau-Mexique, et il s'est ensuite occupé de ceux de la Californie, de l'Orégon, du Nord-Ouest canadien et du Manitoba.

Pour ces deux groupes il manifeste une même sollicitude, nous oserions dire une même vénération, une même tendresse. Sans être aucunement chargés de déclamation, son style et sa

manière sont imprégnés de patriotisme ; et l'on y sent d'un bout à l'autre une foi vive et ardente dans les destinées de notre race. A ce point de vue, les faits sont disposés heureusement et forment une de ces démonstrations d'autant plus irrésistibles, qu'elles ne se présentent pas sous la forme d'une discussion ni d'une thèse préparée à l'avance.

M. Tassé aurait pu, en s'attachant aux noms déjà glorieux, faire un livre plus facile, plus populaire et plus retentissant. Il aurait pu écrire la biographie de Perrot, celle de Du Luth, de Nicolet, de Joliet, de La Salle, de Marquette, de Gautier de la Véren drye ; mais s'il a préféré des grands hommes inconnus, *si de tous ces héros il choisit Childebrand*, nous ne devons pas nous en plaindre. Il a par là ouvert de nouveaux horizons ; il a fait voir que les grands voyageurs, les grands explorateurs des premiers temps de la colonie ont eu de nos jours des héritiers et des continuateurs ; enfin il a relié comme dans un glorieux faisceau les jalons plantés par eux, on peut dire dans toutes les régions de l'Amérique, à l'ouest, au nord-ouest et au sud-ouest, jusqu'à l'océan Pacifique, jalons qui furent ceux de la civilisation, autour desquels se sont groupées d'autres races que la nôtre ; mais qui, en plus d'un endroit, grâce à notre étonnante propagation, serviront peut-être un jour de point de ralliement à de vigoureuses populations canadiennes-françaises.

Pour ce qui est des hommes illustres que nous avons mentionnés, il a rappelé leur souvenir dans une très-belle introduction ; il a, pour bien dire, placé leurs statues dans le péristyle du monument qu'il élève à de plus jeunes gloires, à des gloires presque contemporaines.

Voici, par exemple, en quels termes il s'exprime au sujet de Pierre Gautier de la Vérendrye et de sa famille.

« Ces découvertes (celles de la baie d'Hudson et du Mississipi), ne suffisaient pas pourtant à l'ambition dévorante de nos explorateurs. Il leur tardait de soulever le voile qui enveloppait encore une vaste partie du continent, et d'atteindre les bords de l'océan Pacifique, pour contempler enfin cette mer de l'Ouest, cette mer Vermeille qu'ils ne pouvaient entrevoir qu'en imagination, et qui devait leur ouvrir les portes des Indes et de la Chine.

« Pierre Gauthier de Varennes, sieur de la Vérendrye, se chargea de cette difficile entreprise avec quatre de ses fils, un neveu, M. de la Jemerays, et le P. jésuite Messager. Il leur

fallait pénétrer à travers des pays inconnus habités par des peuplades redoutables, où ils seraient exposés à mille hasards ; à périr par la faim, par le froid, dans les rapides des rivières — qu'il leur faudrait descendre dans de frèles pirogues, — sinon par la flèche du sauvage. N'importe, il y allait de l'intérêt de la France et de leur gloire.....

« Dans deux voyages au Nord-Ouest, M. de la Vérendrye découvrit toutes les régions entre les montagnes Rocheuses et les lacs Supérieur et Winnipeg, ainsi que le haut Missouri.

« En 1748 il avait atteint la grande vallée de la Saskatchouan, qu'il appelle Poskoiac. Ce fut aussi à cette époque que furent découverts les lacs Ouinipigon, Manitoba, Dauphin, Bourbon et Travère, et que furent établis les forts du Grand Rapide, du Pas, de Nippéouing, et de la Corne.

« Ces expéditions furent fatales à deux des fils de M. de la Vérendrye, à son neveu et au père Arnaud ; elles valurent à M. de La Vérendrye lui-même plusieurs graves blessures, l'accablèrent de dettes ainsi que sa famllle, sans être sufflsamment appréciées par les autorités françaises. De nos jours encore elles sont fort méconnues, et si les noms des découvreurs du Mississipi sont entourés à juste titre de l'auréole de la gloire, on laisse trop dans l'ombre les Varennes de la Vérendrye, qui méritent tout autant qu'eux l'admiration de la postérité. On n'a pas même songé à rattacher leur souvenir à quelque poste important de l'Ouest, dans un temps où bien des noms obscurs sont donnés aux localités des contrées dont ils furent les premiers et hardis explorateurs. Quand saura-t-on réparer cet acte d'ingratitude nationale ? »

Et M. Tassé a parfaitement raison. Si Joliet, le père Marquette et Cavalier de La Salle sont maintenant plus connus qu'ils ne l'étaient il y a quelques années, si en Europe comme en Amérique leurs noms reçoivent une partie au moins de la gloire qui leur est due ; à l'exception de quelques lettrés, de quelques hommes spéciaux, qui a jamais entendu parler de Nicolet, de Du Luth, des Varennes de la Vérendrye ? Leur réputation n'émerge guère plus de l'obscurité que celle de Charles de Langlade, de Salomon Juneau, de Joseph Rolette, de Jean-Baptiste Faribault, et des autres explorateurs et patriarches de l'Ouest que M. Tassé a installés dans son nouveau panthéon.

Le premier personnage qu'il nous présente est Charles de Langlade, interprète des sauvages à Michillimakinak, à la baie Verte, et dans des endroits plus éloignés encore ; cette biographie occupe à elle seule le tiers du premier volume.

Le rôle que jouaient ces interprètes était immense ; c'étaient eux qui, avec les missionnaires, retenaient les tribus les plus

éloignées dans l'alliance de la France ; ils étaient plutôt les généralissimes des sauvages que de simples agents du gouvernement. Quant à Langlade, il a rempli, tant sous la domination française que sous la domination anglaise, une noble et intéressante carrière, dont l'histoire a fort peu parlé, et que M. Tassé, à l'aide de documents qui se corroborent très-bien les uns les autres, a su reconstruire et mettre en lumière.

Charles de Langlade descendait de Pierre Mouet, seigneur de l'île de Moras, originaire de Castel Sarrazin dans la basse Guienne, enseigne dans une compagnie du régiment de Carignan, qui, en 1668, vint s'établir aux Trois-Rivières. Le petit fils de Pierre Mouet, Augustin, né aux Trois-Rivières, prit le titre de sieur de Langlade et alla s'établir à Michillimakinac, où il épousa la veuve de Daniel Villeneuve, sœur du chef principal des Outaouais, le roi Nissaouaquet, que les Canadiens, fort irrévérencieux, à mon avis, appelaient *La Fourche* *.

Charles Michel de Langlade naquit à Michillimakinak en mai 1729. Ses débuts comme guerrier présentent une circonstance originale et pleine, comme on dit aujourd'hui, de couleur locale. Son oncle, le roi Nissaouaquet, alors que Langlade était encore bien jeune, eut un songe qui lui disait que les Outaouais ne seraient vainqueurs, dans une expédition qu'ils méditaient, que si cet enfant les accompagnait. Après bien des difficultés, Augustin de Langlade consentit à ce que son fils fît partie de l'expédition.

« Plein d'une nouvelle confiance, dit M. Tassé, les Outaouais s'élancèrent avec ardeur à l'attaque du village ennemi, dont ils s'emparèrent en faisant entendre leur terrible cri de guerre. Bien des chevelures furent scalpées et vinrent orner les huttes des vainqueurs.

---

* Une grande partie des renseignements dont M. Tassé s'est servi provient des mémoires d'Augustin Grignon, petit-fils de Charles de Langlade, qui ont été publiés dans la collection de la société historique du Wisconsin. Il est très-remarquable que dès le début, et même pour ce qui a trait à la naissance et à l'origine des principaux personnages qui figurent dans ces mémoires, M. Tassé se voit obligé de les rectifier en s'appuyant sur le dictionnaire généalogique de l'abbé Tanguay, sur les registres du fort de Michillimakinak et sur d'autres documents incontestables. Cette circonstance peut jeter des doutes, non pas peut-être sur l'authenticité des mémoires, mais sur leur exactitude dans ce qui concerne les faits que M. Tassé discute en s'appuyant principalemont sur l'autorité d'Augustin Grignon. A cela, il est vrai, l'on peut répondre que Grignon à pu se tromper sur les questions de généalogie — faute de papiers de famille — et ne pas se tromper sur la tradition orale des faits et gestes de son aïeul.

« Cet enfant était évidemment protégé par quelque puissant manitou ; aussi les Outaouais ne levaient la hache de guerre dans la suite que lorsqu'ils étaient accompagnés de celui que protégeaient les esprits. Ce fait explique l'influence remarquable qu'il prit tout d'abord sur cette tribu, toujours si fidèle à la cause française. »

Sans parler de mainte rencontre et aventure où il montra toujours le plus grand courage et la plus grande dextérité, de Langlade eut une part importante à la fameuse bataille de la Monongahéla, à la prise du fort George, à la défense du fort Duquesne, à la bataille de Beauport pendant le siége de Québec, à celle des plaines d'Abraham et enfin très-probablement à la bataille de Sainte-Foye. D'un côté, le succès de M. de Beaujeu à la Monongahéla serait dû principalement à l'avis que Langlade avait donné, d'attaquer les Anglais à la faveur du bois, avant qu'ils eussent le temps de se reconnaître, et à la manière sauvage ; et, d'un autre côté, la perte de Québec et de la colonie eût pu être évitée si M. de Lévis eût suivi le conseil que Langlade lui avait donné à deux reprises et avec les plus grandes instances, de faire appuyer par ses troupes les sauvages qui avaient cerné toute une division de l'armée de Wolfe dans les bois de Beauport. L'histoire n'a rien dit de ces deux faits importants, et M. Tassé prétend, non sans raison, que ce n'est pas par oubli, mais que l'orgueil français, le dédain que l'on éprouvait pour ces Canadiens moitié sauvages a été la cause de cette injustice. Il en est presque toujours ainsi d'européens à colons ; et, dans une autre genre, il est bien certain que le chemin de fer du Grand-Tronc, par exemple, eût pu être établi d'une manière bien moins coûteuse, si les ingénieurs anglais eussent voulu écouter un peu ce que le bon sens des gens du pays leur conseillait. Notre auteur s'appuie sur la correspondance des généraux anglais, qui attribuent d'une manière non équivoque la perte de la bataille de la Monongahéla à Langlade, et, pour ce qui est de l'affaire de Beauport, il cite le mémoire de Grignon, corroboré par un singulier *dialogue des morts* entre Wolfe et Montcalm, écrit par le chevalier Johnston, jacobite écossais attaché à l'armée française, et publié dans les *Mémoires de la société littéraire et historique de Québec.*

Il semble que le même sort était réservé, sous la domination anglaise, aux sages conseils de notre héros, et bien mal en prit

au capitaine Etherington et au général Burgoyne de ne pas les avoir écoutés.

Après la capitulation de Québec, Langlade était revenu à Michillimakinak ; il retourna à Montréal l'année suivante. Une commission de lieutenant signée par Louis XV l'y attendait en récompense de ses services ; c'est probablement ce qui fait croire à M. Tassé qu'il dut se trouver à la bataille de Sainte-Foy. Le 3 septembre 1760, M. de Vaudreuil lui donnait des instructions particulières pour reconduire dans les pays d'en haut les guerriers sauvages qui étaient venus au secours de l'armée française. Entre autres choses, il lui recommandait «de les entretenir toujours dans leur attachement à la nation française, en leur faisant sentir que si nous avons le malheur d'être pris par l'ennemi, la colonie ne pourra demeurer tout au plus que quelques mois en son pouvoir, et que si la paix *n'est pas faite actuellement, elle est vraisemblablement sur le point de l'être.*»

Puis il le chargeait de veiller avec soin sur deux compagnies de déserteurs des troupes anglaises, qu'il envoyait à la Louisiane sous la conduite de deux sergents, l'un irlandais et l'autre allemand.

Six jours plus tard, le gouverneur avait capitulé, et il écrivait à Langlade une lettre bien touchante, qui montre la haute considération qu'il avait pour lui. Il lui donne tous les motifs qui l'ont forcé à se rendre, et lui fournit tous les détails de la capitulation, insistant sur la manière dont il avait su sauvegarder, autant que possible, les droits religieux et les droits de propriété des anciens sujets du roi de France.

Les Anglais n'occupèrent pas immédiatement après la conquête tous les postes de l'Ouest : Michillimakinac, la baie Verte, Sainte-Marie, Saint-Joseph, ne reçurent des garnisons anglaises qu'en 1761. Le capitaine George Etherington, qui prit possession du fort de Michillimakinak, invita les principaux traiteurs fançais de cette région à aller prêter le serment d'allégeance et à conférer avec lui sur diverses matières importantes. Augustin et Charles de Langlade furent au nombre de ceux qui surent apprécier cette sage mesure du commandant, et comme résultat de leur entrevue, non-seulement il leur fut accordé un permis de résidence à la baie Verte, mais encore Charles de Langlade fut continué dans ses charges d'agent des sauvages et de commandant de la milice.

On voit que les Canadiens français se soumettaient assez volontiers au nouveau régime, et que le gouvernement anglais s'empressait de se les concilier. En cela on faisait preuve de sagesse des deux côtés ; du côté des Canadiens la lutte avait été longue et honorable, et c'eût été folie de leur part de s'exposer au sort des Acadiens.

Mais il n'en était pas de même des nations sauvages du Nord-Ouest. Elles avaient une confiance sans borne dans la puissance de la France, et une haine invétérée des Anglais. Ce fut alors qu'on vit un fait unique peut-être dans l'histoire, un chef sauvage se mettre à la tête d'un vaste complot, et tenir tête à toute la puissance de l'Angleterre.

Un élégant écrivain américain, M. Parkman, a fait ses débuts dans les lettres par l'histoire de la conspiration de Pontiac ; et, après avoir lu son livre, on ne sait ce qui doit le plus nous étonner, ou de l'habileté, de la profonde dissimulation du chef et des autres conjurés, ou de la folle imprévoyance des commandants anglais.

(*A continuer.*) P. C.

INSTRUCTION PUBLIQUE

APERÇU DE SON ORGANISATION EN FRANCE ET AUX ETATS-UNIS.

II

Un autre défaut qu'il faut signaler dans les écoles américaines et qui provient probablement de l'éparpillement de la population, c'est que presque toutes sont des écoles *mixtes*. Les garçons et les filles fréquentent la même école et la même classe jusqu'à 15 et 16 ans, et cet état de choses est loin d'être un principe d'ordre et de moralité, surtout lorsque la maîtresse, comme dans la plupart des cas, est une jeune fille de 20 à 25 ans. Les Américains, nous l'avons dit, emploient de préférence des institutrices. Ce système leur offre d'abord l'avantage de l'économie, car le salaire de l'institutrice est d'un tiers moins élevé que celui de l'instituteur, et cette différence est importante vu le nombre très-multiplié d'écoles peu nombreuses. En outre, à l'appui de ce système, on dit qu'à connaissances égales, la femme communique mieux à l'enfant ce qu'elle sait que ne le fait l'homme; qu'elle a moins de roideur, de sécheresse, de pédantisme, plus de patience, d'imagination et de douceur. Nous ne contesterons certes pas aux demoiselles américaines toutes ces qualités, qu'elles partagent du reste avec leurs jeunes sœurs de toutes les parties du monde, et nous sommes même tout prêt à admettre que l'institutrice est préférable à l'instituteur pour ce qui est de l'éducation des filles et des tout jeunes garçons. Mais nous ne pouvons nous réconcilier avec l'idée de faire gouverner et instruire par une jeune fille de 20 ans des jeunes gens de 15 ans et même plus âgés, comme il arrive fréquemment.

On répond que les mœurs américaines comportent très-bien ces choses-là. Ne pourrait-on pas demander si, au contraire, ce ne sont pas ces choses-là qui ont fait les mœurs américaines ?

Maintenant, qu'enseigne-t-on dans les écoles primaires des Etats-Unis? D'abord, comme partout, à lire, à écrire et à calculer ; ensuite, beauconp de géographie, un peu de géométrie et de dessin linéaire, surtout appliqué à l'arpentage et aux constructions, quelques notions de chimie agricole et industrielle, d'astronomie, de physiologie et de droit constitutionnel, enfin la musique et la gymnastique. Comme vous le voyez, le programme est bien chargé, mais il faut tenir compte du temps considérable que les élèves passent à l'école, ordinairement de 7 à 16 ou 17 ans. La plupart des hommes qui ont été et qui sont encore à la tête du pays n'ont pas reçu d'autre instruction.

Je crois qu'il ne sera pas tout à fait inutile de faire ressortir ici l'attention toute particulière donnée à l'enseignement de la langue maternelle. Dans l'esprit de nos voisins, il ne suffit pas que l'enfant connaisse sa langue, il doit savoir s'en servir. Pour qu'il y parvienne, rien n'est négligé. On soigne l'élocution ; on fait réciter des vers, déclamer des morceaux en prose. On exige que l'élève expose ses idées sur une question donnée et qu'il s'exerce à les développer. On ne se contente pas de faire de ces questions qui n'exigent qu'une brève réponse, on demande à l'enfant de dire tout ce qu'il sait sur tel ou tel point, de faire, par exemple, la biographie d'un homme éminent. On habitue ainsi l'élève à mettre de la suite dans ses idées, à se rendre compte de ce qu'il sait et à l'exposer clairement et avec ordre.

Enfin, Messieurs, je terminerai la critique du système américain en signalant un mal que tous leurs fonctionnaires eux-mêmes déplorent, sans toutefois prendre les seuls vrais moyens d'y remédier. Je veux parler du nombre considérable d'enfants en âge d'école qui ne reçoivent aucune instruction.

Voici quelques données à ce sujet : le surintendant de la Pensylvanie estimait, il y a quelques années, que dans cet Etat 75,000 enfants ne fréquentaient pas l'école ; celui du Connecticut dit qu'un quart des enfants ne se font pas inscrire ; dans l'Illinois les abstentions sont d'un tiers ; dans l'Ohio et l'Etat de New-York, à peu près de la moitié, et ainsi de suite.

Le remède que l'on propose à cet état de choses est de rendre l'instruction obligatoire. Un grand mouvement s'opère en ce sens aux Etats-Unis. Déjà l'obligation existe dans le Massachusets, le Connecticut et les deux Carolines.

L'exemple de l'Angleterre, où toutes les grandes villes proclament successivement la nécessité de l'instruction obligatoire, stimule probablement le zèle des Américains.

Mais cette mesure autoritaire, en si grande contradiction avec les institutions libérales du pays, restera stérile, parce qu'elle est injuste. Pour qu'un État ose inscrire un tel principe dans sa constitution, il faut au moins que les parents, à quelque religion qu'ils appartiennent, puissent avoir à leur disposition et choisir librement des écoles où leurs enfants soient élevés dans la foi qu'ils professent. Telle n'est pas la situation aux Etats-Unis.

Forcer un père de famille à envoyer son enfant dans une école d'où l'on a banni Dieu, où l'on n'inculque aucun principe religieux, où l'on apprend, par conséquent, à se passer de Dieu et de religion, est un acte inique, monstrueux, une législation barbare, à laquelle, je l'espère, ne se soumettront pas les populations intelligentes des Etats-Unis.

Pour résumer en quelques mots cette analyse bien incomplète, nous allons énumérer les principaux traits qui distinguent le système américain : — L'indépendance complète de la commune ou paroisse en matière d'enseignement ; les écoles peu nombreuses, mais très-multipliées ; les comités locaux responsables seulement devant les électeurs ; les subsides accordés par l'État ; l'emploi d'institutrices de préférence aux instituteurs ; le personnel enseignant se renouvelant sans cesse ; les écoles mixtes pour les deux sexes ; nulle hiérarchie proprement dite, nul pouvoir central ; les dépenses généreusement votées par ceux-là mêmes qui doivent s'en imposer le sacrifice ; enfin l'enseignement de la religion systématiquement exclu du programme.

Il me reste maintenant à exposer l'organisation de l'instruction primaire en France. Je tâcherai de le faire brièvement et avec impartialité.

La loi qui, malgré plusieurs modifications de détail, sert encore actuellement de base au système adopté en France pour l'enseignement primaire, est celle de 1833, à laquelle reste attaché le nom de M. Guizot. Voici quelles en sont les dispositions principales : — Toute commune est tenue d'entretenir au moins une école où sont reçus gratuitement tous les enfants indigents sans

exception. — Les dépenses de l'école communale doivent être prises sur les revenus ordinaires de la commune, et, en cas d'insuffisance, sur le produit d'une taxe spéciale limitée. Si cela ne suffit pas, le département intervient au moyen d'une autre taxe. Au delà, c'est au budget de l'Etat de compléter la somme nécessaire. A côté de l'obligation de l'Etat se trouve inscrit son droit. En cas de mauvaise volonté de la commune ou du département, le gouvernement peut établir par ordonnance les taxes nécessaires à l'entretien de l'école. — Chaque département doit avoir son école normale, ou au moins un cours normal annexé à un collége et entretenu sur les fonds départementaux. — Le traitement de l'instituteur est fixé à 200 fr., plus la rétribution scolaire perçue par le receveur municipal et versée entre ses mains. De grandes améliorations ont été apportées depuis à la situation financière de l'instituteur. La commune doit lui fournir une maison d'habitation. — La religion est comprise dans les matières dont l'enseignement est obligatoire ; mais les enfants des dissidents peuvent recevoir à part les leçons des ministres de leur culte.

Cette loi a été complétée en 1835 par l'établissement d'un inspecteur par département, et ensuite par arrondissement.

Elle créait aussi des autorités locales composées d'un comité communal et d'un comité d'arrondissement ; mais ces comités n'ont jamais fonctionné efficacement et ont fini par disparaître sans laisser de regrets. La nomination de l'instituteur était laissée à ces comités par la loi de 1833, mais un décret de 1852 et une loi de 1854 sont venus modifier cette disposition en enlevant la direction de l'enseignement aux autorités locales, trop souvent incompétentes, étroites ou tracassières, pour la remettre à des autorités dépendantes du gouvernement. C'est le préfet, représentant direct du pouvoir exécutif, qui nomme l'instituteur sur la proposition de l'inspecteur d'arrondissement et de l'inspecteur d'académies. La surveillance de l'école est exercée par le curé et par le maire.

Outre les inspecteurs primaires, ou d'arrondissement, au nombre de 290, il y a au-dessus d'eux un inspecteur d'académies par département, et enfin les inspecteurs généraux au nombre de quatre. Les anciens comités sont remplacés par une commission départementale, dont les 13 membres sont nommés par le mi-

nistre, sauf le préfet, le procureur général, l'évêque et un autre ecclésiastique, qui en font partie de droit.

Cette commission nomme le jury chargé de faire subir les examens aux candidats au *brevet de capacité*, fixe le taux de la rétribution scolaire, édicte les règlements généraux, et juge les instituteurs en matière disciplinaire.

Telle est, dans ses grandes lignes, l'organisation actuelle de l'enseignement primaire en France.

Nous voilà bien loin de la décentralisation américaine et de l'indépendance des communes. Ici l'enseignement public est aux mains de l'Etat comme toute autre branche de l'administration du pays : le pouvoir centralise tout, nous pourrions dire tout de suite centralise trop.

Examinons les principes qui ont servi de base à ces institutions.

On considère en France comme nécessaire que les instituteurs forment un corps et que dans ce corps il y ait une hiérarchie.

Sans cette hiérarchie, qui rend l'avancement possible, l'instituteur est privé d'un puissant stimulant de progrès : l'espoir d'obtenir, par des efforts soutenus, une amélioration dans son sort, et toute émulation disparaît. Le maître d'école nommé par la commune pour un temps très-court n'a point d'avenir. Laissées à elles-mêmes et maîtresses de leur initiative, les communes, en général, choisiront celui des candidats qui leur coûtera le moins, si toutefois des motifs politiques, ou d'autres raisons tout aussi étrangères à la fin de l'enseignement, ne viennent conseiller un autre choix : nul ordre ne règne, et au lieu de distribuer les fonctions suivant les aptitudes et le mérite, c'est la succession accidentelle des vacatures qui décide sans recours du placement des candidats.

Des choix convenables ne peuvent être faits que par des hommes spéciaux, versés dans les matières d'enseignement et habitués à juger du mérite d'un maître. Les conseils de village ne peuvent posséder de ces juges experts, et ils sont tout à fait incapables de faire un bon choix, si ce n'est par un heureux hasard.

Ne pouvant juger du mérite, ils se laisseront dominer par d'autres considérations, et la place qui devait être donnée au plus capable le sera à celui qui a le plus d'appui.

L'enseignement primaire est un objet d'intérêt général et non d'intérêt local. Pourquoi donc abandonner la nomination du personnel à des autorités locales, à leur ignorance, à leur caprice, aux influences étrangères? Sans organisation centralisée, point d'unité, point d'ordre véritable : des milliers de corps isolés, sans connaissances spéciales, sans lien commun, disposent souverainement de la direction de l'enseignement primaire et nomment, sans contrôle, le maître qui convient à leurs intérêts de parti ou de famille, à leurs préférences arbitraires : c'est l'anarchie, le désordre là où il faudrait une organisation complète, savante, équitable, et où semblable organisation serait possible, parce que le corps à organiser est composé de membres éclairés et moraux.

Livré ainsi à la merci de la commune et sous le coup toujours menaçant d'un renvoi à la fin de l'engagement, l'instituteur sera ravalé à la condition relativement humiliante et pénible d'un domestique ; il devra souffrir et dévorer en silence toutes les tracasseries qu'il plaira aux parents influents de lui susciter. Parfois, il sera forcé, pour conserver sa place et le pain de ses enfants, de devenir injuste et partial à l'égard de ceux de ses élèves qui appartiennent à des parents dont il dépend réellement. Ces mêmes parents ou ces mêmes personnes influentes ne se gêneront pas pour faire, en toute occasion, acte d'autorité sur l'instituteur, et pour lui laisser sentir à tout propos sa dépendance et la nécessité d'une humble soumission.

L'élève même, entendant parler ainsi de son maître, s'habituera à le considérer comme le domestique de son père, et, pour peu qu'il ait sa petite autorité dans la famille, il saura bien la faire respecter à l'école. D'un autre côté, si, comme il arrive trop souvent, les autorités locales sont divisées sur des questions politiques ou d'intérêt communal, l'instituteur, placé entre l'enclume et le marteau, sera toujours, quoi qu'il fasse, la première victime. L'abstention même ou la neutralité ne lui sera pas permise ; il sera tiraillé en sens contraires jusqu'au moment où, ayant fini par pencher vers un côté, il sera écrasé par l'autre.

Il est certainement nécessaire que la commune ne soit pas complétement désintéressée dans les affaires scolaires et que l'instituteur soit soumis à un contrôle immédiat. Les autorités scolaires ne sont pas toujours sur les lieux et ne peuvent exercer par elles-mêmes une surveillance suffisante. Aussi l'école sera-t-elle placée sous le contrôle du curé et du maire. Ceux-ci n'ont pas, il est vrai, de pouvoir absolu sur le maître ; mais ils peuvent, au besoin, suspendre provisoirement les classes et le traduire devant ses supérieurs, qui sauront toujours faire droit aux demandes des autorités locales lorsqu'elles seront justes et fondées. Voilà donc une garantie sérieuse de l'orthodoxie et de la moralité de l'enseignement primaire.

Voici maintenant quelques chiffres statistiques qui indiqueront l'état actuel de l'enseignement primaire en France, c'est-à-dire les résultats obtenus par le système que nous avons exposé.

On compte aujourd'hui 107 établissements spécialement chargés de former des maîtres pour les écoles publiques, à savoir : 76 écoles normales, 7 cours normaux et 24 écoles stagiaires. Ces établissements contiennent 3,360 élèves, fournissant en moyenne un millier de sujets admis aux examens. C'est trop peu, car on estime que le nombre de places vacantes est annuellement de 1,450. L'administration est donc forcée de faire appel à plus de 400 candidats formés hors de ces établissements. Pour le recrutement des institutrices, il existe 11 écoles normales et 53 cours normaux, donnant l'instruction à 1,200 élèves-maîtresses, dont 401 sont admises à l'examen.

La situation des instituteurs a été notablement améliorée dans ces dernières années. Après cinq ans de service, le minimum légal est de 600 et de 700 francs pour les maîtres, de 400 et de 500 francs pour les institutrices. La moyenne du traitement est de 800 francs aujourd'hui. Ce traitement, quoique augmenté et combiné avec la jouissance d'une habitation et avec le produit ordinaire de certaines fonctions que l'on permet de cumuler, est encore bien inférieur à ce qu'il devrait être.

On compte, dans les 38,000 communes de France, environ 55,000 écoles publiques, dont 25,000 pour les garçons, 20,000 pour les filles seules, et 15,000 pour les deux sexes.

La dépense complète pour l'enseignement primaire se montait, il y a peu d'années, à 60 millions de francs, dont 30 payés par les communes, 5 par l'Etat et à peu-près autant par les départements ; le reste était couvert par la rétribution des élèves. En additionnant tout ce qu'ont payé les pouvoirs publics, Etat, départements et communes, on arrive à la somme de 40.000.000 ou environ 1 franc par tête. Or, les Etats-Unis dépensent pour l'instruction publique 14 et 15 francs par tête, et le Canada ne recule pas devant une charge de 4 francs et demi par élève. Comment la France, avec son sol si riche, son beau ciel, ses capitaux si abondants et son budjet de 2 milliards, ne pourrait-elle payer autant pour instruire ses enfants, que son ancienne colonie ?

Il est vrai qu'il faut tenir compte de la valeur de l'argent dans les différents pays. On peut faire en France, avec cent francs, bien des choses qu'on n'oserait entreprendre au Canada avec 20 piastres, somme équivalente, ou même avec le double. Mais il n'en est pas moins vrai que les sacrifices pécuniaires sont au-dessous des besoins et peu en rapport avec les ressources de la nation. Ainsi l'Etat accordait, il y a quelques années, moins de 2 millions de subsides pour mettre les bâtiments et le mobilier scolaires dans un état convenable, et il dépensait 50 millions pour le palais de l'Opéra.

Il resterait beaucoup à dire, Messieurs, pour donner à l'examen que j'ai entrepris, les développements convenables. Le cadre de ce modeste travail ne le permet pas et je ne me pardonnerais point de vous ravir un temps précieux pour vos intéressantes discussions.

J'espère, néanmoins, avoir fait suffisamment ressortir la nécessité de l'intervention de l'Etat en matière d'enseignement public, à condition toutefois, que la foi et la morale soient garanties par le contrôle et la direction spirituelle de l'Eglise. L'Etat doit être considéré comme un bon père de famille ; et le premier devoir du père n'est-il pas de faire donner à tous ses enfants une éducation conforme à leur condition ? Lorsqu'on prétend que l'Etat ne doit pas intervenir dans l'Education parce qu'il n'a pas de doctrine, on se trompe, ou, du moins, on n'a raison que relativement.

Tout État repose sur certaines doctrines et, de fait, il les enenseigne dans chacun de ses actes. Le législateur promulgue-t-il une constitution, il formule par cela même une théorie de

droit constitutionnel, et cette théorie, il la rend obligatoire. Décrète-t-il un code pénal, il ne peut le faire sans distinguer le bien du mal et sans proclamer des doctrines morales. Rédige-t-il un code civil, il tranche les questions les plus délicates touchant la propriété, l'hérédité, les obligations, la durée des droits, la prescription. Dans ce cas encore, il enseigne, et personne ne lui a contesté ce droit, pourvu toujours qu'il ne blesse en rien les droits de l'Eglise, et ne contredise en rien sa doctrine.

On accordera bien que l'Etat doit protéger les personnes et les propriétés. Or, quel danger les menace plus que l'ignorance grossière des classes inférieures d'où naissent le désordre, la misère et le crime ? Pour assurer le maintien de l'ordre et le respect du droit, il faut donc répandre les lumières ; de là pour l'Etat *le droit et le devoir* d'assurer, autant qu'il le peut légitimement, l'éducation générale du peuple et d'inscrire, comme première matière du programme l'instruction religieuse, la seule qui moralise vraiment.

Pour rendre efficaces tous les efforts, nous avons vu aussi que l'on doit centraliser la direction de l'enseignement et en constituer le personnel en un des principaux corps hiérarchisés de la nation. Ces principes, du reste, paraissent avoir conquis l'opinion générale dans le monde, car de toutes parts on voit apporter aux différentes organisations existantes des modifications dans ce sens. Espérons que ces généreux et intelligents efforts seront partout couronnés de succès et que ce pays en particulier en ressentira bientôt la bienfaisante influence.

A. Martin.

COLBERT ET LE CANADA

V

Dans nos articles précédents nous avons montré l'influence de Colbert sur l'organisation de la Nouvelle-France.

Pour mettre ses œuvres en relief, nous en avons appelé au témoignage de ses contemporains, à ses lettres et à ses instructions si sages, aux aveux mêmes d'un écrivain qui, depuis quelque temps, ne peut paraître suspect d'aucune prévention favorable, M. Parkman. Nous voudrions compléter notre tâche en réfutant directement les assertions inspirées à M. Parkman par des préjugés nouveaux et injustifiables contre l'ancien régime et la civilisation catholique.

Nous ne contestons pas les mérites des premiers ouvrages de cet historien. Ce n'est pas un travail médiocre que d'avoir mis au jour ces grandes monographies qui résument avec érudition et bonne foi tant de précieux renseignements sur les pionniers et les missionnaires de la Nouvelle-France et sur l'exploration des pays de l'Ouest. Nous reconnaissons l'impartialité et la sincérité qui présidaient à ces premiers travaux; mais en est-il de même aujourd'hui? Non: un revirement complet s'est opéré dans les idées de l'écrivain.

Avant d'exposer ses erreurs et ses injustes assertions, essayons de nous rendre compte des motifs qui ont pu amener un tel revirement.

Un des événements les plus considérables des temps actuels est assurément le retour d'un grand nombre d'esprits sérieux au catholicisme. L'on a vu, dans les dernières années, des personnages remarquables, appartenant aux conditions influentes de la société, revenir aux croyances de leurs ancêtres. L'on a vu s'introduire partout, dans les relations sociales, dans les publications littéraires, dans les discussions parlementaires, des sentiments de considération et de respect pour l'ancienne foi auxquels on n'était plus habitué.

Ce changement si remarquable s'est étendu jusqu'à l'Amérique. Que l'on parcoure les œuvres des publicistes, les livres, les journaux, les revues, et l'on verra quel adoucissement s'est introduit dans les jugements, quelle aménité dans les formules.

C'est ce que l'on voit dans les principaux auteurs : dans Longfellow, dans Washington Irving, dans Prescott, dans Bancroft, et c'est ce qui a si particulièrement charmé dans les premiers travaux de M. Parkman.

Le monde littéraire a salué avec sympathie un écrivain éminent qui ne craignait pas de multiplier les recherches, d'accumuler les documents les plus sûrs, et qui ensuite, sans parti pris, savait reconnaître la vérité avec une merveilleuse sagacité, et se faisait un devoir de la proclamer hautement et même avec enthousiasme, dans ce style recherché mais facile et émouvant avec lequel il sait captiver ses lecteurs.

Ce mouvement général vers la vérité, que suivait M. Parkman, était accueilli avec faveur, mais on devait bien s'attendre à ce que les chefs intéressés du parti réformé, les hommes à position officielle finiraient par réclamer, et en effet, après avoir observé une attitude affectée d'indifférence à l'égard des premières défections, ils n'ont pas manqué de manifester leur mécontentement ; des cris d'alarme ont retenti ; les voix autorisées du parti ont blâmé l'incurie de l'autorité, l'entraînement des masses. On a vilipendé les transfuges, on a admonesté sévèrement tous ceux qui regardaient les pratiques *romanistes* avec complaisance.

Cette levée d'armes et cette réaction ont eu tout l'effet qu'on devait en attendre. Pour s'éloigner encore plus des séductions de la doctrine de l'unité, on a renouvelé des professions de déisme et d'indépendance qui auront pour résultat d'exclure les dernières idées chrétiennes conservées dans le protestantisme, et alors ce qu'on est convenu d'appeler le pur évangile sera réduit à un état complétement atomistique. Cependant qui aurait pu penser que M. Parkman, l'érudit, l'indépendant chercheur de la vérité, se montrerait si ému de ce remue-ménage intérieur et qu'il s'arrêterait dans ses laborieuses et consciencieuses revendications de l'exactitude historique.

Est-ce bien lui, si bien informé, sachant démêler si nettement tant de questions embrouillées par les adversaires des œuvres catholiques, qui peut ainsi se laisser troubler par les réclamations des derniers soutiens de la vieille entreprise réformiste ?

C'est à quoi l'on ne devait pas s'attendre ; et, dans un tel changement, il est difficile de reconnaître l'auteur agréable, conciliant et libéral qu'avait acclamé le monde littéraire.

L'érudit infatigable, le savant curieux et perspicace met de côté ses nombreux documents, pour recourir à des déclamations mille fois réfutées. Il abandonne, de plus, le ton mesuré et calme qui convient si bien à la science et à la critique, pour prendre le genre passionné, bruyant et exclusif du pamphlet; au lieu d'un historien, nous avons un sectaire; au lieu d'un travailleur qui veut faire connaître ses découvertes à ces esprits d'élite qui dans tous les pays cherchent la vérité et la justice, nous n'avons plus qu'un partisan qui aspire à se mettre au niveau des préjugés aveugles qui caractérisent les bas-fonds du protestantisme. Jusque là il parlait pour le monde des intelligences honnêtes, maintenant il s'exprime comme s'il s'imaginait que la terre finît à l'horizon du *cottage* qu'il habite dans quelque faubourg de Boston.

S'il continue, on peut prévoir des résultats à jamais déplorables ; ses œuvres, inspirées par des préoccupations aveugles, disparaîtront avec l'exaltation qui les aura inspirées.

Cette perspective n'est pas flatteuse, nous en convenons, mais elle répond sans exagération à une pensée à laquelle se rallient de nombreuses intelligences.

Passons en revue les principales assertions de l'*Old régime*, et nous verrons l'esprit qui règne dans ce livre.

D'abord, M. Parkman est si préoccupé de la pensée d'exalter tout ce qui touche à l'élément anglais, qu'il n'a que des paroles d'admiration pour sa patrie et que des sévérités pour ce qui lui est étranger.

Selon lui les Français venant en Amérique sortaient du sein de l'ignorance la plus profonde et des ténèbres mêmes de la barbarie.

Il en est convaincu, et il paraît croire que ses lecteurs ne connaissent rien du passé et qu'ils ignorent complétement l'état des esprits au XVIIe siècle.

En revanche, il veut croire que ces officiers, ces prêtres, ces colons partis de France, venaient se mettre au contact de toutes les lumières de la civilisation en s'établissant dans le voisinage des colonies anglaises.

Nous ne contestons pas le degré de civilisation dont l'Angleterre jouissait à cette époque ; nous sommes des premiers à reconnaître l'honneur d'un peuple qui produisait des hommes comme Dryden, Pope et Newton.

Mais la France lui était-elle inférieure en ce moment, elle qui avait des philosophes comme Pascal, Descartes, Mallebranche, des écrivains comme le cardinal de Retz, Labruyère, Saint-Simon, des administrateurs comme Richelieu, Mazarin, Colbert, des hommes de guerre comme Condé, Turenne, Luxembourg, de grands chrétiens comme Vincent de Paul, le P. de Condren, le cardinal de Bérulle, Mgr de Laval, M. Olier, des orateurs sacrés comme Bossuet, Bourdaloue, Fénelon, Fléchier, Massillon, des poëtes incomparables, des corps d'érudits et de savants comme les Oratoriens et les Bénédictins ?

Quelle opinion M. Parkman peut-il donner de la justesse de ses aperçus, quand il n'hésite pas à tirer le voile sur la plus brillante époque de l'humanité ?

Si M. Parkman fait si peu de cas d'une société qui a produit tant de génies dans tous les genres, nous ne sommes pas étonné de voir qu'il traite avec dédain le chef de cette société incomparable. Louis XIV est jugé avec rigueur.

Ici nous devons faire remarquer que l'écrivain américain a un procédé particulier pour compromettre ceux qu'il n'aime pas. Quand il faut parler de leurs qualités, de leurs mérites, il passe rapidement, ou se retranche dans un silence absolu ; mais s'agit-il de leurs défauts, il est inépuisable, et il ne craint pas d'intervertir les événements, les circonstances, les époques, pour réunir tout ce que l'on peut avoir à reprocher à un homme. S'il représente Louis XIV dans les décisions qu'il prend à l'égard de la Nouvelle-France en 1660 et 1664, il réunira tout ce qu'il a fait de plus répréhensible dans sa vie, afin de le déconsidérer.

Nous en avons ici un exemple frappant. Il écrit, en effet, quelques lignes sur les qualités du monarque, sur sa bonne mine, son grand air ; il nous dit qu'il était pénétré du sentiment de ses devoirs, qu'il cherchait avant tout le bonheur de la France,

qu'il sut employer des hommes de mérite ; mais, à cela près, tout le reste est chargé des plus sombres couleurs. Sans souci de la marche du récit, il accumule des torts, des excès qui se sont produits à de longs intervalles.

Il représente Louis XIV vers 1661, dans le château de Fontainebleau, livré à ses passions, enivré de plaisirs, et cependant ce n'est que plus tard que le monarque s'abandonna à ses plus grands excès. Remarquons que l'auteur parle de son faste à Fontainebleau ; or, ce château était alors, grâce à l'incurie de Fouquet, dans un état de dégradation complète, sans meubles, sans ornement. De plus, il rappelle les liaisons du roi avec Mme de Montespan et Melle de Fontanges ; or, Mme de Montespan ne fut présentée à la cour que dix ans plus tard et Melle de Fontanges ne faisait que de naître ; elle parut à Versailles 17 ans plus tard. Enfin, quand le roi revient de ses égarements, écoute la voix de ses sages conseillers, embrasse une conduite tout opposée, M. Parkman, chose singulière, le juge encore plus sévèrement. Il blâme son mariage avec une personne digne d'estime et de considération, et il regarde l'heureuse et morale influence de Mme de Maintenon comme « le sinistre règne du jupon et de la soutane. » C'est ainsi qu'il apprécie l'acte si noble du souverain élevant au rang de sa compagne la personne la plus sage et la plus estimable de toute la cour.

Un autre tort de l'auteur est de s'en rapporter aveuglément aux témoignages qui appuient ses préventions. Il nous assure qu'il recourt aux sources, qu'il n'avance rien qui ne soit appuyé sur de bonnes autorités, et cependant il cite Saint-Simon avec complaisance, tandis que les plus grands admirateurs du talent merveilleux de cet écrivain n'osent le consulter que sous bénéfice d'inventaire, à cause de son caractère frondeur, de son amour-propre, et de ses rancunes contre un souverain qui, prétendait-il, ne lui avait jamais rendu justice.

M. Parkman cite l'abbé de Choisy, dont il a été dit : « En ses mémoires, il y a des choses vraies, d'autres fausses, et beaucoup de hasardées. »

Il cite Lahontan, malgré le peu de crédit dont il jouit parmi les historiens du Nouveau-Monde. Quand il s'agit d'une ques-

tion religieuse, il allègue le témoignage de Nicole, sans avertir ses lecteurs que Nicole s'était laissé gagner par les erreurs du jansénisme.

Ce n'est pas ainsi qu'on peut arriver à la vérité et qu'on éclaire ses lecteurs.

Quand M. Parkman condamne Louis XIV et nous dit que c'était un homme médiocre, il ne fait que répéter un mot de Saint-Simon ; mais il n'ajoute pas avec lui que ce roi avait des talents et des qualités qui le mettaient à même de devenir l'un des plus capables, peut-être même le plus capable des souverains qui aient régné en France.

Au moins, ceci répond à l'éloge exprimé par le cardinal Mazarin : « Il y a en lui l'étoffe de quatre rois et d'un honnête homme. »

On sait l'admiration qu'il inspirait aux plus grands esprits. Comme roi et comme appréciateur des hommes et des choses, on l'a toujours jugé hors ligne ; aussi admet-on sans peine qu'il a augmenté la gloire de son siècle par son mérite personnel *, et que : « Jamais chef de nation n'a eu une idée plus haute et plus sérieuse de ce que lui-même appelait énergiquement le métier de roi †. »

Pour faire connaître cette époque si grande et si intéressante, il faut recourir aux témoins dignes de considération, et quand on y recourt, il ne suffit pas d'en citer quelques passages décousus auxquels on fait dire ce que l'on veut.

En parlant des commencements de Mgr de Laval, M. Parkman le montre comme soumis à la direction inintelligente et étroite d'un mystique exalté « qui élevait ses disciples dans les maximes et les pratiques de la plus extravagante, ou, comme disent ses admirateurs, de la plus sublime dévotion ultramontaine *, » les formant à un état d'oraison qui engendrait toutes sortes de visions, et remplissait la ville de Caen de folies et de

---

* Godefroy : *Histoire de la littérature française au XVIIe siècle.*

† Augustin Thierry : *Histoire du tiers-état.*

* *The old régime,* page 88.

singularités ; puis il nous parle de certaines processions où l'on paraissait avec des costumes ridicules.

D'après cet énoncé, qui pourrait penser qu'il s'agit de M. de Bernières de Louvigny, homme sage, pieux, qui possédait la confiance des prélats les plus éminents en sciences et en vertus, et qui avait su opposer une barrière infranchissable aux entreprises des jansénistes.

Mais comment M. Parkman a-t-il pu se tromper ainsi ? Parce qu'il s'en est rapporté au jugement du trop célèbre Nicole, un des champions exaltés du jansénisme, qui ne pouvait pardonner à M. de Louvigny d'avoir établi à Caen une retraite pour les laïques, en opposition ouverte à la maison de Port-Royal.

Cette complaisance pour tout ce qui répond à ses préventions entraîne souvent l'écrivain dans bien des méprises et des distractions. Ainsi il trouve dans les lettres des ministres à l'intendant Duchesneau certains reproches sur les abus de l'intendance, et il en infère aussitôt que ces abus ont toujours existé.

Il découvre un livre sur le Canada où l'on dit que c'est la terre des abus, et il applique ce mot à toute l'histoire du pays, tandis que ce livre, intitulé *Etat présent du Canada*, a été publié en 1758.

Non-seulement M. Parkman ne se donne pas la peine de choisir ses autorités et de contrôler les sources où il puise, mais il manque des qualités d'esprit nécessaires pour se prononcer sur les faits qu'il expose.

Il est convaincu d'avance de la prééminence de la race anglaise sur toute autre, ce qui, comme s'exprime M. l'abbé Casgrain, « fait l'éloge de son patriotisme plutôt que de son impartialité. »

Il est prévenu contre tout ce qui tient à l'ancien régime. Les idées modernes de civilisation, de démocratie et de républicanisme sont pour lui le type de la perfection sociale. Il oublie trop une vérité qu'il a exprimée lui-même : « qu'il n'y a pas de panacée politique, excepté dans l'imagination des rêveurs politiques *. » Les systèmes les plus populaires aujourd'hui peuvent bientôt perdre leur crédit. Nos idées sembleront

* M. l'abbé Casgrain ; *Revue Canadienne* du mois d'avril 1875.

arriérées à ceux qui viendront après nous. Pour que l'historien les apprécie, il faut qu'il les soumette aux principes immuables, qu'il les juge en elles-mêmes, et non pas suivant les préoccupations et l'influence du moment.

M. Parkman semble toujours présenter les institutions constitutionnelles comme le fruit de l'émancipation protestante ; en cela il se trompe entièrement. Il est vrai que l'Angleterre a été pourvue d'institutions libérales et que les colons anglais en ont ressenti les effets sous quelques rapports ; mais l'Angleterre ne doit pas ces institutions à l'établissement de la réforme : elle les doit aux barons et aux prélats catholiques qui ont obtenu la grande charte au XIIIe siècle ; et, bien loin que le protestantisme ait contribué pour quelque chose à ces libertés, c'est le contraire qui est arrivé.

Au reste, l'Angleterre n'était pas seule à jouir des institutions libérales. La France avait aussi ses institutions communales et parlementaires, contre lesquelles les souverains catholiques ont été moins implacables que leurs voisins. Elle avait conservé ces institutions monastiques qui ont plus fait pour l'élévation et le bien-être des classes inférieures que toutes les mesures des protestants. L'Eglise avait aboli le servage, elle avait toujours protégé les faibles contre toutes les mesures tyranniques, elle avait posé les bases de la liberté civile, elle avait inspiré aux souverains une grande sollicitude pour leurs peuples. On en voit une preuve éclatante dans les recommandations faites par le souverain aux intendants du Canada, tandis qu'on ne voit rien de semblable dans l'administration des colonies anglaises. Jamais les peuples catholiques n'ont ressenti les atteintes de ce paupérisme qui dévora l'Angleterre à partir de l'introduction de la réforme, et qui est actuellement la cause de tant de soucis et d'embarras pour le gouvernement anglais.

M. Parkman n'a aucune estime pour les grands desseins des rois de France, pour le salut des pauvres sauvages ; il ne comprend pas le zèle et le dévouement des missionnaires. Il s'étonne que les gouverneurs et les officiers, entraînés parfois par des intérêts temporels, aient été obligés de céder devant l'autorité des évêques, qui réclamaient au nom du bien des âmes et du succès des missions.

Mgr de Laval tenait aux prérogatives de sa dignité et aux

droits que le gouvernement lui avait donnés ; il en résultait qu'il se trouvait souvent en conflit avec les autorités civiles ou militaires, qui n'étaient pas animées du même zèle et qui ne comprenaient pas bien les vraies intentions du gouvernement. Il ne s'agissait pas d'attribuer au prélat une autoritée civile dans la colonie, mais celle qui lui était nécessaire pour l'accomplissement de sa mission religieuse et civilisatrice. C'est la raison des difficultés que Mgr de Laval rencontra avec les différents gouverneurs. En vain M. Parkman nous parle de l'inflexibilité de caractère du vénérable prélat, de la pensée qu'il avait d'être au-dessus de la loi humaine, de la confiance qu'il mettait dans une casuistique implacable, de la persuasion dans laquelle il était que tous les moyens sont bons, etc., etc., cela n'explique rien. Ce qui explique tout, c'est le but qu'avait et devait avoir le gouvernement dans l'établissement de la Nouvelle-France.

—*A continuer.*

REVUE EUROPÉENNE

La rapidité avec laquelle s'est terminée cette grande crise des affaires d'Orient a quelque chose de vraiment étonnant. Il semble que le congrès ne fait que de s'ouvrir, et déjà le traité est signé. Nos journaux et nos revues d'Europe en sont encore à deviner ce qui *va s'y passer*, à discuter si l'espèce de convention secrète qui avait eu lieu préalablement entre l'Angleterre et la Russie recevra la confirmation des autres puissances, et le télégraphe nous apprend que lord Beaconsfield et lord Salisbury sont arrivés à Londres triomphants, ayant remporté le plus complet succès que jamais ministres ou diplomates anglais aient obtenu.

Le *Times* contient les 58 clauses du traité qui divise les dépouilles de la Turquie entre la Russie et l'Autriche, mais conserve encore à la puissance musulmane plus de territoire et d'autonomie que lui en aurait donné le traité de San Stefano. Il est difficile de bien apprécier les différentes dispositions de ce nouveau remaniement de la carte d'Orient, avant d'avoir pu lire les commentaires de la presse européenne.

Mais c'est en dehors du traité que se trouve la compensation donnée à l'Angleterre. Cette compensation n'est ni plus ni moins que le protectorat de la Turquie d'Asie ou de ce qui en reste ; et, comme point d'appui pour cette nouvelle position, qui entraînera des dépenses et des risques très-grands dans l'avenir, lord Beaconsfield, par un traité secret avec la Turquie, qu'il n'a fait connaître qu'au milieu des délibérations du congrès, s'est fait céder l'île de Chypre.

Si ce coup hardi a rencontré en Angleterre une certaine improbation, même parmi les conservateurs, il ne faut pas être étonné de ce qu'en France on en ait été profondément blessé : ce serait une atteinte portée éventuellement aux intérêts de cette puissance, et très-certainement un mauvais

procédé envers la nation dont on réclamait, dans le moment même, l'amitié avec tant d'instance.

La presse parisienne a été à peu près unanime à s'insurger contre cet appendice du traité de Berlin, et le journal, auquel nous empruntons l'extrait suivant, est peut-être celui qui s'est exprimé à ce sujet avec le plus de modération.

« La France a le droit de se plaindre d'être appelée à ratifier un démembrement de l'empire ottoman, fait au profit de l'Angleterre, de l'Autriche et de la Russie, lorsqu'elle avait été invitée simplement à défendre les droits de l'Europe violés par le traité de San Stefano. Il avait été bien entendu, avant l'ouverture du congrès, que la politique « de pourboire et de compensation » serait écartée. Il avait été bien stipulé, en outre, que la question de Syrie ne serait même pas effleurée ; or, la cession de Chypre à l'Angleterre ne fait-elle pas passer aux mains de cette puissance l'influence séculaire que la France exerçait dans le Liban et sur tout le littoral de la Syrie ?

« La France ne veut pas qu'on la joue, et elle peut croire que l'Angleterre l'a jouée. Elle n'a été au congrès que parce qu'elle a cru à la bonne foi de l'Angleterre, et l'Angleterre ne l'a sûrement pas mise dans le secret de ses négociations. Elle a le droit désormais de soupçonner et de tout attendre pour elle-même d'une nation qui a trahi sa confiance, et qui n'a pas craint, au moment où elle la soutenait de sa sympathie non dissimulée, de froisser ses susceptibilités et même de blesser ses intérêts.

« La France a en Orient des traditions et une influence qui font partie de sa politique séculaire et que compromet la position prise à Chypre par l'Angleterre. Il y a là des ferments que nous ne voulons pas approfondir quant à présent, mais qui ne laissent pas d'être inquiétants pour l'avenir. A tous les points de vue, la conduite de l'Angleterre dans cette circonstance change sérieusement l'aspect du règlement qui promettait au moins une longue trêve aux intérêts impliqués dans la question d'Orient ; elle enlève un élément à la stabilité et à la durée de la paix, qui est le besoin impérieux de toutes les puissances européennes. »

Je disais plus haut que, même dans le parti conservateur, on avait eu quelques appréhensions au sujet du coup de main hardi de lord Beaconsfield ; mais comme rien ne réussit autant que le succès, on peut être sûr que l'on n'osera guère attaquer une politique qui a si bien protégé les intérêts de l'Angleterre.

Comme preuve du sentiment national et de l'enthousiasme qu'excite le retour aux grandes traditions qui ont fait l'empire ce qu'il est maintenant, je ne puis rien citer de plus frappant que le discours prononcé dernièrement à Sheffield par

Arthur Roebuck *, notre ancien agent du temps de M. Papineau et de M. Viger.

Esprit original, indépendant et remuant, Roebuck a généralement lutté contre le pouvoir, qu'il fût whig ou tory ; il est ce qu'en argot parlementaire on appelle un *ismaélite*, espèce de *paria* dont les paroles par cela même n'en ont souvent que plus d'importance. Il faut cependant noter qu'au moment où celles-ci furent prononcées, l'occupation de l'île de Chypre n'était pas encore connue.

« Nous voici arrivés à une crise décisive dans les destinées de l'Angleterre. Obligé de me former une opinion sur cette situation, la plus grave qu'il y ait eu à ma connaissance, j'ai dû envisager d'abord l'attitude prise par une puissance aussi astucieuse que menaçante, puissance sans scrupule et sans vergogne, poursuivant ses projets avec une implacable persévérance, détestant l'Angleterre de tout son cœur, professant une grande sympathie pour certaines populations du sud de l'Europe, certainement pas pour les pauvres Polonais, ou pour les pauvres catholiques de sa propre nationalité, mais uniquement pour les chrétiens qui vivent sous la domination turque. L'habileté russe a trouvé à un moment donné le moyen de nous jeter de la poudre aux yeux. On a poussé de grands cris au sujet des atrocités commises en Bulgarie et le peuple d'Angleterre, trompé par cette clameur, n'a pas voulu permettre à son gouvernement de faire ce qui aurait dû être fait pour enrayer les projets de la Russie. Les Russes ont triomphé des Turcs à l'aide des Roumains, et alors est venu ce magnifique exemple d'humanité chrétienne, de désintéressement absolu, d'abnégation poussée à l'excès, qui s'appelle le traité de San Stefano ! Un revirement complet s'est opéré dans l'opinion publique en Angleterre, et le peuple a compris qu'il était grand temps d'appuyer son gouvernement, et cela seul a fait que lord Beaconsfield dans ce moment gouverne le monde. L'Angleterre s'est présentée au congrès avec autant de prestige

* John Arthur Roebuck est né à Madras en 1802. Il vint très-jeune au Canada, qu'il quitta en 1823. Pamphlétaire et *agitateur* infatigable, il n'est jamais arrivé aux premières charges de l'Etat, parce qu'il a préféré combattre en guérilla que se ranger franchement dans un parti. Cependant il a toujours plutôt appartenu au parti radical qu'a aucun autre. Choisi comme agent de la province du Bas-Canada, il s'est acquitté avec beaucoup de zèle, et quelquefois même avec trop de zèle, de la tâche qui lui était confiée. Son traitement fut le sujet de grandes difficultés entre le conseil législatif et l'assemblée législative.

qu'elle en a jamais eu, et ce prestige, elle l'a acquis grâce à un individu méprisé autrefois sous le nom de Benjamin Disraëli, et qui est maintenant lord Beaconsfield. C'est le devoir du peuple anglais de soutenir et de donner toute la force possible à l'homme que je viens de nommer, afin qu'au moment où il se trouve devant les nations de l'Europe réunies en congrès, il puisse représenter l'Angleterre dans toute sa grandeur et sa puissance. On se rappelle la conduite mesquine et peu patriotique de l'opposition dans la grande épreuve que l'Angleterre a subie de 1793 à 1815. L'opposition à cette époque ne se demandait pas quels étaient les véritables intérêts de l'Angleterre, mais où étaient ses intérêts à elle, et comment elle s'y prendrait pour affaiblir et embarrasser le gouvernement. Nous venons de voir quelque chose de semblable. La terrible élection générale qui a chassé un parti du pouvoir ne peut pas s'oublier si vite, et, au risque d'humilier la nation, on a tout fait pour détruire le prestige du gouvernement à l'étranger et annuler son influence. Il y a encore une chose bien triste que je suis obligé de mentionner, c'est la conduite de lord Derby, qui, dans cette périlleuse condition de nos affaires, quand l'Angleterre et la Russie se disputaient l'empire du monde, a non-seulement déserté son parti, mais encore a trahi l'Angleterre elle-même. »

On voit que notre ancien agent ne déguise pas beaucoup sa manière de penser. Chez lui, comme chez presque tous les hommes publics en Angleterre, l'âge ne fait qu'accroître l'activité et l'énergie, et il est aujourd'hui, pour le moins, ce qu'il était il y a quarante ans et plus, lorsqu'il luttait avec O'Connel et Joseph Hume en faveur des patriotes canadiens.

En même temps que nous retrouvons ce vigoureux personnage mêlé aux événements les plus importants, nous rencontrons aussi le nom d'un de nos anciens gouverneurs, lord Monck, qui s'est présenté en tête d'une députation de notables irlandais, au ministère de la guerre, pour demander que l'on étende à l'Irlande le mouvement de l'enrôlement de volontaires, qui est si considérable dans les deux autres royaumes. Le sous-secrétaire d'Etat, M. Lowther, a paru fort embarrassé de cette demande. Il ne voulait pas naturellement repousser des avances faites avec tant de bonne volonté, ni paraître soupçonner le moins du monde qu'il pût y avoir un manque de loyauté chez une partie de la population irlandaise; mais, ne pouvant accéder

à la proposition qu'on lui faisait, il s'est rejeté sur les animosités religieuses qui existent en Irlande, faisant allusion aux orangistes et à leurs adversaires, les *Ribbon men*. Or, lord Monck a insisté, donnant pour exemple le Canada, où, a dit sa seigneurie, le système de la milice volontaire donne d'excellents résultats, bien qu'il y ait là des orangistes et des irlandais catholiques.

En lisant les journaux du Canada, qui lui parviendront bientôt, notre ancien gouverneur général verra qu'il n'était pas précisément tombé sur ce que les Anglais appellent *a case in point*. Nos volontaires orangistes n'ont pas été des modèles de bonne discipline et d'impartialité dans la fameuse journée du douze, et il n'aurait fallu qu'une étincelle pour allumer le feu de la guerre civile entre eux et les irlandais catholiques assermentés comme constables spéciaux.

Du reste, pour quelque temps du moins, la paix paraît assurée et le *mouvement volontaire* n'aura plus, comme il l'avait tout dernièrement, sa raison d'être.

Je dis *quelque temps*, car il est bien difficile de prévoir les complications qui vont surgir du nouveau traité. Voici comment le *Courrier des Etats-Unis* résume la position des hautes parties contractantes :

« Des sept puissances contractantes, deux étaient belligérantes, la Russie et la Turquie ; deux étaient contestantes, l'Angleterre et l'Autriche ; trois étaient neutres, la France, l'Allemagne et l'Italie. Les deux premières ont épuisé leur sang et leurs trésors, la Russie pour voir s'élever une barrière plus infranchissable qu'auparavant entre elle et son ambition, avec des compensations illusoires ; la Turquie pour être démembrée et détruite, comme pouvoir politique. Les secondes ont gagné sans brûler une amorce et sans bourse délier, l'Autriche deux provinces, l'Angleterre un nouveau Gibraltar sur la route de son empire asiatique. Le troisième groupe, l'Allemagne, la France et l'Italie, a assisté comme témoin à cette évolution et l'a ratifiée. La civilisation a gagné, si elle a gagné quelque chose, la substitution de gouvernements chrétiens au gouvernement mahométan dans la Bulgarie et la Roumélie. »

Puis l'écrivain se demande si c'est bien tout ; si M. de Bismarck, qui ne prend rien pour le présent, n'a pas la promesse de quelque chose pour l'avenir. N'y aurait-il pas, en effet, sous le traité secret de la Turquie et de l'Angleterre, un autre traité,

ou du moins une entente, qui assurerait plus tard à l'Allemagne sa compensation, comme l'Autriche a eu la sienne dans la Bosnie et l'Herzégovine? Toutes les suppositions sont permises, du moment que l'on entre dans la carrière des conventions secrètes. Pour ce qui est de la France et de l'Italie, leur position a été changée pour le pire. La France voit l'influence anglaise en train de se substituer à la sienne en Syrie, en Palestine et en Egypte; elle et l'Italie voient dans la Méditerranée plus que jamais un lac anglais, avec Gibraltar, Malte, Chypre et probablement bientôt Suez, sous garnisons britanniques. Pour l'Italie, il y a de plus l'extension d'influence acquise par l'Autriche sur l'Adriatique par l'Herzégovine, et la frustration des projets que le gouvernement italien entretenait sur le Tyrol, sur Trieste et sur une partie de la Dalmatie. La pauvre France n'ose rien dire pour le présent, affaiblie qu'elle est, non pas surtout par la dernière guerre, mais par ses malheureuses divisions intestines; l'Italie, plus forte, plus maîtresse d'elle-même que ne l'est aujourd'hui son ancienne protectrice, sa libératrice, l'Italie ne paraît pas vouloir endurer patiemment qu'on la joue. Déjà une manifestation populaire à Venise a fait voir que l'on s'en prenait à l'Autriche, et l'écusson du consulat de cette puissance a été enlevé par des tapageurs. Il est vrai que le gouvernement a fait la réparation nécessaire et que l'écusson a été rétabli très-solennellement, mais ce n'en est pas moins un très-fort indice du sentiment public.

En France, les journaux légitimistes et bonapartistes s'en prennent à M. Waddington, qui, en sa qualité d'anglais, est supposé avoir été le complice de lord Beaconsfield. Mais le parti qui est au pouvoir aujourd'hui a plus de souci de s'y maintenir par tous les moyens possibles, que de faire quoi que ce soit pour rétablir l'influence française dans les affaires de l'Europe.

Les chambres viennent de s'ajourner au lieu d'être prorogées par le président, ce qui est évidemment contre l'esprit sinon contre la lettre de la constitution. C'est presque de leur part se déclarer en permanence.

Après sept mois de session, un simple ajournement, c'est quelque chose de bien étrange, surtout si l'on considère que pendant tout ce temps la chambre a été occupée à invalider des élections. C'est la guillotine appliquée au système parlementaire. Un tiers de la minorité a été expulsé sous pré-

texte de pression administrative, et encore reste-t-il beaucoup d'élections contestées à décider. Un journal fait remarquer qu'il est difficile à un député conservateur de ne pas voir son élection annulée. Si sa majorité a été faible, on ne manque pas de dire : « Voyez donc, s'il n'y avait pas eu de pression, il est bien certain qu'il n'aurait pas été élu. » Si, au contraire, la majorité est très-considérable, on dit : « Quelle énorme pression le gouvernement a dû mettre en jeu pour en arriver à un pareil résultat ! » C'est un peu la morale d'une des fables de La Fontaine :

> Le juge prétendait qu'à tort et à travers
> On ne saurait manquer, condamnant un pervers.

Avec ce système, il est évident que le gouvernement de M. Dufaure va se trouver bientôt à la tête de la plus formidable majorité. Il n'y a à cela qu'un inconvénient : c'est que cette majorité sera peut-être plus formidable pour M. Dufaure que pour tout autre. La majorité de cette majorité appartient à M. Gambetta, qui règne et gouverne plus ou moins sous le pseudonyme de M. Dufaure. Or, on sait comment se dénouent d'ordinaire ces situations fausses, ces coalitions qui exigent des prodiges d'habileté pour se maintenir et qui, à un moment donné, finissent toujours par tomber du côté où elles penchent. Le jour viendra où M. Gambetta voudra gouverner lui-même, et, du train dont vont les invalidations et les élections de libéraux avancés, on ne voit pas trop ce qui pourra l'en empêcher. M. Dufaure aura bientôt fait au parti représenté par M. Gambetta — lequel est poussé par un autre parti que l'on pourrait appeler celui de M. Louis Blanc, s'il n'avait pas autant de chefs que de membres — M. Dufaure aura bientôt fait toutes les concessions, moins une, et cette dernière et inévitable concession, ce sera de s'effacer lui-même et d'aller rejoindre M. de Broglie, M. Jules Simon et tous ceux qui furent les premiers ministres de la république. Or, ce grand événement, les uns l'annoncent comme devant se passer aussitôt après l'exposition ; d'autres l'ajournent à une époque plus éloignée ; mais, d'un commun accord, on le regarde comme inévitable, à moins que la réaction conservatrice — que la terreur du socialisme a causée dans plusieurs pays de l'Europe — ne s'étende à la France, ce qui n'est guère probable.

Du reste, d'après le dicton anglais *that one must be thankful even for small favors*, on doit savoir gré aux partis, et plus par-

ticulièrement aux *intransigents* d'avoir su respecter l'espèce de trêve de l'exposition. Paris s'y montre tout aussi brillant, tout aussi splendide qu'il l'était en 1867. La république ne dédaigne, pas plus que ne le faisait l'empire, les fêtes et les réjouissances, le *panem et circenses*, que l'on reprochait si amèrement au régime de Napoléon III ; elle a même voulu en quelque sorte éclipser les magnificences de ce dernier. La chambre a voté sans murmurer des crédits fabuleux pour cet objet, et même un supplément de traitement à tous les fonctionnaires, pour leur permettre de figurer d'une manière convenable dans cette kermesse du monde entier. Il y a revues, courses à Chantilly, grands bals, dîners ministériels, tout ce qu'il m'a été donné de voir en 1867, et de plus une grande fête nationale qui a été, paraît-il, un succès complet, tant sous le rapport de l'ordre que de la magnificence. Et cependant, entre ces deux expositions, entre ces deux explosions de gaieté, de luxe et de splendeurs, quel abîme et quelles catastrophes ! Bien des ruines sont encore là qui l'attestent, si l'on voulait seulement y regarder. Mais est-ce que l'on y songe ? Est-ce que les habitants des environs du Vésuve, dont les hameaux sont bâtis sur plusieurs couches de lave, songent, en les regardant, à celle qui peut fondre sur leur tête ?

Et puis la vie n'est-elle pas, pour les peuples comme pour les individus, un continuel alternat de fêtes et de catastrophes ? Souvent même les deux se croisent et se rencontrent.

Hier, par exemple, au moment que le canon des forts de Madrid annonçait l'anniversaire de la naissance de la reine Mercedès, — son dix-huitième anniversaire, — cette jeune femme, presque une enfant, dont le mariage avait, il y a seulement cinq mois, excité tant d'enthousiasme, car c'était un mariage d'amour et une union on ne peut plus populaire, cette jeune femme s'éteignait au milieu de sa famille accourue de tous côtés, et en présence de son jeune époux, dont on ne saurait peindre le désespoir. Cette famille de Montpensier est vraiment bien éprouvée. Sur neuf enfants, dans l'espace de quelques années, six sont morts. Le dernier qui a été enlevé, le prince Fernando, était le préféré de la jeune reine. Il est mort en 1876, au séminaire d'Orléans, presque subitement, dans la convalescence de la rougeole. La méningite, la fièvre typhoïde, et cette fois, un mal que l'on n'a pas encore bien pu définir, ont ainsi décimé la famille du duc et de la duchesse de Montpensier.

Cette triste nouvelle ayant été transmise par le câble au consul général d'Espagne, à Québec, le comte de Premio Real, celui-ci en a donné avis aux autorités, et des pavillons ont été hissés a mi-mât sur tous les édifices publics de la ville. Plus tard, le consul a fait célébrer un service funèbre à la nouvelle église de Notre-Dame de la Garde, bâtie au Cap Blanc, au bord du Saint-Laurent; l'élite de la société québecquoise y assistait et témoignait de sa sympathie à l'occasion de ce cruel événement.

La mort de l'ancien roi de Hanovre a aussi provcqué en France et en Angleterre de très-grandes sympathies. Dépossédé par l'empereur d'Allemagne pour n'avoir pas voulu se joindre à la Prusse lors de la guerre contre l'Autriche, le souverain, aveugle et exilé, a été plusieurs fois comparé à Bélisaire. Sa fille, qui avait cultivé un talent remarquable pour la musique afin de le distraire et de le consoler dans ses malheurs, était aimée et estimée des plus nobles familles du grand monde parisien.

C'est une singulière coïncidence que ce prince, victime de Bismarck et de l'empereur Guillaume, meure tandis que ce dernier est encore sur son lit de douleur à la suite de l'attentat du socialiste Nobeling. On aurait évité jusqu'ici de lui apprendre le sort du roi George. Craignait-on l'effet d'un remords sur le pieux et évangélique empereur? M'est avis cependant que son fidèle Bismarck pourrait lui enseigner une panacée contre une pareille maladie.

P. C.

Montréal, 20 juillet 1878.

LOUISIANE ET CANADA *

Nous venons de recevoir les dernières livraisons de la *Revue de Montréal*, recueil mensuel, où nous remarquons d'excellentes productions littéraires.

Dans une de ses pages, M. Benjamin Sulte, écrivain distingué, exprime un vœu, celui de voir s'établir entre la Louisiane et le Canada, si proches parents par leur origine, des relations de sympathie et de cordialité.

Cela coïncide avec les lettres que nous recevions, ces temps derniers, de M. Rameau, où le savant auteur *d'Une colonie féodale en Amérique* plaidait éloquemment la même cause.

« Il y a quinze ans, dit M. Sulte, quelques jeunes journalistes du Canada s'étaient donné le mot pour échanger leurs feuilles avec celles de la Louisiane. Nos envois, nos avances sont restés sans réponse. Les temps sont probablement changés ; si c'est le cas, ne perdons pas l'occasion..... »

L'heure nous semble propice, en effet, et nous espérons que la suggestion de M. Sulte ne restera pas sans écho dans ce milieu

Les Franco-Louisianais et les Canadiens-Français, issus de la même souche et parlant la même langue, ont entre eux les affinités de mœurs, de goûts et de tendances qui devraient produire un rapprochement et des rapports affectueux.

L'histoire nous apprend que les deux pays qu'ils habitent, malgré les vastes étendues qui les séparent, ne furent, pour ainsi dire, au début qu'un seul et même pays, c'est-à-dire, qu'une seule et même famille. Les hardis pionniers français les ratta-

* Nous n'avons pas l'habitude de reproduire des revues ou des journaux aucun écrit, quelque intéressant qu'il soit ; mais nous croyons devoir faire exception pour celui-ci, tiré du *Propagateur catholique* de la Nouvelle-Orléans, à raison de l'importance du sujet qu'il présente. La *Revue de Montréal* serait trop heureuse de contribuer pour sa part à l'établissement de relations plus étroites et plus fréquentes entre les frères de la Louisiane et du Canada.

T.-A. C.

chèrent l'un à l'autre par leurs courageuses explorations des rives du Saint-Laurent à l'embouchure du Mississipi.

Ce fut le Canada qui peupla d'abord la Louisiane : ce fut lui du moins qui lui fournit le premier noyau de population industrieuse et stable qui jeta les fondements des communautés louisianaises. Même aujourd'hui, lorsqu'on passe en revue les descendants de nos vieilles familles, on y découvre une infinité de noms canadiens.

On peut donc affirmer que le même sang coule dans les veines des deux peuples : pourquoi ne se tendraient-ils pas, à travers l'espace, une main fraternelle ?

Unis dans le passé par tous les souvenirs de leur histoire, unis dans le présent par des liens d'une étroite parenté, ces deux foyers des traditions françaises devraient l'être encore dans l'avenir par une même pensée, celle d'entretenir dans leurs cœurs, par de mutuelles exhortations, le souvenir de la mère-patrie !

Mais que parlons-nous d'exhortations ?..... Les Canadiens-Français en ont-ils besoin ? Assurément non.

On sait, en effet, qu'après un siècle et plus de domination anglaise, ces natures, si profondément gauloises, gardent intact, dans leur âme énergique, l'amour de la France, tout en professant pour l'Angleterre une loyauté parfaite et un sincère dévouement.

Après avoir amèrement déploré la défaite de la métropole et le traité qui, en 1759, les sépara définitivement de la grande famille française, les Canadiens, refoulant dans leur for intérieur leurs légitimes colères, acceptèrent avec résignation le fait accompli, mais sans renonçer aux instincts de leur race, sans abdiquer les aspirations et les fiertés de leur origine. Ils étaient vaincus, mais non conquis. Et, chose singulière, on les voit dans la suite concilier, sans faiblir un instant, leurs devoirs de sujets britanniques avec leur affection pour la patrie perdue.

Dans un récent discours prononcé à la législature de Québec, le vice-roi du Canada, lord Dufferin, rend hommage à cette double et bien remarquable fidélité.

Le vice-roi constate d'abord que les Canadiens-Français ne sont point restés en arrière de leurs concitoyens de race anglaise, « lorsqu'un nuage portant la guerre dans ses flancs a récemment menacé la Grande-Bretagne. »

Parlant ensuite de leurs aspirations françaises, lord Dufferin ajoute :

« Je ne pense pas que l'homogénéité ethnologique soit un avantage sans mélange pour un pays. Il est certain que le trait catactéristique le moins attrayant d'une grande partie de ce continent, c'est la monotonie de plusieurs de ses aspects extérieurs, et je considère qu'il est heureux pour le Canada que sa prospérité soit basée sur la coopération de races différentes. L'action de la disparité des goûts et des tendances nationales introduit dans notre existence une fraîcheur, une variété, un coloris, une impulsion, qui ferait défaut, s'il en était autrement ; *et ce serait une grande maladresse de la part de nos hommes d'Etat que de vouloir faire disparaître cette variété de tendances.* »

Nous soulignons à dessein ces derniers mots.

Nos lecteurs voudront bien se rappeler que, dans notre dernier article, tout en nous plaçant à un point de vue différent, nous arrivions, en ce qui concerne les Etats-Unis, aux mêmes conclusions que lord Dufferin au sujet du Canada. Or, de l'identité d'intérêts et de situation sociale qui existe entre les deux pays, nous pouvons inférer que ces conclusions sont justes dans l'un et l'autre cas.

Mais écoutons encore le vice-roi :

« Mon aspiration la plus chaleureuse pour cette province, a-t-il ajouté, a toujours été de voir les habitants français exécuter pour le Canada les fonctions que la France elle-même a si admirablement remplies pour l'Europe. Effacez de l'histoire de l'Europe les grandes actions accomplies par la France, retranchez de la civilisation européenne ce que la France y a contribué, et vous verrez quel vide immense serait occasionné. »

Ce sont là, ce nous semble, des pensées d'un véritable homme d'Etat qui sait s'élever au-dessus des mesquines jalousies de races, et faire tourner au profit de son pays les éléments divers dont il se compose ; ce sont là les horizons d'un homme qui voit loin, parce qu'il voit de haut.

Ceux qui cherchent à maintenir en Louisiane et à propager ailleurs la langue et les idées françaises, n'ont point d'autre but que celui qu'a si bien décrit lord Dufferin : ajouter aux éléments de vitalité et de progrès de ce pays une étincelle de l'esprit civilisateur de la France. Et l'on peut dire que c'est faire acte de patriotisme américain que de prêter son concours à ce mouvement, qui n'a pour objectif, après tout, que l'intérêt de l'Amérique.

Mais pour obtenir un résultat appréciable, il nous faut grouper autour de cette idée nos forces disséminées, les former en faisceau et leur donner une impulsion unique.

La Louisiane et le Canada, réunissant dans un même effort l'action combinée de leurs patriotes, de leurs écrivains, de leurs penseurs, contribueraient puissamment au succès de cette haute mission.

A ce point de vue, comme à tous les autres, — car il y en a d'autres, — nous désirons sincèrement que le vœu de M. Sulte se réalise.

Nous savons, d'ailleurs, qu'un projet tendant à ce but s'élabore au sein d'un groupe qui consacre, depuis quelques années, à ces intéressantes questions, un travail de propagande aussi énergique qu'intelligent.

Nous espérons voir bientôt cette conception prendre une forme tangible et porter ses fruits.

F. Tujague.

LE PRINTEMPS

La campagne a repris sa riante parure,
Ses bosquets parfumés, ses verdoyants gazons,
Ses brises de printemps, ses bois pleins de verdure,
Ses poëtes ailés, ses amours, ses chansons.

* *
*

Les vieux arbres aimés de nos discrets bocages,
Versent encor sur nous l'ombre de leurs rameaux ;
Et les tendres zéphyrs, dans leurs courses volages,
Embaumés des parfums pris à tous les feuillages,
Unissent leurs accents aux murmures des eaux
Que roulent dans les prés les limpides ruisseaux.

* *
*

Dans les vallons ombreux parmi les fleurs écloses,
Les muguets et les lis étalent leurs couleurs ;
Aux épineux rosiers se balancent les roses
Qu'Aurore avec amour arrose de ses pleurs.

* *
*

C'est le temps des flots bleus et des fraîches fontaines,
Des bruyères en fleurs où se bercent les nids,
Des amoureux oiseaux soupirant dans les plaines
Avec les vents du soir leurs hymnes infinis.

* *
*

C'est la saison bénie où la nature entière
S'anime pour redire en des concerts d'amour
Celui que le grillon chante dans la poussière,
Celui que l'ange adore au céleste séjour.

Que l'homme se prosterne en sa reconnaissance,
Et bénisse à genoux
Le Seigneur qui répand dans sa munificence
Tant de bienfaits sur nous.

ARTHUR GLOBENSKI.

LA MONNAIE DE CARTES AU CANADA

En remontant aux origines des peuples, on remarque un fait qui se répète partout : c'est la rareté du numéraire. L'argent monnayé manquait presque totalement dans les commencements de la colonie française au Canada. Chaque année la circulation diminuait, et le peu que les émigrés avaient apporté avec eux, ils le renvoyaient en France pour payer les objets dont ils avaient besoin.

Cette rareté d'argent se faisait aussi sentir dans les îles françaises du Mexique. En 1670, le roi permit à la compagnie des Indes Occidentales d'y faire passer pour cent mille francs de petites pièces marquées à un coin particulier. Deux ans après, cette monnaie eut cours dans toutes les colonies françaises du Nouveau-Monde, avec une augmentation factice d'un quart au-dessus de sa valeur réelle. L'édit du roi n'eut pas l'effet désiré ; l'argent retourna en France, malgré l'addition des 25 p. 100, représentant l'escompte du change entre Paris et Québec. Ceci démontre que les décrets ne peuvent fixer la valeur de l'argent, qui suit le cours naturel du commerce. D'ailleurs, l'augmentation de valeur n'était qu'imaginaire, puisque l'écu de France, qui passait au Canada pour quatre livres, n'en valait réellement que trois dans les achats. Les habitants se servaient entre eux de billets au porteur, qui, après avoir circulé quelque temps, revenaient au faiseur. Ce système, tout à fait primitif et restreint, produisit des mécomptes et tomba en désuétude.

C'est alors que le gouvernement royal décida de substituer le papier aux métaux, car il fallait de toute nécessité rendre plus faciles les transactions en donnant un signe représentatif de leur valeur. Il fabriqua, en 1688, une monnaie de cartes qui ne devait servir qu'au Canada. Comme cette monnaie ne pouvait sortir du pays, on espérait naturellement qu'elle faciliterait le commerce intérieur. De fait, ce papier conserva son crédit pendant trente ans ; on le préférait aux espèces sonnantes. Mais la guerre de la succession d'Espagne ayant

obéré le trésor royal, cette monnaie de cartes, qui était chaque année convertie en lettres de change sur la trésorerie, fut payée avec moins de régularité que par le passé. On ne l'acceptait pas toujours, et pour la convertir en argent, il fallait sacrifier un fort escompte. Les créanciers de Paris faisaient protester le papier déprécié et le renvoyaient au Canada. Le gouvernement provincial ne pouvant pas plus payer que le gouvernement royal, la monnaie de cartes fut discréditée. Les habitants étaient prêts à abandonner une moitié de leurs obligations, si le roi consentait à leur payer l'autre. Cette proposition fut acceptée par la cour. Le papier-monnaie du Canada fut liquidé avec une perte de la moitié, par ordonnance du roi en 1717. Il fut aussi ordonné que les dettes contractées avant l'enregistrement de l'ordonnance, lorsqu'on n'avait point stipulé que le paiement se ferait en monnaie, pourraient être acquittées avec du papier. « C'est ainsi, dit Garneau, que Louis XV se vit condamné à agir avec ses pauvres sujets canadiens comme un spéculateur malheureux *.

Ces valeurs étaient fixées sur des cartes de trente-deux livres, de seize livres, de quatre livres, de quarante sous et de vingt sous. Chacune d'elles portait les noms et les paraphes de l'intendant et du trésorier, ainsi que la valeur représentée et l'année de l'émission. Dans la suite le gouverneur apposa sa signature, et, pour rendre la contrefaçon plus difficile, on ajouta l'impression de quelques poinçons. De temps en temps on renouvelait cette monnaie ; les vieilles cartes étaient portées chez le trésorier qui les remplaçait par d'autres †.

Par sa déclaration du 5 juillet 1717 *, le roi prend les mesures suivantes pour liquider la monnaie de cartes : — 1° Il sera fait en la manière ordinaire de la monnaie de cartes, pour satisfaire aux dépenses payables par le trésorier général de la marine des six derniers mois de l'année dernière et des six premiers mois de la présente. 2° Défense de fabriquer d'autres monnaies de cartes, ou de leur donner cours. 3° A compter de l'enregistrement de cette déclaration les monnaies de cartes n'auront plus que la moitié de leur valeur. 4° Toutes les monnaies de cartes

* *Hist. du Canada*, t. II. p. 162.

† Ferland, *Hist. du Canada*, t. II. p. 400.

* *Edits et ordonnances*, I. 370.

seront alors rapportées au trésorier général de la marine, qui en fera le remboursement par lettres de change à certaines époques, sur le pied de la moitié de leur valeur. 5° Les lettres de change seront visées par l'intendant et acceptées par le trésorier général, et ne seront pas moindres de cent livres. 6° En 1718, les monnaies de cartes non rapportées n'auront plus de valeur. 7° Après vérification, toutes les monnaies de cartes seront brûlées en présence du gouverneur, de l'intendant et du trésorier, et procès verbal en sera dressé. 8° Comme la monnaie de cartes qui a été introduite au Canada n'est d'aucune utilité à la colonie, et que les deux sortes de monnaies dans lesquelles on peut stipuler, causent de l'embarras dans le commerce, le roi abroge la monnaie du pays, et en conséquence veut que toutes stipulations de contrats, redevances, baux à ferme et autres affaires généralement quelconques se fassent sur le pied de la monnaie de France et de la même valeur que dans le royaume. 9° Pour ce qui est antérieur à la déclaration, le paiement se fera en monnaie de France à la déduction du quart, valeur de la monnaie dépréciée.

Le conseil supérieur de Québec sursit à l'exécution de cette déclaration jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres, à cause des inconvénients qui auraient résulté de son application. Le roi revint sur sa décision, le 21 mars 1718 * et il décida que les monnaies de cartes seraient prises à la moitié de leur valeur.

Le 21 mars 1718 †, le roi par une autre déclaration réduit la monnaie de cartes à la moitié de sa valeur.

Comme il avait été défendu de recevoir de la monnaie de cartes en paiement, on en brûla pour plus d'un million de francs. Le numéraire circula seul avec sa valeur intrinsèque. Mais l'usage exclusif de l'argent ne dura pas longtemps. Les commerçants redemandèrent la monnaie de cartes, plus facile à transporter que les espèces. De nouvelles cartes furent mises en circurlation avec les mêmes multiples et les mêmes divisions. Leur valeur entière ne devait pas excéder un million.

C'est aussi de cette époque que datent les *ordonnances*. Les *ordonnances* étaient une variété de la monnaie de cartes. Elles étaient signées par l'intendant seulement, et destinées à suppléer à la monnaie de cartes, qui ne devait pas excéder un

---

* *Edits et ordonnances*, I. p. 393.

† *Registre du conseil supérieur* B. 2. 181.

million de francs en circulation. L'intendant pouvait signer des *ordonnances* autant qu'il le voulait ; le montant n'était pas limité. C'était ouvrir une porte à des abus criants. Les moindres de ces *ordonnances* étaient de vingt sous et les plus considérables de 100 livres. Les cartes, qui portaient l'empreinte des armes de France et de Navarre, étaient signées par le gouverneur, l'intendant et le contrôleur. Elles étaient payées préférablement aux *ordonnances*, qui constituèrent, dès l'origine, une marchandise dépréciée. Les *ordonnances* n'étaient payées que si les finances de l'État le permettaient ; en cas de gêne il fallait attendre. « Ces différents papiers, ajoute Raynal *, circulaient dans la colonie ; ils y remplissaient les fonctions de l'argent jusqu'au mois d'octobre. C'était la saison la plus reculée où les vaisseaux dussent partir du Canada. Alors on convertissait tous ces papiers en lettres de change, qui devaient être acquittées en France par le gouvernement. Mais la quantité s'en était tellement accrue, qu'en 1743, le trésor du prince n'y pouvait plus suffire, et qu'il fallut en éloigner le paiement. Une guerre malheureuse qui survint deux ans après en grossit le nombre, au point qu'elles furent décriées. Bientôt les marchandises montèrent hors de prix, et comme,à raison des dépenses énormes de la guerre, le grand consommateur était le roi, ce fut lui seul qui supporta le discrédit du papier et le préjudice de la cherté. Le ministère, en 1759, fut forcé de suspendre le paiement des lettres de change, jusqu'à ce qu'on en eût vérifié la source et la valeur réelle. La masse en était effrayante. »

A la signature du traité de Fontainebleau, la France devait 80 millions de livres tournois, tant en lettres de change qu'en *ordonnances*. Cette somme avait été dépensée durant les dernières années de la domination française au Canada. Sur cette somme de 80 millions, le Canada était créancier pour un chiffre de 7 millions de lettres de change et de 34 millions d'*ordonnances*. Le gouvernement réduisit les lettres de change à la moitié et les *ordonnances* au quart de leur valeur ; les unes et les autres furent payées en contrats à 4 p. 100, et il fallut que le papier des Canadiens suivît la loi commune. Heureusement que, par la cession du pays à l'Angleterre, ils obtinrent un dédommagement de trois millions en contrats et de six cent mille livres en argent. Ainsi les Canadiens reçurent 5 p. 100

* *Histoire des Indes.*

de leurs lettres de change et 34 p. 100 de leurs *ordonnances*. Nous examinerons plus loin l'acte de prévoyance de l'Angleterre envers ses nouveaux sujets.

L'intendant Bigot avait contribué pour une large part à la dépréciation de la monnaie de cartes. Des spéculations sur ce papier et d'autres malversations lui suscitèrent un procès devant les tribunaux français. Il avait passé son temps, dans la colonie, à spéculer sur les fournitures de toute espèce et à conclure sans contrôle des marchés frauduleux qui enrichissaient ses créatures et lui assuraient partout des appuis. Avant de laisser la colonie, il adressa, avec M. de Vaudreuil, une circulaire aux Canadiens, qui laisse voir l'embarras dans lequel ils se trouvaient. « Ils avaient, disaient--ils, reçu du ministère une lettre qui leur enjoignait de faire connaître les sentiments de S. M. Les circonstances étaient telles que le roi était obligé de suspendre le paiement des lettres de change ; celles qui avaient été tirées en 1757 et 1758 seraient liquidées trois mois après la conclusion de la paix, on y joindrait l'intérêt du temps où les sommes deviendraient dues ; les lettres de change de 1759 ne seraient payées qu'après 18 mois. Ils devaient avertir les sujets du roi de France que les nécessités du trésor seules pouvaient le forcer d'en agir ainsi envers ceux qui avaient donné tant de preuves de leur fidélité et de leur attachement, et qui, il en était sûr, attendraient patiemment le moment où leurs dettes seraient payées. L'évêque de Québec était prié par le gouvernement de coopérer avec le gouverneur et l'intendant à pacifier le peuple, et à l'assurer que des moyens seraient pris aussitôt que possible pour satisfaire leurs justes demandes. »

On sait que la monnaie de cartes était payable au bureau du trésorier au mois d'octobre de chaque année. Au moment de la capitulation de Québec, elle était la seule monnaie courante. La capitulation de Québec ayant eu lieu en septembre 1759, la monnaie de cartes échue le mois suivant ne fut pas payée par le trésorier, non plus que celle n'échéant que le mois qui suivait la capitulation de Montréal. Cette suspension de paiement créa un véritable malaise chez le peuple et menaça le commerce d'une banqueroute. Le général Murray, en faisant entrevoir le règlement de ces lettres de change par le gouvernement anglais, usait d'un moyen puissant pour lui concilier les bonnes grâces de la population.

Nous allons maintenant suivre les vicissitudes éprouvées par la monnaie de cartes après la cession du pays à l'Angleterre.

Après la clôture du traité définitif de paix, en 1763, le duc de Choiseul signa une déclaration le 10 février de la même année * au sujet des dettes contractées envers les Canadiens. Le gouvernement français prend l'obligation d'assurer le paiement des lettres de change du Canada émises avant la cession.

Le 17 mai 1764 †, le gouverneur publia la déclaration ci-dessus. Cette nouvelle apaisa la population. Le 21 mai suivant *, le gouverneur Burton publia une proclamation au sujet de la paix. On y lit le passage suivant à propos des lettres de change :

« Par un article séparé, il est marqué que le roi de la Grande-Bretagne ayant désiré que le paiement des lettres de change et billets qui ont été délivrés aux Canadiens pour les fournitures faites aux troupes françaises, fût assuré, Sa Majesté très-chrétienne, très-disposée à rendre à chacun la justice qui lui est due, a déclaré et déclare que les dits billets et lettres de change seront exactement payés d'après une liquidation faite dans un temps convenable selon la distance des lieux et la possibilité, en évitant néanmoins que les billets et lettres de change que les sujets français pourraient avoir au moment de cette déclaration ne soient confondus avec ceux qui sont dans la possession des nouveaux sujets de la Grande-Bretagne. »

C'est à peu près mot pour mot la déclaration signée par le duc de Choiseul.

—*A continuer.*

EDMOND LAREAU.

---

* Chalmers. *A collection of Treaties between great Britain and other powers*, I, 489.

† Pièces officielles, etc., p. 112.

* Lettres et placards, etc., p. 55.

REVUE SCIENTIFIQUE

Par ce temps de chaleur tropicale, où le thermomètre monte à 98°, les phénomènes provenant d'une surabondance de calorique sont nombreux et surtout désastreux ; les accidents produits par l'insolation, sans compter ceux qui sont causés par la foudre, se renouvellent journellement d'une manière alarmante, et les journaux de Saint-Louis, Missouri, nous annonçaient dernièrement cinquante-quatre cas, dont les trois quarts furent suivis de morts, pour une seule journée.

La théorie de l'insolation a donné lieu à plusieurs doctrines qui ne nous laissent que l'embarras du choix. Toutefois, d'après les données généralement admises, l'insolation consisterait dans l'action trop prolongée et trop ardente des rayons solaires sur la substance cérébrale, à travers les parois osseuses qui l'enveloppent, et dans l'effet direct de l'air chaud sur le travail hématosique, effet qui consiste en une respiration suffocante.

Les incendies des forêts de la vallée du Saint-Maurice, des comtés de Bagot, Shefford, etc., sont encore dûs à la chaleur qui nous accable et qui dessèche les prairies et les bois. Les matières végétales, rendues très-inflammables, prennent feu quelquefois par suite d'imprudences de fumeurs ou de défricheurs, mais plus souvent aussi par suite d'un phénomène très-curieux, la combustion spontanée. C'est ce qui a eu lieu dans le haut du Saint-Maurice, où les *terres noires* brûlent encore depuis plusieurs semaines. Au moment que nous écrivons cette revue, les journaux nous apportent la nouvelle que les bois de la vallée de l'Ottawa ont pris feu spontanément en plusieurs endroits

Où s'arrêteront les applications de l'électricité ? Les découvertes auxquelles donne lieu ce merveilleux agent vont chaque jour grossissant en nombre. De savantes expériences, entreprises depuis un certain temps par M. G. Planté, l'ont conduit à appliquer le courant électrique à la gravure sur verre.

On couvre la surface d'une lame de verre avec une solution concentrée de nitrate de potasse, puis on fait plonger, dans la couche liquide qui recouvre le verre et le long des bords de la lame, un fil de platine horizontal communiquant avec les pôles d'une batterie de 50 à 60 éléments ; alors, tenant à la main l'autre électrode formée d'un fil de platine entouré, sauf à son extrémité inférieure, d'un étui isolant, on touche le verre, aux points où l'on veut graver des caractères ou un dessin. Un sillon lumineux se produit partout où touche l'électrode, et, quelle que soit la rapidité avec laquelle on écrit ou l'on dessine, les traits se trouvent nettement gravés sur le verre. La profondeur de la gravure est en raison inverse de la vitesse du dessinateur. On peut graver avec l'une ou l'autre électrode ; il faut toutefois un courant moins fort pour graver avec l'électrode négative.

Le téléphone, cette autre surprenante application du même agent, continue à passionner, à juste titre, les hommes de science et les gens du monde, et les expériences se multiplient de toutes parts sur l'ingénieux instrument de M. Bell, — au Canada comme dans les autres contrées, ainsi que le prouvent les perfectionnements apportés à l'appareil primitif par notre ingénieux compatriote, M. Duquette, de Québec. On se rappelle que c'est la voix, qui, en faisant vibrer la membrane du téléphone en face d'une bobine magnéto-électrique, engendre un courant dans le fil de la bobine et dans le fil de ligne. Ce courant très-faible, encore affaibli par son parcours, fait naturellement vibrer très-peu la membrane au téléphone d'arrivée. Pour augmenter l'intensité du son, on eut l'idée, très-rationnelle, de se servir du courant d'une pile dont on est maître d'accroître la force à volonté. M. Edison, le premier, a supprimé le téléphone à la station de départ. Plus de cornet à se mettre devant la bouche. On parle devant une plaque métallique sur laquelle appuie un crayon de graphite en communication avec une pile électrique. Le courant électrique passe par le crayon dans la plaque, et de la plaque dans

le fil de ligne, jusqu'au téléphone de la station d'arrivée. La membrane vibrant, le crayon est en contact plus ou moins parfait avec elle ; il en résulte des variations de résistance dans le passage du courant, et ces variations se répercutent sur la membrane du téléphone d'arrivée, et la font vibrer. Les variations de force du courant agissent sur la membrane un peu comme le musicien qui pince les cordes d'une harpe.

M. Hughes a tiré parti de la même idée, mais bien plus heureusement. Il fixe sur une planchette verticale, disposée elle-même sur une planchette horizontale de 3/4 de pouce, l'un au-dessus de l'autre, deux supports en graphite, deux dés de charbon ; un trou peu profond est ménagé dans le support inférieur, un autre trou est creusé aussi sur la face inférieure du support supérieur. Dans ces deux trous, on engage verticalement une petite baguette de graphite, que l'on taille en pointe comme un crayon, à ses deux extrémités. Enfin, le courant d'une pile est lancé dans le support inférieur, et un fil de communication part du support supérieur et va aboutir à un téléphone ordinaire.

Le système est élémentaire ; le premier venu peut l'établir en quelques instants avec les planchettes d'une boîte à cigares et du graphite acheté chez un marchand de produits chimiques. Et, sauf erreur, on a constaté que plus la construction est grossière, mieux l'appareil fonctionne. Il suffit même d'une simple aiguille, posée entre les trous des supports en graphite, pour donner d'excellents résultats. Il suffit, en effet, de gratter légèrement la planchette horizontale avec l'ongle, ou même avec une barbe de plume, pour que, non-seulement le cornet téléphonique répète le bruit, mais encore l'amplifie singulièrement. La planchette vibre ; les supports sont entraînés dans le mouvement. La baguette de graphite ou l'aiguille est bien obligée d'osciller verticalement, ainsi prise et maintenue entre ses supports. Ces allées et venues de la baguette modifient les contacts, et, par suite, le passage du courant électrique envoyé par la pile à travers le système. Les variations du courant sont très-accentuées ; elles produisent, par conséquent, une vibration d'une amplitude considérable de la membrane du téléphone d'arrivée. Le son engendré est, par suite, augmenté. Le téléphone ordinaire donnait des sons affaiblis, que l'on a comparés à une image photographique réduite. Le téléphone, ou plutôt le microphone,

comme l'inventeur, M. Hughes, l'auteur bien connu du télégraphe imprimant, l'a nommé, produit des sons comparables à une image photographique amplifiée. Les résultats obtenus par le microphone sont étonnants. Les plus petits bruits du corps humain y sont recueillis ; aussi pense-t-on à employer l'appareil pour ausculter les malades.

Le microphone, appareil amplificateur du son, se trouve être aussi le thermomètre le plus sensible que l'on ait jamais construit. Le microphone thermoscope peut être construit par le premier amateur venu. Il suffit de disposer dans un petit tube en verre, ou encore dans un cure-dents, une baguette de graphite brisée en plusieurs fragments pour augmenter les variations de conductibilité. Ce conducteur fragmenté est relié d'un côté à une pile, de l'autre à un galvanomètre. Quand on approche la main du cure-dents, on voit immédiatement l'aiguille dévier. La seule chaleur de la main suffit donc pour impressionner l'appareil à distance. Il ne reste qu'à graduer le galvanomètre par comparaison à l'aide d'un thermomètre ordinaire.

A côté du microphone, nous citerons une autre merveille, qui étonne une fois de plus les visiteurs de l'exposition de Paris, déjà blasés par une foule de découvertes plus surprenantes les unes que les autres : nous voulons parler de la machine sténographique de Michela. Retenez ce nom : il se fait une célébrité.

Figurez-vous une machine-piano de 12 pouces environ de hauteur et de 18 pouces de largeur. Pendant que l'orateur dont on veut reproduire le discours parle, l'opérateur touche le clavier et les signes sténographiques, qui sont l'image de la parole, sont transcrits au fur et à mesure, par un procédé analogue à celui qui est employé dans nos télégraphes. C'est prodigieux de rapidité. Qu'en diront nos sténographes de la cour ?

Le verre trempé, dont la découverte fit tant de bruit il y a trois ans, ne tient pas tout ce qu'il a promis : témoin l'exemple suivant, cité par Louis Figuier, dans sa chronique scientifique.

« On avait acheté, à Saaz, pour soixante-dix kreutzers, un verre à boire d'enfant, fait en verre durci. Au bout de six mois, comme on venait de s'en servir pour y boire de l'eau sucrée, on

plaça ce verre, avec une cuiller d'argent, sur une table de chêne. Tout à coup une explosion, semblable à celle d'un coup de pistolet, se fit entendre. Des aiguilles et des fragments de verre tombèrent sur le plancher, le lit, la table et le tapis. Le verre à boire avait disparu ; il avait éclaté, sans cause apparente, et cela avec une telle force que tous les habitants de la maison en furent effrayés.

« Le verre durci serait donc sujet à produire de fort désagréables accidents. Ces accidents s'expliquent, d'ailleurs, quand on sait que le verre durci provient de la trempe du verre fondu, que dès lors, ses molécules sont dans un véritable état de tension moléculaire, tension qui peut subitement se détruire et amener le brusque effet de rupture signalé dans le cas qui nous occupe.

« Il paraît que l'on a déjà observé quelques faits du même genre, c'est-à-dire des explosions de verre durci, sans cause visible. »

Les amateurs d'herbiers savent combien il est difficile de conserver aux plantes sèches leurs couleurs naturelles. Sans doute, en traitant les spécimens par l'alcool, ou simplement par l'eau chaude, on en conserve plus longtemps la coloration qu'en ne les soumettant à aucun traitement, mais l'heure arrive bientôt où l'ensemble prend en tout l'aspect général de la botte de foin tirée du grenier. M. Stœlz a remarqué qu'en ajoutant à l'alcool un peu d'acide salicylique on obtient un liquide doué, plus que tout autre, de qualités conservatrices... rien de politique dans ma pensée. L'expérience, dans tous les cas, est à la portée de tout le monde. A 600 parties d'alcool on ajoute, d'après sa méthode, une partie d'acide salicylique ; on chauffe la solution jusqu'à ébullition, et l'on y plonge la plante à conserver sans l'y laisser séjourner ; on décolorerait ainsi les fleurs violettes. Après ce bain rapide, on secoue la plante pour en faire tomber le liquide en excès, puis on la sèche entre du papier brouillard et on la presse à la façon habituelle. Nos jeunes montréalaises amies des fleurs pourront, en suivant cette méthode, conserver indéfiniment les riantes couleurs de ces roses fragiles, qui dureront ainsi plus d'un matin, n'en déplaise au vieux Malherbe.

Le lieutenant Very, de la marine américaine, est l'inventeur d'un nouveau système de signaux de nuit qui va être mis en usage sur les bâtiments de la flotte. Ce système consiste à lancer à une hauteur de 180 à 300 pieds, au moyen d'un fusil, des

étoiles colorées, rouges ou vertes, pouvant être aperçues à la distance de 10 à 12 milles. Ces deux couleurs se combinent de manière à composer les nombres de 1 à 10, et, par conséquent, à signaler tous les articles de la tactique. Les expériences, faites en grand nombre, ont donné, paraît-il, des résultats excellents.

L'éclipse de soleil annoncée pour le 29 courant aura eu lieu quand les lecteurs de la *Revue de Montréal* liront ces lignes. Les jours brumeux que nous subissons feront-ils place au soleil, pour nous permettre de jouir de la vue de ce rare phénomène au Canada ? Nous l'ignorons. Mais comme les astronomes délégués des différents pays d'Europe, en Amérique, auront pu l'étudier, nous en donnerons un compte-rendu dans notre prochain numéro.

LÉON LEDIEU.

Montréal, 26 juillet 1878.

A LA MÉMOIRE

DE

S. E. le Cardinal A. FRANCHI

ET DE

S. Ex. MGR G. CONROY

SON EXCELLENCE

MGR GEORGE CONROY

NÉ A DROMISKIN
— COMTÉ DE LOUTH EN IRLANDE —
LE 1er JANVIER 1833
ORDONNÉ PRÊTRE A ROME
LE 6 JUIN 1857
SECRÉTAIRE DE S. E. LE CARDINAL CULLEN
ÉVÊQUE D'ARDAGH ET DE CLONMACNOISE
LE 11 AVRIL 1871
NOMMÉ PAR PIE IX DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE AU CANADA
LE 10 AVRIL 1877
CONFIRMÉ DANS SA MISSION PAR LÉON XIII
NOBLE DANS SES MANIÈRES
PLEIN D'AMÉNITÉ
ÉLOQUENT
UNISSANT L'HABILETÉ A LA SCIENCE
AIMANT LA JUSTICE
SAGE ET PRUDENT DANS LES CONSEILS
FERME DANS L'ACTION
AMI DE LA PAIX
COMMANDANT A LA FOIS LE RESPECT ET L'ADMIRATION
FIDÈLE ET DÉVOUÉ A L'ÉGLISE
MEURT A SAINT-JEAN DE TERRENEUVE
LE 4 AOUT 1878
DANS L'ACCOMPLISSEMENT DE SA MISSION
AU MILIEU DE LA CONSTERNATION GÉNÉRALE
PLEURÉ DE L'EGLISE DU CANADA
QU'IL A GÉNÉREUSEMENT SERVIE
CHER A LA PATRIE
QU'IL A GRANDEMENT CONSOLÉE

IPSI GLORIA ET NUNC ET IN DIEM AETERNITATIS

REVUE

DE

MONTREAL

VINGT-CINQ ANS!

ODE

Hic dies vere festus atras
Eximet curas.....
(HORACE, ode XIV, livre III.)

Vingt-cinq ans!..... C'est le temps que saint Pierre dans Rome
Vécut pour accomplir la grande œuvre des Cieux,
Y dressant à jamais la Croix du Dieu fait Homme
Sur les autels brisés d'hommes qu'on faisait dieux.
Grâce à ce souvenir la vingt-cinquième année
Inspire aux cœurs chrétiens l'allégresse et ses chants;
Tous aiment à fêter l'époque fortunée
Des premiers *vingt-cinq ans.*

Des flancs de la montagne où l'infaillible chaire
S'élève comme un phare et brille dans les airs,
D'où le Pontife-Roi fixant la terre entière,
Au nom du Dieu vivant commande à l'univers,
On vit surgir un jour dans notre Ville sainte
Cet asile français que des cœurs bienfaisants
Ouvraient avec leur foi, sans secours, mais sans crainte,
Il y a *vingt-cinq ans.*

Vingt-cinq ans sont bien longs dans les temps où nous sommes,
Et du Nord au Midi tout s'écroule en tout lieu,
Mais l'autan déchaîné sur les œuvres des hommes
Vient mugir impuissant près des œuvres de Dieu.
L'œil fixé sur le ciel, la Foi toujours féconde
Donne à la Charité des secrets triomphants,
Et, l'Espérance au cœur, la Religion fonde
Pour plus de *vingt-cinq ans.*

Sur nos murs l'Esprit-Saint tendit ses blanches ailes,
Le doux Cœur de Marie y jeta ses ardeurs *
Et l'immortel Pie IX de ses mains paternelles
Sur eux avec amour prodigua les faveurs.
Pie IX n'est plus, hélas ! mais ouvrons leur histoire,
Nous y trouvons inscrits ses vœux et ses présents :
Chaque page à nos cœurs rappelle sa mémoire
Depuis ces *vingt-cinq ans.*

---

* Le Séminaire français est dirigé par les PP. du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie.

Dieu pour assurer mieux une œuvre qu'il inspire
Dans le danger parfois semble l'abandonner ;
A la persévérance il daigne enfin sourire,
Et, s'il veut des efforts, il sait les couronner.
Ces murs ont vu surgir des soucis à leur ombre,
Ils furent les témoins de bien des dévouements,
D'un zèle à toute épreuve et de labeurs sans nombre
Pendant ces *vingt-cinq ans !*

Amis, c'était le temps des vaillants sacrifices,
La France défendait alors le Pape-Roi ;
Autour du Vatican elle avait ses milices :
Elle aura sa phalange aux sources de la Foi.
Il suffit d'un élan pour qu'un autre le suive :
Rome a sur tous les cœurs des attraits si puissants !...
Et combien sont venus puiser à cette eau vive
Depuis ces *vingt-cinq ans !*

Bientôt sur les chemins de la Ville éternelle
On put voir plus nombreux se hâter des Français,
Des Pères leur offraient leur aide et leur tutelle
Sous les yeux du Docteur qui ne faillit jamais.
Est-il un diocèse, *amis*, en notre France,
Qui n'ait vu s'abriter plusieurs de ses enfants
Dans ce séjour de paix, de travail, de silence,
Pendant ces *vingt-cinq ans ?*

Nos aînés sont partis, nous occupons leurs places,
Mais ils nous ont légué leur amour, leur ardeur :
Préparons-nous donc tous à voler sur leurs traces,
A combattre avec eux les combats du Seigneur.
Ils sont allés s'unir aux champions de l'Eglise
Pour attaquer de front le mal sur tous les champs,
Et pas un n'a failli dans la noble entreprise
Pendant ces *vingt-cinq ans.*

Nous qui goûtons ici la paix de la retraite,
Venus de toutes parts, nous n'avons qu'un seul cœur ;
Ah ! puisons au trésor d'une union parfaite
Et l'amour des vertus et la plus sainte ardeur.
Dieu nous sourit du Ciel, sur nous son regard brille,
Chaque nouvelle année augmente encor nos rangs
Et l'on ne vit jamais plus nombreuse famille
Pendant ces *vingt-cinq ans.*

Béni soit le Seigneur !... Il frappe ceux qu'il aime,
Et, dans son paradis voulant un saint de plus,
Il nous ravit un jour notre Père lui-même *
Qui veille sur ses fils du milieu des élus.
Pourrions-nous à cette heure oublier sa mémoire !...
Au parfum qu'elle exhale ouvrons nos cœurs aimants
Et célébrons encor celui qui fit la gloire
Des premiers *vingt-cinq ans.*

* Le R. P. Freyd, ancien supérieur.

A l'humble fleur des champs Dieu donne la rosée,
A l'oiseau sa pâture, au bercail son pasteur :
Il rappelait Elie, un nouvel Elisée
Recueillit son manteau, nous conserva son cœur.
S'il ne nous laissa point orphelins sur la terre
Oh ! qu'il exauce encor le vœu de vos enfants
Et nous laisse fêter, cher et révérend Père *,
Un jour vos *vingt-cinq ans.*

Nous devons au trésor de la reconnaissance
Notre juste tribut, il ne pourra jamais,
Pères ** que nous aimons, de votre vigilance,
De vos soins généreux compenser les bienfaits.
Les fils du Saint-Esprit ont le zèle en partage,
Dans le Cœur de Marie ils puisent leurs élans ;
Leurs vertus dans nos murs ont gravé leur passage
Pendant ces *vingt-cinq ans.*

---

* Le R. P. Eschbach, supérieur du Séminaire français, ancien élève du R. P. Freyd dans cette maison.

** Les RR. PP. directeurs du Séminaire.

Mais le ciel en ce jour veut combler notre joie.....
Cette fête peut-elle envier plus d'éclat,
Quand pour la présider la France nous envoie
Sa gloire la plus sainte et son premier Prélat ?
Eminence *, en tous lieux sur vos pas l'honneur vole,
Votre nom est béni des petits et des grands,
Votre présence est donc la plus belle auréole
Du jour des *vingt-cinq ans*.

Oui, réjouissons-nous à cette heure si chère,
A l'envi célébrons, *amis*, ce jubilé ;
Amour, reconnaissance à notre Séminaire,
Paix et gloire à ce jour par nos vœux appelé.
Adressons au Seigneur des prières ferventes,
De nos voix exhalons les plus joyeux accents.
Souhaitons à cette œuvre en nos âmes aimantes
De nombreux *vingt-cinq ans*.

Rappelons-nous encor qu'un devoir nous incombe :
De prier pour les morts, amis, il est si doux !.....
Vingt-cinq ans ont creusé, hélas ! plus d'une tombe,
Prions pour nos défunts, d'autres prieront pour nous.
Puis, tournant les regards vers la Mère-Patrie,
Donnons un souvenir à nos frères absents ;
Tous voudraient avec nous, de leur voix attendrie,
Chanter ces *vingt-cinq ans*.

---

* Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris.

Espoir dans l'avenir ! Dieu nous sera propice,
Marie avec amour étend sur nous son bras ;
Du haut du ciel encor que Pie IX nous bénisse,
Léon XIII à son tour nous bénit ici-bas.
Cette œuvre n'aura rien de notre vie humaine,
Faible et léger esquif à la merci des vents ;
Ah ! puissions-nous heureux fêter sa *cinquantaine*,
Oui, tous, en *vingt-cinq ans !*

Rome, lundi de la Pentecôte, 10 juin 1878 *.

---

* Le 10 juin dernier, le Séminaire français de Rome célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation ou ses *noces d'argent*. Son Eminence le cardinal Guibert, archevêque de Paris, accompagné de Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Aire, de plusieurs prélats et ecclésiastiques français, a daigné accepter la présidence de cette fête de famille.

L'abbé Donatien Hiron, prêtre du diocèse du Mans, élève du Séminaire français, composa à cette occasion l'ode ci-dessus, qui a été lue à la fin du dîner offert par le R. P. supérieur du Séminaire dans la villa des princes Massimi.

L'auteur la dédia au R. P. supérieur, aux révérends pères directeurs et aux élèves du Séminaire français de Rome, en ces termes :

" Les éclairs de bonheur que le ciel nous envoie
Tombent dans le passé pour guider l'avenir,
Laissez-moi, d'un beau jour écoulé dans la joie,
Déposer à vos pieds cet humble souvenir. "

Nous sommes heureux de reproduire ici cette ode magnifique, et de nous associer ainsi aux sentiments et aux vœux que le poëte exprime à l'égard du vénérable Séminaire français.

T.-A. C.

LA MONNAIE DE CARTES AU CANADA

II

Enfin, le 27 mai *, les capitaines de milice de Montréal adoptèrent un règlement concernant le recouvrement des lettres de change conformément aux engagements cités. Par un arrêt du 24 décembre 1762, les porteurs de papier-monnaie au Canada doivent le remettre au Sr de la Rochette dans les quatre mois à compter du jour de la publication de l'arrêt. Le nom et le domicile du propriétaire devaient être fournis à l'officier du gouvernement. Il y avait un danger à éviter. Il était essentiel de ne pas confondre la monnaie de papier qui appartenait aux sujets français avec celle qui était en la possession des Canadiens; il pouvait se commettre des fraudes de la part de porteurs d'obligations se présentant avec des noms supposés. La France s'engageait à retirer les bons canadiens, mais non les effets de commerce déposés entre les mains de ses sujets. Afin d'arriver à connaître le chiffre du papier-monnaie dans la colonie, les capitaines de milice adoptèrent un règlement spécial. Il y est stipulé que les porteurs de lettres de change, monnaie de cartes et ordonnances, doivent les remettre au bureau de M. Panet, notaire et greffier de Montréal, pour en faire constater le montant. Ceci doit être fait dans le mois de juin 1763. Il est tenu un registre où sont mentionnés les noms, qualité et domicile des créanciers de l'État. En remettant ces bons aux porteurs, M. Panet leur délivre un bordereau avec certificat au bas; il garde un double de ce bordereau. Il peut faire prêter serment afin de s'assurer si les porteurs sont propriétaires légitimes. Le receveur a cinq sols par chaque mille livres. Les heures de bureau sont de 7 à 5 heures. Il y a un bordereau pour chaque espèce de papier-monnaie. L'état général de M. Panet a constaté une somme de 382,037.17 francs de monnaie de cartes et de lettres de change dans le gouvernement de Montréal. Cet état est déposé dans les archives du palais de justice à Montréal. Ces archives contiennent aussi la répartition,

* Lettres et placards, etc., p. 56.

faite vers le même temps, sur les biens des propriétaires à Montréal, pour la reconstruction des murs de la ville. Ces documents sont déjà vieux de plus d'un siècle, mais ils sont intacts.

Des mesures semblables furent adoptées dans les gouvernements de Québec et des Trois-Rivières. Le placard du gouverneur Haldimand pour l'enregistrement de la monnaie de cartes à Trois-Rivières est du 11 mars 1764 *. MM. Detourneux de Rouville et B. Perrault agirent gratuitement comme receveurs. En homme prudent, le gouverneur Haldimand avait, le mois précédent, prohibé l'agiotage du papier-monnaie. Son but était de mettre à l'abri de spéculations véreuses les pauvres colons ignorants, dont le gouvernement français s'était chargé de racheter les effets de commerce †.

Il nous reste encore à citer deux ou trois ordonnances sur la monnaie de cartes. Celle du 26 juillet 1762 *, au gouverneur Gage, fixe la valeur de cette monnaie. L'écu français de six livres tournois vaudra à l'avenir huit chelins et dix sols, monnaie de Montréal. Le sou marqué vieux à une coppe et demie, le sou marqué neuf à deux coppes juste. Cette ordonnance avait été faite pour empêcher que la monnaie française du gouvernement de Montréal, estimée au-dessous de sa valeur, ne fût transportée ailleurs, ce qui augmentait la rareté du numéraire.

Le 17 septembre 1764 †, le gouverneur Murray et son conseil rendent une ordonnance établissant pour l'avenir le cours de la monnaie. Il y est établi que toutes les monnaies en usage dans la colonie seront réduites en louis, chelins, deniers, et farthings. Enfin, le 29 mars 1777 *, une autre ordonnance établit le cours de la monnaie de la province de Québec. La portugaise est déclarée valoir £4; la moydore, £1.10; la quadruple ou pièce de quatre pistoles, £3.12; la guinée, £1.3.4; le louis d'or, £1.2.6; la piastre espagnole, £0.5.0; l'écu d'Angleterre, £0.5.6; l'écu de France de six livres tournois, £0.5.6; l'écu de France de quatre

* Lettres et placards, etc., p. 60.

† Lettres et placards, etc., p. 65.

* Pièces officielles, etc., p. 97.

† Ordonnances, p. 4.

* Ed., p. 70.

livres six sols tournois, £0.4.2 ; le chelin anglais, £0.1.1 ; la pièce de France de vingt-quatre sols tournois, £0.1.1 ; l'escalin, £0.1.0 ; la pièce de France de trente-six sols tournois, £0.1.8. L'article 2 de cette ordonnance fait une distinction entre la falsification ou altération de la monnaie d'Angleterre et celle des autres pays. Dans le premier cas, c'est un crime de lèse-majesté, et dans l'autre c'est un délit punissable par une amende de £100, — et de £20, pour la falsification de la monnaie de cuivre, — lesquelles amendes doivent être recouvrées dans les six mois *.

La liquidation et la dépréciation de la monnaie de cartes a donné naissance à un grand nombre de difficultés qui aboutirent devant les cours de justice. Les registres des tribunaux sous le régime militaire (1759 — 1764) nous en fournissent de nombreux exemples.

On demandait si on pouvait forcer le créancier à recevoir de la monnaie de cartes pour des obligations consenties dans un temps où cette monnaie était en valeur, mais dont le paiement n'était devenu échu qu'après dépréciation. Un grand nombre de jugements en appel confirment des sentences rendues par les chambres de milice, obligeant le créancier à recevoir des billets passés en 1759, ou avant, et payables en 1761 ou après, c'est-à-dire après la dépréciation. Mais en général l'écrit devait être fait payable en monnaie de cartes. Au reste, la jurisprudence de cette époque était loin d'être uniforme ; nous avons remarqué plusieurs jugements contradictoires sur cette question. Nous en citerons quelques-uns. Le 7 mars 1751 †, la chambre de milice de Montréal avait condamné une personne à recevoir 18,000 francs en lettres de change de 1759, comme prix de vente. Appel est interjeté sur le principe que ces lettres de change n'ont aucun cours, et que ce serait payer avec rien un fonds qui vaut du bon argent. Le jugement est cassé.

Dans une cause de Bertrand contre Vaudie, il est jugé en appel, le 29 mai 1761 *, par le gouverneur Gage et son conseil, que le paiement d'une somme due peut se faire moitié en espèces et moitié en ordonnances, si telles ont été les conventions des parties.

---

* Cette ordonnance est abrogée par la 36e Geo. III.

† Jugements rendus par les officiers de milice, etc., p. 40.

* Jugements rendus par les officiers de milice, etc., p. 35.

Dans une cause de Lapierre contre Roussel, portée en appel le 16 juin 1761 *, devant le gouverneur Gage et son conseil, il est jugé que la sentence rendue par la chambre de milice condamnant le demandeur à recevoir la somme de 500 francs en lettres de change de 1759 pour une année de loyer, par acte passé en 1759, doit être infirmée et cassée, parce que la monnaie de cartes n'a plus cours en 1761.

Dans une cause de Caron contre Bergeron, le gouverneur Gage confirme, le 11 août 1761 †, une sentence rendue par la chambre de milice, ordonnant au demandeur de recevoir en monnaie de cartes le montant du billet consenti en 1760 pour une dette contractée en 1758.

Telle est l'histoire de la la monnaie de cartes au Canada ; tel fut son rôle, telle fut sa fin.

Elle a rendu des services réels au commerce dans les commencements ; elle a facilité les échanges et amélioré les conditions économiques de la colonie. Mais l'abus n'était pas loin. Le gouvernement ne sut pas l'éviter. Sa première faute est d'avoir augmenté le chiffre de la monnaie mise en circulation ; en second lieu, il commit une grande erreur en laissant à l'intendant la liberté de battre monnaie à sa guise. Cet officier avait seul le contrôle des *ordonnances*, et, d'après les instructions du roi, il pouvait en émettre autant que le besoin pouvait s'en faire sentir dans la colonie. Cette mesure d'économie politique pouvait constituer une protection avantageuse ou un abus criant, suivant qu'elle serait exécutée par un homme probe ou par un employé malhonnête. L'intendant Bigot fut un serviteur infidèle : il spécula aux dépens des pauvres colons en encombrant le marché d'une monnaie dépréciée, en exploitant l'ignorance des colons, qui mettaient sur une même ligne les *ordonnances* de l'intendant et les cartes signées par le roi. Lorsqu'on fut instruit de ces faits, il était trop tard ; le trésor royal, mis à sec par des guerres ruineuses, refusa de payer, effrayé sans doute par le chiffre considérable de bons que son agent avait signés. Ainsi la monnaie de cartes a donné naissance à tant d'abus, créé tant de déceptions, que son passage a été plutôt funeste qu'utile à la colonie.

EDMOND LAREAU.

---

* Jugements rendus par les officiers de milice, etc., p. 37.

† Jugements rendus par les officiers de milice, etc., p. 45.

L'OISEAU CHANTEUR

(IMITÉ DE L'ITALIEN.)

Humble et modeste en mon plumage
Je franchis les mers et les cieux,
Je charme l'air par mon ramage,
J'aime, je chante et suis heureux.

*
* *

Aimer, chanter, plaisir suprême,
J'aime à chanter, je veux aimer ;
Les chants, l'amour, sont de Dieu même,
Je veux aimer, je veux chanter.

*
* *

Je chante quand l'aurore blonde
Brille radiante à nos yeux ;
Quand Phébus jette sur le monde
Les rayons de ses derniers feux.

Au faucon je laisse l'audace,
Au vautour la férocité,
A l'aigle l'empire, l'espace.....
Je garde pour moi la gaîté.

*
* *

Dans un ciel pur si je respire
Avec l'objet de mes amours,
Heureux alors en mon délire
Je veux aimer, chanter toujours.

*
* *

Aimer, chanter, bonheur suprême,
Je suis né pour chanter, aimer ;
Les chants, l'amour, sont de Dieu même,
Toujours je veux aimer, chanter.

ARTHUR GLOBENSKI.

LA CÉSURE ET L'ACCENT

DANS LA

VERSIFICATION FRANÇAISE

I

Le chapitre de la césure, dans les traités élémentaires de versification française, n'est pas d'ordinaire bien scientifique.

Ne pourrait-on pas le rendre tel, et profiter des théories récemment exposées sur ce sujet?

Essayons.

Dans les langues anciennes et dans la plupart des langues modernes, les syllabes ont une *quantité*, et leur prononciation est de longue ou de courte durée. On les combine pour en former ce qu'on appelle des *pieds*, et, de l'heureux mélange des pieds, résultent dans les vers la cadence, l'harmonie, la variété, le rhythme.

La langue française ne jouit point de cet avantage. A de rares exceptions près, toutes ses syllabes ont la même durée * ; mais elle tâche de suppléer à ce défaut par l'*accent*.

L'*accent* (tonique, rhythmique, syllabique) consiste proprement dans l'*élévation* de la voix sur une syllabe. Ce mot vient du latin *accentus*, de *ad* et *cantus*, c'est-à-dire le chant dont on accompagne une syllabe

La mélopée, si l'on peut s'exprimer ainsi, qui fait le charme du langage populaire et qui diffère tant selon les pays et les provinces d'un même pays, n'est pas reçue dans la société française savante.

---

* *A* est bref dans *malle, patte, table ; o*, dans *colle ; i*, dans *lit : a*, est long dans *mâle, pâte, câble ; o*, dans *côte ; i*, dans *lie ;* etc., etc.

Il y a pourtant en français un *accent* ; il n'est ni une élévation de la voix, ni un chant : on peut le définir un *appui* de la voix sur une syllabe déterminée.

Chaque mot français prononcé isolément est accentué sur la dernière syllabe pleine et sonore : bon*heur*, aim*a*ble.

L'*e* moyen reçoit aussi l'accent tonique, mais rarement.

Cette particularité ne se rencontre que dans les monosyllabes *que* et ses composés : *puisque*, *parce que*, etc., *me*, *te*, *se*, *le*.

Mais en français, comme en grec, il arrive qu'un ou plusieurs mots s'unissent presque en un seul avec le mot qui suit ou avec celui qui précède, et se trouvent alors privés d'accent : ils sont proclitiques ou enclitiques.

Les vers suivants ont chacun quatre syllabes accentuées seulement :

> Le *jour* n'est pas plus *pur* que le *fond* de mon *cœur*.
>
> J. Racine.

Le, *n'est pas plus*, etc., sont proclitiques.

> *Est*-ce *Dieu*, *sont*-ce les *hom*mes ?
>
> J. Racine.

Ce est enclitique. Il n'y a d'autres enclitiques que *ce* et *je*.

> Il se *plaît* à ven*ger* la ver*tu* qu'on opp*ri*me.
>
> Voltaire.

Lorsque la voix accentue une syllabe, qu'elle y appuie, elle est amenée nécessairement à *séparer* en cet endroit ce qu'elle vient de prononcer de ce qu'elle va prononcer ensuite. Partout donc où il y a un accent, il y a un repos, un arrêt, une suspension dont la durée varie, et qui détermine une *coupe* ou *césure* * (*Caedere*, couper).

Cela posé, voici comment on peut formuler les règles qu'ont introduites l'usage et le bon goût :

PREMIÈRE RÈGLE.

Tout vers français doit se terminer par un mot accentué, où l'on puisse faire la pause naturelle et harmonieuse que nous appelons *repos final*.

---

* La coupe ou césure n'est pas une syllabe, comme le disent les vieilles prosodies latines, mais l'intervalle de temps entre une syllabe accentuée et la suivante.

SECONDE RÈGLE.

Les vers de douze, dix et neuf syllabes exigent en outre : les premiers, sur la 6e ; les seconds, sur la 4e, et les derniers, sur la 3e syllabe, un accent qui permette un *repos marqué*.

On donne *exclusivement* le nom de *césure* à la coupe ou séparation qui en résulte, et celui d'*hémistiche* (demi-vers) à chacune des deux parties égales du vers de douze syllabes ou *alexandrin* ainsi coupé.

On ne pourrait préciser quelle doit être la durée de ce repos.

Il est certain que :

— celui de la finale peut être moins long que celui de la césure ;

— ce dernier ne doit pas être le plus marqué de tout le vers ;

— le repos sur une syllabe sonore suivie dans le même mot d'une syllabe renfermant un *e* moyen (c'est-à-dire comptant dans la mesure du vers) est insuffisant.

Exemples :

Douze syllabes.

Que toujours dans vos *vers* — le sens coupant les *mots*,
Suspende l'hémis*tiche*, — en marque le re*pos*.

BOILEAU.

Soldats, empoignez-*le* — par jambes et par bras.

MONTBESNARD.

Forcez-l(e) à vous dé*fen*dre — ou fuyez avec lui.

CRÉBILLON.

Privez-le, privez-*le* — de cette grâce insigne.

SCUDÉRY.

Frappe et redresse-*les* — au juste et droit niveau.

CORNEILLE.

..... — Et tes pa*lais* ?
— Je ne sais plus qu'en faire — O Genséric, prends-*les*.

VAN HASSELT.

Dix syllabes.

On court bien *loin* — pour chercher le bonheur.

FLORIAN.

Quoi ! parce *que* — vous tenez en réserve
Mille jour*naux* — avec quelque autre appoint,
Vous préten*dez* —

L. VEUILLOT.

Neuf syllabes.

De ces *lieux* — l'éclat et les attraits.

J. RACINE et BOILEAU.

TROISIÈME RÈGLE.

Ces repos sont les seuls obligés, mais non point les seuls permis.

Il convient de ménager d'autres repos et d'autres coupes dans ces mêmes vers et dans tous ceux qui ont plus de quatre syllabes. La place n'en est pas fixée, et c'est de leur intelligente répartition que dépend le rhythme du vers français.

Combien de *fois*, — sur mon *roc* soli*tai*re,
L'*ai*gle a changé sa *plu*me — et le *ché*ne ses *glands* ?

LAMARTINE.

Tout *fuit*, *et*, sans s'ar*mer* d'un cou*ra*ge inu*ti*le
Dans le temple voi*sin* cha*cun* cherche un a*si*le.
Hippolyte lui *seul* — digne *fils* d'un hé*ros*,
Ar*ré*te ses cour*siers* — sai*sit* ses jave*lots*,
Pousse au *mons*tre — *et*, d'un *dard* lan*cé* d'une main *sû*re,
Il lui fait dans le *flanc* une large bles*sure*.....

J. RACINE.

Lorsque les coupes ne sont pas habilement ménagées, l'alexandrin est d'une insupportable monotonie. Quiconque ne sait pas saisir ces coupes ne sait pas lire des vers *.

Les coupes produisent tout particulièrement d'heureux effets d'harmonie imitative.

Viens, descends, arme-toi : que la foudre enflammée
Frappe, écrase à nos yeux leur sacrilége armée.

VOLTAIRE.

---

* Beaucoup d'entre nos mâche-lauriers modernes, au nom des immortels principes de liberté, ont voulu s'affranchir de cette règle si difficile à observer et qui gênait leur médiocrité. L'alexandrin est mécanique et roide, disent-ils,

« Animons sa langueur par des effets de style,
« Par des enjambements hardis, multipliés,
« Constants, de rimes d'or constamment égayés ;
« Forçons tout en couleur, ciselons avec zèle :
« Permis de cheviller, pourvu que l'on cisèle !
« Ciselure, couleur et rime, tout est là.
« Au diable la césure et qui la révéla !
« Musique de moulin pour le pas lourd des ânes ! »

L. VEUILLOT.

J'*entre :* le peuple fuit, le sacrifice cesse.

J. Racine.

Je te plains de tomber dans ses mains redoutables,
Ma *fil*le.

J. Racine.

La Fortune a, dit-on, des temples à Surate ;
Allons *là*.

la Fontaine.

Si ma fille une fois met le pied en Aulide,
Elle est *mor*te.

J. Racine.

Il prend à tous les mains : il *meurt*. Et les trois frères
Trouvent un bien fort grand.....

la Fontaine.

Revêtu de lambeaux, tout *pâle ;* mais son œil
Conservait sous la cendre encor le même orgueil.

J. Racine.

Elle lui dit adieu, prend sa *volée*, et rit.....

la Fontaine.

Ces données suffisent pour faire comprendre tout ce qui concerne la césure et les repos. L'énoncé de quelques conséquences facilitera les applications *.

La 7e syllabe de l'alexandrin, comme la 5e du vers de dix syllabes, doit être élidée, ou appartenir à un autre mot que la syllabe précédente.

La césure ne peut couper un mot en deux parties.

Elle ne peut séparer des mots qui se lient nécessairement ; par exemple :

— l'auxiliaire et le participe, lorsqu'ils se suivent immédiatement ;

— le substantif et le qualificatif, lorsque l'un des deux ne remplit pas toute la seconde partie du vers ;

— deux verbes ou un verbe avec un nom formant un sens indivisible, comme : *faire construire*, *il faut partir*, *aide-mémoire :*

---

* On remarquera que ces *conséquences* sont précisément les longues et nombreuses *règles* des traités de versification.

— la préposition et son complément ;

— les différents mots d'une locution adverbiale, d'une conjonction : *à moins que*, *après que*, *etc.*

Les vers suivants sont fautifs. Les mots en italiques sont ceux qui devraient être accentués et ne le sont pas.

Ce n'est pas qu'en nos jours la fortune du Dante
Ne fasse de *l'exil* amer manger le sel.

LAMARTINE.

Ma foi, j'étais un *franc* portier de comédie.

J. RACINE.

Je déteste ces *gens* maigres, à face pâle.

DE LA PRADE.

Mais, hélas ! encor *plus* ennuyeux que sublime.

L. VEUILLOT.

Lui faisant avaler pour sa cruelle peine
Une tasse de *sang* de taureau toute pleine.

Les frères MONTBESNARD.

Dante aime cette *fleur* de myrte et la respire.

SAINTE-BEUVE.

Oh ! folie,
A qui met tels fous en procès,
Sire, qu'on le renvoie à *ses*
Brebis ! Il est fol de nature.

Farce de Pathelin.

Son sénat qui l'*avait* adoré l'insultait.
Saint-Lazare, il *faudra* broyer cette bâtisse.
Les jours, les mois, les *ans* passent, ce flegmatique
Règne.
L'immondice au *sommet* de l'Etat se déploie.
C'était fait pour *vieillir* bélitre, et mourir cuistre.
Que nous vous le di*sions* bien, une fois pour toutes.
Pour que la li*berté* revive, et que la honte
Meure.
Carnage affreux, *moment* fatal ! l'homme inquiet
Sentait que la bataille entre ses mains pliait.
C'est bien. Je laisse *à ceux* qui veulent longtemps vivre
Cette lâche vertu.

VICTOR HUGO.

Le soin mordant, hôte *im*portun de sa pensée.

PH. DESPORTES.

Les vers suivants sont irréprochables :

A l'abri d'une longue — et sûre indifférence.

Mme DESHOULIÈRES.

Un sang bouillant de gloire — et digne d'un autre âge.

LAMARTINE.

Ses chanoines vermeils — et brillants de santé
S'engraissaient d'une longue — et sainte oisiveté.

BOILEAU.

Enfin, on peut observer que *l'enjambement*, dont on fait ordinairement un chapitre spécial, est la même faute que le déplacement de la césure. Il est un obstacle au repos final du vers et fait disparaître la rime. En effet, le dernier mot du vers qui enjambe est ordinairement proclitique :

Maintenant, bien près de la troupe des *grands*
Fondateurs, guerriers de la troupe des Francs *.

RAPIN.

Un bon duel, c'est charmant ! Mais où nous mettre ? *Sous*
Ce réverbère.

VICTOR HUGO.

Grands, *sous* ne sont point du tout accentués.

II

On a utilisé avec succès les cadences produites par ces espèces de pieds français, dans la composition de couplets destinés à être chantés, et surtout dans la traduction des romances et des opéras écrits en langues étrangères. De cette façon, tous les couplets s'adaptent également bien à l'air fait sur le premier, ou à une mélodie calculée pour des vers mesurés de langues prosodiques. Ces vers français ainsi cadencés ne s'écartent en rien, d'ailleurs, des lois ordinaires de la versification française. Les

* On peut observer que ces vers de Nicolas Rapin (1535-1606), qui florissait avant que " Malherbe vint, " sont de onze syllabes. L'auteur a prétendu faire des vers métriques.

syllabes enclitiques ou proclitiques simulent les brèves, les syllabes accentuées imitent les longues et elles se combinent à la manière des pieds latins et grecs *.

Un exemple fera comprendre immédiatement les avantages de ce système.

Je suppose connu l'air sur lequel se chantent ces vers anglais :

There's a *land* that is *fair*er than *day*,
And by *faith* we can *see* it a*far*.

(*In the sweet by and by.*)

Je souligne les syllabes longues. On voit que chaque vers se compose de trois anapestes †.

Que l'on traduise sans tenir compte de la prosodie, en ne s'inquiétant d'autre chose que de donner au vers français le nombre de syllabes du vers anglais :

Mon *fils*, au *loin* il est un sé*jour*
Que le Sei*gneur* à la *foi* dé*cou*vre.....

Que l'on essaie ensuite de chanter ces vers sur la mélodie de Webster, et l'on se trouvera contraint de violenter la cadence et d'appuyer sur des proclitiques :

Mon fils, *au* loin il *est* un sé*jour*
Que le *Sei*gneur, à *la* foi dé*cou*vre.....

---

* Dès le XVIe siècle, nos poëtes français ont essayé de faire des vers métriques, à l'exemple des anciens. Ils n'ont pas réussi, parce qu'ils ont fait longues d'autres syllabes que la syllabe accentuée. Qu'on en juge par les vers suivants, qui prouvent précisément le contraire de ce qu'ils veulent faire et dire.

N. Rapin parle de ses accusateurs :

O quant à part je les tiens
Pour rendre compte à loisir
De mon dessein commencé,
Besoin leur est d'accorder
Que nous ne sommes en rien
Moins excellens ni moins duits
Aux quantitez de nos mots
Que les Romains et les Grecs,
Pouvant comme eux le François
En long et bref prononcer.

(Ode anacréontique (!) à un poëte oublié nommé Gillot).

† On sait que l'*anapeste* a deux brèves suivies d'une longue ; le *dactyle*, une longue et deux brèves ; le *trochée*, une longue et une brève ; l'*iambe*, une brève et une longue.

Une oreille tant soit peu sensible saisira sur le champ le peu d'harmonie de ces vers maltraités.

Au contraire, les *anapestes* suivants conviennent à la mélodie aussi bien que les vers anglais :

Sous un *ciel* plus bril*lant* que le *jour*
Est un *lieu* que la *foi* nous dé*cou*vre .....

Il est pourtant des milliers de romances dans lesquelles on a fait jurer de la sorte la musique et la poésie. Le ton seul y fait la chanson, le vers a disparu, le sens des mots lui-même devient inintelligible. Autant vaudrait chanter de la prose ou seulement solfier.

Voici des paroles composées pour être chantées sur l'air de la *Romance de Joseph;* je souligne les syllabes accentuées par la musique :

A *pei*ne au *sor*tir *de* l'en*fan*ce
*Qua*torze *ans* au *plus* je comp*tais* .....

Les paroles de Béranger dans le premier couplet des *Hirondelles* ne s'adaptent pas mieux à ce même air :

Cap*tif* au *rivage* du *Maure*
Un guer*rier* cour*bé* sous les *fers*.

Le premier vers doit avoir quatre iambes; le second, trois trochées et un iambe. Aucun, sauf le dernier : *Un guerrier...* ne répond à cette mesure.

Un versificateur anglais, W. King, s'y est pris bien mieux pour traduire Malherbe :

This An — na so fair,	Cette Anne — si belle,
So talk'd — of by fame,	Qu'on van — te si fort,
Why dont — she appear ?	Pourquoi — ne vient-elle ?
Indeed — she's to blame...	Vraiment — elle a tort.

Voici deux pièces métriques françaises. Une cadence extrêmement douce y relève de belles pensées.

LE LIVRE DU CŒUR.

(Le premier vers a deux iambes et deux anapestes ; le second, un anapeste seulement.)

Qu'est *il* be*soin* de sa*voir* tant de *choses*,
Mon *amour* ?
D'user ses yeux sur des livres moroses
Tout le jour ?

Sur cent volumes qu'un autre se vante *
D'avoir lus,
Un seul suffit pour te rendre savante
Tant et plus.

Ce livre seul, puisqu'il faut te le dire,
Contient tout.
Une heure au plus, c'est assez pour le lire
jusqu'au bout.

Pourtant, il compte cent mille chapitres *,
Plus encor :
Mais rien qu'à voir ses rubriques, ses titres,
Quel trésor !

Oh ! puisse-t-il, ce volume superbe,
Te charmer !
Cent mille fois il conjugue un seul verbe :
C'est aimer.

Le bien comprendre est le rêve suprême
Du bonheur.
Ce livre écrit pour les anges eux-mêmes,
C'est... ton cœur.

CE QUI PASSE ET CE QUI RESTE.

(Chaque vers a deux trochées et une longue.)

*Bel*le en*fant* qui *rê*ves
*Bel*le en*fant*, tu *suis*
L'onde au bord des grêves,
L'astre au fond des nuits.

* *
*

Flot qu'un autre presse,
L'onde suit son cours.
L'astre luit sans cesse,
L'astre luit toujours.

---

* Vers faux.

Blonde jeune fille,
Porte en haut les yeux :
Là l'étoile brille,
Rose d'or des cieux.

* *
*

Laisse aux mers profondes,
Laisse au gouffre obscur,
Antre vert des ondes,
Fuir le flot d'azur.

* *
*

Laisse aller, mon ange,
Laisse aller le flot ;
Quand ici tout change,
Rien ne meurt là - haut.

— Ces deux piéces sont d'André Van Hasselt, plus connu peut-être sous le nom de Charles André. — La seconde est loin d'avoir le mérite de la première.

HYAC. MARTIAL.

GALON ROUGE

Les formalités sont la terreur de ceux qui ont des affaires à transiger dans les sphères officielles.

Le terme de *galon rouge*, dont on se sert, de longue date, pour désigner certaines pratiques incommodes ou lentes de la bureaucratie, est devenu d'un usage fréquent. Le peuple l'applique à tous les procédés du gouvernement qui le contrarient, soit par des délais, soit par d'autres moyens.

A qui la faute, très-souvent ? A celui qui se plaint.

Galon rouge ! s'écrie l'homme qui attend une réponse définitive.

Pendant qu'il prend ainsi du galon et qu'il en prend trop, les employés réparent les omissions, les bévues, les incorrections que renferment ses lettres et autres communications.

Distinguons entre l'abus des formalités et celles qui son indispensables à la bonne conduite d'une affaire.

C'est un être difficile à rencontrer qu'un homme au courant des besoins d'une correspondance officielle.

Les règles suivantes ne sont pas complètes, tant s'en faut, mais elles pourraient contribuer à prévenir des erreurs qui se reproduisent chaque jour.

Une lettre de vingt lignes est très-suffisante pour expliquer ce que l'on veut dire. N'y mettez ni rhétorique, ni tirade, ni littérature, ni aucune fleur de langage. Dire net et court constitue toute la science.

Employez du papier ministre (*foolscap*). Il peut contenir sur une seule page une lettre entière. Un simple coup d'œil permet ainsi de lire les détails de votre écrit.

On conserve, mal à propos, la coutume de se servir d'un papier de quatre pages. La lettre étant écrite sur la première page, il en reste trois blanches, dont deux devraient être retranchées, puisqu'elles ne sont plus destinées, comme autrefois, à composer l'enveloppe.

Un papier mince, ou cassant, se coupe et devient une loque, surtout s'il est écrit sur les deux faces, car alors il n'est pas même possible de l'affermir en le collant sur une feuille neuve.

Que vous écriviez un original ou que vous fassiez une copie, ayez le soin de ne pas couper les mots au bout des lignes.

La marge est indispensable. Elle doit prendre un quart de la page, à gauche ; une demi largeur de toute la page est encore préférable. Cette marge rend, de part et d'autre, des services incalculables, en activant la correspondance par les annotations qu'on y place.

Chaque lettre ne doit avoir rapport qu'à un seul sujet. Si elle traite de deux ou trois affaires, comment la placera-t-on dans deux ou trois dossiers différents?

Ecrire lisiblement, grande chose! On nous dira qu'un homme marquant a toujours une calligraphie détestable : c'est une ânerie. Une mauvaise écriture n'a pas d'excuse. Quant à imiter les hommes célèbres, il faut s'y prendre autrement.

Chaque signature posée sur une requête devrait être accompagnée de la désignation du titre, rang, etc., de l'individu qui signe, par exemple : *juge de paix*, *M. P.*, *avocat*, *marchand*. Sans cette précaution, les autographes n'ont plus de sens dès que le document qui les porte est sorti de la paroisse.

Avant de terminer une lettre, ayez le soin de relire celle qui l'a provoquée. De cette manière, vous n'oublierez rien. Le défaut de ne pas relire les lettres reçues est si général que, dans beaucoup de cas, il devient nécessaire d'écrire double lettre et de recevoir double réponse, avant de régler certains points d'importance secondaire qui étaient signalés déjà, mais que le correspondant n'a pas relevés.

Ne jamais varier sa signature. Deux habitudes sont détestables à cet égard : former si mal les lettres qui composent un nom qu'on ne peut le lire, et changer l'orthographe des noms de baptême, comme *Jean-Baptiste*, qui devient *Jean*, qui devient *Baptiste*, qui devient *J.-B.*, qui devient *J.* Voilà cinq signatures our une même personne.

L'adresse sur l'enveloppe n'est jamais trop détaillée. Sur la lettre même on la condense à volonté, pourvu qu'il n'en résulte pas d'ambiguité ni de tâtonnement.

Dans le *traitement*, tel que *Votre Grandeur*, *Votre Honneur*, *Monsieur le Ministre*, ou simplement *Monsieur*, il faut écrire ces mots en toutes lettres. Raison de plus pour les écrire au long, lorsque ces mots sont en *inscription*, c'est-à-dire placés en vedette, une ligne au-dessus du premier mot de la lettre (appuyant un peu à gauche vers la marge).

Si la personne à laquelle vous écrivez ne vous connaît pas, ajoutez à votre signature vos titres et qualités, par exemple : *marchand*, *avocat*, *juge de paix*, *parent d'un tel*, *associé d'un tel*, enfin tous les éclaircissements. Beaucoup de gens ne le font pas, croyant éviter par là de montrer de la vanité, mais c'est le contraire qui arrive ! Il y a moins de fierté à dire ce que l'on est qu'à laisser croire que tout le monde devrait nous connaître.

Si vous mentionnez un nom étranger à la personne qui recevra votre lettre, tracez-le distinctement, prenant la peine de vous arrêter sur chaque lettre, et de former ce nom de manière à ne causer aucun embarras au lecteur. Que de billets il faut écrire pour se procurer ces informations ! Et que de délais s'ensuivent ! Galon rouge, n'est-ce pas ?...

Dans les formules imprimées, pourquoi ne pas écrire lisiblement, surtout le nom des personnes ?

Ne jamais écrire au dedans d'une enveloppe.

Si vous ne savez pas le nom du ministre ou du fonctionnaire auquel vous vous adressez, mettez le nom de sa charge. En raison, il vaudrait mieux ne jamais mettre les noms de ces personnes, car c'est à la charge que l'on s'adresse. Surtout, n'allez pas dire, sous forme d'excuse : « Comme je ne connais pas votre nom,..... » ce qui froisse toujours un peu l'homme public ainsi relégué dans l'inconnu.

Tout document transmis doit être accompagné d'une lettre, ou au moins d'une note signée en marge. Dans la lettre, il faut clairement indiquer l'affaire dont il s'agit ; dans la note, cela n'est pas nécessaire.

Ne détruisez une enveloppe qu'après vous être assuré que les dates et l'adresse sont régulières. Bien souvent, un retardement se prouve par le timbre de la poste, ou par un défaut d'adresse qui a fait dévoyer le paquet.

Quand on ne conserve pas dans le dossier l'enveloppe de la lettre, il est bon de marquer la date de sa réception sur la lettre

même. Le système d'abréviation dont les militaires font usage pour les dates est commode : 4-2-76 signifie 4 février 1876, le chiffre du milieu répondant au mois.

Si la lettre que vous avez reçue porte un numéro, indiquez-le dans votre réponse. Il se place ordinairement à la marge, vis-à-vis l'endroit où vous faites allusion à cette pièce.

Les pièces qui forment partie d'un dossier doivent porter le numéro de ce dossier, afin qu'étant détachées il n'y ait pas de temps perdu à les remettre en place. L'encombrement des feuilles isolées est une plaie dans un grand bureau.

Toute lettre reçue par un ministre pour affaire publique devient la propriété du public, qui peut en demander la production par l'entremise du parlement. Il est donc essentiel que cette lettre ne contienne rien de secret.

Si vous avez des explications à fournir privément, glissez un billet, ou une seconde lettre dans l'enveloppe de la première. Une fois lu, ce billet peut être détruit sans que votre lettre officielle s'en trouve affectée.

Le public se figure qu'il vaut mieux toujours écrire aux ministres et aux employés des lettres privées. C'est le même public, cependant, qui demande sans cesse au parlement la production de la correspondance officielle.

Ni la reine, ni son conseil, ni ses ministres ne reçoivent de communication du Canada par d'autre voie que le bureau du gouverneur général, Ottawa.

Les Canadiens-Français ont le droit d'écrire dans leur langue ; néanmoins nombre de lettres parviennent à Ottawa écrites par nos compatriotes dans un anglais qui est à voir. Pourquoi ce double ridicule ?

Amis lecteurs, pensez-vous que ces avis aient quelque rapport avec les formalités inutiles, avec le fameux *galon rouge ?*

BENJAMIN SULTE.

Ottawa, août 1878.

REVUE SCIENTIFIQUE

Nous sommes loin du temps où les éclipses étaient aux yeux du peuple des signes d'heur ou de malheur, où Fernand Cortez, à son arrivée au Mexique, s'aidait de ce phénomène astronomique pour servir ses projets de conquête et se grandir aux yeux des populations naïves du nouveau monde. L'éclipse du 29 juillet dernier a laissé la foule très-indifférente, et quelques savants seuls l'ont suivie avec intérêt. Et cependant la question à décider était très-importante au point de vue scientifique. Le grand point à élucider était de définir la nature de la lumière argentée ou couronne qui brille tout autour du soleil, alors que ce dernier est entièrement couvert par la lune : cette couronne est-elle lumineuse par elle-même ou n'est-elle que la réflexion de la lumière du soleil? Dans le premier cas, quels sont les corps solides ou liquides qui en forment le foyer? La décision de cette question est entièrement subordonnée aux révélations du spectroscope. Dans cet instrument, un corps solide ou liquide lumineux par lui-même donne un panache de lumière semblable à l'arc-en-ciel, passant du rouge au violet non brisé par des lignes d'aucune sorte. C'est le spectre continu. Une vapeur métallique ou un gaz lumineux donne un spectre composé seulement de quelques lignes lumineuses. Si la lumière d'un corps solide ou liquide passe à travers une masse gazeuse, le spectre est encore de même nature que le précédent *: tel est le spectre de la lumière solaire, traversé par les lignes appelées Frannhofer, du nom de celui qui les a découvertes. Ce spectre démontre

---

* Seulement, dans ce cas, le spectre est absolument l'inverse du précédent. Les couleurs qui manquaient reparaissent, et les raies brillantes sont remplacées par des traits obscurs. Ainsi, quand la lumière d'un solide traverse la vapeur de sodium, on a toutes les couleurs, mais dans le jaune se trouve une raie noire. Si, au contraire, c'est la vapeur de sodium qui produit la lumière, on n'aura plus ni rouge, ni bleu, ni vert, ni violet : le spectre se réduira à une raie jaune occupant précisément la même place que le trait noir dans l'expérience précédente.

que la lumière du soleil provient d'un corps liquide ou solide, incandescent, et brillant à travers une masse ou enveloppe de vapeur métallique ou gazeuse.

Or, les expériences qui ont été faites lors de la dernière éclipse tendent à démontrer, d'après le spectroscope, que la couronne observée est simplement la lumière réfléchie du soleil *. Toutefois, les observateurs sont unanimes à admettre qu'il est nécessaire de confirmer ces premiers essais par de nouvelles observations. Attendons une autre éclipse totale pour être fixés difinitivement sur ce point.

Nos suppositions à propos des momies égyptiennes seraient-elles erronées? Jusqu'à présent nous étions sous l'impression que les Egyptiens transformaient ainsi les cadavres des rois, princes, ou autres personnages de haut rang, à l'aide de procédés d'enbaumement, dont le secret n'a pas été retrouvé ; mais voici qu'un professeur de l'université d'Upsal prétend que jamais les adorateurs d'Isis n'ont eu l'intention d'enbaumer les restes mortels de leurs compatriotes. Ce savant est d'avis que les momies ne sont que les corps de personnes desséchées, sous conditions. Certaines personnes se soumettaient à un régime de dessiccation spécial, dont le but était non d'éteindre mais de suspendre les fonctions vitales ; après quelques années, ou le temps désigné par le patient, on le mettait sous les soins du spécialiste, qui le ramenait ou devait le ramener à la vie. Nos momies ne seraient que des cas oubliés. A l'appui de sa théorie, l'illustre professeur décrit les expériences faites sur des serpents qu'il a desséchés, gardés plusieurs années, et fait revivre, quelques-uns après dix années.

Ne soyons donc nullement étonnés, toujours d'après le professeur de l'université d'Upsal, de voir un jour un contemporain de Moïse sortir de sa tombe, après quarante siècles de sommeil.

Ces savants ne doutent de rien !

M. Edison continue toujours à faire parler de lui : après le téléphone, le microphone, le phonographe, voici qu'il vient de nous donner le mégaphone, qui est à l'oreille ce que le télescope est à l'œil et le téléphone à la voix.

---

* En effet, on n'a observé aucune des raies brillantes que produit la lumière d'une masse gazeuse incandescente. Ces raies avaient été vues très-distinctement pendant l'éclipse de 1871.

Le porte-voix, qui depuis deux siècles au moins a été employé pour se faire entendre à longue distance, est surtout en usage en mer. On le dit inventé par Samuel Moreland, en 1670; il est donc d'origine moderne. Kircher, dans son traité du son, parle d'une sorte de porte-voix gigantesque, connu sous le nom de *corne d'Alexandre*. Suivant lui, à l'aide de cette corne, Alexandre le Grand pouvait appeler ses soldats à une distance de dix milles. Au dernier siècle, un Allemand, le professeur Huth, fit construire un modèle de cet instrument et le reconnut comme un porte-voix très-puissant; cependant nous doutons beaucoup de l'exactitude de l'affirmation de Kircher. Le cornet acoustique, qui est l'opposé du porte-voix, a été construit de différentes manières, mais aucune forme n'est aussi avantageuse que celle du tube conique muni d'une ouverture pour la bouche.

Le professeur Edison, dans ses recherches sur l'acoustique, a fait plusieurs expériences très-curieuses, dont la plus intéressante l'a amené à entendre une conversation à une distance de 1½ mille à 2 milles, sans autre appareil que quelques entonnoirs en papier. Ces entonnoirs constituent le mégaphone, instrument remarquable par sa simplicité et son efficacité. Il se compose de 2 entonnoirs de 6 pieds 8 pouces de longueur et de 27 pouces et demi de diamètre à sa plus grande largeur. Ces entonnoirs sont pourvus chacun d'un tuyau acoustique flexible, dont l'extrémité se place dans l'oreille. Un porte-voix est placé au milieu. Il ne diffère guère des autres instruments du même genre, il est plus long que de coutume. A la distance de deux milles on a pu causer très-distinctement. Le chant, l'intonation de la voix sont exactement rendus.

L'année 1878, à peine arrivée aux deux tiers de son existence, a vu plus de tremblements de terre, de convulsions volcaniques et autres phénomènes de la même nature, qu'aucune de ses devancières depuis longtemps. En effet, les nouvelles générales nous prouvent que, tous les trois jours au moins, il se produit un léger tremblement de terre dans notre globe. Ce n'est toutefois que par exception, heureusement, que nous avons eu à déplorer de sérieux désastres. Cependant le renouvellement de ces commotions nous fait craindre que l'anniversaire de l'anéantissement d'Herculanum et de Pompéï, qui prendra date l'an prochain, ne soit signalé par des scènes de dévastation

aussi terribles que celles du temps de Pline. Cette activité du travail plutonien s'est surtout accrue depuis le mois de juin 1877.

La statistique et les compilations du professeur Fuschs nous apprennent qu'il y a eu, dans toute l'année 1877, environ 110 tremblements de terre, et que, comme toujours, les plus violents de ces phénomènes sont ceux qui ont eu lieu dans l'Amérique du Sud. Les dommages causés à Iquique, Valparaiso, Lima, et autres cités, par la commotion du 9 mai 1877, ont été énormes, les vibations se répétant avec une rapidité étonnante et durant plusieurs jours.

LÉON LEDIEU.

REVUE DES TRIBUNAUX

Une importante décision vient d'être rendue par l'hon. juge Rainville, dans l'affaire de Gustave R. Fabre, failli, C.-O. Perrault, syndic, et A.-C. Leslie, requérant.

Nous citons en entier le jugement.

« Le failli ayant obtenu un acte de composition et décharge, le syndic, conformément à la section 49 de l'acte de faillite de 1875, convoqua une assemblée des créanciers, pour prendre cet acte de composition et décharge en considération. L'assemblée a eu lieu et a approuvé l'acte en question. Un certain nombre de créanciers ont fait objection, et le syndic a fait rapport que quarante-quatre créanciers, qui avaient prouvé leurs réclamations et représentaient une somme de $117,000, approuvaient l'acte de composition et décharge, et que douze créanciers, représentant $17,000, le désapprouvaient. Les créanciers objectants présentèrent une requête alléguant qu'ils craignaient que le syndic ne rétrocédât les biens au failli. En conséquence, ils ont demandé un ordre provisoire enjoignant au syndic de ne pas agir en vertu de cet acte de composition et décharge, et finalement ils concluaient à ce qu'ordre fût donné au syndic de ne pas agir en vertu de cet acte, jusqu'à ce qu'il fût confirmé par la cour, en vertu des sections 51, 52 et suivantes.

« J'ai cru devoir accorder cet ordre provisoire, parce que les raisons alléguées par les requérants paraissaient, jusqu'à un certain point, plausibles. Cet ordre a été accordé et signifié au syndic. La requête a été en même temps signifiée au failli.

« Le syndic a comparu lors du rapport de cette requête, et a déclaré s'en rapporter en justice, produisant en même temps tous les documents qui étaient en sa possession, et il les codifia, tel que requis par les sections 49 et 50 de l'acte de faillite.

« Le failli a comparu ou demandé que cette requête fût rejetée.

« Je suis maintenant appelé à juger, après avoir entendu les requérants et le failli contradictoirement.

« Avant de procéder au mérite de cette requête, je crois devoir faire une remarque sur le système de notre acte de faillite.

« En France, la loi est beaucoup plus précise qu'elle ne l'est ici. Avant que les créanciers soient admis à voter, il faut que leurs créances soient vérifiées. Il y a là une personne chargée de la vérification des créances, et chargée d'entendre les objections; un créancier n'est admis à voter qu'après que sa créance a été vérifiée.

« Ici, il suffit de produire une créance entre les mains du syndic et de l'assermenter, pour que, apparemment, un créancier ait le droit de voter.

« Toute la question se réduit à savoir ce que le législateur a entendu par les mots *Acte de composition et décharge dûment exécuté.*

« Ces mots, je les trouve dans l'acte de 1864 et dans l'acte de 1869.

« Par l'acte de 1864, aussitôt qu'un acte de composition et décharge était signé par la majorité en nombre des créanciers représentant les trois quarts en valeur, il était déposé entre les mains du syndic, et le syndic donnait un avis de tel dépôt. Si objection à cet acte de composition et décharge n'était pas faite dans le délai de six jours par les créanciers, le syndic était autorisé et obligé de rétrocéder les biens au failli.

« Par la loi de 1869 c'est encore le même système, seulement on changea le nombre de jours pour faire objection à l'acte de composition et décharge; on réduisit le terme à trois jours, au lieu de six. C'est la clause 9 de l'acte de faillite de 1864 et la clause 97 de l'acte de faillite de 1869.

« Dans la loi de 1875, cette clause a disparu. On a changé complétement le système. Il suffit, d'après cet acte, que l'acte de composition à décharge soit signé par la majorité en nombre des créanciers, apparemment du moins, pour que le failli soit autorisé à déposer cet acte entre les mains du syndic, et pour que le syndic soit tenu d'appeler une assemblée des créanciers, afin de prendre en considération cet acte de composition à décharge.

« Cette assemblée a été appelée, en vertu de la clause 51 et de la clause 50 de l'acte de faillite. Les créanciers ont voté, et quelques-uns ont fait leurs objections. Le syndic a fait rapport que l'acte de composition à décharge avait été signé par la

majorité en nombre, représentant les trois quarts, en valeur, des créanciers qui, apparemment, avaient prouvé leurs créances.

« Immédiatement après ces sections 50 et 51, on voit la section 52 et les suivantes, qui pourvoient au mode de faire confirmer l'acte de compositiou et décharge par la cour, et il nous arrive la section 61 après tout cela.

« La section 60 de l'acte dit : qu'après qu'un acte de composition et décharge aura été dûment exécuté, tel que ci-dessus, il sera du devoir du syndic de rétrocéder les biens au failli.

« D'après l'interprétation que je donne au système de l'acte de 1875, je crois qu'il n'est pas nécessaire que l'acte de composition et décharge soit confirmé par la cour, pour que le syndic le considère comme dûment exécuté au désir de la loi. D'après l'acte de 1864, on trouve le même exemple : « Du moment qu'un acte « de composition et décharge aura été dûment exécuté. » Là, ça ne voulait pas dire *confirmé par la cour*, puisqu'on pourvoit au cas où l'acte de composition et décharge est contesté. D'après l'acte de 1875, ces mots ne veulent pas dire *exécuté et confirmé par la cour*, puisqu'on pourvoit encore au mode de contester l'acte de composition et décharge.

« Les mots *dûment exécuté* veulent donc dire *dûment exécuté par le créancier*.

« Je n'ai pas pu me procurer un rapport d'une cause de McLaren *vs* Chandlers, cité par Clark, mais la question qui s'était présentée était que le syndic avait transporté au failli ses biens avant d'avoir appelé une assemblée des créanciers, en vertu des sections 51, 52 et suivantes. Il a été décidé que la rétrocession des biens devait être mise de côté, parce qu'on n'avait pas fait confirmer l'acte de composition et décharge par les créanciers. Mais on ne va pas jusqu'à dire que le syndic ne peut pas rétrocéder les biens au failli avant que l'acte de composition et décharge ait été confirmé par la cour.

« La raison de la loi me paraît évidente : le législateur se trouvait entre deux maux, et il lui a fallu choisir le moindre.

« Sous l'acte de 1864 et sous l'acte de 1869, un seul créancier de mauvaise foi pouvait empêcher tous les autres de considérer un acte de composition et décharge. Un seul créancier qui aurait refusé de se conformer à cet acte de composition et décharge pouvait, par une contestatien malicieuse, tenir les créanciers en suspens pendant un ou deux ans, et lorsqu'il se

trouve qu'il y a eu un fonds de commerce, ce fonds de commerce reste pendant un an ou deux ans sans que personne n'y touche, et il n'a plus la même valeur.

« D'un autre côté, on pourrait dire que des créanciers qui auraient accordé un acte de composition et décharge par favoritisme, pourraient ainsi frustrer les droits de créanciers qui auraient de justes objections à faire valoir contre l'acte de composition et décharge.

« Néanmoins, des deux maux, je crois qu'il a choisi le moindre, c'est-à-dire qu'il a cru voir que la confirmation que donneraient les créanciers, d'un acte de composition et décharge, était complète et l'acte dûment exécuté dès qu'il était obtenu d'une manière honnête.

« Pour ces raisons, je suis d'opinion que l'acte de composition et décharge n'a pas besoin d'être confirmé par la cour, pour que le syndic soit autorisé à rétrocéder les biens au failli.

« En conséquence, je casse et annule l'ordre provisoire donné sur la présente requête, et, au mérite, je maintiens cette requête avec dépens.

« S. Bethune, C. R., pour le requérant.
« T. et C.-C. de Lorimier, pour le failli.
« C.-A. Geoffrion, pour le syndic. »

La population de Montréal a été mise en émoi par la nouvelle qu'un crime horrible a été perpétré, dans les circonstances les plus mystérieuses, entre Lacolle et les lignes américaines. La victime et l'assassin présumé n'appartiennent pas à notre nationalité. Ce dernier est né en Savoie, plus de vingt ans avant l'annexion de ce pays à la France, et il n'est point français, comme plusieurs journaux l'ont annoncé. Le défunt est originaire du département de l'Ariége (France), et résidait à Montréal depuis cinq ans environ. Le 23 du mois de juillet dernier, Mathieu Mathevon quittait Montréal pour se rendre à Rouse's Point, sur l'invitation de celui qui est actuellement entre les mains de la justice, C. Castafrolaz *alias* de Meribel, *alias* Henri Sauvé, qui devait le mettre en rapport avec un troisième personnage, qu'on ne peut retrouver, et dont le nom n'est pas révélé, si tant est qu'il existe. Ce troisième devait, d'après de Meribel, placer avantageusement les marchandises, soiries et rubans, apportées par M. Mathevon. Tous deux passèrent la journée à Lacolle, et prirent un canot le lendemain sur les bords

du lac. Le soir du même jour, c'est-à-dire le 24, de Meribel revenait seul, et, sur l'observation qui lui était faite par un douanier, qui s'étonnait de le voir de retour sans son ami, il répondit « qu'il était allé à Albany. » De Meribel revint à Montréal, y resta deux jours environ, et y apprit la découverte du cadavre de Mathevon, trouvé flottant sur le lac et portant de nombreuses blessures. Il prit immédiatement la route de Kingston, où il fut arrêté le lendemain, 27, par le détective Cullen et le sergent Drezfuss. Il fut trouvé porteur de la montre et de la chaîne en or du défunt, de ses boutons, d'un loquet renfermant le portrait de Mathevon ; de plus, sa valise contenait les marchandises appartenant à ce dernier. L'enquête a eu lieu à Lacolle et à St-Jean, où le prisonnier attend son procès, qui doit avoir lieu en octobre prochain. De Meribel se renferme dans un mutisme absolu, et promet de faire des révélations de la plus haute gravité, lorsque le moment en sera venu. M. J.-E. Robidoux et M. St-Pierre, avocats de Montréal, sont chargés de la défense.

Dans cette affaire, où les preuves matérielles font défaut, les jurés hésiteront-ils à rendre une décision qui entraîne mort d'homme ? Les erreurs judiciaires sont fréquentes, et, à l'appui de cette assertion, nous citerons le cas de la veuve Lerondeau, dont le procès a eu lieu à Versailles, en juin dernier. Vers la fin du mois de janvier, Lerondeau mourut presque subitement. La mésintelligence qui existait entre les deux époux fit croire à un crime, et la veuve fut arrêtée. L'autopsie fut confiée à un pharmacien de Versailles, qui déclara que le défunt était mort empoisonné par l'acide oxalique. En conséquence, l'accusée fut condamnée à 20 ans de travaux forcés.

Un vice de forme fit casser le jugement, et la veuve Lerondeau comparut devant une autre cour d'assises. L'expertise médicale dut recommencer, et les célèbres docteurs Velpeau, Trousseau et autres déclarèrent que non-seulement il n'y avait pas eu empoisonnement, mais que Lerondeau avait succombé à une maladie qui le minait depuis longtemps. L'accusée fut acquittée.

Il y a matière à philosopher sur ce point.

L. Ledieu.

LES CANADIENS DE L'OUEST *

II

Le nom de *conspiration* n'est peut-être pas celui qui convient aux exploits de Pontiac; ils forment toute une Iliade, toute une grande guerre, avec ses terribles péripéties, ses nombreuses surprises, ses escarmouches et ses combats, et, ce qui était jusque là sans exemple dans l'histoire de nos aborigènes, des siéges en règle: celui du fort du Détroit ne fut levé qu'après plus de six mois remplis par les plus émouvantes vicissitudes, et seulement lorsque le héros sauvage vit se dissiper l'une après l'autre toutes les espérances qu'il avait pu concevoir. Même alors, il se retira vers les pays où il croyait pouvoir susciter de nouveaux ennemis aux conquérants abhorrés de la Nouvelle-France. Si les conseillers de Versailles eussent possédé, à eux tous, le demi-quart de la grandeur d'âme de ce pauvre sauvage, le continent américaiu serait aujourd'hui pour plus de moitié peuplé par la race française, et le drapeau de la France eût flotté bien des années encore sur la citadelle de Québec. Il y a quelque chose de touchant et d'humiliant à la fois, pour quiconque a du sang français dans les veines, à voir ces nombreuses nations sauvages espérer toujours que *le grand roi n'était qu'endormi*, et combattre vaillamment en attendant son réveil,... réveil qui ne devait jamais avoir lieu, puisque, bien loin de songer a reconquérir le Canada, comme le remarque Parkman, la France semblait se hâter de se défaire des derniers-lambeaux de territoire qu'elle possédait en Amérique, cédait à l'Espagne la Nouvelle-Orléans et ce qui lui restait de la Louisiane.

La lutte acharnée de Pontiac et de ses confédérés, avec toutes les nombreuses et horribles tragédies dont elle se compose, éclaire d'une lueur sinistre les derniers jours de la domination

---

* *Les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé, Montréal, 1878. Compagnie d'imprimerie canadienne, 1878, 2 vols in-8, XXXIX, 717 pp., 21 portraits et gravures. — Voir le numéro de juillet, p. 390.

française, et fait songer à ces étranges couchers de soleil où, sur un horizon drapé de nuages funèbres, s'étendent comme de larges flaques de sang.

Il y eut de tout, dans cet épilogue sublime : des actes d'héroïsme et de lâches trahisons, de la ruse et du courage, des combats sur terre et des combats sur les lacs, des embuscades et des batailles rangées, des prophéties et de la diplomatie, des scènes tragiques, d'autres du plus haut comique, enfin du roman et de la controverse religieuse. Tantôt c'était l'amande sauvage d'un officier anglais qui sauvait la garnison, en révélant les complots de ses compatriotes ; ailleurs c'était, au contraire, une Dalila indienne qui attirait son amant dans une embuscade, et le livrait avec tous les siens aux coups du tomahâk.

Pontiac avait su organiser une ligue immense, qui s'étendait des grands lacs tout le long du Mississipi et de ses nombreux tributaires. Les Iroquois eux-mêmes, autrefois amis des Anglais, ne furent empêchés de s'y joindre que par l'influence toute puissante de sir William Johnson, qui jouait parmi ceux-ci un rôle analogue à celui de Langlade parmi les tribus amies de la France. Une des six nations ou tribus iroquoises, celle des Sénécas, que les Français appelaient *Tsonnontouans*, était entrée dans la ligue ; les Outaouaîs, les Sauteux, que les Anglais appellent *Ojibways* ou *Chippewas*, les Miamis, les Hurons ou Wyandatts y étaient aussi representés, quoique un certain nombre de tribus de chacune d'elles s'abstint. Toutes ces nations, qui s'étaient maintenues indépendantes grâce à la rivalité de la France et de l'Angleterre, voyaient que l'équilibre américain, si je puis ainsi m'exprimer, était rompu, et Parkman avoue que les militaires et les colons anglais s'étaient un peu trop empressés de faire sentir leur autorité et le changement apporté par la conquête. Il y avait, de plus, un instinct puissant qui disait aux sauvages que, avec la chute du régime français, arrivait inévitablement l'extinction graduelle de leur race.

L'incendie allumé par Pontiac s'étendit jusqu'aux confins de la Virginie et de la Pensylvanie ; le fort Pitt fut assiégé comme le fort Détroit, et son commandant, Ecuyer, fit une résistance héroïque, comme celle de Gladwin ; les bandes des Delawares et des Shawanoes prirent, pendant ce siége, touts les forts et tous les postes de moindre importance, de même que tous ceux qui

se trouvaient dans la région des lacs avaient successivement succombé pendant le siége du Détroit. Rien de plus affreux que les massacres des petites garnisons anglaises, massacres accomplis de sang-froid, souvent après qu'elles s'étaient rendues prisonnières sans coup férir. Si l'on ajoute à ces scènes horribles l'assassinat d'un grand nombre de traitants, l'incendie et la dévastation de presque tous les établissements de la frontière, une foule de meurtres isolés, entre autres celui d'un maître d'école et de tous ses élèves, que l'on trouva scalpés et étendus sur le plancher tenant encore leur bible à la main, on aura une idée de la terreur et de la rage dont étaient animés les hommes de la frontière, rude population d'excellents tireurs, à moitié sauvages eux-mêmes, et habitués à se déguiser en guerriers indiens. Leur fureur se partageait entre leurs ennemis les Sauvages et leurs concitoyens les Quakers, et les Frères moraves, dont les doctrines pacifiques étaient un obstacle à la défense de l'Etat. L'influence de ces sectaires était prédominante dans la législature, et l'on vit cet étrange spectacle : Philadelphie menacé non pas par les Delawares, mais par les *borderers*, qui venaient y poursuivre des Sauvages convertis par les Moraves, et qu'ils voulaient exterminer comme ils l'avaient fait pour la peuplade à demi-civilisée de Conestoga, dont les débris s'étaient réfugiés dans la petite ville de Lancaster.

Les Quakers, devenus illogiques à force de vouloir être logiques, furent au point de prendre les armes et de se battre pour leurs protégés les Peaux-Rouges. Il y eut force controverses et même de singulières pièces de vers de publiées de part et d'autre. D'un côté, l'on s'appuyait sur l'Ancien Testament, où l'on trouvait l'ordre de massacrer les païens sans leur donner de quartier ; de l'autre, sur le Nouveau Testament, où toutes les nations étaient appelées à se soumettre au règne de la grâce. Cela rappelle les ridicules querelles théologiques des Grecs pendant le siége de Bysance : l'esprit sectaire est le même en tout temps.

Lorsque l'expédition de Bouquet eut délivré le fort Pitt et assuré le succès de celle de Bradstreet, qui fit lever le siége de Détroit, non sans avoir commis beaucoup d'erreurs et de maladresses, Pontiac, voyant enfin, à n'en plus douter, que le grand roi de France ne sortirait jamais de sa léthargie, fit sa soumission, non sans dignité et sans habileté.

Il eut cependant une fin tragique et qui couronne dignement sa poétique carrière. Au mois d'avril 1769, c'est-à-dire dix ans après la prise de Québec, le grand chef était venu à Saint-Louis du Missouri visiter les anciens colons français, ses amis. Il porta pour la dernière fois le bel uniforme d'officier français dont Montcalm lui avait fait présent. Or, il arriva qu'il y eut en même temps au village de Cahokia, sur l'autre rive du fleuve, une grande réunion d'Illinois et d'autres Sauvages. Malgré les conseils de Saint-Onge, de Chouteau, ses vieux amis, Pontiac, suivi des chefs qui l'accompagnaient, se rendit à cette fête, où les libations *d'eau de feu* furent, suivant l'usage, très-abondantes.

Surexcité par toutes ces circonstances, cédant aux souvenirs du passé, le grand chef se rendit dans la forêt et y chanta ces chants magiques par lesquels, autrefois, il se préparait à la guerre. Ce fut pour bien dire le signal de sa mort. Depuis quelque temps, ses démarches étaient redevenues suspectes aux yeux des traitants anglais. Un d'eux, nommé Williamson, soudoya un misérable Illinois, qui, se glissant dans l'ombre, asséna sur la tête de Pontiac un coup de tomahâk qui mit fin à ses jours.

Saint-Onge et les autres Français réclamèrent ses dépouilles, et lui firent des funérailles dignes de lui. Mais, comme le remarque Parkman, celles de Patrocle ne furent point célébrées par un plus grand nombre d'hécatombes. Les chefs qui l'avaient accompagné dans cette excursion, dont le but est resté mystérieux, trop faibles pour le venger sur le moment, répandirent au loin le bruit de sa mort ; le *warwhoop* retentit dans les forêts, comme au temps d'autrefois ; les Illinois furent sévèrement châtiés ; des villages entiers périrent pour apaiser les mânes du grand chef.

Telle est, en peu de mots, l'histoire de ce que l'on a appelé la *Conspiration de Pontiac*, et si j'ai cru devoir m'y arrêter si longtemps, ce n'est pas seulement parce que Charles de Langlade fut concerné dans un de ses principaux épisodes, mais aussi parce que plusieurs autres Canadiens, dont M. Tassé parle dans son ouvrage, furent plus ou moins mêlés à ces événements.

La situation qui leur était faite ne laissait pas que d'être très-embarrassante. On a accusé les traitants canadiens d'avoir, dans un but de lucre et pour écarter de redoutables rivaux, inspiré

aux Sauvages leurs sinistres résolutions, de les avoir trompés, en répandant la fable de l'arrivée prochaine d'une flotte et d'une armée françaises.

D'abord, M. Parkman lui-même convient qu'un bon nombre de Canadiens, parmi les plus influents et les plus respectables de ceux qui se trouvaient dans ces parages, ou restèrent neutres, ou furent plus ou moins ouvertement favorables aux garnisons anglaises. Pour ce qui est des autres, est-il absolument nécessaire de chercher des motifs sordides pour expliquer leur conduite? N'ont-ils pas, la plùpart, cru de bonne foi à un nouvel effort de la France? En y croyant, ils n'étaient pas très-mauvais juges de la situation, car les colonies anglaises étaient épuisées par l'immense effort qu'elles avaient fait, l'armée de Wolf était dispersée, et il n'y a aucun doute qu'il y eut un moment où la guerre soulevée par Pontiac avait eu de tels résultats, que la reprise des hostilités de la part de la France, eût été fatale à la cause anglaise.

Du reste, cette persévérance dans sa vieille allégeance, cette croyance acharnée à un retour de la fortune, est un des traits les plus caractéristiques de notre race. Pendant combien de temps après la mort du premier empereur, à laquelle ils ne voulaient pas croire, les paysans français ont-ils attendu son retour? Quel est celui d'entre nous qui n'a pas connu, dans son enfance, quelque bon vieillard attendant encore *le jour où nos gens reviendraient?*

De plus, était-il vraisemblable, aux yeux de ces braves, que la France abandonnait pour toujours la partie? Pontiac ne reprochait-il pas aux Canadiens, de mille manières, leur peu de zèle? Ne les menaçait-il pas de la colère du roi de France? C'est une des choses les plus curieuses de cette singulière époque, de voir ce héros sauvage faire la leçon aux derniers fonctionnaires du gouvernement français, et leur défendre avec autorité d'obéir aux instructions qu'ils avaient reçues? Combien d'entre eux n'auraient-il pas donné tout ce qu'ils possédaient, pour que l'homme d'Etat de la forêt eût eu raison contre ceux de Versailles? Il faut se mettre à leur place, et tenir compte de toutes ces circonstances, pour s'expliquer leurs hésitations, et l'apparence de déloyauté, chez quelques-uns d'entr'eux, que Henry et d'autres écrivains anglais leur reprochent. C'est déjà beaucoup que M. Baby et quelques autres Canadiens aient fourni des pro-

visions à la garnison de Détroit, et risqué par là de se faire scalper par Pontiac et ses gens, avec qui ils avaient plus d'une raison de sympathiser.

Pour en revenir à Charles de Langlade et au terrible épisode de Michillimakinac, à l'exception du récit de Alexander Henry, traitant anglais, qui prétend avoir à se plaindre de lui, tous les mémoires s'accordent à dire qu'il avait prévenu le commandant Etherington des mauvaises dispositions des Sauvages, et que ce fut à lui seul que le commandant et tous ceux qui furent sauvés du massacre durent la vie.

Le stratagème imaginé par Minnavavana, le *Grand Sauteux*, et par le farouche Matchékoui, était à peu près semblable à celui que Pontiac lui-même avait tenté au fort Détroit, où il eût également réussi, s'il n'eût pas été découvert à l'avance par une jeune sauvagesse. Au Détroit, les chefs s'étaient introduits dans la garnison sous prétexte d'une ambassade et d'un conseil, tandis que leurs femmes, qui les accompagnaient, tenaient leurs armes cachées sous leurs couvertes. Lorsque les chefs se virent entourés par toute la garnison sous les armes, ils comprirent que leur complot était éventé, et firent cependant assez bonne contenance. On a blâmé Gladwin de ne s'être pas immédiatement emparé de Pontiac et de ses lieutenants, et de s'être contenté de les renvoyer avec une sévère admonition. Une fois échappés au danger, et furieux de l'humiliation qu'ils venaient de subir, ils levèrent le masque, et commencèrent le long et redoutable siége qui fit périr tant d'officiers et de soldats, et faillit être si fatal à la puissance britannique.

Voici en quels termes M. Tassé raconte l'affaire de Michillimakinac :

« Ce fut à la fin de mai 1763 que l'on apprit à Michillimakinac le siége du Détroit par Pontiac. Cette nouvelle causa beaucoup d'émoi parmi les Sauteux qui demeuraient à ce poste, et ils résolurent secrètement de lever la hache de guerre contre les Anglais, à la première occasion favorable. Il n'y avait d'ordinaire qu'environ cent guerriers sauteux à Michillimakinac, mais ce nombre se grossit considérablement en peu de temps, par suite de l'arrivée de quelques-unes des bandes de cette tribu, qui habitaient généralement les bords du lac Michigan.....

« La tempête que les chefs des Sauteux soufflaient dans les esprits allait éclater de la manière la plus inattendue. Le jour de l'anniversaire de la naissance du roi George, le 4 juin 1763, les Sauteux et les Sacs se rendirent au fort, et proposèrent

au capitaine Etherington de chômer la fête par une grande partie de *baggattiouai* ou de crosse. Les Sauvages excellaient dans ce jeu, qui de tout temps fut un de leurs exercices favoris, et le capitaine Etherington accéda volontiers a leur demande. Il était bien loin de soupçonner que ce jeu inoffensif cachait un complot terrible, car, pour mieux dissimuler leur perfidie, les Sauvages s'étaient livrés au même amusement durant les jours précédents.

« A en croire les apparences, le quatre juin 1763 devait être un jour de grande fête a Michillimakinac. Le temps était magnifique, un soleil ardent répandait ses chauds rayons, et la nature, drapée dans son riche manteau de verdure, semblait devoir ajouter à l'éclat des réjouissances. Les canons du fort faisaient entendre de temps à autre quelques salves bien nourries, et leurs bruyantes détonations allaient réveiller les échos les plus lointains du lac Huron. Les Sauvages, parés de leur mieux et ayant le visage vermillonné, se comptaient par centaines, et, à les voir, on les aurait crus exclusivement préoccupés par l'issue de la lutte qui allait s'engager entre les deux tribus. Les Canadiens circulaient en grand nombre au milieu de ces enfants des bois, dont beaucoup leur étaient connus, en attendant le commencement du spectacle, qui leur promettait des émotions plus qu'ordinaires.

« La partie de crosse devait avoir lieu sur la grande plaine qui avoisine le fort. L'heure de la lutte arrivée, le capitaine Etherington et le lieutenant Leslie vinrent prendre place à l'extérieur des palissades, à quelques pas de la porte, afin de mieux observer les mouvements des jouteurs. Le premier semblait surtout s'intéresser à la lutte, car, selon sa promesse, il avait parié en faveur des Sauteux.

« La partie de crosse se poursuivit avec beaucoup d'ardeur depuis le matin jusqu'à midi, sans que la victoire se prononçât en faveur de l'une ou de l'autre tribu. Plusieurs fois déjà, la balle avait été jetée intentionnellement en dedans de l'enceinte du fort, puis elle avait été renvoyée par les soldats de la garnison. Mais, comme Etherington désirait offrir toutes les facilités possibles aux Sauvages, il ordonna finalement d'ouvrir la porte du fort, afin qu'ils allassent eux-mêmes chercher la balle. C'était justement ce qu'ils désiraient. Aussi ils ne tardèrent pas à lancer de nouveau la balle dans l'intérieur du fort, en se ruant à sa poursuite. Leurs sauvagesses, obéissant à un mot d'ordre, se précipitèrent aussi en dedans des palissades, afin de leur donner les tomahâks qu'elles tenaient cachés sous leurs couvertures.

« Ce fut le signal du massacre. Les Sauvages commencèrent alors à faire entendre leurs terribles cris de guerre, puis à égorger tous les soldats qui leur tombaient sous la main. Ceux-ci, désarmés pour la plupart, s'étaient groupés sans défiance près de l'enceinte du fort, afin de pouvoir suivre les péripéties de la lutte. Le lieutenant John Jamet se défendit comme un lion. Pressé

de tous côtés par cinq Sauvages, il leur disputa vaillamment sa vie sans autre arme que son épée, et ce n'est qu'au trente-sixième coup de casse-tête, qu'il alla rouler sur le sol ensanglanté. Furieux de sa courageuse résistance, les Sauvages lui coupèrent la tête et la promenèrent triomphants.

« Le nombre des victimes s'éleva à dix-sept, y compris un traiteur anglais du nom de Tracy. Les autres soldats furent faits prisonniers, et cinq d'entre eux furent subséquemment massacrés.

« Langlade fut témoin des horreurs du carnage, mais il ne put rien faire pour l'arrêter. Dans l'état de surexcitation où étaient les Sauvages, c'eût été s'exposer à une mort certaine, que de vouloir seul prendre fait et cause pour les Anglais.

« Le capitaine Etherington et le lieutenant Leslie échappèrent au sort de leurs malheureux compagnons. Comme ils se trouvaient à l'extérieur du fort lors du massacre, les Sauvages s'emparèrent d'eux, les dépouillèrent de leurs habits, puis les entraînèrent dans les bois, avec l'intention de leur faire un mauvais parti. Après quelque délibération, ils décidèrent de les brûler au poteau. Déjà le bois était prêt, les prisonniers étaient liés, et la torche allait enflammer le bûcher, lorsque Langlade, instruit du sort terrible qui les menaçait, arriva en toute hâte à leur secours, à la tête d'un certain nombre d'Outaouais fidèles, qui, heureusement, venaient d'arriver du village de l'Arbre-Croche, situé dans le voisinage, sur les bords du lac Michigan. Sans plus de formalités, il coupa les cordes qui liaient les captifs au poteau, et dit aux Sauvages ennemis d'un ton fort et déterminé : « Si vous n'êtes pas contents de ce que j'ai fait, attaquez-moi si vous l'osez..... » On ne releva pas le gant : trop de fois on avait éprouvé la valeur de cet homme intrépide.

« Après avoir mis Etherington et Leslie en liberté, Langlade apostropha ainsi le malheureux commandant : « Capitaine Etherington, si vous aviez écouté mes histoires de vieille femme — le capitaine s'était servi de cette expression — qui vous avertissaient à temps du péril, vous ne seriez pas aujourd'hui dans une position aussi humiliante, et la plupart de vos hommes ne seraient pas tués. »

M. Tassé raconte ensuite les aventures d'Alexander Henry, qui a publié tout un volume sur ses voyages, et qui prétend que Langlade s'est montré plus qu'indifférent à son sort, qu'il n'a dû la vie qu'à l'humanité d'une esclave panis, qui l'a fait se réfugier dans un grenier, qu'enfin, à la prière de sa femme, qui tremblait pour elle-même et ses enfants, Langlade avait fini par le dénoncer à ses ennemis ; et il ajoute encore d'autres griefs, qui feraient preuve, chez notre héros, d'une très-petite dose de sentiments humains.

M. Tassé fait remarquer avec raison que le livre de Henry ayant été publié longtemps après la mort de Langlade, celui-ci n'a pas eu l'occasion de se défendre ; mais que tout ce que l'on connaît de sa conduite le justifie suffisamment, et que la confiance que le gouvernement anglais lui accorda depuis est une réponse suffisante aux accusations portées contre lui.

Je me permettrai d'ajouter que cette confiance explique peut-être mieux que toute autre chose les plaintes et le mauvais vouloir de Henry. Celui-ci a dû être jaloux de la position que Langlade avait su conserver sous le nouveau régime. De plus, le dicton anglais, *no friendship in trade*, devait s'appliquer très-rigoureusement à ces marchands qui venaient s'emparer comme d'un patrimoine indiscutable de ce qui avait été autrefois le domaine exclusif des traitants et des coureurs de bois français.

—*A continuer.*

P. C.

SON EMINENCE

LE

CARDINAL ALEXANDRE FRANCHI

SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE LÉON XIII

ET

SON EXCELLENCE

MONSEIGNEUR GEORGE CONROY

DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE AU CANADA

Nous venons après beaucoup d'autres, avec les sentiments d'une douleur contenue, déposer sur deux tombes à peine fermées le tribut de nos regrets, de notre humble admiration, de notre profond respect et de notre vive reconnaissance.

Deux hommes, unis par les liens d'une forte amitié et d'une estime réciproque, par la communauté de vues et de sentiments, doués, tous les deux, d'une haute intelligence, ou plutôt du même génie, Son Eminence le cardinal Alexandre Franchi, ex-préfet de la Propagande et secrétaire d'Etat de Léon XIII, glorieusement régnant, et Son Excellence Mgr George Conroy, évêque d'Ardagh et Clonmacnoise, délégué apostolique au Canada, viennent de mourir, à quelques jours d'intervalle *, l'un dans la ville éternelle, aux côtés du souverain pontife, l'autre dans une île obscure de l'Amérique, mais tous les deux à leur poste, en apôtres, au service de l'Eglise.

Il y a des coups qui étonnent par leur soudaineté presque autant que par leur éclat. Qui eût dit, il y a trente jours, la veille même de leur mort, que ces deux hommes dussent partir sitôt, et se suivre de si près? Hélas ! on a peine à se le persuader

---

* Son Eminence le cardinal Franchi est décédé le 1er août, et Son Excellence Mgr Conroy, le 4 du même mois.

encore aujourd'hui. Ils étaient dans la vigueur de l'âge, pleins de vie et d'espérances : le premier au faîte du pouvoir, le second engagé dans l'exercice d'une mission dont l'auguste chef de l'Eglise successeur de Pie IX venait de ratifier les actes en la confirmant ; le monde retentissait du bruit de leur nom ; une grande carrière s'ouvrait devant eux, — carrière pleine de labeurs, il est vrai, mais quand une âme est fortement trempée, elle ne compte pas les obstacles, ne les mesure point : elle les brave ; — et voilà que tout à coup, lorsque rien ne l'a fait prévoir, ils tombent au milieu de leurs travaux commencés et de leur gloire qui s'élève. Ils avaient assez fait. Dieu ne leur en demanda pas davantage ; mais les hommes parmi lesquels ils ont si généreusement travaillé ne sauraient oublier ni leur nom, ni leurs paroles, ni leurs œuvres, ni les traces qu'ils ont tous les deux fortement imprimées, quoique sur un sol différent, dans le vaste champ du Père de famille, sur la terre donnée au Fils pour héritage.

Dieu se sert des hommes, mais il n'en a pas besoin ; et il les brise quelquefois au moment le plus solennel de leur vie, quand on s'est déjà persuadé de la nécessité de leur présence, ou qu'on en est venu à croire qu'ils ne disparaîtront jamais.

Nous avons été naguère solennellement avertis de cette vérité Qui, autant que Pie IX, de sainte et glorieuse mémoire, semblait nécessaire à l'Eglise et au monde ? Et cependant, comme on l'a dit plus d'une fois, et comme l'écrivait Mgr l'archevêque de Québec, n'est-il pas vrai que Dieu l'appela au fort même de la tempête qu'il était seul, croyait-on, capable de maîtriser ? « La tempête est à son comble, et voilà que, juste au moment le plus critique, l'habile pilote qui conduisait le vaisseau disparaît *. »

Pourquoi donc s'étonner aujourd'hui de la mort soudaine des deux prélats que nous regrettons ? Il n'y a pas de serviteur au-dessus du maître : *non est servus supra magistrum.*

Les noms du cardinal Franchi et de Mgr Conroy sont désormais trop intimement liés à l'histoire de notre pays, pour qu'il nous soit permis de borner nos discours à des réflexions générales ou à l'expression de nos regrets. Ces deux hommes nous appartiennent, en quelque sorte ; ils nous ont donné une large

* Mandement du 7 février 1878.

part de leur sollicitude ; ils ont édifié sur le sol généreux de la patrie, et planté ; si Dieu, comme nous l'espérons, donne à l'œuvre de leurs mains l'accroissement dont il est seul maître, nous leur devrons, après lui, les jours meilleurs que nous réserve l'avenir.

Ces deux prélats, que la science, la foi et le dévouement à l'Eglise devaient rapprocher si singulièrement dans la vie comme dans la mort, naquirent à quelques années d'intervalle : l'Eme Franchi, le 25 juin 1819 ; Mgr Conroy, le 1er janvier 1833 ; tous les deux d'une famille bourgeoise ; l'un à Rome, au cœur de ce beau pays d'Italie, patrie des poëtes, des savants, des hommes d'Etat et des saints, centre de la catholicité, cité des papes, successeurs de Pierre ; l'autre dans l'Ile des savants et des saints, l'héroïque Irlande *, confirmée dans la foi par un long et généreux martyre.

Alexandre Franchi fit ses études au Séminaire romain.

Qui ne connaît ces vieilles et nobles institutions de Rome ? Bâties en granit, sévères dans leur architecture, remontant, à travers les siècles, jusqu'aux monuments scientifiques des temps reculées, créées et protégées par les papes, participant dans une large mesure à la solidité de l'Eglise fondée sur le roc, ces institutions, de quelque nom qu'on les appelle, Université romaine Séminaire romain, Collége romain, sont restées, dans nos temps légers et futiles, des foyers de science solide et de douce piété. On y a conservé les traditions scientifiques des âges. Dans ces sanctuaires, scrupuleusement gardés, nulle fausse doctrine n'a jamais pénétré, nulle innovation n'a trouvé de faveur qu'après une épreuve longue et minutieuse. Il y a une tradition à Rome. On n'y a pas, comme en France, en Allemagne et autres pays réputés savants, malheureusement rompu avec la sagesse des siècles. Les écoles théologiques et philosophiques de la Ville éternelle sont aujourd'hui ce qu'étaient dans leurs beaux jours

* Tous les journaux canadiens qui ont parlé de Mgr Conroy le font naître à Dundalk. C'est une erreur : il est né à Dromiskin, comté de Louth. Lors de son pèlerinage à Rome, en 1877, le vénérable curé de St-Patrice de Montréal, M. l'abbé Dowd, se rendit à Dromiskin et alla faire visite, dans la maison même où il naquit, au père et à la mère de l'illustre prélat, qui avait servi sa messe, trente ans auparavant, à Dromiskin, dans une maison qui portait le nom de *White House*. Le vénérable vieillard est cloué sur son fauteuil par les infirmités, mais sa digne femme paraît encore relativement fraîche et vigoureuse. En les quittant, M. Dowd leur demanda s'ils avaient quelque chose à faire dire à l'évêque : « Dites-lui qu'il revienne, s'écrièrent-ils ensemble, qu'il revienne ! »

les grandes universités de Paris, de Bologne, de Salamanque, de Padoue, de Pérouse : des centres de lumière *. Après trois siècles d'errements, la France et les pays qui s'inspirèrent de sa pensée ne voient rien autre chose à faire, que de revenir aux doctrines séculaires dont la ville des papes a su conserver le précieux dépôt.

L'éducation du jeune Franchi fut donc forte et solide. Doué d'un talent supérieur, il sut non-seulement profiter des leçons de ses maîtres, mais encore surpasser tous ses rivaux. Esprit vif, comme tous les italiens, solide comme un romain, rien ne l'embarrassait.

A vingt-deux ans il était docteur, et soutenait avec honneur un *acte public* †.

Pendant ce temps là, le jeune Conroy recevait les premiers principes de l'éducation maternelle, les plus précieux de tous ; et bientôt, ses études littéraires terminées avec éclat, il prenait le chemin de Rome, pour y faire son cours de philosophie et de théologie. C'était en 1850. Le cardinal Cullen, archevêque de Dublin, occupait alors le siége d'Armagh. La profonde érudition, la sainteté, le zèle et l'énergie du grand cardinal irlandais

---

* Toutes ces universités, et beaucoup d'autres que nous pourrions nommer, ont été singulièrement favorisées et protégées par les Pontifes romains : celle de Paris, par Innocent III, Martin IV et Honorius IV ; celle de Bologne, par Innocent IV ; celle de Salamanque, par Alexandre IV ; celle de Padoue, par Urbain IV et Urbain V ; celle de Pérouse, par Clément V.

† M. L.-H. Pâquet, à ce propos, s'exprimait ainsi, lors de l'ouverture solennelle des cours de l'université Laval, le 8 octobre 1877 : « Ce qu'on appelle *acte public*, à Rome, n'est pas chose facile. Le jeune séminariste qui ose l'aborder doit s'être nourri des études les plus fortes, et avoir été formé par des maîtres savants et expérimentés. Il a besoin de posséder à fond les questions importantes de la théologie, la première, la plus étendue, la plus difficile de toutes les sciences, celle à laquelle les autres se rapportent, comme les différentes parties d'un édifice bien proportionné convergent vers le dôme superbe qui les résume et les domine. » Il lui faut encore une connaissance approfondie, bien raisonnée, de la philosophie intellectuelle, cette noble servante de la théologie ; il lui faut être au courant de toutes les difficultés, des mille objections qu'un habile argumentateur peut tirer de l'Ecriture sainte, des saints Pères, de l'histoire de l'Eglise, des découvertes de la science ; et, outre cette somme de connaissances, assurément considérable pour une tête de vingt-deux ou vingt-trois ans, avoir assez d'assurance et de sang-froid pour envisager sans trembler un auditoire composé de cardinaux, d'évêques, de prélats de toutes robes, de maîtres dans la science sacrée, assez de facilité d'élocution, de présence d'esprit, de pratique de l'escrime scolastique, pour pouvoir, sur le champ et sans broncher, répondre d'une manière claire et précise à des objections présentées avec adresse, et distinguer tout de suite le vrai du faux, l'or véritable du clinquant sans valeur, dans des arguments subtils, étudiés, artificieux. »

sont bien connus. Il excelle, comme on le sait aussi, à discerner les caractères. C'est ce don précieux, si nécessaire pour gouverner les hommes, qui a réuni autour de sa personne les hommes les plus savants et les plus estimables de l'église d'Irelande. Il n'eut pas de peine à distinguer le génie naissant du jeune Conroy, et ce fut lui qui l'envoya à Rome. Pendant sept ans, le jeune homme poursuivit ses études à la Propagande ; il s'y distingua, non-seulement par les talents les plus brillants, mais encore par ces qualités qui gagnent à la fois le cœur et l'estime des hommes. A la fin de ses études, il fut décoré de la médaille d'or en droit canon et en théologie. Il était ordonné prêtre en 1857, et reprenait le chemin de sa terre natale.

Si l'on en peut juger par les commencements, une brillante carrière s'ouvrait successivement devant les deux jeunes ecclésiastiques.

Il en fut ainsi, en effet.

La Providence voulait que celle de l'un fût à peu près semblable à celle de l'autre ; mais elles sont toutes les deux trop remplies, pour qu'il nous soit possible de les exposer parallèlement.

Du reste, M. l'abbé L.-H. Pâquet a tracé, de main de maître, une partie de celle de l'Eme Franchi, et nous ne saurions mieux faire que de reproduire ses paroles :

« Le cardinal Lambruschini, secrétaire d'Etat de Grégoire XVI, prit le jeune lévite sous sa protection et l'attacha à la secrétairerie des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, en même temps qu'on lui confiait la chaire de philosophie dans ce même Séminaire romain, théâtre de ses premières armes et de ses premiers triomphes. Ordonné prêtre peu de temps après, il passa d'abord comme *minutante* à la secrétairerie d'Etat, puis à la chaire de diplomatie sacrée dans l'Académie des jeunes ecclésiastiques nobles, ainsi que d'histoire sacrée à l'Université romaine.

« Comme on le voit, la carrière du futur cardinal se faisait rapidement. L'année 1853 le trouve déjà en Espagne, en qualité de chargé d'affaires du Saint-Siége, pour y remplacer le nonce apostolique, Mgr Brunelli, qui venait d'être élevé à l'honneur de la pourpre. Il garda cette nonciature deux années, ces deux fameuses années d'agitation pour l'Espagne, d'épreuves pour l'Eglise, restées célèbres dans l'histoire. Il déploya, pendant toute cette difficile mission, un talent et une finesse diplomatiques hors ligne. Ce fut pendant cette mission près de la cour espa-

gnole qu'il reçut, le premier de tous, la décoration que vous voyez briller sur sa poitrine, décoration qui fut fondée par la reine Isabelle, à l'occasion de la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

« De retour à Rome, en 1855, lorsque les événements survenus dans la péninsule forcèrent le Saint-Siége à rompre toute relation avec le gouvernement espagnol, il fut nommé prélat domestique, référendaire de l'une et l'autre Segnatura, et finalement archevêque de Thessalonique, dans le consistoire du 19 juin 1856, le Saint-Père lui-même ayant voulu le sacrer de ses mains.

« Depuis le mois d'août de cette année 1856, jusqu'à 1868, nous le voyons successivement internonce en Toscane, compagnon de voyage du Saint-Père dans cette visite triomphale qu'il fit aux Légations, visite qui mit à nu l'hypocrisie et les mensonges intéressés du trop fameux comte de Cavour, et, à la suite de la conspiration qui renversa de son trône le grand duc de Toscane, chargé de la secrétairerie d'Etat des Affaires ecclésiastiques extraordinaires, office qu'il garda jusqu'à ce qu'en 1868 il reprit son poste près de la cour royale d'Espagne, cette fois en qualité de nonce apostolique. Il revint de cette mission, marquée par d'importants travaux, pour assister au concile œcuménique du Vatican, auquel il prit une part considérable, comme membre et secrétaire de la commission spéciale nommée par Sa Sainteté pour la réception et l'examen des *postulata* des évêques.

« En 1871, tout en gardant le titre de nonce apostolique d'Espagne, il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire près la Sublime Porte, pour régler la question arménienne. Dans cette nouvelle et délicate mission, il fut comblé d'honneur par le souverain et ses ministres, et il sut soutenir sa grande réputation d'homme aussi zélé que prudent et sage. Sa diplomatie et son esprit de conciliation avaient aplani et surmonté toute les difficultés. Malheureusement pour la cause des catholiques arméniens, le gouvernement turc, manquant à la foi jurée, ne crut pas devoir maintenir les déclarations et les engagements consignés dans les actes officiels de l'empire.

« Mgr Franchi fut chargé de plusieurs autres missions spéciales et même secrètes, jusqu'à ce que, dans le consistoire du 22 décembre 1873, le Saint-Père daigna le créer cardinal de la sainte Eglise romaine, en lui assignant le titre de Sainte-Marie *in Trastevere*. Au mois de mars de l'année suivante, il fut nommé préfet général de la sacrée congrégation de la Propagande, recevant par là même la charge la plus considérable dont le Saint-Père puisse disposer, puisque sur la Propagande pèse, pour ainsi dire, tout le poids du monde chrétien, et que des parties les plus lointaines de l'univers, quelles que soient les difficultés qui surgissent ou les questions qui s'élèvent, il faut recourir à la sagesse et aux lumières de cette congrégation. »

Quelque important et honorable que fût dès lors son rôle dans la sainte Eglise, le cardinal Franchi ne devait pas s'arrêter là : il allait monter, monter encore.

Le grand pape Pie IX, qui lui avait accordé toute sa confiance, partait de ce monde le 7 février 1878. Au conclave, qui eut lieu pour l'élection de son successeur, l'éminent cardinal fut celui qui, après le pape aujourd'hui régnant, réunit le plus grand nombre de voix.

Peu de jours après son élévation à la chaire de S. Pierre, Léon XIII l'appela aux fonctions si importantes et si délicates de secrétaire d'Etat, en remplacement du cardinal Simeoni.

De son côté le jeune prêtre irlandais, poursuivait fidèlement sa mission, quoique sur un théâtre moins élevé. A son retour de Rome, on lui confia une chaire dans la célèbre institution de *All Hallows*. Il y enseigna pendant neuf ans, et l'on trouve aujourd'hui ses élèves dans presque tous les pays du monde. Il en a revu quelques-uns jusque dans l'île écartée où la Providence avait décrété qu'il vînt mourir.

De *All Hallows*, l'abbé Conroy fut transféré au collége de *Holy Cross*, pour y occuper la chaire de théologie morale. Le président de cette noble institution était alors Mgr Power, évêque de St-Jean de Terreneuve, qui, devenu l'ami intime du futur délégué apostolique, devait un jour le recevoir triomphalement dans sa ville épiscopale, puis, après l'avoir possédé quelques jours, recueillir son dernier soupir, prier sur sa tombe, et l'accompagner sur le vaste océan jusqu'à sa dernière demeure *.

Les six années que Mgr Conroy passa à *Holy Cross* furent des années bien remplies. Mgr Power lui-même rend témoignage de sa science profonde, de son esprit d'ordre, de son amour pour le travail, de son aménité de caractère, de son dévouement pour ses élèves, de sa politesse, de la grâce de ses manières, de sa gaieté, de ses vertus, de sa noblesse de sentiments, de cette connaissance des hommes et des choses, qui jetaient, comme un rayon de génie sur ses discours, ses écrits et ses actes.

En 1866, il devint secrétaire privé du cardinal Cullen.

---

* Le grand évêque doit être inhumé dans la cathédrale d'Ardagh. Mgr Power et son secrétaire, M. J. Rayan, ont pris passage, jeudi, huit août, sur le *Caspian*, qui transporte en Irlande ses restes mortels. M. Ryan était un des élèves de Mgr Conroy à *All Hallows*.

Trois ans après, l'archevêque d'Armagh demanda un coadjuteur, mais le jour où le clergé de l'archidiocèse se réunissait sous la présidence de l'évêque de Newry, doyen des suffragants de la province, pour procéder à l'élection, l'archevêque mourut. Probablement, le choix de l'assemblée fût tombé sur l'abbé Conroy, si l'élection eût eu lieu. C'était là du moins l'opinion générale. L'année suivante, l'évêque d'Ardagh et Clonmacnoise, revenant du concile du Vatican, mourut à Paris, et l'abbé Conroy fut immédiatement élu pour lui succéder *.

Il fut sacré le 11 avril 1871.

A la tête d'un vaste diocèse, qui embrasse plusieurs comtés de l'Irlande †, Mgr Conroy eut encore à remplir, jusqu'au moment de son départ pour l'Amérique, l'importante charge de secrétaire des assemblées et des synodes des évêques d'Irlande. C'est lui qui donnait aux actes, aux résolutions, aux décrets de ce vénérable corps, la forme sous laquelle ils étaient présentés au public.

Il n'y a pas encore longtemps, les évêques d'Irlande s'assemblaient à Maynooth, pour protester en commun contre les doctrines matérialistes de Tyndall, lesquelles, depuis son fameux discours de Glasgow, semblaient prendre un certain empire sur l'esprit du peuple. L'évêque Conroy fut, à l'unanimité, choisi pour rédiger la lettre pastorale. Cette lettre, solennellement adressée à tous les catholiques d'Irlande, fut lue par des milliers de personnes ; catholiques et protestants, sans distinction, y reconnurent l'œuvre d'un maître. Elégance, énergie de style, profondeur de pensée, science, érudition, le tout ennobli par l'onction de la plus ardente charité, rien n'y manquait. La contagion du mal disparut, et les indécis, comme Procter, par exemple, tirés de leur folle théorie du juste milieu entre les vaines spéculations de la science et les doctrines de l'Eglise, furent contraints de faire leur choix entre Jésus-Christ et Bélial.

La question d'éducation, la plus importante, à coup sûr, qui ait agité l'opinion publique en Irlande depuis l'émancipation, trouva dans le successeur de saint Mel son plus habile interprète.

---

* C'est une coïncidence assez remarquable, que les deux derniers évêques d'Ardagh sont morts à l'étranger.

† Le diocèse d'Ardagh comprend presque tout le comté de Longford, et une portion de celui de Leitrim, ceux de King, de Cavan, de Sligo, de Westmeath et de Roscommon.

C'est lui qui conçut le plan d'éducation intermédiaire, adopté par le gouvernement impérial. Lord Cairns, chancelier du ministère Beaconsfield, introduisit la mesure à la Chambre des Lords. Rien ne prouve mieux la supériorité d'intelligence, le tact exquis et le talent diplomatique de Mgr Conroy, que cette victoire gagnée sur un gouvernement comme celui-là, et ce triomphe remporté sur un homme aussi opposé à ses vues hardies et originales que l'était d'abord lord Cairns. Nulle mesure n'a eu pareil succès ; aucune n'a donné plus entière satisfaction à toutes les différentes dénominations religieuses.

Pendant qu'il dressait le plan du nouveau système d'éducation et qu'il négociait avec les ministres, certaines difficultés, d'un caractère sérieux, s'était élevées à Constantinople, et la cour de Rome crut nécessaire d'y envoyer un délégué. Mgr Conroy fut tout de suite choisi pour remplir cette délicate mission, et ce ne fut qu'aux pressantes sollicitations de l'épiscopat d'Irlande, et en considération de l'importance des affaires qui occupaient alors l'illustre prélat, que le Saint-Siége crut devoir se désister et lui laisser la liberté de mener lui-même son œuvre à bonne fin.

Dieu lui réservait une autre mission, aussi importante, et plus laborieuse, peut-être, que celle qu'il eût eu à remplir auprès du Sultan.

S. E. le cardinal Franchi, préfet de la Propagande, fatigué des appels qui lui arrivaient continuellement du Canada, et instruit de nos tristes divisions, résolut d'opposer au mal un remède efficace. S. E. se rendit en Irlande, pour en conférer avec le cardinal Cullen, dont l'expérience ne pouvait manquer de lui être utile. D'accord tous les deux sur le fond de la question, il ne s'agissait plus que de choisir l'homme capable de seconder leurs vues. Plusieurs nous furent prononcés. Nous croyons que celui de Mgr Howard, aujourd'hui cardinal, fut du nombre. Mais le choix tomba définitivement sur l'illustre évêque d'Ardagh et Clonmacnoise. En conséquence, dès le mois de février 1877, Mgr Conroy fut appelé à Rome, et, dans une longue série de conférences sur les matières de la plus grave importance, le Saint-Père reconnut par lui-même ses hautes aptitudes. Aussi, dès le mois d'avril 1877, Mgr Conroy laissait l'Irlande pour le Canada.

Il arrivait à Halifax le 17 mai, à Québec le 24.

Tout le monde connaît ce qu'il a fait au milieu de nous. Du reste, il ne s'agit pas, pour le moment, d'apprécier l'importance et le succès de sa mission au Canada.

Nous nous contenterons de dire, pour compléter ces détails purement historiques, qu'au commencement de cette année, Mgr Conroy, qui avait accompli une grande partie de son œuvre au Canada, fut envoyé en mission spéciale aux Etats-Unis, et qu'il dut se rendre jusqu'à San Francisco.

Peut-être ne sait-on pas, généralement, que Léon XIII, qui avait déjà confirmé la mission de Mgr Conroy comme délégué apostolique au Canada, songeait à lui donner le même titre pour les Etats-Unis, et à lui assigner une résidence permanente dans cette contrée. Cependant nous avons la meilleure autorité pour dire qu'il en était ainsi. On sentait, à Rome, la nécessité d'une pareille mission. Pas moins de treize appels, venus de différents diocèses, furent portés devant le délégué durant son court séjour aux Etats-Unis, appels qu'il n'avait pas pouvoir de recevoir, puisqu'il n'était là qu'en mission spéciale. Rome est fatigué de ce courant interminable d'appels qui lui arrive de l'Amérique, et on est déterminé, si nous en croyons des témoignages très-respectables, à opposer à ce mal un remède prompt et efficace.

Quoi qu'il en soit, Mgr Conroy revint au Canada pour assister au concile provincial qui s'ouvrit le 19 mai dernier. Depuis lors jusqu'à son arrivée à St-Jean de Terreneuve, il voyagea jour et nuit, sans laisser de repos ni a son corps, ni a son esprit. Le jour de la Fête-Dieu, il posa la première pierre de la nouvelle église de Chatham, et après la cérémonie, faite en plein air, il fut obligé de se rendre de nuit à Halifax. Le 25 juin, il laissait Halifax pour Terreneuve, où il arriva le 27.

Nous laissons maintenant la parole aux autres :

« C'est le 23 (juillet) que l'Eme secrétaire d'Etat commença à se sentir un peu incommodé : il ne reçut personne de toute la journée ; le lendemain, il allait mieux et voulut faire sa promenade habituelle en voiture, en sortant de *Porta del Popolo* et en rentrant par *Porta Cavalleggieri*. La pluie était tombée dans la journée : la terre trempée donnait son tribut ordinaire en cette saison d'effluves insalubres. Le cardinal se trouva mal la nuit suivante, mais le lendemain il y eut du mieux, qui laissait espérer que tout serait terminé, grâce à l'administration énergique de la quinine : on pensait au changement d'air, comme traitement de convalescence. Il était décidé, ainsi que je vous l'ai dit, que le cardinal irait à Montecatini.

« Tout à coup l'état de l'illustre malade empira à tel point que le Saint-Père voulut être informé de toutes les phases de la maladie par le docteur Valentini, médecin en second de Sa Sainteté, qu'il fit appeler auprès de lui. Après cet entretien, le pape se fit annoncer chez le cardinal et eut avec lui une touchante entrevue, qui arracha les larmes au malade, et qui se termina par la bénédiction apostolique, que Son Eminence reçut avec une grande onction. Peu d'instants après, Mgr Marinelli, sacriste de Sa Sainteté et curé des palais apostoliques, administrait le sacrement du viatique au cardinal.

« Le corps des cardinaux, la diplomatie accréditée au Vatican et l'aristocratie romaine ont trémoigné d'un très-grand intérêt pour l'illustre souffrant. Le pieux cardinal Bilio est allé souvent près de son lit.

« Les espérances que l'on avait conçues dans la matinée d'hier ne se sont malheureusement pas réalisées. La maladie a pris tout à coup dans la soirée un caractère des plus alarmants et bientôt l'on perdit tout espoir. Vers les neuf heures et demie, Son Eminence désira se lever et, soutenu par les personnes qui l'entouraient de leurs soins affectueux, il avait déjà commencé à descendre du lit, lorsqu'il fut pris d'une syncope si grave qu'on crut qu'il avait trépassé. Cependant, grâce au secours de l'art, il put revenir à lui, mais ses paroles rares et entrecoupées témoignaient trop manifestement que la vie s'en allait. On lui administra l'extrême-onction ; le pape lui apporta sa bénédiction, tandis que tous les assistants priaient et répandaient des larmes.

« Bientôt après, sa respiration devenant de plus en plus pénible, le cardinal, qui a conservé jusqu'aux derniers moments toute la lucidité de son intelligence, croisa les mains sur sa poitrine dans l'attitude d'une humble prière, et prononça ces paroles : *Que la volonté de Dieu soit faite !* Il entra aussitôt dans une paisible agonie, et, à onze heures vingt-quatre minutes, son âme était aux pieds du Seigneur.

« La mort prématurée du cardinal Franchi est un véritable deuil pour toute l'Eglise. Sa vie peut être considérée comme une série non interrompue de services rendus au Saint-Siége, auquel il avait consacré tous les dons de sa haute intelligence *. »

« Les obsèques solennelles de l'illustre et tant regretté cardinal ont eu lieu ce matin, à dix heures, dans la basilique de Sainte-Marie *in Trastevere*, qui était l'église de son titre cardinalice. La basilique était somptueusement parée de tentures noires frangées d'or. Au milieu s'élevait un riche catafalque entouré de plus de cent flambeaux, posés sur de grands chandeliers en fer. Quatre laquais, vêtus de noir, dits *giognoni*, se tenaient debout à côté d'autant de drapeaux funèbres aux armes de Son Eminence, placés aux angles du catafalque, au bas duquel était suspendu le chapeau rouge à cinq rangs de glands.

---

* *Univers*, 7 août 1878.

Tout autour étaient disposées des banquettes couvertes de draperies noires, sur lesquelles ont pris place Mgr le majordome, Mgr le maître de chambre, trois camériers participants, quatre camériers de cape et d'épée en tenue de service, le grand écuyer, le colonel de la garde suisse, le prince Massimo, deux chevaliers de Malte, et un grand nombre d'évêques et de prélats.

« Dans les tribunes spéciales, on remarquait tous les ambassadeurs et ministres accrédités auprès du Vatican, avec tous les secrétaires et attachés de chaque ambassade et légations respectives, tous les officiers de la secrétairerie d'Etat, et beaucoup de dames du corps diplomatique et du patriciat romain.

« On remarquait encore dans les nefs latérales de gauche et de droite les élèves des séminaires étrangers, ceux du collége de la Propagande, ceux des séminaires Pie et Romain, et un grand nombre de personnes attachées au service du Vatican ou amies de l'illustre défunt.

« La tribune en face de l'orgue était occupée par Leurs Eminences les cardinaux Di Pietro, Simeoni, de Luca, Borromeo, Nina, Pitra, Bilio, Mertel, Sacconi et Randi. Mgr le sacriste, assisté des chanoines et bénéficiers de la Basilique, a pontifié ; la messe a été chantée par les chantres de la chapelle Sixtine.

« L'absoute a été donnée par S. E. le doyen du Sacré Collége, le cardinal Di Pietro.

« La cérémonie était d'autant plus émouvante, qu'une foule immense remplissait toute la basilique, et qu'on voyait des larmes dans tous les yeux.

« La perte de l'illustre secrétaire d'Etat du Pape Léon XIII a fait naître d'unanimes regrets, et toute la presse, même libérale, a été unanime à rendre hommage à ses talents hors ligne et à ses hautes vertus. On peut dire sans exagération que la mort du regretté cardinal Franchi est devenue un vrai deuil public ; la douleur immense qu'elle a partout causée explique ce fait que beaucoup ne peuvent encore aujourd'hui se résoudre a la croire naturelle ; on entend circuler à ce sujet dans la foule les plus étranges propos.

« Notre Saint-Père le Pape est demeuré plongé depuis lors dans la plus profonde désolation. Toutes les audiences ont été suspendues, et Sa Sainteté n'a voulu recevoir que les cardinaux avec lesquels elle avait à conférer sur les graves intérêts de l'Eglise.»

D'un autre côté, on recevait de Terreneuve les détails suivants sur les derniers jours de Mgr Conroy :

« Il y avait à peine douze jours que Mgr Conroy était à Saint-Jean de Terreneuve lorsqu'il fut pris d'une congestion de poumons qui faillit lui être fatale. Grâce cependant à l'habileté de ses médecins et aux soins assidus des bonnes Sœurs de la Merci, la maladie fut vaincue. Les forces revinrent si rapidement que le dimanche (4 août), les médecins déclarèrent l'illustre malade sauvé de tout danger, et capable d'entreprendre bientôt la traver-

sée de l'Océan. Le coup qui suivit fut terrible autant qu'il était imprévu. Vers 6h. p. m. de ce même jour, Mgr le délégué voulut quitter son fauteuil pour marcher. Il fit un pas ou deux et s'affaissa soudain, saisi d'une forte douleur au cœur, qui en moins d'une demi-heure devait lui causer la mort. Il reçut en grande hâte les derniers sacrements de l'Eglise, et expira en disant : « Acceptez, ô mon Dieu, le sacrifice de ma vie ! »

« Le corps fut d'abord exposé dans une des grandes salles de l'Evèché, transformée en chapelle ardente ; puis transporté de là, le lendemain, à la cathédrale, où chaque jour il y eut un service solennel pour le repos de l'âme du regretté défunt.

« Le jeudi, 8 août, la cérémonie funèbre fut la plus imposante qu'on ait jamais vue à St-Jean. Le service fut chanté par le révérend M. Forristal, et Mgr l'évêque de St-Jean prononça l'oraison funèbre.

« Les restes mortels de Mgr Conroy furent tout le jour l'objet de la plus touchante vénération de la part des fidèles, qui littéralement couvrirent son tombeau de couronnes et de fleurs. Au signal de l'arrivée du steamer, il se forma une immense procession, qui suivit le convoi funèbre jusqu'au quai du *Caspian*, partant pour l'Europe le soir même.

« S. G. Mgr Power ne voulut point sitôt se séparer de son ami de cœur ; il s'embarqua avec lui et accompage le corps jusqu'au lieu même de la sépulture, dans la cathédrale d'Ardagh, en Irlande. »

— *A continuer.* L'ABBÉ T.-A. CHANDONNET.

OUVRAGES REÇUS

Nous avons reçu plusieurs ouvrages : *Maret, duc de Bassano*, par Baron Ernouf, Paris, G. Charpentier, éditeur, 1878, le *Cathéchisme politique* par B.-A. T. de Montigny, ainsi que *The heavenly bodies and what moves them*, par Dugald McDonald, etc. Faute d'espace, nous en remettons l'étude au numéro prochain.

UN MOT A NOS ABONNÉS

Nos abonnés et les amis de la *Revue de Montréal* apprendront peut-être avec plaisir que nous avons fait l'acquisition d'un matériel neuf et complet, et que nous pouvons éditer les ouvrages que l'on voudrait bien nous confier.

Le *Souvenir de Pie IX*, qui est sous presse, contiendra plusieurs discours qui n'ont pas été publiés par les journaux.

Nous croyons aussi devoir publier en brochure les adresses présentées à Mgr Conroy et les réponses qu'il y a faites. Tout le monde voudra conserver ces précieux documents. Prix : 15 cts.

On verra aussi que, désormais, l'abonnement à notre *Revue* courra de janvier à janvier, de sorte que nous n'inscrirons plus les noms de ceux qui ne voudraient la recevoir que durant six mois. Il est entendu que tout nouvel abonné qui se présente dans le cours de l'année recevra les numéros parus depuis janvier, et qu'il paiera le prix de l'année : $3.00.

Enfin — on nous permettra d'y revenir — l'abonnement à la *Revue de Montréal* est payable d'avance, ce que quelques-uns de nos abonnés semblent oublier.

REVUE
DE
MONTREAL

COLBERT ET LE CANADA

VI

D'après tout ce que nous avons dit, il est facile de voir combien M. Parkman est sévère pour le vieux régime des colonies françaises, et cette sévérité semble encore plus étrange si on la rapproche de l'indulgence avec laquelle il traite ses compatriotes.

Ainsi il accumule les reproches contre ses adversaires, il les accuse de superstition, d'ignorance, de mauvaise administration, de despotisme, et cependant il s'agit précisément de l'époque la plus brillante d'un peuple qui marchait en ce moment à la tête de l'humanité ; mais quand il parle de ces Bostonnais, qui avaient cependant leurs défauts et leurs misères, il n'a que des louanges et de l'admiration.

Il nous les présente comme des hommes de foi qui ont tout quitté pour la conservation de leur religion, des hommes austères pour eux-mêmes, et pénétrés d'un zèle ardent pour la propagation de la vraie doctrine.

Or, à quoi ont-ils employé cette ardeur? Ils étaient environnés de tribus ignorantes, faciles à persuader, et cependant ils n'ont rien fait pour elles, nous dit Bancroft, et leur zèle n'est jamais resté qu'à l'état d'intention. La vérité est que «ces puritains exterminèrent un grand nombre de tribus, mais n'en convertirent pas une seule, et que le christianisme ne s'étendit pas au delà de quelques villages environnant Boston *.»

Les catholiques agirent autrement. Les Espagnols convertirent toutes les populations de l'Amérique méridionale; les religieux français gagnèrent à la foi toutes les peuplades de l'Acadie, des bords du Saint-Laurent et du Mississipi. Assurément ce résultat vaut bien le beau feu des colonies anglaises †.

M. Bancroft le reconnaît : «C'est le zèle religieux, non moins que l'ambition mercantile, qui poussa la France à occuper le Canada, et Champlain, dont le nom impérissable égalera dans l'esprit de la postérité la renommée de Smith et de Hudson, toujours désintéressé et compatissant, plein d'honneur et de probité, d'une piété tendre et d'un zèle ardent, avait compris que le salut d'une âme vaut mieux que la conquête d'un empire *.

Mgr Spalding, dans ses travaux sur les premiers missionnaires, dit que l'on ne peut même songer à comparer les hommes les plus marquants de l'émigration protestante, qui ne respiraient que les intérêts du commerce et le lucre, comme Hawkins, Raleigh, Drake, et Weymouth, avec des hommes dévoués aux intérêts du ciel, comme Jacques Cartier, Maisonneuve, Mgr de Laval, et ces gouverneurs si désireux du bien des âmes.

Pendant que les Français se dévouaient à la propagation de l'évangile, les puritains, de leur côté, ne restaient pas inactifs : ils s'emparaient des terres, vendaient les pauvres Indiens comme esclaves, et exterminaient tous ceux qui ne voulaient pas se rendre à leurs désirs.

---

* Bancroft : *Histoire des Etats-Unis*, volume II, page 97.

† Mgr Spalding : *Mélanges*, page 300.

* Bancroft : volume III, page 119.

Aussi, en peu d'années, toutes les tribus des bords de l'Atlantique furent anéanties : il ne resta rien de ces peuplades intéressantes et pacifiques : les Pokanokels, les Narragansetts, les Pequods, les Mohicans, les Mohawks.

Ils disparurent sous les coups de la froide politique et de la cruauté des puritains. « Ils se sont évanouis, dit Mgr Spalding, devant les premières lueurs de la civilisation anglaise, comme la neige aux premiers rayons du soleil ; bientôt, de chacune de ces tribus, autrefois si florissantes, il ne resta plus que quelques centaines d'hommes.

Les puritains envahissaient les villages sans provocation aucune, employaient le glaive et le feu, et le lendemain, lorsque le soleil se levait sur l'horizon, il éclairait un triste spectacle : tout était anéanti *. »

Cela n'empêchait pas les puritains de parler de religion, de se croire des apôtres, de lire et de méditer la bible ; mais, dit Bancroft, voilà le parti qu'ils en tiraient : ils avaient vu comment les Hébreux avaient traité les nations abjectes de la terre de Chanaan, et ils prétendaient qu'ils devaient en agir de même avec ces nations inoffensives et hospitalières du Connecticut et du Massachusetts.

Un autre reproche adressé par M. Parkman aux colonies françaises est l'esprit de division qui régnait entre les commerçants et les militaires, entre les intendants et les gouverneurs, entre les autorités ecclésiastiques et les autorités civiles.

Mais ces difficultés sont presque inhérentes à un Etat nouvellement fondé, où les pouvoirs ne sont pas encore bien définis et ne peuvent l'être que par la pratique et l'expérience. Du reste, comme on le sait, elles n'allaient pas loin : on recourait au ministre, au souverain, et quand l'autorité supérieure avait prononcé, les parties se soumettaient, le vainqueur oubliait son adversaire, et celui-ci se rendait sans arrière-pensée. Voilà ce que l'on peut généralement remarquer.

Il n'en était pas ainsi dans les colonies anglaises. Il s'y élevait des difficultés aussi, mais elles avaient souvent une fin tragique. Les plus habiles mettaient la foi religieuse de leurs

* Mgr Spalding : *Mélanges*, page 351.

adversaires en suspicion, ils les dénonçaient auprès des autorités, qui se laissaient facilement surprendre. Pouvaient-elles penser, en effet, que les apôtres du zèle religieux iraient jusqu'à accuser gratuitement leurs frères de pratiques ténébreuses ou impies? Cela devint une puissante tactique de guerre. Tous ceux qui avaient des ennemis inclinaient à les regarder comme des suppôts du démon ; ils s'indignaient de leur perversité ; ils frémissaient à la pensée du mal qu'ils pouvaient faire à la jeune colonie, et dès lors, les dénonciations pleuvaient. C'était un véritable règne de la terreur. On saisissait les inculpés, on les dépouillait de leurs biens, on les mettait en jugement, et, pendant des mois entiers, les flammes du bûcher consumaient un nombre considérable d'hommes, de femmes et même d'enfants, et tout cela était fait au nom de la bible. Parmi les plus implacables des persécuteurs on citait de fervents puritains ; l'un des ministres, Cotton Wather, par sa dureté et ses rigueurs, avait même conquis un véritable ascendant sur tous les autres.

Or, M. Parkman, qui a vu tant d'ombres dans les œuvres des saints missionnaires du Canada, réserve pour eux seuls les accusations d'ignorance, de fanatisme, de superstition, et cependant que sont les conflits des autorités civile ou religieuse du Canada à côté de ces fureurs et ces crimes détestables ?

Il nous reste à parler du talent littéraire et du mérite dont M. Parkman a fait preuve comme historien, dans son ouvrage l'*Old régime*. Ici nous voudrions n'avoir qu'à louer et admirer, et nous serions tout disposé à partager l'opinion de ses compatriotes, qui, avec leur connaissance du génie de la langue anglaise, sont allés jusqu'à l'égaler aux grands auteurs américains dont la réputation est universelle, tels que Fenimore Cooper, Washington Irving, Prescott et Longfellow.

Nous croyons cependant que si M. Parkman a des qualités particulières qui l'élèvent à un rang distingué, on ne peut néanmoins le comparer aux écrivains éminents que nous venons de nommer. Nous sommes bien loin de voir en lui cette puissance de conception et cette profonde connaissance du cœur humain qui ont rendu Fenimore Cooper aussi célèbre en Europe qu'en Amérique, et qui ont donné aux souvenirs de l'ancienne Amérique un peintre, un chroniqueur si original, si animé. Dans Cooper les grands tableaux abondent, les caractères sont frappants, il y a une couleur saisissante et vigoureuse qui vous

transporte du premier coup dans un monde inconnu, étrange et grandiose. Sans doute, dans M. Parkman il y a un reflet de ces qualités, une imitation, parfois heureuse, d'un grand maître, mais rien au delà. On ne peut pas dire, non plus, qu'il approche de la puissance de Bancroft, de la verve charmante de Washington Irving, de l'inspiration si naturelle de Longfellow ou d'Edgar Poe ; tout ce que l'on peut admettre, c'est qu'il est de la même école.

Mais si le talent n'est pas égal, il y a cependant un point sur lequel on aurait pu exalter M. Parkman, si toutefois il l'eût voulu. Il a bien su choisir ses sujets ; ses travaux ne sont pas des travaux de fantaisie, d'imagination. Il peint des personnages réels, il retrace des événements remarquables ; son goût l'a porté vers les grandes choses ; il aurait pu être éminent dans son genre et y gagner une gloire incomparable, mais il a malheureusement dénaturé les événements, défiguré les personnages ; ces œuvres admirables qu'il a voulu faire connaître, il néglige de les représenter dans leur grandeur, leur élévation et leur noblesse.

On ne comprend pas pourquoi il a cédé à une si funeste inspiration. Il veut faire de l'histoire, il a pour cela l'aptitude et les qualités essentielles; il obéit d'abord à des dispositions excellentes, puis, sans aucune raison apparente, il trahit son œuvre, il la subordonne à des préventions et à des préjugés vulgaires; il altère les faits, il exagère les défauts, il prête les intentions les plus odieuses aux actions les plus indifférentes ; c'est de la diatribe, c'est du pamphlet, et il manque complétement le rôle auquel il pouvait prétendre.

Il est vrai qu'il a beaucoup lu, qu'il a réuni beaucoup de documents, et qu'il a beaucoup retenu, mais, comme nous l'avons déjà dit, ces documents ne sont pas toujours considérés comme ils devraient l'être : il les donne tels qu'il les trouve, il ne songe pas à les soumettre à une critique sérieuse.

Enfin, dans sa préoccupation d'accumuler les faits, il se hâte tellement qu'il ne prend pas soin d'indiquer les sources auxquelles il puise. Il lit avec rapidité, il note ce qui lui semble intéressant, il prend même textuellement les phrases qui lui paraissent remarquables, il choisit les expressions les plus caractéristiques, et ensuite, quand il se met à rédiger, il ne sait plus

distinguer ce qu'il a trouvé dans ses recherches de ce que lui a fourni son observation personnelle, et il reproduit tout dans la même trame, sans pouvoir se rendre compte de ce qui lui appartient et de ce qui revient aux autres.

Ainsi il lui arrive de citer les historiens originaux comme s'il les avait consultés lui-même, tandis que le plus souvent il ne fait que reproduire les citations fournies par les autres écrivains, en indiquant d'après eux la source et la page, mais sans faire mention de celui qui les a découvertes. En outre, dans les passages les plus importants de son ouvrage, il reproduit en entier le travail de ses devanciers sans même prononcer leur nom.

Cela, il est vrai, ne nous oblige pas de supposer qu'il se soit dispensé d'aller aux sources ; cela ne diminue en rien la valeur des témoignages de reconnaissance qu'il exprime pour les bibliothécaires et les archivistes, auxquels il nous dit qu'il est si redevable ; cela ne détruit pas le mérite qu'il a eu de faire copier des documents précieux aux dépôts de Londres et de Paris, mais on a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas montré plus de justice envers des auteurs auxquels il a fait des emprunts si fréquents et si considérables.

Notre étonnement ne s'arrête pas là. M. Parkman, qui témoigne tant de confiance dans les historiens français en les mettant ainsi à contribution, qui a pu s'assurer par lui-même de l'abondance des anciens documents français et de la rareté des documents anglais, s'étudie à exalter la civilisation protestante, et à signaler ce qu'il appelle les ténèbres et l'ignorance de la race française.

Il ne trouve guère pour faire son travail que les anciennes relations canadiennes. Il voit que ses compatriotes ne se rendaient compte de rien, ne consignaient aucun souvenir et n'échangeaient aucune relation avec la mère-patrie. Quand il fait son travail, il se guide sur les récents historiens français, il les reproduit largement ; il s'exempte ainsi de ces travaux pénibles de déchiffrement, de confrontation et même de compilation et de rédaction qu'ont accomplis nos infatigables écrivains modernes. Par ce moyen, il met quelques semaines à relater des événements quand la même chose a coûté des années de travail

à ceux qu'il consulte et traduit, puis il s'exalte, il nous plaint, et il nous dit quelle supériorité il est obligé de reconnaître en ses compatriotes, en ses ancêtres, en son pays, en lui-même.

Nous allons faire suivre ces observations de quelques exemples. Les principaux épisodes du premier volume de M. Parkman sont la narration du fait d'armes du Long Saut, qui n'occupe pas moins de vingt pages; l'expédition de M. de Tracy et de M. de Courcelles dans les villages des Iroquois, qui comprend près de trente pages; l'énumération des mesures prises par le gouvernement français pour l'accroissement de la population, pour l'établissement du commerce et de l'industrie, pour le développement de l'agriculture : encore cinquante pages. En tout cela nous allons voir ce que nous pouvons attribuer à l'auteur.

Il a de grandes qualités de narrateur : la suite, l'enchaînement, l'intérêt croissant ne manquent pas à son récit, non plus que la réunion des détails qui peuvent intéresser, et n'oublions pas que que ceux qui ont vu en lui ces qualités en ont donné pour preuve le récit du combat du Long Saut. Vers 1659, le bruit se répand dans le pays que les nations iroquoises se sont toutes réunies pour en finir avec la jeune colonie. Plusieurs milliers de combattants descendent de l'Ottawa, pour se rencontrer avec les tribus de l'est, qui descendent le Richelieu, afin d'emporter Montréal. Le pays est dans la consternation, lorsque un jeune officier nommé Daulac propose au gouverneur de s'en aller, avec 17 hommes choisis, à la rencontre des Iroquois, pour les arrêter dans leur marche pendant qu'on préparera la défense. Daulac arrive à vingt lieues de Montréal, se retranche à l'un des portages du fleuve, puis accueille l'avant-garde des Sauvages par une vive fusillade qui est le prélude d'une lutte acharnée de quinze jours, pendant lesquels l'armée des Iroquois s'épuise devant ce petit fort, sans pouvoir l'enlever, et sans pouvoir se persuader qu'elle n'a affaire qu'à quelques combattants. Au bout de ces quinze jours, les Français succombent à la fatigue, à la faim, à la soif; mais les Iroquois, étonnés de l'intrépidité de ces quelques hommes, s'en retournent dans leur pays, renonçant à l'idée de se mesurer avec une nation qui possède des guerriers si intrépides, si déterminés.

C'est à ce fait d'armes que M. Parkman, en commençant son livre, a consacré tout un chapitre, que ses lecteurs ont regardé

comme un chef-d'œuvre. Or, ce chapitre, tel qu'il est, n'est que la traduction, presque mot pour mot, du récit donné par M. Faillon dans son *Histoire de la colonie française*. Il est vrai que M. Parkman fait suivre son récit de cette observation : « Pour tout ce que nous venons de dire, nous sommes très-redevable à M. Faillon ; » mais il nous semble qu'une traduction presque littérale doit être signalée autrement.

Il est vrai que M. Parkman a intercalé au milieu de son récit une phrase de sa composition. Nous ne pouvons mieux faire que de la citer, elle est à la page 83 de l'*Old régime*. M. Parkman ayant dit, suivant M. Faillon, que les Français s'unissaient dans leurs prières à quelques Sauvages qui les avaient accompagnés, continue ainsi : « Matin et soir et pendant la veillée, les assiégés priaient en trois langues différentes, et lorsque, au déclin du jour, on voyait au loin la cime des arbres s'éclairer des derniers rayons du soleil, les rapides joignaient leur mélodie rauque au chant des hymnes du soir. » Serait-ce la présence de ces trois lignes qui aurait fait oublier à M. Parkman l'auteur de ce récit ? Quoi qu'il en soit, nous n'aurions rien dit de cette inadvertance si elle était la seule.

Passons à un autre chapitre regardé encore par les amis de M. Parkman comme « un modèle de narration, où il atteint le plus haut intérêt, et égale les meilleurs auteurs de son pays. » Il s'agit de l'expédition de M. de Tracy au pays des Iroquois. M. de Tracy prit les soldats du régiment de Carignan, arrivés depuis peu, les réunit à quelques miliciens du pays, et au mois de janvier il fit une première invasion qui fut suivie d'une seconde au mois d'octobre. Après cela, les Iroquois furent réduits à implorer la paix.

Ce récit, qui comprend plus de vingt pages, est encore tout entier de M. Faillon. Il n'y a pas à en douter, ce sont les mêmes expressions, le même enchaînement, les mêmes détails. Le traducteur suit son modèle avec fidélité, mais il ne dit pas qu'il doive rien à M. Faillon. Il est vrai qu'il intercale au récit les lignes suivantes :

« C'était la première de ces démonstrations guerrières qui ont rendu ces beaux sites historiques. Octobre avait commencé et les déserts pittoresques montraient le brillant aspect de la

plus belle des saisons américaines : quand l'oiseau bleu s'élance du fond des bois, quand le canard s'ébat au bord des lacs, et que l'écho des montagnes répète au loin le cri perçant du pluvier. Alors les rochers, rongés par le cours des eaux, sont revêtus de la dépouille éclatante du sumac, ou des fraîches couleurs des jeunes chênes, ou des feuilles brillantes de l'érable, ou de la pourpre mate des frênes ; en ce moment les rayons du soleil passent obliquement à travers les nuages de l'automne, qui filent rapidement sur le flanc des montagnes aux riches couleurs, et ils éclairent cette brillante apothéose de la saison mourante. »

Ces lignes nous donnent l'idée des sentiments que pouvaient éprouver ces guerriers transportés tout à coup des pays civilisés au milieu des splendeurs des solitudes américaines ; mais, comme on ne voit pas qu'elles diminuent en rien le mérite de celui qui a réuni ces faits, qui les a recueillis du milieu de tant de documents divers, qui les a contrôlés, verifiés, etc., on ne comprend pas pourquoi M. Parkman n'a fait aucune mention de lui.

Il y a encore d'autres pages qui ont attiré à M. Parkman beaucoup de compliments sur ses profondes recherches, sur sa connaissance de la statistique, des intérêts de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, des localités des premières colonies, des établissements, de l'administration. Or, toutes ces ndications sont prises du 3e volume de l'*Histoire de la colonie française* de M. Faillon, aux deux tiers textuellement et le reste en analyse ou résumé.

Nous n'en disons pas plus sur ce sujet. Il y aurait encore à citer les débats des gouverneurs avec les sulpiciens et avec Mgr de Laval, les difficultés suscités par M. de Frontenac contre les principaux officiers de la colonie, et en particulier contre M. de Fénelon : tout cela est si textuel qu'on reconnaît facilement la source à laquelle M. Parkman a puisé.

Nous ne méconnaissons pas les mérites du célèbre historien. Sa bonne foi, sa largeur de vues l'ont d'abord signalé aux meilleurs esprits et aux appréciateurs les plus recommandables. Il n'a pas à sortir de cette voie. Son esprit de justice, relevé par

un remarquable talent d'écrire, lui a donné une réputation universelle. Il participe aux qualités éminentes qui ont fait la distinction de Prescott et de Washington Irving. Après cela, pourquoi a-t-il ambitionné le rôle du sinistre Cotton Wather, prétendu aux lauriers des orateurs du 4 juillet, ou à la célébrité banale des faiseurs de *tracts*. Du premier coup il avait su s'élever dans une sphère supérieure, il y était estimé, considéré ; qu'il y reste, ou, plutôt qu'il y remonte : il nous semble que c'est au nom de ses plus chers intérêts que nous devons l'en supplier.

* * *

RÉPONSES

DE

SON EXCELLENCE LE DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE

MGR GEORGE CONROY

RÉPONSE A L'ADRESSE DES CITOYENS CATHOLIQUES DE LA VILLE DE HALIFAX.

MESSIEURS,

« Certains écrivains de nos jours aiment à parler souvent de la décadence de la foi dans les sociétés modernes et à insister sur la séparation, qu'ils prétendent imminente et nécessaire, du catholicisme et des progrès de la science et de l'industrie.

« Cette tendance est surtout commune en Europe, elle n'existe pas en Amérique. Je puis voir ici l'alliance de l'antique foi et de l'activité, de l'énergie et du progrès, qui sont les caractères distinctifs d'une jeune nation. Cette alliance est une preuve que la foi catholique, toujours ancienne et toujours nouvelle, comme son divin auteur, convient à tous les temps et à toutes les conditions de la société.

« Cette foi est la source de grands avantages pour la religion et pour la société en général. Je n'ai pas besoin de rappeler longuement les prodiges qui ont été accomplis sur le continent américain au nom de la religion. De nouveaux diocèses s'y sont multipliés, des églises ont été construites, des écoles, des colléges, des couvents, des monastères ont été fondés, des institutions de charité ont été établies pour toutes les infirmités physiques et morales.

« Mais je dois spécialement signaler la fondation de l'université Laval, comme preuve des progrès intellectuels des catholiques du Canada, et de l'esprit de justice qui a toujours animé l'administration du pays.

« Ce que la France catholique vient à peine d'accomplir après un demi-siècle de luttes, ce que l'Irlande catholique, après d'héroïques efforts, n'est pas encore parvenue à obtenir, le Canada catholique l'a réalisé.

« Pour la première fois depuis l'époque de la réforme, le souverain de l'empire britannique et le pontife romain se sont unis dans la grande œuvre d'établir une université où la religion et la science seront toujours unies par des liens indissolubles.

« C'est la religion unie au progrès intellectuel, à l'activité, mère du progrès matériel, qui fait les Etats grands et prospères.

« Cette union seule produit des hommes qui, par devoir de conscience, obéissent d'une manière intelligente à l'autorité civile.

« Cette union seule peut apprendre aux citoyens à vivre dans la paix et la bonne entente, qui sont les fruits du respect des droits et des sentiments des autres.

« Cette union seule peut créer une opinion saine, l'amour de la patrie, qui s'élève au-dessus des petits intérêts, des préjugés et des factions.

« Je me réjouis de voir que les citoyens catholiques du Canada sont des hommes de cette trempe. Je prie Dieu qu'ils augmentent tous les jours en nombre et que, grâce à eux, ce beau pays puisse accomplir les hautes destinées auxquelles je le crois appelé.

« Je m'estimerai heureux si mes paroles ou mes actes peuvent contribuer à hâter cet heureux résultat.

« Le souvenir de la bienveillante réception que vous m'avez faite, dès le début de ma mission, sera pour moi un encouragement pendant mon séjour dans votre pays et une garantie de succès.

« Veuillez recevoir mes remerciments les plus sincères au sujet de cette réception.

« J'ai remarqué, avec la satisfaction la plus grande, que, pendant les fêtes de famille que les catholiques de cette ville viennent de célébrer, ils ont reçu de tous leurs concitoyens des preuves nombreuses et signalées de bonne entente et de respect. »

(20 mai 1877.)

RÉPONSE A L'ADRESSE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL.

MESSIEURS,

« Je reçois avec grand plaisir l'adresse par laquelle l'université catholique Laval accueille dans son enceinte le délégué du Siége apostolique.

« L'histoire des anciennes grandes universités de l'Europe montre qu'elles doivent à la sollicitude paternelle des souverains pontifes leur origine et leurs progrès. Malheureusement toutefois, plusieurs d'entre elles, pour ne pas dire toutes, ont abandonné le plan sur lequel elles avaient primitivement été établies; elles ont suivi les tendances irréligieuses du siècle, et ont mis de côté les traditions chrétiennes des écoles qui créèrent la civilisation européenne.

« Les résultats de ce changement ont été très-nuisibles aux intérêts des lettres, de la morale et, par suite, aux meilleurs intérêts de la société en général.

« Le domaine de la science en a subi un amoindrissement arbitraire. La théologie, qui traite de Dieu, et la philosophie, qui étudie le côté intellectuel et moral de la nature de l'homme, ont été complétement bannis de l'académie, ou, du moins, ont perdu leur place d'honneur pour prendre un rang inférieur, tandis que les sciences purement matérielles ont été injustement exaltées comme étant seules dignes d'attirer l'attention. Ou bien, si, dans certains cas, on a maintenu les études métaphysiques, on semble l'avoir fait dans le dessein de saper les fondements du christianisme, par la destruction de ces vérités de l'ordre naturel qui constituent ce que S. Thomas appelle les *préambules de la foi*, et sans lesquelles il devient impossible de démontrer rationnellement les doctrines et les faits de la révélation.

« De là à la subversion de l'ordre moral il n'y a qu'un pas. On a dit avec raison que les théories spéculatives d'une génération deviennent les principes moraux de la génération suivante, et la pratique populaire de celle qui vient en troisième lieu. C'est ce qui explique comment la défaillance des universités affecte tout le corps de la société ; c'est ce qui explique encore les progrès croissants de cette idée pernicieuse, à savoir qu'il y a antagonisme entre la science et la foi, et que les hommes instruits ne

peuvent avoir un dévouement sincère à la religion sans renoncer à briller dans les professions qui leur sont ouvertes.

« Pour remédier à ce mal il est nécessaire de retourner au type primitif des universités, et de reconstruire des sanctuaires d'études générales sur le plan libre et large conçu par l'Eglise. Notre dix-neuvième siècle a contemplé avec surprise la création de splendides universités, au premier signal du souverain pontife, partout où la liberté de l'éducation a eu la permission d'exister. La surprise a été plus grande encore, lorsqu'il a vu l'ardente jeunesse de la génération actuelle se presser dans l'enceinte de ces grandes écoles.

« Parmi les gloires impérissables du Canada catholique, l'une d'elles sera toujours d'avoir créé une université catholique digne de ce nom, dans laquelle la plénitude de la vérité religieuse sera sans cesse heureusement unie aux libres recherches de la science. Je ne puis m'abstenir d'exprimer ici mon admiration pour la corporation ecclésiastique du séminaire de Québec. Au lieu d'employer ses ressources à assurer pour ses membres les délicatesses d'une vie où la science n'a plus qu'à se reposer tranquillement, comme l'ont fait quelques-unes des anciennes universités, devenues proverbiables parmi les savants, le séminaire de Québec a tout dépensé pour ériger, doter et fournir de toutes les ressources nécessaires un sanctuaire d'étude qui ferait honneur à la munificence d'un roi.

« Avec la bénédiction du souverain pontife, sous la surveillance et la tendre sollicitude de l'illustre épiscopat de cette province, grâce à la confiance et à l'appui de cette catholique population, l'université Laval deviendra indubitablement une source de véritable bonheur pour le Canada et pour l'Eglise de l'Amérique du nord. Déjà plusieurs colléges et séminaires lui ont été affiliés, au grand avantage de l'éducation, et le cercle de ces affiliations s'agrandira d'année en année. Ce sera pour moi un honneur et un bonheur d'être appelé à servir ses intérêts, et je prie le ciel de la combler de tous les dons bons et parfaits qui découlent du Père des lumières.

24 mai 1877.)

RÉPONSE A L'ADRESSE PRÉSENTÉE PAR LE CLERGÉ DU DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES.

MESSIEURS,

« Je vous remercie bien cordialement de l'adresse que vous venez de me présenter. Je vous remercie surtout au nom du souverain pontife, envers qui vous exprimez des sentiments de respect, d'amour et de dévouement sans bornes.

« La sainte Eglise catholique est comme un grand arbre dont toutes les branches, si éloignées de la racine qu'elles paraissent, participent néanmoins à la sève vivifiante qui leur fait produire des feuilles, des fleurs et des fruits. Je vois par votre adresse, messieurs, que votre plus ardent désir est de puiser aussi largement que possible à cette source de vie, afin de la répandre avec abondance sur les âmes que la divine Providence a confiées à votre sollicitude pastorale : *Haec est via, ambulate in ea.* Vous avez là le vrai secret de la force qui vous fera surmonter tous les obstacles, et vous soutiendra vous-mêmes au milieu des difficultés sans nombre du ministère pastoral.

« Le grand et immortel pontife dont j'ai l'honneur et le bonheur d'être le représentant dans cette Puissance, malgré mon indignité, accueillera sans doute avec joie cette nouvelle preuve de l'attachement du clergé de ce beau et catholique pays au Siége apostolique, qui est le centre et comme le cœur de notre sainte religion.

« Vous pouvez compter, messieurs, que vos paroles, si pleines de foi et de piété filiale, trouveront un écho dans son cœur paternel, et qu'en retour il fera descendre sur vous et sur toutes les âmes qui vous sont chères, cette bénédiction apostolique, qui sera pour vous à la fois une récompense de votre fidélité et un gage assuré de succès dans votre ministère.

« S. Jean Chrysostome, écrivant au pape Innocent I, au moment où la paix de son église de Constantinople était troublée par des ennemis puissants et dangereux, lui déclarait que « c'est « dans le Siége apostolique que toutes les églises affligées trou- « vent protection et sécurité, un port inaccessible à la fureur des

« flots, un trésor inépuisable de bénédictions. » Depuis que ces paroles ont été écrites, plus de mille ans se sont écoulés, et chaque nouvelle année n'a fait que confirmer la vérité qu'elles expriment. Comme Pierre vivait en son successeur Innocent, il vit aussi en Pie IX ; et l'Eglise du Canada, comme autrefois celle de Constantinople, trouvera dans l'autorité du pontife romain le défenseur de ses droits, le fondement de sa paix, et la source inépuisable de ces grâces spéciales dont il plaît à Jésus-Christ d'orner les églises qui sont les plus chères à son cœur.

« Vous avez bien voulu, dans votre adresse, penser à l'Irlande, ma patrie. Je vous remercie de la bienveillance qui vous a inspiré cette allusion. Comme le premier évêque de l'Irlande qui ait visité votre pays, je crois remplir un devoir sacré en remerciant ici publiquement, au nom de ma patrie, le clergé et la population catholique de la province de Québec, de la charité héroïque qu'ils ont exercée envers les pauvres pestiférés de 1847, dont les tombeaux ont fait de la Grosse-Ile un des plus touchants monuments de votre beau fleuve.

« Vous leur aviez offert dans votre jeune pays un refuge qu'on leur refusait dans leur terre natale ; et lorsque la maladie les eut frappés sur le seuil même de la nouvelle patrie que vous leur prépariez, que la terreur et la mort les eurent soudainement abattus, loin de les abandonner, vous avec accueilli avec une charité ineffable ces victimes du malheur. Les premiers parmi le clergé se dévouèrent courageusement à la mort pour voler au secours de ces infortunés, pour les arracher, lorsque cela était possible, à la mort, et lorsque la mort était inévitable, pour les préparer à rencontrer leur juge éternel.

« Vous avez recueilli, sur le sein de leurs mères inanimées, les petits orphelins irlandais, vous les avez reçus dans vos demeures, et, loin de les considérer comme des étrangers, vous en avez fait les objets de votre tendresse paternelle. Ils seront toujours comme des anneaux qui lieront le cœur reconnaissant de l'Irlande au cœur aimant du Canada ; et, dans toute l'effusion de mon cœur, je prie qu'ils fassent descendre sur votre pays les plus abondantes bénédictions du ciel. »

(29 août 1877.)

RÉPONSE A L'ADRESSE DES CATHOLIQUES DE LA VILLE DES TROIS-RIVIÈRES.

MESSIEURS,

« Je vous remercie sincèrement de la bienvenue toute cordiale que vous venez de me souhaiter, en qualité de délégué du Saint-Siége dans la Puissance du Canada.

« Les puissants de la terre ont, il est vrai, cessé de protéger ce Siége que le Christ a donné pour centre à l'unité religieuse. L'un après l'autre, chaque gouvernement a abondonné la cause du Saint-Père, et l'a ainsi laissé seul à combattre toute une armée d'ennemis acharnés contre les libertés de l'Eglise. Mais, au milieu de toutes les douleurs qui ont assailli le cœur de Pie IX, Dieu lui a ménagé une source de consolation et de courage dans l'amour qu'il rencontre chez tous les catholiques de la terre. Dans l'histoire de l'Eglise, on ne trouve peut-être pas une époque où les fidèles aient été plus soumis aux évêques, et les évêques au souverain pontife, et on peut dire avec certitude que cette charité, qui unit les cœurs de tous les catholiques, ne s'est jamais manifestée d'une manière plus éclatante que de nos jours.

« Dans ses paroles, dans ses actes, le Canada, si catholique, a prouvé que, dans le dévouement au Saint-Siége, il ne le cède à aucun pays du monde. Et certes, la magnifique démonstration de ce jour prouve bien qu'au Canada, Pie IX compte au nombre de ses enfants les plus dévoués les habitants de cette ville des Trois-Rivières.

« C'est avec un plaisir particulier que je salue, dans votre ville, l'un des principaux établissements fondés par les Canadiens-Français, peuple dont le développement et les succès forment déjà une des pages les plus intéressantes de l'histoire de la civilisation moderne, et donnent en même temps les plus belles espérances pour l'avenir. Semblables aux enfants d'Israël en Egypte, les premiers colons français pénétrèrent en petit nombre dans ce pays, se développèrent graduellement et devinrent un peuple nombreux. Mais, plus fortunés que les Juifs, ils

purent goûter, dans le lieu même de leur exil, les bienfaits de la terre promise. Partout, au sein de vos nombreuses villes et de vos campagnes groupées autour de vos belles églises, sur les rives de votre majestueux fleuve et à l'ombre de vos Laurentides, vit une population laborieuse, paisible et heureuse, obéissant à des lois qu'elle s'est librement imposées, et toujours loyale envers l'autorité souveraine.

« Pour obtenir cet heureux résultat, que de difficultés à vaincre, que d'obstacles à renverser, que de dangers à éviter! Mais, à chaque page de l'histoire de vos ancêtres, je me surprends à admirer trois grandes qualités qui distinguent la race française, et, je suis porté à le croire, ces qualités, dans les décrets de la Providence, ont été la source de tous vos succès. La première, c'est votre esprit de foi : vous êtes un témoignage vivant des paroles du prophète royal : *Beatus populus cuius Dominus Deus eius.* Votre foi a été l'âme de votre nationalité ; et, de même que l'âme vivifie le corps qu'elle anime, ainsi votre religion a été la protectrice et l'aliment de votre existence comme peuple. La vigueur de vos institutions sociales, c'est aussi votre religion qui vous l'a communiquée ; et si aujourd'hui la province de Québec est forte et puissante, cette force et cette puissance ont leur racine dans la religion catholique qu'elle professe.

« En second lieu, vous devez vos succès à votre courage. En effet, il fallait un courage héroïque pour surmonter les obstacles que la nature elle-même opposait aux efforts des premiers colons, pour lutter contre les rigueurs du climat, pour résister aux attaques des bêtes féroces et à la cruauté d'hommes plus féroces encore. Il fallait du courage pour conserver votre indépendance en face d'une nation puissante, et lutter avec tant de vigueur que même vos conquérants étaient fiers de vous proclamer leurs alliés. Il fallait du courage pour ne jamais désespérer du salut de votre patrie dans les jours d'infortune les plus amers. Il fallait du courage pour réclamer votre juste part dans l'administration publique, revendiquer vos droits, et vous faire accorder ces libertés dont on avait voulu vous dépouiller, contrairement à la juste interprétation de la loi.

« Tel fut votre courage, messieurs, et vous pourrez toujours vous en glorifier, d'autant plus qu'à ces actes de courage vous avez toujours uni une grande prudence.

« Depuis que je suis arrivé en ce pays, j'ai pu étudier avec plaisir l'histoire de monseigneur Plessis, l'un des plus illustres parmi les illustres prélats dont l'Eglise du Canada s'honore avec droit. En lui, j'ai rencontré le véritable type de cette prudence chrétienne qui a tant contribué à asseoir sur des bases durables votre colonie naissante. Avec cette modération qui le distinguait, il a pu déjouer les intrigues des ennemis de sa patrie, agrandir le cercle de ses amis ; puis, tirant profit de toutes les circonstances, il a pu conjurer à temps les dangers dont elle était menacée. Sans céder quoi que ce soit aux empiétements des adversaires de l'église dont il était le pasteur, du peuple dont il était le père, ou du souverain dont il était toujours le loyal sujet, ce grand homme, par sa sage modération, jeta profondément les bases de votre prospérité actuelle, et, en même temps, vous a enseigné quels sont les meilleurs moyens de conserver et d'augmenter encore le bonheur dont vous jouissez.

« Je prie Dieu de ne jamais permettre que ces trois nobles qualités, gage de toute votre prospérité, s'éteignent en vous. Je prie Dieu de toujours conserver en vous cette union de cœur et d'esprit. Sans cette union, ces avantages, que vos pères vous ont achetés au prix de tant de sacrifices, ne vous serviront en rien et disparaîtront.

« Quelque différents que soient les intérêts des diverses provinces de la Puissance du Canada, quelque différents que soient les partis politiques que vous croyez pouvoir suivre dans les matières purement civiles, soyez toujours unis lorsqu'il s'agira de défendre les intérêts de l'Eglise et vos droits de citoyens catholiques. Mais, tout en défendant vos droits propres, montrez-vous toujours les protecteurs des droits d'autrui, et ainsi vous continuerez d'être ce que vous avez proclamé tout à l'heure avec un légitime orgueil : un peuple uni, vivant en parfaite harmonie avec tous vos concitoyens, quelle que soit la nationalité à laquelle ils appartiennent, quelles que soient les croyances qu'ils professent. »

(29 AOUT 1877.)

RÉPONSE A L'ADRESSE DES CITOYENS DE NICOLET.

MONSIEUR LE MAIRE ET MESSIEURS,

« Je suis heureux des nobles sentiments que vous venez d'exprimer dans votre adresse, et je constate encore une fois, toujours avec bonheur, que partout au Canada l'immortel Pie IX compte des enfants soumis et dévoués. Le saint vieillard du Vatican n'ignore pas l'amour que lui ont voué tous les cœurs catholiques, et si la persécution qui sévit contre lui prouve jusqu'où peut aller la méchanceté des hommes, elle lui fait en même temps constater le respect et l'affection que les enfants de l'Eglise nourrissent pour le successeur de Pierre, qu'ils appellent avec orgueil leur père.

« Cette année même, l'histoire enregistre un fait qui suffirait à consoler Pie IX, et à sécher les larmes de l'Eglise persécutée. Des régions les plus lointaines, les catholiques sont allés à Rome même déposer aux pieds de ce glorieux pontife l'hommage de leur cœur, et protester avec courage contre les empiétements d'un pouvoir impie et sacrilége. Et, par cet acte de foi solennel, ils ont proclamé bien haut que la cause sacrée de la religion a toutes leurs sympathies et leur attachement.

« Votre patrie a eu là ses représentants, et Pie IX s'est convaincu, une fois de plus, que les Canadiens n'ont tous qu'un cœur et qu'une âme, pour soupirer après la cessation des maux qui affligent l'Eglise.

« Mais consolez-vous : tout nous dit que l'Eglise verra des jours meilleurs. Dieu entendra ses prières, et un jour ses droits lui seront rendus. Et ne pouvons-nous pas bien augurer de l'avenir, quand nous voyons les conversions au catholicisme devenir de plus en plus nombreuses, quand nous voyons ces actes de générosité immense qui font que, malgré ses malheurs, Pie IX peut distribuer les faveurs nécessaires pour que le bien de la religion continue à s'opérer au jour de deuil comme dans les heures de joie et de bonheur?

« Ne pouvons-nous pas bien augurer de l'avenir, quand nous rencontrons au sein de tous les pays du monde ces séminaires et ces colléges qui répandent partout la saine doctrine, et qui

assurent chaque jour à la religion de nouveaux défenseurs ? Et ici, permettez-moi de vous le dire, vous devez être fiers du beau collége que possède Nicolet, collége qui a fourni au sanctuaire tant de prêtres illustres, et à la patrie tant de grands citoyens.

« Continuez à honorer Pie IX : il vous a bénis souvent, mais, soyez-en sûrs, il vous bénira encore avec une nouvelle joie quand j'aurai le bonheur d'informer Sa Sainteté du dévouement dont les citoyens de Nicolet sont animés à son égard, et de l'affection toute filiale qu'ils lui portent.

« Enfin, je vous remercie de votre sympathie pour l'Irlande, ma patrie, qu'une persécution de trois siècles a rendue bien chère à l'Eglise. Je demande à Dieu d'éloigner de semblables malheurs de votre beau pays, et d'y faire toujours régner l'union et la paix, gage de votre prospérité future. »

(30 août 1877.)

Réponse a l'adresse du cercle catholique de Québec.

Messieurs,

« Je vous remercie bien sincèrement de l'invitation que vous m'avez faite de visiter ce soir le *Cercle catholique* de Québec, et de l'accueil cordial que j'y reçois.

« J'ai accepté votre invitation d'autant plus volontiers que vous m'assuriez dans votre adresse que votre société « ne se mêle en aucune façon de politique active. » Comme délégué du Saint-Siége, je ne puis qu'envisager avec satisfaction une association qui proclame comme l'objet de son existence la culture intellectuelle et morale de ses membres, afin qu'ils puissent devenir, comme vous l'avez si bien exprimé, « des sujets fidèles de leur roi et de bons chrétiens avant tout. » Je vous félicite de ce noble but de votre société, et de l'esprit catholique que vous avez montré en soumettant à la direction de votre illustre archevêque les efforts que vous faites pour l'atteindre. Tant que ces efforts con-

tinueront de mériter la bénédiction et le patronage de votre ordinaire, ils ne peuvent manquer de réussir. Ce n'est pas seulement par des livres, mais par la puissance bien plus grande de votre bon exemple, que vous vous affermirez vous-mêmes et affermirez les autres dans ce « dévouement sincère et cette obéissance sans bornes à la sainte Eglise et à vos pasteurs, » que vous proclamez avec raison comme le caractère distinctif de toute association catholique digne de ce nom. C'est l'esprit de l'Eglise catholique de respecter les droits de tous les hommes, en même temps qu'elle défend ses propres droits avec la plus grande vigueur. Sous sa direction, les vrais enfants de l'Eglise, dans leurs rapports avec leurs concitoyens, sont toujours prêts à suivre l'exemple de sa tolérance et de sa charité envers les autres, tout en s'attachant eux-mêmes, d'une manière inébranlable, aux vérités dont elle est l'oracle infaillible.

« Je désire aussi vous féliciter, et, par vous, les citoyens de Québec, ainsi que la population canadienne-française de toute la Puissance, au sujet de la touchante cérémonie de la translation des restes de Mgr de Laval, à laquelle j'ai eu le bonheur d'assister hier. Qui aurait pu ne pas se sentir impressionné par l'imposante majesté de la cérémonie sacrée dans l'enceinte de votre vénérable basilique ? Qui aurait pu contempler sans émotion le religieux spectacle qui se déroulait dans vos rues, spectacle dont la grandeur eût été digne d'un Montmorency, aux jours où un Montmorency allait de pair avec les rois ? Qui aurait pu voir d'un œil indifférent les flots pressés de ces milliers de personnes, suivant, d'église en église, de monastère en monastère, jusqu'à la cathédrale, les restes du grand évêque qui, dans son amour doué de prescience, avait, il y a deux siècles, pour leur avantage et celui de leurs enfants, commandé à ces édifices de sortir de terre ? Qui aurait pu entendre sans tressaillir l'éloquente voix épiscopale qui a fait si noblement l'éloge du grand et illustre mort ? Mais j'avoue que ce qui remuait le plus les profondeurs mêmes de mon âme, c'était la pensée que j'étais là en présence de tout un peuple chrétien honorant les cendres du père de sa patrie ! Je sentais mon cœur tout entier battre à l'unisson avec ce grand cœur de la race canadienne que j'ai appris à tant aimer ; et, en ma qualité de celte, j'étais fier d'être là pour m'unir à mes frères de race celtique — frères plus encore par la foi que par le sang —

dans les élans de leur amour et de leur reconnaissance envers l'homme qui a fait leur nation ce qu'elle est.

Il m'a été donné, il y a quelque vingt ans, de me trouver à côté d'une autre tombe qui venait justement d'être ouverte, pour rendre un moment aux hommages du monde les cendres d'un grand homme qui avait reposé, pendant des siècles, dans les bras de la mort. C'était sur le penchant de la colline du Janicule, à Rome. De cet endroit, l'œil du voyageur suit le cours sinueux du Tibre, s'élance au-dessus des dômes innombrables de la cité sainte, et, plongeant par delà les solennelles solitudes de la campagne romaine, se repose sur les collines azurées du Latium, dont les sommets se confondent avec le ciel. La tombe que l'on venait d'ouvrir était la tombe de Torquato Tasso. La poussière que j'avais là sous mes yeux, voilà tout ce qui restait du tabernacle terrestre de cette âme poétique qui avait chanté la Jérusalem délivrée, de ce héros dont la pieuse bravoure avait arraché aux mains des hordes païennes le sépulcre du Christ. Ma pensée mettait hier en contraste les gloires particulières des deux illustres tombes, et je me disais en moi-même que Mgr de Laval avait, en grande partie, accompli le rêve du poëte. Le Tasse chanta un nouveau royaume fondé sur la foi, organisé d'après un plan chevaleresque, développé par des actes de valeur chevaleresque, dont les citoyens devaient être des hommes unissant à la fois le courage, la patience, la courtoisie, la vérité, l'aimable bienveillance que l'esprit chrétien peut inspirer.

« Hélas ! pourquoi faut-il que sur la terre d'aussi belles visions ne soient que des visions et rien de plus ? C'est la gloire de Mgr de Laval d'avoir, ici sur les bords du Saint-Laurent, établi un peuple façonné, dans une large mesure, d'après un idéal si élevé ; un peuple dont l'organisation sociale est basée sur la vérité catholique, dont le courage a été éprouvé par les plus rudes épreuves, dont la charité embrasse toutes les formes de la souffrance, dont le génie, à la fois délicat et puissant, a déjà créé une littérature qui lui est propre, dont l'aspiration pour la liberté se concilie avec la plus sincère loyauté à la constitution qui le protége : un peuple, en un mot, qui, dans les diverses phases de sa vie domestique, civile et politique, ne perd jamais de vue ses destinées spirituelles, et résiste aux tendances dégradantes du matérialisme de notre temps.

«Puisse la bénédiction de Dieu conserver longtemps un tel peuple! Puisse-t-il croître en tout don de la rosée du ciel et de l'abondance de la terre, et puissent ses enfants, vivant en harmonie avec leurs concitoyens de toutes classes, protégés par la loi dans leurs droits propres, et respectant scrupuleusement les droits des autres, développer chaque jour de plus en plus leur prospérité morale et matérielle, et continuer de prêter force et dignité à la confédération du Canada!»

(24 MAI 1878.)

UN AMOUR VRAI

J'ai été témoin dans ma vie d'un héroïque sacrifice. Celle qui l'a fait et celui pour qui il a été fait sont maintenant dans l'éternité. J'écris ces quelques pages pour les faire connaître. Leur souvenir m'a suivie partout, mais c'est surtout ici, dans cette maison où tout me les rappelle, que j'aime à remuer *les cendres de mon cœur.*

O mon Dieu, vous êtes infiniment bon pour toutes vos créatures, mais vous êtes surtout bon pour ceux que vous affligez. Vous savez quel vide ils ont laissé dans ma vie et dans mon cœur, et pourtant, même dans mes plus amères tristesses, j'éprouve un immense besoin de vous remercier et de vous bénir. Oui, soyez béni, pour m'avoir donné le bonheur de les connaître et de les aimer ; soyez béni pour cette foi profonde, pour cette admirable générosité, pour cette si grande puissance d'aimer que vous aviez mises dans ces deux nobles cœurs.

(*Thérèse Raynol à sa mère.*)

Malbaie, le 14 juin 186*.

Chère mère,

La malle ne part que demain, mais pourquoi ne pas vous écrire ce soir ? Je suis à peu près sûre que vous vous ennuyez déjà, et je compte bien que vous ne tarderez guère à suivre votre chère imparfaite. J'ai choisi pour vous la chambre voisine de la mienne. En attendant que vous en preniez possession, j'y ai mis la cage de mon bouvreuil, auquel je viens de dire bonsoir. Mais il faut bien vous parler un peu de mon voyage, qui n'a pas été sans intérêt. Vous vous rappelez ce jeune homme dont le courage fut tant admiré à l'incendie de notre hôtel, à Philadelphie. Figurez-vous qu'à ma très grande suprise, je l'ai retrouvé

parmi les passagers. Il se nomme Francis Douglas. Je puis maintenant vous dire son nom, car j'ai fait sa connaissance ce soir.

Nous venions à peine de laisser Québec, quand je l'aperçus, se promenant sur la galerie avec le port d'un amiral. Je le reconnus du premier coup d'œil, non sans émotion, pour parler franchement. Si cela vous étonne, songez, s'il vous plaît, que vous pleuriez d'admiration en parlant du courage héroïque de cet inconnu, de l'admirable générosité avec laquelle il s'était exposé à une mort affreuse, pour sauver une pauvre chétive vieille qui ne lui était rien. Après avoir longtemps marché à à l'avant du bateau, il entra dans le salon. Ce chevalier, qui risque sa vie pour sauver les vieilles infirmes, nous jeta un regard distrait. Ouvrant son sac de voyage, il y prit un livre et fut bientôt absorbé dans sa lecture. Connaissez-vous ce beau garçon ? me demanda Mme L... — Lequel ? dis-je hypocritement. — Celui qui vient d'entrer. — Non, répondis-je. Je ne parlai pas de sa belle action. Pourquoi ? Je n'en sais rien, chère mère. Mais je le considérais souvent, sans qu'il y parût, et je me disais que je ne serais nullement fâchée de savoir tout ce qui le regarde. Ne serez-vous pas fière de la raison de votre grande fille, si je vous avoue que je me surpris appelant une tempête ! C'est bien naturel. J'aurais voulu voir comment il se conduit dans un naufrage. Malheureusement, ce souhait si sage, si raisonnable, si charitable, ne se réalisa pas.

On me demanda de la musique. Je venais de lire quelques pages d'Ossian — ce qui n'est plus neuf ; — je jouai une vieille mélodie écossaise. Monsieur ferma son livre et m'écouta avec un plaisir évident. Il est écossais, pensai-je, et vous allez voir que je ne me trompais pas. Il ne reprit plus sa lecture, et quelque chose dans son expression me disait que sa pensée était loin, bien loin, — dans les montagnes et les bruyères de l'Ecosse.

Ne l'ayant pas vu débarquer à la Malbaie, j'avais supposé qu'il se rendait à Tadoussac. Après le souper, j'étais avec quelques dames dans le salon de l'hôtel. Jugez de ma surprise, quand je le vis entrer avec cette bonne Mme L..., qui nous le présenta.

M. Douglas me parla du plaisir qu'il avait éprouvé en entendant un air de son pays, et ces quelques mots simples et vrais disaient éloquemment son amour pour sa patrie. Je vous assure que je n'étais pas à mon aise, près de ce héros. Il me semblait

qu'il lisait dans mon âme, et, comme je me rends compte que je m'occupe un peu trop de lui, chaque fois que je rencontrais son regard ma timidité augmentait. J'avais beau me dire que je ne suis pas *transparente*, je ne pus parvenir à me le persuader. Il est certain que je ne vous ai pas fait honneur. M. Douglas, qui était, lui, parfaitement à l'aise, essaya plusieurs fois d'engager la conversation avec moi, et ne réussit pas, comme vous le pensez bien. Mais si je ne parlais pas assez, j'ai la consolation de dire que d'autres parlaient trop. Deux dames s'aventurèrent dans une dissertation sentimentale avec un galant officier. Vous vous imaginez facilement que cette dissertation n'a pas jeté qu'un peu de lumière dans les abîmes du cœur humain.

J'allais entrer dans ma chambre, quand la brillante Mlle X... me dit avec une satisfaction mal déguisée : « Thérèse, ma chère, comme vous étiez gauche et embarrassée ce soir ! Quelle opinion vous allez donner donner des Canadiennes à ce séduisant étranger ! » Soyez fière de moi, après cela. Mais n'importe. Si le feu prend cette nuit à l'hôtel, j'espère que ce sauveur de vieilles veuves paralysées ne me laissera pas brûler.

(La même à la même.)

Malbaie le 23 juin 186*.

Chère mère,

J'en veux et j'en voudrai longtemps à ces maussades affaires qui vous retiennent loin de moi. Même je ne suis pas sûre de ne pas vous en vouloir un peu. Aux quatre vents du ciel les obstacles ! Croyez-moi, tout est vanité, à part marcher sur la mousse et respirer le salin. Descendez vite. Il me tarde de vous faire les honneurs de la Malbaie. Kamouraska a bien ses agréments. J'ai un faible pour Tadoussac, pour ses souvenirs, pour sa jolie baie, grande comme une coquille, mais la Malbaie ne se compare point.

Cette belle des belles a des contrastes, des suprises, des caprices étranges et charmants. Nulle part je n'ai vu une pareille variété d'aspects et de beautés. Le grandiose, le joli, le pittoresque, le doux, la magnificence sauvage, la grâce riante se heurtent, se mêlent délicieusement, harmonieusement, dans ces paysages incomparables.

O mon beau Saint-Laurent ! ô mes belles Laurentides ! ô mon cher Canada ! Excusez ce lyrisme : c'est demain notre fête nationale.

La Malbaie n'a qu'un défaut, l'affluence des étrangers. Si j'étais reine, je me contenterais de cette campagne enchantée pour mon royaume, mais j'en défendrais l'entrée d'abord à toutes celles qui lisent des romans, ensuite à tous ceux qui se croient qualifiés pour gouverner et réformer leur pays. Qu'en dites-vous ? Mais en attendant, c'est un bruit, un mouvement, un va-et-vient continuel.

Les étrangers n'ont ici que l'obligation de ne rien faire. Aussi, comme on s'y promène. Tous les jours, pique-niques, parties de plaisir de toutes sortes et bals le soir. Pour moi, je donnerais tous les pique-niques passés, présents et futurs, tous les bals impromptus et préparés, pour un bain de mer.

Je vais tous les matins à la messe, ordinairement par la grève, ce qui est fort agréable. L'église est bâtie sur le fleuve, à l'embouchure de la rivière Malbaie. C'est un fort beau site. En face, la baie, — cette charmante baie que l'on compare à celle de Naples, — à droite des champs magnifiques, une hauteur richement boisée, où chantent les oiseaux et les brises d'été ; à gauche, la rivière, puis le Cap-à-l'Aigle, sauvage et gracieux, et en arrière les montagnes vertes et bleues qui ferment l'horizon. L'église est bien entretenue.

« *Le siècle avait deux ans* » lorsqu'on a commencé à la construire. C'est jeune encore pour une église. Pourtant les hirondelles l'affectionnent, car les nids s'y touchent, et, en levant les yeux, on aperçoit toujours quelque jolie petite tête qui s'avance curieusement au dehors.

Je suppose qu'il faut bien vous parler un peu de M. Douglas. Il est assez probable que je m'occupe de lui plus qu'il ne faudrait ; mais, outre que je n'en dis rien, je ne fais en cela que comme tout le monde. Je n'ai dit qu'à Mme L... que M. Douglas est le héros de l'incendie de l'hôtel. Elle m'a conseillé de garder sagement le silence là-dessus. Elle prétend qu'il est assez dangereux sans l'auréole de l'héroïsme.

Vous, mère chérie, vous prétendez que c'est un grand dommage que ce noble jeune homme ne soit pas très-laid, ou un peu difforme. Avec votre permission, madame, c'est justement cela qui serait dommage. Chère mère, c'est prudent peut-être, ce

que vous dites, mais à coup sûr, ce n'est pas pas féminin. D'ailleurs, si M. Douglas est de la famille des braves, il n'est pas de celle des galants, et n'accorde d'attention que juste ce qu'il faut pour n'être pas impoli. Il décline toutes les invitations et a l'air de s'être dit comme un poëte :

> A *moi* la grève solitaire,
> La chasse au beau soleil levant,
> A *moi* les bois pleins de mystère,
> La pêche au bord du lac dormant.

Mme H... a déclaré que nous devrions toutes conclure contre lui un traité d'alliance offensive.

Le Dr G... est à la Malbaie et se livre à l'observation. Il trouve que les rubans écossais sont bien en faveur depuis l'arrivée de M. Douglas, et se plaint amèrement d'être condamné à entendre tant d'airs écossais, depuis la même date. Ce que c'est, dit-il, d'avoir la tournure chevaleresque ! Moi, j'ai passé plusieurs années en Ecosse, et personne n'a songé à apprendre *Vive la canadienne*, ou *A la claire fontaine*. M. Douglas est riche, et le Dr se plaît à en informer les dames qui ont des filles à marier. Ça les rend pensives, dit-il.

Ce soir, le docteur, Elmire et moi, nous sommes allés visiter les sauvages. C'est curieux à voir. La soirée était fraîche. Un beau feu de branches sèches flambait devant les cabanes. J'aperçus M. Douglas qui se chauffait et causait avec les sauvages. En le voyant dans cette clarté rougeâtre, je me rappelai l'incendie, et, pour dire vrai, le cœur me battit un peu fort : puissance du souvenir, involontaire hommage au courage et à la générosité !

Comme nous allions partir, le Dr fut appelé en toute hâte pour un malade et nous revenions seules, quand M. Douglas nous joignit et réclama l'honneur de nous reconduire, ce que nous daignâmes accorder. Je fus un peu surprise, je l'avoue, car il ajouta, avec une naïveté bien singulière chez un homme du monde : J'ai cru que j'avais eu tort de vous laisser partir seules, et, réflexion faite, je me suis hâté de vous rejoindre. — Nous comprenons, monsieur, dit Elmire piquée : vous avez cru que c'était un devoir. — Non, Mademoiselle, j'ai seulement pensé que c'était une attention à laquelle vous aviez droit, et il continua un peu fièrement : Vous défendre, si vous couriez quelque danger, ce *serait un devoir*.

J'incline à croire que ce devoir serait bien rempli, et si jamais je vais me promener chez les cannibales, je prierai M. Francis Douglas de me donner le bras. Il a veillé au salon, contre son habitude. Il n'est certainement pas aussi beau qu'on le dit, mais il a une distinction rare et une grâce incomparable,

La grâce plus belle que la beauté.

Comme vous voyez, c'est bien suffisant. Il est plutôt grave qu'enjoué, mais on cause bien avec lui. Vous aimerez sa simplicité charmante. Nous avons conversé en français, et là-dessus on nous a gracieusement fait entendre — à Elmire et à moi — qu'il faut que notre prononciation anglaise le fatigue beaucoup, puisqu'il nous parle français. N'est-ce pas beau de songer si vite aux ennuis de son prochain ?

Quoi qu'il en soit des susceptibilités de M. Douglas, une chose sûre, c'est qu'il parle le français parfaitement, et une autre chose joliment certaine aussi, c'est que j'aimerais mieux ne le fatiguer en rien. Je lui ai demandé comment il trouvait nos sauvages. Bien déchus, mademoiselle. Ils ne sont pas tatoués et la mauvaise civilisation les gagne. Quand je me suis assis à leur feu, il ne m'ont pas présenté le calumet de paix. Quel surnom les sauvages d'autrefois lui auraient-ils donné ? Songez-y, s'il vous plaît.

Chère mère, descendez vite et apportez-moi un gros bouquet de roses. Je m'ennuie et je vous aime.

(*Extraits du journal de Thérèse.*)

24 juin.

Ce matin, de très-bonne heure, Elmire et moi, nous sommes allés à la chapelle Harvieux. Le trajet est rude sur la grève de l'extrême Pointe-aux-Pics : pas de *sable d'or*, mais quand on a le pied sûr, c'est charmant de marcher sur ces beaux *crans* lavés par la mer. O senteur du varech ! ô parfums du salin ! Qu'il fait bon de se sentir vivre et d'errer comme une alouette sur la grève embaumée ! Les oiseaux chantaient dans les arbres qui couronnnent la falaise. L'ancolie croît partout dans les fentes des rochers. Ces jolies cloches rouges font un charmant effet sur le roc aride. Qu'est-ce qui plaît davantage, une fleur dans la mousse ou une fleur sur un rocher ? Hélas ! il y a des femmes

qui n'aiment les fleurs que sur leurs chapeaux, et pour qui une promenade dans la rue Notre-Dame a plus de charmes qu'une course dans les bois ou sur la grève ! Mais à quoi bon philosopher ?

La chapelle Harvieux est à un mille du quai. C'est tout simplement une grotte de sept à huit pieds de profondeur, taillée dans le roc à une dizaine de pieds du sol. Il y a bien longtemps, un religieux français du nom de Harvieux y célébra la messe. Ce missionnaire descendait le fleuve en canot pour visiter les colons établis sur les côtes et fut retenu là par une tempête. J'aime cette solitude sauvage, et qu'elle doit doit être grande et triste quand le vent gémit et que la mer se livre à ses formidables colères ! Mais ce matin tout était calme et les goëlands séchaient coquettement leurs plumes sur ces rochers où ils viennent prophétiser la tempête.

---

26 juin.

Aujourd'hui j'attendais ma mère, et je suis allée à l'arrivée du bateau, mais déception. Il n'y avait pour moi qu'une lettre et un bouquet de roses. Je me suis vite sauvée pour lire ma lettre. Je n'aime pas ces foules bruyantes où les cochers et les gamins ont la haute note. Elmire est venue me rejoindre et après m'avoir pris la moitié de mon bouquet, elle a décidé qu'il fallait explorer la grève en deça du quai. Nous avons commencé par escalader les énormes blocs qui sont là, et nous y avons trouvé une grotte profonde à demi fermée par des bouquets de jeunes cèdres. Les oiseaux, il me semble, doivent aimer cette grotte le matin, les jours d'automne surtout, car le soleil levant l'emplit de rayons et y fait bourdonner sans doute une foule d'insectes. Mais ce soir elle était pleine d'ombre et de fraîcheur. Nous y sommes restées longtemps. J'avais sur l'âme une brume de mélancolie. Ma mère viendra demain. Ce n'est qu'un retard d'un jour, mais cela suffit pour attrister. L'âme a un ciel si changeant ! Pourtant qu'il faisait beau ce soir ! J'ai laissé la grotte avec regret. Pauvre grotte, me disais-je, ce matin elle s'est emplie de soleil, de chaleur et de vie avant le reste de la nature qui l'entoure, et la voilà pleine d'ombre pendant que le soleil rayonne encore partout, sur le Cap-à-l'Aigle, sur le fleuve si beau, sur les clochers lointains qui scintillent le long de la côte

du sud. Et je pensais à une âme qui m'intéresse et que la tristesse semble envelopper.

Pour moi, jusqu'à présent, la vie a été bien douce. Il est vrai, je n'ai pas connu ma mère, c'est à peine s'il me reste un souvenir de mon père, et pourtant j'ai été heureuse, car ma belle-mère m'aime avec une tendresse plus que maternelle. Mais combien d'âmes ouvertes dans leurs beaux jours d'enfance à tous les rayons du ciel, plus illuminées peut-être que les autres, ont vu tout à coup, par une permission de Dieu, la nuit les envahir de bonne heure !

Hélas ! la vie est semblable à la mer ;
Son flot, parfois caressant sur la plage,
Ecume au large et devient plus amer.

---

30 juin.

M. Douglas est protestant ; je m'en doutais, et pourtant il m'a été pénible de le lui entendre dire.

A la première occasion, ma mère lui a parlé de sa belle conduite a l'incendie de Philadelphie. Il a rougi comme une jeune fille et nous a assurées que dans la surexcitation on expose facilement sa vie. Il prétend que son agilité de montagnard est pour beaucoup dans ce que nous appelons son héroïsme.

Ma mère ne lui a pas caché comme nous désirions le connaître, comme nous lui en voulions de s'être dérobé à toutes les recherches. J'étais un peu confuse, et lui n'était pas à l'aise non plus. Il a souri en entendant dire que, jusqu'à notre départ de Philadelphie, je m'étais obstinée à rêver pour lui une ovation populaire. Le sourire à un singulier charme sur sa bouche sérieuse, c'est dommage qu'il soit si rare. D'où vient la tristesse qui lui est habituelle. D'abord, j'avais cru que c'était l'ennui de se trouver au milieu d'étrangers ; mais ce n'est pas cela. Il a un grand chagrin. Malgré son calme, sa réserve anglaise, on ne peut le voir longtemps sans s'en apercevoir. Pourquoi souffre-t-il ? Je suis condamnée à entendre là-dessus bien des suppositions. Quoi qu'il en soit, je suis sûre que ce n'est pas une douleur vulgaire qui assombrit ce noble front. Jusqu'à présent, je ne sais rien de sa vie, si ce n'est qu'il a perdu ses parents de bonne heure et qu'il n'a ni sœur ni frère.

Il nous a priées de ne rien dire de l'incendie de Philadelphie. Soit, je n'en dirai rien, mais j'y pense souvent. Noble jeune homme ! Quand moi et tant d'autres ne savions donner que notre impuissante compassion, lui s'est exposé avec une générosité sublime. Quel parfum un pareil souvenir doit laisser dans l'âme ! Souvent, en le regardant, je me demande ce qu'il dut éprouver quand il se trouva seul après s'être dérobé aux applaudissements de la foule. Jamais je ne connaîtrai la joie du dévouement héroïque, mais je remercie Dieu d'avoir été témoin d'une action vraiment courageuse, vraiment désintéressée, vraiment généreuse. L'admiration élève l'âme et satisfait un des plus doux besoins du cœur.

---

8 juillet.

Je me sens souvent inquiète et troublée. Où est le calme, la sereine insouciance de ma jeunesse ? Je suis bien différente de moi-même, de ce pauvre moi que je croyais connaître. J'aurais besoin de solitude. La vie d'hôtel m'ennuie. Il y a de l'autre côté de la baie, au bas du Cap-à-l'Aigle, une maison dont la situation isolée me plairait beaucoup. Là rien ne me distrairait de la vue et du bruit de la mer.

« Plein de monstres et de trésors, toujours amer quoique limpide, jamais si calme qu'un souffle soudain ne le puisse troubler effroyablement ; est-ce l'océan ou le cœur de l'homme ?

« Riche et immense, et voulant toujours s'enrichir et s'agrandir, toujours prompt à franchir ses limites, toujours contraint d'y rentrer, emprisonné par des grains de sable : est-ce le cœur de l'homme ou l'océan ?

« Océan ! cœur de l'homme ! quand vous avez bien mugi, bien déchiré les rivages, vous emportez pour butin quelques stériles débris qui se perdent dans vos abîmes ! »

---

12 juillet.

Enfin, je connais la cause de sa tristesse, et je sais aussi quel est ce sentiment que je prenais pour une admiration vive.

Pourquoi suis-je restée ici ? J'aurais dû le fuir. Maintenant, c'est trop tard.

Hier nous avons causé intimement. Il m'a parlé de l'ami qu'il a perdu, et l'indicible joie que j'ai sentie en l'entendant dire qu'il n'avait jamais aimé que son ami m'a été une révélation. O mon Dieu ! ayez pitié de moi. Je le sais, *celui qui n'a pas l'Eglise pour mère ne peut vous avoir pour père* ; je le sais, mais il m'est impossible de ne pas l'aimer.

---

30 juillet.

M. Douglas me parle toujours de son ami, mais avec une sensibilité si vraie, si profonde, qu'il est impossible de l'entendre sans être touché au delà de tout ce qu'on peut dire. En l'écoutant, je me rappelle cette parole de David pleurant son Jonathas : « Je t'aimais comme les femmes aiment. »

Il m'a montré le portrait de son ami et quelques-unes de ses lettres. Je les ai lues avec un attendrissement profond, et maintenant je comprends la profondeur de ses regrets. Pourquoi l'amitié, si rare chez les hommes, l'est-elle encore plus chez les femmes ? Deux ans bientôt que Charles de Kerven est mort. Je pense bien souvent à ce pauvre jeune homme qui dort là-bas, sur la terre de Bretagne. J'aime à prier pour lui. Il a eu de grands malheurs, il est mort à la fleur de l'âge, mais il a été profondément aimé par l'homme le plus noble qui fût jamais.

— *A continuer.*

LAURE CONAN.

LE DUC DE BASSANO *

Un jeune homme quitte la province, en 1785, pour se faire une carrière à Paris. Son instruction et ses goûts le portent à étudier les graves questions qui s'agitent dans le monde politique. L'un des premiers, il veut se rendre compte du meilleur système de gouvernement qu'il convient d'adopter pour tirer la France de l'impasse où elle se trouve. Sachant écrire, faisant des vers, doué d'un beau physique, il fréquente les salons à la mode, se lie avec des savants, des hommes en place, des agitateurs, et, quand la révolution éclate, il est tout préparé pour devenir journaliste, rédacteur de comptes-rendus officiels, portant la plume comme d'autres portent leurs décorations, en la respectant. Il crée le *Moniteur*, ou à peu près ; on l'envoie en mission dans la Belgique (1792) pour y organiser le mouvement français ; le général Dumouriez l'apprécie ; il retourne à Paris, y remplit une place importante dans le ministère des relations extérieures ; il est ensuite chargé de négociations à Londres, puis nommé embassadeur à Naples, au moment de la chute des Girondins ; obligé de fuir en Suisse, il y est fait prisonnier par les Autrichiens, au mépris du droit des gens. Libéré plus tard par Bonaparte, qui l'a connu à Paris, il est envoyé à Lille comme l'un des plénipotentiaires chargés de traiter de la paix avec l'Angleterre. Arrive le 18 brumaire, le premier consul l'appelle près de lui, et, de ce moment (1799) à la chute de l'empire (1815), il est le ministre confidentiel de Napoléon.

Voilà une carrière qui offrait à un historien bien des chances d'écrire un livre intéressant. Ce livre est devant nous.

Hugues-Bernard Maret, plus tard duc de Bassano, est le jeune homme en question. Comme son petit-fils ne nous est pas étranger †, et que l'ouvrage du baron Ernouf est destiné à attirer

* MARET, DUC DE BASSANO, par le baron Ernouf, 691 pages, à Paris chez G. Charpentier. 1878.

† Il y a plus : nous n'avons pas oublié que nous sommes tenu à la reconnaissance envers Mme la marquise de Bassano, et qu'elle a bien voulu, avec M. le marquis, nous honorer de sa visite lorsqu'elle est venue à Montréal. Par un acte de courtoisie dont nous le remercions, M. le marquis a eu la complaisance de nous adresser lui-même l'ouvrage dont il s'agit. Nous n'avons cru mieux faire que d'en confier l'étude à notre distingué collaborateur, M. B. Sulte.

T.-A. C.

toute l'attention des historiens par les nouveautés qu'il met au jour, nous allons en parler aux lecteurs de la *Revue de Montréal*.

On a écrit que, le soir du 18 brumaire, parmi les personnes empressées de saluer son pouvoir, Napoléon avait remarqué un jeune homme (Maret était alors âgé de trente-six ans) auquel il confia tout de suite des fonctions importantes dans son cabinet. La vérité est que Maret et Napoléon se connaissaient depuis au moins quatre ans, et s'appréciaient. Rien d'étonnant que le coup d'Etat les ait réunis. Plus que cela, Maret avait reçu des ordres de son ami pour le cas où l'affaire de Saint-Cloud réussirait. Napoléon, qui savait choisir ses hommes, n'eut pas la main malheureuse en cette circonstance, car Maret traversa avec lui les années de gloire et les temps difficiles où les défections éclaircissaient, plus vite que les batailles, les rangs de ses ministres et de ses conseillers.

De 1788 à 1799, Maret avait suivi les événements à la piste, et s'était vu en position de les étudier mieux que la plupart des personnages que la tourmente politique faisait surgir et disparaître à tout moment. Ses rares facultés d'administrateur et d'écrivain s'étaient développées; son expérience était de celles que l'on ne saurait payer trop cher, et il était si peu compromis personnellement, que le premier consul pouvait se l'attacher intimement sans craindre les répugnances de qui que ce fût. Aussi, le plaça-t-il, en qualité de secrétaire d'Etat, sous sa main, dans son bureau, de manière à l'avoir à ses côtés, comme un autre lui-même, dans le travail de la partie civile. Avec le temps, Maret ne craignit pas d'aborder aussi la partie militaire, et il s'en tira avec honneur.

« Selon l'ordre qui fut établi dès le consulat, dit-il, les ministres présentaient chaque semaine, dans le conseil, leurs rapports sur les affaires, et remettaient leurs portefeuilles au secrétaire d'Etat, qui, après en avoir pris connaissance, en rendait un compte verbal dans le travail de la signature, qu'il faisait seul avec Bonaparte.»

C'est-à-dire que Maret avait, auprès du chef de l'Etat, les attributions que chacun de nos *députés-ministres* ont pour traiter avec nos ministres.

La responsabilité ministérielle ne relevant pas du peuple, les ministres du premier consul, et plus tard de l'empereur, pas-

saient par la filière du secrétaire d'Etat pour arriver à celui qui gouvernait en chef.

« De tous les hauts fonctionnaires, dit le baron Ernouf, Maret était celui que les devoirs de sa charge mettaient en plus intime contact avec le chef de l'Etat. Il était donc, plus que tout autre, en butte à la fascination irrésistible que Bonaparte exerçait sur ceux qui l'approchaient de près. « Avant peu, il vous aura rendu imbécile comme nous, » disait Talleyrand à un émigré converti et muni d'un emploi à la la cour. »

Pour expliquer la promptitude avec laquelle, bien souvent, l'empereur se renseignait sur le compte de ceux qui avaient figuré devant le public dans le cours des dernières décades, on a supposé qu'il avait fait dresser un registre à cet effet. Cette source d'information existait, mais non pas écrite ; elle était dans la tête de Maret, qui avait connu tous les personnages du temps, et qui les tenait, pour ainsi dire, renfermés dans sa mémoire.

Il a fallu trouver des motifs de cette faveur presque invariable dont Maret jouit pendant seize ans. « Avec un peu de réflexion et de justice, on aurait compris qu'un ministre doué d'une activité infatigable, et au courant des hommes et des choses dans toutes les parties de l'administration, était un instrument précieux pour le souverain qui a le plus travaillé dans sa vie, et qui a pénétré le plus avant dans les détails du gouvernement. » Je l'ai chargé d'ouvrage, disait Napoléon, sans parvenir à le surcharger.

Tout cela, bien entendu, a causé quelque émoi, certaines jalousies, des mécontentements à droite et à gauche. Maret eut des ennemis dont pas un n'eût été capable de faire son travail. La réserve extraordinaire qu'il mettait en toute chose allait jusqu'à l'empêcher de se défendre ; mais, clairvoyant et fort de son droit, il s'est reposé sur l'avenir pour l'honneur de sa mémoire. Attaqué de toutes parts à la chute de l'empire, il n'a pas cessé de tenir tête à l'orage ; et, quand il est mort, en 1839, les cendres de Napoléon étaient à la veille d'être rendues à la France, qui les accueillit avec amour. A mesure que le jour s'est fait sur l'époque où il occupa un rang si élevé, Maret a conquis de la popularité, tandis que d'autres serviteurs de l'empire, moins dévoués, plus loquaces, affichant des prétentions exorbitantes, ont vu diminuer le prestige de leur nom.

Aussi, le baron Ernouf affirme-t-il que si, parmi les compagnons des travaux et de la gloire de Napoléon I qui participent à l'immortalité de sa mémoire, il est quelques personnalités plus éclatantes que celle de Maret, il n'en est pas de plus honorables.

Maret lui-même a écrit ces paroles, qui peuvent lui être appliquées :

« En France, l'honneur, le désintéressement, le dévouement et la fidélité sont des titres à une popularité durable. »

Singulier rôle que celui de ce ministre d'un conquérant qui siége tour à tour dans vingt capitales, Paris, Madrid, Rome, Naples, Milan, Turin, Vienne, Dresde, Munich, Varsovie, Berlin, etc ! Il n'y a probablement pas, dans l'histoire universelle, un cas semblable. Quarante-six souverains sont à sa porte, attendant, pour ainsi dire, qu'il leur donne audience. Les fils de la diplomatie qui couvrent un vaste empire sont tous dans sa main. La paix et la guerre constituent le secret journalier de son cabinet. On cherche à lire sur sa figure et dans ses démarches la destinée des peuples. C'est à lui qu'aboutissent les dépêches et les instructions cachées d'un des plus grands hommes des temps modernes. Rien ne se fait qu'il n'en ait connaissance. Le ministre de la police révèle-t-il à l'empereur les agissements d'une certaine association : — Laissez faire M. Maret : il vous a devancé, il s'occupe de cela depuis quelque temps. — La Russie arme contre nous, sire, j'en ai la conviction. — M. Maret en a la preuve, soyez tranquille.

Comment se fait-il donc que des historiens aient cru voir dans ce personnage un simple commis de première classe, ou à peu près, sans chercher à expliquer la faveur immense dont l'empereur le comblait ? C'est que l'histoire, « cette grande menteuse, » ne s'écrit pas au cours des événements, et qu'il lui faut la réflexion, le temps, la divulgation des choses secrètes, pour arriver à tracer le portrait des hommes qui l'ont animée de leur souffle.

On connaît les étapes de l'empire : Préparatifs de guerre contre la Grande-Bretagne ; coalition de celle-ci avec l'Autriche et la Russie, écrasée à Austerlitz (1805) ; campagne de Prusse, qui aboutit à Iéna (1806) ; défaite de la Russie à Friedland (1807) ; guerre d'Espagne (1808) ; nouvelle guerre d'Autriche, terminée par Wagram (1809) ; campagnes de Russie (1812) et d'Allemagne (1813), qui amènent la fameuse campagne de France.

(1814) et la première abdication ; les Cent-Jours (1815), clos par Waterloo et la captivité de Sainte-Hélène.

A mesure que s'étendait la puissance française, les fonctions du ministre confidentiel s'élevaient. La plume du secrétaire d'Etat écrivait des constitutions, et formulait des lois pour les provinces et les royaumes conquis avec l'épée du grand capitaine. Ces opérations, faciles à suivre aujourd'hui dans les quarante gros volumes qui nous restent de la correspondance de l'empereur, offriront toujours une étude attrayante et utile aux hommes d'Etat et aux fonctionnaires publics portés à s'instruire. On se figure assez bien, en les parcourant, ce que devait être le ministre placé au centre de cette vaste toile d'araignée, qui couvrait l'Europe et en recevait toutes les vibrations.

En 1808, Maret accompagna l'empereur aux conférences d'Erfurt. « Il revint avec lui à Paris, et le suivit en Espagne, à quelques heures de distance. Il le rejoignit au milieu du feu à Somo-Sierra. — On ne peut donc pas tirer un coup de canon que vous ne vouliez en avoir votre part ! lui dit en riant Napoléon. » Plus tard, sur le champ de bataille de Butzen, Bassano et lui s'entretenaient d'affaires, comme dans leur cabinet des Tuileries.

Voici, relativement aux événements d'Espagne, une page écrite par Maret, qui nous semble d'un poids considérable :

« Ferdinand a été conduit à Bayonne par les deux mobiles qui dirigent les hommes : la crainte et l'espoir. Ses conseillers le pressaient de faire une démarche éclatante, pour concilier à son usurpation le souverain duquel pouvait dépendre le destin de l'Espagne... Charles IV, roi détrôné, père outragé... a été conduit à Bayonne par le sentiment de sa propre sûreté... Il y porta aussi le désir de la vengeance, et la conviction profonde que Ferdinand était incapable, indigne de régner. Cette opinion a-t-elle été démentie par les faits depuis 1814 ?... De ce concours inouï de circonstances sortit la fatalité qui entraîna Napoléon. Que pouvait-il faire ? Forcer Charles IV à régner ? Quiconque a vu Charles à Bayonne sait que cela eût été impossible. Renvoyer Ferdinand à Madrid, et livrer l'Espagne à l'Angleterre et aux factions ennemies de la France ? Reportez-vous au temps ; ne jugez pas d'après les événements, et dites de bonne foi si vous l'auriez conseillé. »

La prise d'armes de l'Autriche, combinaison habilement préparée par l'Angleterre, força Napoléon à quitter l'Espagne et à

se rendre sur le Danube. Vienne tomba en son pouvoir, mais à Essling il subit un échec qui fit chanceler sa fortune. De l'île Lobau, pendant plusieurs semaines, il prépara, par des prodiges d'activité et de science, ce fameux passage du fleuve qui se lit comme un roman et termina la guerre par l'anéantissement de l'ennemi, à Wagram.

Ecoutons ce que dit le baron Ernouf :

« Maret était rentré à Paris dans les derniers jours de janvier 1809. Au mois de mai suivant, il se trouvait installé, pour la seconde fois, dans la capitale de l'empire autrichien. Pendant la période la plus critique de cette guerre, entre la journée d'Essling et celle de Wagram, il travaillait à Schœnbrunn avec la même régularité qu'aux Tuileries. Les portefeuilles des autres ministres lui étaient transmis chaque semaine, suivant l'usage, par un auditeur au conseil d'Etat envoyé de Paris. Lors de la reprise des opérations, il accompagna l'empereur dans l'île Lobau, puis sur l'autre rive du Danube, dans les rangs des soldats qui allaient prendre sur les Autrichiens une terrible revanche de l'échec d'Essling. »

La part que prit Maret dans le traité de paix qui suivit Wagram lui valut le titre de duc de Bassano *, que Napoléon lui décerna le jour même de la signature du traité.

L'année suivante, il passa du secrétariat d'Etat à la tête du ministère des affaires étrangères, où il joua un rôle plus important que jamais. Napoléon lui avait donné des armes parlantes : une main écrivant avec une épée.

Lorsque, en 1827, à la fin de la Restauration, les titres napoléoniens furent, de la part des membres de l'ancienne noblesse, l'objet de certains actes de mépris, le duc de Bassano revendiqua noblement, et avec succès, l'honneur de la classe à laquelle il appartenait. C'est alors que Victor Hugo écrivit son *Ode à la colonne*, qui eut un retentissement par toute l'Europe.

Les années 1810 et 1811 se passèrent dans la paix. L'ascendant de l'empereur était à son apogée. Un fils, héritier de ses trônes, venait de naître. Une sourde rumeur de guerre régnait pourtant encore.

---

* Ville de la province lombardo-vénitienne de Vicence, mémorable par la victoire que Bonaparte y remporta, le 8 septembre 1796, sur les Autrichiens. Parvenu à l'empire, Napoléon créa des princes et des ducs, empruntant les noms qu'il leur donna à des localités situées en dehors de la France, pour des raisons qu'il explique dans ses dictées de Sainte-Hélène.

« Mil huit cent onze ! ô temps où des peuples sans nombre
Attendaient, prosternés sous un nuage sombre,
Que le ciel eût dit oui !

.....

Qu'est-ce que le Seigneur va donner à cet homme
Qui, plus grand que César, plus grand même que Rome,
Absorbe dans son sort le sort du genre humain ! »

Dieu lui envoya un fils qui n'eut pas de couronne, qui mourut captif dans ce palais de Schœnbrunn où son père faisait et défaisait la carte du monde.

En 1812, la Russie, enfin prête pour la lutte, le défia. Il releva le gant et alla porter à plusieurs centaines de lieues ses aigles jusque là victorieuses. Le pape, son prisonnier, lui avait fait observer que la puissance matérielle n'a qu'un temps. — Supposez-vous, avait répondu l'empereur, que vous pourrez faire tomber les armes des mains de mes soldats ? — Non, reprit le pontife, mais Dieu à bien des moyens.... Dieu avait préparé le froid, contre lequel la valeur et le génie sont allés se briser.

Le livre qui nous occupe renverse, sur plus d'un point, des préjugés, des notions généralement admises, comme, par exemple, la croyance populaire qui veut que Napoléon ait provoqué la Russie. M. le baron Ernouf démontre que, au contraire, c'est le czar qui s'apprêtait à fondre sur lui avec l'aide des autres puissances, qu'il comptait entraîner dans sa marche. Tant de royaumes placés sous un sceptre, tant de gloire réunie sur la tête d'un seul homme ne pouvaient qu'exciter le mécontentement des familles royales qui se partageaient l'Europe. L'Angleterre, à l'abri dans son île, créait une dette énorme pour susciter partout à Napoléon des ennemis avoués ou secrets. La Russie, isolée par ses fleuves et ses plaines, avait échappé au tourbillon de conquêtes que, depuis dix-huit ans, la guerre soulevait autour de la France. L'une et l'autre ne demandaient que l'occasion de frapper au cœur leur redoutable rival. Cette occasion, qui ne se présentait pas, elles la firent naître. Tout dépendait de se bien préparer et d'être heureux au début : le reste des rois suivraient le mouvement. Il ne fallait qu'une campagne pour tout achever. Ce calcul réussit, quoique avec des modifications dans la pratique. Napoléon fut vaincu par le climat du nord, et, malgré cela, il fallut encore trois années de guerre à outrance, avec les forces combinées de toute l'Europe, pour l'abattre définitivement.

Pour nous, Canadiens, la date de 1812 est aussi mémorable. Les tiraillements diplomatiques, les piétinements des chargés d'affaires maintenaient, depuis quatre ans, l'Angleterre et les Etats-Unis dans l'attitude de deux dogues qui veulent se prendre à la gorge, mais qui n'osent. Lorsque Napoléon, au lieu d'attendre son adversaire, franchit d'un trait toute l'Allemagne et se lança au delà du Niémen, avec six cent mille hommes, il y eut un moment de stupeur indescriptible dans les cabinets européens. Il semblait à ceux-ci que tout l'échafaudage de leur ambition croulait. Les regards se portèrent du côté de la Grande-Armée ; on ne savait pas encore que la neige et le froid seraient, dès le mois de septembre, les meilleurs auxiliaires des Russes ; se soumettre à Napoléon paraissait le seul parti raisonnable. Les Etats-Unis profitèrent de cette bonne fortune pour déclarer la guerre à la « perfide Albion, » qui, plus que jamais, avait besoin de surveiller ses intérêts dans le vieux monde. Le Canada fut envahi. On sait le reste.

« Le court séjour que fit à Dresde Napoléon, en mai 1812, dit l'auteur que nous citons, marque le point culminant de sa fortune. Jamais le prestige n'avait été plus grand, la fascination plus irrésistible. Le duc de Bassano n'était guère moins recherché, moins adulé que l'empereur lui-même, par les souverains et les ministres qui avaient obtenu la faveur de venir faire leur cour. M. de Metternich se distinguait par ses protestations d'amitié, de fidélité à toute épreuve. Il ne trouvait pas d'expression assez forte pour qualifier la folle témérité de la Russie, l'obstination criminelle de l'Angleterre. »

Quand l'armée pénétra en Russie, le quartier général français occupa la ville de Wilna, de l'autre côté de la Prusse, ayant à sa tête le duc de Bassano. C'était Paris transporté au nord. Les représentants des puissances alliées de l'empire s'y étaient donné rendez-vous et composaient une cour dont le ministre des affaires étrangères était le pivot. Toutes les communications de l'empereur et des cabinets aboutissaient à sa personne. Sa qualité civile se doublait d'attributions de l'ordre purement militaire, et il était homme à porter ce lourd fardeau. L'organisation du duché de Pologne, le maintien des relations avec l'Autriche, la Prusse et le reste de l'Allemagne l'occupaient conjointement avec l'envoi des troupes et l'expédition des subsistances. Il veillait sur les derrières de l'armée qui, de jour en jour et de

victoire en victoire, s'enfonçait plus avant vers Moscou. A force d'application et de dévouement, le duc de Bassano était parvenu à comprendre la grande guerre. M. Thiers lui rend cette justice. On ne saurait douter de ses aptitudes, quand on voit Napoléon le conserver dans ce poste, et rédiger sa correspondance de manière à lui laisser une initiative écrasante pour un ministre moins capable.

Mais voici les revers qui se font sentir.

« L'entrée à Moscou (14 septembre), connue le 20 à Wilna, dit le baron Ernouf, y excita un redoublement d'enthousiasme... La ville entière retentissait d'acclamations joyeuses. Le duc de Bassano s'empressa d'annoncer à l'Europe entière cette grande nouvelle... Néanmoins, dans une fête donnée le 21, on lui trouva l'air inquiet, préoccupé... il attendait de nouveaux détails. Il savait déjà que Moscou était en feu ! »

On dansait à Wilna, dans la soirée du 28 novembre, et le duc de Bassano avait dû paraître à ce bal. « Plus la situation était grave, plus il importait que le ministre eût l'air tranquille et même satisfait. Il était donc là, impassible, sous le regard inquisiteur des ministres étrangers dont il maudissait tout bas la présence, parlant bien haut de la défaite de Sachen, des succès de Macdonald devant Riga... Tout à coup, il disparut ; les danses cessèrent »... On venait d'apprendre le désastre de la Bérésina !

Un billet de l'empereur lui était parvenu :

« Je viens de passer la Bérésina... Le froid est très-considérable ; l'armée est excessivement fatiguée... Je ne perds pas un moment pour nous rapprocher de Wilna, afin de nous remettre un peu... »

Le 2 décembre, une nouvelle lettre de l'empereur, datée du 29 novembre, lui fournissait d'autres détails : « L'armée est nombreuse, mais débandée d'une manière affreuse. Il faut quinze jours pour les remettre aux drapeaux, et quinze jours où pourra-t-on les avoir ? Le froid, les privations ont débandé cette armée. Nous serons sur Wilna ; pourrons-nous y tenir ? Oui, si l'on peut y tenir huit jours ; mais si l'on est attaqué les huit premiers jours, il est douteux que nous puissions rester là. Des vivres ! des vivres ! des vivres ! sans cela il n'y a pas d'horreurs auxquelles cette masse indisciplinée ne se porte contre cette ville. Peut-être cette armée ne pourra-t-elle se rallier que derrière

le Niémen. Dans cet état de choses, il est possible que je croie ma présence à Paris nécessaire pour la France, pour l'empire, pour l'armée même. Dites m'en votre avis... Je désire bien qu'il n'y ait aucun agent étranger à Wilna ; l'armée n'est pas belle à montrer aujourd'hui. »

Bassano avait eu le soin d'accumuler à Wilna des vivres pour cent mille hommes durant quarante jours. Les marches et les contre-marches du prince de Schwarzenberg, qui commandait le contingent autrichien, n'avaient été, depuis le début de la campagne, qu'une suite de feintes destinées à gagner du temps sans servir l'empereur ; au moment où il devait s'appliquer plus que jamais à couvrir le dépôt de Wilna, duquel dépendait le salut de l'armée en retraite, il manœuvra dans une fausse direction et laissa tomber aux mains des Russes ces immenses magasins. Son corps restait intact : il servit l'année suivante contre la France.

De graves historiens se sont plu à dire que le duc de Bassano était constamment de l'avis de l'empereur, ce que le baron Ernouf réfute victorieusement. Ils l'ont aussi accusé d'avoir conseillé à son maître de quitter l'armée après le passage de la Bérésina pour se rendre à Paris. La réponse qu'il fit à l'empereur est sous nos yeux ; il combat ouvertement, et par des raisons solides, cette idée qu'il regarde comme désastreuse. Il n'était pas de ces ministres qui, après coup, se vantent d'avoir différé d'opinion avec le chef de l'Etat. Ce qui nous reste de sa correspondance fait assez voir qu'il pensait à sa manière, et que, lorsqu'il en était requis, il exprimait ses vues sans sourciller. S'il est resté fidèle au malheur, il ne faut pas en conclure qu'il se sentît coupable ; jusqu'à la fin de sa vie, il sut accepter la responsabilité des actes auxquels il avait contribué comme ministre, alors même qu'il lui avait fallu taire ses propres chagrins devant la détermination de l'empereur ou de ses collègues. Ce n'est pas le fait d'une âme pusillanime ou servile.

Après la campagne de Russie, il n'avait pas cessé de conjurer l'empereur de faire la paix, même au prix de grands sacrifices : mais Napoléon, qui après Eylau avait trouvé le coup de tonnerre de Friedland et après Essling les foudres de Wagram, comptait relever sa fortune de la même manière. C'est dans cet esprit qu'il affronta, en 1813 et 1814, l'Europe entière coalisée contre lui. Plusieurs fois, à Fontainebleau, lors de la première abdication, il répéta à son ministre : « Bassano, ils prétendent que

c'est vous qui m'avez empêché de faire la paix !... Qu'en dites-vous ?... Cette accusation doit vous faire sourire, comme toutes celles qu'on me prodigue aujourd'hui ! » Il dit aussi à Caulaincourt : « On accuse Bassano bien a tort. En tout temps, il faut une victime à l'opinion. On lui impute mes plus graves résolutions. Vous savez, vous qui avez tout vu, ce qui en est. C'est un honnête homme, instruit, laborieux, dévoué, et d'une discrétion inviolable. » Caulincourt a laissé des notes dans lesquelles il dit : « Maret, quoiqu'il fût bien innocent des dernières guerres, en était responsable aux yeux du public et des souverains. »

De tous les ministres, il fut le seul qui se montra à la vieille garde, à côté de Napoléon, dans la scène épique des adieux de Fontainebleau.

Lors du retour de l'île d'Elbe, le 20 mars 1815, deux heures après que Napoléon eut remis le pied aux Tuileries, il travaillait dans son cabinet à former un gouvernement et à parer aux choses les plus pressantes. Ses avis, combattus par les autres ministres, sur la reddition du duc d'Angoulême, sur la monarchie constitutionnelle, etc., ne furent pas partagés par l'empereur, malheureusement. Il eut, toutefois le courage, bien rare en pareilles circonstances, de retenir certaines dépêches durant tout un jour, afin de laisser échapper le duc d'Angoulême et de ne pas ternir la mémoire de Napoléon par une tragédie qui eût rappelé la mort du duc d'Enghien. Le soir, Napoléon lui demanda si la première dépêche (la grâce) était partie. — Oui. — Si, avant de l'expédier, il avait reçu la seconde (très-compromettante pour le duc d'Angoulême). — Oui. — Après un silence, et avec une profonde émotion, l'empereur dit : « Vous avez bien fait. » C'était pourtant une flagrante désobéissance à ses ordres. Dans les dictées de Sainte-Hélène, parlant de cet événement, l'illustre captif s'écrie : « Et le duc de Bassano erre dans l'exil !... » proscrit par les Bourbons, qui, probablement, ne savaient rien du service que leur avait rendu le ministre de l'empereur.

L'un des premiers actes de Napoléon pendant les Cent Jours, fut d'accorder la liberté politique. « Je reviens, disait-il, un tout autre homme. » Cette démarche, qui confiait virtuellement le pouvoir aux Chambres, était prématurée. Jamais le chef de la nation n'avait eu plus besoin d'une autorité absolue, et il s'en dessaisissait, ne gardant que son épée, que ces mêmes Chambres

pouvaient lui demander après une bataille perdue : c'est ce qui arriva. Le duc de Bassano voulait tout bonnement remonter au 18 brumaire, quitte, une fois la paix rétablie, à lâcher la bride à la politique. Il voyait juste.

L'Europe entière marchait de nouveau contre la France. Procédant avec rapidité, selon son habitude, Napoléon apparut en Belgique à la tête de ses troupes, alors qu'on le croyait encore dans les environs de Paris. Il écrasa Blucher, Ligny et alla tomber sur Wellington. — Waterloo éclata au soleil de l'histoire et tout fut fini. « Etrange journée, où chaque chose avait été prévue et calculée et où tout manqua à la fois ! » disait le vaincu à Sainte-Hélène.

Le duc de Bassano était resté non loin de l'empereur, et très-tard, sur le champ de bataille de Waterloo. Il ne put rejoindre sa voiture, engagée dans la cohue des trains d'artillerie, mais il avait donné des instructions au sujet des papiers qu'elle contenait : tous furent détruits sous les yeux des Anglais, qui, au milieu de cette terrible débâcle, ne purent mettre la main sur ces précieux documents.

Il devança l'empereur à Paris, portant la copie du bulletin des journées de Ligny et de Waterloo, qui parut dans le *Moniteur*.

Les Chambres eurent peur de l'étranger. Elles exigèrent que l'empereur leur remît son épée et se retirât. Tandis qu'elles délibéraient, Napoléon, marchant à pas précipités sous les ombrages de l'Elysée avec Benjamin Constant, lui dépeignait la situation en traits de flamme :

« Il ne s'agit pas de moi à présent ; il s'agit de la France. On veut que j'abdique. A-t-on calculé les suites inévitables de cette abdication ? C'est autour de moi, autour de mon nom que se groupe l'armée : m'enlever à elle, c'est la dissoudre. Cette armée n'entend pas toutes vos subtilités. Croit-on que des axiomes de métaphysique, des déclarations de droits, des discours de tribune arrêteront une débandade ? Me repousser quand je débarquais à Cannes, je l'aurais conçu ; m'abandonner aujourd'hui, je ne le conçois pas ! Ce n'est pas quand les ennemis sont à vingt-cinq lieues qu'on renverse un gouvernement avec impunité * ! Pense-t-on que des phrases donneront le

* Les événements de 1870, dit le baron Ernouf, ont donné à ce morceau une poignante actualité.

change aux étrangers ? Si l'ont m'eût renversé, il y a quinze jours, c'eût été du courage ; mais je fais partie maintenant de ce que l'étanger attaque ; je fais donc partie de ce que la France doit défendre. En me livrant, elle se livre elle-même, elle se reconnaît vaincue, elle encourage l'audace du vainqueur. Ce n'est pas la liberté qui me dépose, c'est Waterloo, c'est la peur, une peur dont vos ennemis profiteront... Et quel est donc le titre de la Chambre pour me demander mon abdication ? Elle sort de la sphère légale, elle n'a plus de mission ; mon droit, mon devoir, c'est de la dissoudre. »

« Alors, continue Constant, il parcourut rapidement les conséquences possibles d'une dissolution. Séparé des Chambres, il n'était plus qu'un chef militaire, mais l'armée lui restait. En supposant même qu'elle se divisât, la portion qui lui demeurerait fidèle pouvait se grossir de cette classe véhémente et nombreuse, facile à soulever parce qu'elle est sans propriété, facile à conduire parce qu'elle est sans lumières.

« Comme si le hasard eût voulu fortifier Napoléon dans le sentiment des ressources que lui promettait cette résolution désespérée, au moment même où il comparait ses forces à celles de ses adversaires, soudain l'avenue de Marigny retentit des cris de *vive l'empereur !* Une foule d'hommes, appartenant pour la plupart à la classe ouvrière, se pressait dans cette avenue, tentait d'escalader les murs de l'Elysée, offrant à Napoléon de l'entourer et de le défendre. Il promena quelque temps ses regards sur cette multitude passionnée. « Vous le voyez, dit-il, ils ne sont pas là, ceux que j'ai comblés d'honneurs et de trésors. Que me doivent ceux-ci ? Je les ai trouvés, je les ai laissés pauvres. L'instinct de la nécessité les éclaire, la voix du pays parle par leur bouche ; si je le veux, — si je le permets, — cette Chambre rebelle, dans une heure elle n'existera plus... Mais la vie d'un homme ne vaut pas ce prix. Je ne suis pas revenu de l'île d'Elbe pour que Paris fût inondé de sang. »

Louis XVIII revint. Le duc de Bassano dut quitter la France, poursuivi par la colère de ceux qui, en d'autres temps, s'étaient montrés fiers de le servir. Il ennoblit son exil par sa fidélité à la mémoire de son maître, et, rentré dans sa patrie vers 1822, il ne perdit pas une occasion de revendiquer l'honneur de la cause perdue. En 1830, il fut un instant ministre, puis retourna à la vie privée, dans laquelle il s'éteignit en 1839, entouré du respect et de la considération de tous les partis.

Déjà remarqué, au temps de la Révolution, par son style serré et limpide, Maret devint, sous l'empire, un écrivain d'une grande force. Le baron Ernouf, qui le louange beaucoup, n'a pas fait observer quelle parenté il semble y avoir entre la phrase de Napoléon et celle de son ministre. On en jugera par le passage suivant, qui rappelle si bien la manière de l'empereur :

« Les républicains n'ont pas prévu l'*époque impériale*. Ils ont prévu qu'un grand homme établirait dans sa patrie un gouvernement qui ne serait pas la république. Ils l'ont prévu bien avant le 18 brumaire, et dès le moment où le jeune général de l'armée d'Italie les étonnait encore plus par ses proclamations que par ses succès. Prévoir à la journée de Saint-Cloud, ce serait avoir prévu l'événement au milieu de l'événement. Pour l'histoire, la monarchie bonapartiste ou napoléonienne a commencé le 20 brumaire. Depuis, elle n'a fait que subir des modifications : d'abord élective à temps, puis à vie, puis héréditaire. Cette dernière phase fut préparée par les conspirations sans cesse renaissantes, et bien autrement efficaces que l'influence des courtisans. La nature des choses tendait à l'hérédité. Les attentats contre la vie du chef en précipitèrent la déclaration. Consul à temps, un coup de main pouvait le chasser à son tour. Consul à vie, il suffisait d'un assassin... Il prit l'hérédité comme un bouclier. Il ne s'agissait plus seulement de le tuer, il fallait renverser l'Etat. Voilà la vérité, voilà le fond des choses, voilà ce que dira l'histoire quand il y aura un historien. »

Sur cette époque mémorable, l'ère impériale, la lumière n'est pas encore faite tout entière, malgré la publication de plus de cent volumes dont on a fait du bruit.

La correspondance de Napoléon et certains mémoires peu connus, ainsi que la fréquentation des hommes du premier empire, avaient fourni à M. Thiers les matériaux de son grand ouvrage, qui est consulté à présent avant tous les autres ; mais M. le baron Ernouf arrive, pièces en main, pour nous mettre en garde contre les erreurs souvent répétées de l'illustre historien. Des plaintes s'étaient élevées contre la manière de voir de l'auteur de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*. Un officier au courant des choses, avait dit : « A lire M. Thiers, on croirait que tout s'est passé comme il le raconte. » Des documents avaient été exhumés et mis en regard des affirmations de l'historien, tendant à les détruire. Enfin, un immense procès historique se soulevait

contre M. Thiers lorsque le second empire croula, il y a huit ans. C'est l'époque où travaillait le baron Ernouf ; son œuvre, qui nous est donnée aujourd'hui, renferme des pages redoutables pour la gloire de celui « qui a écarté les documents qui n'entraient pas dans ses vues : » grave accusation, et qui ne paraît que trop fondée.

En parcourant le livre qui vient de paraître, nous avons tenté de le signaler à ceux qui, parmi nous, étudient les temps et les hommes de Bonaparte. C'est sans aucune prétention à la science, mais simplement par amour pour la vérité, — en y ajoutant le motif déjà allégué : que le petit-fils du duc de Bassano ayant épousé une Canadienne, ce nom est connu partout sur les bords du Saint-Laurent.

BENJAMIN SULTE.

INAUGURATION SOLENNELLE

DE LA

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

A MONTRÉAL

Le 1er octobre 1878 fera époque dans les annales littéraires et religieuses de la cité de Montréal. Ce jour-là, en effet, l'université Laval inaugurait solennellement la Faculté de droit au Cabinet de Lecture paroissial.

Une assemblée d'élite avait envahi la grande salle, et témoignait de l'intérêt qu'excitait dans toutes les classes de la société cette importante cérémonie.

A 8 heures précises, le Recteur, accompagnant Mgr de Montréal, le Vice-Recteur, les Professeurs des Facultés de théologie, de droit et de médecine, revêtus du riche costume universitaire, firent leur entrée, au milieu d'applaudissements sympathiques, et allèrent prendre place sur les siéges réservés à la tête de la salle.

Le coup d'œil était solennel.

Voici les noms des dignitaires et des professeurs présents :

M. l'abbé Thomas-Etienne Hamel, V. G., *Professeur titulaire* de la Faculté des Arts, Maître ès Arts, Professeur de Physique, Recteur de l'université ;

M. l'abbé Michel-Edouard Méthot, *Professeur titulaire* de la Faculté de Théologie, Maître ès Arts, Professeur d'Ecriture Sainte, Vice-Recteur à Montréal ;

M. l'abbé Frédéric-Louis Colin, P. S. S., *Professeur titulaire*, (Montréal), Docteur en Théologie, Professeur de Droit Canonique, Doyen de la Faculté de Théologie ;

M. Côme-Séraphin Cherrier, Chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire et Conseil de la Reine, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Professeur de Droit international, Doyen de la Faculté de Droit ;

M. l'abbé Hyacinthe-François-Désiré Rouxel, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie, Professeur de Théologie morale ;

M. l'abbé Narcisse-Amable Troie, P. S. S., *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Théologie, Professeur de Théologie dogmatique ;

L'hon. Samuel-C. Monk, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Juge de la Cour du Banc de la Reine, Professeur de Droit commercial et maritime ;

L'hon. Louis-A. Jetté, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Juge de la Cour Supérieure, Professeur de Droit civil ;

L'hon. Pierre-J.-O. Chauveau, Chevalier seconde classe de Pie IX, Chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur ès Lettres, Docteur en Droit, Professeur de Droit Romain ;

L'hon. Joseph-A. Chapleau, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Professeur de Droit criminel ;

J.-Alphonse Ouimet, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Droit, Professeur de Procédure civile ;

Jean-Philippe Rottot, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine, Professeur de Pathologie interne et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu de Montréal ;

Adolphe Dagenais, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine, Professeur de Physiologie ;

Emmanuel-P. Lachapelle, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine, Membre associé-étranger de la Société Française d'Hygiène, Professeur de Pathologie générale ;

Arthur-G.-A. Ricard, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine, Professeur d'Hygiène et de la Clinique des Maladies des enfants à l'Hôpital-Général de Montréal, et chargé du cours de Botanique ;

J.-Alfred Laramée, Ecuyer, *Professeur titulaire* (Montréal), Docteur en Médecine, Professeur de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu et de la Clinique des Maladies des vieillards à l'Hôpital-Général de Montréal ;

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui les discours qui ont été prononcés dans cette circonstance. Ils en diront plus que tout ce que nous pourrions écrire nous-même sur le caractère et la portée de cette solennelle démonstration.

On le sait, une université n'est pas une institution quelconque, mais un centre ou plutôt un principe de mouvement intellectuel

et moral, dont il importe de suivre l'action et de répandre, autant que possible, l'heureuse influence.

C'est pour cela qu'en France, dès que la justice eût eu gain de cause devant l'Assemblée Nationale en 1875, et que commencèrent à surgir, au souffle de l'Eglise, en face de l'Etat enseignant, les grandes universités libres, il y eut un élan dans la presse, et qu'il se fonda un *Courrier des Universités catholiques*, bulletin universel de l'enseignement supérieur.

Ajoutons que la séance du 1er octobre avait une portée plus qu'ordinaire. Après l'inauguration religieuse de l'université Laval à Montréal, en janvier dernier, — à laquelle on n'a pas donné, selon nous, assez de publicité, — l'ouverture solennelle des cours de la Faculté de Droit venait sanctionner pratiquement l'œuvre accomplie, et en indiquer clairement le véritable caractère. C'est ce que l'on ne manquera pas de voir dans les discours prononcés par M. le Recteur, M. le Vice-Recteur à Montréal, M. l'abbé Colin, M. C.-S. Cherrier, et surtout dans les belles paroles de Mgr l'évêque de Montréal.

Mgr de Montréal en effet, qui avait présidé la cérémonie, a voulu la clore par une allocution, et apposer ainsi de nouveau, publiquement, le sceau de l'autorité à l'institution que sa ville épiscopale salue avec bonheur.

Voici ces discours.

Discours prononcé par M. l'abbé Thomas-Etienne Hamel, Recteur de l'université Laval.

Monseigneur,

Messieurs,

En me voyant arriver ici et prendre la parole pour la première fois au nom d'une institution qui, aux yeux d'un grand nombre peut-être, semble une institution étrangère, il est naturel qu'on me demande quel est le caractère de mon entrée.

Est-ce la guerre que j'apporte à Montréal au nom d'une institution de Québec ? Est-ce la domination d'une ville rivale sur la grande métropole commerciale du Canada ? Et — pourquoi

n'aurais-je pas le courage de le dire ? — est-ce l'oblitération du sens catholique qui va s'étendre à un centre orthodoxe, justement jaloux de conserver intactes toutes les délicatesses de sa foi ?

Eh bien ! messieurs, hâtons-nous de répondre sur tous ces points, qu'un certain nombre pourraient peut-être encore croire faire partie du programme de l'université Laval à Montréal, comme on l'a dit de l'université Laval à Québec.

Non, messieurs, l'université Laval ne vient pas apporter la guerre. Issue d'une pensée généreuse, sortie d'une inspiration désintéressée du vénérable vieillard qui se repose maintenant des longs et importants services qu'il a rendus à sa chère ville de Montréal, il est impossible que l'université Laval, à qui on a tant reproché son trop grand esprit de conciliation avec l'ennemi, puisse, en entrant ici, se proposer la guerre.

Le Canada catholique a trop besoin de toutes ses ressources pour chercher à diviser ses forces. L'union fait la force, dit la sagesse des siècles. Au lieu donc de désunir les rangs, serrons-les autour d'une même cause sacrée, autour d'un même étendard. Si les intérêts matériels peuvent séparer les localités, faisons du moins taire toutes les rivalités de villes et de districts lorsqu'il s'agira d'une cause qui ne connaît ni les bornes du temps ni les frontières des Etats, la grande cause catholique.

Mais — je comprends qu'on a raison de me le demander, ne serait-ce que pour faire cesser tous les malentendus — quel est cet étendard autour duquel nous voulons rallier la jeunesse studieuse de Montreal ?

Pour répondre à cette question il suffit de dire au nom de qui nous venons ici ce soir. Nous venons au nom du premier pasteur de ce diocèse, désireux de suivre les instructions du Saint-Siége ; nous venons au nom de celui que la mort a enlevé au respect et à l'admiration du pays, Son Excellence le Délégué apostolique ; nous venons au nom de la plus haute autorité religieuse du monde catholique, au nom du Saint-Siége, au nom du Souverain Pontife, qui, dans sa bulle *Inter varias sollicitudines*, encourage tous les fidèles du Canada à se ranger autour de l'université Laval, dont il a daigné louer les jeunes services et le dévouement à la cause catholique.

Est-ce assez, messieurs, pour faire connaître l'étendard sous lequel nous convions la jeunesse studieuse de Montréal? Peut-être que non, car cet acte du Saint-Siége est un acte qui, de sa nature, n'assure pas l'avenir. C'est pour prévenir toute crainte que le Saint-Siége, dans la bulle d'érection canonique, place l'université Laval sous la haute surveillance, spéciale et perpétuelle, de NN. SS. les évêques de la province de Québec, pour tout ce qui concerne la doctrine et les mœurs.

Notre étendard est donc l'étendard catholique, dans toute la force et dans toute l'étendue qu'il est possible de donner à ce mot.

A ce titre donc, messieurs, nous ne sommes pas des étrangers; nous sommes des frères. Le nom de Laval que nous portons, et qui rappelle cet homme de Dieu dont la sollicitude pastorale s'étendait sur presque toute l'Amérique du Nord, est, Dieu merci, un nom cher à tous les Canadiens et qui peut couvrir, sans porter ombrage à personne, toute la province de Québec.

Enfin, messieurs, nous ne sommes pas des étrangers dans notre personnel enseignant à Montréal. Nos professeurs, en effet, sont les enfants mêmes de la ville de Montréal, l'élite de vos concitoyens: ce sont les dévoués messieurs de Saint-Sulpice, chez qui plus de trente diocèses de l'Amérique du Nord viennent puiser la science ecclésiastique; ce sont, pour la Faculté de Droit, les premiers citoyens, les premiers dignitaires de la ville de Montréal; ce sont, pour la Faculté de Médecine, les membres de la profession médicale que la confiance publique de cette ville a depuis longtemps honorés de son suffrage.

Quant aux institutions universitaires déjà existantes à Montréal et à côté desquelles nous venons nous placer, nous ne voulons pas non plus leur déclarer la guerre. Répondant à un besoin que nos convictions religieuses ne trouvaient pas satisfait chez elles, nous ne leur ferons pas une concurrence déloyale, mais nous lutterons courtoisement avec elles en donnant plus de leçons, pendant un plus grand nombre de mois d'étude, et en cherchant à rendre de plus en plus sévères les qualifications nécessaires aux degrés.

Puissante organisation qui permettra de réunir toutes les forces autour d'un centre, non pas québecquois, mais canadien; garantie perpétuelle sous une bienveillante tutelle qui, sans

assurer l'infaillibilité, ne peut pas permettre de chutes mortelles; appui et bénédictions du souverain pontife : voilà, messieurs, les titres avec lesquels l'université Laval se présente à vous, ce soir, et qui lui vaudront, nous l'espérons, votre chaude sympathie et l'affluence de la jeunesse canadienne et catholique.

Je laisse maintenant la parole à M. le Vice-Recteur.

Discours de M. l'abbé Michel-Edouard Méthot,

vice-recteur de l'université Laval a Montréal

Monseigneur,

Messieurs les Professeurs,

Messieurs,

C'est avec les sentiments d'une joie bien vive, c'est avec les sentiments d'une profonde reconnaissance envers Dieu, que nous célébrons aujourd'hui cette première séance solennelle de l'université Laval à Montréal.

C'est avec une joie bien vive, parce que nous savons que cet acte répond aux désirs du vénérable prélat de ce diocèse, et aux vœux des citoyens de cette grande et noble cité.

C'est aussi avec un profond sentiment de reconnaissance envers la divine Providence, qui a bien voulu faire disparaître les obstacles et les difficultés.

Oui, messieurs, grâce à Dieu, trois Facultés sont maintenant régulièrement organisées. La Faculté de Théologie, dont l'enseignement a été confié aux vénérables prêtres de Saint-Sulpice, voit déjà assister à ses leçons un grand nombre de jeunes théologiens, et la Faculté de Droit, dont nous célébrons spécialement ce soir l'inauguration, va incessamment commencer ses cours. Quant à la Faculté de Médecine, espérons qu'elle sera bientôt en état de donner aussi ses leçons.

C'est encore, messieurs, avec une ferme confiance dans l'avenir, que nous ouvrons cette première séance publique. En effet, l'université Laval, bénie par le Saint-Père, agissant sous les

auspices du premier pasteur de ce diocèse et sous la haute surveillance de NN. SS. les évêques de la province de Québec, appuyée sur la science et le dévouement de ses zélés professeurs, l'université Laval deviendra, sans doute, à Montréal, un nouveau centre d'activité intellectuelle. Sans doute, on verra bientôt se presser auprès de ses chaires cette brillante phalange d'étudiants catholiques, avides de s'instruire, si nombreux et si recommandables, que compte déjà dans son sein cette grande et noble cité, et auxquels beaucoup d'autres ne manqueront pas de se réunir. Soumise aux *règlements* et aux *constitutions* de l'Université, — règlements et constitutions formellement approuvés par le Saint-Siége et par l'épiscopat, — attentive aux savantes leçons de ses professeurs, cette studieuse jeunesse viendra ici s'initier aux principes de la vraie science ; elle s'y affermira dans le goût et l'habitude salutaire du travail, dans la pratique d'une vie chrétienne, et ainsi, elle se préparera à elle-même un sérieux et solide avenir, tout en se rendant capable de bien servir la patrie.

Nous le savons tous, messieurs, « les espérances de l'avenir reposent sur les générations nouvelles. »

Soit qu'il s'agisse de purifier, de renouveler une société dont la foi s'est malheureusement affaiblie, et dont les mœurs mêmes se sont altérées au souffle délétère de l'impiété et des mauvaises doctrines ; soit qu'il faille aider au développement régulier et au légitime et vrai progrès d'une nation encore jeune ; soit enfin qu'il s'agisse de lutter contre les attaques et les envahissements du mal, de préserver le précieux trésor de la foi, la pureté des mœurs et des principes constitutifs de la société, au sein d'une nation encore religieuse et morale, mais travaillée par de dangereux ennemis intérieurs : c'est toujours à la jeunesse qu'il faut s'adresser.

C'est là ce que l'on avait compris dans la catholique Belgique, lorsque, pour opposer une digue puissante aux dangereuses attaques d'une minorité aussi impie qu'antisociale, on a relevé de ses ruines, et rétabli sur des bases nouvelles et mieux adaptées aux besoins de notre siècle, cette antique université de Louvain. Et aujourd'hui, après un espace de temps relativement court, cette grande institution, soutenue par la générosité du pays tout entier, et marchant sous la direction de l'épiscopat belge, cette grande institution, dis-je, compte dans son sein plus de soixante professeurs et plus de mille élèves. Et ces élèves,

après avoir puisé la science à des sources très-pures, embrassent les diverses professions libérales, se dispersent dans toutes les parties du pays, et emportent partout avec eux la bienfaisante contagion de leur foi, de leurs mœurs intègres, de leur ardeur juvénile, de leur zèle pour le *beau*, le *vrai* et le *bien*.

« Les espérances de l'avenir reposent sur la jeunesse ! » C'est encore ce que l'on a compris dans notre chère vieille France, du moins aux jours du malheur. Il fallait sauver une illustre nation qui périssait, moins abattue encore par les sanglantes défaites qui lui avaient été infligées que minée sourdement par une fausse science et ébranlée par les attaques journalières d'une presse éhontée qui ne respecte ni la religion, ni la morale, qui ne recule jamais devant le mensonge ni la calomnie ; il fallait raviver la foi qui allait s'éteignant : alors un cri s'est élevé : « Sauvons la jeunesse ! Préparons, pour l'avenir, des générations croyantes et saines ! et nous sauverons la patrie. »

Et alors, messieurs, qu'avons-nous vu ? De toutes parts, à la voix du souverain pontife, à la voix des évêques, gardiens naturels de la foi et de la doctrine, à la voix de cette partie de la presse dévouée à l'Eglise et au bien, on a vu surgir, dans diverses parties de la France, des Facultés catholiques d'enseignement supérieur ; on a vu les membres les plus distingués des professions libérales accepter avec empressement des chaires de droit, de médecine ou des sciences ; on a vu d'anciens professeurs attachés depuis longtemps à l'enseignement de l'Etat, mais désireux avant tout de mieux servir la grande cause de la religion, on les a vus quitter leurs chaires, pour consacrer leurs dernières forces à l'œuvre de l'enseignement catholique. On a vu enfin la jeunesse accourir en foule et venir s'abreuver à ces sources nouvelles de la vraie science.

Grand et beau spectacle, messieurs, capable de consoler de bien des faiblesses et de bien des défaillances ! Puisse le vent de la révolution ne pas se déchaîner de nouveau et ne pas renverser ces édifices, élevés avec tant de dévouement et au prix de tant de sacrifices !

« Les espérances de l'avenir reposent sur la jeunesse ! »

C'est ce qu'on a toujours compris dans notre jeune Canada, et en particulier dans cette ville de Montréal, si riche en institutions de tout genre, dignes du respect et de l'admiration de tous.

C'est aussi ce que l'on a compris, lorsque le séminaire de Québec, sur les instances de l'épiscopat canadien, a fondé l'université Laval, pour être comme le couronnement de l'enseignement secondaire, un asile sûr pour la jeunesse studieuse et impatiente de conserver intactes sa foi et ses mœurs, durant ces années importantes et nécessaires, mais si dangereuses, de l'initiation aux professions libérales.

Monseigneur et messieurs, l'université Laval est venue s'implanter dans cette grande et noble cité. Je puis le dire avec assurance et sans crainte d'être jamais démenti, ses apirations sont encore les mêmes. Aider au développement du bien ; aider à combattre le mal : voilà quelles sont et quelles seront toujours ses aspirations.

J'ai déjà dit avec quel sentiment de joie nous nous mettons à l'œuvre ; j'ai dit aussi quelles espérances nous croyons pouvoir nourrir pour l'avenir.

Mais je trouve encore un motif singulier de confiance, que je désire vous exposer en finissant, avant de laisser la parole à d'autres orateurs : ce matin même — professeurs et élèves — nous sommes allés nous agenouiller et prier dans un des sanctuaires les plus anciens et les plus vénérés de Ville-Marie. Là, dans un pieux recueillement, sous ces voûtes témoins de tant de merveilles de grâces, de tant de bienfaits demandés et obtenus, nous avons imploré les lumières de l'Esprit-Saint ; nous avons assisté au saint sacrifice, offert pour nous par le premier pasteur de ce diocèse ; là, nous avons invoqué la protection de la Vierge immaculée, patronne auguste de l'université Laval.

Eh bien, messieurs, — pourquoi n'en aurions-nous pas la douce confiance ? — la Vierge immaculée a daigné jeter des regards de bienveillance sur ces nouveaux enfants *qui lui ont surgi* au sein de cette cité laquelle, d'ailleurs, lui fut toujours si chère. Elle gardera sous sa puissante protection et les professeurs et les élèves ; et, sans doute, l'œuvre grandira rapidement ; l'œuvre se complètera, toujours fidèle à sa mission, tendant toujours au bien de la religion, et au bonheur de notre chère et bien-aimée patrie.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. CÔME-SÉRAPHIN CHERRIER, DOYEN DE LA FACULTÉ DE DROIT.

Monseigneur,

Monsieur le Recteur,

Mesdames et Messieurs,

« Une université catholique où se rencontrent la foi et la science, où la culture de l'esprit et du cœur se donnent rendez-vous et vivent en parfaite harmonie, est à la fois le complément et la plus haute expression de la vraie civilisation. »

Telles sont les paroles que prononçait, il y a un an, Son Excellence le Délégué du Saint-Siége, l'illustre et regretté évêque Conroy, à l'ouverture des cours de l'université Laval, à Québec. Comment ne pas se les rappeler, aujourd'hui que la même université veut bien étendre jusqu'à notre ville son œuvre d'intelligence et de dévouement ?

Nous avions l'espoir que ces cours s'ouvriraient sous les auspices du Délégué apostolique, et que nous aurions le bonheur d'entendre encore une fois sa voix éloquente et sympathique. Mais hélas ! elle est éteinte pour toujours. La Providence, dont les voies sont impénétrables, à jugé à propos d'appeler là-haut son fidèle serviteur, encore jeune, il est vrai, et cependant déjà martyr de son dévouement au Saint-Siége.

Il est mort, mais sa mémoire plane au-dessus de notre université ; elle est au fond de nos cœurs ; elle remplit cette enceinte, et elle y vivra environnée de respect et de reconnaissance, à côté de celle de l'Eminentissime cardinal Franchi, qui a précédé de quelques jours seulement son ami dans la tombe.

I

Quand il devint, en 1874, préfet général de la sacré congrégation de la Propagande, le cardinal Franchi connaissait déjà les aspirations et les besoins de notre grande cité relativement aux études universitaires. Aussi en fit-il l'objet de sa plus sérieuse attention. Il les porta devant la congrégation qu'il présidait, et bientôt ce tribunal suprême, — puisque le pape en approuva les vues, — tout en regardant comme impossible le projet de fonder ici, à côté de Laval, qui a si bien mérité de

l'Eglise et de la société, une université distincte et indépendante, reconnut cependant «la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université Laval.» Or, pour atteindre ce but, il ne s'offrit à ses yeux d'autre expédient que celui «d'établir à Montréal une succursale de l'université Laval.» A l'exécution de ce projet, les évêques de la province furent appelés à procéder, en union avec Laval, sur des bases clairement établies. Le cardinal Franchi a donc usé de l'influence et du poids que lui donnait sa haute position dans les conseils du Saint-Siége, pour doter Montréal de ce bienfait inestimable, et grâces lui en soient rendues.

Nous nous rappelons tous le panégyrique remarquable que M. l'abbé Louis Pâquet a fait de cet illustre prince de l'Eglise, et le tableau brillant qu'il nous a tracé de ses vertus et de ses grandes qualités. L'archevêque de Québec, Mgr Taschereau, a voulu aussi rendre hommage à sa mémoire, et, dans les quelques paroles qu'il a récemment prononcées, il a très-bien caractérisé le rôle important qu'un secrétaire d'Etat du Saint-Siége est appelé à remplir et les grandes qualités que ce rôle exige.

Son Excellence Mgr Conroy n'a pas moins de titres que l'Eme Franchi à la reconnaissance de l'université Laval de Montréal, puisque, sur son établissement, comme sur tant d'autres points de haute importance, son influence s'est fait sentir de la manière la plus heureuse, et qu'il prenait le plus vif intérêt à sa prospérité future. Le discours éloquent qu'il prononça au grand séminaire de Montréal, lors de l'inauguration de nos Facultés, est encore dans la mémoire de tous.

Nous ne pouvons donc commencer les cours de la Faculté de Droit, sans laisser tomber sur la tombe de Mgr Conroy quelques paroles qui témoignent de notre respect et de notre reconnaissance pour sa mémoire.

Quand il arriva au Canada comme délégué apostolique, le trouble avait envahi les esprits, et un malaise considérable se faisait sentir dans tous les membres du corps social.

Le nouveau délégué ne tarda pas à découvrir à la fois l'étendue et la cause du mal; ses lumières et son expérience lui en indiquèrent aussitôt le remède. Dans des discours, dans des documents écrits par lui ou sous son inspiration, il sut tracer nettement la ligne qui assurait, d'un côté, l'exercice légitime

et nécessaire des droits politiques, et, de l'autre, le respect dû à la religion, à l'indépendance et à la suprême autorité de l'Eglise. Grâce à de sages prescriptions, le calme se rétablit dans les consciences catholiques, et les citoyens du Canada, sans distinction, à quelque origine, à quelque religion, à quelque parti qu'ils appartinssent, n'eurent plus aucun sujet de défiance ou d'appréhension. Les ombres qui nous tenaient divisés sur des points où l'entente, ou du moins la paix et l'harmonie nous sont nécessaires, avaient heureusement disparu.

Est-il étonnant qu'après avoir montré tant de sagesse et d'habileté au Canada, Mgr Conroy ait reçu d'autres missions aussi délicates que la première, plus délicates encore, peut-être, pour les Etats-Unis et Terreneuve ?

Du reste, ceux qui l'ont vu de près ont reconnu chez lui des qualités de premier ordre, un jugement sûr, une pénétration remarquable, une habileté rare à résoudre les difficultés les plus graves. Ajoutez à cela une riche variété de connaissances historiques et littéraires, dont il savait orner ses discours et ses allocutions, une éloquence douce et persuasive, un goût attique, une noblesse, une dignité qui commandaient le respect, et en même temps une douceur, une bienveillance, une affabilité qui lui gagnaient tous les cœurs.

« Quand Mgr Conroy est venu au milieu de nous, disait récemment Mgr l'archevêque de Québec, nul d'entre nous n'a tardé à reconnaître tout ce que dans cette âme il y avait de pénétration pour comprendre et saisir les affaires les plus difficiles, tout ce qu'il y avait de patience, de douceur, d'aménité dans son cœur, de vigueur et de courage dans sa volonté : vraie image du Père commun des fidèles, dont il était au milieu de nous le représentant spécial. »

Il était doué de cet esprit de conciliation qui distingue les dignitaires de la Cour pontificale. On le sait, ces grands politiques, brisés aux luttes pacifiques d'une diplomatie toute chrétienne, ne refusent pas de condescendre à la faiblesse naturelle du cœur humain. Loin de procéder avec hauteur et de trancher dans le vif, ils tempèrent et s'efforcent de ménager, autant que possible, les susceptibilités de ceux dont ils sont appelés à juger les différends. En exerçant leurs importantes et délicates fonctions, ils donnent l'exemple de cette charité qui doit animer tous les membres d'un gouvernement essentiellement paternel.

La connaissance que Mgr Conroy avait des hommes et de l'empire que certaines idées, vraies ou fausses, exercent sur les esprits l'avait convaincu qu'il ne faut rien brusquer, mais plutôt attendre patiemment que le temps, ce grand réparateur, vienne lui-même effacer les dernières traces du mal. Souvent, pour vouloir trop hâter un retour d'ailleurs désirable, on aigrit les cœurs, bien loin de les guérir, ou si le calme paraît se faire au dehors, c'est qu'il se prépare au dedans une réaction mille fois plus à craindre que les atteintes qu'il s'agissait de prévenir ou les progrès qu'il était urgent d'arrêter.

Comme tous les hommes éclairés, le Délégué apostolique ne se flattait pas de pouvoir dissiper du coup tous les préjugés qu'il avait à combattre. Cela explique pourquoi, dans certaines occasions, il a procédé avec une lenteur et une précaution qu'on lui aurait reprochées, si on n'eût pas été persuadé qu'elles étaient chez lui l'effet de cette prudence et de cet esprit de conciliation dont la Cour pontificale donne continuellement l'exemple.

Je voudrais entrer ici dans de plus grands détails, le suivre plus loin dans sa vie publique, pénétrer jusque dans l'intime de sa grande âme, mais je dois abréger. Du reste, je n'ai pas entrepris un panégyrique, mais uniquement voulu faire une profession publique de respect envers un grand homme et reconnaître une dette de gratitude. J'ajouterai seulement que ce serviteur fidèle, se sentant saisi par la mort au milieu d'une brillante carrière, loin de son pays et des siens, a généreusement fait le sacrifice de sa vie : « *God accept the sacrifice of my life.* » sacrifice héroïque, digne couronnement d'une vie de dévouement à Dieu et à l'Eglise.

Le correspondant de Rome du *London Times* dit qu'à la grande réception donnée au Vatican, le 18 août, Sa Sainteté Léon XIII a déploré en termes émus la grande perte qu'ont faite l'Irlande et l'Eglise dans la personne de Mgr Conroy. Sa Sainteté a parlé avec abondance et une évidente émotion des vertus, de la piété, de l'érudition et de l'éloquence du défunt prélat.

II

Je vous laisse, messieurs les membres et messieurs les élèves de la Faculté de Droit, le soin d'honorer dignement sa mémoire, en faisant produire à l'enseignement universitaire tout le fruit que lui-même en attendait.

Nous avons encore un motif bien puissant de travailler au succès de l'université Laval à Montréal, et ce motif doit dominer tous les autres, c'est l'assurance que nous avons de seconder par là les vues du Saint-Siége. Ce sera une nouvelle preuve de notre dévouement à la Chaire pontificale.

L'œuvre que nous commençons aujourd'hui est une œuvre laborieuse, nous le sentons, et peut-être au-dessus de nos forces ; mais nous avons confiance en la Providence et en ceux qui, après Dieu et sous le regard de Dieu, sont chargés de l'honneur de cette institution, en particulier dans la sagesse et la prudence de Mgr l'évêque de ce diocèse, qui a présidé, à côté de Mgr Conroy, à l'inauguration de l'université Laval à Montréal, et qui daigne aujourd'hui, avec une nouvelle bienveillance, honorer de sa présence cette humble cérémonie.

Monseigneur, grâces en soient rendues à Votre Grandeur, — permettez-moi de le proclamer ici hautement, — votre prudence, votre bon vouloir et votre zèle ont déjà fait disparaître bien des difficultés, et ont contribué puissamment à l'accomplissement de cette œuvre qui sera une des gloires de votre épiscopat. Nous sommes sûrs que votre haute protection ne nous fera jamais défaut, et qu'elle nous aidera toujours à surmonter les autres obstacles que l'avenir nous réserve peut-être.

Mais, au reste, ces obstacles, fussent-ils nombreux et puissants, ne devraient pas arrêter nos courages. Au contraire, en les voyant se dresser devant nous, je me dirais : tant mieux ! l'université Laval à Montréal porte le signe des œuvres que Dieu aime. Quand une institution a la sanction d'en haut, peu importent les nuages qui se meuvent autour d'elle et viennent ceindre son front : tôt ou tard, il se fera un grand calme.

C'est une œuvre laborieuse, mais, ce qui est encore plus vrai peut-être et doit nous suffire, c'est qu'elle est une œuvre patriotique.

Oui, c'est une œuvre patriotique, parce que c'est une œuvre de religion. La religion, en effet, n'est-elle pas la pierre angulaire de la patrie ?

C'est une œuvre patriotique, parce que c'est une œuvre de travail. Que serait une université sans le travail, soit chez les professeurs, soit chez les élèves, soit même chez ceux qu'elle aurait couronnés ? Tout y invite au travail, si nécessaire aux

meilleurs talents : la régularité des exercices, la parole, l'exemple, la société des membres entre eux et des élèves, le spectacle du succès obtenu et de la gloire promise, sans compter le sentiment général du devoir.

C'est une œuvre patriotique, parce que c'est une œuvre d'émulation, sans rivalité.

L'université Laval à Montréal ne saurait manquer de créer entre ses professeurs, ses élèves, ses lauréats, nous pourrions dire entre tous ceux qui s'occupent de sciences ou de lettres, cette généreuse émulation qui naît comme d'elle-même dans toutes les institutions de ce genre.

Mais il y a plus.

Par une disposition que je puis bien appeler providentielle, Rome a voulu que les Facultés de Montréal ne fussent pas distinctes de celles de Québec. Ainsi, il n'y a qu'une seule Faculté de droit, dont une partie enseigne à Québec et l'autre à Montréal. A nous donc de chercher à égaler les confrères qui travaillent à côté de nous. Ils nous ont précédés dans la carrière, — carrière déjà pleine d'honneur, — mais qui nous empêchera d'y marcher avec le même courage et de compter sur notre part de succès ?

Voilà un nouveau sujet d'émulation qui s'ajoute à tous les autres, et qui ne saurait tourner qu'au profit de la science.

Mais, ce qui est mieux encore, c'est qu'en activant l'émulation généreuse, l'organisation qui existe bannit à jamais toute rivalité. En effet, quelle rivalité pourrait-il y avoir dans une seule et même institution ?

L'honneur des Facultés de Montréal rejaillira sur celles de Québec, comme l'honneur de celles de Québec rejaillit déjà et rejaillira toujours sur celles de Montréal, car elles forment un même corps : elles sont unes. Appuyées sur la même base, avec les mêmes droits, les mêmes devoirs, les mêmes règlements, les mêmes ambitions, les mêmes intérêts, elles ne sauraient séparer leur sort, encore moins éprouver la tentation de travailler au détriment l'une de l'autre, puisqu'elles se confondent dans une même université.

Certes, voilà une considération assez puissante, fût-elle la seule, pour rallier à l'organisation présente non-seulement tous les amis de l'éducation, mais encore tous les amis de leur pays.

La rivalité fait partout assez de mal, pour que nous devions nous réjouir d'en être préservés à jamais dans la sphère calme des hautes études.

Enfin, l'œuvre que nous commençons est une œuvre patriotique, parce qu'elle est une œuvre d'union. Ce n'est pas assez pour nous, Canadiens, de vivre en paix, il nous faut vivre unis. Par quelle fatalité irions-nous diviser des forces qui déjà suffisent à peine? Pour arriver au succès dans de grandes entreprises, comme celle d'une université, par exemple, ce n'est pas trop du concours de toutes nos villes, de toutes nos paroisses, en un mot, de toutes les volontés travaillant en commun à l'œuvre commune. Or, c'est ce que nous apporte, en ce qui regarde les études, l'organisation que Rome a bien voulu donner à l'université Laval. Cette organisation, basée sur l'unité, contribuera infailliblement à étendre les rapports de bienveillance, d'estime et de fraternité entre les savants et les hommes de lettres des deux cités. Ces savants, ces littérateurs exerceront à leur tour une heureuse influence sur la société au milieu de laquelle ils vivront, et y feront pénétrer les sentiments dont ils seront eux-mêmes animés.

Pour rendre encore plus sensible l'avantage dont nous allons jouir, je n'ai pas besoin de faire l'éloge d'une institution dont nous partageons dès aujourd'hui la vie et les labeurs. Cet éloge se trouve dans la haute approbation qu'elle a reçue du Saint-Siége, ainsi que dans les faveurs et les priviléges qu'il a bien voulu lui conférer.

Les paroles prononcées par Son Excellence le Délégué apostolique, à l'ouverture des cours universitaires à Québec, ne témoignent-elles pas de l'intérêt qu'il portait à cette institution, de l'estime, de l'admiration qu'il avait pour elle? Or, messieurs, quand un témoignage part de si haut, on n'a pas besoin de le justifier: on y applaudit.

Ce discours, comme celui que M. l'abbé Hamel a prononcé dans la même occasion, nous donnent aussi une haute idée des avantages de l'enseignement universitaire.

Il me suffira donc de remarquer à ce sujet que c'est dans les universités que se sont formés les plus savants théologiens, les hommes d'Etat les plus célèbres, les publicistes les plus distingués ; c'est là qu'ils ont puisé cette science et ces lumières

qui ont jeté tant d'éclat sur l'ancien monde. Les orateurs les plus éloquents de l'Angleterre, ses hommes d'Etat, eux aussi, ont dû leurs succès à l'enseignement universitaire, puisé dans des institutions protestantes, il est vrai, mais établies à une époque catholique et sous l'influence du catholicisme, dont elles ont conservé beaucoup de traditions.

III

Je ne puis me dispenser, dans une occasion comme celle-ci, de faire quelques remarques sur l'étude du droit.

L'étude du droit répand sur les nations autant d'éclat que celle des lettres et des beaux-arts. Rome a pu s'enorgueillir autant de la science et de la haute intelligence de ses jurisconsultes, que du talent de ses poëtes ou de l'éloquence de ses orateurs. Les monuments gigantesques élevés par le peuple romain n'ont pu résister à l'action du temps; il n'en reste que des ruines, et le corps du droit romain a traversé les siècles pour inspirer de ses lumières et de ses savants enseignements les jurisconsultes qui, dans le cours des âges, ont voulu puiser à cette source de richesses légales. Que sont devenues les conquêtes prodigieuses du plus grand capitaine des temps modernes? Rien n'en subsiste. L'empire qu'il édifia a croulé aussi rapidement qu'il s'était élevé. Il reste un monument éternel de sa gloire, c'est le code auquel il a donné son nom, et la part qu'il a prise aux discussions que sa rédaction a fait naître a révélé cette haute intelligence qui a si souvent fixé la victoire sous ses drapeaux. Notre code, avec des imperfections dont le code Napoléon lui-même n'est pas exempt, assurera à celui qui en a conçu l'idée ainsi qu'à ses rédacteurs une place honorable dans la postérité.

Quant à l'influence bienfaisante de l'étude du droit sur les idées et les mœurs d'une société, qui pourrait en douter?

Comme le fait observer un auteur, « le droit en général est le fondement de la justice. » Ces deux notions sont corrélatives, et c'est dans l'idée du droit que se trouve la raison fondamentale des devoirs que la justice impose, ou, en d'autres termes, c'est parce que tout homme a des droits que chacun doit les respecter dans autrui. Qui ne voit qu'une étude comme celle du droit, destinée à répandre de semblables notions et à les faire pénétrer dans les esprits, ne doive nécessairement redresser les idées.

quand elles ont été faussées par l'ignorance, par l'intérêt personnel ou par la passion, en assignant de justes limites aux droits et aux obligations de chacun ?

L'étude du droit exerce encore une autre influence bien précieuse : elle élargit le cercle des idées.

La science du droit embrasse, selon les institutes de Justinien la connaissance des choses divines et humaines. On voit dès lors quel vaste champ s'ouvre à celui qui se livre à cette étude, quelle variété de connaissances elle exige, ce qui fait dire à l'un des rédacteurs de *La Revue du Monde catholique*, qu'elle tend à «élever le niveau des idées et à étendre l'horizon intellectuel.»

Aussi l'étude du droit se divise en plusieurs branches, qui seront enseignées dans les divers cours de cette Faculté.

Tous les hommes d'Etat, les hommes politiques éminents, chez les anciens comme chez les modernes, ont possédé des connaissances légales étendues.

En Angleterre, les citoyens qui ont le plus honoré la tribune politique, ou présidé avec succès au gouvernement de l'Etat ont généralement suivi des cours universitaires et ont été initiés à la science du droit.

Il est des pays, la France, par exemple, où cette étude est obligatoire pour ceux qui se destinent à la carrière diplomatique ou à des emplois élevés.

Mais si la connaissance des lois est extrêmement avantageuse à tous les peuples, c'est à ceux qui jouissent des bienfaits du régime constitutionnel et qui sont appelés à le faire fonctionner qu'elle devient véritablement indispensable. Chez eux, plus que chez tout autre, il importe de développer la notion du droit, et d'inculquer à chaque citoyen le respect pour les droits des autres et l'obligation de n'y porter aucune atteinte.

Il est un phénomène historique que je me plais à signaler. Quand les trônes s'écroulent, que les nations sont agitées par des convulsions périodiques, que des doctrines dangereuses viennent saper les bases de la société et que l'anarchie menace de tout envahir, on est frappé de la stabilité des institutions anglaises et du spectacle admirable qu'offre cette stabilité au milieu du chaos qui règne chez les autres peuples. Les tempêtes et les orages politiques ont grondé autour de cet île fortunée ; elle les a défiées, comme elle défie les flots de la mer qui battent ses

rivages. Il peut y avoir plusieurs causes de ce phénomène ; mais le respect de la loi, que les masses conservent, l'amour de la légalité qui a passé dans les mœurs, en est assurément une et peut-être la plus efficace.

Au nom de la légalité et du respect pour les lois, le grand libérateur de l'Irlande est parvenu à émanciper ses compatriotes du joug qui pesait sur leurs convictions religieuses et à le briser.

L'une des meilleures paroles tombées de ses lèvres éloquentes est celle-ci : « La plus belle réforme ne vaut pas la goutte de sang versée pour l'obtenir. » C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de la légalité et la censure la plus juste de la violence.

Que l'on me permette un mot sur le personnel de la Faculté. Relativement au doyen, je dois suivre la règle qui prescrit de ne pas parler de soi, ni en bien ni en mal, règle très-sage ; car, si j'en disais du bien, on ne me croirait pas, et si j'en disais du mal, on me croirait peut-être trop. Je n'ai pas la même réserve à observer à l'égard de mes collègues. Il m'est agréable de leur rendre justice. La Faculté de Droit se compose d'écrivains distingués, dont la réputation a traversé l'Océan et dont les productions ont été admirées des littérateurs européens ; d'orateurs éminents, dont les accents ont retenti dans les enceintes législatives ou au *Forum* ; de jurisconsultes érudits, qui ont écrit sur le droit avec élégance ; de juges, qui, par leurs décisions, ont honoré le trône de la justice et en ont prononcé les oracles avec lucidité et précision, ce qui n'est pas un faible mérite quand il s'agit d'oracles, même de ceux de Thémis. Nul doute que, par leurs savantes leçons, ils ne forment des élèves dignes d'une profession destinée à protéger la fortune, l'honneur et la vie de leurs concitoyens.

IV

En finissant, je demande la permission d'exprimer le sentiment que j'éprouve aujourd'hui, et que mes collègues partageront sans doute avec moi : membres de la Faculté de droit de l'université Laval à Montréal, nous sommes, par là même, membres de l'université Laval à Québec. Nous devons nous féliciter, nous trouver heureux, éprouver un sentiment d'orgueil bien légitime, en songeant que nous appartenons à une institution qui renferme dans son sein des hommes aussi remarquables que notre

vénérable Recteur, des prêtres distingués comme celui que l'université vient de placer à notre tête, des prédicateurs aussi éloquents que M. l'abbé Louis Pâquet, des théologiens aussi érudits que M. l'abbé Bégin, et tant d'autres personnages illustres par leurs vertus et leur science.

M. le Vice-Recteur, soyez le bienvenu.

Le poste que vous occupez demandait, nous le sentions, nous, professeurs et élèves de la Faculté de droit, plus que tout autre, le talent et l'expérience. L'université Laval est venue au-devant de nos désirs ; elle les a même dépassés. Nous sommes heureux de lui en exprimer ici publiquement notre vive reconnaissance.

Enfin, je fais pour notre *Alma Mater* les vœux que les patriotes sincères font pour la patrie : *Perpetua esto !*

Discours prononcé par M. l'abbé Colin P. S. S.

DOYEN DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

Monseigneur,

Monsieur le Recteur,

Messieurs,

L'inauguration de l'université Laval, c'est-à-dire d'une université catholique à Montréal, n'est pas un acte ordinaire, mais un fait qui aura au loin son retentissement, et qui marquera dans les souvenirs du pays et de la religion.

C'est un grand mouvement catholique qui commence dans le monde supérieur de la pensée, et une forte impulsion donnée, sous la direction du Saint-Siége, à toutes les études sérieuses, à toutes les investigations de l'esprit, à toutes les connaissances intellectuelles : théologie, lois, sciences, lettres et arts.

C'est une affirmation puissante de la vie catholique d'un peuple entré dans sa maturité, affirmation qui, en face des défaillances et des désertions dont nous sommmes témoins, honore ce peuple et révèle la fermeté de ses convictions, la vigueur de sa foi, et la plénitude de son dévouement au Vicaire de Jésus-Christ.

C'est une glorieuse manifestation de l'éminent attribut qui constitue l'Eglise, l'immortelle inspiratrice et la maîtresse bienfaisante des arts et des sciences ; c'est une prise de possession qu'elle fait, sur ces terres nouvelles, d'une partie sacrée de son héritage, et l'un des plus nobles exercices de ses droits divins sur le domaine de la pensée et sur l'éducation de la jeunesse.

Issues du génie civilisateur de l'Eglise, les universités portent, dans leur nom même, l'empreinte des deux beaux traits de celle qui leur a donné le jour, l'unité dans l'universalité : l'unité, apanage essentiel de l'éternelle Vérité, et l'universalité de toutes les connaissances qui peuplent les régions immenses qu'habitent, associées ensemble, la foi et la raison. Et plus ces admirables institutions s'étendent, sans se diviser, sur les larges proportions qui leur conviennent, plus elles acquièrent de force et de splendeur, mieux elles répondent à leur haute destinée et font briller, par leur harmonieux accord, la plus grande beauté et la plus grande puissance qui soient dans les sociétés de ce monde : l'unité catholique.

En ce siècle d'expériences, on voit jusqu'où peuvent tomber les sciences, ces filles de la Sagesse éternelle, quand, ayant une fois répudié leurs principes et leur gloire, elles s'écartent de leur voie, désertent leur patrie et fuient imprudemment la vigilance maternelle de l'Eglise. Rien n'est plus triste que le spectacle de leurs égarements. Errant parmi les incertitudes de mille routes inconnues, et semant partout, sur leur passage, le doute, la défiance et l'erreur, on dirait qu'elles ne sont plus nées que pour aboutir à des abîmes ou à des ruines. Tout s'ébranle dans l'ordre social, sous l'action de leur pouvoir dissolvant. Les trônes s'écroulent ou chancellent ; et le plus puissant d'entre eux est, en ce moment, comme à s'émouvoir de frayeur, au sein même de ses victoires.

C'est donc, pour toutes les intelligences demeurées fermes et fidèles, un pressant devoir de ramener plus que jamais toutes les sciences et toutes les connaissances humaines au centre commun de l'unité catholique, et de les grouper, comme en faisceaux, autour de ce foyer de toute vraie lumière.

L'Europe l'a compris ; et rien n'égale l'ardeur généreuse avec laquelle se fondent ces somptueuses universités catholiques, qu'on peut appeler la vaillante conquête de l'esprit du bien sur l'esprit du mal.

Le Canada aussi l'a compris ; et à l'avenir, de Montréal à Québec, s'élèvera, parmi nous, l'une de ces vastes écoles catholiques, où la jeunesse, protégée contre les périls de l'âme par le vénérable épiscopat de la Province uni au successeur infaillible de Pierre, et recevant de maîtres non moins distingués par le zèle que par le savoir un enseignement intègre et pur de tout faux alliage, pourra, sans crainte ni pour sa foi ni pour son cœur, donner un libre essor aux aspirations et à l'activité de sa pensée, et montrer que, pour devenir un citoyen utile à sa patrie, la meilleure condition sera toujours d'être un chrétien fidèle à sa religion et docile à l'Eglise.

Discours Mgr Edouard-Charles Fabre,

évêque de Montréal.

M. le Recteur,

Messieurs,

« Il est juste que dans cette circonstance solennelle je dise un mot pour terminer la séance.

Qnand un homme reçoit une position officielle, il est nécessaire qu'il examine d'abord toutes choses, qu'il se rende bien compte à lui-même des obligations qui lui sont imposées et des moyens qu'il a à sa disposition pour les remplir.

Designé par le Souverain Pontife Pie IX pour être le coadjuteur et plus tard le successeur de Sa Grandeur Mgr Bourget, j'ai dû tout d'abord examiner quels étaient les devoirs qui m'incombaient et quelles étaient les ressources que j'avais en main pour m'en bien acquitter.

Je me voyais à la tête d'un des plus beaux diocèses du monde, et un des plus importants, non-seulement par le nombre des fidèles, mais encore par l'esprit de la population, esprit essentiellement catholique et attaché aux vrais principes.

Lorsque, parcourant la France, il y a quelques années, il m'était quelquefois demandé de faire connaître aux populations

françaises l'état de la religion au Canada, j'étais heureux de pouvoir dire, du haut de la chaire, que, dans mon pays, c'est la presque totalité des catholiques qui remplissent leurs devoirs religieux.

J'étais heureux de pouvoir leur apprendre comment leurs frères entendent les choses de la religion ; c'était avec bonheur que je leur disais qu'après deux siècles de séparation, d'isolement et de domination étrangère, nous avions encore la foi de nos pères.

En arrivant à la tête de ce diocèse j'avais à conserver cet excellent esprit, à empêcher l'ennemi de faire des ravages dans le champ du Père de famille, ou de décimer le troupeau.

De plus, je voyais un grand nombre d'institutions fondées. L'épiscopat de mon vénéré prédécesseur, surtout, est remarquable par la puissance avec laquelle il a fait surgir ces institutions. Dans toutes les villes principales, dans tous les coins du diocèse, il y a une foule d'établissements religieux qui se sont élevés sous son inspiration.

La position de Montréal vis-à-vis le reste du pays méritait aussi considération. J'y voyais la plus grande ville du Canada, la métropole du commerce et le centre de l'industrie ; elle est si bien placée, que toutes les villes d'Ontario et des Etats-Unis du nord, y ont un accès facile, et qu'on y est amené non-seulement par les intérêts du commerce, mais encore par le désir d'y puiser l'éducation classique. Ce ne sont donc pas seulement les besoins matériels, mais aussi les besoins intellectuels qui attirent et retiennent au milieu de nous les jeunes citoyens des Etats-Unis.

Voilà la ville que j'étais appelé à gouverner. Et comment pouvais-je accomplir une telle mission ?

Il fallait d'abord affermir ce qui était debout, puis créer, s'il était possible, afin de répondre aux besoins qui pouvaient se manifester dans l'avenir.

Je trouvais dans les colléges des professeurs instruits et zélés ; je voyais un grand nombre d'institutions élevées sur différents points pour former des prêtres, et j'ai la conviction que la plupart de ces prêtres ont rendu de grands services au pays, surtout par le zèle qu'ils ont apporté à l'éducation de la jeunesse.

Une de mes consolations est de constater, non-seulement que j'ai actuellement plus de quatre cents prêtres dans le diocèse, mais encore soixante-huit autres qui m'appartiennent au même titre, et qui sont à faire le bien dans les diocèses environnants.

Considérant les efforts qui se font de tous côtés pour fonder dans les grandes villes des centres d'enseignement supérieur où la vraie doctrine soit exposée, considérant ce qui se passe en Europe et en partiticulier dans notre mère-patrie, où les évêques s'efforcent d'établir des universités pour donner plus de vie à l'enseignement catholique, j'ai naturellement songé à ce qui nous manquait à nous-mêmes. Jai désiré avec ardeur de voir Montréal doté d'une semblable institution.

Je vois que les évêques français ne se contentent point de fonder de bonnes écoles, des universités, mais encore qu'ils appellent autour d'eux des hommes distingués, auxquels ils confient le soin de former la génération qui viendra après eux.

De plus, messieurs, je comprends que si l'on veut commander avec avantage il faut d'abord que l'on sache obéir.

J'obéis.

En repassant ce qui a été fait jusqu'à présent pour l'éducation à Montréal, on voit que mon prédécesseur avait sur cette matière les mêmes vues que moi, et qu'il était convaincu que l'établissement d'une université était le moyen unique d'affermir la foi parmi nous: c'est pourquoi il a fait tous ses efforts pour obtenir une université à Montréal.

Après de longues discussions, après deux voyages à Rome, deux requêtes présentées au Saint-Siége, le Souverain Pontife, ayant examiné la question mûrement, connaissant notre pays, regardant notre province, le Souverain Pontife, notre chef, le chef de votre évêque comme le vôtre, a décidé que ce qu'il faut à Montréal, c'était une succursale de l'université Laval.

Eh bien ! messieurs, nous avons une succursale de l'université Laval. Déjà une faculté, la faculté de théologie, a commencé son œuvre, grâce au dévouement des Messieurs du Séminaire, qui se sont chargés de fournir le local et les professeurs; aujourd'hui,

nous inaugurons les travaux de la Faculté de droit, et j'espère que la Faculté de médecine ne tardera pas longtemps à ouvrir ses portes.

En effet, messieurs, l'évêque doit donner l'exemple à son peuple ; les discussions sont finies, la question est réglée, il n'y a plus de cause dès que Rome à parlé. J'ai donc dû immédiatement me mettre à l'œuvre et j'ai trouvé de toutes parts une bonne volonté qui m'a aidé dans mes efforts. Voilà pourquoi, dès la première année, malgré les difficultés qui pouvaient se présenter, j'ai réussi à organiser deux Facultés.

Jetant d'abord les yeux du côté du séminaire, je vis que ces Messieurs de Saint-Sulpice étaient tout disposés à entreprendre, dans un avenir assez prochain, l'établissement de la Faculté de théologie ; et dès que je leur en fis la proposition, j'arrivai à un résultat favorable.

Ensuite, au milieu de difficultés apparentes, je me disais : Il faut marcher, il faut avancer. Sans doute, je pensais bien que je ne pourrais pas tout faire cette année, mais que je ferais ce qui était possible.

Je viens de constater avec plaisir que la Faculté de théologie est déjà en opération. Il y a là un nouveau gage de prospérité pour l'Eglise et pour ses ministres, qui ne seront plus obligés d'aller chercher au loin les degrés universitaires : ils pourront les trouver chez eux.

La Faculté de droit ouvre ses portes à ceux qui se destinent à l'étude des lois. Je connais l'importance du rôle que les hommes de loi remplissent dans la société : ce sont eux qui sont appelés à légiférer ; ce sont eux qui ont à défendre la fortune, la vie, l'honneur de leurs concitoyens.

C'est une consolation pour moi de penser que, grâce aux moyens qui vous seront fournis de connaître la vraie science des lois, et de la connaître comme un moyen de faire triompher la volonté de Dieu, nous pourrons former des hommes comme ceux qui font la gloire de la France, comme M. de Mun, par exemple, et comme tant d'autres, qui sont catholiques avant tout.

Oui, messieurs, j'ai admiré O'Connell comme vous, mais je l'ai admiré surtout quand, — la seule fois que je l'ai vu, — il s'approchait de la sainte table, et que j'appris qu'on le trouvait là tous les dimanches.

Voilà donc, messieurs, deux Facultés de notre université qui vont dès à présent fonctionner. La Faculté de théologie a déjà un grand nombre d'étudiants, qui viennent non-seulement du diocèse de Montréal, mais je pourrais dire des quarante diocèses qui s'échelonnent de l'Atlantique au Pacifique. La Faculté de droit, si j'en crois les indices, recevra aussi de nombreux élèves.

C'est donc avec bonheur que j'ai assisté ce soir à cette inauguration ; c'est avec plaisir que j'ai constaté publiquement que, pour obéir au Souverain Pontife, je n'ai pas d'efforts à faire ; que ce n'est pas un antagonisme qui surgit entre la ville de Montréal et la ville de Québec, mais que c'est un nouveau lien qui unit ces deux villes, et, espérons-le, un lien qui ne se brisera jamais. »

Après cette allocution, plusieurs fois applaudie, M. le Recteur remercia Mgr de Montréal en quelques mots, le corps universitaire sortit solennellement, et l'assemblée se dispersa.

Ici finit notre tâche et nous nous garderons bien d'aller au delà. En effet, autant le lecteur nous sait gré maintenant de lui avoir mis ces discours sous les yeux, autant il nous en voudrait à la fin si, l'arrachant à ses propres réflexions, nous allions, par un zèle indiscret, commenter des paroles si nettes et si franches, ou seulement tirer la conclusion qui jaillit de cette cérémonie, justement appelée la *consécration publique* de l'université Laval à Montréal.

Cependant, on nous permettra de répéter un mot qui résume tous les discours, qui contient, à lui seul, toute la signification, toute la portée de cette grande fête, et toutes les espérances de l'avenir, le mot de la circonstance enfin, et ce mot, c'est Mgr de Montréal qui l'a prononcé : *J'obéis.*

Oui, l'inauguration de l'université Laval à Montréal, et par conséquent de chacune des Facultés qui la composent, est un acte d'obéissance. Mais ce n'est pas un acte d'obéissance ordinaire ; c'est un acte d'obéissance de la part de l'évêque et des fidèles, du pasteur et du troupeau, de tous les catholiques de ce vaste diocèse, à la plus haute autorité qu'ils puissent jamais entendre en pareille matière : l'autorité d'une congrégation romaine dont le Souverain Pontife a ratifié le jugement.

On n'est pas sans savoir, en effet, qu'après vingt-cinq ans de tentatives et d'instances faites à Rome pour l'érection, à Montréal,

d'une université distincte et indépendante, on n'est pas sans savoir qu'enfin, après bien des réponses données et reçues, un jour qui n'est pas loin de nous, le 1er février 1876, la Sacrée Congrégation de la Propagande, ayant mis de nouveau à l'examen l'instance de l'évêque de Montréal pour l'érection d'une université dans son diocèse, rendit une décision solennelle et finale.

Dans cette mémorable décision, il est dit * :

1° « Qu'ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une université à Montréal, on en a reconnu l'impossibilité, spécialement pour la raison qu'une telle fondation compromettrait l'existence de l'université Laval, laquelle, à cause des services rendus à l'Eglise et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits, doit être soutenue et conservée. »

C'est assez clair, il nous semble.

Cependant la congrégation continue :

2° « Que l'on reconnaît la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université Laval, comme aussi d'empêcher que les écoles de droit ou de médecine existant dans la dite ville ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités. »

C'est encore très-formel.

Enfin, elle déclare :

3° « Que, du reste, comme il est évidemment impossible de la part de Laval d'accorder l'affiliation aux dites écoles, laquelle équivaudrait à l'érection d'une université, pour ainsi dire, distincte et indépendante à Montréal, afin de pourvoir cependant à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'université Laval, projet à l'exécution duquel les évêques, en union avec Laval, devront procéder sur les bases suivantes. »

Remarquons que le Souverain Pontife « a daigné approuver dans toutes ses parties » cette décision, qui lui fut présentée dans l'audience du 13 février.

Donc, pour quiconque sait lire, il est clair comme le jour que la S. C. de la Propagande ne veut point d'université distincte et indépendante à Montréal, ne veut point que les écoles de droit ou de médecine existant dans cette ville *continuent* d'être affiliées à des universités protestantes, ne veut point que les étudiants

* Voir la lettre de S. E. le cardinal Franchi, du 9 mars 1876, transmettant à Mgr l'archevêque de Québec la décision de la S. C. de la Propagande du 1er février 1876.

catholiques fréquentent ces universités, ne veut point d'affiliation entre ces écoles et Laval; mais qu'elle veut, pour l'instruction supérieure des jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université à Québec, l'établissement à Montréal d'une succursale de Laval. C'est le seul expédient qui existe à ses yeux, il ne s'en présente pas d'autre.

Eh ! bien, cette succursale de l'université Laval, on l'inaugurait solennellement au mois de janvier dernier, au grand Séminaire de Montréal, sous les auspices de S. E. le Délégué apostolique, d'illustre mémoire, et de Mgr l'évêque de Montréal, et le 1er octobre dernier, l'on donnait à ce grand acte une sanction pratique en ouvrant, avec tant de solennité, les cours de la Faculté de droit.

Voilà ce que nous appelons *obéir* noblement, pratiquement.

On a beau dire et beau faire, protester de son orthodoxie, de tous les plus beaux sentiments de respect et de déférence envers l'autorité du Saint-Siége, jamais on n'aura ni le mérite ni l'honneur de l'obéissance, à moins que, dépouillant toute passion, tout préjugé, tout esprit mesquin d'intérêt, d'ambition ou de jalousie, on ne vienne franchement et noblement déposer au pied du tribunal suprême l'hommage d'une soumission ratifiée par un acte.

Quand l'autorité suprême dit : «Pas d'université distincte à Montréal, mais une succursale de Laval,» personne n'a droit de dire *non*, ni d'agiter, soit au grand jour, soit en secret, contre l'exécution de ses ordres, ni d'attendre, dans une immobilité boudeuse, que l'autorité impose forcément ses volontés.

Quand l'autorité suprême dit aux écoles catholiques de Montréal : «Point d'affiliation aux universités protestantes,» aucune de ces écoles n'a droit, quels que soient son origine, son âge, ses mérites, ou son attachement à la vie, de dissimuler ou d'excuser sa position, ni de faire exception à la forme, ni de se retrancher dans ces prétentions de dignité et de liberté, dans ces mille susceptibilités qui ne doivent jamais, fussent-elles aussi respectables qu'elles sont généralement futiles, être mises en ligne de compte quand l'autorité parle.

Eh ! grand Dieu, serait-il donc si difficile d'*obéir* en pareil cas ?

Il nous semble pourtant qu'à part le sentiment du devoir accompli, le seul fait que l'on marche sur les traces de l'évêque du diocèse, ou plutôt que l'on se groupe autour de lui,

le seul fait qu'il s'agit d'une grande institution nationale, — nationale dans son origine, nationale dans ses membres, nationale dans ses intérêts, dans ses allures, dans ses aspirations, dans ses espérances, — d'une institution catholique, fondée sous les auspices de l'Eglise, canoniquement érigée, visiblement aimée et protégée par l'Eglise, ce seul fait, disons-nous, devrait amplement suffire à fixer nos volontés.

Qu'attendons-nous pour nous réunir et travailler de concert? Que des étrangers s'emparent du terrain, et nous imposent par nécessité ce que nous n'aurons pas voulu accepter de bonne grâce? Oh! on l'a dit déjà et avec raison, si l'université Laval, au lieu d'être une institution vraiment nationale et canadienne, eût contenu dans son sein un élément étranger, il y a longtemps qu'on se fût soumis et qu'on eût ouvert généreusement la voie large devant elle.

Qu'avons-nous besoin, nous, Canadiens-Français, de remettre à des mains étrangères le privilége et l'honneur de couronner l'enseignement secondaire de notre propre pays?

Par quel vertige, habitants infortunés d'un royaume divisé contre lui-même, irions-nous demander à l'étranger, aux protestants, disons le mot, le pain qui nourrit l'intelligence et le cœur?

Par quel lâche respect humain aurions-nous honte de dire aux institutions protestantes qui nous entourent: Souffrez que nous nous instruisions chez nous. Une mère doit être capable de nourrir ses enfants!

Et de quel droit nos concitoyens protestants nous reprocheraient-ils d'avoir ici aujourd'hui ce qu'ils avaient déjà eux-mêmes hier? Comment trouveraient-ils mauvais que nous voulussions retirer de chez eux nos élèves, les frères de nos enfants ou les enfants de nos frères? Ont-ils plus le droit de les retenir ou de les convoiter que nous n'avons celui de les garder ou de les reprendre?

Et quel est le jeune canadien, le jeune catholique digne de ce nom, qui voudra, tournant le dos à sa religion et aux siens, déserter les tentes d'Israël, pour aller chercher à l'étranger ou au désert le pain qu'on lui offre abondamment au foyer paternel?

Par quel comble de fatalité, enfin, irions-nous élever la folie de nos divisions intestines et fratricides jusque dans les hautes et sereines régions de l'éducation supérieure?

Montréal, n'a-t-il pas déjà assez souffert sous le rapport des études, des sciences, des lettres, par le manque de bibliothèques, de musées, de conférences publiques destinées à relever le niveau intellectuel d'une grande ville ? Aujourd'hui qu'on nous apporte au moins l'espérance, comment pourrions-nous la refuser ou repousser une union qui nous promet ce que l'isolement et la division n'ont pas réussi et ne réussiront jamais à nous donner ?

Non, il n'en sera pas, il ne peut pas en être ainsi. Les nuages qui s'agitent encore autour de l'université Laval à Montréal se dissiperont au souffle de la raison, de la foi et du pur patriotisme ; les obstacles qui bordent encore la voie s'aplaniront, les collines s'abaisseront, les vallées seront comblées, et l'université Laval à Montréal, protégée d'en haut, bénie par l'Eglise et à couvert sous ses ailes, environnée de la vérité comme d'un bouclier, — qu'on nous laisse emprunter ici les expressions du prophète, — défiant la flèche qui vole au grand jour et les machinations qu'on prépare dans les ténèbres, ira ferme dans ses voies, et, comme portée dans la main des anges, elle ne heurtera pas son pied contre la pierre; elle marchera sur l'aspic et le basilic, et broiera sous son pied le lion et le dragon. Dieu sera avec elle dans la tribulation; il l'en tirera à son heure : *eripiam eum* ; la glorifiera : *glorificabo eum*; et la comblera de jours : *longitudine dierum replebo eum.*

Voilà ce que nous espérons. Non, c'est plus qu'un espoir : c'est une attente, une ferme assurance *.

L'abbé T.-A. Chandonnet.

---

* Déjà les cours de droit, — celui de droit romain, par l'hon. M. Chauveau, et celui de droit civil, par l'hon. juge Jetté, — se font régulièrement et sont suivis par quarante élèves, tous désireux de profiter des avantages qui leur sont offerts et de répondre aux intentions généreuses de l'Eglise et de la patrie. Nous sommes heureux d'enregistrer ici les noms de ces jeunes gens qui, par un heureux privilège, entrent les premiers dans la voie, et seront les prémices de l'université Laval à Montréal : Alfred Archambault, Joseph-Daniel Bergevin, Emery Bertrand, Joseph Bessette, Achille Bissonnette, Onésime Boisvert, Toussaint-Théophile Brosseau, Joseph Charbonneau, Joseph-A. Chauret, Arthur David, Joseph-Adélard Descarries, Achille Dorion, Joseph-Octave Drouin, Joseph-Ulric Eward, George Fortin, Thomas Fortin, Pierre-Eugène Lafontaine, David-Arthur Lafortune, Alexandre Lamirande, Joseph-Dominiqne Leduc, Zotique Legris, Stanislas Leroux, Théophile-Amable-Joseph Levasseur, Charles-Alphonse Léveillé, Auguste-Stephen MacKay, Louis-Godefroy Marsan, Richemont-L. de Martigny, Paul-G. Martineau, Pierre-Raymond Martineau, Cornelius McCully, Bruno Nantel, Joseph-Edouard Paradis, William Polette, Joseph-Alfred Rinfret, Edouard Robert, Clétus-Joseph Robillard, Louis-Jean-Baptiste Saché, Jules-André Saint-Julien, Eugène Simard, Louis-Edouard Turgeon.

REVUE EUROPÉENNE

Une absence d'un mois m'a rejeté bien en arrière dans la chronique des événements ; mais c'est surtout la nécrologie qui s'est accumulée pendant cette courte vacance. La mort frappe vite et dru, — et c'est encore ce qu'il y a de plus difficile à suivre dans ce tourbillon des affaires humaines, que les coups rapides et si souvent imprévus de la vieille faucheuse d'existences, qui accomplit de mille manières sa tâche éternelle et fatale.

Un autre écrivain m'a devancé pour rendre justice, dans les pages de cette revue, à deux grands hommes d'église, qui, amis l'un de l'autre, ont été frappés inopinément au moment le plus brillant de leur carrière, on pourrait dire à l'apogée ou près de l'apogée de leurs succès, si une telle expression n'était pas trop profane pour le sujet. Le cardinal Franchi et Mgr Conroy, liés l'un à l'autre par tant de circonstances touchantes, ont été enlevés à trois ou quatre jours de distance l'un de l'autre, l'un à Rome même, où il remplissait les plus hautes fonctions, l'autre à Saint-Jean de Terreneuve, où il allait terminer la grande mission qui lui avait été imposée.

Le cardinal Franchi avait 59 ans, Mgr Conroy 45 ans seulement. Dans les rapports qu'ils eurent fréquemment ensemble, en Irlande et à Rome, l'un était donc, pour bien dire, comme l'élève et le protégé de l'autre. Entrés dans la même voie, celle de la haute diplomatie catholique, l'un était arrivé au faîte des honneurs, et après avoir rempli les nonciatures les plus importantes, après avoir passé par la préfecture de la Propagande, il avait réuni le plus grand nombre de voix, après celui qu'avait obtenu Léon XIII, pour la papauté, et le nouveau pontife lui avait confié le poste le plus important de tous, celui de la secrétairerie d'Etat. Déjà d'habiles négociations en Allemagne, en Autriche, en Angleterre et dans plusieurs autres pays où les intérêts de l'Eglise étaient le plus en souffrance, promettaient les plus heureux résultats. C'est au début et, pour bien dire, sur le seuil de cette nouvelle carrière que la mort est venue frapper l'illustre cardinal. Tous ceux qui ont pu le connaître ont apprécié ses

qualités personnelles, le charme de son caractère et de ses manières, et il n'y a pas longtemps que, dans une séance solennelle de l'université Laval, M. l'abbé Louis Pâquet, en présence de Mgr Conroy, faisait du cardinal protecteur de cette institution un éloge qui peignait, pour bien dire, du même coup, les vertus et les qualités du délégué apostolique lui-même.

Pour ceux qui n'ont connu que ce dernier, c'est à l'aide de son souvenir qu'ils peuvent le mieux se faire une idée du saint et habile secrétaire d'Etat. Cette grâce innée, cette douce et fine courtoisie, cette élégance de langage et de manières, cette souplesse et cette délicatesse qui n'excluaient pas la fermeté, ce zèle enthousiaste tempéré par la discrétion, ce charmant talent de persuader et de convaincre qui faisait qu'après avoir lutté quelque temps avec lui on lui rendait si volontiers les armes ; toutes ces choses qui caractérisaient Mgr Conroy devaient également faire partie des dons si riches que la Providence avait départis au cardinal Franchi.

Mais c'est surtout le genre d'éloquence suave et poétique qui a distingué toutes ses allocutions, ses sermons et ses discours, qui feront que l'on se rappellera longtemps la courte apparition du délégué pontifical dans notre pays. Les lecteurs de la *Revue de Montréal* n'ont oublié sans doute ni son discours à la mémorable séance de l'université Laval, dont nous avons parlé, ni sa conférence sur l'œuvre du Bon-Pasteur, à Ottawa. Rien de plus pathétique, de plus gracieux et en même temps de plus véritablement, de plus sincèrement chrétien que cette homélie où le saint et aimable prélat avait su rajeunir et embellir un sujet traité tant de fois, et cela en paraphrasant tout simplement le texte évangélique.

Et dans combien d'autres circonstances n'avons-nous pas eu l'occasion d'admirer cette parole émue, sympathique, coulant de source et touchant délicatement mais sûrement tous les ressorts de l'intelligence, toutes les fibres du cœur ? Je n'oublierai jamais, pour ma part, ni l'éloquent sermon qu'il prononça à la messe d'inauguration de la succursale de l'université Laval à Montréal, ni une charmante allocution prononcée au couvent de Bellevue, dont il avait tiré toutes les idées du bouquet de fleurs qu'on venait de lui présenter, appuyant avec amabilité sur la *marguerite*, le nom de la fondatrice de l'institution, ni enfin

son sermon de la clôture du mois de mai à l'église Saint-Patrice, à Québec. Quelles larmes abondantes ne versèrent point ses compatriotes, lorsqu'il leur raconta la touchante histoire de S. Columba, qui s'était refugié avec ses compagnons dans une île de l'Atlantique et qui se fit apporter, pour le réchauffer dans son sein, un pauvre oiseau venu des côtes d'Irlande, et que la tempête avait jeté sur ces parages lointains ? Mais n'avait-il pas un secret pressentiment du sort qui l'attendait lorsqu'il se comparait à ce pauvre oiseau ? Ne devait-il pas mourir sur une île brumeuse de l'Atlantique, loin de sa patrie, loin de son vieux père et de sa vieille mère, qui se faisaient déjà une si grande joie de le voir revenir et bientôt peut-être revêtir la pourpre romaine ?

De nombreux et éclatants témoignages d'estime ont été donnés à la mémoire de l'évêque d'Ardagh, enlevé si prématurément à l'Eglise et à ses amis ; mais le plus auguste et le plus touchant est celui que lui a rendu le Souverain Pontife, dans une audience donnée à Mgr Kirby et à une députation d'ecclésiastiques et de laïques irlandais. « Léon XIII, tout en complimentant l'église d'Irlande sur la foi et le zèle de ses fidèles, dit le *Tablet* de Londres, a déploré la grande perte que l'Irlande et toute l'Eglise ont faite dans la personne d'un de leurs enfants les mieux doués, l'évêque Conroy, et il s'est étendu assez longuement sur les vertus, la piété, la science et l'éloquence du regretté prélat. »

Ici dernièrement, un compatriote de Mgr Conroy, dont le caractère et les talents offrent plus d'un trait de ressemblance avec ceux de l'évêque d'Ardagh, notre gouverneur général, lord Dufferin, a aussi rendu un juste et touchant hommage à sa mémoire. C'était à l'occasion de la cérémonie de l'ouverture des cours de l'université Laval à Québec, et ce qui rendait les éloges prononcés par le recteur et par le gouverneur plus saisissants, c'est que, dans cette même séance, Mgr Conroy devait recevoir les degrés honoraires de docteur ès lettres et de docteur en théologie, en même temps que lord Dufferin ceux de docteur ès lettres et de docteur en droit. Lord Dufferin, par un sentiment de délicatesse, avait offert à l'université de le dispenser de cette cérémonie publique, qui devait rappeler à tous de si pénibles souvenirs ; mais il a dû se rendre à la pensée d'honorer la mémoire de son ami, en même temps qu'il recevait lui-même une distinction qu'il devait d'abord partager avec lui.

Les autres personnages européens dont les journaux nous ont annoncé dernièrement la mort ne sont pas, il s'en faut, ravis au milieu de leur carrière, comme ceux dont nous venons de nous occuper.

C'est d'abord la vieille reine Christine d'Espagne, qui a suivi de près la jeune reine Mercédès, — l'Espagne est de tous les pays de l'Europe celui qui a le plus de souverains et de souveraines en disponibilité. — La reine Christine est née en 1806, elle avait par conséquent 72 ans. Ce sont ensuite deux savants français, l'un, M. Renouard, magistrat, publiciste et littérateur distingué, mort à l'âge de 84 ans, et M. Naudet, critique, historien et litté-rateur, qui avait atteint un âge encore plus avancé, celui de 92 ans.

Ils ont vécu l'un et l'autre du temps de la première république, et ont pu voir le directoire, le consulat, le premier empire, la restauration, la révolution de juillet, le long règne de Louis-Philippe, la seconde république, le second empire et la troisième république !

A ce propos, on vient de rappeler aux Français, un peu oublieux de leur nature, — et ils voient réellement tant de choses qu'ils ne peuvent guère se souvenir de tout, — on vient de leur rap-peler la mémoire des fondateurs de la seconde et de la troisième république. La population de Mâcon a donné une grande fête à l'occasion de l'érection d'un monument à M. de Lamartine, et Madame Thiers a fait célébrer un service anniversaire à Notre-Dame, en l'honneur (sic) du premier président de la répu-blique.

La première de ces démonstrations n'a eu qu'un succès local et relatif; on s'est étonné de voir que les personnages officiels les plus en évidence se soient abstenus d'assister aux fêtes de Mâcon, comme si la république de 1870 n'était pas reliée par bien des sou-venirs à celle de 1848. Elle doit son existence aux erreurs du second empire, et si M. de Lamartine eût accepté la régence de la duchesse d'Orléans au lieu de proclamer la république, il n'y aurait probablement jamais eu de second empire.

Cela n'empêche point que le souvenir du grand poëte et du grand orateur, qui fut aussi à un moment donné un politique éminent, ne soit encore très-vivace dans toutes les âmes géné-reuses. Bien des années après que les noms de M. Dufaure et

de M. Gambetta auront disparu dans l'oubli, les voyageurs de toutes les nations feront encore comme un poétique pèlerinage à Saint-Point ou à Monceaux.

Le *Correspondant* fait au sujet du service anniversaire de M. Thiers les remarques suivantes :

« Et pourtant les avertissements de l'histoire se pressent dans tous ces funèbres anniversaires de désastres, de révolutions, de chutes et de morts, qui se célébraient presque comme des fêtes politiques la semaine dernière. Sédan ! Sédan ! que nous a-t-elle appris, cette catastrophe de l'empire et de la France ? Sommes-nous devenus ce peuple mâle, vigoureux, uni, discipliné, simple, sobre, sage et studieux que, les yeux abaissés sur ce champ de bataille où gisaient nos drapeaux déchirés et la grandeur abattue de la vieille France, nous jurions d'être un jour ? Les larmes sanglantes d'alors, ces larmes qui purifiaient le cœur de notre patrie, le temps ne les a-t-il pas presque effacées déjà, bien que la blessure soit toujours la même ? Voilà vraiment ce qu'il faudrait se demander, dans ces journées pleines du souvenir de tant de ruines nationales. Et de même, quand on célèbre à Notre-Dame, avec tout l'appareil d'une grande manifestation républicaine, l'anniversaire du jour où M. Thiers expira si soudainement, il faudrait faire mieux que se réunir pompeusement autour d'un catafalque : il conviendrait de s'interroger sur le sens de cette cérémonie ; il serait bon de lever ses regards sur ces voûtes sacrées de Notre-Dame, d'où plane l'idée de Dieu, et vers ces autels où règne la religion dix-huit fois séculaire du Christ ; il siérait de considérer un peu tous ces emblêmes de l'âme et toutes ces images de l'autre vie, rassemblées autour de ce cercueil vide de M. Thiers, comme des signes de tristesse pieuse et d'espérance céleste ; et alors, méditant sur tous ces témoignages d'en haut, contemplant cette église à la majesté divine de laquelle on emprunte la seule majesté dont on ait pu couvrir, dans cet anniversaire, la mémoire et les restes de M. Thiers, il faudrait dire si on croit sincèrement que la France doit devenir matérialiste et athée pour être une république véritable. Si on ne le croit pas, que l'on cesse de le dire ; qu'on cesse de vouloir détruire la foi et le culte de ce catholicisme auquel la France a dû tant de vertus et tant de gloires. Ce sont là des réflexions qui n'ont pas pu échapper aux esprits justes, pendant cette cérémonie. Sans doute qu'au dehors de Notre-Dame, les partis que M. Thiers a eu l'art de liguer autour de la

bannière de la république ont dû s'adresser d'autres questions. Il ne suffit pas qu'ils s'appellent les disciples et les héritiers de M. Thiers, ni qu'ils montrent son ombre combattant encore avec eux, ni qu'ils fassent tant de tapage avec son immortalité : il faut qu'ils prouvent qu'ils sont fidèles aux préceptes et aux devises qu'ils se vantent d'avoir reçus de lui. Que deviendra sous leur gouvernement son programme de la république conservatrice ? »

Hélas ! que différent, en effet, est l'esprit manifesté par M. Gambetta depuis que M. Thiers n'est plus là pour le tenir en échec ! L'écrivain du *Correspondant* a bien raison de dire qu'au lieu de faire ces ovations à la mémoire du grand homme, on devrait plutôt, pour l'honneur et l'avantage de la république, suivre un peu ses conseils et les exemples qu'il a donnés, c'est-à-dire en ce qui concerne au moins la patience et l'habile modération qu'il a montrée. Car tout en lui n'était pas à imiter, il s'en faut. Cependant, c'était un homme de gouvernement, et, comme tout est relatif en ce monde, il est bien certain que le chef, le véritable chef aujourd'hui du parti républicain fait de son mieux pour que les gens sensés, même ceux qui admiraient le moins M. Thiers, aient à le regretter.

Sans doute, parce qu'on l'a accusé dernièrement de modérantisme, parce qu'on lui a prêté des visées aristocratiques, le tribun a encore une fois levé ce masque qu'il se plaît à mettre et à ôter suivant les circonstances, et, dans un discours prononcé au milieu des ovations qui lui ont été faites dans le midi de la France, où il est en tournée, comme les ministres et les autres chefs politiques ont maintenant l'habitude de le faire, il a certainement laissé peu à désirer aux irréconciables les plus farouches. M. Gambetta, le maître du ministère actuel, ne pouvait point se refuser cette douceur, puisque ses disciples se la permettaient bien, M. de Marcère, M. Say, M. Freycinet haranguant aussi les populations, qui au nord, qui à l'est, qui à l'ouest.

Le discours de Romans, — car tel est le nom de la petite ville qui a eu l'honneur d'héberger le dictateur passé et futur, — le discours de Romans est une leçon pour tous ceux qui ont pu croire encore à quelque sagesse dans les conseils du parti avancé qui pousse M. Gambetta, beaucoup plus que celui-ci ne le dirige. L'administration, l'armée, la magistrature, tout cela doit être renouvelé, épuré, républicanisé, dès que l'on aura commencé *la*

seconde étape à parcourir (sic). La république n'en est encore qu'à sa première étape ; la seconde commencera dès que M. Gambetta aura dit à M. Dufaure de s'ôter de là.

Quant au clergé, le tribun lui fait son procès en règle. Il réédite son fameux mot : l'*ennemi, c'est le cléricalisme.* Or, on sait que le compatriote de Machiavel est beaucoup plus brave contre cet ennemi-là qu'il ne l'a été contre les Prussiens.

« La question cléricale, s'écrie-t-il, commande, tient en suspens toutes les autres questions. C'est là que se réfugie et se fortifie l'esprit du passé ; je dénonce ce péril de plus en plus grand que fait courir à la société moderne l'esprit ultramontain, l'esprit du Vatican, l'esprit du *Syllabus*, qui n'est que l'exploitation de l'ignorance en vue de l'asservissement général... Quand j'examine les usurpations incessantes auxquelles se livre l'ultramontanisme, l'invasion qu'il fait tous les jours dans le domaine de l'Etat, j'ai le droit de dire : le péril social, le voilà ! »

Puis, paraphrasant les deux fameux vers de Voltaire, il ajoute :

« Il faut supprimer les faveurs, ce sont les priviléges qui font la moitié de la force de ces hommes. Ils ne vivent que de la crédulité publique. Quand ils n'auront plus le crédit, ils ne rencontreront plus de crédulité. »

Or, savez-vous quelles sont ces faveurs qu'il veut enlever au clergé ? C'est la liberté de l'enseignement et l'exemption de la conscription.

Ces idées ne sont pas neuves ; la dernière surtout, dans un sens, est même *ultramontaine.* Elle a été proposée au parlement italien par un des émules et des compatriotes de M. Gambetta, mais elle nous paraît de nature à faire encore moins son chemin en France qu'en Italie. C'est par son clergé, par ses religieuses, répandus dans toutes les parties du monde, que la France conserve encore quelque prestige. S'il reste au peuple français un grain de bon sens, il ne tuera pas dans leur germe les vocations ecclésiastiques en soumettant les séminaristes à l'exercice en deux temps.

Ces paroles seraient ridicules si elles n'étaient pas odieuses M. Gambetta sait très-bien qu'en combattant les empiétements du clergé, qu'en se plaignant des agressions de l'ultramontanisme, il est précisément comme le loup faisant le procès au mouton ; il sait très-bien que le courant révolutionnaire ne remonte pas, et que ce n'est pas le mouton qui trouble ses eaux. Il sait bien où

est l'ennemi qui l'attend lui-même, le jour où il lui plaira d'inaugurer la seconde étape de la république. S'il ne le sait pas, ou s'il feint de ne pas le savoir, son compère, M. de Marcère, a bien été obligé de reconnaître ce véritable ennemi, en empêchant la réunion du congrès socialiste que l'on avait essayé de tenir à Paris à la faveur de l'exposition universelle.

Le mouvement socialiste et nihiliste devient de plus en plus formidable, surtout en Allemagne et en Russie, et, malgré toutes les mesures de police, des discours comme celui de M. Gambetta ne sont pas propres à l'enrayer en France, où se tient toujours le noyau des plus dangereux conspirateurs, des illuminés les plus cruellement logiques dans leurs aberrations.

L'assassinat du général Mezentzoff, commis sur un boulevard de St-Pétersbourg, par deux individus dont l'un à poignardé le général et dont l'autre a tiré un coup de pistolet sur l'ami qui l'accompagnait, cet assassinat, venant si peu de temps après les attentats de Vera Sassoulitch en Russie, de Hoëdel et de Nobeling en Allemagne, a jeté la terreur dans le monde officiel de ces deux pays. Il faut avouer que l'on tremblerait à moins. Il est évident que les conspirateurs sont décidés à exercer la peine du talion et à tuer un homme pour chacun de ceux que l'on exécutera. Le général Mezentzoff n'était pas personnellement odieux ; au contraire, on convient qu'il remplissait sa charge difficile avec une grande modération et une grande humanité ; il a été tout simplement désigné, en sa qualité de chef général de la police, pour venger l'exécution de Kowalski.

Hoëdel a été bien et dûment exécuté, et Nobeling est mort dans la prison, des suites de ses blessures ; mais depuis ce temps, on ne cesse de parler de nouveaux complots contre la vie de l'empereur ou contre celle du prince de Bismarck. Celui-ci est gardé à vue par la police, ce qui paraît fort l'ennuyer, car on assure qu'il a destitué plusieurs agents pour excès de zèle.

« On a cherché en vain, dit la *Gazette d'Augsbourg*, des complices à Hoëdel et à Nobeling : le fait est qu'ils ne sont pas en Allemagne, ces complices, mais dans les comités socialistes de Londres et de Paris. » Aussi assure-t-on que c'est surtout sur les représentations qui lui ont été adressées par le cabinet de Berlin, que le gouvernement français a dispersé les socialistes réunis dans une maison privée à Paris.

On ne sait trop où en sont rendues les négociations que Bismarck avait commencées avec le Vatican, sans doute dans le but de se concilier les catholiques qui sont revenus au Reichstag plus forts après les élections. Mais dans tous les cas, il paraît que les *ultramontains*, comme on appelle en Allemagne les catholiques, n'auraient pas répondu aux avances qui leur ont été faites, et que le gouvernement se serait assuré du vote des libéraux pour emporter sa mesure de répression contre les socialistes. Il est difficile cependant de s'imaginer que les catholiques puissent donner un vote favorable au socialisme, et de deviner sous quel prétexte ils le feraient. Tout au plus leur opposition devra se borner à des questions de détail et d'opportunité. Il est plus probable que M. de Bismarck s'est assuré le concours du centre gauche, afin d'être libre de toute reconnaissance envers les catholiques, et de pouvoir leur dire que la victoire eût été également remportée sans eux.

Dès le début de la session, M. Bebel, le chef des socialistes, ayant violemment attaqué le prince chancelier, celui-ci, dans un discours rempli de cette ironie hautaine et mordante qui lui est propre, a fait un tableau des extravagances socialistes et a paru les mépriser plutôt que les craindre. Accusé d'avoir eu autrefois des rapports avec le fameux Lasalle et d'autres meneurs socialistes, il a donné à entendre clairement qu'il avait voulu pénétrer leurs secrets, les surveiller, et qu'en somme il s'était moqué d'eux, comme de fait il s'est moqué de bien des gens. Cependant les dernières phrases de son discours, quoique pleines encore de fermeté, ont laissé percer les sombres préoccupations qui doivent tout naturellement l'agiter. « Il est possible, a-t-il dit, qu'il y ait encore quelques victimes de notre côté, mais tous ceux qui mourront ainsi pourront se dire qu'ils succombent au champ d'honneur, pour le bien de la patrie. »

Si, d'un côté, le prince chancelier a ses graves soucis au sujet de la politique intérieure de l'empire, il doit aussi, de l'autre, se dire qu'il est plus facile de réunir des congrès, d'y faire des traités qui défont et refont la carte du monde, que de les exécuter. Celui qui a été fait à Berlin en si peu de temps, et qui devait tout pacifier, a soulevé une multitude de petites guerres, au lieu de la grande guerre qu'il a terminée. L'Autriche, la Russie, et même la Turquie rencontrent des résistances auxquelles elles étaient loin de s'attendre.

Voici, à ce sujet, comment un journal résume l'état actuel de la question d'Orient :

« Conflit entre les Autrichiens et les Bosniaques ;

Conflit entre les Anglais et le Caboul ;

Conflit entre les Russes et les insurgés des monts Rhodope ;

Conflit entre les Albanais et les Monténégrins ;

Conflit entre les Serbes et les Arnautes ;

Conflit entre les Turcs et les Grecs ;

Conflit entre les Roumains et les habitants de la Dobrudscha. »

L'épisode le plus saillant de tous ces conflits c'est l'assassinat de Méhémet-Ali, que les Albanais ont tué lorsqu'il allait leur prêcher la soumission au nouvel ordre de choses.

Méhémet-Ali était un Prussien qui, entré tout jeune dans l'armée ottomane, avait apostasié. La part éminente qu'il avait prise à la guerre, et peut-être aussi l'idée qu'étant d'origine allemande il réussirait mieux qu'un autre à Berlin, l'avaient fait choisir pour être le second représentant de la Turquie au congrès. Mais, à raison de son apostasie, il y avait reçu l'accueil le plus froid, surtout de la part de M. de Bismarck. On prétend qu'il eut un pressentiment du sort qui l'attendait, et qu'en revenant du congrès, il aurait dit : « Les traités sont plus faciles à faire qu'à exécuter, et moi-même, si j'allais entreprendre de prouver à ceux qui ont combattu si vaillamment sous mes ordres qu'ils doivent se soumettre, je pourrais bien être fort mal reçu.

Cependant, aux dernières nouvelles, la résistance des Bosniaques touchait à sa fin ; mais l'Autriche a déjà payé assez cher cette extension de territoire, ou plutôt ce protectorat de gens qui ne veulent pas se laisser protéger et répondent à coup de fusil aux avances qu'elle leur fait, pour qu'elle regrette d'avoir ajouté une nouvelle cause d'embarras à tous ceux qu'elle avait déjà.

L'Angleterre a été mieux accueillie à Chypre, et sir Garnet Woolsey, qui a été assez longtemps ici pour y être bien connu, a pris possession de son nouveau poste très-solennellement et avec le concours bienveillant des populations. Puisse le protectorat des provinces asiatiques de la Turquie, qui est le véritable but que l'Angleterre se propose, ne pas lui causer plus de désagréments !

P. C.

Montréal, 29 septembre 1878.

REVUE SCIENTIFIQUE

La plupart des personnes qui s'occupent de sciences s'étaient rendues avec empressement, le 28 septembre courant, sur le terrain des shamroks, pour assister à l'ascension du ballon *City of Ottawa*, annoncée à grands coups de réclame par la plupart des journaux de cette ville. L'opération du gonflement de l'aérostat, les préparatifs, l'aménagement de la nacelle, etc., offrent toujours des détails dignes d'intérêt, mais nous devons dire bien vite que les spectateurs sérieux qui s'attendaient à quelques renseignements scientifiques nouveaux ont été bien vite désillusionnés, en voyant l'exiguïté du *City of Ottawa* et la simplicité primitive de la nacelle. Le « professeur » (?) s'est élevé à une hauteur d'environ 5,000 pieds, qui est des plus minimes, a plané un instant sur la cité, puis est venu s'échouer près du canal, — une véritable ascension de foire de village. Nous sommes donc loin des splendides ascensions de Gay Lussac et de Biot, qui s'élevèrent, en 1804, à une hauteur de 25,000 pieds, et de Glaisher, en 1862, qui dépassa cette altitude de quelques centaines de pieds.

Toutefois les ascensions libres ne laissent pas que d'offrir toujours un certain danger ; aussi nous comprenons parfaitement la vogue des ascensions captives qui ont lieu depuis le commencement de l'exposition, à Paris, dans le ballon Giffard. Des ascensions de ce genre avaient été promises par le professeur Grimly, mais en cela encore nous avons été trompés.

Revenons à terre, et disons un mot en passant sur les moteurs à ressorts qui font fonctionner les machines à coudre, comme nous l'avons vu, rue Notre-Dame, dernièrement. Nous citerons un passage du *Correspondant* qui s'applique justement à ce genre :

« Voilà qui simplifie tout, dit-on. Une boîte avec un méca-
« nisme et des ressorts, et ce petit système qui remplace la vapeur,
« le gaz, l'eau, etc. Adorable illusion ! Il faut quelques kilogram-
« mètres à la seconde pour mettre en mouvement une machine

« à coudre. Voit-on d'ici ce qu'il faut emmagasiner de kilo-
« grammètres dans un ressort pour faire face à une pareille
« consommation. La force ne se crée pas plus que le reste, bien
« entendu. Il faut donc remonter le ressort pendant un certain
« temps, avec une dépense considérable d'efforts, puis, comme
« rien ne se transmet sans perte, il est clair que le travail emma-
« gasiné sera rendu ensuite, mais avec un déficit assez impor-
« tant. Autant mettre en jeu directement la pédale. Au travail
« des jambes on substitue tout bonnement, avec de gros intérêts,
« le travail des bras, et quel temps perdu ? D'ailleurs, il faut
« s'astreindre à remonter le ressort toutes les demi-heures. Les
« moteurs à ressorts sont naïfs ! »

Arrêtons-nous maintenant un instant sur les moteurs électriques dont parle le même journal. Encore une naïveté. On en voit fonctionner quelques-uns dans la galerie des machines. C'est si simple ! Qui ne s'y laisserait prendre ? Cela tourne avec une désinvolture si remarquable ! Rien, pas de chaudières, pas d'apprêts. On met le doigt sur une touche et la jolie petite machine part à perte d'haleine. Oh ! les apparences !

Avertissons charitablement notre prochain que le moteur électrique est une duperie. L'électricité coûte encore maintenant infiniment trop cher pour qu'on puisse la transformer en force. C'est attrayant, j'en conviens, mais personne ne consentira a payer le travail un prix exorbitant, sous prétexte que l'électricité est un agent d'une commodité exceptionnelle. Au surplus, qu'on en juge.

En tournant à la main une simple manivelle, presque sans effort, on fait produire aux machines magnéto-électriques, si usitées en ce moment pour l'éclairage, une quantité d'électricité équivalente à celle qu'engendrerait une pile de dix éléments Bunsen, ce qui revient à dire que du bout du doigt on produit beaucoup d'électricité. Réciproquement, avec beaucoup d'électricité, on obtient très-peu de force. Et on voit des exposants promettre aux visiteurs assez de force pour mettre en mouvement des machines à coudre avec trois ou quatre éléments de pile ! Quelle illusion !

La pile la plus économique nécessaire à la production de l'électricité, la pile Bunsen, fonctionne en oxydant, en brûlant du zinc. Un moteur électrique dépense en zinc ce qu'une machine

à vapeur consomme en houille. Or, le zinc coûte quinze fois plus cher que le charbon ; de plus l'oxydation du métal ne donne que 5,000 calories, alors que l'oxydation du charbon en produit 8,000. Un moteur électrique dépense donc à très-peu près trente fois plus qu'un moteur à vapeur. Les moteurs électriques ne pourront intéresser les industriels que lorsque les physiciens auront trouvé le moyen de produire l'électricité à très-bon marché, et nous en sommes bien loin en ce moment *. Nous croyons beaucoup en l'avenir des moteurs électriques. Leur heure sonnera certainement ; mais il nous faut savoir attendre.

En définitive, il ressort nettement de cette revue rapide que le présent appartient sans conteste, pour les grandes et les moyennes forces, aux machines à vapeur ; pour les petites forces, aux moteurs à gaz. Telle est la situation exacte en 1878.

L'Amérique tend décidément à prendre une place chaque jour plus grande dans les sciences astronomiques. Le Verrier, le savant directeur de l'observatoire, mort l'an dernier, en étudiant, il y a vingt ans, la marche de Mercure, trouva que certaines irrégularités de cette planète ne pouvaient s'expliquer que par la présence d'un corps céleste intramercuriel, c'est-à-dire placé plus près du soleil que la première des sept planètes connues de toute antiquité. Le Verrier rêvait de reculer en deçà de Mercure les bornes de notre système planétaire, comme il les avait reculées au delà d'Uranus par la découverte de Neptune. Ses calculs l'amenèrent à annoncer le passage possible de la planète inconnue sur le disque du soleil, pour une date déterminée ; mais on ne vit rien, ce qui n'était pas d'ailleurs étonnant, les bases d'un calcul tout à fait précis faisant défaut. Le Verrier ne se découragea point. Il fit construire derrière l'observatoire un grand appareil, avec lequel il espérait atténuer suffisamment la lumière du soleil, pour permettre de découvrir en plein jour, ou du moins dans le crépuscule, l'astre dont l'existence lui paraissait parfaitement démontrée. Ses recherches furent arrêtées par la maladie. M. Watson, astronome d'Ann-Harbor, a eu l'heureuse inspiration de profiter de la récente éclipse pour explorer les alentours du soleil, et il paraît avoir rencontré la fameuse

* On produit actuellement l'électricité à très-bon marché, mais c'est au moyen de machines à vapeur.

planète, à deux degrés du soleil, sous forme d'astre de quatrième grandeur. Les calculs de Le Verrier vérifiés seraient d'accord avec la position que devait occuper, le 29 juillet dernier, la planète dont il avait pressenti l'existence et qu'il avait nommée Vulcain. M. Watson doit l'observer de nouveau quand elle sera éloignée du soleil jusqu'à 9 degrés, et vérifier ainsi l'observation première.

Une particularité remarquable, c'est que la durée de révolution de la nouvelle planète — en d'autres termes, son *année* — serait plus courte que le mouvement de rotation du soleil : la durée de cette révolution ne doit être, en effet, que de vingt-quatre jours.

Ne quittons pas l'Amérique sans raconter un épisode curieux de la vie du célèbre inventeur Edison, qui a tout le mérite de la nouveauté et de l'originalité.

Nous citons le récit du *Journal des Jeunes Mères :*

« Un journaliste américain raconte, en citant les noms, que, dans une soirée donnée par M. Bachelor, et dans laquelle était réunie toute l'aristocratie de New-York, une dame du meilleur monde demanda à M. Edison si parmi toutes ses inventions, plus merveilleuses les unes que les autres, il ne possèderait pas un système permettant de bercer automatiquement un bébé couché, chaque fois que celui-ci crie ou pleure.

« Si vous saviez, M. Edison, ajouta la dame, combien il est désagréable et pénible d'être réveillé, la nuit, par les cris d'un enfant, et de se lever pour le bercer ! Aussi, pourvu que votre système atteigne le but que je demande, qu'il se termine en *phone* ou en *graphe*, cela m'est égal !

« M. Edison est très-galant, paraît-il ; il promet de s'occuper de cette question.

« Quelques jours après, M. Edison, selon sa promesse, adressait à la dame qui n'aime pas à être réveillée une disposition très-originale avec laquelle il est possible, en effet, de mettre en mouvement, d'une manière automatique, le berceau d'un enfant qui pleure. Ce n'est pas une plaisanterie. Voici le plan de M. Edison.

« Un téléphone — vous lisez bien, un téléphone — est placé très-près du berceau ; chaque fois que les cris de l'enfant se font entendre, la plaque du téléphone vibre ; le courant produit par ces vibrations traverse une pile, puis un électro-aimant, et se trouve ainsi considérablement augmenté, au point de pouvoir faire déclencher le mécanisme, qui agite très-régulièrement et très-doucement le berceau. Aussitôt que les cris ont cessé, c'est-à-dire que les vibrations du téléphone ne se produisent plus, le levier reprend sa position normale et le berceau reste immobile, pour être agité de nouveau quand les pleurs recommencent. C'est aussi simple qu'ingénieux, n'est-ce pas ? Et nous sommes certain que M. Graham Bell n'a jamais prévu que le téléphone ferait, un jour, fonction de bonne d'enfant. »

LÉON LEDIEU.

BIBLIOGRAPHIE

The heavenly bodies : how they move and what moves them — a new theory — by DUGALD MACDONALD. Montreal, printed at the *Gazette* printing House. 1877.

Les corps célestes, comment ils se meuvent et ce qui les meut, — nouvelle théorie, — par DUGALD MACDONALD, etc.

Tel est le titre d'une petite brochure que nous avons reçue il y a quelque temps. L'auteur est un de ces hommes laborieux qui se font une spécialité de telle ou telle branche des sciences humaines, pour y consacrer tous leurs loisirs, toutes leurs méditations. Nous le félicitons de cette noble passion qui le porte à contempler les grands phénomènes qui se passent dans les régions du ciel. Ce spectacle continuel, s'il ne découvre à l'observateur attentif des splendeurs ignorées jusqu'ici, ne saurait du moins manquer d'élever de plus en plus son esprit vers Celui qui a voulu raconter sa gloire dans ce grand livre et faire dire au firmament qu'il est l'œuvre de ses mains : *Coeli enarrant gloriam Dei, et opera manuum eius annuntiat firmamentum.*

En plaçant sous les yeux de nos lecteurs un court résumé de l'ingénieuse théorie que M. Macdonald expose avec beaucoup de clarté dans son opuscule, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'elle offre une ressemblance très-sensible avec celle des *tourbillons* de Descartes. Cela ne veut pas dire que M. Macdonald se soit simplement efforcé de rétablir le système cartésien ; il va beaucoup plus loin, et il rend raison, à son point de vue, de la cause qui fait mouvoir le soleil sur son axe, du double mouvement des planètes, de la marche particulière des comètes, etc., etc.

Dans le système cartésien, on suppose que le soleil est placé au centre d'un vaste *tourbillon* de matière subtile qui s'étend jusqu'aux extrêmes limites du monde, et que les planètes sont entraînées dans leurs orbites par sa constante circulation. Ces planètes, qui ont leurs satellites, sont également les centres d'autres *tourbillons* plus petits, et les corps qui s'y meuvent sont entraînés autour de ces centres de la même manière que ces centres eux-mêmes le sont autour du soleil. Tel est, en abrégé, le système de Descartes ; mais l'on remarquera que le grand philosophe n'explique point la révolution du soleil sur son axe, ni la cause des *tourbillons* dont il parle. M. MacDonald, lui, aborde ces questions.

Dans son deuxième chapitre, il essaie de démontrer qu'il y a, répandu dans l'espace, quelque chose qui ressemble à notre atmosphère quant à son mode d'action ; que ce *quelque chose*, soumis à l'influence de la chaleur,

pourrait se mouvoir à peu près de la même manière que notre atmosphère sous l'action de la chaleur du soleil. Comme on le voit, M. Macdonald suppose, comme Descartes, l'existence d'un *médium* ou *éther* dans l'espace, contrairement à ce que prétendent les disciples de Newton.

M. McDonald soutient que la chaleur du soleil détermine le mouvement de ce *médium* de la même manière qu'elle fait tourner le soleil sur son axe. Selon lui, la chaleur du soleil est un immense pouvoir moteur qui se dirige de tous côtés et qui, venant en contact avec le *médium*, réagit sur le soleil lui-même et en cause le mouvement. « Supposons, dit-il, que le soleil soit une sphère parfaite, et que la température sur chacun des points de sa surface soit exactement la même. Alors le soleil ne pourrait pas se mouvoir, par la raison qu'il serait également pressé de tous les côtés. » Mais, ajoute-t-il, la présence de taches est une preuve que la chaleur n'est pas la même sur tous les points de la surface du soleil, et que, conséquemment, le soleil doit se mouvoir.

L'auteur prétend de plus que la révolution du soleil sur son axe fait tourner le *médium* de l'espace dans la direction du mouvement du soleil, d'après le même principe que l'atmosphère est entraînée dans la direction du mouvement de la terre. Il dit que la révolution du *médium* autour du soleil entraîne les planètes dans leurs orbites, et que la lune et les satellites sont entraînés autour des corps principaux d'après le même principe que les planètes autour du soleil.

Enfin, quant au mouvement des comètes, — que le système de Descartes n'explique pas, — M. McDonald prétend en avoir trouvé la raison. D'après lui, quand une comète arrive près du soleil, l'action de la chaleur en amène l'expansion et la repousse ; mais à mesure que la comète s'éloigne, elle se contracte, et, arrivée au point de l'espace où la température et sa densité sont égales à celles du *médium*, elle retourne dans la direction du soleil, avec des déviations pourtant, causées par le mouvement circulaire du *médium*.

On pourrait, comme le remarque l'auteur lui-même, comparer ce phénomène à celui de l'évaporation. La chaleur du soleil réduit l'eau en vapeur, l'élève, puis cette vapeur se condense et retombe sous forme de pluie, de grêle ou de neige.

En terminant cette courte revue de l'ouvrage de M. McDonald, nous ne pouvons que le féliciter de l'ardeur qu'il apporte au travail, et manifester l'espoir qu'il pourra bientôt publier un ouvrage plus étendu, et donner à sa théorie tous les développements désirables.

T.-A. de Saint-Claude.

REVUE

DE

MONTREAL

PLEUREZ LES MORTS !

Mourn for the dead,
They have passed away.....

Pleurez les morts ; la froide nuit
Les enveloppe de son ombre,
Et la blanche étoile qui luit
N'éclaire pas leur tombeau sombre.
La feuille, au printemps, reverdit,
Les oiseaux chantent sous les arbres,
Le soleil partout resplendit ;
Eux restent couchés sous leurs marbres.

Pleurez les morts ; le vent du soir
Gémit, et, de sa tiède haleine,
Baigne vos fronts : qui peut savoir
Si ce n'est pas leur âme en peine ?

Lorsque la neige des hivers
Remplace la douce verdure,
Les nids des oiseaux sont déserts
Et la forêt est sans murmure.
Au nid les oiseaux reviendront
Chanter encor sous la feuillée :
Tandis que les morts pleureront
Seuls, sous la terre soleillée.

Pleurez les morts ; le vent du soir
Gémit, et, de sa tiède haleine,
Baigne vos fronts : qui peut savoir
Si ce n'est pas leur âme en peine ?

* * *

La lune tremble sur les flots,
Et, sous le saule qui se penche,
On croit entendre des sanglots
S'échapper de chaque croix blanche.
A genoux, répandez des pleurs,
Priez ; quelqu'un, dans le mystère,
Viendra, sur le gazon sans fleurs,
Cueillir vos pleurs, votre prière.

Pleurez les morts ; le vent du soir
Gémit, et, de sa tiède haleine,
Baigne vos fronts : qui peut savoir
Si ce n'est pas leur âme en peine ?

NAPOLÉON LEGENDRE.

LE CANADA FRANÇAIS ET SA LITTTÉRATURE *

(PREMIER ARTICLE.)

Ce n'est que depuis quelques années que notre attention se porte sur les Franco-Canadiens. On commence seulement à soupçonner l'existence d'un peuple qui a conservé notre langue et nos mœurs et qui, tout en restant loyalement dévoué à la couronne d'Angleterre, se dit et se sent Français de cœur comme de race. Mais on connaît mal, ou plutôt on ne connaît pas l'histoire de ce rameau détaché et transplanté loin de la souche-mère, et qui a si merveilleusement prospéré. On sait que Jacques Cartier découvrit le Canada sous François 1er, qne Champlain fonda Québec sous Henri IV, et que cette colonie, longtemps négligée par les rois et les ministres, mal défendue par le gouvernement de Louis XV, fut conquise par les Anglais malgré l'héroïsme de Montcalm, et cédée par le traité de Paris, qui mettait fin à la guerre de Sept-Ans. Cartier, Champlain, Montcalm, ces trois noms sont les seuls qui se soient imposés à notre mémoire. Mais que sont devenus nos anciens concitoyens? Quelle a été leur destinée sous la domination britannique? Qu'étaient-ils en 1763, et que reste-t-il aujourd'hui de ce qui a été la *Nouvelle France?* C'est ce que trop longtemps nous avons eu le tort d'ignorer. Ceux qui écrivent notre histoire n'ont point coutume de consacrer un chapitre spécial à nos frères séparés, et nous avons mis autant de promptitude à les oublier qu'ils ont mis de persévérance à se souvenir de nous. Hâtons-nous cependant de faire remarquer que ce n'est pas depuis que nous avons perdu le Canada que nous l'avons négligé. Cette belle colonie n'avait jamais eu la faveur du pouvoir ni celle du public. Quand nos pères en furent dépouillés, il leur était difficile de mesurer l'étendue de leur malheur.

* Nous extrayons du *Journal officiel de la République française* cet article bienveillant dû à la plume élégante de M. Raoul Frary.

Le moment est venu, on le sent de toutes parts, de réparer cette longue injustice, de combler cette lacune de la conscience nationale. Les annales du Canada français nous intéressent pour beaucoup de raisons. Il ne s'agit pas seulement de payer une dette de reconnaissance et de rendre amour pour amour à ce peuple qui est encore si fier de descendre de nos aïeux. Il y a là autre chose qu'une question de sentiment. Après tant d'épreuves, il serait utile pour notre génération trop accessible au découragement, d'étudier une des branches les plus vigoureuses et les plus fécondes de notre race. On ne saurait croire combien cette étude nous apporterait de consolations, d'exemples fortifiants, de salutaires leçons. Elle aiderait à dissiper les préjugés trop humbles que nous associons aujourd'hui à d'autres préjugés tout contraires.

Il y a pour les peuples comme pour les hommes une modestie mauvaise qui ressemble au fatalisme et qui sert d'excuse à la nonchalance et à la paresse. Il est des qualités que nous ne croyons pas posséder, dont nous nous jugeons même incapables, et que déploient pourtant des hommes issus directement, et à peu près sans mélange, des Français du dix-septième et du dix-huitième siècle. Nous nous exagérons quelquefois la force d'expansion de nos idées, et nous méconnaissons presque absolument la force d'expansion de notre race. Nous faisons bon marché de notre esprit d'entreprise, de notre aptitude à coloniser, de notre persévérance dans les tâches difficiles. Nous ne nous savons ni si hardis, ni si tenaces que nous le sommes en réalité. Si nous n'avons pas joué dans la conquête du monde barbare par les Européens le rôle qui devait nous appartenir, nous en accusons volontiers nos défauts naturels, quand nous ne devrions accuser le plus souvent que les fautes de nos gouvernements.

Indiquons en peu de mots les traits que l'histoire, mieux connue, des Franco-Canadiens nous permettra d'ajouter à notre caractère national ; les vertus que ce membre de notre famille déploie à un assez haut degré pour prouver que ce n'est pas notre naissance qui nous en rend incapables. Ce qui nous frappe tout d'abord, c'est la fécondité de notre race sur les bords du Saint-Laurent.

Quand le Canada fut cédé à l'Angleterre en 1763, la population blanche était évaluée à 65,000 âmes. Les Canadiens français, nous parlons seulement de ceux qui habitent les possessions

anglaises de l'Amérique du Nord, atteignent le chiffre de 1,100,000 âmes. Pour se rendre un compte exact de l'accroissement réel de cette population, il faudrait encore faire entrer en ligne plusieurs centaines de mille Canadiens ou descendants de Canadiens dispersés sur le sol des Etats-Unis. L'émigration française, de tout temps fort restreinte, n'a commencé à se diriger vers les bords du Saint-Laurent que depuis 1871, et le total n'en est pas évalué à plus de 5,000 individus. Ainsi, près d'un million et demi de Français descendent des 65,000 sujets que Louis XV cédait à Georges III, il y a seulement cent quinze ans. Il faut donc avouer que la stérilité dont nous commençons à nous plaindre et à nous alarmer de ce côté de l'Atlantique tient à des causes auxquelles ont bien complétement échappé nos parents d'Amériqne.

On dira que les Canadiens se sont ainsi multipliés parce qu'ils se trouvèrent placés dans des conditions singulièrement favorables, parce qu'ils avaient devant eux un vaste espace; les familles sont plus nombreuses là où la terre ne coûte rien. Mais la population des Etats-Unis, à qui le terrain ne fait pas plus défaut, ne s'est pas accrue plus rapidement, malgré une si active immigration, que la population française du Canada. La progression est la même pour les Américains, qui reçoivent tant de recrues, et pour les Franco-Canadiens qui n'en ont presque pas reçu.

Ajoutons que, si les Français du Canada proprement dit ont eu sous la domination anglaise une existence relativement facile et, pour employer une expression populaire qui est ici assez exacte, les coudées franches, les Français de l'Acadie ont été moins heureux. Devenus sujets britanniques dès le traité d'Utrecht, déportés en masse par leurs maîtres au début de la guerre de Sept-Ans, ils sont revenus à la paix, mais ils ont trouvé à leur retour les meilleures places prises, les terres les plus fertiles occupées par les colons anglais. Ils ont lutté cependant, et ils ne se sont pas moins multipliés que leurs voisins du Canada, quoique dans des conditions bien moins favorables. Les causes de cette fécondité étaient en eux-mêmes, dans la vigueur de leur tempérament et de leur caractère. Notre race avait poussé dans ce sol propice des racines si profondes qu'on n'a pu ni l'arracher par la force, ni l'étouffer par une redoutable concurrence, ni même retarder sa prodigieuse croissance.

Pour ceux que préoccupe l'avenir de la France, et qui tiennent au moins autant de compte des faits que des idées, de l'expérience que de la théorie, il y a là la matière d'une étude intéressante et utile. Nous n'aurons pas la témérité de l'entreprendre et d'instituer entre les Français d'Europe et les Français d'Amérique une comparaison complète. Cela dépasserait le cadre de ces études littéraires, cela dépasserait notre compétence. Qu'il nous suffise d'indiquer aux adeptes de la politique expérimentale cet ample sujet de recherches et de méditation.

Les Canadiens français ont surtout brillé par l'amour des voyages, par la passion des découvertes, par l'esprit d'aventure. Dans la plus grande partie de l'Amérique du Nord, nos pionniers ont devancé ceux de l'Angleterre. Avec une population dix fois plus considérable que celle de nos colonies, les colonies britanniques n'occupaient que la bordure de l'Atlantique, quand les Français avaient remonté le Saint-Laurent et les grands lacs, découvert et exploré le Mississipi. Nous enveloppions nos rivaux, car nous tenions le Nord et l'Ouest; nous possédions les deux grands fleuves, les deux artères du continent. On admire aujourd'hui la hardiesse avec laquelle les Américains se hasardent dans les prairies, les montagnes et les forêts de l'Ouest. Mais ils se sentent appuyés par tout un peuple en marche; ils sont les éclaireurs d'une armée innombrable. Les Canadiens se sont engagés un ou deux siècles plus tôt dans ces solitudes lointaines, sans être soutenus par une aussi imposante multitude.

Des Grands-Lacs à l'Océan Pacifique, les premiers explorateurs sont des Français, traitants ou missionnaires, qui allaient les uns acheter des fourrures aux sauvages, les autres leur porter l'Evangile. Les missions du Canada fournissent à l'histoire de l'Eglise catholique une de ses pages les plus belles et les moins discutées. Les jésuites notamment furent admirables. Aucun obstacle ne les arrêtait; ils s'enfonçaient dans les déserts et dans les forêts, désarmant par leur témérité même la colère et la défiance des Indiens, partageant au besoin la vie étrange et misérable de leurs catéchumènes. Les juges les plus sévères de la compagnie de Jésus ont toujours fait des réserves en faveur de ces héros savants et simples, qui se faisaient, au prix de tant de périls et de privations, les compagnons des plus pauvres et des plus féroces chasseurs de la race rouge, et qui, en même temps, pénétraient les mystères de leurs langues bizarres,

créaient de toutes pièces des grammaires et des dictionnaires, et laissaient dans les annales des sciences historiques une trace durable.

Les traitants et les trappeurs n'étaient pas moins hardis, si leur but était moins élevé. Avant d'être une colonie agricole, le Canada fut surtout, aux yeux de la métropole, le pays des fourrures. Mais la chasse fait promptement le vide, quand elle est stimulée par le commerce. Il fallait sans cesse remonter plus haut ; il fallait poursuivre le gibier fugitif, et s'adresser à des tribus indiennes dont le territoire ne fût pas encore appauvri. Une fois engagé dans la solitude, le Canadien français s'abandonnait aux séductions de la vie du désert. C'était peut-être l'amour du gain qui l'avait fait partir, mais il éprouvait une joie profonde à devenir le roi des forêts et des lacs. Ce charme de la vie isolée et indépendante au sein de la nature vierge, Chateaubriand l'a décrit avec enthousiasme pour l'avoir goûté en passant, ou deviné, dans les forêts mêmes du Canada. Des milliers de chasseurs l'ont savouré toute leur vie, et n'ont plus voulu en faire le sacrifice. Ils allaient devant eux, poussant toujours plus avant, découvrant des chaînes de montagnes, des fleuves immenses, des mers intérieures, Christophe-Colomb inconnus, Livingstone sans gloire, s'assayant sous la hutte des Sioux, dont ils épousaient parfois les filles, devenant les concitoyens des sauvages, et souvent leurs chefs, mais partout et toujours portant avec eux le souvenir et l'amour de la France. Les immigrants de race britannique qui arrivent maintenant en foule, rendent hommage à ces enfants perdus de la colonisation des Etats-Unis. Dans presque tous les territoires de l'Ouest, les appellations géographiques portent la marque d'une origine française ; les plus vieilles cabanes ont été bâties par des hommes de notre sang ; les plus vieux citoyens portent des noms qu'on retrouve à Paris ou à Rouen, à Nantes ou à La Rochelle. Le pays est maintenant anglo-saxon ; mais les patriarches, les pionniers légendaires, les vrais Bas de Cuir que Cooper avait dû célébrer, s'appe ent Dubuque ou Laframboise, Grignon ou Rolette. L'histoire des Etats de l'Ouest commence par les Canadiens français, comme celle des Etats de l'Est par les puritains anglais.

On vante les navigateurs qui affrontaient les tempêtes pour chercher des terres inconnues. Ils croyaient trouver la richesse et la gloire ; la gloire du moins ne leur a pas été refusée. Mais ne sont-ils pas encore plus admirables, plus étonnants et plus

dignes d'être chantés par les poëtes, ces aventuriers de l'Ouest qui traversaient un continent plus vaste qu'un océan, pour chasser les premiers le renard bleu ou le castor dans des solitudes non explorées, et qui bravaient et domptaient par leur courage et leur intelligence des sauvages plus cruels que les rochers, plus capricieux que les flots.

Ce n'est pas sans une profonde émotion que nous retrouvons dans des livres écrits pour la plupart en français et imprimés en Amérique, les fragments épars de cette multiple Odyssée dont les héros sont nos proches parents. Qu'on vienne après cela nous dire que le Français est casanier et timide, qu'il est inférieur à ses rivaux par l'esprit d'entreprise, qu'il ne peut vivre loin des villes, que la nature ne l'a point préparé à jouer le rôle de colon ! Notre pays a toujours fourni, il est vrai, un petit nombre d'émigrants, mais il a fourni les plus braves, les plus aventureux. Si nous en doutons, toute l'Amérique en témoignera. De Québec à San Francisco, de la Louisiane à la baie d'Hudson, on ne peut faire un pas sans retrouver les titres de noblesse de notre race.

Mais nous devons encore demander à l'histoire du Canada d'autres exemples, d'autres leçons, d'autres encouragements. Revenons sur les bords du Saint-Laurent. Demandons-nous quel fut le sort de ce petit peuple que l'incurie de nos gouvernants abandonnait à la domination anglaise. S'il est une consolation pour une telle perte, c'est de voir des Français conquérir pas à pas la liberté légale et s'assurer par une ténacité invincible tous les bienfaits du régime parlementaire. Après avoir succombé sous le nombre, nos colons ne se découragent pas. Ils jugent la situation qui leur est faite et prennent leur parti. Ils ont dû prêter le serment d'allégeance ; ils seront fidèles à leur serment. Ils serviront loyalement leur nouveau souverain. Pendant la guerre de l'indépendance, c'est grâce à la fidélité des Canadiens que fut repoussée l'invasion des insurgés américains, qui se flattaient de rallier à leur cause leurs anciens ennemis.

Mais ce fut tout. Les Français du Canada entendaient être de loyaux sujets, sans renoncer à leurs traditions, à leur religion, à leur langue, à leurs mœurs. Rien ne pourra les entamer. L'émigration ne leur apporte plus de renfort, tandis que les Anglais, les Ecossais, les Irlandais affluent sur les bords du Saint-Laurent. Mais les premiers occupants suppléent à leur isolement

par la fécondité de la race. La noblesse les a en grande partie abandonnés pour retourner en France : beaucoup de grands propriétaires ont repassé l'Atlantique. Le peuple se serre autour du clergé, qui ne l'a point délaissé. L'Eglise a été la citadelle imprenable de la nationalité franco-canadienne : il est juste de ne pas l'oublier quand on étudie l'histoire de ce pays.

Ainsi commença une lutte qui n'a pris fin en réalité qu'il y a peu d'années, et d'où la cause de la liberté est sortie triomphante. On ne peut dire que le gouvernement britannique ait systématiquement opprimé les vaincus, mais il essaya de les transformer, de leur ôter leur nationalité ; la tentation était trop forte pour ces heureux conquérants. D'ailleurs, les colons anglais, moins modérés et plus intéressés que le pouvoir central, auraient volontiers poussé à la tyrannie. Il y eut des gouverneurs défiants, tracassiers, et durs ; il y eut des persécutions qui provoquèrent une révolte d'ailleurs promptement et rudement réprimée.

Plusieurs constitutions furent essayées ; plus d'une chambre fut dissoute ; les élections générales étaient de rudes batailles. Le peuple canadien se défendit avec une merveilleuse énergie par toutes les armes légales ; il usa résolûment de la liberté de la presse et de la liberté de réunion, que les gouverneurs anglais respectèrent le plus souvent, fidèles du moins aux plus honorables traditions de leur race. Le Canada eut ses tribuns, ses tacticiens parlementaires. On trouve dans cette histoire des Mirabeau, des Manuel ou des Deak auxquels il n'a manqué qu'un plus vaste théâtre pour acquérir une gloire plus éclatante.

Mais la reconnaissance de la postérité rendra leurs noms de plus en plus fameux : leur renommée grandira avec la jeune et florissante nation dont ils ont affranchi le berceau.

Un peu noyés dans les autres provinces par l'immigration anglo-saxonne, les Français sont demeurés en possession du Bas-Canada. Ils ont gardé tout ce qu'ils voulaient conserver, tout ce qui les rattachait à leur origine. Ils offrent le spectacle touchant et rare d'une colonie qui reste unie par le cœur à la mère-patrie sans manquer à aucun de ses devoirs envers la couronne à laquelle elle appartient. Il y a là pour nous des frères, pour les Anglais des concitoyens ; nulle part on n'aime plus notre pays, on n'en conserve mieux les traditions, mais la reine Victoria n'a point de plus fidèles sujets.

C'est ainsi que des hommes de notre race ont conquis péniblement, par leur courage calme et leur ténacité, tout ce qu'on peut avoir de liberté sans revendiquer ni désirer l'indépendance absolue. Là encore, nous trouvons des motifs de fierté ; nous voyons des Français déployer des vertus dont notre histoire contemporaine nous avait presque habitués à ne plus nous flatter ; là encore nous avons pu constater plus tôt qu'en Europe de quoi nous sommes capables.

Avions-nous tort de dire que le Canada français nous offrait la matière de la plus intéressante et de la plus fortifiante des études ? C'est surtout par le côté littéraire que nous aborderons grand sujet ; mais chez un peuple jeune, et qui a soutenu une si longue lutte pour l'existence, les lettres ne se séparent guère de l'histoire et de la politique. Nous verrons que les écrivains, quelque genre qu'ils aient cultivé, se sont proposé surtout de conserver intacte la tradition nationale et d'élever une barrière morale contre tout ce qui pouvait altérer le caractère franco-canadien.

—*A continuer.*

RAOUL FRARY.

UN AMOUR VRAI

II

(FÊTE DE SAINT BERNARD.)

Saint Bernard disait à la sainte Vierge : « Je consens à n'entendre jamais parler de vous, si quelqu'un peut dire qu'il vous a invoquée sans être secouru. » Bon saint ! Je veux me rappeler cette parole, chaque fois que je dirai le *Souvenez-vous* pour Francis.

Oh ! auguste Vierge, ma douce mère, je vous en prie, faites que mon amour pour lui ne déplaise jamais à vos yeux très-purs, et daignez vous-même l'offrir à Dieu.

Cette après-midi, j'étais sur la grève avec plusieurs amies. On parla du prochain départ de M. Douglas pour l'Ecosse. Je n'y crus pas, et pourtant quel poids ces paroles me mirent sur le cœur ! Si c'était vrai... s'il devait partir, me disais-je... et ne faudra-t-il pas qu'il parte un jour ? Cette pensée me bouleversait, m'accablait. Comme je me sentais observée, je pris un prétexte pour m'éloigner. Ne plus jamais l'entendre ! Ne plus jamais le voir !

O mon Dieu, quel serait donc le malheur de vous perdre pour jamais, puisque la seule pensée d'être séparée de lui me faisait si cruellement souffrir !

Je marchais au hasard sur la grève ; tout à coup, apercevant le clocher qui brillait au soleil, je pensai à celui qui a de la consolation pour toutes les douleurs, et je me dirigeai vers l'église. Bientôt j'entendis, derrière moi, ce pas léger que je connais si bien, et, un instant après, M. Douglas me rejoignit. Est-il vrai que vous partiez bientôt ? lui demandai-je.—Et comment vivrais-je sans vous ? me répondit-il vivement.

Puis troublé, ému, il me dit q u'avec moi il se consolerait de la

mort de son ami... qu'il avait cru sa vie brisée pour jamais, mais que je lui avais rendu la foi au bonheur. Nous marchâmes ensuite sans échanger une seule parole. Comme nous montions la petite côte qui conduit de la grève au chemin public, il me dit à demi-voix : Essuyez vos yeux : il ne faut pas que d'autres que moi voient ces larmes. Oui, c'était vrai, je pleurais sans m'en apercevoir. Quand nous fûmes à l'église : Je venais ici, lui dis-je. Lui, m'appelant pour la première fois par mon nom de baptême, me demanda gravement : Thérèse, pourquoi pleuriez-vous ? Je me sentis rougir, et, ne trouvant rien à répondre, je lui dis : Laissez-moi, je vais prier pour vous. Il m'ouvrit la porte de l'église.

O mon Dieu, quel bonheur de vous prier pour lui, vous, l'arbitre souverain de son sort éternel ! Il n'est pas l'enfant de votre Eglise, et à cause de cela j'aurais voulu ne pas l'aimer, mais vous m'avez donné pour lui tous les dévouements et toutes les tendresses. O Christ, mon sauveur, je sais que *tout don parfait vient de vous*, mais souvenez-vous de mon ardente prière, et faites-moi mériter pour lui la foi ; faites-la moi mériter par n'importe quelles douleurs, par n'importe quels sacrifices. Et vous, ma divine mère, je vous promets de vous aimer, de vous honorer pour lui et pour moi, en attendant qu'il vous connaisse.

Comme je m'agenouillais devant l'autel de la sainte Vierge, pour lui confirmer cette promesse, la lumière du soleil, glissant à travers les vitraux, fit à la statue comme une auréole de joie et de gloire ; son doux visage sembla sourire.

Je sortis très-calme et très-heureuse. M. Douglas m'avait attendue. Il parla peu le long du chemin et ne fit aucune allusion à ce qui s'était passé entre nous, mais nous nous comprenions parfaitement. Sur le rivage, une pauvre femme ramassait péniblement les branches apportées par la mer.

— Rendons-la heureuse aussi, dit Francis.

Il me donna sa bourse et je la remis à la pauvre vieille, qui la reçut en nous bénissant.

Nous marchions en silence.

Jamais je ne m'étais sentie si heureuse de vivre.

Les oiseaux chantaient, la mer chantait et mon âme aussi chantait. Il me semblait respirer la vie dans les senteurs des bois, dans les parfums de la mer. A l'horizon, le soleil baissait.

Nous nous assîmes sur les rochers pour le regarder coucher. Je n'oublierai jamais ce tableau : devant nous, le Saint-Laurent si beau sous sa parure de feu ; au loin, les montagnes bleues ; partout une splendeur enflammée sur ce paysage enchanteur. Francis regardait enthousiasmé, mais son noble visage s'assombrit tout à coup.

— Pourquoi faut-il que les beaux jours finissent, me dit-il tristement.

J'étais heureuse, enchantée, ravie, et je lui dis :

— Ne soyons pas ingrats. Regardez autour de vous, et dites-moi ce que sera la patrie, puisque l'exil est si beau.

Il me regarda avec une expression que je n'oublierai jamais, et répondit à voix basse :

— Dites plutôt : Regardez dans votre cœur.

Et un peu après il continua :

— L'amour fait comprendre le ciel, mais ce beau coucher de soleil me rappelle que la vie passe.

La soirée s'est passée à l'hôtel. Francis était très-grave, mais il y avait dans sa voix une douceur pénétrante qui ne lui est pas ordinaire, et quand je rencontrais son regard, j'y voyais luire cette lumière fugitive qui traverse parfois ses yeux comme un éclair. Il ne me parla guère ; mais, sans rien faire qui puisse attirer l'attention, il a l'art charmant de me laisser voir qu'il s'occupe de moi. Cette bonne Mme L..., s'adressant à Melle V... et à moi, nous fit observer que M. Douglas avait l'air heureux.

— Ce que je vois le mieux, c'est qu'il est bien bon, répondit Melle V..., — qui se pique de dire toujours ce qu'elle pense, et un instant après elle ajouta : — Je voudrais bien savoir pourquoi il est ce soir aussi grave, aussi recueilli qu'un jésuite qui sort de retraite.

---

21 août.

Comme j'ouvrais ma fenêtre ce matin, un bouquet adroitement lancé tomba à mes pieds. — Remerciez-moi, dit Francis quand nous nous rencontrâmes. — Je remerciai, mais avec des restrictions sur la manière d'offrir les fleurs. Il m'écouta avec ce sourire qui éclaire son visage — et mon cœur aussi.

— Si vous saviez, me dit-il, depuis combien de temps j'attendais pour vous l'offrir !

Et il chanta à demi-voix :

A l'heure où s'éveille la rose,
Ne dois-tu pas te réveiller ?

J'ai porté son bouquet à l'église. Je veux qu'il se fane devant le saint sacrement, et quand il sera flétri, j'irai le reprendre pour le conserver toujours. Seigneur Jésus, vous êtes au milieu de nous et il ne vous connaît pas. Il ne croit pas au mystère de votre amour. Mais vous pouvez lui ouvrir les yeux de l'âme, et le faire tomber croyant et ravi à vos pieds.

Aujourd'hui, je suis allée voir une jeune fille morte la nuit dernière. J'avais besoin de me pénétrer de quelque grave pensée, car j'étais comme enivrée de mon bonheur. Je restai longtemps à côté du lit où la pauvre enfant était couchée dans cette attitude effrayante qui n'appartient qu'à la mort. La croix noire tranchait lugubrement sur la blancheur du drap qui la couvrait. Je soulevai le linceul et regardai longtemps. Ah ! Francis, serait-il possible de ne nous aimer que pour cette vie qui passe ?

Tout passe et nous passerons comme tout le reste, mais je veux que celui de nous qui survivra à l'autre puisse dire ce qu'Alexandrine de la Ferronnays écrivait après la mort d'Albert : « O mon Dieu, souvenez-vous que pas une parole de tendresse n'a été échangée entre nous, sans que votre nom ait été prononcé et votre bénédiction implorée. »

---

7 septembre.

Hier, nous avons fait une promenade à l'île aux Coudres, excursion que la présence de Francis m'a rendue vraiment délicieuse. Puis, il y a maintenant dans mon âme quelque chose qui donne à la nature une splendeur que je ne lui connaissais pas. Mon Dieu, quel sera donc le ravissement de vous aimer dans votre ciel si beau, puisque, dès cette vie, il y a tant de bonheur à aimer vos créatures !

Au hâvre Jacques-Cartier, nous nous sommes agenouillés à l'endroit où la messe a été dite pour la première fois au Canada. Je ne regardai pas M. Douglas. Il m'était pénible de le voir

étranger aux sentiments que ce souvenir réveille. Mais sur le rocher où le sang de Jésus-Christ a coulé, je demandai pour lui la foi. Oui, mon Dieu, vous m'exaucerez. Je le verrai catholique. Ce froid protestantisme n'est pas fait pour lui.

Nous prîmes le dîner sur l'herbe, dans le voisinage de la roche Pleureuse. Cet endroit de l'île est d'une beauté ravissante. Il y règne un calme profond, une fraîcheur délicieuse. La journée avait ce charme particulier à l'automne. Francis semblait enchanté, et s'oubliait devant cette belle nature.

— C'est beau, et je suis heureux, me dit-il.

— Alors, remercions Dieu, car moi aussi je suis heureuse.

Il ne répondit rien, mais je vis briller cette flamme lumineuse qui s'allume parfois dans son regard.

Les conversations s'éteignaient; je ne sais pourquoi mon âme inclina tout à coup à la tristesse : notre vie s'écoule, pensai-je en écoutant le bruit des vagues sur la grève, chaque flot en emporte un moment. Presque sans me rendre compte de ce mouvement, je me tournai vers Francis :

— Vous connaissez cette pensée d'une femme célèbre : Sommes-nous heureux, les bornes de la vie nous pressent de toutes parts.

— C'est douloureusement vrai.

Et nous parlâmes de cette soif de l'infini qui fait notre tourment et notre gloire. Sa sensibilité, si vive et si profonde, le rendait parfois éloquent. Jamais je n'avais compris, comme en l'écoutant, notre *misère très-auguste*, notre *grandeur très-misérable*. J'aurais voulu lui dire quelle force les catholiques trouvent dans la communion, mais je n'osai pas. Il faut avoir reçu Jésus-Christ dans son cœur, pour comprendre la joie de cette union qui *éteint tous les désirs*. La belle voix d'Elmire chantait :

Vole haut, près de Dieu ; les seules amours fidèles
Sont avec lui.

Ces paroles me touchèrent, et Francis s'en aperçut. Il se mit à me parler de son amour pour moi :

— Je préférerais vous entendre dire que vous aimez Dieu.

Il me répondit avec une douceur incomparable :

— Si vous l'aimiez moins, je ne vous aimerais pas comme je vous aime.

On le pria de chanter. I y consentit et ı

— Je n'ai jamais chanté depuis la mort de mon pauvre Charles, mais aujourd'hui il me semble que je trouverai de la douceur à vous chanter quelque chose que ce cher ami aimait et chantait souvent.

Il commença les *Adieux de Schubert*. Ah ! quelle émotion, quelle puissance de sentiment il y avait dans sa voix, et comme j'aurais voulu être seule pour pleurer à mon aise ! Qu'elle est touchante cette amitié qui survit à la mort, au temps et à l'amour ! Certes, je suis profondément sensible à tout ce qui le touche. Je donnerais ma vie pour lui épargner une douleur, et pourtant je vois avec une sorte de joie que rien ne le consolera jamais entièrement de la mort de son ami. Il est si bon d'être aimé d'un cœur qui n'oublie point ! Oui, je le sais, son ami lui manquera toujours, toute ma tendresse sera impuissante à le consoler complétement, mais aussi, si je mourais, personne ne me remplacerait dans son cœur. Dieu seul pourrait le consoler, et de lui je ne suis pas jalouse.

Nous laissâmes l'île vers le soir. Le retour fut enchanteur. Je regardais autour de moi, et une sécurité profonde, une paix inexprimable remplissait mon cœur.

O mon Dieu, vous êtes bon, la vie est douce et la terre est belle !

Le mariage de Thérèse était fixé à l'été suivant. Dans le mois de juin elle écrivait dans son journal :

« Mon Dieu, pourquoi ne m'exaucez-vous pas ? J'attendais tant des prières continuelles que je fais faire pour lui, et voilà que je suis bien près de désespérer.

Ce matin, je rencontrai Francis en sortant de l'église du Gésu. J'avais bien prié pour lui. J'osai le lui dire, et la première fois de ma vie, je lui parlai de mes espérances pour sa conversion. Il ne cacha pas son mécontentement et répondit avec une froideur glaciale :

— Je vous excuse en faveur de votre intention. Et il ajouta. — Oh ! les dures et cruelles paroles ! — Vous vous abusez étrangement. Jamais je ne serai catholique. Comment osez-vous me parler de ce que vous appelez vos espérances ?

Comme si je pouvais lui cacher toujours le vœu le plus ardent de mon cœur ! Mais non, il ne veut pas que je lui en parle

jamais. — Et quand vous serez ma femme, a-t-il dit, ne m'obligez pas à vous le défendre. — Soit. Je ne lui en parlerai pas. Ce n'est pas sur ce que je pourrais lui dire que je compte.

O mon Dieu, vous aurez pitié de lui. Vous éclairerez cette âme, une des plus généreuses que vous ayez créées. Je vous le demande au nom de Jésus-Christ, faites-moi souffrir tout ce qu'il vous plaira, mais donnez-lui la foi *sans laquelle il est impossible de vous plaire.* Hélas ! qui sait jusqu'à quel point les préjugés de l'éducation première aveuglent les âmes les plus droites et les plus nobles ? »

Le même jour Thérèse recevait de M. Douglas la lettre suivante :

« Je vous ai fait de la peine et j'en suis bien malheureux. Comme vous avez dû me trouver rude et dur ! Je vous en prie, pardonnez-moi, parce que je vous aime. Si vous saviez ce que je sentis quand je vous vis presque craintive devant moi ! J'aurais voulu me mettre à genoux pour vous demander pardon. En voyant vos larmes prêtes à couler, je me sauvai comme fou.

Ma Thérèse, j'aimerais mieux mourir cent fois que de vous faire souffrir. Je veux bien vous voir pleurer, mais comme vous pleuriez après avoir entendu l'aveu de mon amour. Si vous saviez comme ce souvenir m'est délicieux, comme mon cœur se reporte souvent à cette heure, la plus douce de ma vie, où, sur la grève de la Malbaie, je voyais couler vos larmes, ces larmes que vous ne sentiez pas, tant vous étiez émue.

Mon amie, je n'aurais jamais dû vous parler durement, je le regrette beaucoup et vous en demande encore pardon ; mais, laissez-moi vous le dire, en vous déclarant que vous ne deviez pas essayer de changer mes croyances religieuses, je ne faisais que mon devoir. Je pourrais vous expliquer parfaitement pourquoi je ne serai jamais catholique. Je n'en ferai rien, ni maintenant, ni plus tard, par respect pour la candeur de votre foi. Que vous désiriez ce que vous appelez ma conversion, c'est peut-être très-naturel, mais il faudra ne m'en parler *jamais.* Je ne suis pas de ceux qui changent de religion. De grâce, ma chère Thérèse, ne touchez plus à cette question brûlante. J'ai assez souffert.

Charles aussi désirait me voir catholique, et, la veille de sa mort, il me pressa à ce sujet avec une tendresse extrême. Dans

l'état où il était, je n'osais lui dire que je ne partagerais jamais ses croyances. Il le comprit. Et lui, l'ange gardien de ma jeunesse, demandait pardon à Dieu et s'accusait de m'avoir, par ses mauvais exemples, éloigné de la vraie foi.

Ah ! Thérèse, si je pouvais vous dire ce que j'ai souffert dans ce moment et par ce souvenir, vous auriez pitié de moi, et vous ne me demanderiez jamais ce que je ne puis pas accorder.

Après cela, Charles ne me parla plus de religion ; mais, m'attirant à lui, il tint longtemps ma tête appuyée contre son cœur, et alors, cet incomparable ami me conseilla de chercher ma consolation dans les joies de la charité. Admirable conseil qui m'a fait supporter mon malheur !

Dans ce que je viens de vous dire, il y a, je le sais, plusieurs choses qui vous affligeront, et j'en suis plus triste que vous ne sauriez croire. Mais il le *fallait*. Oui, il faut que vous le sachiez, mon éloignement pour le catholicisme est invincible. J'ai cédé à toutes les exigences de votre Eglise, parce que, sans cela, vous ne m'épouseriez pas, mais je mourrai dans la religion où il a plu à Dieu de me faire naître, et n'essayez jamais de m'influencer là-dessus, car, aussi vrai que je vous aime, je ne vous le permettrai pas. Du reste, vous savez que je tiendrai loyalement, fidèlement ce que j'ai promis.

Sans doute, ma chère Thérèse, il est triste qu'il y ait un point par lequel nos cœurs ne se toucheront jamais, mais n'allez pas conclure que nous nous en aimerons moins. Songez à l'attachement que j'avais pour Charles, à son amitié, qui était le bonheur de ma vie, comme sa mort en a été la grande, l'inexprimable douleur. N'ayez donc ni inquiétude, ni crainte. Je ne puis pas être catholique, mais je serai toujours votre ami le plus sûr et le plus tendre. D'ailleurs, puisque Dieu dirige tout, jusqu'au vol des oiseaux, n'est-ce pas lui qui nous a réunis ?

Après les premiers mois de mon deuil, ceux qui s'intéressaient à moi me conseillèrent de me marier. Je laissai dire, et, suivant le désir de Charles, je m'occupai des malheureux. C'était la seule consolation que je pusse goûter. Plus tard, je songeai au mariage ; j'y inclinais par le besoin d'aimer, si grand dans mon cœur ; mais il me fallait une affection élevée et profonde, l'amour comme je l'avais compris dans le moment le plus solennel, le plus déchirant de ma vie. Dieu m'a conduit vers vous, qui

êtes tout ce que je souhaite, tout ce que j'ai rêvé, vers vous, de toutes les femmes la plus vraie, la plus aimante et la plus pure.

Dites-moi, Thérèse, croyez-vous vraiment que la différence de religion mette *un abîme entre nous?* O mon amie, comment avez-vous pu dire cette cruelle parole?

Il est vrai, nous ne professons pas tout à fait la même foi, mais, tous les deux, nous savons que Dieu nous aime et qu'il faut l'aimer; tous les deux, nous savons que secourir les pauvres est un bonheur et un devoir sacré; tous les deux, nous croyons que Jésus-Christ nous a rachetés par son sang. Ma noble Thérèse, ma fiancée si chère, ne craignez donc pas d'être ma femme; ne craignez pas de vous appuyer sur mon cœur pour jusqu'à ce que la mort nous sépare par l'ordre de Dieu.

— *A continuer.*

LAURE CONAN.

LES CANADIENS DE L'OUEST *

III

Cependant les choses changèrent bientôt de face en Amérique ; les colonies qui avaient poussé l'Angleterre à s'emparer du Canada se révoltèrent contre leur mère-patrie, et les Canadiens français se rangèrent du côté de leur nouveau souverain. Comme l'a si bien dit M. Frédérick Gaillardet, ce n'était plus le même drapeau, mais c'était toujours le même ennemi. Les interprètes, les traiteurs, les hardis aventuriers, les chefs, on peut dire, des coureurs de bois et de cette population hybride, moitié sauvage et moitié civilisée, qui servait d'intermédiaire entre les tribus lointaines et les européens, virent renaître l'importance qu'ils avaient eue pendant la grande lutte de la France et pendant la prolongation de la guerre sous la direction du malheureux Pontiac.

Charles de Langlade reçut l'ordre de former un corps de sauvages ; car les américains rebelles avaient envoyé un collier aux nations de l'Ouest, et les Espagnols, alors possesseurs de la Louisiane, en avaient aussi envoyé un dans un but resté secret. On ne voit pas trop ce que ces derniers avaient à faire dans la guerre entre l'Angleterre et ses colonies. Peut-être espéraient-ils en profiter pour étendre leur domaine sur le Mississipi et dans les régions de l'Ouest.

Après avoir réuni un corps nombreux de Sioux, de Sacs, de Renards, de Ménomonis, de Ouinébagons, d'Outaouais et de Sauteux, Langlade se rendit avec eux à Montréal. Là, suivant l'usage, grands discours et grands festins. Langlade était à la fois discoureur et interprète. Un bœuf entier rôti fut servi et dévoré, et, comme le remarque M. Tassé, c'était peu de chose, comparé au

* Voir les livraisons de juillet et d'août.

banquet des Hurons décrit par le Père Brebœuf, ou vingt cerfs et quatre ours composèrent un *menu* très-respectable.

Notre héros, avec ses guerriers, alla se joindre à l'armée du général Burgoyne, qui s'était réunie à la Pointe à la Chevelure (*Crown Point*), le 30 juin 1777, pour envahir la Nouvelle York. Le vieux de la Corne Saint-Luc l'accompagna. On connaît l'insuccès de cette expédition, généralement attribué à l'ineptie de Burgoyne. Nos pères en avaient tiré une de ces locutions populaires qui peignent une situation : se faire *bourgogner* a longtemps voulu dire se faire rosser d'importance.

Après l'affaire de Bennigton, où Burgoyne avait négligé de protéger les blessés, les sauvages, qui n'avaient jamais pu s'entendre avec lui, voulurent d'abord se retirer ; puis, après avoir consenti à rester, grâce sans doute à M. de la Corne et à Langlade, ils se mirent à déserter par petites bandes jusqu'à ce qu'il n'en restât plus un seul. La présence de Langlade n'ayant plus sa raison d'être, il dut se retirer lui aussi, et le chevalier de la Corne, ayant été chargé de dépêches au général Carleton, quitta l'armée

Burgoyne, étant tombé en disgrâce, tenta de se justifier par des brochures, et des discours à la Chambre des Communes, dont il était membre. M. de la Corne avait passé une partie de l'hiver à Londres, où il avait fait connaître aux ministres la vérité sur l'ineptie de Burgoyne. Celui-ci, pour se venger, dans un de ses discours l'accusa de cruauté, d'avoir voulu encourager les Indiens dans leurs déprédations et d'avoir déserté à leur tête. La prétention du général était qu'il avait voulu protéger les anciens sujets de l'Angleterre contre la barbarie des sauvages. Son adversaire riposta par une lettre qui fut publiée en français dans les journaux de Londres. Le chevalier n'avait eu connaissance du discours de Burgoyne qu'après son retour au Canada ; aussi disait-il en terminant : « Quoi qu'il en soit, monsieur, malgré mon âge avancé, je suis prêt à traverser la mer pour me justifier devant le roi, mon maître, et devant mon pays, de ces accusations mal fondées, bien que je ne m'occupe guère de ce que vous pourriez penser de moi personnellement. »

Cette lettre, dans laquelle il se justifiait complétement, et qui ne reçut pas de réponse, contient en même temps, comme le remarque M. Tassé, la justification de Langlade. Ce n'était pas la première fois, comme nous l'avons vu, que ce dernier jugeait mieux les choses de la guerre que les officiers européens sous lesquels il combattait.

Du reste, on n'avait pas eu trop mauvaise opinion, au Canada, de ce qu'avait fait Langlade dans la malheureuse expédition de Burgoyne, et l'on fut très-heureux, l'année suivante, de le replacer à la tête des sauvages. Le général américain Clarke s'était emparé de toute la région de l'Illinois, et le lieutenant-gouverneur Hamilton, qu'on lui opposait, avait grand besoin des guerriers de la fôret. Dégoûtés par ce qui venait de se passer, ahuris et ne sachant plus où ils en étaient en voyant les Anglais se battre entre eux, les Français du Canada prendre part d'un côté, ceux d'Europe de l'autre, — il y avait deux compagnies françaises dans l'armée de Clarke, — les sauvages semblaient vouloir désormais rester étrangers à une lutte où après tout ils avaient plus à perdre qu'à gagner. Le génie de Pontiac n'était plus là pour les diriger, et, si le grand chef eût vécu, peut-être même aurait-il jugé la situation comme le firent les tribus. Pierre Queret et Gautier de Vierville, neveux de Langlade, envoyés à Milwaukee, avaient complétement échoué dans leur mission.

« Langlade, dit M. Tassé, résolut de faire une tentative plus fructueuse. Ses arguments n'eurent aucun effet ; mais, familier avec tous les usages et toutes les superstitions des sauvages, il voulut en tirer parti pour la circonstance. Il éleva une cabane au milieu du village de l'Arbre Croche, pratiqua une ouverture de chaque côté, fit tuer plusieurs chiens et plaça le cœur encore palpitant d'un de ces animaux sur un bâton, à chaque porte. Cela fait, il convia les sauvages à la fête du chien, qui est très en vogue parmi eux. Il entonna ensuite le chant de guerre, visita tour à tour toutes les loges, et s'arrêta à la porte de chacune pour manger un morceau de cœur de chien. Cela signifiait que, s'ils sentaient battre en eux des cœurs vaillants, ils suivraient son exemple et l'accompagneraient à la guerre. Ils ne purent résister à ce puissant appel et, l'un après l'autre, ils entonnèrent le vieux chant des combats. »

De nombreux canots flottèrent bientôt sur le lac Michigan, dirigés par Langlade et Gautier ; mais en arrivant à Saint-Joseph on apprit que le fort Vincennes, que cette expédition avait pour but de secourir, et le gouverneur Hamilton lui-même, étaient au pouvoir des Anglais révoltés, comme on les appelait. Les sauvages s'en retournèrent encore cette fois très-désappointés et très-mécontents.

Cette expédition fut la dernière du brave Langlade. Il retint

toujours le titre de commandant des milices, et il faisait beau le voir et l'entendre dans les grandes occasions, revêtu de son magnifique costume d'officier anglais, parler de ses exploits sous l'un et sous l'autre gouvernement. Mais il devait être encore plus intéressant lorsque, au coin du feu, entouré de ses amis, d'une partie de sa nombreuse postérité, et de quelques traiteurs ou de quelque émissaire du gouvernement, auxquels il donnait toujours à leur passage la plus joyeuse hospitalité, il racontait quelqu'une des quatre-vingt dix-neuf batailles ou escarmouches où il s'était distingué. Parmi les hôtes de Langlade, allié lui-même à plusieurs nobles familles, se trouvaient souvent des personnages de la plus haute distinction, comme le témoignent les registres de Michillimakinac. M. Tassé a compilé de très-curieuses listes des baptêmes où les Langlade, père et fils, ont été parrains, ou Mme Charles de Langlade, marraine. Les noms de de Beaujeu, de Repentigny s'y trouvent à plusieurs reprises.

De nombreuses courses, tantôt dans l'Ouest tantôt dans l'Est, entretinrent chez Langlade jusqu'à un âge très-avancé toute l'activité de la jeunesse. Il se distingua autant par son zèle religieux que par sa bravoure ; les missionnaires recevaient de lui constamment le meilleur accueil et d'importants services.

Charles de Langlade mourut au mois de janvier 1800, laissant une nombreuse postérité. Plus de quarante familles de l'Etat du Wisconsin descendent de lui. Les Anglo-américains, aussi bien que les Canadiens, gardent de ce digne homme le meilleur, j'oserais presque dire le plus religieux souvenir. On montre encore, dans le cimetière de la Baie Verte, la tombe de celui que l'on appelle d'un commun accord le Père du Wisconsin «*the Father of the Wisconsin*»; et la société historique de l'Etat, qui a fait traduire et imprimer le mémoire de Grignon, conserve dans son musée, comme de précieuses reliques, plusieurs objets qui ont appartenu à notre héros.

Ce qu'il y a surtout de frappant et de romanesque, dans toutes les biographies que nous donne M. Tassé dans ses deux excellents volumes, c'est ce mélange de la vie sauvage et de la civilisation, cette assimilation des sauvages aux Français, succédant à l'assimilation, qui malheureusement avait eu lieu trop souvent, des Français aux sauvages,cette touchante conservation des usages canadiens que l'on retrouve à chaque page ; telle est, par exemple, la description de la fête du *mai*, que l'on ne manquait point de

planter devant la maison de Langlade, chaque année, avec force décharges de mousqueterie et, cela va sans dire, force libations.

Presque tous ces traiteurs et voyageurs eurent deux et même quelquefois trois familles. La première épouse était ordinairement une indienne, assez souvent la fille de quelque chef, laquelle, après le mariage, devenait chrétienne, faisant solenniser son union par un prêtre et baptiser ses enfants ; la seconde épouse, la première étant morte, était le plus souvent la fille de quelque marchand ou traiteur, ou quelque canadienne dont on avait fait la connaissance à Montréal, car on ne faisait pas grand cas, à cette époque, de parcourir la moitié du continent en canot l'été, raquettes aux pieds l'hiver.

Leurs enfants se mariaient tantôt avec des canadiennes, tantôt avec des *métisses*, tantôt avec des *sauvagesses ;* et, comme le prestige et la fortune de ces traiteurs et de ces interprètes dépendaient beaucoup de leur influence sur les sauvages, il s'en suit que celui qui était le fils ou l'époux d'une sauvagesse n'était pas le moins considéré.

Tenez compte des nuances très-accentuées qui existaient entre les différentes nations sauvages, dont les noms vous sont déjà presque familiers, ajoutez-y les traiteurs anglais ou anglo-américains, et vous verrez que cette population hybride devait former une mosaïque humaine assez singulière. Et cependant, en lisant M. Tassé, on sent très-clairement que c'était le cachet français, ou pour mieux dire le cachet franco-canadien qui prédominait, à travers toutes les variétés de ces groupes si singulièrement composés. C'était la gaieté, l'insouciance du lendemain, le bon sens élastique et toujours prêt à tirer parti d'une situation même la plus difficile, le sentiment religieux se manifestant sans hypocrisie, sans *cant*, et avec une sincérité étonnante, au milieu d'existences en somme peu édifiantes ; c'était le courage mêlé de prudence, s'appuyant pour réussir sur l'expérience et, à défaut d'expérience, sur l'instinct, plus infaillible que la science militaire ; c'étaient toutes ces qualités de nos pères qui caractérisaient les habitants de tous ces petits noyaux d'établissements échelonnés dans l'Ouest, à d'immenses distances les uns des autres, noyaux et germes d'où sont sorties des villes plus riches et plus populeuses, après moins d'un siècle d'existence, que bien des cités fameuses de l'ancien monde.

M. H.-S. Baird, qui s'était établi à la Baie Verte en 1824, fait ce joli portrait de la population de cet ndroit :

« La population se composait pour la plupart de Canadiens-français et de Métis, à l'exception des sauvages. A part les officiers qui logeaient au fort Howard, il n'y avait que sept ou huit familles américaines. Le caractère des habitants était un mélange de civilisation et de simplicité primitive; ils alliaient la politesse et la gaieté des Français à l'insouciance et à l'imprévoyance des indigènes. Hospitaliers, jouissant du présent sans se préoccuper de l'avenir, se contentant de peu, sachant trouver d'agréables amusements dans la danse et les courses de chevaux, ils éprouvaient certainement plus de bonheur et de satisfaction que la génération actuelle, si affairée, si préoccupée de faire de l'argent de tout. Ces colons formaient une classe d'hommes aujourd'hui entièrement disparus, mais qui méritent d'être inscrits sur les pages de l'histoire, comme les véritables et les premiers pionniers du Wisconsin. Plusieurs d'entre eux ont laissé des descendants, et les noms des Juneau, des Grignon, des Porlier et autres, rappelleront cette ancienne race de colons longtemps après que la génération actuelle aura disparu. »

Tout ce qui précède est parfaitement confirmé par la lecture des biographies de Jean-Baptiste Cadot, de Charles Réaume, de Porlier père et fils, qui, dans le livre de M. Tassé, suivent celle de Langlade. Jean-Baptiste Cadot peut être considéré comme le fondateur de l'établissement du saut Sainte-Marie, comme les Langlade peuvent être considérés comme les fondateurs de celui de la Baie Verte. Il s'est trouvé mêlé, comme Charles de Langlade, à tous les événements de la guerre de Pontiac, et il y a joué un rôle semblable. *

Réaume et Porlier père, qui n'étaient pas sans instruction, ont été juges en ces pays. La même chose est arrivée à Nicholas Boivin et à plusieurs autres Canadiens. Ils étaient juges au civil comme au criminel tout comme Perrin-Dandin, d'illustre mémoire, et M. Tassé rapporte sur leur compte d'assez réjouissantes anecdotes.

---

* Un descendant de Cadot fut le héros d'une singulière aventure, qui est presque la contre-partie de celle de Pocahontas et du capitaine Smith. Catlin l'avait emmené à Londres avec une bande de sauvages qu'il montrait sur les théâtres. Cadot, qui avait bien un peu de sang indien, jouait le rôle de chef de la troupe. La fille d'un riche marchand de la cité tomba amoureuse de ce sauvage de contrebande, l'épousa malgré ses parents, et vint mener une triste existence dans les régions de l'Ouest, où elle mourut de chagrin.

Ils avaient pour toute bibliothèque quelques volumes dépareillés des statuts, quelquefois un exemplaire de la coutume de Paris; mais ils étaient aussi solennels que prompts dans leurs décisions. Un d'eux siégeait en robe rouge, ni plus ni moins que nos juges de la cour suprême. Le juge Boivin, sans doute pour ne pas faire mentir son nom, ne se gênait pas d'inviter l'assistance, une fois la cause jugée, à venir prendre « *a little* quelque chose » avec lui. Prenant ses fonctions plus au sérieux, le juge Porlier, qui avait autrefois étudié la théologie au séminaire de Montréal, eut la patience de traduire, de l'anglais en français, les statuts refondus du Wisconsin.

Joseph Rolette exerça aussi les fonctions judiciaires. Sa biographie, qui occupe presque autant d'espace que celle de Langlade, nous amène à une époque plus rapprochée de nous, à celle de la seconde guerre avec les Etats-Unis.

Joseph Rolette appartenait à une famille dont le nom fait assez bonne figure dans notre histoire. Il était frère de Charles-Frédéric Rolette, officier dans la marine anglaise, qui se distingua au combat du Nil et à celui de Trafalgar, et neveu de Mlle Marie Josephte Rolette, dont la beauté et les grâces surent charmer le major Holland, qui l'épousa et la fit entrer ainsi dans une des familles les plus distinguées de l'Angleterre. Joseph et Charles Rolette ont joué tous deux un assez grand rôle dans la guerre de 1812. Les exploits de Charles, qui reçut à la fin de la guerre un sabre d'honneur, sont si connus que je me contenterai de parler, d'après M. Tassé, de ceux de son frère aîné.

P. C.

— *A continuer.*

CHRONIQUE MUSICALE

Concert Kellogg-Cary. — La création d'Haydn. — Concert Desève. — Audition d'orgue par M. Barnes.

Le mois dernier est bien le plus musical que Montréal ait connu.

M. Strakosch a ouvert la marche avec ses éléments habituels : deux ou trois artistes accompagnés de deux ou trois doublures qui jouent le rôle de *repoussoirs !* Pour M. Strakosch, l'ombre est surtout nécessaire en musique, ombre exagérée, surchargée. Cependant il ne faut pas trop lui en vouloir. MM. Conly et Rosnati lui apparaissent comme des étoiles de première grandeur. Pour lui, la voix criarde et glapissante de M. Rosnati est d'une suavité mélodieuse ; les contorsions et les grimaces provoquées par les *la* et les *si* bémol se transforment en gracieux sourires ; le « *Non ever,* » accompagné d'une nouvelle cadence ridicule révèle l'homme de goût et le musicien ! ..... Pour lui enfin, le timbre de M. Conly est d'une égalité irréprochable ; la phrase, d'un contour élégant ; l'expression, d'une vérité saisissante ! ! .....

Respectons ces convictions, elles mènent à la fortune !.....

Et puis, après tout, M. Strakosch ne fait pas si mal. Le public lui donne raison. Signor Rosnati n'était-il pas applaudi selon le nombre et la laideur de ses grimaces ? Ses cris et ses vociférations ne faisaient-ils pas les délices de la galerie ? M. Strakosch s'est dit : le plus sage est de spéculer sur la naïveté humaine, allons-y donc ! — et il y va, et il y va même très-bien. Le succès lui répond au-delà de ses espérances. C'est un habile homme. Pourquoi son accompagnateur ne l'est-il pas autant !

Melles Kellogg et Cary ont chacune une très-jolie voix; elles chantent très-bien, elles se disent artistes et le sont en effet. Malheureusement, rien de cela n'a été prouvé aux concerts du 7 et du 8 octobre. Deux airs d'opéra assez mal chantés — surtout la *Polonaise* de Mignon — et plusieurs airs nationaux, voilà les seuls exploits de deux grandes cantatrices ! .....

Si des virtuoses d'aussi grande réputation n'ont pour tout répertoire que *Jamie*, *Coming thro' the Rye*, *I will marry my own lad*, etc., que devons-nous attendre des artistes de second rang et surtout des simples amateurs ?.....

Ces dames nous ont prouvé qu'elles ne sont artistes ni par l'esprit ni par le cœur. Si elles ne peuvent prétendre au succès que par des concessions au mauvais goût du public, mieux vaudrait pour elles renoncer à la scène.

Grâce à la chansonnette, Melles Kellogg, Cary, Murska, *e tutti quanti*, descendent au rang des Theresa et des Desclauzas ; il ne manquerait plus que la pantomime pour que l'imitation fût parfaite.

Tout cela est peut-être causé par une question d'amour-propre. On veut être l'idole du public, se faire préférer à sa voisine, recevoir plus de bouquets, provoquer l'enthousiasme aveugle.

Cette ambition ne vaut pas celle qui se manifeste si noblement chez madame Rivé-King. Saluons avec respect cette jeune artiste dont le cœur a si bien su comprendre le beau et le grand, se l'assimiler et le garder.

Madame Rivé-King est une grande artiste et elle le prouve. Elle le prouve par ses programmes, par son exécution, par ses connaissances, par son cœur, par sa dignité et par son courage. Elle le prouve en préférant élever le public jusqu'à elle au lieu de descendre jusqu'à lui.

Qu'il est bon de rencontrer de ces âmes d'élite qui échappent aux souillures de la mode, et qui se refusent aux succès de mauvais aloi !

Quelle vénération madame Rivé-King doit avoir pour les grands maîtres, puisqu'elle ne veut jouer que leurs œuvres, surtout devant un public américain !

Aussi, quel accueil glacial elle a reçu à l'Académie de musique ! Ni son mécanisme merveilleux, ni sa belle sonorité, ni sa *maës-*

tria n'ont été compris de la foule ! Seuls, quelques musiciens ont témoigné leur admiration.

La salle, il est vrai, manque totalement de qualités acoustiques. Le son s'engouffre dans les coulisses et nous revient assombri, sans vigueur, mat.

Nous avons eu l'honneur d'entendre Mme Rivé-King dans un salon. Là, pendant deux heures, elle nous a tenus sous le charme de sa magistrale exécution, jouant tout ce qu'on désirait entendre : sonates, concertos, scherzos, impromptus de Chopin, Beethoven, Liszt, Bach, etc !... Tout le répertoire lui appartient ; tout est su par cœur, dominé par les doigts et l'intelligence.

Et quand on songe que cet immense travail vient d'être accompli par une jeune femme de vingt-trois ans, on se demande ce qu'elle sera dans une dizaine d'années.

Ce qu'elle sera ?... Tout esprit clairvoyant le devine sans peine : dans dix ans, le souffle se sera agrandi ; la grâce, l'élégance et l'expression auront atteint le degré déjà acquis par le mécanisme, la bravoure, la chaleur, la sonorité, la fougue et le grand style ; alors, Mme Rivé-King occupera une des premières places, — sinon la première, — dans l'histoire des pianistes femmes. Cela est d'autant plus certain que le travail, chez elle, a pour but l'art, non le public. Elle joue pour les Muses, elle joue pour l'ombre de Beethoven, pour son illustre professeur, Liszt. Heureux le public qui l'entend, s'il est éclairé.

A la sortie du concert un musicien me dit : « Décidément, je n'aime pas la harpe ! » C'est bien la plus sévère critique que l'on puisse faire d'une harpiste. L'oreille la plus anti-musicale ne peut s'empêcher d'aimer la harpe, quand cet instrument est bien joué. La première qualité d'un harpiste consiste dans le son, à défaut de quoi l'on a une exécution maigre, grêle, qui fait paraître ridicule un instrument divin, quand il vibre sous les doigts d'un Godefroy.

Madame Maretzek a causé une furie populaire avec *Patrick's day* ; elle sera applaudie par les connaisseurs quand elle produira des effets artistiques.

Ces concerts d'artistes étrangers pourraient être très-profitables à Montréal, si la critique, dans chaque journal, était confiée à des hommes spéciaux, ayant fait des études sérieuses. De cette manière, les Kellogg et les Cary, sûres d'être jugées

publiquement, selon leur mérite, y regarderaient à deux fois avant de nous chanter des compositions sans valeur et sans profit pour personne.

Alors, surtout, nous ne verrions plus de comptes-rendus comme celui qui a paru dans le *Canadian Spectator* *.

*
* *

Certes, au double point de vue intellectuel et artistique, nous sommes partisan de la Société Philarmonique ; nous formons les vœux les plus ardents pour qu'elle réussisse, mais nous ne pouvons pas encore nous écrier à propos de la *Création* : *Such a performance, or anything in any way approaching to it, has never been given in this city before.*

Cette exécution, qui accusait de louables efforts, laissait beaucoup à désirer comme ensemble, et elle ne peut pas un instant soutenir la comparaison avec celles que le chœur Mendelssohn nous a données. Nous ne voulons pas ici nous faire l'avocat de l'une ou de l'autre société : l'amour de la justice et de l'art, seul, nous inspire. Il s'agit uniquement de rétablir la vérité et d'atténuer l'effet qu'a pu produire un critique inexpérimenté ou trop zélé. La rumeur désignait M. MacLagan, mais nous n'avons pas voulu y croire.

Le chœur Mendelssohn, il est vrai, n'a jamais, comme la Société Philarmonique, exécuté d'œuvres de longue haleine, mais, en revanche, les chœurs de Mendelssohn, Schuman, Gounod, Niels-Gade et autres, qui forment le fond de ses programmes, sont autrement difficiles, sous le rapport des nuances et de l'expression, que les chœurs carrés et rythmés de la *Création* et des œuvres de Handel, d'autant plus qu'ils sont, pour la plupart, chantés sans accompagnement. L'exécution du chœur Mendelssohn est parfaite, le fini est complet, les moindres nuances sont rendues avec la plus grande délicatesse, les attaques sont d'une netteté et d'une franchise extrêmes, l'équilibre du son et du rythme est supérieur, chaque partie est bien dessinée et mise en relief. Si le chœur Mendelssohn n'a pas exécuté d'oratorio en entier, ce n'est pas qu'il en soit incapable. Il lui serait

---

* Ce qui suit concernant la Société Philarmonique a déjà paru en partie dans le *Star* du 2 novembre.

facile de prouver le contraire n'importe quand, et de donner au public l'occasion de voir comment ces œuvres doivent être exécutées. Ce serait une expérience profitable à plusieurs.

Comment pourrait-il se faire que la Société Philarmonique fût supérieure au chœur Mendelssohn, quand ce dernier, composé des artistes les plus distingués de Montréal, est organisé depuis nombre d'années et travaille régulièrement sous la direction d'un homme aussi capable et aussi expérimenté que M. Gould ?

N'est-ce pas aussi une exagération de prétendre que : *The « Marvellous Work » could not possibly have gone better ?* — Peut-on dire : *The representation of « Chaos » was splendidly played ?...*

N'oublions donc pas qu'une grande partie du public a déjà assez d'expérience pour distinguer une bonne d'avec une mauvaise exécution, et que les artistes sont las des rapports complaisants.

L'auteur nous prend évidemment pour des gens qui n'ont jamais rien vu ni entendu, car il va jusqu'à dire : *The choir seemed not only to please, but to astonish every body. It was well balanced, all the leads were taken up promptly and with a vigor of attack that should have done credit to the best choirs of Germany or England, whilst the shading was not overlooked ! ! !.....*

The vigor of attack !..... Mais c'est précisément là ce qui fait le plus défaut à la Société Philarmonique ! Jamais une entrée n'est précise, ni faite par tout le monde ! Jamais le *tout* n'est entendu qu'à la quatrième ou la cinquième mesure ! !.....

The vigor of attack should have done credit to the best choirs of Germany or England !..... Vraiment !..... Sans excepter les chœurs de MM. Henry Leslies et Barnby, ni celui du Palais de Cristal ! !.....

S'il en est ainsi, notre ville est singulièrement favorisée : la voilà l'égale de Londres, Leipsig et Weimar ! Encore quelques mois, et nous dominerons tout, grâce à M. MacLagan.

Il est pénible d'avoir à relever de pareilles naïvetés : il le faut cependant, sous peine de voir le mal s'étendre et s'aggraver outre mesure.

L'exécution de la *Création* a été médiocre. Soit que les répétitions n'aient pas été assez nombreuses, ou que le directeur n'ait

pas les capacités et l'expérience nécessaires, les ensembles manquaient totalement d'aplomb.

Nous devons avouer que la direction ne les aidait nullement ; M. McLagan dirige, le nez dans son livre, bat la mesure sans aider du regard et du geste.

Un chef d'orchestre doit être le point d'appui d'une exécution. Pour cela, il faut qu'il possède parfaitement sa partition, qu'il soit sûr de lui, d'un grand sang-froid ; il doit inspirer de la confiance aux exécutants, battre la mesure nettement, souligner toutes les entrées ; ajoutez à cela une physionomie calme dans les passages difficiles, une chaleur communicative et dominatrice.

Nous avons assisté, l'hiver dernier, à une exécution de la *Création*, au *Normal school Hall :* certainement que le résultat de la partie chorale fut supérieur à la tentative du 14 octobre.

L'orchestre a été relativement plus satisfaisant.

Le viola et le basson sont rarement parvenus à nos oreilles.

Le violoncelle et la contrebasse demanderaient à être renforcés.

Le clarinettiste et le flûtiste manquent d'exécution et de mesure, bien qu'ils soient supérieurs à tous ceux que nous ayons entendus ici.

L'innovation la plus heureuse a été celle des deux cors d'harmonie ; nous regrettons que les exécutants ne soient pas plus habiles.

Quant au hautbois, il a été admirable de sûreté, d'embouchure, de son et d'expression. Nous avons là un artiste précieux.

Puisque l'orchestre n'était pas au complet, — la seconde flûte, le hautbois, la clarinette et le basson manquant, — la partition aurait dû être refondue, afin que l'on pût bien entendre toutes les parties.

Tout imparfaite qu'elle est, la Société Philarmonique n'en est pas moins très-intéressante et nécessaire. Nous lui devons le plaisir d'avoir entendu Mme Osgood et M. Whitney, deux artistes de premier ordre, chez qui la beauté de la voix et l'aisance du mécanisme le disputent à la pureté du style : deux grands artistes doublés de deux bons musiciens, qui ont fait des prodiges pour suivre l'orchestre avec aisance, malgré l'accusation que le *Canadian Spectator* cherche à diriger contre Mme Osgood.

Si Mme Osgood avait *hurried the time perceptibly*, ce ne pourrait

être qu'intentionnellement. C'était donc au chef d'orchestre à la faire suivre avec intelligence.

M. Stanley cache de bonnes qualités sous un chant de gorge trop nerveux. S'il pouvait obtenir une respiration plus profonde et le calme nécessaire, il rendrait de grands services à l'oratorio.

Nous ne terminerons pas sans présenter nos remercîments au comité de la société Philarmonique, — bien en dehors de notre critique, — pour la bonne idée qu'il a eue de fonder un chœur aussi important, et les sacrifices généreux qu'il fait en faveur de l'art musical.

Espérons que cette bonne volonté se maintiendra, et qu'il introduira les réformes nécessaires pour que la société Philarmonique ait un jour vraiment droit aux éloges anticipés du *Canadian Spectator*.

Les bases de cette société paraissent très-solides.

Tout le monde s'intéresse à ses progrès.

Il est en effet du devoir de chacun d'aider une entreprise aussi belle, aussi honorable.

Une ville comme Montréal doit mettre sa gloire à patronner les arts.

* *
*

La société canadienne est rarement conviée à un concert donné par un des siens. Elle s'était donc rendue avec empressement au concert de M. Desève. Soit curiosité, soit désir d'applaudir un jeune artiste de talent, l'élément français remplissait l'Académie de musique.

M. Desève nous revenait dans les conditions les plus favorables. Des succès authentiques à Paris, l'opinion flatteuse et les prophéties de ses professeurs avaient attiré sur lui l'attention générale. Un artiste nous était né : l'Albani avait un frère !

Constatons cependant que cette nouvelle n'a pas été reçue par tous comme elle aurait dû l'être.

Il y a au Canada une plaie : nous voulons parler de certains musiciens-*amateurs*. Ces *amateurs*, qui savent à peine distinguer une ronde d'avec une noire, ne peuvent supporter la réputation d'un homme qui a étudié et qui sait ! Cette réputation les gêne, leur nuit ! Ils aperçoivent dans un avenir très-prochain la fin de leur règne ! Partisans du charlatanisme, ils voudraient tenir

sous le boisseau la science et la vérité !... Tout dans l'artiste les offusque.

Ils voient que s'ils ne tuent pas les artistes, ces derniers les tueront. Au lieu de se résigner à leur sort et de se contenter du second rang, ils se refusent à l'évidence et exhalent en toute occasion leur mauvaise humeur.

Au concert de M. Desève, ils ont remarqué un jeu faux, une mauvaise position ; ils blâment le choix du programme.

Pour constater un jeu faux, ils ont dû se munir d'instruments spéciaux, attendu que les oreilles les plus délicates n'en ont rien remarqué ; la mauvaise position a dû subir le calcul d'un compas perfectionné et manié par un très-habile géomètre.

Nous trouvons ces reproches sans fondement.

Albani viendrait ici qu'elle ne pourrait satisfaire tout le monde : plusieurs lui préféreraient et celle-ci et celle-là, parmi nos jeunes vocalistes !...

Avoir de la voix sans savoir chanter, jouer du piano sans mécanisme ni style, composer sans savoir l'harmonie, ne sont pas des titres qui suffisent pour oser formuler des jugements.

Nous le répétons et ne saurions trop le répéter : faire de la musique du matin au soir ne constitue pas plus un musicien, que lire tout le répertoire littéraire ne constitue un littérateur.

Le succès du concert de M. Desève a été tellement complet cependant, que les protestations du petit groupe des mécontents ont fait long feu.

Le choix du programme est une légère concession faite au goût du public : ni sonate, ni concerto, ni Beethoven, ni Bach !

M. Desève, nous l'espérons, contentera les exigeants par un programme plus classique, quand il nous donnera le plaisir de l'entendre de nouveau. Après avoir déployé du mécanisme et du brillant au premier concert, il nous fera admirer son style large et distingué au second.

Ils nous en eût déjà donné l'occasion pendant l'*Ave Maria* de Gounod, si Mme Christin avait été un peu plus ferme sur la mesure.

N'apercevant dans ce morceau qu'un rythme large et sou-

tenu, les amateurs ne se doutent pas assez de sa difficulté. Ce morceau est une véritable pierre de touche. Peu de personnes peuvent l'aborder impunément. L'aisance qu'il demande n'est obtenue que par des artistes et après de fréquentes répétitions.

Chez Mme Christin, on sent vibrer l'âme d'une grande artiste. L'étude en aurait fait une magnifique Fidès et une grande Vestale !

MM. Maillet et Lefèvre n'ont pas donné ce qu'on était en droit d'attendre d'eux, dominés qu'ils étaient, l'un par un violent mal de gorge, l'autre par un gros rhume. M. Maillet a cependant dit avec assez de finesse la *Pastorale du « Prophète. »*

Monsieur J. Fowler, et son élève, Melle Sophie Bolté, ont commencé le concert par l'ouverture *La donna del Lago* de Rossini, morceau bien apprécié et qui a valu un bouquet à Melle Bolté.

Le morceau capital de la soirée a été l'*andante* et le *finale* du *Quatuor en mi bémol* de Schubert, joué par MM. Desève, F. Boucher, Reschling et Leblanc. M. Desève l'a joué d'une manière remarquable. Le désir de le faire comprendre et goûter par son auditoire l'a poussé à exagérer un peu les nuances. Le public a crié : *bis !...* C'est du nouveau. Le quatuor n'enthousiasme pas généralement les masses. C'est un bon point pour les exécutants.

M. Desève s'est montré supérieur à ce que le public espérait de lui. Il a causé une satisfaction générale dont il a droit d'être fier et qui prouve que son temps a été bien employé à Paris.

Comme tout le monde, nous regrettons qu'il s'attarde à l'ingrate carrière de l'enseignement, au lieu de retourner en Europe continuer des études déjà si bien commencées, et acquérir la célébrité que son talent le met à même d'obtenir.

Quoique très-avancé et très-habile, M. Desève aura beaucoup à faire pour devenir un Wianieski ou un Joachim ; c'est pourquoi nous voudrions le voir profiter de sa jeunesse pour atteindre le but qu'il doit se proposer, et ajouter un nouveau fleuron à la couronne de la Nouvelle-France !

*
* *

Nous saluons avec bonheur l'arrivée d'un musicien de grand talent et de haut savoir, M. Fredk-C. Lucy Barnes, de l'Aca-

démie royale de Musique de Londres, nommé organiste de la cathédrale anglaise.

Nous avons besoin d'hommes comme M. Barnes, qui a fait des études complètes, qui apporte avec lui les traditions des grands maîtres et des connaissances littéraires, toujours très-utiles chez un artiste.

Les compositions de M. Barnes sont originales, et — ce qui est rare aujourd'hui — écrites avec une admirable pureté. L'accompagnement n'a rien de commun avec les formes et le goût du jour ; l'harmonie est toujours naturelle, souvent piquante. Les sonorités sont pleines, les échanges surveillées et les rythmes offrent de jolis contrastes. Nous louerons particulièrement — parce que là réside le plus difficile — la suite naturelle des idées, la simplicité des moyens, l'équilibre des phrases et de l'ensemble.

Nous avons donc là un artiste de la plus haute compétence, qui donnera de l'élan à l'art musical à Montréal.

Mme Barnes possède une voix pleine de charme, et chante avec un goût exquis. Le son, quoique un peu trop sombre, est d'un timbre si bien caractérisé que son chant est extrêmement sympathique. Bonne musicienne, elle exécute avec aplomb et sécurité. Voilà une bonne occasion pour les élèves d'entendre, et d'acquérir de l'expérience. Je leur recommande surtout l'attitude et l'expression physionomique, que Mme Barnes possède à un haut degré ; la diction, que l'on ne saurait jamais trop perfectionner, et l'articulation, sans laquelle le chant perd toute sa saveur.

L'audition d'orgue donnée par M. Barnes à l'*American Presbyterian Church*, le 18 du mois dernier, l'a placé au premier rang de nos organistes avec le Dr Davis. Nous le félicitons d'avoir su sortir de cette routine à laquelle tant d'organistes restent encore enchaînés : nous voulons parler de la manie de jouer les fugues de Bach sans varier la *registration*.

En Angleterre et en Allemagne, on voit encore de ces partisans acharnés de l'incolore, qui se délectent, pendant des heures avec une montre de huit. La variété des sonorités leur fait horreur !

Comment ne s'aperçoivent-ils pas qu'ils oublient le caractère propre de l'orgue ? Qu'est-ce que l'orgue, si ce n'est un orchestre joué par un seul homme ? Et si c'est un orchestre, pourquoi

ne pas employer tous les instruments qui le composent? A quoi bon des ressources aussi multiples, s'il ne faut pas en user? N'est-ce pas surtout dans la fugue, au caractère si uniforme, qu'il convient de varier les timbres? Cette variété ne donne-t-elle pas plus de relief à l'entrée du sujet et aux dialogues? N'atténue-t-elle pas la sécheresse inhérente même à la fugue la mieux faite? L'auditeur n'en saisit-il pas mieux la contexture? Ces sonorités variées ne reposent-elles pas et l'oreille et l'esprit? Autre avantage — moins important, peut-être, mais qui a toujours une assez grande valeur — l'organiste ne trouve-t-il pas là une bonne occasion d'exercer son imagination et de prouver son intelligence et son tact par un choix judicieux de combinaisons?

M. Barnes nous a souvent surpris par l'inattendu de sa *registration*. Il a tiré de son orgue les effets les plus variés et les plus inattendus. Il possède l'art de marier les anches avec les fonds. Nous n'avons pas entendu ce son dur et lourd que produisent si fonds isolées.

Mentionnons spécialement son accompagnement, si obéissant au chanteur et si *lumineux* comme sonorité. M. Barnes s'est aussi débarrassé de l'ancien préjugé qui astreignait les organistes à n'accompagner un solo qu'avec un positif ou un récit peu chargé. Au *Jérusalem* de Gounod, dans lequel Mme Barnes a développé un accent très-expressif, M. Barnes déploya toute l'harmonie de son orgue et atteignit un effet de grandeur saisissant!

Si ce système a le désavantage de couvrir par moment la voix, ce désavantage est amplement racheté par l'expression dramatique obtenue.

D'ailleurs, pour quiconque a entendu *Gallia* avec grand orchestre, l'accompagnement de M. Barnes était parfait, car il résumait très-bien l'effet orchestral. Une quarantaine de violons, six altos, dix violoncelles et dix contre-basses, appuyés par des bois, un orgue, un chœur de 200 voix, et jouant *forte*, couvrent tout aussi bien un solo que l'accompagnement de M. Barnes.

Dans quelle position se trouve donc une cantatrice à l'opéra quand, dans un grand ensemble, elle doit lutter contre l'orchestre avec ses cuivres déchaînés et un chœur de cent choristes chantant *con furore?*

Nous avons insisté sur ce point, précisément à cause de certaines remarques qui ont été faites.

On dirait qu'il n'est pas permis à un musicien d'apporter ici autre chose que ce qui y existe déjà. La routine tient le haut du pavé !...

M. Barnes a eu la bonne idée de donner une série de concerts de chambre. La chose sera mise à exécution aussitôt qu'il y aura le nombre de souscripteurs voulu. Les Anglais vont-ils se montrer seuls amateurs de musique classique ? Ne verrons-nous pas enfin nos familles canadiennes-françaises s'intéresser au mouvement artistique, qui n'a encore trouvé d'appui solide que chez nos voisins ?

Outre que nos soirées sont, en général, assez ennuyeuses, n'y aurait-il pas profit pour les élèves et récréation de l'esprit et du cœur pour la population, dans l'audition des œuvres de Mendelssohn, Mozart et Beethoven ?

Les artistes qui donnent plus de temps à la virtuosité qu'à l'enseignement sont-ils déjà si nombreux, qu'on puisse manquer l'occasion d'aller les applaudir ?

Prouvons donc que les choses de l'intelligence ont aussi leur part dans nos plaisirs.

*
* *

Le mois de novembre s'annonce comme devant offrir aussi beaucoup de concerts. Cette bonne aubaine est en partie due à M. Wallace, ancien rédacteur du *Star*, qui a pris la direction de l'Académie de musique et qui, à ses risques et périls, veut faire les délices du public dilettante de Montréal.

Nous lui devons d'avoir entendu madame Rivé-King, nous lui devrons d'entendre Marie-Rose et Whielmj.

Une bonne amélioration serait que M. Wallace revisât les programmes et les élevât à la hauteur des artistes qu'il engage

GUILLAUME COUTURE.

REVUE EUROPÉENNE

C'est encore par la nécrologie que je suis obligé de commencer cette revue, ce qui a été trop fréquemment le cas dans cette année 1878, qui pourrait s'appeler l'année des morts illustres.

Depuis la mort de Pie IX, suivant de si près celles de M. Thiers et de Victor-Emmanuel, un nombre considérable de cardinaux et d'évêques, choisis, on le dirait, à dessein parmi les plus grands et les plus connus, ont formé comme un cortége funèbre au saint pontife. Au mois dernier, c'était le cardinal Franchi et Mgr Conroy ; cette fois, c'est le cardinal Cullen et Mgr Dupanloup.

Le cardinal Cullen, par sa sagesse et sa modération, qui n'excluaient point le zèle et la fermeté, a su maintenir la paix dans cette malheureuse Irlande, où la rancune des anciens griefs semble ne tenir aucun compte des concessions, de plus en plus larges, faites par le gouvernement anglais. On peut dire qu'à certains égards, le cardinal Cullen a été le continuateur, et le plus heureux continuateur du grand O'Connell.

Né en 1805, en Irlande, le cardinal Cullen a passé plus de trente années de sa vie à Rome, où il a été longtemps le supérieur du collége irlandais, et le conseiller naturel du sacré collége et des congrégations, en tout ce qui concernait son pays *.

En 1849, à la mort de Mgr Crolly, archevêque d'Armagh et primat d'Irlande, Mgr Cullen devint son successeur, mais il fut transféré à l'archevêché de Dublin, rendu vacant par la mort de Mgr Murray. Au mois de juin 1866, il fut créé cardinal : il est donc le premier irlandais auquel cette dignité ait été conféré, depuis l'établissement du protestantisme dans les îles britanni-

* Beaucoup de prélats irlandais sont dans le même cas. Je me rappelle qu'à un dîner chez le cardinal, ceux qui étaient présents formèrent plus d'un siècle en additionnant leurs années respectives de résidence dans la capitale du monde catholique. Mgr Conroy et Mgr Moran étaient du nombre. Ce dernier était le neveu du cardinal : il a été question de lui comme délégué apostolique en Amérique.

ques. Fortement opposé aux écoles mixtes, le saint et habile prélat lutta en faveur des écoles catholiques et parvint à établir une université catholique à Dublin. Mais s'il combattait le système de gouvernement imposé à l'Irlande, il n'en était pas moins fidèle à l'allégeance envers sa souveraine, et, plus qu'aucun autre, il s'est opposé avec force et avec succès aux progrès du fénianisme.

Il considérait avec raison les *féniens* comme des sectaires dangereux, non moins hostiles, au fond, à l'Eglise catholique qu'à l'église anglicane, et les événements ont prouvé qu'il avait bien jugé cette société secrète, liée avec toutes les autres qui menacent en ce moment la paix du monde.

Doué des manières les plus aimables, d'une affabilité constante, le cardinal Cullen exerçait la plus bienveillante hospitalité, et j'ai reçu, pour ma part, et plusieurs autres Canadiens ont aussi reçu de lui, le plus cordial accueil.

Si la coïncidence de la mort de Mgr Conroy avec celle du cardinal Franchi a frappé vivement tous ceux qui connaissaient les rapports qui unissaient ces deux grands hommes d'Eglise, la mort du cardinal Cullen, survenant immédiatement après, ajoute encore à la pénible sensation que les deux autres avaient produite. On peut se dire, il est vrai, que le jeune et charmant évêque d'Ardagh, qui a laissé de si gracieux souvenirs, est allé jouir un peu prématurément de la récompense qu'il méritait, et cela en compagnie de deux illustres cardinaux qui l'avaient guidé et protégé dans cette vie, l'un le précédant, et l'autre le suivant.

La mort de Mgr Dupanloup a produit, en France et dans tout le monde catholique, une très-grande sensation. Elle a aussi occupé la presse protestante en Angleterre, aux Etats-Unis et en Allemagne. L'évêque d'Orléans était une de ces grandes personnalités dont la gloire rayonne au loin, et si ses admirateurs n'étaient point tous d'accord sur les motifs de leur admiration, ils n'en ont pas moins rivalisé de zèle dans les éloges funèbres qu'ils lui ont décernés.

Orateur sacré et orateur profane, homme d'Etat et homme d'Eglise, panégyriste et polémiste, publiciste et moraliste, il a traité de tous les grands sujets, touché à tout ce qui s'est fait ou tenté d'important dans l'Eglise ou dans l'Etat depuis plus d'un demi-siècle. «Sa perte, dit l'*Osservatore Romano*, cause un deuil

universel, et le nom de Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, demeurera gravé dans l'esprit et dans le cœur de ses contemporains ; il aura une place incontestable et glorieuse dans l'histoire de notre temps *. »

« Homme d'une prodigieuse activité, ajoute le recueil *La Scienza e la Fede*, d'un zèle ardent, et d'une âme généreuse et capable des plus grands sacrifices, il a parcouru une existence laborieuse d'au-delà de soixante et dix années, attirant sur lui les regards de tous **. »

Mgr Félix-Antoine-Phillibert Dupanloup naquit à Saint-Félix, diocèse de Chambéry, en Savoie, le 3 janvier 1802. Il vint à Paris en 1810 et fit ses études au séminaire de Saint-Sulpice. Il fut ordonné prêtre, et en 1827 il devint confesseur du duc de Bordeaux, puis catéchiste des princes d'Orléans, et enfin aumônier de Mme la Dauphine. En 1831, il fonda une maison d'éducation sous le titre d'Académie de Saint-Hyacinthe ; en 1834, il fut chargé des conférences de Notre-Dame, et en 1841, ayant été nommé à la chaire d'éloquence sacrée de la Sorbonne, il donna, dans le grand amphithéâtre de cette institution, des leçons qui attirèrent un public nombreux, mais qui furent suspendues, à raison du tumulte provoqué par les paroles courageuses que le professeur s'était permises à l'adresse de Voltaire, dont la mémoire comptait alors plus de vrais admirateurs qu'aujourd'hui. En publiant dernièrement une vigoureuse brochure contre le grand coryphée de l'impiété, à propos du centenaire qu'on a célébré tant bien que mal, l'évêque d'Orléans a dû se rappeler cette épreuve déjà ancienne dans sa carrière.

Nommé évêque d'Orléans en 1849, il fit cette première lutte contre Mgr Gaume et l'*Univers*, au sujet de la part à donner aux classiques païens dans les études chrétiennes, qui a eu un si grand retentissement et dont les échos se sont prolongés jusque dans notre pays.

---

* « La sua perdita è un lutto universale, e il nome di monsignor Dupanloup, vescovo d'Orlèans, rimarrà scolpito nella mente e nel cuore de' suoi contemporanei, e avrà posto incancellabile e luminoso nella storia de' nostri tempi. »

** « Uomo di prodigiosa attività, di zelo ardente e di animo generoso per nobili sagrifizi, ha vivuto vita laboriosissima di settantasei anni, a sè attirando gli sguardi di tutti. »

C'est surtout dans la question de la liberté de l'enseignement, que le grand évêque s'est distingué, en même temps que M. de Montalembert, M. Cochin, M. de Falloux et plusieurs autres hommes éminents. Les nombreux discours qu'il a prononcés et les nombreuses brochures qu'il a publiées sur cette question, forment une très-grande partie de son avoir littéraire et philosophique.

L'élégance de son style, la forme large et noble de ses discours, ses qualités remarquables comme polémiste, ses mandements, dont quelques-uns sont de véritables chefs-d'œuvre du genre, le désignaient pour l'Académie française. Il fut élu en 1854, pour y remplacer M. Tissot. En 1872, l'élection de M. Littré, dont il avait tout récemment signalé l'impiété froide et implacable, le força d'offrir sa résignation à l'illustre compagnie, qui, d'après ses règlements, ne put l'accepter *.

Toujours sur la brèche et courant au-devant des besoins de la catholicité, Mgr Dupanloup venait de publier en faveur du denier de Saint-Pierre un chaleureux appel, où il démontrait la nécessité d'un accroissement de zèle et de générosité à l'endroit de cette œuvre. Léon XIII l'avait remercié de ce nouveau service par un bref conçu dans les termes les plus affectueux.

Voici, du reste, la lettre que le cardinal Nina, secrétaire d'Etat, a adressé au journal la *Défense*, qui était, on le sait, publié sous le patronage immédiat de Mgr Dupanloup.

« Depuis que le télégraphe a apporté au Saint Père et à moi la douloureuse nouvelle de la mort de Mgr Dupanloup, nous avons lu avec beaucoup d'intérêt les détails que Votre Seigneurie s'est complu à nous communiquer avec le journal du 12 courant racontant ce funeste événement.

« Comme les amis et les ennemis du Saint-Siége ont dû rendre justice au zèle avec lequel l'illustre défunt en avait défini les droits, il serait superflu de ma part d'y ajouter mes louanges.

« Si l'admirable prélat avait pu accomplir son dessein de venir *ad limina Apostolorum*, il aurait certainement causé à Sa Sainteté une vive satisfaction; mais puisque le Seigneur en a disposé autrement, le Saint Père prie pour le repos de l'âme du défunt,

---

* L'Académie n'a pas gardé rancune à l'illustre évêque : elle était représentée à ses funérailles par M. Saint-René Taillandier, chancelier, M. John Lemoinne, directeur, qui portait un des coins du poêle, M. Camille Doucet, secrétaire perpétuel, M. Caro et M. Alexandre Dumas.

en vous remerciant des soins que vous lui avez prodigués jusqu'au dernier jour, et vous accorde du fond du cœur la bénédiction que vous lui avez demandée.

« En vous exprimant mes condoléances, j'ai le plaisir de vous attester les sentiments de mon estime très-distinguée, etc. »

S. E. le Cardinal Guibert, archevêque de Paris, dans une circulaire à son clergé, annonçant un service funèbre pour le repos de l'âme du regretté prélat, fait de lui le plus complet panégyrique. Le *Tablet*, de Londres, et *La Palavra*, de Lisbonne, contiennent aussi les articles nécrologiques les plus élogieux. L'écrivain de *La Palavra* demande où l'on a trouvé un athlète plus courageux, plus infatigable dans ses luttes pour la religion, la vérité et la liberté. Dans une longue énumération des travaux et des combats de cet homme apostolique, il demande quels sont les adversaires, quelles sont les puissances qui ont jamais pu l'effrayer. Enfin le *Monde*, de Paris, autre journal catholique, raconte comme suit les funérailles du grand homme dont la France et le monde catholique déplorent la perte.

« ... Et ce n'est pas seulement la France qui entourait ce cercueil ; ce n'était pas seulement la Savoie qui était venue pleurer sur la tombe d'un de ses fils les plus illustres, qu'elle place déjà entre deux autres de ses glorieux enfants : Joseph de Maistre et François de Sales.

« La Suisse et la Belgique avaient tenu à montrer qu'elles n'oublient pas le vaillant et opiniâtre défenseur de leurs libertés ; l'Irlande s'était souvenue du secours que lui avait apporté son éloquente parole ; l'Angleterre y voyait des membres distingués de sa diplomatie, et il n'est pas jusqu'à la Russie catholique qui n'y eût de nobles représentants.

« On sait que Mgr Dupanloup avait interdit toute oraison funèbre : il l'a eue malgré lui ; — non pas dans cette chaire voilée d'un long crêpe de deuil et demeurée silencieuse en face de celui qui l'a fait retentir de si pathétiques accents, — mais par le fait seul de ce concours inouï et international d'illustrations et de notabilités de tout ordre, par le muet hommage des admirations et des respects d'une foule innombrable et recueillie, où les grands noms de France étaient confondus avec les paysans de l'Orléanais et les pauvres agriculteurs de la Sologne.

« On se montrait avec déférence le prince de Joinville, suivant avec tristesse le convoi du vaillant évêque qui, dans nos jours de revers, l'avait abrité contre les recherches de l'ennemi, alors que, traqué à la fois par les Allemands, qui tenaient toutes les issues, et par les dictateurs de Tours, qui, sans se battre eux-mêmes, lui refusaient obstinément l'autorisation de combattre

pour son pays, il ne savait plus où trouver asile. — Touchant et amer épisode que celui de ce prince fugitif dont on refuse le sang, et de ce vieil évêque cachant le proscrit dans son palais pour le soustraire à un double péril, celui de la capture par les Allemands ou celui de la capture par les républicains !

« On saluait aussi, sur le parvis de la basilique, Mme la maréchale de Mac Mahon, en robe de deuil, qui avait quitté le bal officiel de Versailles, pendant la nuit, pour venir publiquement s'agenouiller au pied du catafalque du grand évêque.

« C'est là un acte de délicatesse et de courage, et nous vous honorons, madame la duchesse, d'avoir élevé votre âme, en cette occasion solennelle, au-dessus des misères de la politique, et de l'avoir fièrement gardée des tristes défaillances qui nous enveloppent et nous entraînent !

« Oui, la foule, si souvent et si grossièrement trompée sur le détail des choses, ne se trompe guère sur les qualités supérieures des hommes ; et si elle a tressailli en apprenant la mort d'un évêque et fait de ses funérailles un véritable triomphe, c'est qu'elle avait bien reconnu en lui l'âme d'un grand citoyen ayant servi avec autant d'éclat que de désintéressement la cause éternelle de l'honneur et de la vertu !

« Et maintenant nous n'avons plus qu'un mot à dire : c'est que, hier, dans cette journée mémorable, on a vu — spectacle sans précédent — vingt-cinq cardinaux, archevêques et évêques, accompagnés de 500 prêtres, parmi lesquels plus de vingt curés de Paris et des représentants de la plupart des ordres religieux, des membres de l'Institut, du Conseil d'Etat, de la cour de cassation, du barreau, de l'université de l'Etat aussi bien que des universités catholiques, des sénateurs et des députés de toute opinion, des ministres d'hier et des ministres de demain, des hommes aussi dissemblables que le général de Charette et le comte de Rampon, des généraux, des diplomates, des écrivains, des princes de la maison de Bourbon, presque le chef de l'Etat. — en un mot, la France, oui, la France entière, d'un côté. — et M. Louis Veuillot, de l'autre ! »

Cette dernière phrase contient une allusion à un article nécrologique signé par le rédacteur de l'*Univers*, et dans lequel cet écrivain célèbre avait dit entre autres choses : « que Mgr Dupanloup était discutable non-seulement comme docteur mais encore comme orateur et comme écrivain ; et que c'était un de ces passants que l'on remarque, mais qui n'arrivent pas. » En se plaçant ainsi au point de vue du succès, qui n'est certainement pas le plus noble des points de vue, on pourrait encore discuter avec M. Veuillot, et lui demander si un homme qui est arrivé au Sénat, à l'Académie, à l'épiscopat et à une immense réputation

n'est pas arrivé un peu plus haut que ses ennemis ne l'eussent voulu ; de plus, toujours à ce point de vue, on pourrait dire, en faisant une variante à un mot célèbre, que cet article est plus qu'une inconvenance, que c'est une maladresse. Il n'a certainement pas été étranger à l'éclat des démonstrations qui se sont produites à l'occasion de la mort de Mgr Dupanloup.

D'ailleurs, si l'on croyait nécessaire, dans un pareil moment, de protester une fois de plus contre certains actes ou certaines tendances, il eût été facile de le faire sans avoir l'air d'amoindrir une des plus grandes gloires de la France contemporaine.

Voici comment s'est exprimée sur ces délicates questions la revue italienne citée plus haut. Parlant de la persistance avec laquelle l'évêque d'Orléans avait soutenu ses opinions au concile du Vatican, l'écrivain catholique ajoute : « Mais à cette ombre dans le tableau de sa vie, Mgr Dupanloup a su opposer les services extraordinaires qu'il a rendus à l'Eglise et à la papauté ; et sa pleine adhésion au décret du Vatican, et l'introduction de la liturgie romaine dans son diocèse, bien que trop longtemps différée, ne laissent aucun doute sur son dévouement au Saint-Siége » *.

La mort de Mgr Dupanloup n'est pas la seule qui ait fait des vides au Sénat pendant la vacance des Chambres. M. le duc d'Audiffret Pasquier a eu une tâche pénible à remplir, celle d'annoncer le décès de pas moins de six de ses confrères : MM. Charreton, Renouard, Pernette, Vandier, Kergariou et Mgr Dupanloup. Le président à dû se livrer à un genre d'éloquence qui manquait autant de variété que de gaieté.

« La droite, dit une correspondance, avait *heureusement* autant de morts que la gauche, et je dois dire que M. d'Audiffret Pasquier a fort justement départi la louange : ces six oraisons funèbres étaient parfaitement équilibrées ; M. de Kergariou, qui faisait parler de lui pour la première fois, a eu quinze lignes, M. Renouard a eu en revanche toute une colonne ainsi que Mgr Dupanloup. »

(*) Ma a queste ombre del quadro di sua vita, Monsignor Dupanloup ha saputo contrapporre servigi straordinarii verso la Chiesa e il Romano Pontificato, e la sua piena adesione a' Decreti Vaticani, e la introduzione della Liturgia Romana, benchè troppo differita, nella sua Diocesi, han tolto di mezzo qualunque dubbiezza di sua devozione verso la Romana Sede.

Le renouvellement partiel du Sénat, qui doit avoir lieu en janvier, ôte beaucoup d'intérêt à la reprise des travaux législatifs ; ce n'est pas non plus une nouvelle session, mais une sorte de prolongement, d'appendice d'une session déjà longue et pendant laquelle députés et sénateurs se sont voté une belle vacance, dont la fin devait coïncider avec la clôture de l'exposition universelle. Il eût été difficile en effet d'offrir au public simultanément ces deux spectacles. La pièce qui ne se joue que tous les dix ans aurait naturellement éclipsé celle qui se joue tous les ans.

D'après toutes les apparences, les nouvelles élections pour le Sénat donneront à ce corps une majorité républicaine et y ajouteront même une certaine force à l'élément radical.

M. Saint-Genest rappelle à ce sujet, dans le *Figaro*, que, lors des premières élections, les légitimistes et les impérialistes s'étaient entendus avec l'extrême gauche pour exclure les orléanistes, et que c'est grâce à cette coalition anormale que les conservateurs de toutes les nuances seront bientôt en minorité dans le corps qui devait leur servir de protection.

La clôture de l'exposition universelle a eu lieu d'une manière très-solennelle, par une grande séance publique où les récompenses ont été distribuées, et par une grande fête donnée à Versailles. Ces deux solennités n'ont pas eu, sous certains rapports, tout le succès qu'elles auraient pu avoir. Il y a eu une certaine confusion et presque du tumulte, chose qui, dans ces occasions, arrive rarement en France.

L'exposition elle-même a donné de très-grands résultats ; elle a justifié, si elle n'a pas dépassé, l'attente de la France.

Le maréchal MacMahon a donc eu raison de dire, dans le discours très-concis qu'il a prononcé à la clôture :

« Quand le gouvernement de la république convia les savants, les artistes et les travailleurs de toutes les nations à se réunir dans notre capitale, la France venait de traverser de douloureuses épreuves, et son industrie n'avait point échappé à cette vaste crise commerciale qui pesait déjà sur le monde entier, et cependant l'exposition de 1878 a égalé, sinon dépassé ses devancières.

« Remercions Dieu qui, pour consoler notre pays, a permis que cette grande et pacifique gloire lui fût réservée.

« Nous constatons avec d'autant plus de satisfaction ces heureux résultats que, dans notre pensée, le succès de l'exposition internationale devait tourner à l'honneur de la France. Il ne s'agissait pas seulement, pour nous, d'encourager les arts et de constater les perfectionnements apportés à tous les moyens de production. Nous avions surtout à cœur de démontrer ce que sept années passées dans le recueillement et consacrées au travail avaient pu faire pour réparer les plus terribles désastres

« On a pu voir que la solidité de notre crédit, l'abondance de nos ressources, la paix de nos cités, le calme de nos populations, l'instruction et la bonne tenue de notre armée, ajourd'hui reconstituée, témoignaient d'une organisation qui, j'en suis convaincu, sera féconde et durable.

« Notre ambition nationale ne s'arrêtera pas là. Si nous sommes devenus plus prévoyants et plus laborieux, nous devrons encore au souvenir de nos malheurs de maintenir et de développer parmi nous l'esprit de concorde, le respect absolu des institutions et des lois, l'amour ardent et désintéressé de la patrie. »

Croirait-on que ces paroles calmes, relativement modestes et touchantes dans leur simplicité, ont excité la bile de M. de Bismarck, que ses organes y voient des menaces et des provocations? Ces excellentes gens n'ont pas évidemment la conscience en repos; ils sont comme le criminel, qui a peur de tout et qui s'imagine toujours entendre courir derrière lui. Mais M. de Bismarck pourrait avoir, s'il le voulait, et il a de fait des sujets de préoccupation plus près de lui, *nearer home*. Le nombre considérable de feuilles et de publications socialistes presque toutes publiées en allemand, qu'il vient de faire saisir, indique que le foyer des dangereux éléments avec lesquels il pactisait lorsqu'il ne s'agissait que de porter le désordre chez ses voisins, est bien et dûment établi chez lui. Le chancelier a bien mauvaise grâce à accuser la France d'être un repaire de conspirateurs. C'est pourtant ce qu'il a encore osé faire dans un débat où, prenant un de ses adversaires à partie, il lui a reproché de parler comme parleraient des journaux français. Que ce fût là une ruse de guerre, un grand moyen pour enlever des votes et nullement le résultat d'une conviction sérieuse, il n'y a guère moyen d'en douter; mais le succès d'une pareille ficelle donne une petite idée de l'intelligence de ce bon peuple allemand, avec tout son *culturkampf* et ses imperturbables prétentions.

Les progrès du socialisme, du nihilisme, et de toutes sortes de sociétés secrètes les plus dangereuses, dans tous les pays de l'Europe, ne peuvent pas être niés ; aux attentats commis en Russie et en Allemagne s'ajoutent deux tentatives d'assassinat, la première contre le jeune roi d'Espagne, qu'un malheur cruel vient de frapper, malheur qui devait attirer sur lui la sympathie, non la haîne. C'est bien la monarchie, et non le monarque, que l'on a voulu atteindre, comme le fait remarquer M. Gaillardet, dans sa dernière lettre au *Courrier des Etats-Unis*. La seconde tentative était contre le roi Humbert, certainement le moins réactionnaire des souverains. L'Europe est donc plus que jamais menacée dans sa paix intérieure, tandis que les complications augmentent, au lieu de diminuer, dans ses rapports avec ces contrées de l'Orient qu'elle a pour mission de racheter et de civiliser, et que chaque grande puissance s'occupe seulement d'exploiter à son profit et au détriment de ses rivales.

Que sortira-t-il de toutes ces prétentions, de toutes ces menaces, de toutes ces marches et contre-marches ? L'Angleterre et la Russie, qui tour à tour ont eu peur l'une de l'autre en Europe, semblent maintenant désireuses de se rencontrer en Asie. On parle d'un nouveau congrès. Quelle raison y a-t-il d'espérer qu'il aurait un meilleur résultat que le premier ? Ne remettrait-il pas tout en question ?

Où sont tous ces beaux projets de paix universelle que l'on prenait au sérieux vers la fin du règne de Louis-Philippe ? Depuis cette révolution si singulière et si imprévue de 1848, le monde a constamment été en guerre et en révolution. Hélas ! la chose a été chantée du haut ciel il y a dix-huit cents ans : la paix est pour les hommes de bonne volonté. Avec les convoitises, les ambitions, la soif de l'or, qui tourmentent plus que jamais les nations comme les individus, où sont aujourd'hui les hommes de *bonne volonté ?*

P. C

Montréal, 17 novembre 1878.

L'ART ET LES ARTISTES AU CANADA

Il y a déjà longtemps que l'on applique au Canada français l'épithète de *race inférieure*. Des personnes d'une extrême bonne volonté ont voulu trouver la cause de cette appellation dans le fait que notre province a presque toujours été désignée sous le nom de *Bas-Canada*. C'est pousser un peu loin l'esprit de conciliation. On a toujours prétendu et l'on prétend encore dire, par là, que les Canadiens-Français sont bien en arrière des autres nationalités qui vivent sur ce territoire à l'ombre du drapeau britannique. Je ne veux pas entreprendre de démontrer, dans ce court article, si l'on a tort ou raison. J'aime trop mon pays pour affirmer sans nécessité un fait qui n'est pas à son avantage; mais, d'un autre côté, je respecte trop la vérité pour nier un état de choses dont je suis le premier à gémir. Les apparences sont contre nous et, aux yeux de la majorité, les apparences auront toujours raison. Et, cependant, nous ne sommes pas une race inférieure, bien au contraire; mais nous occupons une position inférieure: voilà la triste réalité. En nous qualifiant de race inférieure, on confond le rôle avec les aptitudes, l'emploi avec la personnalité; on donne à un effet une cause qui n'est pas la sienne.

Il serait facile d'appliquer ce raisonnement sur tous les points. Pour aujourd'hui, je me contenterai de le développer en ce qui concerne le domaine des arts. Et c'est ici, surtout, qu'il s'agit de ne pas confondre le rôle avec les aptitudes.

Il faut avouer, tout d'abord, que le Canada n'est pas un pays où les arts fleurissent; et la province de Québec ne fait pas exception sous ce rapport. Les arts sont ici à l'état d'enfance, et je crains bien qu'il ne restent longtemps au même niveau. Pourquoi? Est-ce le manque de talent? Non: c'est que l'art ne trouve pas ici l'encouragement et l'appui dont il a besoin. Et la chose n'est pas difficile à établir.

Prenons d'abord la musique. Le Canada français, sous ce

rapport, n'est inférieur, comme talent, ni à la France ni à l'Italie, deux pays qui sont censés n'avoir pas de rivaux en musique. Voilà une assertion qui semblera hardie, peut-être ; mais je la maintiens parce qu'elle est vraie. Nous n'avons pas les moyens de nous développer, nous n'avons pas la culture ; mais le talent existe, et dans une proportion qu'on est loin de soupçonner.

Parcourez nos campagnes et donnez-vous la peine d'arrêter aux portes de nos chaumières. Presque partout vous entendrez des voix fraîches et pures chantant, non pas avec un art consommé, mais avec ces inflexions et ce goût naturel qui, à l'oreille du connaisseur, dénotent immédiatement un talent inné, ne demandant que l'étude pour se développer et s'accentuer. Ou bien, c'est le son d'un violon qui s'élève dans le calme du soir, — le violon est l'instrument canadien par excellence. Vous ne reconnaîtrez, dans l'obscur joueur, ni un Prume ni un Paganini ; mais, pour peu que vous ayez le sens musical, vous ne pourrez pas vous empêcher de saisir, au milieu d'une légion de notes sans expérience, une certaine distinction de phrase, une *maëstria* que l'on ne rencontre pas chez nos compatriotes des autres origines. Ailleurs, c'est un modeste organiste de village qui, sur un mauvais instrument, vous fait rêver et pleurer. Il n'a pas *appris la note;* ses études se sont bornées à quelques leçons de plain-chant ; et, néanmoins, par la force du talent naturel, je dirais presque par instinct, il en arrive à produire des effets qui l'étonnent lui-même. J'ai entendu, il n'y a pas longtemps, un duo de clarinette et de violon joué par un laboureur et un ouvrier, — ce dernier était forgeron. La musique ne valait pas, sans doute, celle de Gounod ; mais, au point de vue de la phrase et de l'inspiration, elle était bien supérieure à la plupart des morceaux recherchés que l'on entend jouer dans nos salons. Je ne sais quelle grâce naturelle et quelle fraîcheur perçaient au milieu des inexpériences inséparables d'une exécution à laquelle l'étude fait complétement défaut. C'est ainsi que la beauté, chez un enfant, ressort toujours, même à travers la poussière et les habits grossiers.

Je ne parle pas ici de faits isolés ; vous rencontrez la même chose presque partout. Et si ces talents qui surgissent de toutes parts étaient placés dans un milieu favorable ; s'il leur était donné d'entendre des œuvres de maîtres, vous les verriez croître, s'épanouir et former une magnifique couronne nationale. Où

en serait Albani, si elle n'avait pas réussi à sortir de ce petit cercle dans lequel nous végétons ? A son arrivée aux Etats-Unis, son talent commence à se sentir apprécié et ouvre ses ailes. En Europe, il se trouve tout-à-fait dans sa sphère et donne la mesure de ses immenses ressources. Quant à notre appréciation, à nous, elle s'est bornée à des éloges dans les journaux ; et, lorsque la grande artiste est venue à New-York, véritable berceau de son talent, on n'a pas pu recueillir, dans les deux villes réunies de Québec et de Montréal, c'est-à-dire parmi une population de plus de deux cent mille âmes, une somme suffisante pour faire venir au Canada la troupe d'opéra dont Albani était l'étoile. Et voilà comment notre compatriote est retournée en Europe sans mettre le pied sur le sol natal.

En présence de faits semblables, comment pouvons-nous espérer que le talent indigène perce et se fasse connaître ? Et n'avons-nous pas un autre exemple frappant dans la personne de M. Calixa Lavallée, ce pianiste dont le talent a su se faire remarquer aux Etats-Unis et même en Europe ? Deux fois, il a tenté de s'établir dans son pays, deux fois l'indifférence de ses compatriotes l'en a éloigné. Et, à ce propos, je ne puis m'empêcher de citer le fait que, en 1877, à Québec même, la ville artistique par excellence, un pianiste du talent de M. Lavallée, avec le concours d'un violon comme celui de Prume, n'a pas pu rassembler un auditoire assez nombreux pour défrayer les dépenses de son concert. Fatigué de lutter en vain comme pianiste, M. Lavallée tourne ses efforts vers la composition. Il a déjà écrit des pages qui resteront. Mais vous verrez que le compositeur sera forcé, encore une fois, d'aller demander à l'étranger cet appui que notre indifférence lui refuse.

Avec de semblables résultats, la carrière de l'art musical se trouve réduite à un obscur professorat qui rapporte plus de travail que d'argent.

Encore une fois, ce qui manque, ce n'est pas le talent, c'est un théâtre où il puisse se déployer. Le talent existe partout. On dit familièrement : « Grattez un Russe, vous trouverez un Cosaque ; » appliquez le même procédé à un Canadien et vous trouverez un artiste. Vous en avez un exemple dans la formation si extraordinaire du corps de musique de Beauport. Voilà des hommes de bonne volonté et de tous les âges, des cultivateurs pour la plupart, qui, un bon jour, se mettent en tête de créer

une harmonie. Un jeune professeur de talent se rencontre qui s'offre à diriger leurs efforts. Moins de deux ans après, ces mêmes hommes, qui ont dû apprendre l'A B C de la musique, vont hardiment à Montréal, prendre part à un grand concours, et remportent un premier prix.

Un autre exemple non moins frappant. Dans presque tous nos colléges, il existe un corps de musique, harmonie ou fanfare, que l'on appelle *la bande*. Les instrumentistes se remplacent nécessairement tous les trois ou quatre ans ; néanmoins la musique subsiste et fait merveille. En 1874, lors de la grande convention nationale à Montréal, le corps de musique le plus remarqué était composé d'élèves des Frères de la doctrine chrétienne. Les instrumentistes n'étaient guère plus longs que leurs instruments, et les pavillons des trombones auraient pu leur servir de tentes.

Je n'en finirais pas, si je voulais citer tous les traits qui s'offrent en foule à ma mémoire. Vous rencontrez à chaque pas le talent musical. Seulement, il est rare qu'il s'élève à un degré supérieur, parce qu'il est forcé, pour subsister, de s'en tenir au métier, seule condition qui lui permette de vivre, ou, pour être plus vrai, de ne pas mourir de faim.

La même chose existe pour les autres arts. En peinture, nous avons Falardeau, Bourassa, Hamel (Théophile et Eugène), Plamondon, Taché (Eugène et Jules), Legaré, Huot, Rhô, sans compter une foule d'autres talents qui n'ont pas encore pu mettre leurs œuvres devant le public. Sur ce nombre, je ne crois pas qu'un seul puisse vivre exclusivement de son art : il lui faut en même temps suivre une autre carrière.

L'architecture nous offrirait également une série de noms tout aussi distingués. Pour être plus bref, je me bornerai à citer M. Charles Baillargé, dont les travaux ont été si justement appréciés en Europe, et qui a eu l'honneur d'être nommé membre de plusieurs sociétés savantes. Nous ne le connaissions pas ; c'est encore l'Europe qui s'est chargée de nous révéler son mérite.

En somme, j'en ai dit assez pour démontrer que le talent artistique abonde chez nous. Ce qui nous manque, c'est l'encouragement du public et des autorités. Il a été plusieurs fois question de fonder un conservatoire de musique : la chose n'a jamais pu sortir de l'état de projet. Il est bien vrai que nous avons l'*Académie de musique de Québec*. Cette institution a déjà

fait beaucoup de bien ; c'est un commencement, mais ce n'est pas assez. L'Académie, d'ailleurs, ne se supporte que par des sacrifices constants de la part des professeurs qui en forment partie. L'Etat lui donne cent piastres par année. Dans ces conditions, elle est condamnée fatalement à rester stationnaire, si toutefois elle ne finit pas par s'éteindre.

Une école des Beaux-Arts, à Montréal, n'a pas eu un sort meilleur.

Il semble que tout ce que nous entreprenons soit destiné à périr misérablement sous l'apathie du public. Que faut-il donc faire ?

C'est ici que la presse aurait un rôle important à remplir. Au lieu de ces tristes chicanes personnelles qui ne laissent après elles qu'une phraséologie de carrefour, que nos journaux consacrent aux arts une colonne au moins par jour ou par semaine. Que cette partie de la rédaction soit confiée à une personne compétente, chargée également de faire les comptes-rendus des séances artistiques. De cette manière, le public sera éclairé, son goût se formera. Il saura faire la distinction entre une mauvaise toile et une peinture de valeur ; entre une construction grotesque et un édifice bien proportionné. On ne le verra pas, surtout, se presser pour aller applaudir la mauvaise musique des *minstrels*, tandis que de bons artistes jouent devant les banquettes vides. La presse doit faire cela et peut le faire. Pour commencer, elle doit cesser cet affreux système de comptes-rendus faits par des personnes qui n'entendent pas le premier mot du sujet qu'elles traitent, et qui prodiguent à tort et à travers des conseils et un encens — l'encens surtout — qui font gémir les véritables connaisseurs. Tout le monde y gagnera.

D'un autre côté, ceux que la fortune a comblés de ses faveurs ont aussi un devoir à remplir. Plusieurs d'entre eux se ruinent à engager des paris sur des chevaux ou sur des Hanlan et des Courtney. Croit-on qu'il ne serait pas plus raisonnable, plus humain, de prendre cet argent pour doter quelque établissement artistique et fonder des bourses en faveur de ceux qui ont des aptitudes pour les arts ? D'autres ne savent véritablement que faire de leur superflu : voilà un emploi tout trouvé ; on n'a qu'à ouvrir la main et à laisser tomber.

Enfin, n'est-il pas temps que le gouvernement lui-même

intervienne et fasse quelque chose pour l'art et les artistes? Ma position me rendrait trop délicate l'étude de cette question; je laisse à la presse la tâche de dire son mot là-dessus.

Bref, remuons-nous un peu; secouons l'apathie qui nous paralyse, et occupons, dans les arts, la place à laquelle nous avons droit. On n'aura plus aucun prétexte pour nous qualifier de race inférieure; car notre place, disons-le sans fausse humilité, est au premier rang.

NAPOLÉON LEGENDRE.

L'UNIVERSITÉ LAVAL A MONTRÉAL

Discours prononcé par LE DOCTEUR D'ORSONNENS *à la réouverture des cours de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, le* 1er *octobre* 1878.

A propos de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, par UN MÉDECIN DU NORD, *ancien élève de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal.*

I

Nous écrivons hardiment ce titre pour trois raisons principales.

D'abord c'est notre droit.

En abordant le sujet qu'il annonce, nous ne péchons pas contre les dispositions contenues dans la décision de la S. C. de la Propagande du 1er février 1876. Ces dispositions, en effet, ne regardent que la manière dont les évêques doivent exercer leur haute surveillance sur l'université Laval. Rome leur dit de réclamer l'attention de l'archevêque et du recteur, quand ils jugeront à propos de faire entendre quelque conseil, mais « sans jamais recourir au moyen de la presse.»

Nous ne péchons pas contre le XXIIe décret du Ve concile de Québec, qui, en traçant leurs devoirs aux écrivains catholiques, ne leur interdit aucun sujet en particulier.

Nous ne péchons pas, non plus, contre l'article XVIe du règlement sanctionné par le Saint-Siége pour le Conseil de haute Surveillance ou Conseil Supérieur de l'université Laval. Cet article, en effet, parle uniquement de ceux « qui pensent avoir quelque motif de se plaindre, soit de l'université elle-même, soit

de quelqu'un de ses professeurs *.» Or, nous ne venons nous plaindre ni de l'une ni des autres. Au contraire, nous ne pourrions que les louer; et, si nous avions l'honneur d'être leur avocat, rien ne nous serait plus facile que de les défendre. Mais nous ne sommes ni un aggresseur ni un avocat.

Libre du côté de l'autorité suprême, nous ne le sommes pas moins du côté de l'université. Elle ne sait pas, et n'a que faire de savoir, avant leur publication, quels sont les sujets que nous traitons ici, ni comment nous voulons les traiter : le sût-elle, qu'elle n'aurait aucun droit de gêner notre liberté.

C'est peut-être l'occasion de rappeler ce que nous écrivions, il y a deux ans, dans notre prospectus, auquel, Dieu merci, nous sommes resté fidèles :

«La *Revue de Montréal* n'est, et ne sera jamais, tant qu'elle restera entre nos mains, ou qu'elle dépendra de nous, ni la servante, ni l'organe d'une institution quelconque.

«Nous sommes nous-mêmes, et voilà tout.

«Nous n'avons pas la pensée de nous soustraire à l'action de l'autorité ecclésiastique ou civile, ni d'échapper aux obligations de respect et d'obéissance qui nous incombent de droit commun, et que nous aimons. Nous sommes également disposés à suivre le plus fidèlement que nous pourrons les ordres ou les inspira-

---

* On remarquera que le *tanquam professores* (comme professeurs), dont on a fait récemment tant de bruit, ne se trouve pas dans la phrase que nous citons. Rome ne savait pas, à ce qu'il paraît, que ce *tanquam professores* est «extrêmement important,» comme dit le *Courrier du Canada* du 23 novembre, et qu'en l'omettant «on change absolument le sens du décret et on gratifie le professeur universitaire d'une inviolabilité qu'il n'a pas.» S'il eût consulté un simple élève de philosophie, le rédacteur du *Courrier* aurait aperçu son erreur. On lui aurait dit que le but du décret est simplement de faire respecter le Conseil Supérieur de l'université et de la protéger elle-même contre les attaques des écrivains imprudents; or, pour cela, il n'est pas nécessaire de protéger ses professeurs autrement que *comme professeurs*. On lui aurait dit aussi qu'il serait absurde de donner à ces derniers une inviolabilité générale, et par conséquent, que la proposition, avec ou sans le *tanquam professores*, ne peut s'entendre du professeur universitaire que *comme professeur universitaire*. Ainsi s'interprètent les propositions réduplicatives spécificatives, etc., sans qu'il soit besoin, en général, d'exprimer le *tanquam*, le *quatenus*, le *secundum quod*, etc. Selon l'herméneutique du *Courrier du Canada*, on pourrait, avec Voltaire, se moquer de l'Ecriture sainte quand elle dit : *Les aveugles voient*, etc., sans indiquer comment il faut entendre cette proposition ou sans exclure expressément le *sens composé*.

tions qui nous viendraient d'en haut. Notre devoir et notre honneur seront toujours de nous conformer à la volonté et à la pensée de ceux qui commandent et qui jugent, selon les principes que nous énoncions plus haut.

« Nous sommes sous la loi commune.

« De cette manière, sans échapper à la sollicitude générale des pouvoirs constitués par Dieu, nous aurons cette heureuse consolation de n'avoir, dans les écarts où peuvent tomber quelquefois la volonté la plus droite et la sincérité la plus pure, — si l'on peut nous en reprocher, — compromis personne autre que nous-mêmes. »

Nous écrivons encore ce titre sans hésiter, parce que des personnages bien connus, qui auraient dû se montrer mieux inspirés, ont, les premiers, mis devant le public la *question*, comme ils aiment à l'appeler, de l'université Laval à Montréal, et l'ont traitée à un point de vue contraire aux injonctions que nous avons rappelées plus haut. Nous nous voyons par là même réduits à l'alternative inévitable ou de sanctionner leurs prétentions par le silence, ou de les convaincre d'erreur et de venger les droits de la vérité.

Nous écrivons ce titre parce que le sujet dont il s'agit intéresse au plus haut point, non-seulement la ville de Montréal, mais encore le pays tout entier. On a beau essayer de l'abaisser au niveau de ses préjugés et de ses intérêts personnels ; on a beau en faire un élément de rivalité entre deux villes sœurs et qui doivent se considérer comme telles, jamais on ne réussira à faire croire à personne que le sort de notre université catholique, — par là même celui des hautes études, nous devrions dire la vie intellectuelle, morale et religieuse de la patrie, — puisse trouver le public indifférent ; jamais on ne persuadera à personne qu'il faille, pour oser dire un mot, appartenir à Montréal plutôt qu'à Québec ou aux Trois-Rivières, voire même aux montagnes du Nord plutôt qu'à tout autre coin du pays, ou qu'on doive obtenir l'autorisation ou l'agrément de ceux-là qui ont leurs raisons pour étouffer la lumière et répandre partout les ténèbres.

Enfin nous abordons ce sujet, qui s'impose à notre attention, parce que, bien convaincu de notre droit, d'une part, et de son importance, de l'autre, nous sentons aussi au fond de notre âme la volonté ferme de le traiter avec sincérité, avec calme, et avec toute la réserve qu'il réclame. Loin de nous les conseils d'une passion aveugle et mesquine, d'intérêts privés, de

rancunes personnelles; arrière, ces ardeurs aveugles que les ambitions politiques ou les rivalités de partis traînent après elles. Nous ne voulons, nous ne pouvons voir dans la vie ou l'extension de l'université, dans l'intérêt ou l'honneur des hautes études, qu'une question patriotique, nationale et religieuse, et c'est à ce point de vue, oui, de cette hauteur, que nous voulons la considérer et la résoudre.

II

Certes, s'il est une question jugée et réglée, et à Rome et au Canada, c'est bien celle de l'université à Montréal :

Point d'université distincte ou indépendante, mais une succursale de Laval.

Telle est la sentence finale prononcée par le Saint-Siége, et accueillie de bonne grâce par l'autorité ecclésiastique qui nous gouverne immédiatement. Il ne serait pas nécessaire de la remettre sous les yeux de nos lecteurs, mais puisqu'on manifeste quelque part, autant de répugnance et d'hésitation à se rendre au jugement de Rome qu'on montrait d'empressement et de persistance à le provoquer, il devient presque obligatoire pour les écrivains catholiques de le proclamer, de le proclamer avec énergie, de le proclamer encore, jusqu'à ce qu'on ait cessé de soulever la poussière qui aveugle et pris noblement et sincèrement le parti de s'y conformer.

Mais avant de rappeler, à ceux qui l'oublient ou feignent de l'ignorer, la décision suprême qui mit fin à la question de l'université distincte et indépendante, et amena l'établissement d'une succursale de l'université Laval à Montréal, rappelons, en aussi peu de mots que possible, les principales phases de cette importante question. Alors, la décision suprême du Saint-Siége nous apparaîtra dans toute sa valeur, et la résistance qu'on y oppose, dans toute sa folle présomption.

La question de l'université distincte et indépendante à Montréal ne date pas d'hier. Elle remonte au berceau de l'université Laval, à l'année 1852, et elle s'est reproduite sous plus d'une forme, à divers intervalles, jusqu'au mémorable jugement du 1er février 1876, et aux événements qui viennent, cette année même, de se passer sous nos yeux.

C'est un fait que l'université Laval n'était pas encore née, qu'elle

n'était encore qu'à l'état de projet, quand Mgr Bourget, alors évêque de Montréal, qui avait eu le mérite et l'honneur de remettre à l'ordre du jour la question longtemps assoupie de fonder une université catholique en ce pays*, exprima des vues qui ne s'accordaient pas complétement avec celles de l'archevêque de Québec. En conséquence, profitant de l'occasion où celui-ci demandait le concours de ses suffragants pour obtenir du Souverain Pontife la permission d'établir une université catholique, Mgr Bourget, manifesta la pensée d'avoir aussi son université à Montréal :

« Je me ferai un véritable bonheur, » répondait-il à l'archevêque de Québec le 4 mai : « Je me ferai un véritable bonheur de signer cette supplique, si telle est la volonté de V. G. Maintenant, puisqu'il n'y a plus espoir de former de longtemps une université provinciale, je me permettrai de supplier V. G. de nous accorder son concours pour la formation d'un pareil établissement à Montréal. Il ne s'agira aussi pour elle que de signer la supplique que je me propose d'adresser au Saint-Siége à ce sujet. »

L'archevêque de Québec donna toutes les explications nécessaires, les difficultés disparurent, et Mgr Bourget se déclara parfaitement satisfait. C'est ce que prouve sa lettre à l'archevêque, datée du 14 mai 1852 :

« En réponse à l'honneur de vos lettres des 7 et 10 mai, je dois protester à V. G. que je suis très-satisfait des explications que Mgr de Tloa a bien voulu me donner sur l'université projetée à Québec, lesquelles se trouvent confirmées par sa dernière. Nos colléges pouvant participer aux priviléges de cette institution, je serai justifiable à leurs yeux si, plus tard, on venait à dire que j'ai porté plus d'intérêt à un établissement étranger qu'à ceux de ce diocèse. La raison qu'il faut s'unir pour donner à une pareille

---

* Voici comment s'exprimait l'illustre évêque dans une lettre à Mgr Turgeon, archevêque de Québec, en date du 31 mars 1851 : « Votre Grandeur croirait-elle que le concile (le premier concile de Québec, tenu en 1851) devrait s'occuper de la formation d'une université et de l'érection régulière des colléges dépendant de cette maison mère d'éducation ?... N'est-il pas certain que le Séminaire de Québec serait, *plaudentibus omnibus*, choisi pour être l'université catholique de notre Amérique britannique ? Quelle force nous aurions dans une pareille institution, après que nous en aurions obtenu, comme de droit, la sanction pontificale ! C'est une idée comme une autre, que j'envoie à la bonne aventure. Elle fera ou ne fera pas son chemin : c'est une autre chose. Je la dépose pour ce qu'elle est aux pieds de Votre Grâce. »

institution teute l'importance qu'elle peut et doit avoir, sera toujours péremptoire pour moi.»

L'université Laval fut donc «établie dans sa forme présente pour tout le Bas-Canada, avec l'approbation, donnée en connaissance de cause, de Nos Seigneurs les évêques de la province, et conformément au désir du gouvernement civil.»

Mais le projet de l'université à Montréal allait bientôt renaître, et dès 1862, pas plus de dix ans après la fondation de Laval, commence, en faveur de ce projet, la série des appels à Rome et des réponses que le Saint-Siége y oppose.

Donnons-les successivemnt :

Premier appel, 1862.

Mgr de Montréal en informe Mgr de Tloa dans une lettre du 15 mars de la même année.

Réponse de Rome, communiquée en ces termes, par Mgr de Montréal lui-même, aux supérieurs des colléges de son diocèse, dans une circulaire datée de Rome, 31 mai 1862 :

«Quoique vous n'ayez pris aucune part au projet d'une université à Montréal, je m'empresse, toutefois, de vous informer que le Saint-Père n'a pas jugé à propos d'entrer dans ce plan. Je me suis fait en conséquence un devoir d'y renoncer : *Roma locuta est, causa finita est.*»

Deuxième appel, 1863 et 1864.

Dans une lettre du 20 mai 1863, le cardinal Barnabo, préfet de la S. C. de la Propagande, annonce à Mgr de Tloa que l'évêque de Montréal fait de nouvelles instances pour obtenir une université à Montréal. La question, à la demande de Rome, est traitée entre les évêques de la province. Le 19 décembre 1864, une supplique officielle est adressée par Mgr de Montréal au Saint-Siége.

Réponse de Rome, 28 mars 1865 : *Non expedire* : ce n'est pas expédient.

Troisième appel, la même année, 1865.

Mgr l'évêque de Montréal présente la même question sous une autre forme, et le cardinal préfet de la Propagande en informe Mgr de Tloa dans une lettre du 8 juin.

Le procès recommence par lettres.

Réponse de Rome : *negative.*

Le cardinal préfet de la Propagande mettait fin au procès le 17 août en donnant gain de cause à l'université Laval.

QUATRIÈME APPEL A ROME, 1872.

Au mois d'octobre de cette année, les RR. PP. Jésuites, appuyés de Mgr de Montréal, demandent une charte au Parlement provincial.

Le procès recommence et dure quatre ans.

QUATRIÈME RÉPONSE DE ROME, 1er février 1876.

La S. C. de la Propagande donne une décision explicite, motivée, approuvée dans toutes ses parties par le Saint-Père, Pie IX, d'illustre et sainte mémoire, dans l'audience du 13 du même mois, et transmise par S. E. le cardinal Franchi, préfet de la S. C. de la Propagande, à Mgr l'archevêque de Québec, dans une lettre du 9 mars. Cette décision devait être et fut en effet communiquée à tous les évêques de la province *.

Voici cette sentence finale ; nous en soulignons nous-même certaines parties.

Le cardinal secrétaire de la S. C. de la Propagande dit à l'archevêque et aux évêques de la province de Québec :

« Dans la Congrégation du 1er février dernier, on a mis *de nouveau* à l'examen l'instance de l'évêque de Montréal pour l'érection d'une université dans son diocèse, et les Eminentissimes SS. Cardinaux ont répondu de la manière que je viens ci-après transcrire à Votre Seigneurie.

« Au 1er doute, savoir si et quelle mesure il conviendrait d'adopter relativement à la susdite instance de l'évêque de Montréal, *ad mentem. Mens est* que l'on écrive à l'archevêque de Québec une lettre qui devra être communiquée à tous ses suffragants, dans laquelle on lui dise qu'*ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une université à Montréal*, ON EN A RECONNU L'IMPOSSIBILITÉ, spécialement pour la raison qu'une telle fondation compromettrait l'existence de l'université Laval, *la*-

---

* Voir *Lettre de S. E. le cardinal Franchi, du 9 mars* 1876, *transmettant à Mgr l'archevêque de Québec la décision de la S. C. de la Propagande du* 1er *février* 1876, reproduite *in extenso*, texte et traduction, dans la brochure intitulée : *Inauguration de la Faculté de droit de l'université Laval à Montréal, Montréal, Chapleau et fils imprimeurs et relieurs*, 31 *rue Cotté*, 1878, publiée par l'administration de la *Revue de Montréal* et en vente à ses bureaux, 295 rue Dorchester, ainsi que chez Fabre & Gravel, 219 rue Notre-Dame, Montréal.

quelle, à cause des services rendus à l'Eglise et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits, *doit être soutenue et conservée.*

« Que néanmoins, cette université *devant servir d'une manière particulière* POUR TOUS LES DIOCÈSES *de la province de Québec*, on a reconnu comme une chose juste que ses suffragants y aient un contrôle, lequel soit en même temps une garantie pour eux et un avantage pour l'université elle-même.

« Que l'on reconnaît LA NÉCESSITÉ de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université Laval, comme aussi *d'empêcher que les écoles de droit et de médecine existant dans la dite ville* NE CONTINUENT *d'être* AFFILIÉES A DES UNIVERSITÉS PROTESTANTES, et beaucoup plus encore que *les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités.*

« Que du reste, *comme il est* ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE *de la part de Laval* D'ACCORDER L'AFFILIATION AUX DITES ÉCOLES, *laquelle équivaudrait à l'érection d'une université, pour ainsi dire, distincte et indépendante à Montréal*, afin de pourvoir cependant à la NÉCESSITÉ énoncée plus haut, *il ne se présente pas d'autre expédient que celui* D'ÉTABLIR A MONTRÉAL UNE SUCCURSALE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, projet à l'exécution duquel les évêques, *en union* avec Laval, *devront procéder* sur les bases suivantes.....

« Cette résolution fut, dans l'audience du 13 février (1876), présentée au Saint Père, qui a daigné l'*approuver* dans TOUTES SES PARTIES. »

Voilà les faits.

Qui peut les nier, les révoquer en doute, ou les ignorer ?

Eh bien ! qu'est-ce qu'on attend pour se soumettre ?

Est-ce que quatre appels à Rome et quatre réponses, toutes négatives, ne suffisent pas ?

Voudrait-on en appeler au pape *mieux informé ?*

S'imaginerait-on, par hasard, que les évêques intéressés dans la la question, et de nombreux avocats, tous entendus, n'ont pas su plaider leur cause ; que Rome a prononcé, quatre fois en seize ans, sur des données imparfaites et sans rien approfondir ; ou, qu'ayant bien et dûment jugé en pleine connaissance de cause, Rome va revenir sur ses pas et se dédire d'un jugement rendu quatre fois sur la même question, toujours dans le même sens et avec une précision de plus en plus marquée ?

Essaierait-on de se rabattre sur ces prétendues modifications de circonstances, — qu'on a toujours invoquées vainement

depuis seize ans, — quand la dernière décision ne date que de 1876, et qu'elle s'appuie sur des motifs qui ne peuvent changer, — les services déjà rendus à l'Eglise, les services déjà rendus à la société, et les sacrifices pécuniaires déjà faits par l'université Laval, laquelle doit être soutenue et conservée ; — quand la fondation d'une université indépendante est déclarée IMPOSSIBLE, l'affiliation des écoles à Laval déclarée IMPOSSIBLE, et l'établissement d'une succursale de Laval à Montréal déclaré le moyen, et l'unique moyen de pourvoir à la nécessité que l'on reconnaît ?

Songerait-on à retourner une cinquième fois devant le même tribunal provoquer un cinquième refus ?

Mais l'appel à Rome va-t-il devenir une comédie ?

Les sentences de Rome ne valent-elles plus rien dès qu'elles contrarient nos humbles vues, ou nos folles rivalités ?

Pousserait-on l'aveuglement jusqu'à raviver des espérances déçues et condamnées tant de fois, qu'elles constitueraient aujourd'hui un signe d'aberration ou de révolte ?

Est-il permis à l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de parler encore d'université « indépendante » à Montréal, quand Rome a quatre fois déclaré qu'elle n'en veut pas ?

Peut-elle encore caresser l'espoir d'une « affiliation » à Laval, quand Rome a jugé solennellement qu'il est « ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE » à Laval de la lui accorder, car cela équivaudrait à l'érection d'une université, pour ainsi dire distincte et indépendante, que Rome a quatre fois refusée.

Sied-il bien à des journaux catholiques * de reproduire, du moins de les reproduire sans protester, de pareilles visées, aussi dénuées de raison qu'injurieuses au Saint-Siége ?

Au moins si l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, si l'orateur officiel de cette école, si les journaux qui recueillent son discours et le répandent partout, — quand ils négligent ou refusent de publier les déclarations d'une institution qui vient au nom de Rome et sous les auspices de l'évêque du diocèse, — veulent en agir ainsi, qu'ils avouent donc franchement que les jugements de Rome ne sont rien pour eux ; qu'ils cessent donc de faire parade de leurs beaux sentiments, et qu'ils s'attendent qu'on leur dise : Soumis au pape, vous ? oui, quand cela vous convient ; autrement, non.

---

* Comme la *Minerve* et le *Nouveau Monde*.

III

Jugée et réglée à Rome, la question de l'université à Montréal est encore réglée à Montréal même. Ce n'est plus une question, comme les messieurs du *Nouveau Monde* se plaisent encore à l'appeler *, mais un fait accompli, et accompli conformément aux décisions du Saint-Siége.

Avons-nous besoin de rappeler des faits qui nous touchent immédiatement, que tout le monde a vus et qui sont encore sous les yeux de tout le monde ?

Cette année même, le 6 janvier, à côté de nous, au Grand Séminaire, en présence de tous les évêques de la province, S. E. le délégué apostolique, inaugurait, suivant les volontés du Saint-Siége, et au nom du Saint-Siége, la succursale de l'université Laval à Montréal **.

Mgr de Montréal était à ses côtés ; tous les évêques de la province ecclésiastique de Québec, pasteurs de l'église canadienne, étaient là, « non-seulement pour répandre les bénédictions sur la nouvelle entreprise, mais encore, » comme s'exprimait alors le vénérable représentant du Saint-Siége, « pour s'engager devant Dieu et devant le peuple à garder toujours pure et brillante la lumière que l'Eglise allume ici aujourd'hui. »

Mgr Conroy terminait son discours d'installation par ces paroles éloquentes :

« Pierre lui-même n'est pas absent de cette belle réunion.

« Quand le vieux patriarche approchait de la fin de sa vie, l'Ecriture nous dit qu'il se leva sur son lit pour donner aux enfants qui devaient être les pères des tribus d'Israël, chacun leur bénédiction particulière. Aujourd'hui, à Rome, le patriarche de l'Eglise catholique, de son lit de douleur, bénit, une à une, les églises de la chrétienté, chacune d'une bénédiction particu-

---

* Voir le *Nouveau Monde* du 15 novembre.

** Il est vrai qu'il ne s'est pas trouvé un seul journal catholique de Montréal pour recueillir le beau discours que le délégué apostolique prononça en cette circonstance solennelle.

Ce discours nous est arrivé par une revue de Brooklin, *The catholic Review ;* nous l'avons traduit et publié, texte et traduction, dans la brochure intitulée : *Inauguration de la Faculté de droit de l'université Laval à Montréal.*

lière. Cette bénédiction, il a commandé à mes lèvres, tout indignes qu'elles sont, de la prononcer aujourd'hui. Donc, en son nom, et en vertu de sa suprême autorité, je bénis cette nouvelle université. Puissent ceux qui la bénissent être eux-mêmes comblés de bénédictions, et puisse de cette université jaillir pendant les âges, de génération en génération, sur la jeunesse chrétienne, la lumière de la divine vérité ! »

Encore une fois, qu'on veuille bien le remarquer :

C'est le délégué du Saint-Siége qui agit et parle ainsi, de concert avec l'évêque du diocèse, entouré, comme d'une couronne, de tous les évêques de la province.

Il agit et parle au nom du Saint-Siége : il exécute lui-même un décret supérieur et souverain ; car, il ne faut pas s'y tromper, le pouvoir de Mgr Conroy, au lieu d'être discrétionnaire, comme on l'a cru ou feint de le croire, était, au contraire, presque uniquement exécutif. Le délégué avait ses ordres d'en haut ; la voie était minutieusement tracée devant lui, et tout son rôle se bornait à exécuter avec prudence ce qui était déjà arrêté dans les conseils de la cour pontificale.

Et quand même, il eût, en présidant à l'inauguration de l'université Laval à Montréal, exercé un pouvoir discrétionnaire, il n'en serait pas moins vrai qu'il faisait alors, comme représentant du Saint-Siége, acte d'autorité, et que cet acte, non désavoué par le Saint-Siége, se trouve, par là même, authentiquement confirmé aujourd'hui.

Il y a deux mois à peine, le 1er octobre dernier, Mgr de Montréal, qui avait assisté, à côté du délégué apostolique, à la cérémonie du 6 janvier, inaugurait à son tour, par une messe solennelle au vénérable sanctuaire de Notre-Dame de Bon-Secours, et, le soir, par sa présence au Cabinet de Lecture paroissial, l'ouverture des cours de la Faculté de droit.

Or, comment ne pas voir, dans ces actes de l'autorité diocésaine, la ratification publique et solennelle de ce qui avait eu lieu au Grand Séminaire neuf mois auparavant? Avant même qu'elle eût prononcé un mot, un seul mot, Sa Grandeur en avait dit assez, et plus qu'il n'était nécessaire, pour mettre au nombre des *faits accomplis* l'établissement de l'université, pour dissiller les yeux des plus aveugles et condamner toute velléité d'opposition.

Mais Sa Grandeur a parlé. Et certes, nous sommes bien sûr de n'être jamais démenti par personne, quand nous affirmons

publiquement, devant tous ceux qui l'ont entendue, que sa parole loin d'avoir été en opposition avec ses actes,— comme on a essayé de le faire entendre, — n'en a été, au contraire, que l'éclatante confirmation *.

Et s'il faut préciser d'avantage, quand il s'agit d'un discours prononcé devant un nombreux auditoire, et en un jour encore si près de nous, nous ajouterons, avec la même assurance, que Sa Grandeur, quand elle inaugurait la Faculté de droit, le 1er octobre, et la succursale, le 6 janvier, prétendait si bien par là se conformer à une volonté supérieure, faire acte solennel d'obéissance au Saint-Siége, et clore à jamais, pratiquement, autant qu'il était en elle, la question de l'université et la longue série des appels à Rome, qu'elle eut soin, pour dissiper sur ce point jusqu'à l'ombre d'un doute, de le proclamer hautement, en répétant après son illustre prédécesseur, à seize ans d'intervalle, en face des réponses de Rome, expressément rappelées : *Roma locuta est, causa finita est.*

Sa Grandeur ajoutait, avec une noblesse de sentiments qui devrait, à elle seule, entraîner tous les cœurs :

«Le Souverain Pontife, notre chef, le chef de votre évêque comme le vôtre, a décidé que ce qu'il fallait à Montréal, c'était une succursale de l'université Laval.

— Je comprends que si l'on veut commander avec avantage, il faut d'abord savoir obéir.

— J'obéis.

— L'évêque doit donner l'exemple à son peuple ; les discussions sont finies, la question est réglée : il n'y a plus de cause dès que Rome a parlé.

— Eh bien ! messieurs, nous avons une succursale de l'université Laval. Déjà la Faculté de théologie a commencé son œuvre... Aujourd'hui nous inaugurons les travaux de la Faculté de droit, et j'espère que la Faculté de médecine ne tardera pas longtemps à ouvrir ses portes.

— C'est donc avec bonheur que j'ai assisté ce soir à cette inauguration : c'est avec plaisir que j'ai constaté publiquement que pour obéir au Souverain Pontife je n'ai pas d'efforts à faire ; que ce n'est pas un antagonisme qui surgit entre la ville de Montréal et la ville de Québec, mais que c'est un nouveau lien

---

* Voir le discours de Sa Grandeur reproduit dans la brochure intitulée : *Inauguration de la Faculté de droit de l'université Laval à Montréal*, page 25.

qui unit ces deux villes, et, espérons-le, un lien qui ne se brisera jamais. »

Nous avons donc mille fois raison de dire que la question de l'université Laval à Montréal est une question réglée et à Rome et au Canada ; non-seulement une question réglée, mais un fait accompli.

IV

Oui, c'est un fait accompli, et tant mieux !

Certes, nous ne nous croyons pas plus catholique que les autres et nous n'avons jamais spéculé sur les protestations publiques d'orthodoxie, ou de respect pour les décisions du Saint-Siége ; mais nous avons, Dieu merci, assez de bon sens chrétien pour dire, et le croire quand nous le disons :

Ce que Rome et l'évêque du diocèse, en conformité des décisions de Rome, donnent à Montréal, c'est le meilleur que Montréal puisse désirer ; et cela nous suffit, à nous, non-seulement pour l'accepter sans répugnance, mais encore pour l'accueillir de grand cœur, avec empressement et gratitude.

Cependant il y a d'autres motifs de se réjouir quand l'université Laval, dilatant ses tabernacles, vient, sous la protection de l'Eglise, dresser ses blanches voiles au milieu de notre ville.

Nous saluons en elle non-seulement une institution fondée sous les auspices réunis de l'Eglise et de l'Etat, non-seulement la plus haute institution du pays, mais encore une institution noble, savante, généreuse, riche, indépendante, nationale, dévouée à la patrie, glorieuse à l'étranger, et, de plus, essentiellement canadienne. Ajoutons, — ce qui vaut encore mieux que tout cela, ou plutôt ce qui le suppose et le couronne, — visiblement estimée, aimée, protégée, favorisée du Saint-Siége.

Il nous serait agréable de développer chacun de ces points, mais bornons-nous au dernier, sur lequel nous ne dirons que quelques mots.

Oui, le Saint-Siége estime, aime, protége et favorise l'université Laval.

Nous venons de le voir. Admirable secret de la Providence ! chaque appel à Rome n'a été pour cette institution que l'occasion d'un nouveau triomphe.

Le dernier de ces jugements lui apportait, avec l'assurance d'une constante protection de la part de l'Eglise, un glorieux témoignage tombé des lèvres des Eminentissimes et Révérendissimes SS. cardinaux et ratifié par Pie IX, le seul témoignage qu'elle ait jamais ambitionné : celui des *sacrifices* généreux, celui des *services rendus à l'Eglise et à la société.* Et c'est là précisément la raison pour laquelle, aux yeux de Rome, l'université Laval *doit être soutenue et conservée*, protégée contre toute concurrence qui compromettrait sa vie, et en particulier contre celle d'une université distincte et indépendante *.

Hâtons-nous d'arriver à l'événement connu sous le nom d'*Erection canonique* de l'université Laval.

Qui ne comprend la signification et l'immense portée de ce grand acte du Saint-Siége érigeant canoniquement l'université Laval? — ce grand acte par lequel le Souverain Pontife Pie IX, abaissant, du haut de la chaire de Pierre, un regard mêlé de sollicitude et de compassion sur cette jeune université canadienne, exposée à la fureur des vents qui désolaient nos plages, la prend de ses mains puissantes, au milieu des flots en courroux et au fort même de la tempête, pour la placer à sa droite, sur le roc vainqueur des orages, au milieu de ces royales institutions qui font la gloire des nations civilisées et l'ornement de l'Eglise.

Oui, c'est le spectacle, le grand spectacle qu'offre à nos yeux le Vicaire de Jésus-Christ et la grande leçon qu'il nous donne.

Père tendre et compatissant, il a mieux connu, plus généreusement voulu qu'eux-mêmes, et souverainement protégé les intérêts et l'honneur de ses enfants lointains.

Oh! puisque Dieu a fait guérissables les nations de la terre, ouvrons donc nos yeux à la lumière et nos oreilles aux victorieux accents de la vérité, aux avertissements solennels de celui que Jésus-Christ a constitué son Vicaire en ce monde **.

Pie IX déclare d'abord que parmi les sollicitudes variées de sa charge, il en est une qu'il accepte volontiers, celle de fournir, en tout lieu, aux intelligences désireuses de se livrer à

---

* Voir *Lettre de S. E. le cardinal Franchi*, du 9 mars 1876, reproduite dans la brochure déjà citée, page 35.

** La bulle d'érection canonique de l'université, — *Inter varias sollicitudines*, — est adressée à Mgr l'archevêque et aux autres évêques du Canada, au recteur et autres professeurs de cette institution, et datée du 15 mai 1876

l'étude des lettres, le moyen de s'en rendre facilement maîtresses. Il fait connaître ensuite le motif qui l'anime, en même temps qu'il assigne à la science sa noble mission : détruire entièrement, si c'est possible, les erreurs qui naissent le plus souvent de l'ignorance des lettres et qui défigurent la doctrine sacrée de la République chrétienne.

« Or, cet objet, ajoute le Pontife, l'expérience nous apprend que les universités ont puissamment concouru à l'atteindre. »

Alors, portant ses regards du côté de l'université Laval, il constate que depuis longtemps l'archevêque et les autres évêques du Canada lui avaient fait exprimer le vœu de voir ériger canoniquement une université catholique dans la ville de Québec.

Cette affirmation souveraine, on voudra bien le remarquer, donne une entière certitude et ajoute une grande portée au fait, déjà plusieurs fois prouvé, que nous rappelions plus haut, savoir : que l'université Laval a été établie avec l'approbation, donnée en connaissance de cause, de Nos Seigneurs les évêques de la province.

Il ne restait plus qu'un mot à dire pour consacrer la noble origine de cette université et donner à son berceau l'auréole qui convient à une institution catholique ; ce mot est écrit : Pie IX témoigne, en effet, que, pour la fonder, le vénérable Séminaire de Québec « s'était assuré du bon plaisir du Saint-Siége et du plein appui du pouvoir civil. »

Avant de prononcer le décret souverain, le Pape expose ainsi les faits qui se rattachent à la ville de Champlain, et à la noble institution qu'il va consacrer.

« Par le témoignage de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine attachés à la Sacrée Congrégation préposée à l'extension du nom chrétien et réunis en assemblée générale le 8e jour de mai 1876, Nous Nous sommes assuré de la certitude des faits suivants, à savoir : la ville de Québec doit être regardée comme la Métropole de la religion catholique dans l'Amérique Septentrionale, puisqu'elle est la mère de soixante diocèses ; cette ville offre un accès facile aux habitants de toutes les parties du Canada ; l'Université dont on demande l'institution canonique est abondamment fournie de très-vastes édifices, dignes d'admiration par l'art qui y préside et par la grandeur des frais qu'ils ont occasionnés ; de plus elle renferme une riche bibliothèque, des musées variés et très-bien montés, capables d'aider à l'acquisition des siences de tout genre ; elle est soumise au gouvernement et à la direction d'hommes

pleins de sagesse, dont plusieurs ont puisé la doctrine ici même dans la ville des saints apôtres Pierre et Paul, dans Notre Université Grégorienne de la Société de Jésus et dans les classes de Saint-Apollinaire ; elle a produit les fruits les plus excellents et pour la religion chrétienne et pour la société civile elle-même, en protégeant les jeunes gens contre la corruption des mœurs, par la construction de vastes édifices où ils demeurent sous la surveillance et la discipline de prêtres expérimentés ; elle laisse à espérer des avantages plus grands encore et pour la religion et pour les bonnes mœurs. »

Arrêtons-nous un instant.

Voilà un nouveau témoignage plus solennel et plus accentué que tous les autres, déjà si forts : le témoignage des cardinaux de la sainte Eglise romaine, agréé par le Souverain Pontife, et, par là même, souverainement confirmé.

Quant aux points que ce témoignage embrasse, il était peut-être difficile d'en trouver de plus nombreux et de plus honorables, nous ne disons pas seulement pour l'université Laval et la ville de Québec, mais encore pour le pays tout entier.

Quel honneur plus grand le Souverain Pontife pouvait-il faire au Canada que celui de donner à l'aînée de ses villes, à sa vieille capitale, à l'âme même de ce qui fut la Nouvelle-France, le titre de « Métropole de la religion catholique dans l'Amérique Septentrionale ? »

Quel honneur aussi, pour nn jeune pays, que celui de posséder une institution dont le pape lui-même daigne apprécier la richesse !

Mais ce n'est pas encore là ce qui nous touche de plus près, car un pays ne vit pas seulement de son passé, ni même de la splendeur matérielle de ses institutions, quelque nobles qu'elles soient. Ce qui l'honore le plus, ce qui le rassure et lui permet, à bon droit, d'envisager l'avenir avec une entière confiance, c'est d'entendre proclamer, de la bouche même du Chef de l'Eglise, que la royale institution qui couronne toutes ses autres institutions est « soumise au gouvernement et à la direction d'hommes pleins de sagesse. »

Le mot *sagesse*, pris dans toute l'étendue de sa signification, comprend ici, d'une manière particulière, la doctrine ; car le Saint Père, en appelant les directeurs de l'université des hommes pleins de sagesse, ajoute immédiatement, pour confirmer son témoignage et en indiquer la portée :

« Dont plusieurs ont puisé la doctrine ici même, dans la ville des saints apôtres Pierre et Paul, dans Notre Université Grégorienne de la Société de Jésus et dans les classes de Saint-Apollinaire. »

Cette circonstance, — que plusieurs professeurs de Laval ont puisé leur doctrine aux universités romaines, — signalée avec honneur dans la bulle, avait déjà frappé les esprits réfléchis. Ils se disaient : Quelle meilleure garantie peut-on désirer que celle d'études sérieuses faites au cœur même de la catholicité, dans les grandes institutions qui se groupent avec honneur autour de la chaire du successeur de Pierre, pour distribuer, sous ses yeux, sous sa haute direction, sous sa vigilante surveillance, le pain de la saine doctrine, non-seulement à la jeunesse romaine, mais encore à celle de tout le monde catholique : *et adolescentes illi qui ad germanam sapientiam sibi comparandam undique in urbem conveniunt, catholicae Religionis dogmata et disciplinam heic prius perdiscerent, dein per varias qua patet Orbis regiones et docerent verbis et exemplo moribusque confirmarent?* Quel signe plus certain de capacité et d'orthodoxie que ce grade octroyé au nom du Saint Père, par les meilleurs maîtres en Israël, et obtenu après un cours complet, *post absolutum universae theologiae cursum*, après l'émission d'une profession de foi solennelle où le nouveau docteur se lie par serment à garder et défendre les dogmes de l'Eglise : *emissa fidei professione, idem N... gravissimo sese obstrinxit iuramento ad Ecclesiae catholicae dogmata ubique ac semper tuenda et confirmanda?* Quelle meilleure lettre de créance, enfin, que ce diplôme qui emporte, entre autres priviléges, le droit spécial et illimité d'enseigner la doctrine dans toute l'étendue de l'univers : *ius theologiae ubique gentium tradendae, quod inter ceteras auctoritates illi nunc potissimum accedit*?*

Voilà ce que disaient les hommes réfléchis ; le Pape leur a donné raison.

Comme trait final, le Pontife romain constate que l'université Laval a produit « les fruits les plus excellents et pour la religion chrétienne et pour la société civile ; » il sanctionne l'établissement de ce *Pensionnat*, qui n'a pas été suffisamment apprécié parmi nous, et il daigne reconnaître que l'université « laisse

---

* Extraits du diplôme de Docteur.

espérer des avantages plus grands encore et pour la religion et pour les bonnes mœurs. »

Tous ces témoignages empruntent une nouvelle force du fait même qu'ils sont ici donnés comme autant de *considérants* pour expliquer et justifier le décret.

Enfin le Souverain Pontife prononce :

« A ces causes, Nous avons décrété d'ériger, d'instituer et de confirmer la susdite Université canoniquement, sur les mêmes bases, aux mêmes titres et avec la même importance que les Universités les plus célèbres. »

Nous ne commentons point.

Le Pontife ajoute immédiatement :

« Suivant le désir de Nos mêmes Vénérables Frères, Nous voulons et décrétons que cette institution soit faite avec les clauses suivantes, savoir : le Protecteur de la dite Université sera le Préfet *pro tempore* de la susdite Sacrée Congrégation de la Propagande, fonction remplie aujourd'hui par Notre Fils Chéri Alexandre Franchi, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, du titre de Sainte-Marie *in Trastevere ;* l'Archevêque de Québec remplira la fonction de Chancelier Apostolique ; la dite Université jouira du pouvoir de conférer les honneurs du Doctorat et les autres degrés académiques inférieurs dans chacune des facultés, suivant les règles ordinaires des Universités ; la haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire de la foi et des mœurs, sera confiée à l'Archevêque et à tous les Evêques de la Province de Québec ou du Bas-Canada ; quant au reste, tout devra être réglé d'après la sentence de la Sacrée Congrégation de la Propagande prononcée le 1er février 1876, et d'après les lois mêmes de l'Université, lois dont une longue expérience a prouvé la sagesse et l'utilité. »

Comme on le voit, le Souverain Pontife, en faisant l'institution canonique de l'université Laval, veut et décrète au même titre plusieurs clauses : qu'elle aura un Protecteur dans la personne du Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande ; un Chancelier Apostolique dans la personne de l'archevêque de Québec : un gardien vigilant « de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire de la foi et des mœurs, » dans la réunion du corps épiscopal de la province de Québec.

Il y a donc là, comme s'exprimaient les Eminentissimes cardinaux de la Propagande, d'un côté un avantage pour l'université, de l'autre une garantie pour tous, pasteurs et fidèles, et conséquemment une nouvelle preuve de l'extrême sollicitude de l'Eglise pour la plus haute institution de notre pays.

Certes, après cet acte du Saint-Siége, à la vue de ces anges qui veillent en son nom à la garde du sanctuaire de la science, nous pouvons bien le dire hautement : Si jamais l'université Laval laisse pâlir la lumière qui brille à son foyer, ou se refroidir dans son sein le feu qui l'anime, elle sera bien coupable ; de même qu'elle serait bien pusillanime, le jour où elle sentirait son cœur défaillir ou ses espérances chanceler. Mais, nous le dirons aussi avec la même franchise à ces hommes, — s'il y en a, — qui se croiraient encore permis, non pas de suspecter la doctrine de l'université Laval, même pour l'avenir, mais simplemente de lui ménager leur confiance, nous leur dirons : Il y a une prudence qui est un aveuglement, et une foi que Jésus-Christ a trouvée trop *modique*. Pourquoi êtes-vous si timides, quand vous savez que c'est l'Eglise qui dispose tout, et qu'elle est généreusement assistée par la divine Providence, même dans les actes où l'on pourrait absolument la croire faillible ?

Mais ce n'est pas tout.

Le Souverain Pontife veut et décrète une cinquième clause, en ces termes :

« Quant aux autres points, tout devra se régler conformément à la sentence de la Sacrée Congrégation de la Propagande, prononcée le 1er février 1876, conformément aux lois de l'université elle-même, lois dont une longue expérience a prouvé la sagesse et l'utilité. »

Sans oublier l'éloge que le Saint Père fait ici des règlements de l'université, nous constatons d'abord que la décision de la S. C. de la Propagande du 1er février 1876 n'est pas seulement une décision, mais un jugement, une sentence.

C'est le Saint Père qui la qualifie ainsi dans une bulle.

Nous constatons encore que le Saint Père, après l'avoir déjà approuvée, *dans toutes ses parties*, le 13 février 1876, la sanctionne aujourd'hui, dans la même bulle, avec plus de solennité ; qu'il la ratifie ; qu'il en fait spécialement l'expression de sa volonté ; qu'il va jusqu'à l'élever à la hauteur d'un décret : « Nous voulons et décrétons, etc. ; » et ce décret, ou, si l'on veut cette clause voulue et décrétée est ainsi voulue et décrétée au même titre que les autres, — celles qui concernent le Protecteur, le Chancelier, le Conseil de haute surveillance, — c'est-à-dire comme loi : *ea lege*, et cela généralement pour tous les points de la sentence qui se trouvent en dehors de ce qui vient d'être

explicitement indiqué : « *In ceteris vero omnia esse moderanda iuxta sententiam Sac. Congregationis de Propaganda Fide editam die I februarii* 1876. »

Qu'on vienne dire maintenant que cette sentence * n'est, après tout, que la décision plus ou moins théorique d'une congrégation romaine.

C'est peut-être le temps de la mieux connaître et d'écarter une difficulté.

Quelques-uns de ceux qui ont bien voulu nous lire jusqu'ici auront sans doute été surpris de voir que nous donnions tant de portée à cette mémorable décision, surtout en ce qui concerne la succursale de Laval et les bases sur lesquelles on doit s'appuyer pour l'établir.

Nous savons qu'elle n'a pas paru à certaines personnes aussi expresse et aussi obligatoire qu'à nous.

Il n'y a pourtant qu'une manière de la comprendre, sur ce point comme sur tous les autres.

Non, les dispositions contenues dans le jugement de la S. C. de la Propagande du 1er février 1876, et relatives à l'établissement de la succursale de l'université Laval à Montréal, ne sont pas, pour ceux qu'elles concernent, simplement *facultatives*. Tout bien considéré, elles s'imposent à quiconque sait lire et peser les choses.

Considérons que dans ce jugement le Saint-Siége refuse d'abord, et pour la quatrième fois, la permission d'ériger à Montréal une université distincte et indépendante, par la raison qu'un tel projet est IMPOSSIBLE ; et il est IMPOSSIBLE, parce que cette fondation compromettrait l'existence même de l'université Laval, laquelle DOIT ÊTRE SOUTENUE ET CONSERVÉE.

Cependant, tout en refusant à Montréal une université indépendante, le Saint-Siége reconnaît trois choses : la NÉCESSITÉ de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure des jeunes gens de cette ville qui ne peuvent fréquenter l'université Laval, la NÉCESSITÉ d'empêcher que les écoles de droit et de médecine existant dans la même ville ne *continuent* d'être affiliées à des universités protestantes, la NÉCESSITÉ d'empêcher

---

* Reproduite plus haut, page 665.

que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités.

Voilà donc, aux yeux de Rome, une triple nécessité.

Comment y pourvoira-t-on ?

Ce ne sera pas au moyen d'une université indépendante : Rome la refuse pour des raisons supérieures ; — ce ne sera pas au moyen des écoles (ou de l'école) qui existent, puisque Rome trouve NÉCELSAIRE, non-seulement d'empêcher que ces écoles ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes, mais encore de pourvoir, tout comme si elles n'existaient pas, à l'instruction des jeunes gens qui ne peuvent fréquenter l'université Laval ; — ce ne sera pas au moyen de l'affiliation de ces écoles à Laval, puisque Rome la déclare ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE.

Encore une fois, comment pourvoira-t-on à cette triple NÉCESSITÉ ?

Il n'y a qu'un expédient, un seul.

C'est Rome qui le dit : établir à Montréal une succursale de l'université Laval.

Eh bien ! nous le demandons :

Quand Rome déclare : — Il y a chez vous une triple NÉCESSITÉ à satisfaire : NÉCESSITÉ de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure des jeunes gens qui ne peuvent fréquenter l'université Laval à Québec ; NÉCESSITÉ d'empêcher que vos écoles (ou votre école) ne continuent d'être affiliées à des universités protestantes ; NÉCESSITÉ d'empêcher que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles universités. Or, pour y pourvoir, vous n'avez qu'un expédient devant vous, un seul, lequel n'est ni dans la fondation d'une université distincte et indépendante, ni dans l'affiliation de vos écoles à Laval, ni, à plus forte raison, dans l'affiliation de vos écoles à des universités protestantes, affiliation que j'ai déclaré nécessaire d'empêcher, ni dans vos écoles isolées, ni enfin dans les universités protestantes : il se trouve, et uniquement, dans l'établissement d'une succursale de Laval, — nous le demandons, peut-on soutenir, avec une ombre de raison, que cet établissement soit facultatif ?

Mais quand il s'agit de pareilles nécessités, est-on moralement libre d'accueillir ou de rejeter le seul moyen qu'on ait d'y pourvoir ?

Rome pouvait-elle dire : C'est une NÉCESSITÉ d'atteindre tel

but, libre à vous d'user ou non du seul expédient que vous ayez pour cela ?

L'autorité diocésaine peut-elle dire : Voilà trois points importants, trois points jugés *nécessaires* par Rome, trois points que nous lui avons nous-même, depuis seize ans, représentés comme *nécessaires* et en même temps un seul moyen de les régler, libre à moi de le prendre ?

Non.

Et c'est quand Rome vient de déclarer que l'université Laval *devra* servir *d'une manière particulière* pour TOUS LES DIOCÈSES de la province de Québec ; c'est quand elle prononce « qu'à l'exécution duquel projet (la succursale de Laval) les évêques *devront* procéder en union avec Laval sur telles et telles bases ; » c'est après cela qu'on aurait droit de se croire libre !

Non, jamais.

Nous comprenions donc, qu'en face de ce décret, le délégué apostolique fit tous ses efforts pour établir en effet cette succursale ; nous comprenions que le vénérable évêque du diocèse secondât religieusement ses vues et n'épargnât rien de son côté pour en arriver enfin à faire l'inauguration de cette même succursale et de chacune de ses facultés ; nous comprenions la raison de ses actes et l'à-propos de cette parole, qui en résume plusieurs autres aussi énergiques : J'obéis.

Nous regardions comme déplorable toute opposition directe ou indirecte et toute résistance, même passive, à la réalisation de ses volontées authentiquement manifestées.

C'est ainsi que nous le comprenions.

Mais si nous ne l'eussions pas encore compris par l'examen de la décision du 1er février, nous le comprendrions aujourd'hui, en lisant les quelques lignes de la bulle que nous venons de transcrire.

Qu'y voyons-nous en effet ?

Nous y voyons qu'après avoir décrété quatre clauses, le Souverain Pontife en arrive à une cinquième, qu'il décrète également, savoir :

Qu'en *tout* le reste *tout* DEVRA être réglé d'après la sentence prononcée par la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 1er février 1876.

Or, cette clause lie, aussi bien que les quatre autres. Donc, en dehors des points déjà explicitement indiqués par la bulle, — le Protecteur, le Chancelier, les statuts relatifs à la collation des grades, et le Conseil de haute surveillance, — en dehors de ces points, *in ceteris*, tout devra être réglé, *omnia esse moderanda*, d'après le jugement du 1er février. Or, en dehors de ces points, qu'y a-t-il autre chose, dans ce jugement, que les dispositions qui concernent les écoles de Montréal, la succursale de Laval et les bases sur lesquelles les évêques en union avec Laval devront procéder à son établissement ?

Donc, c'est tout cela qui, en vertu de la bulle, *devra* être réglé d'après le jugement de la Propagande.

Donc le jugement, ou, comme l'appelle ici le Saint Père, la sentence du 1er février est plus impérieuse qu'on ne croit quelque part.

Après avoir ainsi souverainement établi ou ratifié tout ce qui concerne la vie, l'honneur et la paix de l'institution qu'il élève si haut, et nous avoir tracé, à nous tous, nos devoirs de justice, de respect et de confiance envers elle, après avoir jeté sur l'université Laval un reflet de cette auréole qui brille d'un éclat divin au front de l'Eglise catholique, le Pontife, heureux de l'œuvre qu'il vient d'accomplir, n'oublie pas ce qu'il doit à l'Etat.

« Mais comme la Souveraine de la Grande Bretagne, la Reine Victoria, a depuis longtemps doté et enrichi l'Université d'une Charte renfermant les plus amples priviléges et à laquelle Nous ne voulons déroger en rien ; et comme Sa Majesté a laissé à la même institution l'entière liberté de se gouverner elle-même, Nous sommes heureux, d'après l'avis de Nos Vénérables Frères, de combler d'éloges mérités, pour les raisons données ci-dessus, Sa Majesté la Reine, le Gouvernement Fédéral et celui de la Province de Québec. »

Cette attention du Souverain Pontife indique assez l'importance qu'il attache aux bons offices de l'Etat envers l'université et le respect qu'il professe pour les dispositions civiles qui ne blessent aucun de ses droits.

Alors, Pie IX s'adresse aux évêques, et enchérit sur les éloges déjà faits ; nous soulignons quelques unes des expressions qu'il est bon de remarquer :

« Enfin, nous *exhortons fortement* les Evêques de la Province de Québec à faire en sorte que leurs Séminaires et Colléges soient affiliés à l'Université Laval, *qui a fourni et fournit encore*

tant de preuves de sa saine doctrine et de l'intégrité de sa foi : afin que les élèves soient de mieux en mieux préparés à fréquenter cette institution. Nous recommandons aussi à tous les Archevêques et Evêques *de la Puissance du Canada*, de faire *leur possible* pour *envoyer à cette Université* les jeunes gens de bonne espérance qui pourront y faire leur cours d'études ; pour persuader aux parents de ne pas laisser leurs fils jouir de leur propre liberté en leur permettant d'errer dans la ville de Québec, mais de les confier plutôt à ce pensionnat construit exclusivement pour surveiller leur conduite morale et leur faciliter l'avancement dans l'acquisition des sciences ; pensionnat élevé au prix de si grands et de si nombreux sacrifices par le Séminaire de Québec ; pensionnat au soutien duquel ont contribué, avec une si grande libéralité et uniquement pour le bien de la jeunesse studieuse, les professeurs et directeurs eux-mêmes, à l'exemple de leurs devanciers.

Voici la fin de cette bulle, qu'il est urgent de méditer :

« Nous décrétons que les présentes et leur contenu ne pourront être d'aucune manière notées, combattues, enfreintes, retirées, sursies, restreintes, amoindriés, sujettes à dérogation en quelque point, ni parce que certains intéressés dans cette matière, ou ceux qui prétendraient l'être, n'auraient pas été appelés, cités ou entendus, ni pour toute autre cause, occasion ou prétexte provenant de subreption, obreption, nullité ou défaut d'intention de Notre part ; Nous entendons de plus que les présentes Lettres ne soient en aucune façon comprises dans les constitutions quelconques, révocations, restrictions, dérogations, modifications, ordonnances, déclarations, soit générales soit particulières, même que ce Siége Apostolique pourrait faire par son propre mouvement, science certaine et plénitude de pouvoir ; mais qu'elles en soient toujours exceptées ; qu'elles soient et demeurent à perpétuité valides, stables et efficaces ; quelles sortent et produisent leurs effets pleins et entiers, et soient observées à perpétuité et inviolablement par tous ceux que cela concerne ou concernera d'une manière quelconque à l'avenir ; qu'elles soient à tout jamais *un appui souverain pour l'Université*, érigée comme il vient d'être dit, *ainsi que pour tous ses membres ;* et ainsi qu'il a été dit, devra-t-il être pensé, jugé et défini par les juges quelconques ordinaires ou délégués, même par les Auditeurs des causes du Palais Apostolique, ainsi que par les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, tout pouvoir et autorité de juger et d'interpréter autrement leur étant enlevé à tous et à chacun d'eux, de telle sorte que, s'il arrivait à quelqu'un, sciemment ou par ignorance, de vouloir attenter à ce qui est ci-dessus statué, son jugement serait nul et de nulle valeur, quelle que fût d'ailleurs son autorité.

« C'est pourquoi Nous enjoignons, par Rescrit Apostolique, à Notre Bien-aimé Fils Alexandre Franchi, Cardinal Prêtre de la

Sainte Eglise Romaine, Préfet de Notre Sacrée Congrégation de la Propagande, et à ses successeurs *pro tempore*, de faire exécuter Nos présentes Lettres et leur contenu, et à cet effet Nous lui donnons et lui accordons toute faculté, autorité et juridiction de toute nature, *afin qu'il devienne pour l'Université et tous ses membres un appui et un défenseur efficace;* qu'il veille à ce que les présentes Lettres et leur contenu soient inviolablement observés par ceux que cela concerne ou concernera plus tard; qu'il fasse que l'*Université elle-même et ses membres jouissent en paix et se félicitent des avantages qui leur sont assurés par la teneur des présentes, et qu'il réprime au besoin les contradicteurs*, en observant ce que de droit.

« Nonobstant, autant que de besoin, Notre Règle et celle de Notre Chancellerie *de iure quaesito non tollendo;* nonobstant les édits généraux de nos Prédécesseurs les Pontifes Romains, ou Leurs constitutions et ordonnances spéciales; nonobstant les Règlements de la dite Université ou les Indults et Lettres Apostoliques de quelque teneur et forme que ce soit; auxquels documents, et à chacun d'eux, nous dérogeons pour l'effet des présentes, pour cette fois seulement, aussi largement et pleinement que possible, quand même il serait nécessaire pour cela d'en insérer ici la teneur totale, d'en faire mention spéciale, spécifique, expresse et individuelle et non pas seulement par des clauses générales comportant cet effet, ou bien de les exprimer de quelque autre manière et d'employer quelque forme particulière; toutes lesquelles teneur, mentions, clauses, expressions et formes, Nous voulons par la teneur des présentes, être regardées comme pleinement et suffisamment exprimées et insérées, tout en leur conservant leur force ailleurs, et nonobstant toutes les autres choses contraires. .....

« Que nul homme donc ne se permette d'enfreindre ou de contredire par une audace téméraire, cet écrit par lequel Nous érigeons, instituons, confirmons, soumettons, accordons, exhortons, ordonnons, dérogeons et exprimons notre volonté. Si quelqu'un se rend coupable d'une telle présomption, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des Bienheureux Pierre et Paul ses Apôtres *. »

Il nous est impossible d'aborder un autre point sans nous faire l'écho d'une pensée bien juste, d'un sentiment d'orgueil bien légitime : c'est que, par le fait même de l'institution canonique de l'université Laval, nous, Canadiens-français, laissés, depuis

---

* *Sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Domini Pii divina Providentia Papae IX Litterae Apostolicae quibus Universitas Lavallensis nuncupata in urbe Quebeci canonice erigitur.*

un siècle, orphelins sur ces bords, nous passons au rang des nations enseignantes.

Jusque là, il manquait un anneau, l'anneau principal, au cercle de nos institutions, une tête, une âme à leur groupe. Le Vicaire de Jésus-Christ a soufflé sur cette organisation imparfaite et elle est devenue âme vivante.

Cette vie, nous ne sommes plus contraints de la chercher ailleurs ; nous pouvons même, à notre tour, la communiquer aux autres.

A nous maintenant de nous montrer dignes de siéger dans l'aréopage des nations et de porter avec honneur, au milieu de nos aînées, le noble drapeau de la science unie à la foi chrétienne.

V

L'établissement de l'université Laval à Montréal est un fait accompli et tant mieux !

Pourquoi, encore ?

Parce que cette disposition, — la seule possible, — est en même emps la meilleure de toutes au point de vue de l'intérêt des études, et par conséquent de l'avenir intellectuel ou moral du pays.

Sans nous mettre en frais de chercher des arguments ici ou là, disons tout de suite :

Oui, cette disposition est la meilleure, parce que c'est Rome qui le veut.

Oui, cette disposition est la meilleure, parce qu'elle est basée sur l'unité.

Il y a des gens qui ont d'étranges idées en fait d'instruction ou d'éducation, surtout d'instruction ou d'éducation supérieure. Pour eux le nombre est tout, la qualité rien. Ils multiplieraient les colléges, voire même les universités, à l'égal des sables de nos rivages. Dès qu'il s'élève un établissement, peu leur importe la richesse des bibliothèques et des musées, le nombre ou la capacité des professeurs.

Après avoir essayé de jeter partout des académies, des colléges, on a cru qu'on pouvait faire de même pour les universités, et chacun se mit à rêver son petit *chez soi* universitaire.

Le programme était : diviser.

Heureusement que Rome est venue opposer, en ce qui regarde l'éducation supérieure, une barrière à cet aveugle et fatal torrent.

Au lieu d'approuver la division, Rome a dit : Unité !

Elle a dit :

Une seule université ;

Un seul Protecteur, à Rome ;

Un seul Chancelier apostolique, à Québec ;

Un seul Conseil pour la haute surveillance de la foi et des mœurs, composé de l'archevêque et des évêques de la province ;

Un seul Recteur ;

Un seul Conseil universitaire, composé des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs de chaque faculté, par ordre de nomination, qu'ils soient de Québec ou de Montréal ;

Un seul Corps de professeurs, nommés par le même Conseil, lesquels feront partie de la faculté respective établie à l'université ;

Une seule faculté de Théologie, comprenant au même titre es professeurs de Québec et de Montréal ;

Une seule faculté de Droit, comprenant au même titre les professeurs de Québec et de Montréal ;

Une seule faculté de Médecine, comprenant au même titre les professeurs de Québec et de Montréal ;

Une seule faculté des Arts, comprenant au même titre les professeurs de Québec et de Montréal ;

Un Conseil permanent des Professeurs de chaque faculté, à Québec et à Montréal, pour s'occuper de tout ce qui regarde non-seulement une des branches, mais la faculté en général ;

Cours uniformes, tant pour la durée que pour la distribution des matières, dans chaque faculté et dans chaque année.

Mêmes règlements ;

Mêmes statuts concernant la collation des degrés académiques ;

Même traitement pour les professeurs.

Mêmes taxes à payer par les élèves pour les cours, les diplômes, etc.

C'est là ce qu'on voit dans la bulle *, et dans le jugement de la S. C. de la Propagande * *.

---

* Page 676.

* *..... « Afin de pourvoir cependant à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'université Laval, à l'exécution duquel projet les évêques devront pourvoir en union avec Laval sur les bases suivantes : *all' esecuzione del quale progetto dovranno provvedere i Vescovi in unione con Laval sulle seguenti basi.* »

On remarquera la force du texte original.

Du reste voici ces bases :

« 1° Que toutes les dépenses nécessaires pour la succursale devront être à la charge du Diocèse de Montréal.

2° Les cours seront uniformes à Laval et à Montréal tant pour la durée que pour la distribution des matières dans chaque faculté et dans chaque année ; et là où l'on reconnaîtrait la stricte nécessité de faire quelque changement, que cela se fasse sans préjudice ni au mérite de Laval ni à l'instruction des jeunes gens, en rendant plus facile et plus prompte l'obtention du Doctorat.

3° Que les professeurs de Droit et de Médecine à Montréal feront partie de la faculté respective établie à Laval en vertu de la charte royale.

4° Que comme le Conseil Universitaire, en vertu de la même charte, doit être composé des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens Professeurs de chaque faculté par ordre de nomination, les Professeurs de Montréal à leur tour devront faire partie de ce Conseil.

5° Les Professeurs de chaque faculté à Montréal formeront, comme ceux de Laval, un Conseil permanent pour tout ce qui regarde non-seulement la branche de Montréal, mais la faculté en général.

6° Il y aura à Montréal un Vice-Recteur résident, nommé par le Conseil Universitaire et approuvé par l'Evêque de Montréal, lequel Vice-Recteur suppléera le Recteur dans l'admission ou l'expulsion des étudiants. Cette surveillance est relative seulement à l'observation des règlements universitaires, attendu que, pour la conduite morale et religieuse, l'Evêque de Montréal y pourvoira entièrement.

7° Les Professeurs de Montréal seront nommés, comme ceux de Laval, par le Conseil Universitaire, la branche de Montréal, ayant été préalablement consultée.

8° Les émoluments pour chacun des Professeurs seront à Montréal égaux à ceux de Laval.

9° Egalement, la somme que les étudiants doivent payer pour les cours, sera la même à Montréal qu'à Laval.

10° Les diplômes seront donnés par Laval, et à cette Université seront

Eh bien ! qu'on nous dise, — en face de cette organisation qui est la vraie, — qu'on nous dise s'il était possible de mieux protéger l'unité, et de se montrer en même temps plus équitable, plus généreux envers tout le monde, envers notre ville en particulier.

Mais quoi ! nous pénétrons jusque dans le sanctuaire même de l'université Laval.

Les professeurs de Montréal deviennent membres de l'université ; ils font partie de ses facultés, au même titre que ceux de Québec ; ils arrivent au Conseil universitaire sous la protection de la même charte, dans le même ordre, aux mêmes conditions, et avec les mêmes droits.

Comme membres du Conseil permanent de chaque faculté, ils ont le droit et le devoir de connaître de tout ce qui regarde non-seulement la branche de Montréal, mais aussi la branche de Québec, c'est-à-dire la faculté en général.

Quant à leur nomination, elle se fait, comme celle des professeurs de Québec, de la même manière, sur l'avis spécial de la branche de Montréal, par le même conseil, le Conseil universitaire, où siégent au même titre et dans une même proportion les représentants de Montréal et de Québec.

Enfin, le Saint-Siége ne pouvait faire plus, sans détruire la constitution même de l'université ?

Il était impossible d'exiger plus de justice et d'attendre plus de générosité, même du Saint-Siége ?

Serait-ce donc, en effet, un avantage si minime, que d'entrer tout à coup en participation immédiate de tous les droits et priviléges conférés à l'université par la charte impériale et par la bulle ?

Serait-ce donc si peu de chose que de se trouver tout a coup partie intégrante d'une grande institution, la plus haute institution du pays, avec le même nom, la même constitution, les mêmes règlements, les mêmes droits, les mêmes devoirs, la même vie, que de pouvoir l'amener réellement chez soi, sans l'arracher à son foyer, pour jouir de ses bienfaits plus à son aise ?

---

payés les droits y annexés.

Enfin on devra, dans la lettre, recommander à tous les Evêques de faire en sorte que leurs Séminaires et Colléges s'affilient à l'Université Laval, puisque de cette manière les études seront mieux coordonnées, et les jeunes gens seront préparés pour les cours universitaires.»

Serait-ce donc un si petit honneur, que d'appartenir à une institution si solidement assise, si noble et déjà si renommée ?

Ils se montrent donc bien injustes, bien ingrats envers le Saint-Siége, bien étroits dans leurs pensées et bien aveugles, ceux qui, ayant tout vu et tout entendu, s'en vont encore criant à la domination d'une ville sur une autre, aux empiétements d'une institution qu'ils osent encore appeler étrangère.

Comme si c'était Québec ou Laval et non pas le Saint-Siége qui eût tout réglé !

Comme si on n'avait pas soi-même voulu recourir au Saint-Siége, comme au juge naturel, incorruptible et souverain !

Comme si l'université Laval n'était pas dans la pensée de NN. SS. les évêques, du gouvernement impérial et du Saint-Siége, une institutlon provinciale et canadienne !

Mais ce n'est pas tout.

A part la question d'équité et d'honneur personnel, il y a quelque chose de plus important, et de plus noble, qui devrait élever les cœurs et les réunir tous dans la même pensée et le même sentiment : c'est l'intérêt suprême des études.

Certes, on ne peut pas prétendre, à Montréal en particulier, que l'on n'ait rien à désirer ou à gagner sur ce point.

C'est le contraire qui est vrai : tout le monde le sent et le dit.

Eh ! bien, si l'intérêt des études, nous devrions ajouter l'intérêt de la foi et celui de la patrie, a quelque empire sur nos cœurs, rallions-nous, tous ensemble, sans arrière-pensée, sans hésitation, vaillamment et généreusement, autour du drapeau que Rome élève et tient d'une main ferme au-dessus de nos têtes, drapeau qu'elle veut planter dans le sol, dans les entrailles même de la patrie : Unité !

L'unité, c'est la force, par là même qu'elle fait un seul faisceau de toutes les actions dispersées.

Nous aurions tort d'insister sur une vérité si connue.

Qu'on nous permette un argument du plus au moins.

Voyez l'Eglise. Cet édifice, assis sur le roc, s'élève jusqu'aux nues, défiant la fureur des vents, la foudre et les orages. Il a vaincu les flots et découragé la persévérance des siècles. Voulez

vous connaître la raison de ce prodige ? Creusez jusqu'à la base et vous y trouverez une pierre fondamentale : l'unité. Voilà le secret de sa force, non-seulement dans l'ordre surnaturel, mais encore dans l'ordre naturel et humain.

L'Eglise est la plus forte organisation du monde, parce qu'elle en est la plus une.

Fondée sur l'unité, elle se prolonge dans le temps et dans l'espace, toujours la même, une, quoique universelle, ou plutôt réellement universelle parce qu'elle est une.

Il y a donc tout sujet de se réjouir et d'espérer, quand on voit la première institution du pays, — le sanctuaire de l'éducation supérieure, — établie sur l'unité, à l'instar de l'Eglise, et tellement fixée dans l'unité, que, sans quitter le foyer ardent où elle puise la vie, elle se porte, elle aussi, au loin, toujours la même, ou plutôt se dilate, sans rien perdre ni de son unité, ni de ses propriétés, ni de sa force.

L'unité, c'est l'émulation, mais une émulation douce et généreuse, comme il convient aux membres et aux élèves d'une même institution.

Cette émulation n'aura d'autre motif que l'intérêt des études et l'honneur de l'institution.

L'unité, c'est le maintien des Règlements, « dont une longue expérience, dit le Saint-Siége, a prouvé la sagesse et l'utilité. »

L'unité, c'est le respect des Statuts qui règlent la collation des diplômes, statuts consacrés par les universités les plus célèbres et spécialement imposés par le Saint-Siége.

L'unité, c'est l'honneur des degrés académiques.

L'unité c'est la force des études.

Avec une seule université sans concurrence ni rivalité, personne ne sera tenté de diminuer la durée des cours ou le nombre des leçons, ni de faciliter de plus en plus l'accès aux degrés, en vue d'attirer de son côté un plus grand nombre d'élèves.

Et supposé qu'elle-même voulût le faire, les règlements qui lient chaque faculté, qu'elle enseigne à Québec ou à Montréal, y mettraient un obstacle insurmontable.

Rome a même pourvu sur ce point capital aux éventualités de l'avenir, quand elle a dit :

« Là où l'on reconnaîtrait la stricte nécessité de faire quelque changement, que cela se fasse sans préjudice ni au mérite de Laval, ni à l'instruction des jeunes gens, en rendant plus facile et plus prompte l'obtention du Doctorat. »

L'unité, c'est la distinction du mérite, le découragement de l'ignorance et de l'incapacité.

L'unité, qui fera la gloire des hautes études, élèvera par là même le niveau de l'instruction secondaire, si, comme il est impossible d'en douter, les solennels accents du Saint-Siége sont entendus dans la province de Québec et dans le pays tout entier :

« Nous exhortons fortement les évêques de la province de Québec à faire en sorte que leurs séminaires et colléges soient affiliés à l'université Laval, qui a fourni tant de preuves de sa saine doctrine et de l'intégrité de sa foi ; afin que les élèves soient de mieux en mieux préparés à fréquenter cette institution.

« Nous recommandons aussi à tous les archevêques et évêques de la Puissance du Canada, de faire leur possible pour envoyer à cette université les jeunes gens de bonne espérance qui pourront y faire leur cours d'étude. »

Nous laissons au lecteur le soin de mesurer, s'il en est capable, l'effet de cette immense conspiration de toutes les volontés, pour le progrès des études et, par conséquent, pour le bien et l'honneur de la patrie.

VI

Entrons maintenant dans ce que nous pourrions appeler la seconde partie de notre travail : la réfutation.

Il nous en coûte assurément de fermer nos yeux aux grands spectacles et nos oreilles aux solennels accents de Rome, — sans oublier toutefois ni les uns ni les autres, — pour aller rencontrer, dans les voies où ils s'engagent, des hommes appelés à marcher en avant, à la lumière qui vient d'en haut, dans le chemin royal que Rome nous ouvre et qu'elle nous presse de suivre.

Il le faut cependant.

Ce n'est pas notre faute, si le secrétaire de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal a rendu nécessaire cette partie de notre travail.

Il faut bien rétablir les faits et dissiper les nuages.

Nous réunissons dans la même réfutation le discours du Dr d'Orsonnens et l'écrit d'*Un médecin du Nord*, parce que ces deux *pièces d'éloquence* se ressemblent, ou plutôt parce que l'une est presque uniquement la reproduction de l'autre.

Jamais il n'a été plus vrai de dire : Tel maître, tel disciple.

On voit clairement que ce dernier, formé à l'école de l'*ipse dixit*, aime ses chaînes et qu'il ne songe pas encore, malgré sa faconde, à reconquérir cette noble liberté de jugement qui convient à l'homme mûr et aux sujets sérieux. Dispensé de raisonner par lui-même, il se garde bien de contrôler les faits, ou d'exercer la moindre critique.

Il est écho, et voilà tout.

Il ne sera donc pas blessé si nous le laissons quelque peu à l'écart, et dans l'ombre, pour réserver la parole au maître.

Le discours de M. d'Orsonnens, — ou discours officiel de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, — se divise en deux parties distinctes, l'une où il s'agit des relations de l'Ecole avec les autorités ecclésiastiques et l'université Laval, l'autre où il s'agit de la noble profession de médecin.

Nous n'examinons que la première, — la seule qui concerne le sujet actuel, — en suivant, pour plus de clarté, nous ne disons pas l'ordre, mais la marche adoptée par l'orateur lui-même.

Après un exorde pompeux où il parle du rôle honorable dont il est chargé, du plaisir qu'il y a pour les anciens professeurs de l'Ecole « de *voir* encore leurs élèves *revenir* se *grouper* auprès de leurs chaires, » de « la bonne conduite, » du « travail énergique, » de la « constante assiduité » de ces derniers ; où il rappelle « ce passé si sage, ce temps si bien employé, » qui seront pour eux, cette année, « une assurance de succès plus grands encore, » et pour les professeurs, « une garantie certaine de travail et de moralité parfaite *de la part* des nouveaux élèves ; » où il exprime le bonheur qu'il éprouve à voir l'Ecole de Médecine et de Chirurgie « ouvrir ses portes pour la trente-sixième année *consécutive* à notre jeunesse si studieuse ; » où il jette enfin, avec orgueil, un regard en arrière pour contempler le nombre de médecins distingués que l'Ecole a déjà formés, l'orateur, ravi d'admiration, emporté par l'enthousiasme au point de sacrifier

aux sentiments qui l'obsèdent jusqu'aux lois les plus absolues du langage *, aborde ainsi la triste réalité :

« Eh bien ! messieurs, cette Ecole si fière de son passé n'est pas moins *anxieuse* pour son avenir, *car* elle existe encore, la même de nom, la même par ses professeurs, la même par les établissements religieux qui lui prêtent leur important concours. »

Pardonnons à l'orateur trop ému cette incohérence d'idées.

Ce n'est pas tous les jours, assurément, qu'on offre ainsi le spectacle d'une école qui ouvre ses portes pour la trente-sixième année *consécutive*, aussi *anxieuse* pour son avenir qu'elle est fière de son passé, et cela *parce* qu'elle existe encore, et qu'elle existe encore la même de nom, la même par ses professeurs, la même par les établissements religieux qui lui prêtent leur important concours.

Cependant il y a dans cet étrange tableau plus de vérité que l'orateur lui-même ne pense.

Oui, l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal a bien raison d'être aussi anxieuse pour son avenir qu'elle est fière de son passé, et de reconnaître en même temps que ses anxiétés naissent du fait qu'elle existe encore aujourd'hui la même ; car si elle existe encore aujourd'hui la même, la même de nom (Faculté de médecine du collége Victoria), la même par ses professeurs, la même par les établissements religieux qui lui prêtent leur concours, et ajoutons, ce que l'orateur n'ose pas encore avouer, la même par son affiliation avec l'université protestante de Cobourg, c'est bien réellement en contradiction aux volontés clairement manifestées du Saint-Siége, aux engagements solennels qu'elle a pris envers l'autorité ecclésiastique et envers l'université, Laval ainsi qu'aux actes subséquents qu'elle a solennellement posés.

Il n'en faut pas plus, sans doute, pour assombrir l'horizon, et justifier les cruelles anxiétés qu'elle éprouve.

---

* Il est bon d'avertir que n'examinant ici le discours de M. d'Orsonnens qu'au point de vue des idées, nous sommes par là même dispensé d'en faire la critique littéraire. C'est heureux, car nous blesserions peut-être des susceptibilités respectables ou des sentiments trop naturels pour être heurtés. Nous ne prendrons pas même la peine de signaler les nombreuses incorrections dont il est rempli.

Elle ne saurait, en effet, envisager de sang froid et sans remords d'un côté le décret souverain du Saint-Siége, qui ne veut pas qu'elle *continue* d'être affiliée à une université protestante, et de l'autre côté les deux actes authentiques, signés par tous ses membres et scellés de son sceau, par lesquels, dans un moment d'heureuse inspiration et d'obéissance, ils abdiquaient tous entre les mains de l'autorité ecclésiastique, conformément aux vœux de Rome, et s'effaçaient, comme professeurs de la faculté Victoria, — sans rien perdre assurément, — pour reparaître comme professeurs et membres de la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal, la seule faculté autorisée, la seule voulue, la seule appelée par le Souverain Pontife, à l'exclusion de toute autre ?

Ce décret et ces documents sont là, mais avant de les élever en face de l'Ecole de Médecine, — « qui existe encore aujourd'hui la même, » — laissons parler quelque peu le docteur.

S'adressant aux élèves, il leur dit :

« Vous vous attendiez peut-être à une métamorphose complète, du moins à un changement considérable. Mais bénissons la divine Providence, qui toujours conduit les événements pour notre plus grand bien ! »

Oui, et qui permet le mal aussi.

Mais écoutons.

« Des *pourparlers*, il est vrai, je dois l'avouer, ont eu lieu avec les autorités ecclésiastiques, des *démarches prises* même avec l'université Laval, mais encore *sans résultat définitif !* Des *questions vitales*, qui *ne sont pas résolues*, n'arrêtent que momentanément, du moins osons l'espérer, l'entente cordiale et la marche que se proposent les deux parties contractantes. Espérons que le temps, ce grand maître qui décide de tout ici-bas, que la réflexion, qui doit toujours mûrir sagement les démarches sérieuses des corps, comme celles des individus, espérons *de plus même encore* que l'institution la plus forte, *la plus comblée* de faveurs, *aura la magnanimité de céder* à celle qu'elle *peut peut-être* regarder *pour le moment* comme la plus faible. »

Quoi ! seulement des pourparlers et des démarches ! Certes, on est bien modéré dans l'expression et bien circonspect tout à coup. Sans doute, il y a eu des pourparlers, entre l'Ecole et les autorités ecclésiastiques, des démarches aussi, sinon « prises, » du moins faites, de part et d'autre, entre l'Ecole et Laval : c'est ce que tout le monde sait et il était bien inutile de venir nous en informer. — Mais est-ce bien là tout ?

Des pourparlers, des démarches, « encore sans résultat définitif ! »

Mais est-ce que ces pourparlers et ces démarches n'ont pas abouti à quelque chose de très-pratique et d'absolument définitif, dont on n'ose point parler ?

Si l'on en croit les messieurs de l'Ecole de Médecine, tout s'est réduit entre l'Ecole, Monseigneur de Montréal et l'université, à des pourparlers, à des démarches, sans aucun résultat définitif.

Le docteur le déclare publiquement, officiellement, et l'assertion fait son chemin.

Eh ! bien, il est temps que le public le sache, c'est là une erreur.

A part les pourparlers et les démarches, et comme résultat définitif de ces pourparlers et de ces démarches, il y a eu bien réellement deux conventions, l'une entre l'Ecole de Médecine et Monseigneur de Montréal, ou, si l'on veut, la corporation épiscopale, l'autre entre l'Ecole de Médecine et l'université Laval.

Ces deux conventions furent écrites, bien et dûment signées, le 15 décembre 1877, et par la corporation épiscopale et par l'université Laval, et par le Conseil de l'Ecole *, puis scellées, pour qu'elles fussent plus authentiques, des sceaux de la corporation épiscopale, de l'université Laval, de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie.

La convention signée entre Mgr de Montréal et l'Ecole réglait, d'une manière définitive, toutes les questions de propriété, de revenu, de salaire, le mode de payement des salaires, tant pour le présent que pour l'avenir, ainsi que l'entrée de deux nouveaux professeurs, et même le sort du docteur d'Orsonnens en particulier.

Par cet acte même l'Ecole de Médecine abdiquait pour se transformer et devenir la Faculté de l'université Laval à Montréal.

De son côté, la convention signée entre l'Ecole et Laval réglait l'administration financière, la nomination des professeurs,

---

* Voici les noms des signataires du côté de l'Ecole de Médecine : Pierre Munro, président ; J.-G. Bibaud, J.-Emery Coderre ; H. Pelletier, secrétaire-trésorier ; G.-H. Trudelle, Ths-G. d'Odet d'Orsonnens, J.-P. Rottot, A.-T. Brosseau. Pour la corporation épiscopale, S. G. Mgr de Montréal ; pour l'université Laval, le Très-Révérend T.-E. Hamel, recteur.

l'organisation de la Faculté de médecine à Montréal, la durée des cours, etc., etc.

Oui, tout cela est vrai, et pas un membre de l'Ecole de Médecine ne le niera sans nier ses propres actes et sa propre signature.

Or, en présence de ces deux documents authentiques, signés par l'Ecole avec l'évêque de Montréal d'un côté, avec l'université Laval de l'autre, il est plus qu'étrange, il est inexplicable que les signataires eux-mêmes s'en viennent tout réduire à des pourparlers, à de simples démarches, et essayer de donner le change, en alléguant l'intervention de la divine Providence.

Oh ! la divine Providence, vous avez raison d'admettre son action souveraine ; mais si on veut la reconnaître quelque part, c'est bien plus dans les actes authentiques consentis et signés par l'Ecole en conformité des vues du Saint-Siége, — interprète authentique des volontés divines, — que dans la résistance qu'elle oppose aujourd'hui à la voix de Rome, et dans la répudiation de ses engagements solennels. Ce que veut la Providence, c'est ce que Rome veut ; et quand les professeurs de l'Ecole de Médecine seront revenus à ce que Rome veut, qu'ils auront incliné leur drapeau, si fier et si glorieux qu'il soit, devant la majesté de l'autorité pontificale, qu'ils auront repris, noblement, le rôle que Rome leur assigne, et que deux conventions ont fixé, alors ils pourront proclamer l'action de la divine Providence, car le doigt de Dieu sera là : *Digitus Dei hic est.*

Il y a des restrictions permises, mais il y en a d'autres qui équivalent à une négation de la vérité.

Il eût donc fallu dire :

Des pourparlers, IL EST VRAI, JE DOIS L'AVOUER, ont eu lieu avec les autorités ecclésiastiques, des démarches « prises même avec » l'université Laval, qui ONT EU, Dieu merci, un résultat définitif.

Quel meilleur résultat des pourparlers ou des démarches peuvent-ils avoir, en effet, que celui de contrats qui règlent tout à la satisfaction de toutes les parties intéressées ?

Ce ne sont donc pas les pourparlers ou les démarches qui sont restés sans résultat définitif, — car ils ont eu tout le résultat qu'ils pouvaient avoir, — mais ce sont les contrats signés et scellés qui n'en ont pas encore eu, pratiquement.

A qui la faute ?

Disons-le franchement, puisque c'est vrai : ce n'est ni Mgr de Montréal, ni l'université Laval qui ont répudié leurs signatures.

Mais il n'y a pas eu que des contrats.

Il y a eu des faits aussi, des faits publics et solennels, posés en vertu de ces contrats, qui les sanctionnaient, les ratifiaient, et qui suffisent, à eux seuls, pour montrer, jusqu'à l'évidence, que l'Ecole a bien et dûment abdiqué pour devenir la Faculté de Médecine de l'université Laval à Montréal.

Mentionnons-en quelques-uns.

On s'occupait d'organiser à Montréal, selon les volontés du Saint-Siége, la succursale de l'université.

Les négociations se faisaient sous la direction de S. E. le délégué apostolique.

Il fallait quatre facultés, puisqu'il s'agissait d'une succursale

Concernant la Faculté de médecine, on voulut bien entrer en arrangement avec l'Ecole, qui existait.

Les négociations commencèrent donc et furent longues : l'Ecole hésitait

Il y eut un moment où l'entente parut tellement impossible, que le Recteur eut toute liberté de former la Faculté de médecine en dehors de l'Ecole.

Certes, on avait parfaitement le droit d'en agir ainsi.

De fait, le Recteur entra en pourparlers avec plusieurs médecins de Montréal, reçut leur parole, et forma la liste complète des professeurs, laquelle fut approuvée, comme de droit.

Sur ce, l'Ecole, qui délibérait encore, manifesta un commencement d'adhésion, puis une volonté arrêtée de se rendre.

Le Recteur, qui en fut officiellement informé, dut retourner auprès des médecins qui avaient bien voulu consentir à former la Faculté en dehors de l'Ecole, pour demander qu'on voulût bien lui rendre sa liberté. Ce qu'on fit de bonne grâce.

Enfin, le samedi, 15 décembre, après une séance prolongée assez avant dans la soirée, l'Ecole accepta.

Tout était conclu.

L'Ecole cessait d'être l'*Ecole de Médecine* pour devenir la *Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal.*

Un des plus anciens professeurs fit remarquer que, par une

heureuse coïncidence, c'était le jour de l'octave de l'Immaculée Conception que les difficultés se trouvaient résolues et les négociations terminées.

Le même professeur se hâta de porter l'heureuse nouvelle à S. E. le délégué apostolique.

Rien ne pouvait faire au délégué un plus grand plaisir. Il le disait, le répétait à tout le monde.

Sûr que tout était conclu, il convoqua tous les évêques de la province, pour l'inauguration de la succursale, qui se fit, comme on l'a vu, le jour des Rois, au Grand Séminaire, sous sa présidence, en présence de tous les évêques.

Tous les professeurs de l'ex-Ecole y assistaient, comme Faculté de médecine de Laval.

C'est là un fait public.

La nomination des professeurs eut lieu selon les conventions et les règlements de l'université.

Tous ceux qui étaient professeurs à l'Ecole acceptèrent.

Les plus anciens consentirent à l'admission de plusieurs autres médecins de Montréal qui complétaient le personnel de la Faculté.

La nouvelle Faculté eut son président, son secrétaire, lequel était le Dr d'Orsonnens lui-même.

Elle tint plusieurs assemblées.

Elle compléta son organisation.

On fit y la distribution des cours.

Enfin, comme s'il eût fallu mettre le comble à la série des actes que l'on dément aujourd'hui, au mois d'avril, dans une assemblée générale de la Faculté, on adopta la proposition suivante, qui parlera d'elle-même :

« Proposé par le Dr Dagenais, secondé par le Dr Laramée :

« Que la Faculté médicale de l'université Laval à Montréal profite de sa première réunion régulière pour témoigner sa reconnaissance à Son Excellence Mgr Conroy, à Sa Grandeur Mgr Fabre et au Très-Révérend Th.-E. Hamel, pour avoir procuré à la ville de Montréal tous les avantages d'une université catholique, et pour les assurer en même temps du concours cordial de tous les membres de cette Faculté. »

Cette proposition fut adoptée sans division.

Le lendemain, une proposition analogue, faite par deux professeurs absents la veille, fut adoptée de la même manière.

Enfin, aussi tard que le 22 juin dernier, le Dr d'Orsonnens convoquait en ces termes une assemblée de la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal :

« Monsieur,

« Sur la demande de Monsieur le Recteur et sur l'ordre du Doyen, il y aura aujourd'hui à 8 heurrs P. M., chez le Dr Munro, une assemblée de la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal, pour l'élection d'un secrétaire et fixer les heures des leçons pour les cours. »

« T. d'Odet d'Orsonnens, M. D.
Secrétaire de la Faculté de Médecine
de l'université Laval à Montréal. »

Eh bien! quand on connaît de tels faits, peut-on s'expliquer que le Dr d'Orsonnens vienne tout limiter à des pourparlers et à des démarches sans résultat définitif ?

Peut on s'expliquer l'attitude actuelle de l'Ecole de Médecine ?

VII

Mais l'intreprète de l'Ecole de médecine veut nous faire une révélation :

« Des questions vitales, qui ne sont pas résolues, n'arrêtent que momentanément, du moins osons l'espérer, l'entente cordiale et la marche que se proposent les deux parties contractantes. »

Quoi ! encore des questions vitales non résolues qui arrêtent l'entente cordiale, lorsque cette entente est déjà conclue, signée, scellée, quand on a parlé, agi publiquement et officiellement, comme Faculté de Laval, pendant sept mois au moins, depuis le 15 décembre jusqu'au 22 juin dernier !

Mais y pense-t on ?

Oh ! sans doute, il est bien facile, trop facile, de venir ainsi après coup dresser un fantôme de « questions vitales » pour détourner l'attention, en imposer au public; et se protéger soi-même ; mais un fantôme, après tout, n'est qu'un fantôme, et trahit beaucoup plus les légitimes anxiétés d'hommes qui se cachent que la conscience de la vérité ou du droit.

Non, Monsieur l'ex-secrétaire de la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal, on ne croira pas à ces questions vitales, parce que vous avez assez solennellement et assez longtemps, vous et vos collègues, déclaré, par vos conventions et vos actes, qu'il n'y en avait plus.

Non, on n'y croira pas, à ces questions vitales non résolues, parce que, en effet, il n'y en a pas.

Après tout «les questions vitales», en pareil cas, ne doivent pas être des infiniment petits : on peut donc les voir ; elles ne sont pas non plus légion : on peut donc les énumérer.

Enumérons-les.

Est-ce la question vitale de propriété qui ne serait pas résolue ?

Non, puisque, le 15 décembre 1877, l'Ecole de Médecine consentit, — moyennant un retour convenu que nous verrons, — à passer à la corporation épiscopale de Montréal tous ses biens, propriétés, revenus de ses cours, etc., etc.

Est-ce la question de salaire ?

Nous croyons sans peine qu'elle puisse être regardée comme vitale, comme aussi vitale même que bien d'autres qui semblent pourtant plus élevées, mais le docteur d'Orsonnens peut-il dire qu'elle n'a pas été résolue ? Certainement non. Il sait bien, au contraire, que, le même jour, 15 décembre 1877, et dans le même document authentique où la corporation épiscopale acceptait la propriété de l'Ecole de Médecine, il était stipulé que Mgr de Montréal, en retour, remettrait à l'Ecole *tout l'argent* qu'il retirerait des élèves de la Faculté de médecine, lequel serait distribué entre les professeurs.

Est-ce la question vitale du mode de distribution ou de partage ?

Non plus, puisqu'il fut également stipulé, entre les parties contractantes, que l'on s'en tiendrait au mode suivi à l'Ecole de Médecine, et cela tant que les médecins qui formaient alors le conseil de direction continueraient d'enseigner.

Est-ce la question vitale du nombre des professeurs admis à partager ce montant ?

Non, puisque ces professeurs étaient spécialement nommés dans le contrat. Ce sont les docteurs Munro, Bibaud, Coderre, Pelletier Trudel, d'Orsonnens, Rottot, Brosseau.

Est-ce la question vitale de savoir à qui la corporation épiscopale devait remettre les fonds à distribuer?

Non plus, puisque le document dit encore que ce sera au secrétaire-trésorier de l'Ecole, et que celle-ci fera exclusivement *ad hoc*, tous les ans, l'élection de cet officier.

Certes, voilà la question vitale des intérêts pécuniaires passablement résolue, ce nous semble: tout l'argent retiré des leçons de la Faculté de médecine remis au secrétaire-trésorier de l'Ecole, pour être distribué, d'après le mode de partage actuellement suivi à l'Ecole même, entre les professeurs nommément désignés.

Est-ce tout?

Non.

Il fut encore prévu aux éventualités de l'avenir, et stipulé que l'arrangement en question persisterait tant que le rapport des autres facultés serait moindre que celui de la Faculté de médecine, mais que jamais les professeurs de cette dernière n'auraient moins que ceux des autres facultés en fait d'honoraires. C'est-à-dire, en termes clairs, que les professeurs de la Faculté de médecine voulaient bien pour le moment retirer de leur enseignement plus que les professeurs des autres facultés, mais jamais moins et que, par conséquent, si jamais il arrivait qu'une faculté, par exemple la Faculté de droit, donnât plus que celle de médecine, les médecins viendraient partager avec leurs confrères de cette faculté, dès que les recettes accuseraient une balance en sa faveur.

Certes, voilà une question vitale assez heureusement résolue pour MM. les médecins.

Enfin, est-ce la question vitale du sort de M. le docteur d'Orsonnens lui-même qui ne serait pas résolue?

— Eh bien! non. On sait que M. le docteur d'Orsonnens est professeur de chimie, et que la chaire de chimie fait partie de la Faculté des arts, — quoi qu'en pense M. le professeur lui-même, qui la met, par inadvertance sans doute, au rang des chaires de la Faculté de médecine. — Celui-ci avait donc à soulever une question vitale pour lui-même. On l'a résolue à la satisfaction de la partie intéressée, en stipulant que la chaire de chimie devant désormais appartenir à la Faculté des arts, le

docteur d'Orsonnens aurait droit à celle d'un cours de six mois où à celles de deux cours de trois mois.

Donc les questions vitales qui concernent les propriétés et les finances, ou, pour parler d'une manière plus générale, les intérêts matériels de l'Ecole de Médecine, sont résolues. Propriété, administration, revenus, distribution des revenus, mode de distribution, salaires, niveau des salaires, pour le présent et pour l'avenir, etc., etc., rien n'y manque. Tout est si bien résolu que ni la corporation épiscopale, ni les membres de l'Ecole de Médecine eux-mêmes, si intéressés sur ce point et partant si perspicaces et si prudents, n'ont rien vu au-delà de ce qui fut stipulé, et qu'ils ont bien et dûment clos et signé les deux conventions.

Et depuis lors, ils n'ont soulevé aucune question vitale ultérieure.

Nous disons plus : supposé, par impossible, qu'ils eussent oublié quelque chose, même de vital, cela ne leur donnerait nullement le privilége de revenir sur leurs pas, d'effacer ce qui est fait, de renier leur signature et de se considérer comme libres devant Dieu et devant les hommes.

Maintenant, du côté de l'organisation proprement universitaire se trouve-t-il, suivant l'expression de M. le docteur d'Orsonnens, « des questions vitales qui ne sont pas résolues » et qui arrêtent « l'entente cordiale et la marche que se proposent les deux parties contractantes » ?

Ici, comme au sujet des propriétés et des finances, rien n'a été omis. On est même allé bien au-delà des questions vitales. Oui, tout est réglé entre l'Ecole de Médecine et l'université en ce qui concerne l'organisation de la Faculté de médecine.

Ainsi, la nomination des professeurs est réglée : on en choisit trois dans l'Ecole de Médecine, qui forment le noyau de la Faculté, et qui sont consultés, aux termes des règlements, pour la nomination des autres. Non-seulement cela est réglé, mais cela a été fait, comme on l'a vu.

La question d'approbation est réglée : ces professeurs sont sujets à l'approbation de l'évêque de Montréal. Et c'est encore fait : l'approbation a été donnée.

La question de nomination et de révocation est réglée : les

professeurs de la Faculté de médecine sont nommés par le Conseil universitaire et révocables *ad nutum*, pour des causes jugées suffisantes par le conseil.

La question des règlements est résolue : les professeurs sont soumis aux règlements de l'université.

La question générale des cours est résolue : ils seront de neuf mois.

La question provisoire de la durée des cours et du nombre des leçons est résolue.

On a stipulé, en effet, dans les mêmes contrats, que si la Faculté les commençait en 1878, elle pourrait renfermer le nombre voulu de leçons dans des sessions annuelles de six mois, sujettes d'ailleurs à tous les autres règlements universitaires, et cela pendant deux ans, afin que, au moment où la Faculté de médecine remplaçait l'Ecole, les élèves qui avaient commencé à cette Ecole ne fussent pas soumis à des conditions autres que celles sous lesquelles ils y étaient entrés.

On a pu dire le contraire ; mais c'est à tort.

La question,— vitale, celle-là,— des conditions imposées par le Saint-Siége est résolue, car il fut spécialement stipulé que toutes les conditions énoncées dans la lettre du 1er février 1876 seraient observées de part et d'autre. Or, cela veut dire que l'Ecole de Médecine reconnaissait avec Rome :

— Que le projet de fonder une université distincte à Montréal est IMPOSSIBLE ;

— Que l'université Laval doit servir d'*une manière particulière* POUR TOUS LES DIOCÈSES de la province de Québec ;

— Qu'il est NÉCESSAIRE de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'université Laval à Québec ;

— Qu'il est également NÉCESSAIRE d'empêcher que les écoles de droit ou de médecine existant à Montréal, — par conséquent l'Ecole de Médecine et de Chirurgie, — ne *continuent* d'être affiliées à des universités protestantes, — par conséquent au collége Victoria, de Cobourg ;

— Qu'il est ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE de la part de Laval d'accorder l'affiliation aux dites écoles, — par conséquent à l'Ecole de

Médecine et de Chirurgie de Montréal, — parce que cette affiliation équivaudrait à l'érection d'une université pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal ;

— Que, pour pourvoir à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'université Laval ;

— Enfin que les évêques *devront* pourvoir à l'exécution de ce projet en union avec Laval, sur les bases déterminées par le Saint-Siége.

Or, ces bases, implicitement comprises dans le contrat, et qu'on peut revoir, page 686, embrassent toute l'organisation de la succursale et règlent tout.

Assurément, il était impossible d'aller plus loin en fait d'organisation.

Donc, et quant à la partie matérielle et quant à la partie que nous appellerons intellectuelle et morale de la question, entre l'Ecole d'une part et l'autorité ecclésiastique ainsi que l'Université de l'autre, tout est réglé, tout est écrit, tout est signé, tout est scellé, tout est fait.

Donc il est doublement impossible de dire que «des questions vitales non résolues» arrêtent l'entente cordiale ou la marche que se proposent les deux parties contractantes.

VIII

Il est bien vrai qu'après cela, M. le docteur d'Orsonnens veut bien encore manifester des espérances.

Il compte sur le temps, sur la réflexion, sur tout,... excepté sur l'Ecole de Médecine. Il va même jusqu'à espérer «de plus même encore» que l'institution la plus forte, «la plus comblée de faveurs, *aura la magnanimité de céder* à celle qu'elle *peut peut-être* regarder, *pour le moment*,* comme la plus faible.»

---

* Ce *peut peut-être* arrive singulièrement dans une phrase où l'orateur a déjà dit qu'en effet, des deux institutions, c'est l'université qui est *la plus forte*; et ce *pour le moment*, qui s'y ajoute, est bien un peu menaçant dans la bouche d'une Ecole si anxieuse pour son avenir.

Voilà des espérances bien touchantes, mais nous n'y croyons pas plus qu'aux insaisissables « questions vitales non résolues. »

On voudra bien nous comprendre : l'espérance, nous l'avons ; seulement notre espérance n'a ni le même objet ni les mêmes motifs que celles de l'orateur de l'Ecole.

Ce que nous espérons, nous, c'est que, la Faculté de médecine de l'université Laval s'ouvrira à Montréal, et bientôt, soit à côté de l'Ecole, soit, ce que nous préfèrerions, à la place de l'Ecole transformée, selon le vœu de l'autorité ecclésiastique et les conventions faites et encore existantes, en faculté de l'université Laval.

Cette espérance, bien légitime, puisqu'elle est conforme aux décisions répétées du Saint-Siége, a pour appui tous les faits exposés plus haut :

— Les jugements de Rome, qui finissent toujours par prévaloir ;

— L'action du délégué apostolique, qui n'est autre que l'écho des volontés du Saint-Siége ;

— Le concours actif de NN. SS. les évêques de la province, solennellement manifesté par leur présence lors de l'inauguration de l'université Laval à Montréal, le 6 janvier ;

— Les actes publics de l'évêque du diocèse et ses paroles solennelles du 1er octobre dernier :

« Nous inaugurons les travaux de la Faculté de droit, et j'espère que la Faculté de médecine ne tardera pas longtemps à ouvrir ses portes, » etc., etc.

Or, on sait que l'Eglise ne recule pas. Ce n'est pas à elle qu'on osera dire : Courbe ta tête ; brûle ce que tu as adoré et adore ce que tu as brûlé. Ce qu'elle veut, c'est une succursale de l'université Laval, ou, en d'autres termes, l'université Laval à Montréal. Elle ne saurait ni renoncer à son œuvre, ni la laisser essentiellement imparfaite.

Ainsi appuyé, nous pouvons, à bon droit, compter sur la Providence, qui inspire et bénit les vues de son Eglise.

Sans doute, nous n'excluons pas le temps, — « ce grand maître qui décide de tout ici-bas » comme veut bien le qualifier l'orateur de l'Ecole, — pourvu, toutefois, qu'on ne veuille pas en faire une simple abstraction : ce n'est pas le temps qui agit, c'est l'homme, sous le regard de Dieu.

Nous n'excluons pas, non plus, « la réflexion, qui doit toujours mûrir sagement les démarches sérieuses des corps comme celles des individus, » — pourvu toutefois qu'il ne soit pas admis qu'on puisse renier ce qui a déjà été mûri, réglé, signé et professé publiquement.

Voilà nos espérances, ou, pour mieux dire, notre certitude.

Mais, bien différentes sont celles que manifestent MM. les professeurs de l'Ecole.

Ce qu'ils espèrent, eux, supposé qu'ils espèrent quelque chose, ce n'est pas de voir s'établir à Montréal la Faculté de médecine de Laval : ils ne le voulaient peut-être pas quand ils signaient l'engagement solennel de lui céder la place, ou, du moins, ils n'en veulent plus, malgré les engagements qu'ils ont signés. Tout le prouve : leur langage habituel, leurs efforts incessants pour préjuger leurs amis, leurs élèves et le public, leur attitude actuelle, et même, à défaut de tout cela, leurs propres déclarations officielles. Que disent-ils le 1er octobre? Ils parlent bien d'*entente cordiale*, d'*union* avec Laval ou plutôt avec *son titre* d'université catholique, même de *fusion*, mais rien de cela n'est la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal, que l'Eglise veut. Au contraire, c'est le maintien de l'Ecole plus ou moins affiliée à Laval, ce que l'Eglise ne veut pas. Et afin que personne ne s'y trompe, ils ont soin de faire connaître à bon entendeur qu'ils ont : « une garantie du succès de la continuation de l'Ecole de Médecine, » et ils ajoutent :

« On voudrait nous faire consentir à l'anéantissement de notre institution, en permettant qu'on lui enlève son autonomie, et qu'on en passe même la propriété en mains étrangères. Ce sacrifice est au-dessus de nos forces ! Je dirai plus, il ne nous est pas même permis de le faire. L'Ecole est pour nous un bien sacré ; elle est et doit être pour tous les médecins qui y sont venus puiser leur éducation, cette *Alma Mater* que tous doivent aimer, respecter, défendre et travailler à toujours faire grandir et à rendre plus florissante ! ... Il faut qu'elle conserve son nom, son autonomie, son indépendance parfaite et son affiliation avec l'université Victoria ..... Il faut que nos élèves puissent, dans le cas même de cette union » (union avec Laval), « prendre leurs diplômes à Victoria. »

Donc ce que les professeurs de l'Ecole de Médecine espèrent, ce n'est pas l'établissement de la Faculté de médecine de Laval à Montréal, — loin de là, — mais le maintien de leur Ecole telle

qu'affiliée à l'université du collége Victoria, avec tout au plus une affiliation à Laval, ou plutôt à son titre d'université catholique.

Eh bien ! de telles espérances ne sont ni légitimes ni fondées en raison.

Il n'est pas légitime d'espérer le maintien de l'Ecole de Médecine telle qu'affiliée à l'université du collége Victoria, car c'est espérer précisément ce que Rome, comme on le voit par la lettre du 1er février 1876, veut empêcher. Si l'on croit que Rome reviendra sur ses pas, ou, en d'autres termes, décidera autrement qu'elle n'a fait, c'est une illusion aussi condamnable que la résistance même.

Rome ne se dédit pas.

Il en est de même de l'affiliation à Laval, que Rome déclare ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE, par la raison que cette affiliation équivaudrait, — c'est encore Rome qui parle. — à l'érection d'une université pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal, université que Rome refuse pour la quatrième fois.

En face d'un tel jugement prononcé par le tribunal suprême, jugement qui oblige Laval aussi bien que l'Ecole de Médecine, on ose se rabattre sur la première et on fait semblant d'espérer que cette institution, « la plus forte et la plus comblée de faveurs, » aura la magnanimité de céder.

Mais elle ne peut pas céder, et vous le savez bien : elle est liée par Rome, comme vous ; elle ne peut pas vous accorder l'affiliation quand Rome prononce qu'il est *évidemment impossible* de l'accorder.

L'orateur en appelle à la magnanimité de Laval. Oh ! ce n'est pas la magnanimité qui manque à l'université Laval ; elle l'a plus d'une fois montré ; mais, pour accorder à l'Ecole de Médecine de Montréal une affiliation que Rome déclare ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE, il faut un genre de magnanimité qui ne tient pas compte des jugements de Rome ; or, l'université Laval n'en est point rendue là, malgré les beaux exemples qu'on lui met sous les yeux.

IX

Après avoir essayé de se donner une contenance derrière ce fantôme de questions vitales et d'espérances plus que chimériques, le secrétaire de l'Ecole «anxieuse» se met en frais de poser la question.

C'est là un point capital : une question bien posée est presque à moitié résolue. Mais l'essentiel est de la poser clairement.

Ecoutons bien le savant docteur :

«Il s'agissait, dit-il, comme vous le savez tous, d'attacher ou plutôt d'unir cette Ecole à Laval, à son titre d'université catholique.»

Comprenez-vous maintenant la question ? Il s'agissait d'attacher l'Ecole de Médecine ..... non, pas tout à fait, mais plutôt de l'unir à Laval ..... non, pas à Laval, mais à son titre d'université catholique !

Est-ce clair un peu ! On dirait un de ces phénomènes inattendus, un de ces précipités de contrebande dont l'habile professeur offre quelquefois à ses élèves l'hilarant spectacle !

Quel dommage cependant qu'il ne nous montre pas aussi la différence qu'il y a, dans ce cas-ci, entre *attacher* et *unir*, en quoi *unir* est meilleur qu'*attacher*, car enfin ce mot vient comme correctif : «il sagissait d'attacher ou *plutôt* d'unir !» Quelle distinction fait-il aussi entre unir l'École de Médecine *à Laval* et l'unir *à son titre d'université catholique ?* Est-ce la même chose ? Et que peut signifier attacher ou plutôt *unir* une école au *titre d'université catholique* de Laval ? Vraiment, cela nous paraît fort étrange : Unir une école à un titre !

Quoi qu'il en soit, le Docteur a beau dire, en appeler à la science de tout le monde, ce que tout le monde sait, au contraire, c'est qu'il ne s'agissait ni d'attacher, ni d'unir l'Ecole soit à Laval, soit à son titre d'université catholique.

Comment cela ?

Parce qu'aucune des parties, — ni l'évêque de Montréal, ni l'université Laval, ni l'Ecole de Médecine, — ne pouvait agiter une pareille question.

Pourquoi ?

Parce qu'elle était déjà réglée par le Saint-Siége.

En effet, quelque vague que soit la formule employée par le Dr d'Orsonnens, il est certain, que l'union de l'Ecole à Laval, à son titre d'université catholique, loin de transformer l'Ecole de Médecine en Faculté de Laval, lui eût laissé, encore mieux que l'affiliation, une existence distincte et indépendante, sans l'amener à rompre avec Victoria une affiliation qui lui est si chère

Or le Saint-Siége s'oppose également et à cette existence indépendante et à ces affiliations.

Donc, ni Mgr de Montréal, ni l'université Laval, ni l'Ecole de Médecine ne pouvaient légitimement remettre ces points en question.

Ne l'ayant pu légitimement, ils ne l'ont pas fait.

Cette conclusion est rigoureuse.

Nous le prouvons en second lieu par le fait même.

La question dont il s'est agi entre Mgr de Montréal, l'université Laval et l'Ecole de Médecine doit être, évidemment, celle qui en effet fut réglée.

Or, la question qui fut réglée entre Mgr de Montréal et l'université Laval d'une part, et l'Ecole de Médecine de l'autre, c'est l'abdication de cette dernière ou, si l'on veut, sa transformation en Faculté de l'université Laval à Montréal.

C'est amplement prouvé.

Donc, il s'agissait de toute autre chose que d'attacher ou d'unir l'Ecole à Laval ou à son titre d'université catholique.

Du reste, le Docteur lui-même l'avoue assez quand il se plaint qu'on veut enlever à l'Ecole son nom, son autonomie, etc.

N'insistons pas sur ce point, puisque l'orateur a la bonne foi de se contredire lui-même.

X

C'est à peine s'il dissimule son propre étonnement, quand il s'aperçoit que la question agitée devient ainsi tout à coup, sous sa plume, une simple affiliation de l'Ecole au titre de Laval.

On dirait même qu'il s'en indigne :

« Mais, vous n'ignorez pas, Messieurs, et personne ne peut l'ignorer, que nous tous, professeurs de l'Ecole de Médecine et de Chirurgie de Montréal, sommes catholiques, que nous avons toujours soumis et que nous soumettons encore, et que nous

soumettrons toujours notre enseignement aux règles tracées par la sainte Eglise catholique romaine, dont l'ordinaire à Montréal est pour nous le guide dans ces circonstances.

« Notre Ecole est donc réellement la seule en cette province dont tous les membres soient catholiques. De plus, nos élèves ne fréquentent-ils pas que nos établissements religieux? Ils sont donc mieux placés sous ce rapport que ceux de tous les autres corps enseignants. La seule chose donc qui puisse *paraître* donner un PRÉTEXTE pour l'accomplissement de ce fait est que l'*Ecole est affiliée à une université protestante*, mais dont jamais aucun élève n'approche, pas même pour aller y recevoir son diplôme.

« Cette belle institution, l'université du collége Victoria, à Cobourg, dans la province d'Ontario, nous a tendu la main, en poussant la délicatesse jusqu'à ce point pour respecter les *susceptibilités* religieuses. Elle nous octroie toutes ses faveurs, toutes les dignités universitaires, sans s'immiscer en rien dans nos affaires, nous en abandonnant complétement le contrôle. Honneur donc à cette noble institution, qui, laissant chacun libre dans le domaine de sa conscience, donne seulement à chacune de ses facultés le soin de répandre les sciences, se contentant pour elle de les protéger, de les honorer! L'Ecole, je le répète, est donc véritablement une faculté de médecine catholique, catholique par son enseignement, catholique par tous ses professeurs, catholique par les établissements qui lui servent à former ses élèves puisque tous se trouvent être des communautés religieuses, catholique enfin, puisqu'elle est l'œuvre impérissable du vénérable évêque Bourget! Mgr Fabre lui-même a bien voulu relever encore le caractère de l'Ecole par les éloges dont il a daigné l'honorer dans son mandement du 22 décembre dernier.

Quo, Musa, tendis?.....

C'est bien le moins qu'on puisse demander, quand on a entendu jusqu'au bout cette ode composée par le savant professeur à la gloire commune de l'Ecole de Médecine et de l'université du collége Victoria, avec l'intention évidente de jeter dans l'ombre l'université qui fait l'orgueil de notre province, et de lui imputer tous les défauts contraires aux qualités qu'il exalte dans la première.

Faut-il s'en formaliser?

Non.

Tout le monde sait à quoi s'en tenir sur le compte de l'université du collége Victoria, «Cobourg, dans la province d'Ontario,» et l'orateur lui-même — moins coupable qu'on ne pense, — a cru

sans doute que l'université de notre province a eu d'assez grands éloges, sous le double rapport matériel et moral, de la part du Saint-Siége, et de trop grandes faveurs pour mériter les siennes.

Au reste, nous avons d'autres points à régler.

L'Ecole de Médecine est catholique : son orateur le répète une douzaine de fois ; il fait toutes les protestations possibles de soumission à l'Eglise et à l'ordinaire.

Que devrait-il conclure de ces belles prémisses ?

Ceci :

Donc, d'un côté, nous rompons, avec l'université du collége Victoria, une affiliation que le Saint-Siége veut empêcher ; nous renonçons, d'un autre côté, à nous affilier à Laval, affiliation que Rome juge évidemment impossible ; et, de plus, pour ne mettre aucun obstacle, même indirect, à l'exécution des volontés du Saint-Siége, qui veut dans notre ville une succursale de Laval, et même pour les seconder autant qu'il est en nous, nous consentons, comme c'est déjà convenu du reste, à redevenir ce que nous avons été pendant sept mois et sommes encore *de droit :* la Faculté de médecine de l'université Laval à Montréal.

Voilà comme il aurait dû raisonner ; mais il a fait, paraît-il, assez de protestations de catholicisme et de soumission pour se soustraire à la rigueur d'une conclusion si catholique.

Bien plus, ces protestations mêmes, il s'en fait une arme, non-seulement pour se défendre, mais encore pour attaquer.

L'affiliation de l'Ecole à une université protestante n'est plus, à ses yeux, un inconvénient, un désordre que le tribunal suprême a raison de vouloir empêcher, c'est un simple « prétexte ».

Ne qualifions pas cette hardiesse : il suffit de savoir que c'est le Saint-Siége qui a jugé et l'Ecole qui censure.

Pour montrer qu'il n'a pas tort, l'orateur en appelle à ce qu'il croit des preuves, savoir : qu'aucun élève n'approche de Victoria, pas même pour y recevoir ses diplômes ; que cette « belle institution a tendu la main » aux professeurs de Montréal, en poussant la délicatesse « jusqu'à ce point » pour respecter les *susceptibilités* religieuses ; qu'elle leur octroie toutes ses faveurs, toutes les dignités universitaires, sans s'immiscer en rien dans leurs affaires, leur en abandonnant complétement le contrôle.

Peine inutile : ces raisonnements ne prévaudront jamais contre un jugement porté spécialement pour l'école. Si le Docteur avait

raison, Rome aurait tort : car, — pas de milieu, — ou Rome aurait jugé sans connaissance de cause, ou elle se serait trompée malgré tous les renseignements.

Il est bien facile, du reste, sans entreprendre une justification dont le Saint-Siége n'a pas besoin, de prouver que son jugement est conforme au droit et que la position de l'Ecole de Médecine n'est pas dans l'ordre.

L'Eglise, on le sait, est en possession d'ériger et de protéger les universités, de leur donner des lois, et même d'en confirmer l'institution civile. Autrefois ces grandes institutions étaient, en vertu de la bulle *Immensa* de Sixte-Quint, sous le protectorat de la Congrégation cardinalice des Etudes. Si cette congrégation, réorganisée par Léon XII, a semblé perdre la juridiction universelle qu'elle possédait primitivement, le Saint-Siége, lui, ne peut point la perdre, et il ne fait que suivre aujourd'hui sa politique traditionnelle en nommant lui-même, sur la proposition de la Congrégation des Etudes, le chancelier des nouvelles universités catholiques — lequel représente auprès d'elles l'autorité apostolique, — et en confirmant par décret le choix des recteurs.

Or, si telle est la condition d'une université catholique, telle doit être *a fortiori* celle d'une faculté. Car qui préside au tout, doit présider aux parties. Une faculté ne saurait avoir plus de titre pour se soustraire au droit commun que l'université même. S'il était loisible à une faculté d'exister et de fonctionner en vertu d'une affiliation à une institution étrangère qui ne reconnaît pas l'Eglise, pourquoi pas une deuxième, une troisième, une quatrième ? pourquoi pas l'université tout entière ?

Donc, l'Ecole de Médecine est contre l'ordre et n'a pu subsister, même avant le jugement du 1er février 1876, que par simple tolérance.

Libre à ses membres maintenant de s'écrier que cette « belle institution, l'université du collége Victoria, à Cobourg, dans la Province d'Ontario », — détails géographiques assez nécessaires, — leur a tendu la main, « en poussant la délicatesse jusqu'à ce *point pour* respecter les susceptibilités religieuses, » qu'elle leur octroie toutes les faveurs, toutes les dignités universitaires sans s'immiscer en rien dans leurs affaires, leur en abandonnant complétement le contrôle ; libre à eux de crier : « Honneur donc à cette noble institution, qui, laissant chacun libre dans le domaine de sa conscience, donne seulement à

chacune de ses facultés le soin de répandre les sciences, se contentant de les protéger, de les honorer ! » ; libre aussi à elle d'en agir ainsi : cela prouve assez le peu de cas qu'elle fait de sa responsabilité, mais ne change rien à la condition anormale de l'Ecole, et ne prouve rien contre la politique de l'Eglise, qui croit, elle, que les convictions religieuses ne sont pas de pures « susceptibilités » et que l'enseignement n'est pas une chose qu'elle puisse négliger, sous prétexte de laisser chacun « libre dans le domaine de la conscience ».

On ose enfin opposer aux volontés de Rome le nom de Mgr Bourget et celui de Mgr Fabre.

Si on n'a pas cru blesser en cela les plus strictes convenances, c'est à demi mal. Mais tout n'est pas d'invoquer des noms, quelque respectables qu'ils soient.

Que l'Ecole cite donc un mot qui autorise ses raisonnements ou justifie son attitude actuelle, quand elle en a entendu tant qui les condamnent.

Le document même auquel elle en réfère est contre elle.

Lisons-le.

Dans sa lettre du 22 décembre, Mgr de Montréal s'exprimait ainsi :

« Nos Très-Chers Frères,

« C'est avec une grande joie que Nous portons aujourd'hui à votre connaissance une nouvelle qui ne manquera pas, sans doute, de réjouir vos cœurs, si bien disposés et toujours généreusement prêts à bien accueillir les mesures que vos supérieurs jugent à propos d'adopter pour votre plus grand bien.

« Cette nouvelle, N. T.-C. F., est l'alliance et l'union définitivement établies entre l'Université Laval et Montréal. Cette mesure, décrétée par la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 1er février 1876, et qui n'avait pu jusqu'ici recevoir son application pour plusieurs raisons de la plus haute gravité, est enfin aujourd'hui adoptée ; et il Nous semble évident, N. T.-C. F., que Nous ayons à remercier la divine Providence, qui, en aplanissant bien des obstacles et des difficultés, Nous a permis de rencontrer LES VUES du Saint-Siége. Nous avons aussi tout lieu de croire que, tout en accomplissant un ACTE D'OBÉISSANCE envers Notre Premier Supérieur, le Souverain Pontife, dont la Sacrée Congrégation de la Propagande Nous a transmis LES INTENTIONS, Nous aurons contribué, en réalisant cette mesure, à faire le bien qu'il y avait à accomplir et fait justice aux nécessités pressantes,

qui se faisaient sentir depuis longtemps dans Notre Ville Episcopale sous le rapport de l'éducation de la jeunesse se destinant surtout aux professions libérales. Nous pensons aussi rencontrer par là les vues de Notre Illustre et Vénéré Prédécesseur, dont vous connaissez les héroïques efforts et les constants travaux pour procurer à Montréal l'honneur d'institutions toutes catholiques et conformes au désir du Saint-Siége.

.....

« Déjà, pour répondre à l'APPEL DU SAINT-SIÉGE, et A NOS EXHORTATIONS, on s'empresse d'établir l'alliance demandée entre nos Maisons d'Education et l'Université Laval. »

Après avoir mentionné les Facultés de théologie et de droit, Sa Grandeur annonce que l'Ecole de Médecine devient, au même titre, Faculté de Laval :

« L'Ecole de Médecine de Montréal, qui a bien mérité du Diocése et de la Province tout entière, à cause du dévouement de ses Professeuss, continuera l'œuvre par laquelle elle a contribué jusqu'ici à former tant de médecins qui ont fait honneur à leur profession. Ses Professeurs ENTRENT DANS CETTE NOUVELLE ORGANISATION * ; ils auront, pour les seconder, d'autres hommes distingués, et Nous n'avons aucun doute que l'on continuera, avec plus de zèle et plus de succès encore que par le passé, à former les jeunes gens à cette importante branche des professions libérales. »

Et pour que l'on ne puisse se méprendre sur le caractère de l'entrée des professeurs de l'Ecole dans la nouvelle organisation, Monseigneur ajoute :

« En conséquence, et de l'avis de nos Vénérables Frères les Chanoines de Notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons, et ordonnons ce qui suit :

« 1° Pour nous conformer aux vues du Saint-Siége, Nous réglons que l'Université Laval aura désormais à Montréal les *mêmes* Facultés qu'à Québec. »

Le Dr d'Orsonnens commençait trop bien, comme on l'a vu, pour ne pas finir de même.

Il se fait donc poser la question suivante :

« Vous me demanderez, alors, mais quelle peut donc être la cause qui empêche *une fusion* qui semblerait devoir être si facile.

---

* Il est bon de remarquer ici que Mgr de Montréal s'exprimait ainsi sept jours après la signature des deux conventions dont nous avons parlé plus haut : ce qui confirmerait au besoin le sens, d'ailleurs très-clair, de ses paroles.

Puisqu'il s'agit tout simplement en effet d'*unir* une faculté catholique laïque à une université catholique *religieuse*, n'est-ce pas à cette dernière qu'il appartiendrait de tendre la main à ses frères pour les garder entièrement dans le sein de la famille ? Et ne devrait-elle pas le faire avec cette grâce et avec cette générosité magnanime qui sont toujours le cachet de toutes les actions que la religion chrétienne inspire tous les jours à ses dignes ministres ? »

Le Docteur s'abuse.

Nul, parmi ses auditeurs ou ses lecteurs, ne pouvait demander cela. On sait trop bien que ce n'est pas la *fusion* qui est en question ; que cette fusion, loin d'être facile, est, au contraire, déclarée ÉVIDEMMENT IMPOSSIBLE ; que la *fusion*, dans la pensée du Docteur, n'est, après tout, que la ridicule prétention de se couvrir du nom de Laval, tout en restant l'humble dépendance de l'université du collége Victoria ; qu'il ne s'est pas agi et ne pouvait pas s'agir d'*unir* une faculté *catholique laïque*, à une université *catholique religieuse ;* que ces expressions mêmes n'ont pas de sens

On sait bien aussi que les *frères* de l'université Laval, comme se font appeler les messieurs de l'Ecole, ne veulent pas rentrer dans le sein de la famille, puisqu'ils tiennent, même dans le cas d'une affiliation à Laval, à rester faculté de l'université du collége Victoria, à enseigner sous son nom, à distribuer ses propres diplômes.

Et ce qui étonne les braves gens que le Docteur met en scène à sa place, c'est que l'université Laval ne tende pas la main à ses *frères* « avec cette grâce et avec cette générosité magnanime qui sont *toujours* le cachet de *toutes* les actions que la religion chrétienne inspire *tous* les jours à ses *dignes* ministres. »

Voilà une manière indirecte de dire aux vénérables prêtres qui dirigent l'université Laval : Vous n'êtes point de dignes ministres de la religion chrétienne.

Si réellement le Docteur a supposé qu'il y eût dans son auditoire des hommes capables d'une pareille impertinence, il a poussé, lui, la « grâce » et la « générosité magnanime » bien au-delà de ce que demande la religion chrétienne, en daignant ramasser ce *telum imbelle sine ictu.*

Après cela le Docteur se croit obligé de protester de ses bonnes dispositions :

« Pour nous, nous le répétons encore, nous ne voulons pas

mettre d'entraves, nous respectons et nous voulons aider même à l'accomplissement des vues du Saint-Siége. La difficulté, et la seule véritable, consiste donc dans la manière ou plutôt, si vous voulez, dans les moyens à prendre pour atteindre ce but, tout en conciliant les intérêts réciproques !

Vraiment le Docteur nous afflige et il nous découragerait si nous n'en étions rendu enfin aux derniers extraits de son discours.

Que voulez-vous répondre à de pareilles prétentions ?

Est-ce que cela se réfute ?

Donnez-leur une forme et voyez s'il est possible d'être plus illogique et moins français :

— Le Saint-Siége veut empêcher que notre affiliation à l'université Victoria ne se continue ; nous, au contraire, nous voulons la conserver.

Donc, « nous ne voulons pas mettre d'entraves, nous respectons et nous voulons aider même *à* l'accomplissement des vues du Saint-Siége. »

— Le Saint-Siége déclare évidemment impossible l'affiliation de notre Ecole à Laval ; nous, nous la voulons.

Donc « nous ne ne voulons pas mettre d'entraves, nous respectons et nous voulons aider même *à* l'accomplissement des vues du Saint-Siége ».

— Le Saint-Siége refuse à Montréal une université distincte et indépendante ; mais si une union cordiale, — avantageuse, honorable et sauvegardant tous nos droits, — ne peut pas, en dépit de Rome, avoir lieu, espérons que la divine Providence mettra le comble à ses faveurs en nous dotant du bienfait d'une université indépendante. »

Donc « nous ne voulons pas mettre d'entraves, nous respectons et nous voulons aider même *à* l'accomplissement des vues du Saint-Siége. »

— Le Saint-Siége ne veut pas que notre école soit affiliée à Laval, parce que cela équivaudrait à uue université indépendante à Montréal ; et nous, nous voulons notre indépendance, notre indépendance parfaite.

Donc « nous ne voulons pas mettre d'entraves, nous respectons et voulons aider même *à* l'accomplissement des vues du Saint-Siége. »

— Le Saint-Siége ne veut pas d'université indépendante à Montréal, et y appelle une succursale de Laval ; eh bien ! nous, nous disons que Montréal ne peut être sacrifié.

Donc « nous ne voulons pas mettre d'entraves, nous respectons et nous voulons aider même *à* l'accomplissement des vues du Saint-Siége. »

Les docteurs de l'Ecole ont trouvé admirables ces raisonnements de leur secrétaire !

Ils ne veulent pas même voir la question.

Pour eux, « la difficulté et la seule véritable consiste dans la manière, ou plutôt, si vous voulez, dans les moyens à prendre pour atteindre ce but, tout en conciliant les intérêts réciproques. »

Oh ! non, il n'en est pas ainsi. Il ne s'agit pas du tout de la *manière* ou des moyens à prendre pour exécuter les vues du Saint-Siége.

Les vues du Saint-Siége, c'est que l'Ecole rompe son affiliation à Victoria, et la *manière*, c'est de la rompre. Voilà tout.

Les vues du Saint-Siége, c'est que l'Ecole ne songe pas à s'affilier à Laval. Point de difficultés sur *la manière*, puisqu'on ne veut pas du tout de cette affiliation.

Les vues du Saint-Siége, c'est qu'il n'y ait point d'université indépendante à Montréal : par conséquent, aucune difficulté, non plus, ici, sur la *manière*.

Les vues du Saint-Siége, c'est qu'il y ait à Montréal une succursale de Laval. Or cette succursale existe déjà. Donc la *manière* est toute trouvée.

Il y a bien eu quelques difficultés sur la *manière* dont l'Ecole deviendrait Faculté de Laval, mais ces difficultés mêmes furent aplanies, puisque l'Ecole l'est devenue en effet Faculté de Laval, en vertu des deux fameux contrats.

A présent que l'Ecole renie ses conventions, et ne veut plus entendre parler d'autre chose que de rester affiliée à Victoria tout en s'affiliant à Laval, il n'y a plus de difficulté sur la *manière* d'exécuter les vues du Saint-Siége, mais tout simplement volonté chez elle de les contredire.

Les vues du Saint-Siége, c'est que la succursale de Laval à Montréal, soit une succursale complète : Théologie, Droit, Médecine, Arts. Elle existe, elle se complètera.

Il ne s'agit pas d'autre chose.

Elle se complètera avec ou sans l'Ecole.

Si l'Ecole veut être, comme elle en est convenue, Faculté de Laval, fort bien ; si elle ne le veut pas, qu'elle persévère dans son attitude actuelle.

Sans doute, on saura se passer d'elle.

Mais l'attitude qu'elle ose prendre n'en est pas moins hostile à toutes les vues du Saint-Siége. L'Ecole de Médecine affiliée à l'université du collége Victoria, ou indépendante, sera un monument de désobéissance, voué à la ruine.

Il n'y a de salut pour l'Ecole que dans l'obéissance, et il n'y a d'obéissance pour elle qu'en rompant avec l'université Victoria et en devenant Faculté de Laval.

Cela lui répugne !

Mais qu'y a-t-il donc de si répugnant pour des hommes de la province de Québec, des Canadiens-Français, et des catholiques, à cesser d'être Faculté d'une université étrangère, université purement civile et protestante, — qui n'est pas même provinciale, mais simplement *denominational*, — pour devenir également Faculté d'une université canadienne, catholique, bien posée, solidement établie et par l'Etat et par l'Eglise, ayant tous les priviléges des universités du Royaume-Uni et des anciennes universités les plus célèbres ?

Loin d'y perdre, l'Ecole ne ferait qu'y gagner.

Mais il y a des obstacles.

A quoi ?

A se conformer au jugement du Saint-Siége ? Il ne peut pas y en avoir.

A devenir Faculté de Laval ? — Soit, alors qu'elle ne le devienne pas ; mais cela ne l'autorise ni à maintenir une affiliation que Rome n'approuve point, ni à déclarer une indépendance qui ne serait pas plus dans l'ordre que cette affiliation.

Qu'elle cesse d'exister, plutôt que d'exister contre le droit.

Voilà tout.

XI

Mais voyons donc ces prétextes :

« Nous existons depuis trente-six ans ; simples individus, sans autres ressources que celles de notre énergie et de notre travail,

nous avons lutté jusqu'à ce jour contre tous les obstacles ; nous avons même réussi à élever cette école au rang de faculté de médecine de l'université du collége Victoria, à mériter l'honneur de siéger tous comme ses professeurs, dans son sénat, à donner à nos élèves un diplôme qui est reçu en Europe à l'égal de celui des autres universités de ce continent. Nous comptions l'hiver dernier cent vingt-sept élèves ! Nous possédons une propriété qui vaut près de vingt-quatre mille dollars ; nos leçons annuelles en rapportent en moyenne de huit à dix mille ! Sur nos vieux jours, lorsque nous sommes sur le point de léguer ce *riche héritage* à ceux qui veulent continuer notre œuvre ; je devrais dire à ceux de nos élèves dont nous connaissons les talents, chez qui nous avons constaté le goût et l'amour du travail, et dont l'éducation classique et médicale est pour nous une garantie du succès de la continuation de l'Ecole de Médecine, *on voudrait nous faire consentir à l'anéantissement de notre institution, en permettant que l'on change son nom, qu'on lui enlève son autonomie et qu'on en passe même la propriété en mains étrangères. Ce sacrifice est au-dessus de nos forces* ! »

« Nous existons depuis trente-six ans ! »

C'est bien possible ; mais en renonçant à être Faculté de Victoria pour devenir Faculté de Laval, l'Ecole ne cesse que pour renaître, pour régulariser et ennoblir son existence.

Quant à l'énergie, au travail, aux luttes, au rang de Faculté de Médecine de l'université du collége Victoria, à l'honneur de siéger dans son sénat, à la valeur des diplômes, au nombre des élèves de l'année dernière, cela ne donne pas le droit de résister au Saint-Siége, et tout cela subsistera encore ou ne sera transformé que pour le mieux.

Vient l'obstacle de la propriété.

C'est ici que le Docteur est éloquent : — Propriété de vingt mille dollars ! Revenu de huit à dix mille ? Sur leurs vieux jours, quand les professeurs de l'Ecole vont léguer *ce riche héritage* à leurs successeurs, à leurs élèves, on voudrait les faire consentir à l'anéantissement de leur institution !

L'Ecole nous rappelle, bien malgré nous, le jeune homme de l'Evangile.

Lui aussi avait de grandes propriétés ; seulement l'Ecriture ne dit pas qu'elles ne fussent pas encore payées, et qu'il ne pouvait acquitter que difficilement les intérêts du capital.

Lui aussi avait des revenus, mais l'Ecriture ne dit pas, en le voyant reculer, que ces revenus lui étaient assurés s'il en-

trait courageusement dans la noble voie que le Maître daignait ouvrir devant lui.

En est-il ainsi de l'Ecole? Son terrain est-il payé? L'argent emprunté pour bâtir est-il remboursé?

Quant au revenu des cours, il restait aux professeurs de l'Ecole par la convention même qu'ils ont signée avec la corporation épiscopale, de sorte que la propriété eût-elle été payée, les médecins ne perdaient absolument rien en la cédant.

Et l'on fait sonner si haut le sacrifice de sa propriété!

Et on en parle sans dire mot de ses dettes, des droits illimités que l'on retenait sur tous les revenus, ni de la perspective de partager encore avec les autres facultés, si jamais elles rapportaient plus que celle de médecine!

Et c'est la grande et généreuse université Laval, c'est leur évêque même, que les messieurs de l'Ecole de Médecine représentent ainsi l'œil ouvert sur ces misérables *cent écus*, convoitant *leur* propriété, disputant aux élus de l'avenir *ce riche héritage!*

Ces riches de la terre, imaginez qu'on voudrait les faire « consentir à l'anéantissement de leur institution. »

Mais l'Ecole n'est pas une institution : c'est la faculté d'une institution, une dépendance; depuis quand une faculté se trouve-t-elle anéantie en cessant d'être la faculté d'une institution inférieure pour devenir faculté d'une université beaucoup plus grande et plus noble.

Changer son nom! s'écrie le Docteur.

Mais l'Ecole n'en a pas, de nom : c'est le nom de l'université du collége Victoria qui la couvre.

Son autonomie?

Mais elle n'en a pas, d'autonomie; elle n'est qu'une partie d'un tout, une faculté d'une université étrangère ou plutôt un appendice de ce qu'on appelle à Ontario une institution *not of a provincial character*, une institution *under denominational control.*

Elle ne sera pas moins autonome comme faculté de Laval qu'elle ne l'est comme faculté de Victoria, sans compter qu'elle rentrera dans l'ordre.

« Ce sacrifice est au-dessus de nos forces! »

Alors les forces des messieurs de l'Ecole ressemblent beaucoup à de la faiblesse.

Et d'où vient cet affaiblissement soudain ? On l'a bien fait, ce *sacrifice*, le 15 décembre 1877, et on en était content, et on y a tenu pendant sept mois au moins.

Comment le Docteur peut-il s'imaginer qu'on va le croire quand il ajoute :

« Je dirai plus, il ne nous est pas même *permis* de le faire. L'école est pour nous un bien sacré ; elle est et doit être pour tous les médecins qui y sont venus puiser leur éducation, cette *Alma Mater* que tous doivent aimer, respecter, défendre et travailler à toujours faire grandir et rendre de plus en plus florissante ! C'est le patrimoine scientifique, si je puis ainsi m'exprimer, de ses élèves, *dont* les plus distingués de chaque génération, doivent hériter à leur tour, pour continuer à l'enrichir, à le rendre plus glorieux et plus utile. »

Malgré ce langage hiéroglyphique, nous distinguons, pour la première fois, un sentiment dont nous sommes bien prêt à tenir compte. Mais c'est un pur sentiment. Or le sentiment passe après le devoir. Supposé même qu'on puisse donner le nom d'*Alma Mater* à une simple Faculté, est-ce que les professeurs et les élèves de l'Ecole ne pourraient pas reconnaître leur *Alma Mater* sous les traits de Faculté de Laval tout aussi bien que sous les traits de Faculté de Victoria ? Il y aurait, alors sur son front une ombre de moins, des rayons nouveaux, une auréole qu'ils contempleraient avec bonheur, s'ils sont, comme nous aimons à le croire, sincèrement canadiens, et catholiques avant tout.

Le Docteur a une autre catégorie d'obstacles réputés insurmontables : c'est la liaison intime qui existe, ou existerait, entre l'Ecole et les communautés religieuses de Montréal.

Il nous saura gré sans doute de ne pas le citer sur ce point. Le lecteur, qui peut, au reste, recourir au fameux discours, en saura bien assez long quand il apprendra que l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital Général des Sœurs Grises, et la Maternité, ne forment plus qu'un seul établissement avec l'Ecole de Médecine ; quand il apprendra que toutes ces communautés ont pris l'Ecole sous leur protection et ne veulent pas qu'elle se soumette aux volontés du Saint-Siége ou se rende aux désirs de l'évêque ; quand il apprendra que ce ne sont pas les médecins de l'Ecole qui ont mis tout en œuvre pour prendre ces établissements dans leurs filets, mais que ce sont les Sœurs qui tiennent avant tout à l'Ecole de Médecine ; quand il apprendra que les bonnes

Sœurs sont convaincues que leur œuvre serait moins utile au public si l'Ecole était Faculté de Laval au lieu d'être Faculté de Victoria ; quand il apprendra que l'Ecole peut parler et disposer des dispensaires tout comme s'ils n'étaient pas l'œuvre des Messieurs de Saint-Sulpice *; quand il apprendra enfin qu'il se fait au dispensaire de la rue Sainte-Catherine une clinique sur la maladie des yeux !

Puisqu'il était en frais « d'attacher ou plutôt d'unir » l'Ecole de Médecine aux communautés religieuses de Montréal et d'arriver, de ce côté, à une de ces *affiliations*, de ces *unions*, de ces *fusions* qu'il aime tant, le Docteur a fait aussi bien de tout dire.

Vous saurez donc, cher lecteur, que « le respectable et vénéré président de l'Ecole est *pour ainsi dire* un des fondateurs de la Maternité **. »

Comme fondateur *pour ainsi dire*, le président avait bien le droit de *passer* tout bonnement cette maison à l'Ecole.

Au reste, les professeurs de l'Ecole se sont montrés bons princes envers l'institution qu'on leur *passait* : ils l'ont aidée *même*

---

* Les dispensaires ont pourtant été fondés par M. l'abbé Villeneuve, du Séminaire. Ils étaient sous la direction d'un Conseil composé de l'évêque, du supérieur du Séminaire et du président de l'Ecole.

L'année dernière, les médecins de l'Ecole, après avoir conclu avec la Providence certains arrangements habiles, ont voulu faire de même avec les Sœurs Grises. Mais ils comptaient sans une intervention protectrice : on a dit aux sœurs de se tenir sur leur garde et de s'abstenir.

Les dispensaires ont été soutenus par le Séminaire, qui a consacré à cette bonne œuvre $1,163.00 de 1873 à 1874, $1,281.00 de 1874 à 1875, $1,150.00 de 1875 à 1876, $800.00 de 1876 à 1877, $600.00, à compte, de 1877 à 1878.

Nous ne mentionnons pas les sommes fournies par le charitable M. Villeneuve lui-même.

** C'est-à-dire qu'il fut un des premiers médecins de la Maternité ; comme tel, il a rendu service à la Maison et la Maison lui a rendu service : *Do ut des, facio ut facias, facio ut des.* Et la Maison emprunta de lui *quelques* dollars, une ou deux fois, moyennant intérêt, à très-courte échéance, échéance qu'elle n'a pas dépassée : *contractus onerosus.*

Le lecteur verra si, en pareil cas, l'expression *bienfaiteur pour ainsi dire* ne serait pas assez généreuse.

pécuniairement * ; ils lui ont facilité son œuvre « *en* agrandissant son local ** et *en* faisant face aux quelques dépenses *** *en sus* nécessaires pour l'admission de leurs élèves. »

Et voilà pourquoi l'Ecole, qui ne fait plus qu'*un* avec les établissements religieux de Montréal, se trouve empêchée d'obéir à Rome !

Quand l'Ecole signait les deux conventions du 15 décembre, elle ne songeait par à cet empêchement dirimant ! Aujourd'hui, ce n'est pas l'Ecole qui tâche de circonvenir les communautés, ce sont les communautés qui retiennent l'Ecole !

C'est l'Hôtel-Dieu, la Providence, et la Maternité qui ne veulent pas que l'Ecole se soumette aux volontés de Rome et au désir de l'évêque !

XII

Voici le dernier effort du Docteur :

« Notre école ainsi constituée, notre école avec un champ si vaste, notre école si patronisée, marchant, comme faculté de médecine de l'université du collége Victoria, sur un pied d'égalité avec ses autres sœurs de la province, que pouvait-elle désirer de plus ! Absolument rien, si ce n'est le remplacement judicieux de ses professeurs *à mesure des vides* à remplir ! *Elle a donc fait preuve de bon vouloir dans ses pourparlers d'union avec Laval*, *mais* aussi elle a défendu et maintenu énergiquement sa position.

« *Il faut en effet qu'elle conserve son nom, son autonomie, son indépendance parfaite et son affiliation avec l'université Victoria, comme Laval a la sienne avec le collége Royal des Chirurgiens de Londres. Il faut que nos élèves puissent dans le cas même de cette union prendre leur diplôme à Victoria.* Et l'Ecole veut maintenir tous ces droits qu'elle a acquis au prix de tant de sacrifices et de travail, et elle ne peut pas au moment où elle est le plus prospère vouloir se suicider. D'ailleurs Montréal, le fleuron des posses-

---

* Comment ? Nous vous le demandons.

** Cela veut dire que l'Ecole fit construire une espèce de bicoque, à quatre côtés moins un, qu'elle appliqua à la maison des sœurs : c'était *pour ses propres élèves*. Cette construction, à laquelle les sœurs ajoutèrent un second étage, a servi quelque temps de buanderie, quand les élèves eurent un appartement dans la maison même, et elle s'est affaissée.....

Voilà comment on agrandit le local d'une communauté !

*** C'est-à-dire un canapé, une table, deux chaises, et un bassin, — *à l'usage des élèves*, — placés dans un appartement que les bonnes sœurs fournissent et entretiennent.

sions britanniques en Amérique, Montréal le siége de la haute éducation, la ville aux établissements si importants de tous genres, Montréal *ne peut être sacrifiée*, et ne peut être sous la *dépendance de sa cité rivale.* Si donc une *union cordiale*, *avantageuse*, *honorable et sauvegardant tous nos droits*, ne peut pas avoir lieu avec Laval, espérons que la divine Providence mettra le comble à ses faveurs en nous dotant du *bienfait d'une université indépendante. Tels sont*, *Messieurs*, *les motifs*, *les espérances qui nous ont guidés !* »

Après avoir recommandé au lecteur le raisonnement du premier paragraphe, nous passons tout de suite au deuxième.

Nous y apercevons d'abord un mot nouveau : Indépendance parfaite.

C'est le vrai mot, le mot qui explique autant qu'elle peut être expliquée, l'attitude actuelle de l'Ecole.

« Il faut qu'elle conserve son indépendance parfaite. »

Mais est-ce que l'Ecole ne dépend pas légalement de l'université du collége Victoria ?

Oui.

Alors, que veut donc dire le Docteur avec son « indépendance parfaite ? » S'imagine-t-il que l'Ecole va conserver ce qu'elle n'a jamais eu ?

Il s'agit peut-être d'une autre indépendance, qui serait parfaite, celle-là, mais dans son genre.

Oh ! cette indépendance nous ne la lui contestons pas. L'Ecole de Médecine est parfaitement indépendante, trop indépendante, relativement aux matières qu'elle devrait enseigner, et à la durée de ses cours, et au nombre des leçons qu'elle donne, et à l'assiduité des professeurs et des élèves, et à la solidité de son enseignement, et à la sévérité des examens, et à l'honneur de ses diplômes !

Il est temps, et grand temps, que ce système d'indépendance parfaite cesse.

Il n'est pas juste que certains élèves s'exemptent des examens moyennant finance, et qu'ils obtiennent le titre de Docteur en se moquant de leurs professeurs, de leur *Alma Mater*, et des rares confrères qui ont eu la naïveté de le gagner.

Oui, il est temps que tout cela cesse : l'honneur des études et le bien du pays l'exigent.

C'est, paraît-il, le moment des surprises.

Tout à coup, le Docteur croit apercevoir une ressemblance entre l'affiliation de l'Ecole à l'université du collége Victoria et celle de l'université Laval au collége Royal des Chirurgiens de Londres.

Mais le Saint-Siége n'a pas vu, lui, cette ressemblance. Le Saint-Siége, qui connaissait l'une et l'autre affiliation, a condamné l'affiliation de l'Ecole à Victoria, sans désapprouver le moins du monde celle de Laval au collége Royal des Chirurgiens.

Est-ce que cela seul ne suffisait pas pour inspirer au Docteur plus que des doutes sur le fondement de l'analogie qu'il découvrait ?

Il devait même savoir d'avance qu'il y a affiliation et affiliation. Autre chose est d'affilier une faculté de médecine, autre chose d'affilier une université, autre chose aussi d'affilier un collége.

Il sait bien que l'université Laval n'est pas devenue, par le fait de son affiliation au collége Royal, une *faculté* de ce collége.

Il sait bien que l'université Laval ne tient de ce collége, ni sa charte, ni son érection, ni son droit de donner des diplômes, ni ses règlements, ni son nom.

Cette affiliation, — qui réellement n'en est pas une, — se réduit à une politesse d'égal à égal, entre deux institutions complètes en elles-mêmes et parfaitement indépendantes l'une de l'autre.

Ainsi l'examen de l'Inscription à Laval est reconnu comme équivalent de l'examen préliminaire du collége Royal des Chirurgiens; les certificats d'assiduité aux cours de médecine suivis à Laval, par les élèves *inscrits*, sont reconnus pour autant par le collége; les docteurs en médecine de Laval sont admissibles à l'examen pour le diplôme de *Membre* de ce même collége.

L'université Laval reste absolument ce qu'elle est; elle accorde l'inscription, le diplôme de docteur, en son propre nom, sous sa propre responsabilité, en vertu du pouvoir qu'elle tient directement de l'Eglise et de l'Etat; ce diplôme vaut de soi, sans que le collége Royal de Londres ait à y voir : elle relève de qui de droit; elle est dans l'ordre.

A présent, s'il plaît au collége Royal des Chirurgiens de Londres d'attacher certaines faveurs à l'*inscription* que Laval accorde elle-même de plein droit; s'il lui plaît de reconnaître les certi-

ficats d'assiduité que Laval délivre, d'admettre ses docteurs à l'examen pour le diplôme de *Membre* du collége, c'est une marque d'estime qu'il donne à l'institution, mais cela ne change point la position suprême de Laval.

. S'il plaît ensuite aux *inscrits* et aux Docteurs de Laval de se prévaloir de leurs certificats ou de leurs diplômes, cela les regarde.

C'est ainsi, par exemple que l'université Laval ne s'affilie pas l'Université Grégorienne, de Rome, ou l'Apollinaire, et n'en fait pas de simples facultés, par le fait qu'elle reçoit *ad eumdem* les docteurs de ces universités.

Il y a des gens qui voient des précédents, des analogies partout, quand ils ont besoin de s'armer contre les jugements qui les condamnent.

C'est ainsi qu'on ose assimiler la position de l'Ecole à celle du collége d'Ottawa, tenu par les RR. PP. Oblats.

D'abord le collége d'Ottawa n'est pas affilié à une université protestante : il est lui-même université. Ensuite, quand même il aurait un sort pareil à celui de l'Ecole de Médecine, cet exemple n'infirmerait en rien le jugement qui pèse sur elle. On ne juge pas *a pari* contre une décision rendue particulièrement pour soi, et on sait que le Saint-Siége peut tolérer là ce qu'il veut empêcher ici.

Plus haut, le Docteur s'écriait : « Notre école est donc réellement la seule en cette province dont tous les membres soient catholiques »

Ajoutons : et réellement la seule qui soit affiliée à une université protestante, ou plutôt *faculté* d'une université essentiellement *denominational.*

Or, mieux vaudrait mille fois que ce fût l'inverse.

Que l'Ecole dépende positivement du Saint-Siége, d'un chancelier nommé par le Saint-Siége, d'un conseil épiscopal établi par le Saint-Siége, d'un recteur approuvé par le Saint-Siége, d'une hiérarchie toute catholique préposée à l'enseignement, à la garde de la foi, des mœurs et de la discipline, et alors on lui pardonnera facilement d'employer quelques professeurs non catholiques, obligés d'exposer, en toute occasion, l'enseignement catholique, sans pouvoir jamais le contredire.

Rome a bien su distinguer entre ces deux cas : dans le même

document où elle déclare vouloir empêcher que l'Ecole ne *continue* d'être affiliée à l'université protestante, Rome répond *dilata et si opus fuerit suo loco et tempore providebitur*, à la question de savoir « si et quelle mesure ultérieure on doit prendre relativement aux professeurs non catholiques de l'université Laval. »

Si Rome a déjà manifesté ou manifeste jamais son intention sur ce point, Laval, qui n'attend qu'un signe de Rome, s'y est conformée, soyons-en sûrs, ou s'y conformera de bonne grâce.

Oh ! tout serait parfait, si l'on pouvait en dire autant de l'Ecole de Médecine, dont la cause est déjà jugée.

Le Docteur qui découvre des ressemblances là où tout diffère, ne voit pas le ridicule là où il éclate.

Imaginez, en effet, l'Ecole de Médecine affiliée à Victoria, faculté de Victoria, relevant de Victoria, appendice de Victoria, et qui s'en vient dire à l'université Laval : Je veux rester ce que je suis ; donnez-moi cependant votre titre de catholique, et alors, moi, faculté de Victoria, je distribuerai au nom de ce collége, et aux conditions qu'il me plaira, les diplômes académiques.

Vraiment, nous sommes à nous demander s'il y a un pays au monde où pareille prétention se soit jamais produite.

Hélas ! comme l'esprit de désobéissance mène loin !

Encore, si l'on se bornait au ridicule !

Mais non.

On accuse le Saint-Siége de sacrifier Montréal. On lui déclare que « Montréal, le fleuron des possessions britanniques en Amérique, Montréal, le siége de la haute éducation » (Oh !), « la ville aux établissements importants de tous genres, que Montréal ne saurait être sacrifié et ne peut être sous la dépendance de sa cité rivale. »

C'est aussi audacieux qu'étroit !

Le Docteur apprendra que les universités sont, de leur nature, au-dessus des rivalités de villes ou de diocèses : elles ne sont pas des institutions *diocésaines ;* elles relèvent de l'autorité suprême de l'Eglise, et sont, « par cela même qu'elles s'étendent au-delà des limites des simples diocèses, des institutions de l'Eglise universelle : *in Ecclesia universali.* »

Ce n'est pas là matière d'opinion : c'est le *Droit* qui parle.

Enfin, si l'Ecole ne peut se parer du titre de Laval, eh bien ! les médecins espèrent que la divine Providence, plus propice à leurs vœux qu'aux volontés de son Eglise, mettra le comble à ses faveurs en dotant Montréal d'une université indépendante.

Alors l'Ecole aura prévalu contre le Saint-Siége.

Est-ce admirable !

XIII

Concluons.

Comment qualifier le discours officiel de l'Ecole de Médecine ?

C'est une paille destinée au feu, du sable, une poussière, où vous n'apercevez que les signes malheureux de l'esprit de résistance, de division, et le mépris de la parole donnée.

Rien de juste, d'équitable, de généreux, de patriotique.

Est-ce là un drapeau qui convienne à l'Ecole de Médecine ?

Non ?

Eh bien ! qu'on l'enterre à jamais, et qu'on le fasse oublier par ses actes.

Nous n'oserions faire ici appel à nos concitoyens. Ils comprennent tout aussi bien que nous ces mots suprêmes : union, progrès des études, honneur intellectuel et moral de la patrie. Il n'en est pas un qui ne sache s'élever, s'il le veut, au-dessus de ces mesquines rivalités qui nous tuent.

L'université canadienne doit avoir un siége quelque part

Ce siége est fixé.

Cependant, il est une voix que nous pouvons faire entendre, c'est la grande voix de l'exemple.

Regardez la France catholique.

Les universités s'élèvent comme par enchantement sur le sol généreux de notre ancienne mère-patrie ; elles vont s'asseoir au foyer de telle ou telle province, au sein d'une ville que les évêques ont choisie, et toutes les autres provinces, toutes les autres villes, au loin, font taire leurs ambitions pour travailler à l'œuvre commune.

Voulez-vous un exemple particulier pour Montréal ? Il y en a un, c'est celui de la noble ville de Marseille.

Là aussi, une certaine rivalité tendait à se produire contre une ville sœur.

Là aussi l'évêque a parlé.

Là aussi s'est fait entendre la voix du Souverain Pontife.

Et là aussi l'unité triomphe au souffle de l'Eglise.

Nous ne saurions mieux faire, en terminant, que de mettre ce beau spectacle sous les yeux de nos lecteurs.

Il justifie tout notre écrit.

Il contient la solution de toutes les difficultés.

Il répond éloquemment à toutes les objections.

La position de Montréal, centre du commerce, présente une analogie frappante avec celle de Marseille.

La question a été réglée pour ces deux villes, et l'on remarquera que si la décision du Saint-Siége semble favoriser l'une plus que l'autre, c'est du côté de Montréal que se trouve l'avantage.

En effet, Montréal possède déjà ce que Marseille ne saurait contempler qu'en espérance et dans un avenir lointain, et notre grande ville n'aura jamais été obligée, comme l'est aujourd'hui l'Athènes des Gaules, de contribuer à l'établissement d'un centre universitaire placé loin de ses murs.

C'est Mgr l'évêque de Marseille qui parle :

« L'année dernière a été fondée à Lyon une quatrième Université catholique. Les provinces ecclésiastiques d'Alger, de Chambéry, d'Aix et d'Avignon viennent de décider qu'il fallait y concentrer toutes leurs ressources.....

« Désireux d'assurer l'avenir de l'Université catholique de Lyon, vingt-cinq évêques, réunis dans cette ville, se sont engagés à faire un pressant appel à leurs diocésains, habitués à soutenir toutes les bonnes œuvres. Nous remplissons aujourd'hui cet engagement en ce qui nous concerne.

« Nous prions instamment les catholiques de notre diocèse, à qui la Providence a départi les dons de la fortune, de concourir par des offrandes généreuses à l'établissement durable de l'Université de Lyon, comme l'ont fait leurs frères des autres diocèses du Midi.

« Il faut que les dons volontaires soient assez considérables pour rendre possible une de ces fondations qui honoreraient un Etat. Sans des offrandes exceptionnelles, comment acquérir de vastes locaux, établir des laboratoires dispendieux, former de riches bibliothèques, assurer à de nombreux professeurs des honoraires dignes de leurs talents et de leur dévouement ? Mais nous comptons sur ces offrandes. Les catholiques, les moins

favorisés de la fortune ne voudront pas rester étrangers à une œuvre qui servira si puissamment les intérêts de la religion et les intérêts du pays. La France ne reprendra la place d'honneur qu'elle occupait autrefois parmi les nations, que lorsque les classes influentes seront redevenues chrétiennes.

« Qui favorisera leur retour vers Dieu sinon ces Universités catholiques, où la science sera, pour ainsi dire, prodiguée aux étudiants, mais une science illuminée de toutes les clartés de la doctrine religieuse ? De ces Universités sortiront des savants chrétiens, des magistrats chrétiens, des médecins chrétiens, des classes dirigeantes chrétiennes, qui exerceront une action salutaire sur la société, pour la plus grande gloire et la plus grande prospérité de la patrie...

« Je ne dois pas terminer cette lettre, N. T.-C. F., sans vous faire connaître l'heureuse solution des difficultés qui avaient préoccupé, il y a quelques mois, un certain nombre de nos pieux diocésains et à laquelle vous-mêmes n'êtes peut-être pas restés indifférents.

« Ils s'étaient demandé, si au lieu de contribuer au développement de l'Université de Lyon, il n'était pas préférable de fonder à Marseille une Université catholique ou au moins une Faculté catholique de droit.

« Nous comprenons d'autant mieux cette question que nous avions commencé par nous l'adresser à nous-même.

« Si Lyon est au cœur de la France, Marseille, assise au bord de la Méditerranée, en face de l'Afrique française, non loin de l'Egypte et de l'Orient, entre Gibraltar et Suez, n'est-elle pas, pour ainsi dire, le centre du monde civilisé ?

« La cité qui a mérité d'être appelée l'Athènes des Gaules, ne peut-elle pas encore aspirer à être à la tête des œuvres intellectuelles comme, dans un autre ordre d'idées, elle tient le premier rang par la grandeur de ses entreprises, la vaillante et intelligente activité de ses enfants, et plus encore par leur générosité ?

« Nous ne renonçons pas à ces espérances, bien loin de là, car nous avons foi dans l'avenir de Marseille, et dans les magnifiques destinées qui lui sont réservées ; aussi dans notre plus intime conviction, elle ne peut manquer d'avoir, un jour, son Université catholique.

« Mais pour le présent, les motifs les plus graves, appuyés sur notre filiale et entière soumission à la suprême autorité à laquelle nous nous faisons gloire d'obéir comme des enfants à un père très-tendrement vénéré, nous font un devoir, en évitant toute tentative particulière et isolée, de concerter nos efforts avec ceux des diocèses réunis, pour soutenir les difficiles commencements de l'Université de Lyon.

« Dans une autre circonstance, nous avons été amené à appeler

votre attention, N. T.-C. F., sur l'impossibilité absolue où se trouverait notre province d'Aix réduite à ses propres ressources, de supporter les énormes charges inhérentes à la fondation d'une Université vraiment digne de ce nom ; d'autant plus que dans la province, un seul diocèse, et ce serait celui de Marseille, devrait porter à peu près exclusivement cet immense fardeau.

« Ces observations, nous vous le faisions remarquer à l'époque à laquelle nous nous transportons en ce moment, n'étaient pas, malgré leur extrême importance, les plus concluantes.

« Nous avons été conduit à vous redire les pressantes recommandations du Souverain Pontife, ne cessant de rappeler aux évêques et aux fidèles qu'il fallait éviter les questions d'amour-propre entre les diocèses ; que ce qui importait, n'était pas d'établir beaucoup d'Universités, mais de les organiser fortement, — peu et bien.

« Quelque autorisé que nous fussions à invoquer les paroles de Notre Très-Saint Père, nous avons pensé que dans une affaire d'une telle importance, notre devoir était de consulter Pierre lui-même, dans la personne de son auguste successeur, et de solliciter de sa paternité notre ligne de conduite.

« Nous avons hâte, N. T.-C. F., de vous faire connaître la réponse de vie, de lumière et d'espérance qu'il a daigné nous faire parvenir. Déjà nous avons pu la communiquer à un certain nombre parmi vous, et elle a tout apaisé, tout pacifié, tout consolé dans leurs cœurs ; il nous a semblé qu'elle appartenait à tous nos diocésains, et qu'elle éveillerait dans leurs âmes les mêmes sentiments. »

Lettre de Son Excellence Monseigneur Czacki, secrétaire de la Sacrée Congrégation des Etudes, à Mgr l'évêque de Marseille.

« Monseigneur,

« Je me trouve aujourd'hui en mesure d'annoncer à Votre Grandeur qne la lettre qu'elle a bien voulu m'envoyer pour le Souverain Pontife au sujet d'un projet de fondation d'une Faculté de droit à Marseille, a été remise à Sa Sainteté.

« Le Saint Père a été simultanément informé du contenu de celle que Votre Grandeur m'a adressée à ce sujet, et j'en ai reçu l'ordre, dans ma qualité de secrétaire de la Sacrée Congrégation des Etudes, de vous informer, Monseigneur, que le Saint Père a manifesté sa plus complète satisfaction de ce que Votre Grandeur ait pris dans cette affaire une attitude entièrement conforme aux vues de la Sacrée Congrégation et aux résolutions prises par Sa Sainteté dans la question de la fondation de nouvelles Universités ou de Facultés, en dehors des centres choisis dans l'illustre Episcopat français immédiatement après la promulgation de la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur en France.

« Sa Sainteté se trouve trop bien informée, tant du zèle admirable qu'ont déployé en faveur de ces glorieuses entreprises, l'Episcopat et les fidèles de votre illustre patrie, Monseigneur, que des innombrables difficultés que présentent ces mêmes entreprises, ponr pouvoir désirer que l'on en augmente le nombre avant que celle dont je parle plus haut, ne soit en état de produire les salutaires effets qu'en attendent légitimement le Saint-Siége Apostolique, notre Sainte Mère l'Eglise et tous les hommes de bien, qui viennent à leur aide par un admirable concours de tout ce que la France peut offrir sur le terrain de la foi, de la science et des sacrifices de tout genre, que la foi et la science savent inspirer aux catholiques de France.

« Il en résulte que le désir du Saint Père est que Votre Grandeur fasse connaître à ses diocésains aussi pieux que zélés, que s'ils veulent vraiment coopérer avec fruit aux entreprises en question, ils doivent en union avec le Saint-Siége et leur vénérable Pasteur, employer, pour le moment, tous leurs efforts à faciliter exclusivement la fondatiou de l'Université de Lyon, comme un centre universitaire trés-sagement et avantageusement choisi pour la France centrale et méridionale.

» Le respect et l'affection des bons Marseillais dont ils ne cessent de donner au Saint Pére des preuves aussi éclatantes que constantes, ne me permettent pas de douter un seul instant qu'ils ne se rangent avec amour et joie à cet avis du Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Ils sont tous assez pieux et religieux pour ne pas sentir et comprendre, qu'en faisant un généreux sacrifice de leur propre volonté au bien de leur patrie, ils obtiendront du bon Dieu, plus vite peut-être qu'ils ne le pensent, d'avoir les moyens nécessaires pour, avec le temps, fonder non-seulement une Faculté, mais même une Univerrité catholique à Marseille, si obéissant aux dispositions de ceux qui sont leurs guides et leurs pères dans la hiérarchie de notre sainte religion, ils ne concentrent aujourd'hui tous leurs efforts, que vers la fondation de l'Université catholique de Lyon autorisée et bénie par le successeur infaillible de saint Pierre.

« J'espère, par conséquent, que Votre Grandeur pourra bientôt m'en donner l'assurance, afin que je la dépose aux pieds du Souverain Pontife, comme un nouveau témoignage de la filiale affection des excellents Marseillais, témoignage qui, je vous l'assure, Monseigneur, ne sera pas moins agréable à Sa Sainteté que tous ceux qu'Elle reçoit des fidèles confiés à votre pastorale juridiction.

« Je saisis volontiers cette circonstance pour remercier Votre Grandeur des bonnes paroles qu'elle a bien voulu insérer dans sa lettre à mon égard, et je l'assure qne toutes les fois qu'elle me

fournira l'occasion de coopérer au bien des Universités catholiques de France, elle me rendra parfaitement heureux.»

«Wladimir Czacki.»

«Vous venez d'entendre, N. T.-C. F., la lecture de la lettre que l'éminent secrétaire de la Sacrée Congrégation des Etudes nous a écrite par l'ordre de Sa Sainteté, et dans laquelle il exprime les pensées mêmes et les désirs du Souverain Pontife.

«Ce document restera parmi les actes les plus importants qui auront présidé à la fondation de nos Universités catholiques. Il a par lui-même une telle autorité, que toute parole, tout commentaire que nous essaierions d'y ajouter, ne pourrait que l'affaiblir.

«Nons n'avons donc plus qu'une chose à faire, selon le vœu de Mgr Czacki, c'est de le mettre à même de déposer aux pieds du Souverain Pontife, l'assurance de votre religieuse et affectueuse soumission.

«Ce consolant devoir, nous l'aurons accompli, N. T.-C. F., lorsque vous recevrez cette lettre pastorale, mais ce que nous serons impuissant à exprimer à Sa Sainteté, c'est l'élan plein de filial respect avec lequel ceux d'entre vous à qui nous avons pu communiquer la lettre de Mgr Czacki, ont témoigné de leur joyeux empressement à se conformer aux instructions de notre grand et bien-aimé Pontife.

«Si je ne puis me faire l'interprète immédiat que de ceux avec lesquels je me suis trouvé directement en rapport, vous pouvez, N. T.-C. F., prouver à Notre Très-Saint Père l'unanimité et la cordialité de votre adhésion, ce sera par l'unanimité de vos offrandes en faveur de l'Université de Lyon; le désintéressement de vos largesses en augmentera encore le mérite et nous obtiendra plus promptement, nous en avons la confiance, la réalisation de nos vœux. Mettons-nous donc à l'œuvre, et sachons faire aujourd'hui pour les fiis de saint Pothin et de saint Irénée, ce qu'ils feront un jour pour les fils de saint Lazare.»

«Peut-on imaginer,» — s'écrie le *Courrier des Universités**, auquel nous empruntons ces documents, — «peut-on imaginer un plus beau spectacle que celui de cette obéissance filiale et de cette docilité vraiment touchante? Et que ne doit-on pas attendre d'un zèle doublé par une pareille soumission? Aussi plus que jamais l'espoir est dans les âmes chrétiennes!»

L'abbé T.-A. Chandonnet.

---

* 10 avril 1877.

A NOS LECTEURS

Nos lecteurs verront que nous leur donnons aujourd'hui, pour novembre et décembre, une livraison qui est plus que double d'une livraison ordinaire.

Nous sommes heureux de pouvoir les informer, en même temps :

1° Que nous imprimerons désormais notre Revue sur papier n° 1 ;

2° Que nous y ajouterons 16 pages, ce qui portera la livraison de 64 pages à 80 ;

3° Que nous pourrons ainsi, non-seulement consacrer plus d'espace aux études philosophiques ou théologiques, mais encore reproduire quelquefois les écrits les plus remarquables des revues étrangères ;

4° Que nous commencerons avec 1879 la publication d'un roman plein d'intérêt et aussi recommandable que ceux des meilleures revues européennes.

Nous nous permettrons maintenant de leur rappeler que l'abonnement à notre Revue est payable d'avance ; — qu'on ne s'y abonne pas pour moins d'un an ; — que l'abonnement court du 1er janvier au 31 décembre, de manière que celui qui s'inscrit, par exemple, en avril 1879, a droit aux livraisons de janvier, de février et de mars, mais que son abonnement date du 1er janvier pour finir le 31 décembre de la même année.

Nos lecteurs voudront bien ne pas nous taxer d'indiscrétion si nous les prions de nous fournir quelques noms nouveaux, et de nous faire parvenir aussitôt que possible le prix de leur abonnement pour l'année 1879, ne fût-ce que pour reconnaître les nouveaux sacrifices que nous venons de nous imposer, ou qu'en guise d'étrennes.

Quant à ceux qui ont à payer des arrérages, ils doivent comprendre, sans explication, qu'il y a là une question de stricte justice à régler.

Nous comptons d'autant plus sur la bonne volonté de tout le monde, qu'il s'agit de compléter notre matériel par l'achat d'une presse, projet que plusieurs amis ont bien voulu déjà favoriser au moyen d'une contribution généreuse.

Nous leur en offrons nos plus sincères remercîments.

A tous nos lecteurs, les meilleurs souhaits de

La *Revue de Montréal.*

ERRATUM

Page 677, 11e ligne, au lieu de *ménager leur confiance*, lisez : *refuser leur confiance.*

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME DEUXIÈME

2ème ANNÉE

LIVRAISONS DE JANVIER A DÉCEMBRE 1878

Janvier

Impression des ouvrages et des journaux canadiens. — II — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 5.

Vercingétorix, — nouvelle historique, — VI — Le comte Alfred de Vervins, p. 14.

Réforme du tarif. — I — J.-C. Langelier, p. 30.

Hamed le Coulougli, — souvenir d'Alger. — I — Le comte Alfred de Vervins, p. 42.

Colbert et le Canada. — ***, p. 51.

Revue européenne. — P. C., p. 55.

Un « affreux anglicisme » qui n'en est pas un. — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 63.

Février

A la mémoire de Pie IX. — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 67.

Colbert et le Canada. — II — ***, p. 69.

Hamed le Coulougli, — souvenir d'Alger. — II — Le comte Alfred de Vervins, p. 82.

Notre constitution et nos institutions. — I — Napoléon Legendre, p. 92.

Revue européenne. — Pie IX — P. C., p. 102.

Vercingétorix, — nouvelle historique. — VII — Le comte Alfred de Vervins, p. 110.

Catholiques et Protestants en face de la Bible. — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 116.

De la signification du mot *place*. — l'abbé Hyac. Martial, p. 124.

Bibliographie. — Histoire de Pie IX : *sa vie et sa mort*. — l'abbé T.-A. Chandonnet, p. 128.

Mars

A Sa Sainté le Pape Léon XIII.

Une colonie féodale en Amérique. — L'Acadie, 1604-1710, par E. Rameau. — I — Benjamin Sulte, p. 129.

Hamed le Coulougli, — souvenir d'Alger. — III — Le comte Alfred de Vervins, p. 139.

Notre constitution et nos institutions. — II — Napoléon Legendre, p. 149.

Colbert et le Canada. — III — ***, p. 161.

Pédagogie. — *La cour de récréation*. — J.-C. Cassegrain, p. 168.

Un mot sur l'orthographe latine. — L'abbé Hyac. Martial, p. 171.

Revue européenne, — Léon XIII. — P. C., 174.

Bibliographie. — *Les corporations religieuses catholiques de Québec et les nouvelles taxes qu'on veut leur imposer*, par Hubert LaRue. — J.-O. Cassegrain, p. 184.

Projet de réunion des anciens élèves du collége Joliette. — L'abbé F.-X. Chagnon p. 186.

Avril

Une colonie féodale en Amérique. — L'Acadie, 1604-1710, par E. Rameau. — I — Benjamin Sulte, p. 189.

Notre constitution et nos institutions. — II — Napoléon Legendre, p. 201.

Vercingétorix, — nouvelle historique. — VIII — Le comte Alfred de Vervins, p. 219.

Revue européenne. — P. C., p. 223.

La foi des simples. ***, p. 232.

Colbert et le Canada. — IV — ***, p. 242.

Bibliographie. — *La fin des Montmorency*, 950-1878, par Ch. de Bonnechose. Extrait du *Correspondant* du 10 fevrier 1878. — Paris, E. de Soye et Fils, imprimeurs, 5, place du Panthéon, 5. 1878. — l'abbé T.-A. Chandonnet, p. 250.

Mai

Une colonie féodale en Amérique. — L'Acadie, 1604-1710, par R. Rameau, — II — Benjamin Sulte, p. 253.

But principal de l'éducation. — J.-O. Cassegrain, p. 264.

Vercingétorix, — nouvelle historique. — IX — Le comte Alfred de Vervins, p. 269.

Encore le mot *place*. — Guill. Lonneux, p. 282.

Revue européenne. — P. C., p. 286.

Vie du pape pie IX, par J.-P. Tardivel, considérée au double point de vue littéraire et théologique, — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 292.

Roma. — Note étymologique, — H. Martial, p. 311.

Bibliographie. — *Revue des sciences ecclésiastiques*. — A. de Lévrard.

Liste complète des cardinaux de la sainte Eglise romaine à l'époque de la mort de Pie IX, p. 313.

Une explication, p. 316.

Juin

Lettre encyclique de Notre Saint-Père Léon XIII, p. 317.

Réforme du tarif. — II — J.-C. Langelier, p. 336.

Revue européenne. — P. C., p. 348.

Instruction publique. — Aperçu de son organisation en France et aux Etats-Unis. — I — A. Martin, p. 358.

La Sainte Ecriture et la règle de foi, par l'abbé Louis-Nazaire Bégin. — II — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 366.

Le jubilé musical. — Guillaume Couture, p. 374.

Le centenaire de Voltaire. — Le Conseil de la Rédaction, p. 380.

Juillet

Claude de Ramezay. — S. Aubin, p. 381.

Les Canadiens de l'Ouest. — I — P. C., p. 390.

Instruction publique. — Aperçu de son organisation en France et aux Etats-Unis. — II — A. Martin, p. 401.

Colbert et le Canada. — ***, p. 410.

Revue européenne. — P. C., p. 419.

Louisiane et Canada. — F. Tujague, p. 428.

Le printemps. — Arthur Globenski, p. 432.

La monnaie de cartes au Canada. — Edmond Lareau, p. 433.

Revue scientifique. — Léon Ledieu, p. 439.

Août

Mgr George Conroy. — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 447.

Vingt ing a-esu! — L'abbé Donatien Hiron, p. 449.

La monnaie de cartes au Canada. — II — Edmond Lareau, p. 456.

L'oiseau chanteur. — Arthur Globenski, p. 460.

La césure et l'accent dans la versification française. — l'abbé Hyac. Martial, p. 462.

Galon rouge. — Benjamin Sulte, p. 473.

Revue scientifique. — Léon Ledieu, p. 477.

Revue des tribunaux. — Léon Ledieu, p. 481.

Les Canadiens de l'Ouest. — II — P. C., p. 486.

S. E. le cardinal Franchi, secrétaire d'Etat de Léon XIII, et S. Exc. Mgr George Conroy, délégué apostolique au Canada.—l'abbé T.-A. Chandonnet, p. 495.

Ouvrages reçus.

Un mot à nos abonnés.

Septembre et Octobre

Colbert et le Canada. — ***, p. 509.

Réponses de S. E. le délégué apostolique, Mgr Conroy, p. 519.

Un amour vrai. — Laura Conan, p. 533.

Le duc de Bassano. — Benjamin Sulte, p. 543.

Inauguration de la Faculté de Droit de l'Université Laval à Montréal. — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 558.

Revue européenne. — P. C., p. 588.

Revue scientifique. — Léon Ledieu, p. 598.

Bibliographie. — *The heavenly bodies : how they move and what moves them*, — a new theory, — by D. Macdonald. — T.-A. de Saint-Claude p. 603.

Novembre et Décembre

Pleurez les morts! — Napoléon Legendre, p. 605.

Le Canada français et sa littérature. — Raoul Frary, p. 607.

Un amour vrai. — II — Laura Conan, p. 615.

Les Canadiens de l'Ouest. — III — P. C., p. 624.

Chronique musicale. — Guillaume Couture, p. 631.

Revue européenne. — P. C., p. 643.

L'art et les artistes au Canada. — Napoléon Legendre, p. 633.

L'Université Laval à Montréal. — *Discours du Dr d'Orsonnens*, et *Un médecin du Nord*. — L'abbé T.-A. Chandonnet, p. 659.

A nos abonnés, 735.

MPRIMERIE DE LA *REVUE DE MONTRÉAL*, 223 RUE NOTRE-DAME

AP 21 R44 t.2

Revue de Montreal

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY